



HAL
open science

La structuration et le développement du sport au Yémen Contexte et contraintes

Malika Ed-Dahbi

► **To cite this version:**

Malika Ed-Dahbi. La structuration et le développement du sport au Yémen Contexte et contraintes. Sociologie. Université de Grenoble, 2010. Français. NNT : . tel-00567221

HAL Id: tel-00567221

<https://theses.hal.science/tel-00567221>

Submitted on 18 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Sciences et Techniques des Activités
Physiques et Sportives**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

« **Malika ED-DAHBI** »

Thèse dirigée par « **Michel RASPAUD** »

préparée au sein du **Laboratoire Sport et Environnement
Social (EA 3742)**
dans l'École Doctorale Ingénierie pour la santé, la
Cognition et l'Environnement (n°216)

La structuration et le développement du sport au Yémen, Contexte et contraintes

Thèse soutenue publiquement le « **12 octobre 2010** »,
devant le jury composé de :

M. Malek, BOUHAOUALA

Maître de Conférences, Université Joseph Fourier - Grenoble 1,
Membre

M. Pierre CHAZAUD

Professeur, Université Claude Bernard-Lyon 1, Président

M Youcef FATES

Maître de Conférences HDR, Université Paris 10 - Paris Ouest
Nanterre la Défense, Rapporteur

Mme Monia LACHHEB

Maître-Assistante, Institut Supérieur du Sport et de l'Education
Physique de Ksar Said - Tunis, Membre

M. Michel TUCHSCHERER

Professeur, Université de Provence - Aix-Marseille 1, Directeur du
CEFAS - Sana'a, Rapporteur

M. Michel RASPAUD

Professeur, Université Joseph Fourier-Grenoble 1, Directeur

Remerciements

Quand je me suis lancée dans cette thèse, je n'imaginai pas la belle expérience que j'allais pouvoir vivre. Certes, le travail fut très long, parfois laborieux et pas toujours très compatible avec un emploi à plein temps (poste de coordinatrice de projet placée près de l'Ambassade de France à Sana'a au Yémen, placée auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen). En revanche, j'ai pu, grâce à ces recherches, vivre des moments forts à la fois sur les plans intellectuels et humains. Quant aux résultats, je vous en laisse naturellement juges.

Entre la France et le Yémen, les collègues, les amis, la famille, les connaissances et les rencontres qui ont participé à l'élaboration de cette recherche sont nombreux. Par leur pédagogie, leur patience, leurs convictions mais aussi l'expression de certains désaccords, ils m'ont permis d'avancer en rendant le long exercice de thèse moins solitaire. Je leur exprime ici toute ma gratitude. Je tiens donc à remercier tous ceux qui ont contribué à ces recherches.

En premier lieu, en France et au Yémen, je souhaite remercier Monsieur Michel Raspaud, Professeur des Universités, mon directeur de thèse, qui m'a initiée à la recherche. Il m'a dirigée, conseillée et encouragée dans ce long travail, depuis l'élaboration de sa problématique jusqu'à la contraignante étape de la rédaction. Monsieur Michel Raspaud a été un directeur de thèse disponible, patient et rigoureux. Monsieur Michel Raspaud s'est rendu cinq fois au Yémen (avril puis août 2007, juillet 2008, janvier puis août 2009), il a pu s'imprégner de l'environnement yéménite. Il a pu avoir un aperçu du mode de fonctionnement de quelques institutions, au quotidien, lors de nos multiples passages au Ministère de la Jeunesse et des Sports et autres lieux (Centre Olympique, lieu de pratique sportive, siège de fédérations...). Par sa vigilance, sa rigueur et sa disponibilité, il a souvent recadré mon sujet, recentrant mon approche afin de l'intégrer plus systématiquement dans la discipline du développement. Ce faisant, il a veillé à me faire éviter les nombreux pièges.

Mes remerciements vont également à ceux qui m'ont soutenue durant ces années d'investissement personnel intense. Dans un premier temps, je pense particulièrement à ma famille, ma mère Jeanne-Marie, mon père Moha et mon frère Mehdi, qui sans mesurer l'ampleur du travail, n'ont jamais douté de mon travail et ont bien voulu me donner toute leur affection, m'offrant également leur aide, par des mots de soutien ou des discussions, m'ont encouragée à aller jusqu'au bout de ce long parcours.

Je remercie Monsieur Khalil Ali Saleh Abdumughni, qui a fait preuve d'un soutien sans faille et qui a su me rappeler à juste titre que la vie est faite d'équilibres, qu'il est bon de respecter si l'on souhaite mener ses projets à terme. Sa connaissance du Yémen comme du monde arabe en général et des trajectoires de certains personnages a guidé mes questionnements et mon approche. Par ailleurs, la confiance qu'il a témoignée à mon égard a été un moteur précieux. Dans la dernière ligne droite, il m'a permis d'échapper à bien des difficultés posées par la langue arabe.

Je remercie le travail de qualité effectué par Najah, Ahmed, Moushab et Mohammed qui ont réalisé la diffusion de la Consultation nationale de la jeunesse. Chaque semaine, il y eut des mises au point pour la diffusion. Je les remercie pour l'entrée de l'ensemble des codes des questionnaires.

Du « côté français », j'adresse mes remerciements à Monsieur Patrick Deseix, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle à l'Ambassade de France à Sana'a, durant ses trois années (2006 à 2009), pour son soutien moral et nos différents échanges sur la pratique sportive au Yémen et sur les questionnements du sport féminin.

Du côté du Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sana'a, Monsieur Jean Lambert, Madame Marylène Barret et Monsieur Rémy Audouin m'ont également apporté tant sur le plan scientifique que humain.

Au Yémen, au quotidien, les échanges, les discussions, le partage d'expériences furent nombreux durant plus de quatre années. Au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports à Sana'a, je remercie Monsieur AbdelRahman Al-Akwaa, Ministre de la Jeunesse et des Sports, pour les échanges malgré son emploi du temps chargé. Je remercie également les deux Vice-Ministres : Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports, pour l'ensemble des échanges et des explications, Monsieur Ahmed Al-Oshari, Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, pour l'accès aux informations. Je remercie également Monsieur Mourad Salah, le Président de la fédération d'escrime qui a alimenté des discussions très intéressantes.

A l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a, les professeurs Monsieur AbdelRrezak Tairi et son épouse Olga, m'ont permis de m'intégrer au sein de l'Institut. J'ai pu dispenser la théorie en athlétisme, la pratique en athlétisme et en natation pour les première et deuxième années des promotions jeunes femmes.

Un grand merci pour l'ensemble des jeunes femmes sportives : Asma, Nagwa et Mirvat de la ville de Hodeidah, Mirvat et Racha de la ville d'Aden, Afrah, Nora, Dalal, Fouzia et Hayat de la ville de Sana'a, pour mon intégration au sein des leurs pratiques sportives et leurs échanges diversifiés.

Dans la mesure où le doctorat est une aventure humaine, les pages qui suivent lui doivent tout.

Translittération de l'arabe

Afin de livrer aux lecteurs des informations aussi précises et cohérentes que possible, il a été opté pour un système de translittération des termes, des toponymes et des noms arabes. Dans ce cadre, les lettres arabes sont transcrites comme suit :

ء	ب	ت	ث	ج	ح	خ	د	ذ	ر	ز	س	ش	ص
'	b	t	th	j	h	h	d	dh	r	z	s	sh	ṣ
ض	ط	ظ	ع	غ	ف	ق	ك	ل	م	ن	ه	و	ي
ḍ	ṭ	ẓ	'	gh	f	q	k	l	m	n	h	w	y

- La *hamza* initiale n'est pas notée.
- La *tâ' marbûṣ* *a* est transcrite par un a, sauf quand elle est suivie d'un complément. Elle est alors marquée par un t.
- Les voyelles sont transcrites : a, i, u, â, î, û.
- Les différences de prononciation dialectales et régionales sont ignorées. La prononciation classique est conservée.
- Seuls les toponymes reconnus en langue française selon une transcription admise sont repris comme tels (Sana'a, Hodeida, Taz, Aden...).

Dans les citations d'auteurs, la translittération d'origine est conservée.

Sommaire

Remerciements	p.2
Translittération	p.5
Introduction	p.7
Première partie : Présentation du contexte yéménite, une culture arabo-musulmane vers quel développement ?	p.12
Chapitre 1 : Du royaume de « l'Arabie Heureuse » à la constitution de l'actuelle République du Yemen	p.13
Chapitre 2 : La place du sport dans la culture arabo-musulmane, Développement entre tradition et modernité	p.53
Chapitre 3 : Présentation de la méthodologie utilisée	p.126
Deuxième partie : Structuration et développement du sport au Yémen ?	p.150
Chapitre 1 : Présentation historique des institutions sportives yéménites	p.152
Chapitre 2 : Aspect quantitatif de la croissance du phénomène sportif au Yemen	p.240
Chapitre 3 : Présentation de la consultation nationale de la jeunesse : diffusion de 2 000 questionnaires sport, culture, loisir	p.283
Chapitre 4 : Existence d'une multitude de blocages structurels	p.312
Chapitre 5 : Une possibilité d'une pratique sportive féminine au Yémen ? Blocages mentaux et poids de la tradition	p.354
Conclusion générale	p.416
Bibliographie	p.423
Annexes	p.449
Abréviations	p.491
Cartes, graphiques, organigrammes, tableaux	p.492
Table des Matières	p.496

Introduction

Plusieurs éléments ont permis la réalisation de cette thèse. Dans un premier temps, cette recherche a été réalisée dans le cadre du poste de coordinatrice de projet et d'experte *Jeunesse et Sports*, affectée au sein de l'Ambassade de France à Sana'a au Yémen, au Service de Coopération et d'Action Culturelle, placée auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen, que j'ai occupée de septembre 2005 à avril 2010. La place du Yémen dans le monde arabe, les liens étroits que ce pays entretient avec la Corne de l'Afrique, l'évolution démocratique de ses institutions et la volonté des autorités yéménites de réduire durablement la pauvreté ont permis à la France de décider de l'inclusion du Yémen dans la Zone de Solidarité Prioritaire en février 2002 et d'ouvrir de nouvelles voies pour la coopération franco-yéménite. Le Yémen bénéficie d'une aide au développement économique et social. Placée auprès de cette Ambassade, j'étais détachée auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen (M.J.S.)¹, afin de mettre en œuvre un projet Fonds de Solidarité Prioritaire intitulé « Projet d'insertion économique et sociale des jeunes au Yémen », ainsi que de mener des actions de coopération et de développement dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Cette recherche s'inscrit et s'intègre dans la problématique du laboratoire Sport et Environnement Social² (SENS) auquel je suis rattachée. Le laboratoire SENS met l'accent sur la recherche fondamentale et la formalisation théorique, tout en revendiquant une approche concrète, à finalité appliquée, ancrée dans les problèmes sociaux et humains par la mise en place et le développement du sport au sens large.

Le Yémen est un des pays les plus pauvres du monde, qui fait partie du groupe des pays les moins développés. Le Yémen, pays entouré de pays pétroliers, se démarque des autres Etats de la péninsule arabique par bien des caractéristiques. Une croissance démographique élevée, un développement économique lent, des ressources pétrolières en baisse, des ressources hydriques limitées, un faible niveau de santé publique et d'éducation, une pauvreté généralisée, une mauvaise gouvernance et l'insécurité intérieure restent, combinés les uns aux autres, les défis principaux du pays.

¹ Le Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen aura pour abréviation M.J.S. tout au long du texte. Si un autre Ministère de la Jeunesse et des Sports est évoqué, il en sera précisé.

² Université Joseph Fourier, U.F.R. A.P.S.

Le gouvernement s'est engagé en faveur de la démocratisation, de la libéralisation économique et des réformes politiques. En l'absence de telles réformes, la situation sociale et politique risque de se dégrader.

Suite à mon affectation, une série de questions d'ordre général se sont posées : qu'en est-il de la pratique sportive au Yémen ? Quelles sont les disciplines pratiquées ? Quel est le niveau de pratique ? Comment la pratique sportive féminine, dans un pays arabo-musulman tenant aux traditions, s'organise-t-elle ? Quelle est l'orientation politique tenue au regard du contexte socio-économique ? Quelles sont les stratégies et les actions du M.J.S. ? Quels sont les moyens mis à dispositions ?

Après quelques recherches bibliographiques sur le sport au Yémen, quelques articles sur le football et l'identité du Yémen sont présents. Le sport, soit le football, occupe une place de choix dans le processus de construction de l'identité nationale du Yémen. Par ailleurs, le Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sanaa n'est pas axé sur ma problématique.

En arrivant au Yémen, mes premiers mois furent la découverte d'un nouveau pays. A Sana'a, la capitale, j'ai pu apercevoir des matchs de football improvisés ou organisés par les jeunes, portant le maillot de grands footballeurs (Zidane, Messi, Henry...) et de clubs célèbres (Real Madrid, Manchester...), jouant sur les parkings vides en début de soirée ; le football une pratique planétaire... Parfois, un fil est suspendu au milieu de la rue, d'une maison à l'autre, afin de jouer au volley-ball. A la sortie des écoles, les garçons continuent de jouer au football et les petites filles dessinent parfois des marelles au sol. A Aden, le sud du pays, des parties de billard ou de babyfoot, sur les trottoirs, s'organisent. Le bord de mer offre une multitude d'activités : le football y est toujours présent, des matchs de volley-ball, de handball... Et des petits spectacles de danse, accompagné de chant et de musique, sont improvisés au bord de mer...

Si la pratique sportive est présente dans les rues, elle aussi également présente au sein des médias. La majorité des journaux lui accorde les dernières pages de l'édition. La télévision et ses nombreuses chaînes de sport diffusent notamment des matchs de football, des actualités sur les différentes disciplines et des reportages sportifs. La chaîne yéménite « Yémen » possède un programme hebdomadaire résumant l'actualité nationale et internationale de la semaine écoulée.

Mes premiers pas dans les rues furent aussi la « découverte » de femmes totalement voilées. Très rares sont les visages visibles. Le problème de la place de la femme au sein de la société est intéressant. Il faut noter que la société yéménite est totalement divisée en deux mondes quasi étanches : le monde masculin et le monde féminin. Dès lors comment la pratique sportive féminine s'organise-t-elle ? La question de la culture et du corps est présente : le Coran et le sport, le corps et l'Islam, est-ce une liberté ? La place du corps au quotidien ? Quelles sont les différences et les contraintes pour la femme yéménite ?

La place du corps, non pas seulement en tant qu'organisme physiologique, mais comme l'incarnation d'une personne et de sa relation au monde, son inscription dans la société est importante. Dans les sociétés holistes, le corps fait partie du cosmos. Le corps n'existe que dans sa relation au monde. Le « corps » n'est pas frontière, atome, mais élément indiscernable d'un ensemble symbolique. Nulle aspérité entre la chair de l'homme et la chair du monde¹. Dans les sociétés plus individualistes comme la nôtre, le corps n'est pas pour autant coupé de la société qui l'entoure. Le corps humain s'inscrit dans la société qui l'accueille, il y est relié et y trouve sa place.

Que cela signifie-t-il ? Existe-t-il une présence de la culture sportive ? Tout prête à dire que le sport, phénomène planétaire, semble être présent au Yémen. Si l'on se réfère à Durkheim, on peut avancer l'idée que le sport est un fait social². Le sport comme phénomène social total met en branle la société et il paraît illusoire de vouloir rendre raison de la multiplicité de ses formes et de ses effets. Il est possible cependant de saisir quelques axes de son développement par les transformations que subissent les organisations sportives confrontées à des nouvelles demandes d'acteurs et par les modifications des représentations des dirigeants sportifs. Comme *fait social total*, au sens de Marcel Mauss³, le fait sportif, s'il se joue dans l'arène urbaine, creuset du changement social, et participe de l'uniformisation mondiale, il dessine également et surtout des territoires où se revendiquent les cultures locales et/ou régionales. Les rencontres sportives, essentiellement celles qui relèvent du football, sont autant d'occasions qui rappellent un mode d'organisation du territoire. En tant que telle, cette

¹ D. LE BRETON, (1990). *Anthropologie du corps et modernité*. Paris, P.U.F., (Edition 2001), p. 17.

² E. DURKHEIM, (1993). *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, P.U.F. p. 95-107, 254 p.

³ M. MAUSS, (2003). *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F., Quadrige, 482 p. (1^{ère} éd., 1950).

dernière démontre si besoin est que toute pratique sportive s'inscrit dans un espace et selon une hiérarchie et des logiques qui ne reproduisent pas nécessairement la hiérarchie urbaine et/ou sociale.

Le sport contemporain, en tant que rupture historique avec les pratiques corporelles traditionnelles, reproduit les catégories fondatrices de la révolution scientifique et technique industrielles. Le sport est aujourd'hui structuré comme un appareil idéologique d'Etat qui fonctionne à la domination politique, à l'oppression culturelle et à la mystification pédagogique¹.

Le sport étant un fait social total, la sociologie s'intéresse au fonctionnement de la réalité sportive. Elle cherche à analyser les relations d'existence entre le sport, ou de manière générique les activités physiques et sportives, et la société. Elle vise à décrire le sport en tant que fait social, à expliquer la réalité sportive composée d'actions, de pratiques et de comportements et à comprendre les interactions qui s'établissent entre cette pluralité sportive et les organisations ou structures sociales.

Le Yémen, pays arabo-musulman, « pays en voie de développement », est confronté à la question du sport. L'existence d'un Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui mène diverses actions dans ce domaine, montre l'interrogation face à ce phénomène. La problématique sportive est ici présente, il existe un intérêt pour le sport, quel qu'il soit. Il s'agit de se pencher sur le développement du sport au Yémen, de tenter de comprendre comment celui-ci s'effectue ? Le Yémen est l'un des pays les plus pauvres du monde, alors comment ce développement s'exerce-t-il et comment le M.J.S. oriente-t-il sa politique ? Il s'agit de s'interroger sur quelles sont les disciplines pratiquées ? Combien de yéménites font-ils du sport ? Où se déroule la pratique sportive ? Quel est le type d'encadrement ? Quelles sont les compétitions auxquelles le Yémen participe et quels sont les résultats obtenus ? Comment se structure le système sportif au Yémen ? Quelles sont les stratégies ? Quels sont les moyens mis en œuvre afin de tendre au développement ? Une régulation entre l'offre et la demande sportive est-elle observée ? Et tant d'autres questions se posent. Expliquer la réalité sportive, c'est déchiffrer cet ensemble en terme de relations ou de liens de causalités. Cette explication permet de mettre à jour, selon l'objet d'étude, les ressorts cachés ou invisibles des pratiques, la distribution sociale des sports, voire la structuration et le

¹ J.-M. BROHM, (1976). *Sociologie politique du sport*. Paris, Editions J.-P. Delarge / Ed. Universitaires.

fonctionnement réels des organisations sportives. Enfin, comprendre les interactions qui s'établissent entre cette pluralité sportive et les organisations ou structures sociales revient à découvrir les logiques de fonctionnement de la réalité sportive.

Malgré les discours sur la nécessité de respecter la pluralité des cultures et de donner à chaque peuple le droit de choisir le modèle de développement qu'il jugera le plus adapté, il existe un modèle auquel il est officiellement difficile de se soustraire, même si son application « conforme » peut ne pas être garantie en raison d'une éventuelle inadaptation au milieu, d'une interprétation différente, ou de diverses stratégies des acteurs.

La thèse se structure en deux parties.

La première partie, composée de trois chapitres, permettra de cadrer l'objet de la recherche. Le Yémen, pays surtout présent dans l'actualité de nos jours, par des actes terroristes, sera présenté afin de s'imprégner de son histoire et de sa culture, mais aussi d'envisager l'environnement socio-économique, politique et culturel contemporain. L'objet de la recherche étant le développement du sport au Yémen, les notions de culture et de culture arabo-musulmane, de même que la place du corps seront particulièrement explorées. D'un point de vue théorique, le concept de développement sera discuté afin de savoir comment appréhender le développement du sport dans un pays arabo-musulman, puis les hypothèses de la recherche seront alors formulées. Enfin, seront présentés les outils méthodologiques mobilisés pour effectuer la recherche.

La deuxième partie, composée de cinq chapitres, présentera l'ensemble des résultats recueillis. Les diverses institutions composant le champ sportif seront d'abord présentées, ce qui permettra d'identifier l'ensemble des acteurs sportifs. Nous essayerons, ensuite, d'établir un constat qualitatif du développement du sport depuis la réunification des deux Yémen en 1990. La présentation des résultats de la Consultation Nationale de la Jeunesse apportera des éléments de réponse quantitatifs relativement aux possibilités ou non pour les jeunes d'accéder aux pratiques sportives. Du côté des administrations, seront analysés les obstacles auxquelles celles-ci s'affrontent, mais aussi les lacunes et dysfonctionnements dont elles font preuve. Enfin, un chapitre sera spécifiquement consacré au sport féminin et aux conditions d'accès des femmes à la pratique.

Une conclusion générale clora la recherche.

Première partie

Présentation du contexte yéménite

Une culture arabo-musulmane

Vers quel développement ?

CHAPITRE 1 :

DU ROYAUME DE « L'ARABIE HEUREUSE » A LA CONSTITUTION DE L'ACTUELLE REPUBLIQUE DU YEMEN

Dans l'imaginaire de tout un chacun, mentionnée dans le Coran, dans la Bible, « *l'Arabie du Sud* », ou communément encore appelée, « *l'Arabia Felix* »¹, fut la riche et fabuleuse civilisation caravanière de l'encens, des pierres précieuses, de la myrrhe et des aromates, la riche civilisation ayant atteint un niveau de prospérité et de relatif progrès². Tout cet ensemble des hautes terres fertiles et riches de l'Arabie du sud-ouest, l'ancien Yémen du Nord³ en constituait le cœur. L'Arabie fut le berceau de l'islamisme, le premier foyer de l'immense empire fondé par les successeurs du Prophète Mahomet (en arabe, Muhammad). Dans un espace plus ou moins mystérieux, « *l'Arabie Heureuse* » se situe du côté droit⁴, côté des vertus bénéfiques en opposition au côté gauche, synonyme de maladresse et sinistre. « *L'Arabie Heureuse* » n'est autre que le Yémen⁵, pays de la droite, par rapport à la position de l'Orant, faisant sa prière, la face tournée vers le soleil levant⁶.

Loin de la nostalgie d'un âge de prospérité et de grandeur, de ce mythe enchanteur, la République du Yémen, le Yémen contemporain, *le toit des Arabes*, connaît depuis son unification, en 1990, d'importantes mutations politiques (démocratisation, entrée dans la communauté internationale...) et économiques (croissance économique, développement du secteur pétrolier...). Il reste cependant un pays pauvre marqué par d'importantes inégalités. Dans un pays qui connaît à la fois une croissance démographique rapide, une urbanisation qui s'accélère et une capacité d'accueil du système scolaire nettement insuffisante, d'importantes difficultés

¹ Le nom d'*Arabia Felix* (de l'expression latine) de l'Antiquité, fut donné par Plinius à la région sud de la péninsule arabique au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne.

² Du X^{ème} siècle avant Jésus-Christ au 1^{er} après Jésus-Christ.

³ Le Yémen auparavant fut divisé en deux grands ensembles, le Nord et le Sud.

⁴ J. CHELHOD [dir.], (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 1, *Le peuple yéménite et ses racines*. Paris, Maisonneuve & Larose, 281 p. (1^{ère} éd., 1984). « Préface connaissance et ignorance de l'Arabie du Sud », p. 8.

⁵ *Yémen* en arabe signifie *la droite*.

⁶ J.CHELHOD, (1964). « Contribution au problème de la prééminence de la droite », d'après le témoignage arabe, *Anthropos*, 59, pp. 529-545. (Traduit en anglais et publié in R. NEEDHAM, (1973). *Right and left*, Chicago and London, University of Chicago Press, p. 239).

d'intégration socio-économique des jeunes sont à prévoir à brève échéance. Aussi le gouvernement a choisi pour les résoudre, d'entrer en mouvement.

Pays lointain, pays peu connu, afin de mieux appréhender le Yémen¹ actuel, ce premier chapitre le présentera d'une manière globale et concise afin d'en saisir les problématiques actuelles. En passant par une brève description géographique du pays ; son contexte historique et politique, de l'ancien royaume mythique de la reine de Saba, des *deux Yémen* à la constitution de l'actuelle République du Yémen, sera retracé². Les aspects socio-économiques montreront que le Yémen est l'un des pays les plus pauvres du monde montrant d'importantes difficultés de développement.

1. Premiers aperçus du Yémen

1.1. Topographie

Presque aussi vaste que la France, la République du Yémen³ (527 970 km²) est située à la pointe sud-ouest de la péninsule arabique. Le Yémen est frontalier au nord

¹ Présentation générale du Yémen, voir les trois tomes de J. CHELHOD [dir.], (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 1, *Le peuple yéménite et ses racines*. Paris, Maisonneuve & Larose, 281 p. (1^{ère} éd., 1984).

J. CHELHOD [dir.], (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 2, *La société yéménite, de l'hégire aux idéologies modernes*. Paris, Maisonneuve & Larose, 265 p. (1^{ère} éd., 1984).

J. CHELHOD [dir.], (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 3, *Culture et institutions du Yémen*. Paris, Maisonneuve & Larose, 432 p. (1^{ère} éd., 1985).

Et également P. CHEVALIER, V. MARTIGNON, J. SCHIETTECATTE, (2008). « Yémen, territoires et identités », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 121-122.

R. LEVEAU, F. MERMIER & U. STEINBACH, (1999). *Le Yémen contemporain*, Paris, Edition Karthala, 459 p.

C. SAINT-PROT, (1997). *L'Arabie Heureuse, de l'Antiquité à Ali Abdullah Saleh, le réunificateur du Yémen*, Paris, L'Orient Politique, Ellipses, 221 pages.

M. TUCHSCHERER, (1994). « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p.

² Voir Annexe 1 : Le Yémen, quelques repères historiques, p.451.

³ Voir Carte 1 : Carte de la République du Yémen Source : atelier de cartographie du *Monde diplomatique*). p 17.

La République du Yémen sera appelée le Yémen, soit le Yémen réunifié à partir de 1990, le Yémen contemporain.

⁴ Le 12 juin 2000, la signature à Djedda d'un traité international par le Yémen et l'Arabie Saoudite a pour objectif affiché de normaliser le statut de la frontière (notamment les provinces de Jizan, Najran et l'Assir), d'en fixer les limites, de mettre fin à sa porosité et de pacifier définitivement les relations entre les deux pays. Une nouvelle ère doit s'ouvrir : sur le conflit frontalier et son règlement. À l'heure actuelle, les conflits et revendications continuent concernant l'appartenance de ces zones. Cette situation est due à l'origine nomade des peuples arabes de cette région : pour les Bédouins, leur pays se trouve partout où ils vont, et le besoin de fixer des frontières leur est étranger.

Voir également R. DETALLE, (2000). « Frontières externes et délimitation interne du pays », *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 8. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document13.html>).

Journal *Le Monde*, 27 février 2007. Journal *The Economist*, 21 octobre 2006.

de l'Arabie Saoudite (dont la partie la plus méridionale Najran et une partie de l'Assir appartenaient naguère, au Yémen), à l'est du Sultanat d'Oman. Il est également bordé par la mer Rouge et le golfe d'Aden à l'ouest, où il fait face à l'Érythrée et à Djibouti, par l'océan Indien au sud, où il fait face à la Somalie. Le Yémen constitue une partie du plateau arabe incliné d'ouest en est et est caractérisé par des paysages variés, des terrains et climats diversifiés. De la plaine côtière aux montagnes, le paysage se dessine par des cultures en terrasse. Le Yémen peut être divisé en trois grandes régions : la plaine côtière, la montagne et le désert, sans oublier les terres insulaires.

1.1.1. Plaine côtière

Le secteur côtier inclut l'ensemble des plaines inférieures, étroites et au taux d'humidité très élevé, se situant le long de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Ces plaines sont reliées ensemble et forment la Tihama, *Terre Chaude*, bande côtière le long de la mer Rouge, démarrant au nord avec Gizan et finissant au sud avec le détroit de Bab Al-Mandeb, *Porte des lamentations*. Elle inclut également une rangée de montagnes hautes jusqu'à 900 mètres d'altitude. La longueur de ce littoral dépasse les 2000 kilomètres s'étendant de 30 à 60 kilomètres en largeur. Administrativement, ce secteur comporte les gouvernorats¹ de Hodeïdah, Taz, Hajjah, Lahj, Abyan, Al-Mahara, Aden et quelques parties de l'Hadramaout.

1.1.2. Montagnes

Les montagnes regroupent une grande partie de l'occupation humaine car le climat y est plus sain. Ces régions des plateaux ou plaines orientales, formés de roches sédimentaires, sont situées sur la partie est et nord, pouvant atteindre 1 000 mètres d'altitude. Cette région se prolonge ainsi jusqu'au désert. Elles sont ainsi caractérisées par le désert, avec l'eau dans les *wadis*, sorte de oueds, de cours d'eau, comme le wadi Hadramaout, s'étendant sur environ 200 kilomètres. Administrativement, ce secteur comporte les gouvernorats de Sa'ada, Al-Jawf, Shabwa, Hadramaout et Al-Mahara. La région des montagnes a été formée par le mouvement de la plaque africaine et asiatique, fondant ainsi la mer Rouge et le golfe d'Aden. Ces montagnes sont les plus

¹ Dans le cadre des autorités locales, le Yémen est administrativement divisé en 21 gouvernorats : Sa'ada, Al-Jawf, Hajjah, Hadramaout, Amran, Hodeïdah, Sana'a, Marib, Shabwa, Al-Mahara, Abyan, Al-Bayda, Dhamar, Al-Mahwit, Ibb, Al-Dalil, Taz, Lahj, Aden, Socotra et Raima (formé récemment en 2004). A cela, s'ajoute la municipalité de Sana'a. En 2001, les gouvernorats sont divisés en 333 districts ou circonscription de base, qui sont divisés en 2210 sous-districts. Le pays recense environ 38 284 villages, 91 489 localités et quartiers (et les centres électoraux sont au nombre de 5620).

hautes de la péninsule arabique, leur altitude s'étalant entre 1 000 et 3 600 mètres avec An Nabi-Shu'ayb, sommet culminant à 3 760 mètres. Au pied des montagnes, existent des bassins de terre plate propice à l'agriculture, et de rivières où l'eau coule, où certains wadis s'entrelacent¹. Administrativement, ce secteur comporte les gouvernorats de Raima, Sana'a, Hajjah, Al-Mahwit, Sa'ada, Al-Jawf, Dhamar, Ibb, Taz, Al-Bayda et Al-Dalil.

1.1.3. Désert

Le désert², se situant au nord est, couvre les trois quarts du pays. Cette partie yéménite du désert fait partie du Grand Quart Vide, *Rub Al-Khali*. Cette région est caractérisée par la sécheresse, les cultures ne sont possibles que dans les vallées où coulent les wadis.

1.1.4. Terres insulaires

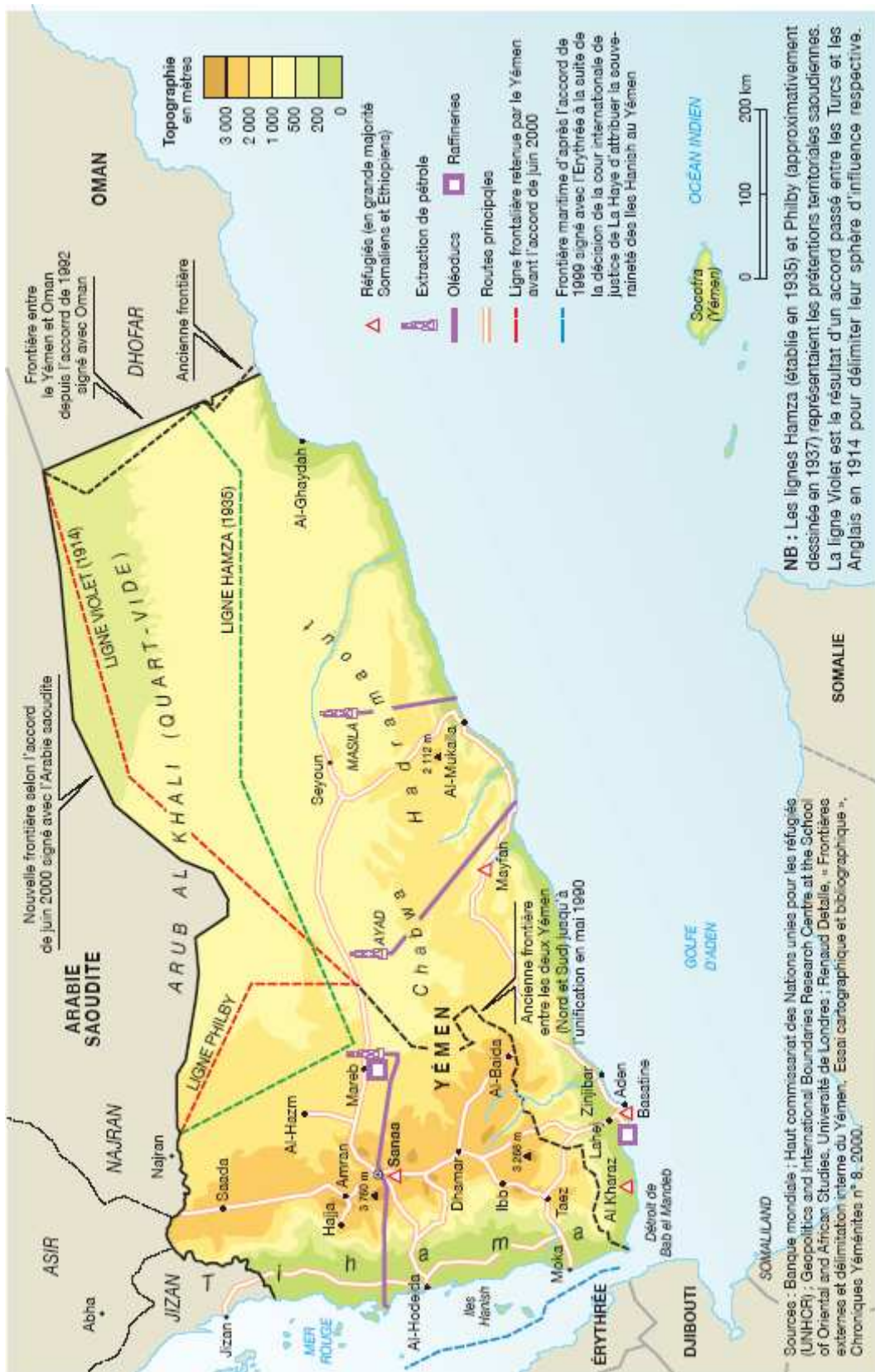
La mer Rouge a le plus grand nombre de ces îles sous forme d'archipels près des côtes yéménites. L'île de Kamaran, au nord, est la plus grande et importante. Au nord de cette île, sont les îles de Buklan, d'Altair et de Fauscht ; au sud les archipels de Zuqar et de Hanish. L'île de Périm commande l'accès à la mer Rouge par le détroit de Bab Al-Mandeb, présentant un intérêt stratégique important. De l'autre côté dans l'océan Indien, se situe la plus grande île, l'île de Socotra, près de la côte somalienne.

1.2. Climat

Par opposition à *l'Arabie Déserte*, le Yémen, pays de hautes terres arrosées par les pluies de la mousson indienne, durant l'été, offre un paysage varié et prospère. Le climat est variable de par la diversité topographique. Il est chaud et humide dans la plaine côtière de l'ouest, tempéré dans les montagnes, très chaud dans la partie désertique. Les précipitations sont très variables selon les régions. Le Yémen est affecté par des vents de mousson qui sont généralement accompagnés de pluies en été et peu en hiver. La saison humide s'étend de mars à mai, puis de juillet à août.

¹ Les wadis les plus significatifs sont : wadis coulant dans la mer Rouge : wadi Haradh, Mur, Surdud, Siham, Ramma, Zabid, Mawza et Rasian, wadis coulant dans le golfe d'Aden : wadi Tiban, Bana, Ahwar et Hadramaout, il existe des wadis qui s'écoulent jusqu'au désert : wadi Khabb, Al-Jawf, Adhanah. Wadis du nord au nord est : wadi Harib, Marakhah, Jirdan, Al-Sai, Rammah, Sha.

² La proximité du désert a toujours posé problème c'est un lieu où s'exerce la pression des tribus. Cette pression a pesé et pèse encore aujourd'hui. Elle est un poids important dans l'élaboration de la vie politique.



PHILIPPE REKACEWICZ

Carte 1 : Carte de la République du Yémen Source : atelier de cartographie du *Monde diplomatique*).

2. Contexte historico-politico, d'un Royaume à une République

Les civilisations antiques du Yémen¹, dominant la mer Rouge et l'océan Indien, ont atteint un niveau élevé de prospérité et de progrès relatif dès le XI-X^{ème} siècle avant l'ère chrétienne. Ainsi, les Grecs et les Romains ont été incités à l'appeler « *l'Arabie Heureuse* ». Elle s'est manifestée politiquement et culturellement au sein du royaume de Saba, fondé par les tribus commerçantes, représentée par Bilqis², Reine de Saba. En effet, « *l'Arabie Heureuse* » apparaissait comme un pays doté de ressources naturelles, particulièrement en épices, aromates, myrrhe, encens et autres marchandises convoitées de l'Orient, cela tout à fait conformément à la réputation qu'en ont les Européens depuis l'Antiquité. Le royaume de Saba, ayant pour capitale Marib, dut également sa richesse à l'ingénieux système d'irrigation³, illustré par la grande digue ou barrage de Marib⁴, édifié dès le VII^{ème} siècle avant l'ère chrétienne. Tout cela a conduit au fait que le Yémen était l'un des centres significatifs des civilisations humaines antiques. Ainsi les royaumes subarabiques, se trouvant sur les versants arides à la limite des déserts, de Saba (capitale, Marib), Maïn (capitale, Maïn), Awsan (capitale, Awsan), Qataban (capitale, Tamna) et Hadramaout (capitale, Shabwa) furent réunis par les Himyarites⁵, qui gouvernèrent le Yémen jusqu'en 525. La découverte d'une route nouvelle maritime directe de l'Europe vers l'Inde, par le Cap de Bonne-Espérance à la fin du XV^{ème} siècle, a provoqué le déclin de « *l'Arabie Heureuse* ».

2.1. Vers un premier état unifié du Yémen

2.1.1. Islam, religion du Yémen : pays des zaydites

Les Juifs affluèrent dans le royaume himyarite, rejoints par des missionnaires chrétiens à partir du IV^{ème} siècle, suite à la chute de Jérusalem en 70. Une majeure partie du royaume fut convertie au judaïsme. Des communautés juives ont réussi à se

¹ Plusieurs royaumes se sont succédés de 1500 avant J-C à 300 après J.C. Voir J. CHELHOD, (1976). « Premier colloque international sur la civilisation yéménite », *L'Afrique et l'Asie Modernes*, n° 108.

² Episode mythique (relaté dans le Coran et la Bible) de Bilqis, Reine de Saba, qui rendit visite au Roi Salomon en Palestine et apporta de l'or en énorme quantité, des pierres précieuses et des charges d'aromates. Cependant, le Coran et la Bible n'évoquent pas la présence de l'encens.

³ J. PIRENNE, (1978). « La maîtrise de l'eau en Arabie du Sud antique », *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Tome 2, Paris, 238 p.

⁴ Construction de l'un des plus grands barrages du monde à l'époque, premier royaume de Saba concentré autour de Marib, sa capitale considérée comme le premier état unifié du Yémen avant l'ultime rupture et destruction de la digue en 620.

⁵ Suite aux guerres entre les différents royaumes et du déclin du royaume de Saba, les Himyarites profitèrent des événements pour s'imposer à leur tour.

maintenir jusqu'à l'exode massif de ces derniers vers Israël au cours des années 1950.

L'ère du christianisme, importé par les Ethiopiens lors de l'invasion du sud du royaume, s'ouvrit au VI^{ème} siècle et dura environ une cinquantaine d'années. Leur économie, entièrement basée sur le commerce, s'effondra, vers la fin du VI^{ème} siècle marquant l'appauvrissement du territoire, contraint à chercher une nouvelle voie.

Plusieurs religions, installées au Yémen, réussirent à se maintenir en petites communautés jusqu'à nos jours, pour laisser place à l'Islam¹ qui resta la seule religion dominante. Dès le VII^{ème} siècle, en 628, le Yémen s'islamisa de façon rapide et profonde². L'Islam fut introduit par les Bédouins³, arabes nomades. Ainsi le Yémen est l'un des premiers pays à se joindre à la révolution musulmane. Le Yémen n'a jamais connu de guerre de religion, point à ne pas oublier lors du processus de réunification⁴.

A l'heure actuelle l'article premier de la Constitution⁵ yéménite énonce que « la République du Yémen est un Etat arabe, islamique, indépendant, souverain et indivisible. Le peuple yéménite fait partie intégrante de la Nation arabe et islamique. », selon l'article 2. « L'Islam est la religion de l'Etat et la *Charia*⁶ islamique est la source de toutes les législations », selon l'article 3. La *Charia* est une loi canonique islamique

¹ Il s'agit dès à présent de clarifier certains éléments caractéristiques de la religion de l'Islam qui seront utiles par la suite à la compréhension du contexte yéménite et de ses caractéristiques régionales. Les aspects religieux de la péninsule arabique s'avèrent complexes. L'Islam est composé de deux courants religieux principaux : le zaydisme, issu du chiisme, très implanté dans le Nord du pays (ici Nord, prendra une majuscule faisant référence à la partie nord du Yémen, le Yémen du Nord) et le chaféisme (une des quatre grandes écoles juridiques de l'Islam sunnite), issu du sunnisme et davantage implanté dans le Sud (le Yémen du Sud). Voir Annexe 2 : Les particularités de l'Islam, p.455.

² Le gouverneur perse du Yémen, Badhahn, se convertit à l'Islam entraînant dans sa démarche l'ensemble de son peuple. Le Yémen fut placé sous l'autorité successive des califes omeyyades (Dynastie de califes arabes régnant à Damas de 661 à 750, agrandissant l'empire musulman, et tomba sous les coups des Abbassides. Définition du dictionnaire Le Petit Larousse 2006. p. 1611), puis abbassides, et ses habitants, nombreux à servir dans les armées du calife, participèrent à l'expansion de l'Islam.

³ Le terme Bédouin signifie avant tout nomade, étymologiquement, de culture arabe vivant dans les régions désertiques du Moyen-Orient. Il désigne aussi les habitants de la steppe. Les Bédouins ont pris une part décisive à l'expansion de l'Islam. Les tribus bédouines sont soumises à l'ordre tribal pour raison de survie au sein du désert et de mobilité. La famille bédouine comprend le chef de famille, son ou ses épouse(s) et enfants non mariés.

J. CHELHOD [dir.], (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 1, *Le peuple yéménite et ses racines*. Paris, Maisonneuve & Larose, 281 p. (1^{ère} éd., 1984), « Introduction générale, problème d'anthropologie culturelle sud-arabe », pp. 39-40.

⁴ C. SAINT-PROT, (1997). *L'Arabie Heureuse, de l'Antiquité à Ali Abdullah Saleh, le réunificateur du Yémen*, Paris, L'Orient Politique, Ellipses, 221 pages, p. 27.

⁵ La constitution yéménite du 16 avril 1991 amendée le 28 septembre 1994. Voir également M.A. AL-SAQQAF, (1999). « La constitution du Yémen réunifié », pp. 161-168., in R. LEVEAU, F. MERMIER & U. STEINBACH, *Le Yémen contemporain*, Paris, Karthala, 459 p.

⁶ Littéralement, *Charia* signifie « la voie », « le chemin », « la route ». Une route conduit quelque part, il doit y avoir un but. La route elle-même n'est jamais le but. Le débat parmi les juristes musulmans porte sur le but de la *Charia*. Les règles et les lois ne sont pas en elles-mêmes les buts. Chaque règle doit avoir un sens et un objectif. La connaissance de la *Charia* est limitée à certaines personnes (les oulémas ou juristes, qui interprètent fréquemment la religion de façon légaliste).

régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle. La *Charia* consiste en des commandements et des interdictions et s'applique aux obligations culturelles, aux relations aux sociétés, ainsi qu'aux moindres gestes de la vie quotidienne.

2.1.2. De dynasties en dynasties

Depuis les hauts plateaux du Nord, le zaydisme¹ fut installé² dès le IX^{ème} siècle. L'Etat zaydite incapable de s'imposer aux structures tribales préexistantes³, a dû se fondre en leur sein dans une cohabitation originale pour assurer sa pérennité. Pendant longtemps, aucune construction étatique véritable ne put voir le jour à partir des hautes terres zaydites. Ainsi, une période compliquée de l'histoire apparut avec la séparation⁴ entre le haut pays (le Nord), zaydite chiite, et le moyen et bas pays (le Sud), majoritairement sunnite.

Jusqu'au XVI^{ème} siècle, il y eut des affrontements perpétuels entre les différentes dynasties chiites et sunnites⁵. En 1037, les Fatimides⁶ repoussèrent les zaydites au Nord, avant d'être évincés par Saladin⁷ réunifiant le pays. Malgré ces conflits, l'économie du Yémen prospéra, notamment sous le règne des Rassoulides (1229-1454), connaissant une période faste aux plans artistique et culturel. Seul le nord-est du Yémen échappait à cette domination, étant toujours sous l'influence de l'imam zaydite. Avec le retrait des Rassoulides, puis des Tâhirides (1454-1538) dont l'occupation se restreignait à Aden, le royaume des zaydites reprit le contrôle du territoire du Yémen et ce jusqu'en 1538. Pour l'époque moderne, la première

¹ L'Etat zaydite est fondé et se perpétua jusqu'en 1962, date importante de la révolution anti-imamique pour le Yémen du Nord.

² L'imam Al-Mahdi Ahmad B. Yahya Ibn Husyan prît ses distances par rapport à l'empire abbasside et se réfugia au Nord du Yémen au sein des montagnes yéménites. L'imam est le guide spirituel durant des siècles. L'histoire de l'imamat zaydite révèle la constance des conflits entre imams et tribus.

³ N. COUSSONNET, (1994). « Les assises du pouvoir zaydite au XIII^{ème} siècle », pp. 25-37, p. 25, in M. TUCHSCHERER, « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p.

⁴ P. MARTHELOT, (1982). « Présentation géopolitique de la péninsule arabique », p. 25, in P. BONNEFANT, *La péninsule arabique d'aujourd'hui, Tome 1*, Paris, C.N.R.S., 379 p.

⁵ La dynastie des Omeyyades (661-750) est à l'origine du clivage existant au sein de l'Islam entre sunnites et chiites.

⁶ Les Fatimides (909-1171), dynastie chiite ismaélienne fondée par Ubyad Allah à Kairouan, Tunisie, en 909-910. Ils étaient les descendants de Fatima, la fille du Prophète et se proclamèrent califes. (Définition du dictionnaire Le Petit Larousse 2006. p. 1361).

⁷ Saladin, dirigeant kurde travaillant pour les Abbassides, mit fin au règne des Fatimides en renversant le dernier calife en 1171 et créa le royaume des Ayyoubides (1174-1229).

unification¹ est tenue sous la conduite des zaydites de la dynastie qasimide réussissant à mettre fin à la première occupation ottomane du pays (1538-1635).

2.2. Vers la double révolution yéménite

Le Yémen actuel n'existait pas en tant que tel. Il faut avoir à l'esprit qu'il existait deux Yémen, le Yémen du Nord et le Yémen du Sud².

2.2.1. Yémen du Nord, fin de l'imamat, révolution de 1962, République Arabe du Yémen (R.A.Y.)

Au début du XV^{ème} siècle, la brève incursion des Portugais qui contrôlaient l'océan Indien, marqua le début d'une période de conflits : les Mamelouks³, puis les Ottomans⁴. La conquête ottomane, en 1538, marqua un tournant dans l'histoire du Yémen et ils s'emparèrent de Sana'a en 1547. Afin d'étendre leur domination et d'unifier un vaste empire, ces derniers tentèrent d'occuper Aden et le Sud, à l'exception du Nord tenu par les zaydites représenté par l'imam Al-Mansur Al-Qasim Ben Muhammad⁵. En 1635, les Ottomans⁶ furent chassés par les zaydites⁷.

Pour la seconde fois, vers 1850, les Ottomans prennent le contrôle d'une partie de la Tihama et réinstallent un gouverneur à Sana'a. Le Yémen du Nord se voit accorder l'autonomie lors du traité de Dahan en 1911, suite à des années de rébellion lancée lors de l'arrivée de l'imam Yahya⁸ au pouvoir en juin 1904⁹. L'indépendance fut

¹ F. BLUKACZ, (1994). « Le Yémen sous l'autorité des imams zaydites au XVII^{ème} siècle : une éphémère unité », p. 39., in M. TUCHSCHERER, « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p.

² Se reporter au Tableau 1 : Quelques repères chronologiques des deux Yémen. p. 24.

³ La dynastie la plus inattendue du monde arabe régna sur l'Égypte et la Syrie (1250-1517), dont les sultans étaient choisis parmi les milices de soldats esclaves. (Définition du dictionnaire Le Petit Larousse 2006. p. 1540). La situation changea lorsque Vasco de Gama, trouva une nouvelle route des Indes en contournant l'Afrique. Les Mamelouks perdaient ainsi une partie du contrôle sur le commerce. Il fallait donc trouver une autre place stratégique : le Yémen. L'occupation du Yémen par les Mamelouks commença en 1515-1517 et se finit en 1537 avec l'arrivée des Ottomans.

⁴ Ils firent la conquête de l'Égypte en 1517 obtenant un pouvoir quasi-total sur la mer Méditerranée en occupant l'Égypte des Mamelouks. Ils prirent également la succession de ces derniers au Yémen. Ils ne purent jamais imposer réellement leur autorité aux sunnites chafiites du Sud.

⁵ Fondateur de la dynastie des imams zaydites qasimides lançant en 1598 la révolution contre les Ottomans afin d'obtenir la liberté et d'envisager une réunification sous l'ordre zaydite.

⁶ Ils étaient des défenseurs ardents du sunnisme, protecteurs des lieux saints d'Arabie. Ils étaient considérés comme des défenseurs de l'Islam.

⁷ Les Zaydites reprirent le contrôle du Yémen (1644-1676), atteignant la taille maximale (âge d'or), sous la direction de l'imam Ismail Mutawakil (imam zaydite qasimite). A la mort de ce dernier, leur influence au Sud du Yémen s'amorçait.

⁸ L'imam Yahya restaure la pratique zaydite et confirme l'ascendance qasimite. Cependant, la situation du Yémen est alarmante : guerre de libération, pillages, taxations, effondrement économique et commercial.

⁹ Succédant à la mort de son père l'imam Muhammad Hamid Al-Din.

accordée en 1918 suite au démantèlement de l'Empire Ottoman. Les zaydites gouvernèrent de nouveau le pays. En 1945, le Yémen du Nord devint membre fondateur de la Ligue Arabe et entra aux Nations Unies en 1947. Sous l'autorité de l'imam Yahya, le Nord demeura comme un pays sous développé, fermé à toute influence étrangère. En 1948, ce dernier fut assassiné et son fils Ahmad lui succéda. Sans conséquence immédiate, l'événement ouvre une période troublée du royaume mutawakkili conduisant quinze ans plus tard à l'effondrement de l'imamat¹.

L'imam² Ahmad³ reprend la même politique que son père à savoir « la fermeture du pays à toute influence moderniste et lutte contre la présence britannique au sud⁴ ». Il était hostile à l'évolution technique et aux réformes pouvant engendrer des troubles. Ainsi, le Yémen du Nord à l'écart de tout progrès d'importance, resta longtemps fermé à l'extérieur, ne vivant que refermé sur ses hautes terres. La situation sociale, sanitaire et économique n'évolua pas⁵. L'opposition qui avait abattu l'imam Yahya se reconstitua contre Ahmad qui chercha donc un maximum d'alliés comme l'U.R.S.S., l'Irak, l'Égypte. En février 1958, le Yémen du Nord entra au sein de la République Arabe Unie, la R.A.U.⁶ (ancien état du Moyen-Orient, formé de l'Égypte et de la Syrie (1958-1961), l'Égypte garda ce nom jusqu'en 1971). Le 18 septembre 1962, l'imam Ahmad décéda. Son fils, Al-Badr devient imam promettant un *meilleur Yémen*. Ni son fils, ni aucun successeur ne pourront s'affirmer au pouvoir. Le 26 septembre

¹ A. ROUAUD, (1984). « La double révolution yéménite, 1948-1970 », p. 141, in J. CHELHOD [dir.], (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation. Tome 2, La société yéménite, de l'hégire aux idéologies modernes*. Paris, Maisonneuve & Larose, 265 p. (1^{ère} éd., 1984).

² Ahmad déplaça la capitale de Sana'a à Tazeh cherchant à maintenir une unité de son royaume, mais aussi à être informé des opposants au régime d'Aden. Il lutta également contre les Britanniques. Il incarna un régime conservatiste et renforça ses liens avec Moscou, capitale du communisme international.

³ Ahmad, né en 1891, repris le nom de règne de *An-Nasir li-Din Allah, le défenseur de la religion de Dieu*. Il accéda au trône à l'âge de 57 ans.

W. M. WENNER, (1967). *Modern Yemen, 1918-1966*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 256 p., p.104.

⁴ A. ROUAUD, (1984). « La double révolution yéménite, 1948-1970 », p. 142, in J. CHELHOD [dir.], (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation. Tome 2, La société yéménite, de l'hégire aux idéologies modernes*. Paris, Maisonneuve & Larose, 265 p. (1^{ère} éd., 1984).

⁵ EL ATTAR, (1956). « Le Yémen », N.D., *La documentation française*, n° 2 141, Paris, février 1956.

⁶ W. M. WENNER, (1967). *Modern Yemen, 1918-1966*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 256, p. 177-179.

1962, le régime d'Al-Badr¹ est renversé et naît la République Arabe du Yémen² (R.A.Y.), Al-Sallal³ se promut chef de l'Etat.

Ce coup d'Etat, succès d'un putsch militaire, amorce une guerre civile de sept ans opposant les nationalistes arabes soutenus par la République Arabe Unie de Gamal Abdel Nasser et les royalistes d'Al-Badr soutenus par l'Arabie Saoudite et la Jordanie. En 1965, un accord fut conclu entre le président égyptien Gamal Abdel Nasser et le roi Fayçal Ibn Al-Aziz d'Arabie Saoudite afin de mettre un terme au conflit, mais la défaite des Egyptiens lors de la guerre des Six Jours en 1967, entraîna leur retrait effectif du Yémen. En 1968, Al-Sallal fut alors renversé par AbdelRahman El-Eriani, un sunnite. Le colonel Ali Abdullah Saleh accéda au pouvoir en 1978.

Le Président de la République actuelle, Ali Abdullah Saleh, né en 1942, rejoint les forces armées en 1958, entre à l'académie militaire en 1960. Il contribue à la préparation de la révolution du 26 septembre 1962 et participe sur le terrain à la défense de la République. Plusieurs fois blessé, il reçoit de nombreux honneurs militaires. Il occupe différents postes de dirigeant et représente le Yémen au sein de délégations officielles, négocie avec les pays voisins. Le 24 juin 1978, il accède au conseil présidentiel et devient vice-commandant des forces armées. Le 17 juillet 1978, il est élu Président et commandant des forces armées. Le 17 septembre 1978, il obtient le grade de colonel et reçoit la médaille de la République (la plus haute décoration du Yémen). En 1982, il est secrétaire général du Congrès Populaire Général⁴ (C.P.G.) (Dont l'emblème est un cheval cabré) (Créé le 24 août 1982). En 1983, il est réélu à la présidence pour une durée de cinq ans. Idem en 1988. Ses efforts sont tournés vers la réunification du Yémen. A Aden, le 22 mai 1990, il fait monter le drapeau de la République réunifiée. Le 11 octobre 1994, il est à nouveau nommé président, cette fois par la chambre des Représentants. Il est confronté à des problèmes risquant la division du pays. Il défend l'unité du pays. En 1994, lorsque la guerre se finit, il est renforcé dans sa position de dirigeant. En janvier 1998, il se proclame maréchal. Le 25 septembre 1999, il est élu président au suffrage universel. En 2006, réélu sans problème, il tente d'accélérer l'ouverture du pays sur le monde⁵.

¹ L'imamat zaydite disparut totalement, après la capture d'Al-Badr qui régna une dizaine de jours.

² Le 26 septembre est la fête nationale correspondant à la date de la révolution anti-imamique.

³ Al-Sallal était un réformiste et nationaliste qui n'éprouvait aucun sentiment de loyauté à l'égard du nouvel imam Al-Badr.

⁴ Parti politique du Président Saleh (en arabe Al-Mu'tamar Al-Sha'bi Al-Am).

⁵ Documents de présentation de l'Ambassade de France à Sana'a en République du Yémen.

Tableau 1 : Quelques repères chronologiques des deux Yémen

YEMEN DU NORD (ZAYDITE, CHIISME)	YEMEN REUNIFIE 22 MAI 1990	YEMEN DU SUD (CHAFEISME, SUNNISME)
<p>IX^{ème} siècle : Présence du zaydisme 1454-1538 : Etendue du zaydisme 1598-1635 : 1^{ère} occupation ottomane 1644-1676 : Taille maximale du royaume zaydite 1849-1918 : 2^{ème} occupation ottomane 1904-1948 : Imam Yahya au pouvoir 1948-1962 : Imam Ahmad au pouvoir 1962 : Révolution anti-imamique Proclamation de la République Arabe du Yémen (R.A.Y.) (26 septembre) Début de la guerre civile de 7 ans (1962-1970)</p>	<p>1972 : 26 septembre au 19 octobre, 1^{ère} guerre inter yéménite 28 octobre et 28 novembre, Premiers accord d'unité 1974 : Al-Hamdi président 1977 : Mort d'Al-Hamdi, Al-Gachemi président 1978 : Mort d'Al-Gachemi, Ali Abdallah Saleh au pouvoir de la R.A.Y. 1979 : Seconde guerre inter yéménite (24 février au 16 Mars) Second accord d'unité le 30 mars : travaux de commission 1989 : Nouvelle commission de coordination politique (mars) Relance des commissions bilatérales, déclaration d'unité le 30 novembre</p>	<p>1839 : Aden contrôlé par les Britanniques 1963 : Lutte contre l'occupation britannique par le F.L.N. 1967 : 30 novembre Proclamation de la République Populaire du Sud du Yémen (R.P.S.Y.) 1970 : Constitution de la République Démocratique et Populaire du Yémen (R.D.P.Y.) (1^{er} décembre).</p>
<p>22 mai 1990 : Proclamation de la République du Yémen, Président : Ali Abdullah SALEH (parti politique Congrès Populaire Général)</p>		
	<p>1991 : Référendum constitutionnel (mai) Crise et guerre du Golfe (août 1990-février 1991) 1993 : 1^{ère} élection législative 1994 : Guerre inter yéménite (5 mai-7 juillet) défaites des dirigeants sécessionnistes du Yémen du Sud Octobre : Réélection de Saleh, comme Président 1997 : 2^{ème} élections législatives 1998 : Saleh Maréchal 1999 : Septembre : 1^{ère} élection présidentielle, Saleh réélu (96% des voix) 2006 : Septembre : 2^{ème} élection présidentielle, Saleh réélu 2009 : Report des élections législatives prévues en avril (report de deux ans : 2011)</p>	

2.2.2. Yémen du Sud, emprise britannique, révolution de 1967, République Démocratique et Populaire du Yémen (R.D.P.Y.)

En 1832¹, la Compagnie anglaise des Indes orientales prend et contrôle le port d'Aden, escale importante fournissant du charbon aux navires en route vers l'Inde. La Grande-Bretagne, à travers la compagnie, commence à signer des traités de *protection* avec de nombreux souverains ou chefs de tribu locaux. Elle finit par contrôler les territoires qui formeront plus tard le Yémen du Sud. En 1935, les Britanniques, après avoir conclu un accord avec l'imam Yahya, mettant un terme à la guérilla menée par le Nord, et s'accordent avec l'Arabie Saoudite sur la délimitation des frontières *nord-sud*.

Le protectorat d'Aden² était un protectorat britannique en Arabie méridionale durant la première moitié du XX^{ème} siècle. En 1959, il est en partie intégré dans la Fédération des Emirats Arabes du Sud, formée de six Etats, devenant la Fédération d'Arabie du Sud³ (F.A.S.) en 1962⁴. Quatre autres protectorats refusent d'adhérer à cette dernière et constituent alors le Protectorat d'Arabie du Sud (P.A.S.). La fonction du protectorat est d'isoler le Sud du Nord et de servir de zone tampon pour assurer une domination totale sur Aden⁵.

En 1962, le putsch qui survint au Yémen du Nord éveilla de nombreux opposants au Sud, et nombre d'entre eux franchirent la frontière pour aller se battre au côté des républicains. Deux groupes nationalistes, le Front de Libération de l'Occupation du Yémen du Sud (F.L.O.Y.S.) et le Front de Libération Nationale (F.L.N.) engagent une lutte de libération nationale contre les Britanniques qui se déclare, en 1963, par la prise de l'un de leurs aéroports militaires. La résistance fut couronnée de succès, dans un contexte mondial de décolonisation qui leur était favorable. Sous la pression du mouvement nationaliste armé, la Grande-Bretagne se retire et l'indépendance est proclamée le 30 novembre 1967 pour former la République Populaire du Yémen du Sud (R.P.Y.S.), un nouvel Etat indépendant. La branche

¹ Ce fut le début d'une longue séparation entre le Yémen du Sud et le Yémen du Nord.

² Il était un protectorat britannique. L'idée du pouvoir colonial britannique était, dès février 1954, de créer une entité politiquement et économiquement plus viable que la multitude des petits états. Le principal motif était de conserver le port et la base navale d'Aden.

³ Le 04 avril 1962, la Fédération d'Arabie du Sud (F.A.S.) succéda à la Fédération des Emirats Arabes du Sud (du 11 février 1959) élargie à 17 Etats de la région. La F.A.S. a permis l'instauration de l'ordre néo-colonial à la solde des Britanniques.

⁴ T. ISMAEL, J. ISMAEL, (1986). *People's Democratic Republic of Yemen. Politics, Economics and Society*, London, Frances Printer, p. 15.

⁵ F. TRABOULSI, (1991). « Les transformations des structures tribales depuis l'indépendance du Yémen du Sud », in J. COULAUD, « Arabie du Sud : le commerce comme facteur dynamisant des changements économiques et sociaux », *Cahier du GREMAMO*, n° 10, p. 128. 226 p.

marxiste du F.N.L. prend le pouvoir et change, trois ans plus tard, le nom de la République en République Démocratique Populaire du Yémen (la R.D.P.Y.) le 1^{er} décembre 1970. Tous les partis politiques présents fusionnent et deviennent le Parti Socialiste Yéménite¹ (le P.S.Y.), désormais seul parti légal au Yémen du Sud².

En 1970, le président Salim Ali Rubayyi instaure le seul régime marxiste de la péninsule arabique. La réforme administrative et agraire soulève l'opposition des chefs de tribu et des milieux religieux, soutenus par l'Arabie Saoudite en 1976. Les contradictions de la politique de Rubayyi, ses ambitions et son isolement au sein du F.L.N. provoquent en juin 1978 un soulèvement militaire au cours duquel il est renversé et exécuté. Ali Nasser Mohamed, devenu président en 1980, fut renversé en 1986, ce qui provoqua une courte mais violente guerre civile. L'ancien premier ministre Al-Attas fut élu président en octobre 1986. Il poursuit la politique de rapprochement avec le Yémen du Nord.

2.3. Vers l'unification du Yémen, long processus

2.3.1. Deux Yémen

Selon F. Mermier³, « la nation yéménite n'est pas le résultat d'un découpage colonial comme les Etats du Golfe [...]. Elle s'est réalisée dans la lutte des imans zaydites contre l'occupation ottomane au Nord (1870-1918) et du mouvement national contre la domination britannique au Sud (1839-1967) ». L'origine des deux Yémen trouve donc sa source dans un héritage colonial, le Nord marqué par la présence des Ottomans, le Sud, protectorat britannique jusqu'en 1967, trouvant une différence religieuse : le Nord majoritairement zaydite et le Sud plutôt chaféite. Par conséquent il existait des orientations politiques différentes.

Au Nord, après la période des imams, notamment autour de l'imam Yahya, ces derniers se sont longtemps opposés à toute autre forme de souveraineté. Malgré la persistance d'une certaine instabilité, les différentes parties se sont réconciliées autour d'un régime républicain dit conservateur en 1970. L'arrivée de Ali Abdullah Saleh, en

¹ P.S.Y., parti politique yéménite unique du Yémen du Sud. Quand le Sud est devenu indépendant, le parti a mis en place un régime de type marxiste, ce pays étant largement financé par l'U.R.S.S.

² Le pays tisse des liens avec l'Union Soviétique, Cuba et la République Populaire de Chine ; des centaines de milliers de yéménites fuient vers le Nord.

³ F. MERMIER, (1999). « Chapitre 1, le Yémen, les héritages d'une histoire morcelée », p. 8, pp. 7-36., in R. LEVEAU & coll. (dir.), *Le Yémen contemporain*. Paris, Karthala, 459 p.

1978, marque le début d'une période de stabilité au sein du régime jusqu'à l'unification.

La R.A.Y. voyait dans l'unification une solution face aux mécontentements éventuels de la population. Les difficultés économiques récurrentes pouvaient être en partie résolues par l'ouverture du marché du Yémen du Sud aux produits du Nord.

Les indépendantistes, au Yémen du Sud, ont fondé un régime marxiste dirigé par le P.S.Y. La R.D.P.Y., fortement financée par l'U.R.S.S., a ainsi connu les répercussions de la guerre froide. A partir de la Perestroïka et de la diminution des financements extérieurs que celle-ci a engendrée, le Yémen du Sud a connu des troubles politiques forts, allant jusqu'à la guerre civile de 1986, entre *pragmatiques* et *idéologues* du régime, faisant plus de 10 000 morts. La R.D.P.Y. apparaît à la fin des années 1980 à bout de souffle. L'arrêt des financements soviétiques, l'instabilité politique intérieure induisaient un vif mécontentement de la population et la possibilité d'une relance du processus d'unification.

L'unification a donc été souhaitée par les deux régimes et s'est notamment réalisée autour de l'idée de complémentarité économique. Le Président Saleh, en raison du déséquilibre entre le Nord et le Sud, a vu l'intérêt politique de se présenter comme le maître d'œuvre de l'unité yéménite.

2.3.2. Nécessité d'une unification par le haut

Les tentatives d'unification qui avaient fait suite aux conflits ayant opposé, en 1972 et en 1979¹, les deux républiques du Yémen demeurèrent vaines. En 1988, cependant, un accord fut conclu pour démilitariser la frontière et exploiter en commun les gisements pétroliers.

Le Président Ali Abdullah Saleh annonça, le 22 mai 1990², depuis Aden, la naissance de la République du Yémen³, issue de l'unification du Yémen du Nord et du Sud, le système politique le plus démocratique de la péninsule arabique. Ainsi le Yémen du Nord, traditionnellement orienté vers le secteur privé, et le Yémen du Sud,

¹ En 1979, la guerre entre les deux Etats éclate. Lors d'un meeting au Koweït, en mars 1979, les deux chefs d'états des deux Yémen réaffirment leur volonté d'unification.

² Unification des deux Yémen : la République Arabe du Yémen (R.A.Y.) au Nord, établie au moment de la révolution de 1962 (le 26 septembre) et de la chute de l'iman, et la République Démocratique et Populaire du Yémen (R.D.P.Y.) au Sud, établie le 30 novembre 1967.

³ Le Yémen devient donc un état démocratique fondé sur un système parlementaire multipartite dont les représentants sont élus directement par les citoyens.

marxiste, à l'économie contrôlée, ont fusionné en un seul et même pays. L'unification yéménite s'est réalisée selon des modalités particulières¹. Contrairement à l'unité allemande qui consista à intégrer l'Ex-R.D.A. (République Démocratique Allemande) dans une R.F.A. (République Fédérale d'Allemagne) dite suffisamment riche pour en supporter les effets, l'unité yéménite a été qualifiée par ses initiateurs *d'unité par fusion complète*. La proclamation de la République apparaît *comme un modèle pour l'unification des autres Etats divisés*², union et démocratie semblent être la devise de ce nouvel Etat.

2.3.3. Unité issue de fait du conflit de 1994

Face aux deux partis politiques instaurés, le C.P.G. et le P.S.Y., un troisième acteur arriva et mettra en cause le partage du pouvoir négocié en 1990, le parti politique islamo-tribal³ : Al-Islah⁴, *Rassemblement yéménite pour la réforme*, représenté par le Cheikh Al-Ahmar.

Le Cheikh Al-Ahmar (1930-2007) est le très puissant Chef de la Confédération tribale des Hashed, disposant d'une grande autorité sur la moitié nord du pays. Il est le Cheikh des Cheikhs (en 1958 à la suite du décès de son père) et président du Parlement. Seigneur féodal par excellence, très soutenu politiquement et financièrement par l'Arabie Saoudite, il a toujours eu une attitude hostile à une future union avec le Yémen du Sud. Il a eu des relations conflictuelles avec le pouvoir en place à Sana'a, sous la Présidence d'Al-Hamdi (1974-1977). Ne pouvant se permettre de heurter de front le pouvoir de ce Cheikh, qui a la possibilité de lever du jour au lendemain des dizaines de milliers d'hommes en armes, le Président Saleh a choisi, depuis son arrivée au pouvoir, de composer avec lui en l'associant à la direction du pays au sein d'un Conseil Consultatif de 15 membres créé en mai 1979, en le nommant en août 1982 à la Commission Permanente du C.P.G. et en facilitant son accession à la Présidence de l'Assemblée Nationale⁵.

¹ Cette unification est qualifiée d'une unification par le haut, car la répartition du pouvoir a été négociée entre les deux régimes. Aucune élection n'a eu lieu. Le gouvernement se compose à part égale de ministres *sudistes et nordistes*.

² M.A. AL-SAQQAF, (1990). « Yémen, un modèle de réunification », *Le Monde*, (9 octobre).

A.B. AL-SAQQAF, (1994). « Problèmes de l'unité yéménite », in M. TUCHSCHERER, « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p.

³ Parti de nature singulière, tribale et islamique.

R. DETALLE, (1996). « Les partis politiques au Yémen : paysage après la bataille », p. 342, *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 81-82, pp. 331-348.

⁴ *Le parti islamique du Rassemblement yéménite pour la Réforme*, (symbole du soleil), Al-Islah est un parti important, créée en septembre 1990. Il est considéré comme un véritable parti d'opposition d'un pays à représentation bipartisane. Al-Islah, fortement représenté au Parlement et dans les institutions locales, est toujours le deuxième parti du Yémen. Son chef, Cheikh Al-Ahmar, est Président de l'Assemblée Nationale et est le Cheikh des Cheikhs de la plus importante confédération tribale du pays.

⁵ Documents de présentation de l'Ambassade de France à Sana'a en République du Yémen.

Depuis sa création, ce parti fut l'objet de plusieurs études¹, deux caractéristiques en ressortent. L'une montre une forte intégration du parti au sein du système politique² et l'autre montre un noyau idéologique lâche³. Il est considéré comme une nouvelle force politique dans le Nord, en totale opposition au P.S.Y. remettant en cause le partage paritaire du pouvoir entre le C.P.G. et le P.S.Y.

Les émeutes de la faim qui eurent lieu en 1992 et l'agitation politique obligèrent le gouvernement à reporter les élections législatives jusqu'au 27 avril 1993. Les élections, dites *l'unité par le bas*, tenues dans un climat très libéral, annoncent une déception pour le P.S.Y. qui n'obtient que 56 sièges⁴. Cela engendre une crise, les nouveaux amendements constitutionnels provoquant de graves tensions, voire de la violence. Le P.S.Y., par le choix de ses dirigeants, notamment du vice président Al-Bid, optent pour un repli en mai 1994 à Aden et proclame la sécession du Yémen du Sud. La violente guerre civile qui s'en suit entre le Nord et le Sud dure deux mois, du 5 mai au 7 juillet 1994. Le P.S.Y. connaît la défaite⁵, malgré le soutien logistique russe et la bienveillance de l'Arabie Saoudite.

Finalement si l'unification du Yémen constitue une aspiration ancienne des deux Yémen et de leur peuple, le processus d'unification ne s'est pas réalisé sans conflits. L'achèvement du processus trouve paradoxalement sa source, non dans l'instauration d'un nouvel Etat en 1990, mais dans la victoire des partis du Nord contre les *sécessionnistes* du Sud à l'issue de la guerre inter-yéménite. C'est par la défaite du P.S.Y. que le Yémen trouve son unité, aujourd'hui « solide »⁶.

¹ L. BONNEFOY, F. IBN CHEIKH, (2001). « Le Rassemblement yéménite pour la réforme face à la crise du 11 septembre 2001 et la guerre en Afghanistan », *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 9. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document73.html>).

² Ce n'est pas sur le terrain du vocabulaire, des valeurs ou de l'éthique et encore moins de la religion que s'exprime le clivage entre pouvoir et opposition.

F. BURGAT, (1999). « Les islamistes yéménites entre universalisme et spécificité », p. 236-237, in R. LEVEAU, F. MERMIER & U. STEINBACH (éd). *Le Yémen contemporain*, Paris, Khatarla, 459 p.

³ J.-M. GROSGURIN, (1994). « La contestation islamique au Yémen », p. 238, in G. KEPEL. *Exils et royaumes. Les appartenances au monde arabo-musulman aujourd'hui*, Paris, Presses de la F.N.S.P., p. 235-250.

⁴ 121 sièges pour le C.P.G. et 62 sièges pour l'Al-Islah, nouveau parti de coalition islamique.

⁵ Prise du port d'Aden par les troupes du Président Saleh.

⁶ L'unité est-elle solide ? Voir l'article : F. MERMIER, (2008). « Yémen : le Sud sur la voie de la sécession ? », *EchoGéo*, sur le Vif 2008. (Site Internet : <http://echogeo.revues.org/index5603.html>).

2.3.4. Consolidation de l'unité

Malgré une histoire marquée par la rupture (lutte de pouvoir entre les royaumes, les souverains et les différentes tribus) tout au long du XX^{ème} siècle (révolutions, guerre d'indépendance, guerres civiles...), le Yémen est demeuré fortement attaché à ses traditions, celles-ci permettant de comprendre ce pays. Le poids de ses tribus tout d'abord, dont l'influence pèse sur les décisions politiques jusqu'au plus haut niveau. L'organisation de la tribu confère au cheikh *chef de la communauté* un pouvoir de décision très important.

La situation politique au Yémen, à l'heure actuelle, est caractérisée par la longévité du régime mis en place par le président Saleh, au pouvoir depuis l'été 1978, celui-ci apparaissant comme le garant majeur de cette unité. Le Président soutenu par son parti, détenant une forte majorité au Parlement, reste relativement la force politique dominante et exerce le contrôle sur l'ensemble des institutions¹. La longévité de son pouvoir, le contrôle de l'armée, sa maîtrise des équilibres tribaux lui permettent d'être une véritable clé pour la République (Que sera le Yémen après la mort du Président Saleh ?). Cependant, cette dernière reste néanmoins contrariée par l'expression de conflits tribaux. Parallèlement, l'unité, faite par l'absorption du Sud par le Nord, soulève des difficultés en termes d'équilibrage territorial. Le déséquilibre Nord/Sud malmène parfois l'unité du pays.

2.3.5. Tribus, cellules de la démocratie ou forces centrifuges

Le Yémen demeure une société essentiellement tribale. Le premier échelon repose sur la famille au sens strict. Les familles étendues forment de plus grandes unités de par leur généalogie, les clans. La plus grande unité s'appelle tribu. Les tribus peuvent s'associer pour former des confédérations. Il en existe dans le nord, principalement les Hashed et les Bakil. Le sud du Yémen est moins tribal que le nord. Les unités tribales exercent une très grande influence dans la prise de décision à tous les niveaux (politique, exécutif, législatif, judiciaire, militaire, commercial...).

¹ Les conflits entre les différents protagonistes de l'unification paraissent apaisés, même si le P.S.Y. a toujours auprès de l'opinion publique yéménite une mauvaise image, non pas comme parti socialiste mais comme parti *sécessionniste*. Il n'empêche, preuve de l'apaisement d'un régime aujourd'hui suffisamment sûr de l'unité du pays, que 17 journalistes sudistes exilés au Caire depuis la fin de la guerre civile de 1994 sont rentrés au Yémen. (Dépêche A.F.P. du 12 mai 2001).

L'unité yéménite est contrariée par l'expression des conflits tribaux. L'écologie sociale de toute la région aboutit à la prédominance d'un groupe social de base : la tribu¹. Dans la construction de l'unité, la prise en compte du facteur tribal ne doit pas être omise. Parfois, il arrive que certaines tribus ressentent un vif mécontentement, pouvant aller jusqu'au conflit violent avec le pouvoir central². Le tribalisme est indissociable de l'identité yéménite. Selon P. Dresh³, les idéaux et valeurs tribaux ont une longue histoire pouvant ainsi remonter jusqu'à la période de l'islamisation du Yémen.

Si le Yémen du Sud considérait que le tribalisme avait disparu de son territoire, l'unification a entraîné sa résurgence. Le tribalisme, et plus généralement les tribus⁴, sont des données de la vie politique du pays, même si cela n'est pas toujours perceptible par *les occidentaux*. Ainsi le Président Saleh affirme en 1986 que « l'Etat lui-même fait partie des tribus et le peuple yéménite est un groupement de tribus »⁵. La deuxième force politique du pays, Al-Islah, représentée par le Cheikh Al-Ahmar, est le chef de la confédération tribale des Hached. Le Président Saleh, est membre de la famille Al-Ahmar, qui appartient au clan des Sanhan et à la confédération des Hached. Le système tribal double autant qu'il recoupe le système des partis.

¹ Il est à noter que cette référence est vieille, elle apporte une définition du tribalisme néanmoins. Au Yémen, le tribalisme était qualifié de tribalisme *républicain*, caractérisé par le fait d'avoir vécu une révolution (aboutissant à la rupture avec l'ordre traditionnel et au renversement de la dynastie régnante) et ayant adopté un régime républicain. Le tribalisme républicain *militaro-nationaliste* définissait la République Arabe du Yémen, et le tribalisme républicain *marxisant*, la République Démocratique et Populaire du Yémen. Voir référence : R. MANTRAN, (1968). « Les régimes étatiques », p.456, *Les régimes politiques arabes*, Paris, P.U.F., Thémis, 558 p.

² J. CHELHOD [dir.], (1997). « L'organisation tribale », p.39-62., *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 3, *Culture et institutions du Yémen*. Paris, Maisonneuve & Larose, 432 p. (1^{ère} éd., 1985),

³ P. DRESH, (1994). « Tribalisme et démocratie au Yémen », conférence donnée au Centre Français d'Etudes Yéménite, le 30 septembre 1992, *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 4. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document81.html>).

Voir également P. DRESH, (1994). « A daily Plebiscite: Nation and State in Yemen », in M. TUCHSCHERER, « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p. P. DRESH, (1993). *Tribes, Gouvernement and History in Yemen*, Oxford Clarendon Press, (Question du pouvoir au sein des tribus et fonction du cheikh et liens avec les Etats). P. DRESH, (1984). "Tribal Relation & Political History in Upper Yemen", *Contemporary Yemen: Politics & Historical Background*, B.R. Pridham (Ed.), Londres et Sydney, Center for Arab Gulf Studies, Univ of Exeter.

⁴ Les tribus sont dirigées par de puissances familles royales qui forment une extension moderne de la tradition tribale.

⁵ Magazine *Al-Majalla*, n° 347, 1-7 octobre 1986.

2.3.6. Fragilité du processus démocratique

Suite à son unification, le Yémen est devenu un état démocratique¹ fondé sur un système parlementaire multipartite, élu directement par les citoyens. La constitution yéménite² a été adoptée par le peuple par référendum en mai 1991. Deux articles importants paraissent communs pour la constitution d'une démocratie occidentale. Le pouvoir exécutif est constitué du président³ et du conseil des ministres. Le pouvoir législatif est constitué du Conseil de la *Shura*⁴ et de la chambre des représentants⁵.

L'article 4 : « Le peuple est le détenteur et la source du pouvoir. Il l'exerce directement par la voie du référendum et des élections générales... »

L'article 5 : « Le régime politique de la République repose sur le pluralisme politique et le multipartisme en vue de l'alternance pacifique au pouvoir ».

Les révisions constitutionnelles ne sont pas nécessairement porteuses de davantage de démocratie. Elles traduisent le rapport de forces politiques du moment actuel. Ainsi l'article 3 de la constitution a été amendé sous l'influence de l'Islah, dont la montée en puissance s'était faite au détriment du P.S.Y. : de source principale de la législation, la *Charia* est devenue source unique de législation.

La République du Yémen est l'une des rares républiques⁶ du monde arabe à pratiquer le pluralisme politique. Si le processus démocratique n'est pas parvenu à son terme, s'il connaît des insuffisances et des limites, force est de constater qu'il a connu depuis une dizaine d'années peu de retours en arrière. Cependant, les progrès pour aller dans un sens d'une pleine démocratie ont été lents au cours des dernières années, étant donné que les élections ont principalement eu pour résultat de renforcer le pouvoir du gouvernement (soit le parti politique du Président). Lors des premières élections locales en février 2001, le Congrès Général Populaire, le C.P.G., au pouvoir, a consolidé sa position également grâce à des décisions élargissant les prérogatives de l'exécutif et

¹ F. MERMIER, (1997). « Yémen, l'Etat face à la démocratie ». *Monde arabe, Maghreb, Machrek*, n° 155.

² M.A. AL-SAQQAF, (1993). « Les progrès de la révision de la constitution yéménite », *Cahier du GREMAMO*, n° 11.

³ Le président est élu au suffrage direct et son mandat a récemment été prolongé de cinq à sept ans. Le conseil des ministres est nommé par le Président, sur le conseil du premier ministre.

⁴ Signifiant « concertation ». Les 111 membres de la *Shura* sont nommés par le Président. Les 301 députés de la chambre des représentants sont élus au suffrage direct tous les six ans.

⁵ Le Parlement compte 301 députés de la chambre des représentants qui sont élus au suffrage direct tous les six ans. Le Parlement est une réelle enceinte de débats même si parfois l'impact décisionnel est limité.

⁶ F. MERMIER, (1997). « Expérimentation démocratique au Yémen », *Le Monde Diplomatique*. (Avril 1997).

limitant les pouvoirs du Parlement. L'opposition se constitue de l'Al-Islah¹ et du P.S.Y.².

2.4. Quelques avancées

2.4.1 Début du processus de la décentralisation

L'adoption en 2000 de la première loi sur les autorités locales³ du Yémen réunifié fut présentée comme l'acte fondateur de la décentralisation dans le pays⁴. Les 21 gouvernorats commencèrent à amorcer le processus de décentralisation : ainsi c'est le 20 mars 2001 que les premiers conseillers se réunirent. Le Yémen présente un cas unique dans la péninsule arabique : les femmes occupent la sphère politique. Si leur participation à la vie publique est modeste, leur engagement commence à se développer petit à petit. Suite à la double révolution, selon M. Grabundzija⁵, un *champ politique féminin* apparaît. En R.D.P.Y., plusieurs associations de femmes⁶ se créèrent à Aden, d'après les études de M. Molyneux⁷. Elles étaient proches des partis politiques et luttèrent activement contre les Anglais. Selon M. Badran⁸, cette situation est tout à fait exceptionnelle, car généralement les femmes disparaissent après la décolonisation.

¹ Parti islamique du rassemblement yéménite pour la Réforme, parti proche du pouvoir sur le plan idéologique et politique, il adresse parfois des critiques assez vives au gouvernement. Fortement représenté au Parlement et au niveau des institutions locales.

² Ex parti unique du Yémen du Sud, à l'idéologie marxiste. Accusé de sécession en 1994. Boycott des élections législatives en 1997. Pas de candidat présent aux élections présidentielles de 1999.

³ A. AL-JARBANI, (2003). *Le Système des collectivités locales au Yémen*, Thèse de doctorat en droit, Université Aix-Marseille.

⁴ N. TOYE, (2002). « Les autorités locales au Yémen (1963-2002), premiers éléments pour une étude juridique », *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 10. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document125.html>).

Voir Law n° 4 of 2000 concerning the local authority Ministry of legal affairs and parliamentary affairs - Republic of Yemen.

⁵ M. GRABUNDZIJA, (2003). « Femmes et politique au Yémen (1962/67-2003) », *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 11. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document153.html>).

⁶ L'Arab Women's Society, *la société des femmes arabes*, est la première association de femmes, créée en 1940, étant la plus active au niveau politique.

⁷ M. MOLYNEUX, (1979). "Women and revolution in the People's Democratic Republic of Yemen", *Feminist Review*, volume 1, n° 1 (porte l'attention sur les droits des femmes au Yémen, distinction des législations mises en place au Yémen du Nord (R.A.Y.) au caractère islamique conservateur et celle du Yémen du Sud d'inspiration plus laïque et égalitaire).

Voir également M. MOLYNEUX, (1995). "Women's rights and political contingency: the case of Yemen", 1990-1994. *The Middle East Journal*, volume 49, n° 3, pp. 418-431. M. MOLYNEUX, (1979). "State policy and the position of women in South Yemen", *Feminist Review*, volume 1, n° 1 (*Peuples méditerranéens*, 1980, n° 12, juillet-septembre).

⁸ M. BADRAN, (1998). "Feminism and internationalism Unifying women, feminist pasts and presents in Yemen", *Gender and history, special issue*. volume 10, n° 3, Oxford UK & Blackwell Publishers, novembre 1998.

M. BADRAN, (1999). "Review essays: feminisms and islamisms", *Journal of Women's History*, volume 10, n° 4.

La place des femmes dans la société yéménite du Yémen du Sud continua de s'accroître avec la constitution de 1970, puis la loi sur la famille adoptée en 1974, avancée majeure sur le statut de la femme au Yémen, mais aussi dans les pays arabo-musulmans.

2.4.2. Les relations hommes / femmes

Au Yémen, l'écart entre les sexes est de plus en plus important. Les femmes¹, et tout particulièrement celles qui vivent dans les zones rurales et les filles, enregistrent des résultats plus mauvais que les hommes pour la majorité des indicateurs socio-économiques. En 2004, le Yémen occupait la 126^{ème} place sur 144 pays figurant à l'indice de développement lié aux considérations de sexe, établi par le Programme de Développement des Nations Unies, soit la plus mauvaise place de tous les états arabes². Seul 29% des femmes adultes savent lire et écrire, ce chiffre étant de 69% pour les hommes. 52% des filles inscrites ne terminent pas l'école primaire, par rapport à 18% pour les garçons, ce qui constitue la différence la plus grande parmi les pays arabes. Le taux de fécondité en 2003 était de 5,8 enfants par femme (5,1 dans les pays les moins développés et 3,8 dans les pays arabes). Les mariages précoces³ sont une des causes de ces phénomènes et constituent un autre obstacle de taille à l'égalité entre les sexes. Les femmes sont confinées uniquement aux tâches domestiques et agricoles : plus de 70% du travail agricole est effectué par les femmes. Les décisions économiques et les relations avec le monde extérieur restent l'apanage des hommes.

Cependant quelques évolutions sont notées : le contenu du rapport mondial pour le développement, du P.N.U.D., en 1995 déclare que la réussite des actions de développement nécessite la participation conjointe des hommes et des femmes. La question de genre est une question majeure pour l'ensemble des pays de la communauté internationale. L'émergence, puis la multiplication des associations de la société civile, et tout particulièrement des regroupements féministes, ont permis l'activation du rôle de la femme dans la société et son renforcement dans les domaines économique, social et politique. B. Abu Osbaa retrace la place des femmes yéménites au sein de la société

¹ B. DESTREMAU, (1989). « Les Femmes yéménites, le Yémen », *Peuples du Monde Itinérances*. Paris.

² Site Internet : http://hdr.undp.org/statistics/data/country_fact_sheets/cty_fs_YEM.html.

³ N. ALI, D. MINOUI, (2009), *Moi Nojoud, 10 ans, divorcée*, Paris, Lafont, 286 p.

civile, en montrant l'augmentation de la participation de ces dernières¹. Le Yémen est donc un pays confronté à une multitude de problèmes politiques, mais aussi économiques, sociaux et environnementaux². Au cours des dernières années, des efforts importants ont été déployés par le gouvernement, ainsi que par les donateurs internationaux, pour relever les défis fondamentaux du pays. Pourtant, les indicateurs économiques et sociaux ne montrent que de faibles signes d'amélioration. Les problèmes sont aggravés par les difficultés du gouvernement à traduire ses engagements en faveur des réformes en actions politiques opérationnelles.

3. Situation économique et sociale : fragilité économique, incertitude de croissance, place des jeunes dans la société

Le niveau de pauvreté du Yémen³ le situe à un niveau de développement socio-économique comparable à celui d'un pays d'Afrique sub-saharienne. Il est de loin le pays le plus pauvre du Moyen-Orient⁴. Le gouvernement yéménite a intensifié ses efforts pour lutter contre ces problèmes. Même s'il a pu instaurer une stabilité politique, il n'est pas encore parvenu à obtenir un cycle de croissance régulier. Il poursuit toujours, avec l'aide des donateurs, les réformes économiques structurelles et administratives qu'il a entreprises avec l'aide, le soutien et le suivi des institutions internationales⁵ au milieu des années 1990. Le gouvernement conduit sa politique de réforme économique en élaborant le plan de développement pour la réduction de la

¹ B. ABU OSBAA, (2008). « Les associations et la promotion de la cause des femmes », in S. BEN NEFISSA, M. GRABUNDZIJA, J. LAMBERT, *Société civile, associations et pouvoir local au Yémen*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales de Sana'a (CEFAS), Fondation Friedrich Ebert, Sana'a, 332 p. pp. 33-35.

² J-J. BERREBY, (1956). « Yémen, synthèse historique, sociale, économique et politique », *La Documentation Française*, Notes et études documentaires, n° 2141, 16 février 1956, Paris.

³ The Government of Yemen, The World Bank, The United Nations Development Program, (2007). *Yemen Poverty Assessment*, 4 volumes, November 2007. Voir également Ministry of Planning and Development, (1999-2000). *Republic of Yemen: 10 years of achievements 1990-2000*, Sana'a.

⁴ Le revenu national brut par habitant est de 718 U.S.D. en 2005 (565 U.S.D. en 2003). 45,2% de sa population se trouve sous le seuil de pauvreté monétaire de 2 U.S.D. par jour sur la période 1995-2005 (15,7% sous le seuil de pauvreté monétaire d'1 U.S.D. par jour). Le rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 (et 2005) a été utilisé afin d'actualiser l'ensemble des données chiffrées concernant le Yémen. Référence : P.N.U.D., (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica. (Site Internet : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-2008/chapters/french/>. Et <http://hdr.undp.org/en/francais/>).

⁵ Comme la Banque Mondiale (B.M.) et le Fonds Monétaire International (F.M.I.).

pauvreté pour 2006-2010.¹

3.1. Pays le moins avancé des pays arabes, quelques indices révélateurs

Le Yémen² fait partie du groupe des pays les moins développés et est un des pays les plus pauvres de la planète pour ce qui concerne presque tous les aspects du bien-être humain, cumulant une situation économique fragile avec une démographie galopante.

Le rapport sur le développement humain 2007-2008 des Nations Unies³ place le Yémen en 153^{ème} position sur les 177 pays, repris dans son Indice de Développement Humain. Le Yémen est de loin le pays le plus pauvre de la région élargie du Moyen-Orient⁴ et de l'Afrique du Nord⁵. Il est un pays à faibles revenus qui fait face à de sérieux défis économiques. Le Produit Intérieur Brut (P.I.B.) par habitant n'a que peu évolué ces dix dernières années, malgré les politiques de stabilisation de l'économie.

Le Yémen est dans une phase de restructuration et de réformes économiques structurelles. A l'heure actuelle, aucun résultat concret ne s'est traduit, la croissance économique a été modeste et les conditions de vie des couches pauvres de la population ne se sont guères améliorées.

Au contraire, la pauvreté s'est amplifiée au Yémen et devient de ce fait préoccupante⁶. Cette pauvreté, si elle touche les classes sociales qui étaient déjà marginales dans la société yéménite, notamment les *akhdams*⁷, (minorité ethnique dont le nom signifie *serviteur* et qui souffre d'attitudes négatives de la part du public, en

¹ En 2004, le Yémen a été sélectionné par le projet du millénaire des Nations Unies pour faire partie de pays pilotes auxquels il a été demandé de préparer un plan de développement basé sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Anciennement le Document Stratégique de Réduction de Pauvreté, adopté en octobre 2002, définissait les objectifs, les orientations, les domaines et les modalités d'intervention que le gouvernement yéménite mettait en œuvre pour réduire la pauvreté dans le pays.

² Voir Ministry of Planning and Development, (1999-2000). *Republic of Yemen: 10 years of achievements 1990-2000*, Sana'a. Voir également : Annexe 3 : Fiche pays : Le Yémen. p.456.

³ P.N.U.D., (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica.

⁴ Il est peu probable qu'il soit capable de ne satisfaire à aucun des Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies, fixés pour 2015, à l'exception sans doute du secteur de l'éducation.

⁵ L'absence de tout indice de *parité de pouvoir d'achat* approprié, n'en permet pas d'évaluer si l'Iraq a un taux de pauvreté plus élevé ou plus faible. Cependant, tous les autres indicateurs de développement humain sont nettement inférieurs au Yémen. Etude sur le budget des ménages, 1998. P.N.U.D.

⁶ B. DESTREMAU, (2000). « Pauvreté et droits au Yémen », *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 8. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document8.html>).

⁷ Plusieurs groupes sociaux subsistent à la périphérie du courant principal du développement : *Akhdams* (Caste d'intouchables en milieu urbain, en grande partie descendant d'esclaves noirs, originellement confinés aux métiers d'éboueurs et autres travaux difficiles), réfugiés et rapatriés. Les besoins de base de ces groupes (santé primaire, éducation, emploi, crédit) ne peuvent pas être satisfaits par la mise en place d'équipements séparés, car cette approche n'est ni soutenable ni économique. Seule une approche intégrée, où les besoins de ces groupes sont incorporés au processus de développement, peut mener à un traitement équitable.

conséquence de quoi elle est située au niveau inférieur de l'édifice social. Il est interdit à ses membres de se marier avec d'autres personnes des autres classes, mais aussi de fréquenter des gens n'appartenant pas à leur groupe), touche dans les mêmes proportions les villes et les campagnes. Un nombre croissant de yéménites n'a pas accès à un logement convenable, à l'eau potable, aux services de santé, à l'éducation, à une source de revenus et à une alimentation suffisante. En effet, l'Etat yéménite peine à assurer une garantie à la population concernant l'accès aux services publics de base que sont la santé et l'assainissement. Les dispositifs de santé publique sont peu développés à l'heure actuelle et l'absence d'assainissement de l'eau pose des problèmes afin de garantir une hygiène tant au niveau des villes que des campagnes. A la fois source et conséquence du sous-développement, le taux d'alphabétisation de la population est préoccupant au Yémen, d'autant qu'il se double d'une importante inégalité entre hommes et femmes. Malgré la disponibilité de produits importés, l'accès aux denrées alimentaires est limité par la faiblesse du pouvoir d'achat. Trois quarts de la population du Yémen vit en milieu rural¹.

Le travail des enfants, lié à la pauvreté, est très répandu au Yémen. Dans les zones rurales, près de 96% des enfants travaillent dans l'agriculture, souvent pour leur famille et sans être payés. Toutefois, dans les zones urbaines, près de la moitié des enfants qui travaillent reçoivent un salaire².

3.2. Ressources économiques, exploitation limitée

Le Yémen est un pays de revenu faible. La ressource principale est le pétrole (environ 400 000 barils par jours en 2005³) qui fait du Yémen un petit pays pétrolier, et potentiellement le gaz naturel, en voie d'exploitation. La pêche et l'agriculture qui mobilisent plus de la moitié de la main d'œuvre ne sont que des ressources complémentaires.

Malgré le relief montagneux, la moindre parcelle de terrain est cultivée, plantée de sorgho ou de café. Le Yémen fut autrefois une place incontournable pour le commerce du café du nom du port de Mokha. Le Yémen peut compter sur ses ressources traditionnelles comme l'agriculture, la pêche, mais aussi sur le pétrole, le

¹ Cinq gouvernorats sont identifiés, dont Taéz et Ibb où plus de 40% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. Dans ces gouvernorats, la pauvreté est en corrélation avec un taux de chômage élevé.

² Le taux d'emploi de la population infantile est passé de 4,9% en 1991 à 13,5% en 1997 (U.N.I.C.E.F., (1998). *Rapport de l'U.N.I.C.E.F. / D.H.S.*, 1998).

³ M. DEBALLON, (2006). *L'essentiel d'un marché, Comprendre le Yémen*, Paris, Ubifrance, p.31, p 187.

tourisme et le secteur industriel, secteurs restant encore néanmoins fragiles mais sans doute prometteurs.

Tableau 2 : Structure du P.I.B. en 2005 (en % du total)

Structure du P.I.B. en 2005 (en % du total)	
Pétrole et gaz	31,9%
Agriculture et pêche	13,3%
Transports et communication	10,7%
Services gouvernementaux	11,8%
Industrie	5,5%
Commerce	12,9%
Autres (dont tourisme 2%)	13,9%

3.2.1. Secteur pétrolier

En dehors du secteur de l'agriculture, il est prévu que la production pétrolière, représentant 31,9% du P.I.B., chutera au cours des prochaines années¹ alors que l'industrie restera, quant à elle, extrêmement sous-développée avec une contribution ne dépassant pas 10% du P.I.B. Ainsi, les Yéménites sont aujourd'hui majoritairement pauvres. Ils ont également besoin que le développement économique futur soit planifié de manière à surmonter les faiblesses des infrastructures économiques, à augmenter la productivité, le niveau de compétences et l'offre d'emplois sur une base garantissant une compétitivité et une productivité durables. Le Gouvernement du Yémen est convaincu qu'une promotion adéquate du secteur des P.M.E. agricoles et non agricoles est vitale à la réussite de ces objectifs.

Son économie repose principalement sur le secteur pétrolier. L'exploitation du gaz à laquelle est désormais très étroitement associée, devrait permettre au Yémen de mieux gérer une reconversion économique indispensable.

Les exportations de pétrole constituent la principale ressource du Yémen. Les réserves pétrolières prouvées du Yémen sont estimées à 4,6 milliards de barils dont 1,7 milliard sont aujourd'hui exploitables. Si le pétrole constitue une ressource précieuse pour le Yémen, il ne prendra toutefois pas la forme d'une rente comme dans beaucoup d'autres États de la péninsule arabe.

3.2.2. Agriculture

L'agriculture (y compris la pêche et la culture du qat) demeure le pilier de l'économie intérieure. Elle représente 13,3% du P.I.B. en 2005. Ce secteur emploie 54

¹ Selon le F.M.I., les puits pourraient se tarir d'ici à 2017. M. DEBALLON, (2006). *L'essentiel d'un marché, Comprendre le Yémen*, Paris, Ubifrance, p.31, p 187.

% de la population active et contribue aux moyens d'existence des deux tiers de la population. L'agriculture représente le premier secteur d'emplois¹. Son potentiel² est plutôt bon pour un pays de la péninsule arabique. Le Sud du Yémen, avec 1% de superficie cultivée, est en retard sur le Nord, qui en exploite 15%. Avant la réunification, l'économie du Nord reposait essentiellement sur l'agriculture, son secteur industriel ne représentant que 10% du P.N.B. Actuellement, environ la moitié des yéménites travaillent dans les divers secteurs de l'agriculture et sur cette dernière, 70% des femmes. Malgré cela, le Yémen doit importer des denrées alimentaires. La culture du qat et sa consommation massive constituent un problème majeur. Sa culture accapare plus d'un tiers des terres cultivées et est très consommatrice en eau.

3.2.3. Pêche, un secteur prometteur encore peu développé

La République du Yémen compte plus de 2 000 kilomètres de côtes. La combinaison de ces étendues côtières et de la richesse halieutique des eaux territoriales peut créer une forte dynamique économique. Les produits de la mer se situent aujourd'hui au quatrième ou au cinquième rang des productions yéménites. Le Yémen compte une vingtaine de ports de pêche dont les plus importants sont Aden et Mukalla sur l'océan Indien et Hodeidah et Mokha sur la mer Rouge.

Si le Yémen exporte poissons et crustacés de l'océan Indien et crevettes de la mer Rouge, principalement vers l'Union Européenne, le Japon et la Corée du Sud et un peu vers les États-Unis, l'Asie du Sud-Est et le Moyen-Orient, la pêche yéménite reste artisanale, dangereuse et mal considérée. L'insuffisance d'usines de transformation comme le mauvais respect des standards occidentaux d'hygiène empêche encore le secteur de la pêche de se développer. L'industrie du poisson est sous-développée et les niveaux de production sont minimes. Le secteur pourrait contribuer jusqu'à 5% du P.I.B. alors qu'actuellement sa part ne correspond qu'à 1% environ du P.I.B.

3.2.4. Secteur industriel

Le secteur industriel au Yémen est principalement représenté par quelques grandes sociétés (le reste étant à très petite échelle). Le secteur des P.M.E. / P.M.I. est très peu développé. L'industrie yéménite ne représente que 5,5% du P.I.B. en 2005 et

¹ Ce secteur demeure le secteur à haute densité de main-d'œuvre dans un pays caractérisé par sa ruralité.

² L'épuisement et la dégradation des ressources naturelles, notamment l'eau et le sol, ont de graves répercussions sur les moyens d'existence de la majorité de la population. Pendant les années 1980, le secteur agricole s'est détourné de la production de cultures vivrières de base au profit de la production commerciale de cultures souvent irriguées, comme les fruits, les légumes et le qat.

emploie environ 150 000 personnes (environ 2,4% de la population active¹). Ce secteur manque de ressources et de main d'œuvre qualifiée. Le niveau des investissements des pays occidentaux dans le pays est limité, faute d'un environnement suffisamment attractif.

3.2.5. Tourisme, ressource fragile

La culture, le patrimoine, la tradition, la population yéménite possèdent pour le voyageur un charme. Le Yémen n'offre pas de perspectives en matière de tourisme de masse : ses richesses peuvent engendrer un tourisme culturel, un tourisme de plongée, un tourisme *vert* qui peuvent être vecteurs de développement durable. Le Ministère du Tourisme et de la Culture a estimé que le nombre de visiteurs était de 347 000 en 2006 (336 000 en 2005). La grande majorité de ces touristes est originaire de la péninsule arabique. Cependant, la situation actuelle (rébellion armée au nord, vives tensions au sud, présence d'Al-Qaïda, enlèvement et/ou assassinats de membres d'O.N.G. ou de touristes...) a stoppé tout développement touristique et la destination n'est plus offerte par les Tours Opérateurs français par exemple.

A moyen et long terme, le défi du Yémen consiste à développer des sources d'activités et de croissance économique à forte intensité de main d'œuvre et non liées à l'énergie. Il existe des possibilités de croissance dans des domaines comme la pêche, le tourisme, le transport par Aden. En matière des recettes de l'Etat, une gestion et une utilisation avisées de ces recettes sont nécessaires pour garantir des réserves financières pour l'avenir, lorsque les recettes pétrolières s'amenuiseront en raison de diminutions des prix ou de l'épuisement des ressources pétrolières. Le taux élevé de croissance démographique et le manque d'eau croissant, associés à l'inefficacité des techniques d'irrigation, constituent deux autres défis majeurs. La lutte contre le haut niveau de corruption représente une priorité politique affichée du gouvernement yéménite ; il y a néanmoins des doutes au sein de la communauté de donateurs et de la Banque Mondiale sur le fait que cette lutte trouve au Yémen le soutien politique nécessaire à son succès.

S'agissant des réformes économiques, la politique du Gouvernement s'inspire du schéma du F.M.I. pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Au milieu des

¹ M. DEBALLON, (2006). *L'essentiel d'un marché, Comprendre le Yémen*, Paris, Ubifrance, p.60, 187 p.

années 1990, le Yémen a entrepris un programme de stabilisation et d'ajustement structurel visant à juguler les déficits du budget de l'Etat, à diminuer l'inflation et à encourager une croissance durable fondée sur les investissements, à privatiser les entreprises publiques, à réduire les effectifs du service civil tout en améliorant ses performances.

3.3. Quelques freins au développement

Si l'instabilité avait indéniablement contribué à l'absence de décollage économique, d'autres facteurs, structurels, une fois la stabilité revenue, peuvent expliquer l'impossibilité qu'a le Yémen d'entrer dans une logique de croissance à la hauteur des besoins de la population.

Tableau 3 : Le Yémen en chiffres, année 2005 (source F.M.I.)

Le Yémen en chiffres, année 2005 (source F.M.I.)	
Croissance démographique	+ 3,2%
Taux d'urbanisation	28,4% ¹ (+7% par an)
Espérance de vie	62,9 ans
% de la population sous le seuil de pauvreté	42%
Mortalité infantile	113 pour 1000 enfants de moins de 5 ans
Malnutrition infantile	46% des enfants de moins de 5 ans
Accès à l'eau potable	58% (en ville), 37,5% (milieu rural)
Analphabétisme	27,3% hommes, 69,1% femmes
Accès à l'éducation primaire	98% des garçons, 40% des filles
Taux de chômage	35%

3.3.1. Evolution démographique préoccupante

La population du Yémen a atteint 21,5 millions d'habitants² à la fin de l'année 2006, avec un taux de croissance démographique annuel de 3,5%. Ce taux est très élevé, s'expliquant par une absence de régulation des naissances³. Les projections établies en 1998 par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale annonçaient que la poursuite de la croissance démographique selon la même tendance, conduirait à un doublement de la population en une vingtaine d'années. Elles prévoyaient que la population du Yémen serait de 50 millions de personnes à l'échéance de 2031 (pour le P.N.U.D., 28,3 millions en 2015).

Cette population du Yémen est pour sa plus grande partie très rurale,

¹ Ce tableau a été repris dans son intégralité afin d'obtenir une vision globale. La source est le F.M.I., ce qui diffère de la source principalement utilisée : le P.N.U.D.

² M. DEBALLON, (2006). *L'essentiel d'un marché, Comprendre le Yémen*, Paris, Ubifrance.

³ Sur le plan politique, certains partis, comme Al-Islah, sont fortement opposés.

représentant 76%¹ de la population totale. La population yéménite est une population très jeune puisque la moyenne d'âge est de 21 ans. L'âge médian est de 14 ans.

3.3.2. Qat, rôle au sein de l'économie et de la société

Le qat est une plante arbustive haute parfois de 7 mètres dont les feuilles se mâchent très fraîches. Il est très répandu au Yémen, en Ethiopie et en Somalie et est considéré suivant les cas comme une plante philosophique, un euphorisant, un semi-stupéfiant, une drogue (généralement consommée l'après-midi par une grande partie de la population du Yémen). Le qat² joue un rôle majeur dans la société et l'économie yéménite³. Dans nos sociétés, cette plante est très peu connue. Le fait de mâcher du qat est considéré comme un élément fondamental d'identité. Les yéménites consomment le qat tous les jours, généralement en début d'après-midi. Aussi, sa production⁴ a augmenté de 20,8% entre 2000 et 2004⁵. Sa culture couvrait 121 000 hectares en 2003⁶, mais cependant quelques chercheurs yéménites pensent qu'il s'agit du double⁷. Donc son usage⁸ a fortement augmenté chez les hommes, femmes et enfants. Le qat est

¹ Une remarque peut s'effectuer ici, avec le chiffre du tableau ci-dessus. La population rurale représenterait par déduction 71,6%. Cependant, les données, qu'elles proviennent du P.N.U.D., du F.M.I. suivent la même tendance. P.N.U.D., (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica.

² M. A.W. AL-MAYTAMI, (1999). « La réforme économique au Yémen : résultats et implications », pp 339-364, in R. LEVEAU, F. MERMIER & U. STEINBACH, *Le Yémen contemporain*, Paris, Karthala, 459 p.

Voir également J. CHELHOD, (1972). « La société yéménite et le kat », *Objets et monde*, T XII, fascicule 1, printemps 1972 (22 p., 13 fig.).

M. RODINSON, (1997). « Esquisse d'une monographie du qât », *Journal Asiatique*, Tome CCLXV, numéro 1-2.

J. AMER, A. JUNEID, (1996). *Economics of Qat Production*. Paper for the National Policy Workshop on Agricultural Development. Sana'a, September 1996.

L. MILICH, M. AL-SABBRY, (1995). "The "Rational Peasant" vs Sustainable Livelihoods: The Case of Qat in Yemen". *Development*, Society for International Development.

C. WARD, P. GATTER, (2000). *Republic of Yemen - A Qat Strategy*. Report for the World Bank.

³ Voir Annexe 4 : Le qat, p.462.

⁴ B. DESTREMAU, (1990). « Le Qat et la « narcotisation » de l'économie yéménite », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, volume 1-2, n° 55-56.

B. DESTREMAU, (1988). « Le Qat, planche de salut ou cancer de l'économie yéménite », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 8-9.

⁵ M. DEBALLON, (2006). *L'essentiel d'un marché : Comprendre le Yémen*, Paris, Ubifrance, p.70, 187 p. Document de la Banque Mondiale : *Yemen Towards Qat Demand Reduction*, n° 39738-YE, Country Department III Sustainable Development Department Middle East and North Africa Region, 42 p.

⁶ Central Statistical Organization, Sana'a, 2005. (Site Internet : www.cso-yemen.org).

⁷ P. GATTER, (2008). "Financial Mechanisms of decentralization and the taxation of qat", pp. 49-75, in S. BEN NEFISSA, M. GRABUNDZIJA, J. LAMBERT, *Société civile, associations et pouvoir local au Yémen*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales, Fondation Friedrich Ebert, Sana'a, 332 p. Voir également P. GATTER, (2006). *Socio-economic Assessment of Qât Chewing in Yemen. A survey of Seven Governorates*, Report of the World Bank.

⁸ J-P. PERONCEL-HUGOZ, (1993). « Yémen, café contre kat », *Le Monde*, Samedi 12 juin 1993.

aujourd'hui l'une des ressources¹ principales puisque son exploitation utiliserait un quart de l'eau d'irrigation et énormément d'insecticides. Les surfaces cultivées du qat auraient doublé depuis 1970. Le qat réduit le revenu disponible pour d'autres biens de consommation, puisqu'il absorbe environ 40% du budget des familles pour les familles à budget faibles/moyens vivant en zone urbaine, détournant ainsi des fonds d'autres besoins de base. Le qat contribue aussi à l'épuisement des ressources hydriques puisque l'irrigation augmente sa production, minant ainsi toute croissance agricole durable, et il n'offre aucune valeur ajoutée en termes de commerce extérieur. Le fait de mâcher du qat provoque un impact sur la productivité, en raccourcissant la durée journalière de travail.

3.3.3. Corruption dans les pays émergents

Les définitions courantes de la notion de corruption se concentrent sur un catalogue plus ou moins long de critères spécifiques. Le plus petit point commun des définitions peut être dégagé à partir de la description de la corruption comme abus de pouvoir par le détenteur d'une fonction publique, qui est motivé soit par le but d'obtenir un avantage matériel du corrupteur, soit de favoriser les membres d'un groupe social particulier (membres de la propre famille, d'un clan...)², considérée comme un danger pour les régimes démocratiques. A des fins pratiques, le terme de corruption, conformément à la définition de Transparency International, a pour définition : « sur le plan opérationnel, la corruption se définit comme l'abus, à des fins privées, d'un pouvoir dont on est investi ».

La corruption est un phénomène répandu qui peut prendre diverses formes et se manifester à tous les niveaux de la société, depuis la corruption des fonctionnaires en passant par le détournement des ressources publiques jusqu'à la fraude. La corruption impose des coûts importants aux pays, institutions et aux peuples. Elle fait obstacle à

¹ Principale récolte destinée à la vente au Yémen.

² Pour une définition courante il y a celle de Bayley : « Corruption, then, while being tied particularly to the act of bribery, is a general term covering misuse of authority as a result of considerations of personal gain, which need not be monetary ».

D.H. BAYLEY, (1996). *The effects of Corruption in a Developing Nation*, in Heindenheimer, Johnston, Le Vine (éd), 1989, pp. 935-952, p. 935.

La référence majeure est la définition de Joseph F. NYE : « Corruption is behavior which deviates from the formal duties of a public role because of private-regarding (family, close family, private clique) pecuniary or status gains ; or violates rules against the exercise of certain types of private-regarding influence ». (Cité par Heindenheimer).

la croissance et crée un risque pour l'économie du pays¹. Les effets de la corruption se font sentir sur les plus pauvres, étant plus vulnérables.

Le Yémen a une mauvaise image en matière de lutte contre la corruption et figure parmi les pays les plus corrompus au monde, selon le classement annuel de l'O.N.G. *Transparency International* : le Yémen² est classé en 131^{ème} position sur un total de 179 pays dans l'indice de perception de la corruption 2007³. Cet indice reste une référence assez incontournable qui a une influence certaine sur les investisseurs étrangers et la perception générale du pays par la communauté internationale. La corruption est un véritable système au Yémen, très peu de structures en sont épargnées.

La corruption apparaît comme un trou noir absorbant l'énergie de la matière. Elle constitue un frein à la croissance économique et réduit les ressources disponibles pour le développement.

Cette corruption endémique compromet les efforts liés à l'aide de plusieurs façons. Une étude sur la gouvernance et la corruption au Cambodge⁴ a montré que la corruption coûtait aux ménages les plus modestes trois fois leurs revenus par rapport aux familles aisées, car les ménages à faibles revenus sont plus dépendants des services publics. Les fuites de capitaux qu'entraîne la corruption tendent à réduire la perception du niveau de gouvernance des autorités du pays et ainsi à réduire les flux d'aide qui entrent dans le pays. Le niveau de corruption du pays n'incite pas les bailleurs à utiliser les systèmes nationaux dans la gestion de leur aide. De plus, les systèmes nationaux yéménites, comme le système de classification du budget, les modalités de passation des marchés, les versements, l'établissement de rapports, l'évaluation et l'audit, sont peu performants et très éloignés des standards internationaux. Les systèmes de gestion de l'information des finances publiques ne sont pas informatisés par exemple. Les systèmes internationaux existants en matière de contrôle budgétaire, ou de mécanismes d'appels d'offre, ne sont pas appliqués au Yémen. Il est donc nécessaire de réformer ces instruments afin d'augmenter la crédibilité de ces instruments auprès des bailleurs qui seraient alors plus enclins à les utiliser.

¹ C. GRAY, D. KAUFMANN, (1998). « Corruption et développement », *Finances & développement*.

² Document Transparency International Indice de Perceptions de la Corruption 2007. (en 2003, le Yémen est classé en 103^{ème} position sur 148 pays). (Site Internet : <http://www.transparency.org/>).

³ Cet indice est un agrégat de plusieurs études d'experts et d'hommes d'affaires sur leur perception du degré de corruption d'un pays.

⁴ P.N.U.D., (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005, la coopération internationale à la croisée des chemins*, Paris, Economica, p.97.

3.3.4. Autres indices

- Depuis 1970, le pays doit faire face à une crise d'approvisionnement dans le domaine de l'eau¹. Certaines analyses font état d'un épuisement des ressources en eau de la capitale dans les années futures². La prise de conscience du problème est récente. C'est une situation critique liée à une surexploitation et une gestion inefficace des ressources en eau.
- L'absence de classes moyennes : le Yémen est une société inégalitaire. Il existe des très grandes fortunes tandis que la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi la classe moyenne est quasi inexistante.

L'image d'ensemble présente de nombreux éléments préoccupants et au cours des prochaines années, le Gouvernement devrait traiter de nombreuses questions avec urgence et sérieux. La croissance démographique importante, le développement économique lent, la production pétrolière en déclin, le taux de chômage élevé, l'épuisement des ressources hydriques, la pauvreté généralisée, les préoccupations liées à la sécurité liées aux menaces terroristes et aux tensions tribales, demeurent les principaux obstacles entravant tout développement durable. Tous ces défis sont relevés par une administration et un système judiciaire autant faibles qu'inefficaces. Mais la rareté des ressources et la faible capacité de mise en œuvre ne constituent pas les uniques raisons expliquant le peu de résultats obtenus. En effet, le processus de prise de décision est souvent lent et gêné par des intérêts spécifiques qui ne sont pas toujours compatibles avec l'objectif d'amélioration de la situation socio-économique et des conditions de vie de la population.

Pour faire face à ces défis différents, il est impératif que le Gouvernement entreprenne des réformes politiques et économiques en profondeur, visant à améliorer la gouvernance et à créer un cadre approprié en vue de progresser dans le sens des objectifs définis. Pourtant, malgré les efforts déployés, le rythme des réformes reste trop lent pour pouvoir faire face aux problèmes qui affectent le pays.

¹ P.N.U.D., (1995). *Yemen: water strategy, summary of discussion papers*, 27 December 1995, Sana'a.

² La quantité d'eau disponible en 1988 était de 229 m³/habitant, en 2005 de 116 m³, et les prévisions en 2025 sont de 72 m³ par habitant. M. DEBALLON, (2006). *L'essentiel d'un marché, Comprendre le Yémen*, Paris, Ubifrance. (Rapport du P.N.U.D.) p. 54.

4. Les jeunes au Yémen, situation et perspectives

4.1. Forte croissance démographique, population jeune, phénomène d'urbanisation croissante

Parmi les défis que le Yémen affronte aujourd'hui, le plus important est certainement la croissance rapide de la population. Depuis 1975¹, la population du Yémen a été multipliée par trois. Le Yémen compte au recensement de 2004, 20 830 001 habitants², environ 21,2 millions d'habitants³ en 2005 et près de 22,2 millions d'habitants en 2007⁴. La population est inégalement répartie sur les 21 gouvernorats, certains étant urbanisés, d'autres presque désertiques. En outre la population urbaine, 27,3% en 2005⁵, s'accroît rapidement, presque deux fois plus vite que l'accroissement général de la population. Les secteurs ruraux les plus délaissés se vident au profit des centres urbains. Le Yémen est aujourd'hui aussi peuplé que l'Arabie Saoudite. En effet, le Yémen est caractérisé par une très forte croissance démographique : + 3,2 % en 2005⁶ (+ 2,3% en moyenne pour les autres Pays les Moins Avancés), constituant un problème majeur.

La population yéménite est également la population la plus jeune au monde : en effet, les jeunes représentent un pourcentage de 76% de la population yéménite.

Les jeunes⁷, soit la tranche d'âge 0-24 ans, représentent donc 76% de la population totale du Yémen sur l'année 2004. Trois catégories d'âges forment les jeunes : la tranche d'âge 0-5 ans (les premières années de l'enfance), 6-14 ans (les premières années scolaires de

¹ Population totale (Nord et Sud) estimée à 7,1 millions d'habitants en 1975. P.N.U.D., (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica.

² Voir Annexe 5 : Population du Yémen en 2004. p.463.

³ P.N.U.D., (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica.

⁴ La population pourrait atteindre selon les différentes statistiques 28,3 millions en 2015 et 50 millions à échéance de 2031. La Central Statistical Organisation de Sana'a annonçait une population totale de 21 538 994 habitants pour l'année 2007. Les tendances sont les mêmes selon les sources. (Site Internet : www.cso-yemen.org).

⁵ P.N.U.D., (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica.

⁶ Le taux de croissance annuel 1975-2005 est de 3,6%. P.N.U.D., (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, Paris, Economica, p.247. (3,2% en 2005 selon le F.M.I. tableau 3).

⁷ La définition suivante des jeunes sera gardée et utilisée tout au long de cette recherche. Sa source est issue de la stratégie nationale enfance et jeunesse 2006-2015, *The national strategy draft for childhood and youth, 2006-2015*, élaborée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen, le Haut Conseil de la Mère et l'Enfance, le Fonds Social de Développement du Yémen, la Banque Mondiale et l'UN.I.C.E.F., Décembre 2005, Sana'a, p.8-9.

Par contre l'O.N.U. définit la catégorie des jeunes comme les « 5-24 ans ». I. AL-MUTAWAKKIL, (2008). « Les jeunes et la société civile », in S. BEN NEFISSA, M. GRABUNDZIJA, J. LAMBERT, *Société civile, associations et pouvoir local au Yémen*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales de Sana'a (CEFAS), Fondation Friedrich Ebert, Sana'a, 332 p. pp. 37-38.

Selon le P.N.U.D., la population de moins de 15 ans est de 45,9% en 2005 et prévoit 42,4% en 2015. P.N.U.D., (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica.

l'enfance, l'âge juvénile), 15-24 ans (la jeunesse, années vers l'âge adulte).

Les incertitudes sont grandes sur la capacité de la société à absorber l'arrivée de ces nouvelles générations à l'âge adulte.

Selon l'Indice de Développement Humain du P.N.U.D. en 2007-2008, le Yémen est classé 153^{ème} sur 177 pays. L'ensemble des indicateurs de développement pour le Yémen montre des disparités très importantes entre hommes et femmes. Le Yémen est 121^{ème} sur 140 pays dans le classement en fonction de l'indice *Genre* de développement humain du P.N.U.D. Les mariages précoces, la violence envers les femmes et leur manque de représentation politique sont quelques-uns des problèmes du Yémen.

Le taux d'alphabétisation des adultes est de 54,1%¹ avec, là encore, une disparité hommes (70%) femmes (30%). En matière de santé publique, les services sont embryonnaires, le niveau de malnutrition des enfants situe le Yémen au même niveau que les pays d'Afrique sub-saharienne. Les ressources en eau sont insuffisantes pour satisfaire les besoins de la population, les nappes phréatiques s'épuisent à grande vitesse. Seulement 69% de la population ont accès à une source d'eau potable. Plus de 4000 associations sont enregistrés au Ministère des Affaires Sociales et du Travail, mais un très petit nombre d'entre elles ont les capacités suffisantes pour mener à bien des projets de développement. Le Yémen n'atteindra vraisemblablement aucun des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'échéance 2015, à l'exception de l'objectif concernant l'éducation de base qui a vu de nets progrès ces dernières années.

4.2. Difficultés liées à cette situation et perspectives offertes aux jeunes

Pour les plus jeunes, les problèmes les plus urgents, liés à ces caractéristiques démographiques, sont des problèmes de nutrition, de santé et d'accès à l'éducation de base. Mais, la dynamique démographique qui est en marche annonce également pour les jeunes des problèmes cruciaux pour leur avenir et celui du pays. Il est important que les Autorités en prennent conscience le plus tôt possible et se préparent à y faire face. Deux facteurs dominent cette problématique : les faibles capacités d'accueil du système éducatif et les difficultés d'insertion socio-économique des jeunes.

Dans le contexte actuel du système éducatif, le taux de scolarisation a augmenté

¹ P.N.U.D., (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica.

depuis 1990¹. Malgré cette augmentation, une proportion importante des jeunes est exclue de l'école primaire. Les structures de l'éducation formelle ne peuvent pas accueillir tous les jeunes en âge de fréquenter l'école secondaire, tandis que les capacités d'enseignement technique et de formation professionnelle sont très faibles. Le constat est donc que le nombre de jeunes diplômés reste très faible, ce qui pose problème en matière d'insertion sociale et économique.

4.3. Problème d'insertion socio-économique

L'analyse de la situation et des perspectives de la jeunesse au Yémen conduit à identifier comme problème majeur la difficulté d'intégration socio-économique des jeunes. Depuis plus d'une décennie, l'État qui était le principal pourvoyeur d'emplois ne peut plus jouer ce rôle. Le taux de chômage² progresse surtout parmi les jeunes, qu'ils soient diplômés ou non, lesquels se trouvent de plus en plus désemparés face à l'avenir, sans perspectives individuelles ou collectives. Pour résoudre ce problème, en particulier pour les jeunes, l'insertion économique par la création de micro-entreprises, par exemple, s'impose comme une priorité pour offrir des perspectives d'avenir à cette tranche de la population. La population confrontée à ces problèmes d'intégration se compose de jeunes, âgés entre 15 et 30 ans³ environ.

Par référence à des pays qui ont déjà connu cette situation (Algérie, Maroc, Tunisie), le constat est que ce problème peut avoir de graves conséquences si rien n'est fait pour accueillir ou encadrer ces masses de jeunes dans l'environnement économique et social. Les risques de marginalisation des jeunes au Yémen sont réels et encore plus importants pour les jeunes filles, qui doivent subir en plus le poids des traditions. L'oisiveté, l'ennui, la faible valorisation individuelle, sont autant de facteurs qui limitent la participation des jeunes à la vie du pays, avec un phénomène cumulatif : pas de prise en compte des demandes des jeunes, ce qui entraîne une plus faible

¹ 52% dans le primaire en 1990 et 72% en 2003. Dans le secondaire, aucune donnée pour l'année 1990 et 35% en 2003. P.N.U.D., (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, Paris, Economica, p.272.

² Entre 1999 et 2004, le taux de chômage des plus de 15 ans est passé de 13,7% à 16,3%. Dans la stratégie nationale du M.J.S., il est stipulé que le taux de chômage est de 60%, le taux de chômage concernant la tranche d'âge 15-24 ans est de 18,9%. Ministère de la Jeunesse et des Sports, Haut Conseil de la Mère et de l'enfance, Fonds Social de Développement, Unicef, (2005). *The national strategy draft for childhood and youth, 2006-20015*, Décembre 2005, Sana'a, 180p, p.9.

³ Le maintien dans le groupe des « jeunes » peut durer jusqu'à ce qu'un individu obtienne son indépendance économique. L'Assemblée Générale des Nations Unies définit la *jeunesse* comme les personnes âgées de 15 à 24 ans inclus.

participation... De plus, cette exclusion peut amener à des risques de récupération par des idéologies intégristes.

De plus, l'urbanisation rapide évoquée précédemment s'accompagne généralement d'une certaine altération des liens sociaux. Il faut prévoir que le Yémen devra faire face à une arrivée importante de jeunes en milieu urbain au cours des prochaines années, alors que leur cadre familial traditionnel sera partiellement relâché. Signe d'une dégradation en cours de la situation au Yémen, il est désormais possible d'observer l'existence, impensable il y a quelques années, d'enfants des rues.

4.4. Les opportunités d'insertion offertes aux jeunes sont très peu nombreuses

4.4.1. Insertion socioculturelle

Dans un contexte encore assez centralisé¹, le Gouvernement central tente d'assurer un minimum de prise en charge des jeunes en milieu urbain et rural. En effet, le message véhiculé par le Gouvernement yéménite dans la promotion de sa stratégie nationale pour la jeunesse, notamment à travers le M.J.S., est celui d'un vecteur d'intégration et de cohésion sociale, de solidarité et de renforcement de l'unité nationale. Ce point de vue est relayé par la représentation locale de l'U.N.I.C.E.F., le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, qui appuie l'introduction des activités sportives pour les jeunes filles à l'école et des activités extrascolaires. Son but est de réduire les inégalités entre filles et garçons mais également de renforcer l'engagement des femmes au sein de la société.

Le sport et, plus largement, les activités offertes aux jeunes apparaissent parmi d'autres comme un vecteur d'éducation et d'émancipation. L'analyse du secteur montre qu'il existe un grand décalage entre les ambitions affichées par les Autorités et les réalisations constatées sur le terrain.

A l'exception de modestes espaces mis à disposition par les clubs sportifs, les organisations scouts ou encore quelques Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.), les jeunes ne bénéficient pas de lieux spécifiques réservés à la pratique d'activités socioculturelles. Il est cependant possible de percevoir l'attrait de la jeunesse yéménite pour les activités culturelles. L'action incite les jeunes yéménites à s'initier davantage à des pratiques culturelles diverses, ce qui s'avère être également

¹ Le processus de décentralisation débute à peine au Yémen.

créateur d'emplois (boutiques de musique, opérateurs culturels...). Les demandes d'activités et d'aide à l'insertion sont clairement exprimées par les jeunes, notamment au niveau des maisons de jeunes, des clubs sportifs et des quelques O.N.G. locales cherchant à améliorer leur insertion dans le processus de développement de la société yéménite.

Le sport au Yémen est un phénomène populaire. Les terrains improvisés de football et de volley-ball sont nombreux dans les rues et permettent une pratique informelle pour beaucoup de jeunes yéménites. Parallèlement à cette pratique informelle, il y a 400 000 personnes¹ qui pratiquent un sport au sein des clubs sportifs. Ces clubs ont atteint le nombre de 600 (incluant les clubs militaires et les clubs privés...). Cependant, la pratique sportive *organisée* stagne au sein des structures officielles en raison de l'absence de politiques de formation et de la faiblesse de l'encadrement. Ces structures formelles, généralement limitées aux grands centres urbains, ne répondent pas de manière suffisante aux demandes autres que celles du sport de haut niveau. Même si le nombre d'équipements a augmenté (il existe 10 halles de sports, 7 stades olympiques dans les principales villes sur un total de 164 stades dans l'ensemble du pays, 24 maisons de jeunes et 44 centres multi-activités), les moyens existants sont mis exclusivement à disposition des meilleurs éléments, délaissant ainsi la plus grande masse des pratiquants.

La place de la femme au sein de la société yéménite suppose une action volontariste. Le poids des traditions et une application stricte de préceptes religieux empêchent les jeunes filles yéménites d'accéder à l'éducation, aux loisirs et à l'emploi à l'égal des jeunes gens. Leur vie sociale se cantonne bien souvent au voisinage et à la famille. Les jeunes filles ne peuvent pas pratiquer d'activités sportives ou culturelles dans les mêmes espaces que les garçons et les éducateurs sportifs masculins ne peuvent enseigner aux jeunes filles. Le nombre réduit d'éducatrices formées à l'enseignement des activités physiques et sportives rend la pratique sportive féminine quasi inexistante et limitée à un faible nombre d'activités (essentiellement le tennis de table, le volley-ball, le basket-ball et la gymnastique d'entretien).

¹ The Ministry of Planning and Development, (2005). *15 years of building and development*, Chapter 7, May 2005, (Site Internet: www.mpic-yemen.org/15years/15years-page.htm).

Enfin, malgré l'intérêt manifesté par les jeunes yéménites à l'égard des autres cultures, et notamment les cultures occidentales, les échanges sportifs ou culturels de jeunes restent très limités. Le Yémen, par son histoire, est resté longtemps fermé à tout contact extérieur, ce qui donne aux Yéménites une vision assez déformée du monde extérieur.

4.4.2. Insertion économique

Les jeunes ne bénéficient pas de soutien, d'écoute et d'informations pour leur l'insertion économique. Le Fonds Social de Développement au Yémen a été établi en 1997 et peut répondre partiellement à cet enjeu. Son but est de participer efficacement à l'exécution des programmes de développement économiques et sociaux. Ceci s'effectue grâce à une coopération et une coordination avec les communautés locales et la participation des bénéficiaires dans le projet proposé par la planification. L'un des objectifs principal du F.S.D. est le suivi du programme de développement de petites entreprises et du programme de micro finance. A ce jour, 27 000 personnes bénéficient de services de micro-crédit au Yémen. L'exécution de ce projet en partenariat avec le F.S.D. doit contribuer notamment à réduire le chômage et la pauvreté et augmenter la possibilité d'insertion économique des jeunes au sein de la société yéménite.

4.5. Les faiblesses institutionnelles yéménites

Les Autorités yéménites disposent, pour agir dans le secteur des jeunes, d'un M.J.S. structuré¹, doté de personnels (500 personnes à Sana'a, 115 répartis dans les 22 gouvernorats), de budgets non négligeables de fonctionnement et d'investissement (environ 6 millions d'euros pour le fonctionnement² du M.J.S. et 10 millions d'euros pour le Fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports³), d'infrastructures et de services déconcentrés (Palais des sports, bureaux dans les gouvernorats) lui permettant d'être présent dans les principales villes du pays. Il existe également des structures associatives au service des jeunes (clubs, fédérations, maison de jeunes, O.N.G....) qui prolongent et complètent les actions du M.J.S.

Cependant, la réactivité et les performances opérationnelles du M.J.S. et des structures associatives au service des jeunes sont faibles. Le nombre de jeunes encadrés

¹ Annexe 6 : Présentation du M.J.S. p.465.

² Le budget du M.J.S. se répartit de la façon suivante : six millions d'euros sont consacrés au fonctionnement du M.J.S. (75%), et deux millions d'euros sont consacrés à l'investissement (25%).

³ Ce fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports est consacré à l'aide à la formation des cadres des fédérations sportives, aux événements ponctuels, à l'accueil des délégations étrangères lors de stages...

ou seulement en contact avec le M.J.S. est faible, de l'ordre de 63 000 jeunes. Ces chiffres ont été difficiles à établir car le M.J.S. et les structures associatives n'entreprennent pas régulièrement d'étude de suivi de la situation des jeunes et de l'impact de leurs activités.

Un simple diagnostic réalisé a permis d'identifier les faiblesses qui sont à l'origine de ces maigres performances :

- un manque généralisé de prise de conscience des enjeux et de volonté politique ;
- une politique insuffisamment ambitieuse, mal affirmée, qui ne vise pas des résultats précis. Cette politique est également trop centrée sur la construction d'infrastructures et le sport de haut niveau ;
- une faible motivation du personnel ;
- une organisation trop pyramidale, des procédures lourdes et peu déconcentrées,
- des manques de capacités (écoute, enquêtes, animation, programmation, gestion par les résultats, encadrement...) ;
- des effectifs insuffisants au niveau des fonctions d'encadrement des jeunes.

Le Yémen est un pays pauvre. Une croissance démographique élevée, un développement économique lent, des ressources pétrolières en baisse, un faible niveau de santé publique et d'éducation, des ressources hydriques limitées, une pauvreté généralisée, une mauvaise gouvernance et l'insécurité intérieure restent combinés les uns aux autres, les défis principaux du Yémen. A l'heure actuelle, il est peu probable que le Yémen puisse atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015. Le gouvernement s'est engagé en faveur de la démocratisation, de la libéralisation économique et des réformes politiques et économiques. Néanmoins, cet engagement politique ne s'est pas encore traduit par des progrès concrets. En l'absence de telles réformes, la situation sociale et politique risque de se dégrader.

CHAPITRE 2 :

LA PLACE DU SPORT DANS LA CULTURE ARABO-MUSULMANE, DEVELOPPEMENT ENTRE TRADITION ET MODERNITE

« La notion de civilisation, connotant un ensemble d'aptitudes générales, universelles et transmissibles, fit sa place à celle de culture, prise dans une nouvelle acception, car elle dénote autant de styles de vie particuliers [...] Or, la notion de culture pose immédiatement des problèmes qui sont, si j'ose dire, ceux de son emploi au singulier et au pluriel. Si la culture - au singulier et même, éventuellement, avec une majuscule - est l'attribut distinctif de la condition humaine, quels traits universels inclut-elle et comment définira-t-on sa nature ?¹ ».

Parfois employées au singulier, parfois au pluriel, les notions de culture² et de civilisation prennent une place importante au sein des sciences sociales. La notion de culture appartient à un grand nombre de champs disciplinaires pouvant faire l'objet d'approches philosophique, sociologique, anthropologique, politique, pédagogique...³ Sont retenues l'anthropologie et la sociologie afin de dresser les définitions du terme culture⁴, qui serviront de tremplin pour les caractéristiques de la culture arabo-musulmane, culture étudiée à travers le Yémen. Il existe des significations fondamentales du terme culture, selon les champs, sémantiques, disciplinaires, dont elles sont issues, en allant de la plus générale à la plus particulière, de l'extension la plus vaste à la plus réduite. Extension se rapportant aux humains, êtres de culture, porteurs, producteurs acteurs de la culture ; l'homme peut être envisagé comme espèce (biologique, non animale), l'homme comme société (l'être humain envisagé comme groupes, auteurs de pratiques collectives, informés par des rapports sociaux objectifs, c'est-à-dire indépendants des individus qui les mettent en acte) et enfin l'homme comme individu, qui est loin d'en être un selon Sigmund Freud.

¹ Extrait de la communication de Claude LEVI-STRAUSS à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'U.N.E.S.C.O. le 16 novembre 2005.

² G. BALANDIER, (1992). « Culture plurielle, culture en mouvement », pp. 35-50, in D. MERCURE, *La culture en mouvement. Nouvelles valeurs et organisations*, Collection Sociétés et mutations, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1992.

³ Jean CAUNE dresse une typologie des faits de la culture par les différentes sciences.

J. CAUNE, (2006). *Culture et communication*, Grenoble, P.U.G.

⁴ Ensemble des usages, des coutumes, des manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles qui définissent et distinguent un groupe, une société. Ensemble de convictions partagées, de manières de voir et de faire qui orientent plus ou moins consciemment le comportement d'un individu, d'un groupe. Définition du Dictionnaire Larousse 2006, p. 321.

1. Du global au local : de la notion de culture à la culture arabo-musulmane

L'anthropologie se plaçant du point de vue de l'espèce présente le concept le plus extensif de la culture envisagée alors comme forme ou comme produit spécifique (c'est-à-dire par opposition à la vie sociale ou agrégative animale) de la vie sociale humaine et de l'insertion de cette espèce dans la nature. Les sciences historiques et sociologiques proposent souvent une conception plus restreinte visant à rendre compte des différences entre les peuples, les sociétés, les ethnies, les groupes sociaux à l'intérieur de structures communes de nature économique ou politique. Les philosophies de la culture mettent l'accent sur ce que la tradition allemande appelle « les productions de l'esprit », c'est-à-dire les élaborations spirituelles dans lesquelles se reconnaissent des groupes humains même ou parce qu'elles sont en partie des créations d'individualités (les croyances religieuses).

1.1. Vers la notion de culture

Dans *Primitive Culture*, l'anthropologue britannique Edward Burnett Tylor¹ s'interroge sur les origines de la culture et sur les mécanismes de son évolution. Il définit « la culture ou la civilisation [...], c'est cet ensemble complexe incluant les connaissances, les croyances, l'art, le droit, la morale, les coutumes ainsi que toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société ». C'est la première définition conceptuelle de la culture. La définition énumère les éléments qui la composent, dresse un inventaire. E.B. Tylor introduit l'aspect de mouvement dans la culture lorsqu'il met en évidence que la culture n'est pas statique et qu'elle peut ajouter, modifier ou éliminer des éléments et ils seront globalement acquis par tous les membres appartenant à une même culture. Les éléments importants d'acquisition et d'insertion dans la culture sont dûs à la vie sociale.

¹ Il (1832-1917) donna la première définition opératoire de la culture qui est une description objective, description d'un ensemble de faits pouvant être observés en un moment donné du temps, et en suivre son évolution. Il insista sur le caractère collectif de la culture, qui serait acquise et présente dans toutes les sociétés humaines. La notion de culture peut être employée comme synonyme de civilisation. E.B. TYLOR, (1871). *Primitive Culture: Researches into the Development of Mythology, Philosophy, Religion, Language, Art and Custom*, London, Murray, 2 volumes, p.1. (Traduction française, *La civilisation Primitive*, Paris, Reinwald, 1876-1878, 2 volumes).

Il n'est pas inutile de donner la définition de l'*Encyclopédia Britannica*¹ qui n'est pas sans rappeler celle proposée par Margaret Mead :

« La culture consiste en langages, idées, croyances, coutumes, codes, institutions, outils, œuvres d'art [et ainsi de suite²]... Par Culture, nous entendons l'ensemble des formes acquises de comportements qu'un groupe d'individus, unis par une tradition commune, transmettent à leurs enfants [...] Ce mot désigne donc, non seulement les traditions artistiques, scientifiques, religieuses et philosophiques d'une société, mais encore ses techniques propres, ses coutumes politiques et les mille usages qui caractérisent sa vie quotidienne : modes de préparation et de consommation des aliments, manière d'endormir les petits enfants, mode de désignation du président du Conseil, procédure de révision de la Constitution... ».

Georges Balandier³ reprenant la définition d'Edward Sapir⁴, envisage la culture comme un *système de comportements* dont le façonnage reste largement *inconscient*, qui s'impose aux individus, et comme un *système de communications* entre ces individus (c'est G. Balandier qui souligne).

1.1.1. Culture et civilisation

Ces deux notions proches, notion de culture et notion de civilisation⁵, sont appelées à se distinguer. Chez l'ensemble des anthropologues et des sociologues deux distinctions sont à faire. En effet, Claude Lévi-Strauss parle du terme des *civilisations*

¹ Encyclopédia Britannica, 3 volumes Dictionary of Arts and Sciences.

² [*Le ainsi de suite*] est l'élément clé de cette définition, sans doute permettant d'envisager autant de rajouts possibles souhaités. En droit, tout ce qui peut être saisi comme une organisation, comme une régulation symbolique de la vie sociale, appartient à la culture (celle-ci étant la manière dont s'agencent dans un même tout des éléments aussi divers).

³ G. BALANDIER, (1967). « Sociologie, ethnologie et ethnographie », in G. Gurvitch (dir.), *Traité de sociologie*. Paris, P.U.F., Tome 1, pp. 99-113 (1^{ère} éd., 1958). p. 104.

⁴ Edward SAPIR, ethnologue et linguiste, mentionne les liens entre les faits de la langue et les phénomènes culturels. Pour lui, une langue, comme une religion ou un système de parenté est un produit de la vie en société.

E. SAPIR, (1967). *Le langage*, Paris, Payot.

⁵ M. MAUSS, (1930). « Les civilisations. Eléments et formes ». Exposé présenté à la première semaine internationale de synthèse, *Civilisation. Le mot et l'idée*. La Renaissance du livre, Paris, 1930, pp. 81-106.

« Toute culture peut être considérée comme un ensemble de systèmes symboliques au premier rang desquels se placent le langage, les règles matrimoniales, les rapports économiques, l'art, la science, la religion. Tous ces systèmes visent à exprimer certains aspects de la réalité physique et de la réalité sociale, et plus encore, les relations que ces deux types de réalités entretiennent entre eux et que les systèmes symboliques eux-mêmes entretiennent les uns avec les autres » (Introduction à l'œuvre de Marcel Mauss, 1950).

Le terme *Civilisation* en français renvoie au principe d'universalité, bien qu'il puisse exister des civilisations différentes.

« *Le premier fait qui soit compris dans le mot de civilisation, c'est le fait de progrès, de développement* » F. GUIZOT, (1787-1874). *Passé-Présent*, Actes réunis par Robert Chamboredon.

*primitives*¹. La civilisation est le terme qui sert à désigner un ensemble de cultures particulières ayant entre elles des affinités ou des origines communes². La notion de culture est liée à une société donnée et identifiable, tandis que le terme de civilisation désigne des ensembles plus étendus, plus englobant dans l'espace et dans le temps³. Le terme de civilisation peut aussi être appliqué aux sociétés présentant un stade « avancé » de développement, marqué par le progrès scientifique et technique, l'urbanisation, la complexité de l'organisation sociale. Le terme a une connotation évolutionniste. Les sciences sociales ont recours à l'utilisation de termes comme industrialisation, développement, modernisation.

1.1.2. Plusieurs sens du terme culture

Au sens ontologique, la culture recouvre tout ce que par quoi l'existence humaine apparaît comme s'élevant au-dessus de la pure animalité, et plus généralement, au-dessus de la simple nature⁴. Elle est le fait de l'humanité. L'intention et l'action de civilisation s'opposent à l'état supposé antérieur de nature⁵.

Au sens anthropologique, la culture est la manière déterminée dont une population donnée réalise en elle-même la culture dans le premier sens du terme, le sens ontologique. Est alors évoquée la culture française, culture du XVII^{ème} siècle. La culture se caractérise comme un ensemble d'habitudes et de représentations mentales. La culture d'une société donnée inclut la totalité de ses coutumes, lois, croyances, sciences, techniques, formes d'art, de langage et de pensée.

¹ En particulier dans son livre. C. LEVI-STRAUSS, (1966). *Mythologiques, Du miel aux cendres*, Tome 2, Paris, Plon, 1966, p.408.

Etude des sociétés « primitives » appréhendées comme des « sauvages », mais situées comme radicalement « autres » des sociétés occidentales, autrement dit, ces sociétés, objet de l'ethnologie de terrain naissante ne sont pas saisies comme simplement « retardes », « féodales », « sous-développées » comme les Arabes, les Chinois, Indiens, Turcs, Perses... contemporains, supposés bloqués à un stade d'évolution, mais conçues comme obéissant à une logique propre, soit « leur culture ».

² Par exemple, la civilisation occidentale, la civilisation américaine...

³ E. Durkheim et M. Mauss attribuent à la notion de « civilisation des phénomènes sociaux qui ne sont pas strictement attachés à un organisme social déterminé, ils s'étendent sur des aires qui dépassent un territoire national, ou bien ils se développent sur des périodes de temps qui dépassent l'histoire d'une seule Société ». M. MAUSS, E. DURKHEIM, (1909-1912). « Note sur la notion de civilisation », *L'Année Sociologique*, 12, pp. 46-50, p.47.

⁴ La culture, ici, s'oppose à la nature. Le terme *Culture* provient du latin *cultura* (du verbe *colere*, cultiver) et signifie « le soin apporté aux champs et au bétail » (Selon D. Cuche), le fait de travailler, développer, domestiquer le monde. Au XIII^{ème} siècle : « culture » apparaît dans la langue française comme un état mais aussi une action, un travail. Au XVI^{ème} siècle le sens figuré de développement d'une faculté apparaît : le travail que l'homme fait aussi sur lui-même (éducation : un homme « cultivé » « inculte ». Au XVIII^{ème} siècle : le sens moderne de culture d'un objet déterminé est présent : « culture des arts », « des sciences », « des lettres » (Dictionnaire de l'Académie française).

⁵ E. MORIN, (1973). *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris, Seuil.
S. MOSCOVICI, (1972). *La société contre nature*, Paris, Plon.

Au sens classique ou individuel, la culture ne désigne pas un système, mais un processus. Son sujet premier est l'individu.

Dans les deux premiers sens, la culture se caractérise par l'aspect objectif, sur le troisième sens, par l'aspect subjectif.

Ainsi, plusieurs sens ou définitions sont attribués au mot culture. Dans l'examen de la littérature Alfred Louis Kroeber et Clyde Kluckhohn ont trouvé plus de 160 définitions de la culture. Ils les ont regroupés dans six catégories analytiques qui leur ont permis de conclure que toutes ces définitions tournent autour des caractéristiques suivantes : la culture est apprise, transmise, partagée, structurée, modelée et sélective.

Deux types de définitions, selon A.L. Kroeber et C. Kluckhohn¹, sont retenus. Une définition restreinte utilisant la culture² pour la description de l'organisation symbolique d'un groupe, de la transmission de cette organisation et de l'ensemble des valeurs étayant la représentation que le groupe se fait de lui-même, de ses rapports avec les autres et avec la nature. L'autre définition, plus globale, décrit les coutumes, les croyances, la langue, les idées, l'esthétique et la connaissance technique...

Guy Rocher³ a pour définition de la culture : « un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte ». Cette définition permet de faire ressortir les caractéristiques suivantes.

1.1.3. Principales caractéristiques de la culture

Emile Durkheim⁴ comprenait le social dans toutes ses dimensions et sous tous les aspects y compris la dimension culturelle. L'humanité est une et toutes les civilisations particulières contribuent à la civilisation humaine. Aucune théorie de la

¹ A. KROEBER, C. KLUCKHOHN, (1952). *Culture, a critical review of concepts and definitions*, Cambridge, Harvard University Press, 1952.

² Définition d'A. KROEBER & C. KLUCKHOHN : « Culture consists of patterns, explicit and implicit, of and for behaviour acquired and transmitted by symbols, constituting the distinctive achievement of human groups, including their embodiment in artefacts; the essential core of culture consists of traditional ideas and especially their attached values; culture systems may, on the one hand, be considered as products of action, on the other as conditioning elements of further action », p. 357.

³ G. ROCHER, (1992). *Introduction à la sociologie générale. Première partie : l'action sociale*, chapitre IV, La notion de culture, extraits du chapitre IV : Culture, civilisation et idéologie, pp. 101-127, Montréal, Editions Hurtubise, 3^{ème} édition.

⁴ Il est à noter l'absence de l'idée de culture parmi les fondateurs de l'ethnologie française, Durkheim privilégie le concept de société.

culture ou concept de la culture ne fut exprimée par E. Durkheim, cela ne l'a pas empêché de proposer des interprétations de phénomènes souvent désignés comme *culturels*. Une théorie de la *conscience collective* est présente dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse* et *Le suicide*. Denys Cuche¹ explique que, pour E. Durkheim, il existe dans toute société une « conscience collective » faite des représentations collectives, des idéaux, des valeurs et des sentiments communs à tous les individus de cette société. Cette conscience collective précède l'individu, s'impose à lui, lui est extérieure et transcendante. C'est la conscience collective qui réalise l'unité et la cohésion d'une société.

A l'échelle des individus, la culture tend à se confondre avec tout ce qui est acquis² et donc produit des interactions humaines : le concept de culture se rapproche alors du concept même de société.

La formule d'E. Durkheim³ *Manière de penser, de sentir et d'agir*⁴ inclut les connaissances, les idées, la pensée, s'étendant à toutes les formes d'expression des sentiments, aussi bien qu'aux règles régissant des actions objectivement observables. La culture s'adresse à l'activité humaine⁵, elle est action⁶. Ces manières de penser, de sentir et d'agir peuvent être plus ou moins *formalisées* dans un code de lois, des formules rituelles, des protocoles... Moins l'ensemble de ces manières est formalisé, plus la part d'interprétation et d'adaptation personnelle est permise ou même requise. Ces manières de penser, de sentir et d'agir sont partagées par une pluralité de personnes⁷. Il s'agit de règles de vie ayant acquis un caractère *collectif* et donc social. La culture, au sens sociologique et anthropologique du terme, bien qu'elle s'individualise, on la reconnaît : elle est commune à une pluralité de personnes⁸.

La culture est la forme de différenciation d'une société par rapport à une autre. Pour cela, il est nécessaire de faire abstraction de ce que les sociétés peuvent avoir en commun : l'organisation économique (et des techniques de production), le système politique (l'Etat) et les institutions... Alors, quels sont les champs de ces différences

¹ D. CUCHE, (2001). *La notion de culture*, Paris, Repères, La découverte.

² Par opposition à ce qui est inné.

³ Fondateur de l'ethnologie française, absence de l'idée de culture, référence au concept de société.

⁴ Cette formule est plus explicite que la formule manière de vivre retrouvée dans une multitude d'expression.

⁵ Cognitive, affective, conative, sensorimotrice.

⁶ Ainsi, il est possible de l'observer et d'en dessiner les contours.

⁷ La culture d'un groupe : le nombre de personne importe peu, la culture d'une société est partagée par un plus grand nombre de personnes (comme le gang).

⁸ Sous entend une signification collective. Parler d'une classe sociale, région, gang, ou expression utilisée de sous culture afin de désigner une entité partielle au sein d'une société globale.

observables entre deux sociétés (mais aussi entre deux ethnies, peuples ou groupes sociaux) ? La culture conçue dans ce sens plus restreint se compose alors de deux groupes d'éléments en interaction : la culture du quotidien et les systèmes de symboles.

- La culture du quotidien se définit par un mode de vie particulier constitué par :
 - ✓ les mœurs (les habitudes, les usages qui sont autant de solutions aux problèmes immédiats de l'existence) ;
 - ✓ les mentalités (c'est-à-dire, les attitudes mentales communes, les traits psychologiques partagés, les croyances collectives, les idées reçues, les préjugés...) ;
 - ✓ les coutumes (c'est-à-dire les règles sociales de conduite vis-à-vis des autres en tant qu'elles échappent à la codification juridique et au pouvoir politique) et les normes (c'est-à-dire les types idéaux de comportements valorisés par le groupe).
- Les systèmes de symboles qui donnent un sens à ce mode de vie et expriment l'image que la société se fait d'elle-même, image dans laquelle chaque membre se reconnaît plus ou moins. Le symbole ici se présente comme l'association sociale particulière d'un support concret et d'une signification abstraite. Deux facteurs de production symbolique sont le langage et les résidus.
 - ✓ le langage, dans toute société, qui est une part des symboles émerge du discours social et représente la forme fondamentale d'utilisation du langage dans une société. La langue reflète de la manière la plus immédiate son mode de vie, ses aspirations, ses idées et entretient un rapport étroit et complexe avec les représentations circulant dans cette société ;
 - ✓ les résidus sont les restes d'une survivance d'anciens systèmes symboliques, véhiculés par les croyances mais aussi par des activités en déclin, appelées parfois « arts populaires ou folklores ».

Une autre caractéristique de la culture concerne son mode d'acquisition ou de transmission. L'acquisition de la culture résulte des divers modes et mécanismes de l'apprentissage¹. Les éléments acquis transmissibles d'une génération à l'autre permettant d'assurer la continuité d'une culture dans le temps. L'ensemble des pratiques inventées et/ou apprises (travail, organisation, religion...) sont transmises de

¹ L'héritage que chacun recueille, soit l'héritage social.

génération en génération dans la mesure où elles sont codées, c'est-à-dire fixées par des règles. La culture d'un peuple est alors formée de l'ensemble de ces pratiques, des objets utilisés et des codes qui les reproduisent (arts, techniques, institutions, langages, technique du corps, sport...).

La langue est considérée comme un élément constitutif de la culture. Le problème de la transmission de la connaissance est présent. Emile Benveniste énonce « Par la langue, l'homme assimile la culture, la perpétue, la transforme¹ ». La langue² définit et délimite la culture. Comme le dit Lyotard, les limites de mon langage définissent les limites de mon monde.

Claude Lévi-Strauss³ définit la culture :

« Comme un ensemble de systèmes symboliques au premier rang desquels se placent le langage, les règles matrimoniales, les rapports économiques, l'art, la science, la religion. Tous ces systèmes visent à exprimer certains aspects de la réalité physique et de la réalité sociale des ensembles humains concernés, et plus encore, les relations que ces deux types de réalités entretiennent entre eux et que les systèmes symboliques eux entretiennent les uns avec les autres ».

C. Lévi-Strauss⁴ démontre que les cultures conçues comme des totalités se caractérisent d'après leur modèle (inventaire des coutumes, réelles ou imaginaires...). Il énonce également les liens entre langage et cultures qui sont extrêmement complexes. Le langage est à la fois un produit de la culture, une partie de la culture et une condition de celle-ci. Si la culture est le propre de l'homme, la culture doit mettre en scène, au delà de la diversité de ses expressions, le même contenu. La question qui se pose est la suivante : est-ce qu'il y a des traits communs à toutes les cultures ? Oui,

¹ E. BENVENISTE, (1974). *Problème de linguistique générale*, Paris, Gallimard, Tome I, p. 30.

² Par exemple, chez les Grecs, leur langage était logos, c'est-à-dire le discours et la raison. Chez les auteurs du XVII^{ème} siècle, comme Galilée, les mathématiques étaient la langue du Grand Livre de la nature.

³ C. LEVI-STRAUSS, (1952). *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, p. 325-326.

⁴ Les premiers travaux de Lévi-Strauss sont consacrés aux systèmes de parenté. La logique des systèmes de parenté est le produit d'opérations mentales qui sont inconscientes. Derrière la diversité des cultures se cachent des règles appliquées par toutes les cultures = les structures. Ce qu'inventent les hommes sont en fait des productions de l'esprit humain qui sont inconscientes. On ne va non plus étudier les phénomènes conscients, mais leur infrastructure inconsciente. La structure des systèmes symboliques (système de parenté...) renvoie à des aptitudes humaines universelles, liées aux lois de l'activité inconsciente de l'esprit. Tout l'enjeu du structuralisme consiste à dépasser l'apparence (diversité et relativité des cultures) pour aller vers l'essence (unité de l'homme et universalité de l'esprit humain). Qu'est-ce que la culture ? La culture est faite de règles de conduite dont la fonction échappe aux acteurs : -résidus de traditions. -règles acceptées ou modifiées.

ce sont les « invariants culturels » : religion, mariage, ensevelissement des morts... Mais le constater ne suffit pas. Pourquoi y a-t-il au sein de ces invariants culturels autant de variations d'une culture à une autre ? Exemple : toutes les sociétés ont le souci des morts, mais observent une diversité de pratiques qui sont parfois contradictoires. Il ne suffit pas de constater qu'il y a des traits communs, mais il faut chercher ce qui unit les hommes au delà de la diversité culturelle. La question que C. Lévi-Strauss pose : Comment penser à la fois l'universel et le singulier ?

La notion de culture constitue l'un des concepts fondamentaux de l'anthropologie. Chaque culture apprend à ses membres un ensemble de pratiques particulières. Elle offre un éventail de modèles pour diverses situations de la vie. Elle indique comment on doit réagir et se comporter dans différentes circonstances. Chaque culture oriente le développement des sens et leur donne même une signification particulière. Aucun individu n'est totalement imprégné ou porteur de toutes les manifestations de sa culture. Chacun participe à différents groupes d'appartenance et apprend les particularités de ces ensembles culturels qui le distinguent des autres membres de sa culture. Les membres d'un groupe partagent cependant un certain nombre de comportements et de valeurs qui les lient et les identifient à celui-ci et peuvent transcender plusieurs générations : la langue ou les pratiques religieuses. Ces comportements et valeurs font partie du patrimoine et de l'identité du groupe. Toutefois, ils peuvent aussi disparaître ou se modifier avec le temps afin de s'adapter au contexte et aux exigences de l'époque.

La culture résulte de l'activité sociale, donc il n'y a pas de culture individuelle, la culture est toujours et uniquement collective. Toute société possède une culture, de ce fait il existe autant de cultures que de sociétés. La culture apparaît comme un résultat, particulier et unique, de chaque société à s'adapter à son environnement à travers sa propre histoire. La culture est donc partagée entre les membres d'un groupe, elle s'apprend et se transmet, elle transcende les individus d'une génération à l'autre, elle est dynamique et se transforme dans le temps, elle est enfin diversifiée.

1.2. La culture du monde arabo-musulman

Traditionnelle dichotomie, du Machrek¹ au Maghreb², de l'Orient à l'Occident, des millions d'hommes se disent Arabes. Malgré différentes définitions, le mot Arabe met en avant quelques facteurs d'intégration. Il paraît nécessaire de qualifier le monde arabe ayant une identité spécifique. L'Islam en est à son origine et à son expansion³. Tous⁴ sont unis par la langue, la civilisation, la religion, la conscience de former une seule et même communauté⁵.

Il est impossible de réduire le monde musulman aux pays arabes. Les cultures dans lesquelles l'Islam s'ancre et prend vie sont diversifiées ; elles sont pour la plupart étrangères au monde arabe, bien que le Prophète Mahomet fut lui-même arabe et que cette origine ne manque pas de faire perdurer la confusion entre Islam et monde arabe ; la position de la ville sainte contribue également à cette confusion. La Mecque, d'où rayonna l'islamisation, se trouve en terre arabe. Mais la confusion entre le monde arabe et l'Islam résulte toutefois de la langue d'expression du Coran, son texte est entièrement écrit en arabe. La langue arabe⁶ est une caractéristique majeure du monde arabe⁷. Elle est la langue sacrée du Coran, véhiculée et transmise par le Prophète Mahomet. « L'unité était basée sur la langue⁸. [...] La langue fut peut-être la base originelle de la distinction entre les Arabes et étrangers ».

L'Islam régit la vie du monde arabe, est à son origine et est considéré comme l'instrument de son expansion. C'est à partir de l'Arabie, anciens foyers de civilisation dominés par le fait nomade⁹, que prend naissance l'Islam et s'y est répandu. L'Islam est la religion de la quasi-totalité des Arabes. Ainsi le mot Arabe définit aussi un territoire

¹ Signifiant *le levant*, l'Orient (l'est), désigne l'Orient Arabe, de l'Égypte à l'Irak et à la péninsule arabique.

² Signifiant *le couchant*, l'Occident (l'ouest), ensemble des pays du nord-ouest de l'Afrique : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie.

³ M. FLORY, R. MANTRAN, (1968). *Les régimes politiques arabes*, Paris, P.U.F., Thémis, 558 p., Introduction, p.15.

⁴ J. CHELHOD [dir.], (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 1, *Le peuple yéménite et ses racines*. Paris, Maisonneuve & Larose, 281 p. (1^{ère} éd., 1984), Préface connaissance et ignorance de l'Arabie du Sud, p. 29.

⁵ Cependant, même si cette conscience est présente, cela ne peut-être totalement réaliste au regard de la situation de l'ancien Yémen du Nord et Yémen du Sud, de la guerre actuelle au nord du Yémen, la place de Nasser dans la politique des pays arabes dans les années 50 et 60 et son échec de renforcement de la communauté...

⁶ La langue arabe s'est construite avant le Coran.

⁷ Le monde arabe est composé de 22 pays à savoir : Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Emirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen.

⁸ W. M. WATT, (1958). *Mahomet à La Mecque*, Paris, Payot, Bibliothèque Historique, 220 p., pp 40-41.

⁹ La tribu constitue l'unité politique la plus élevée du monde nomade, en l'absence de tout gouvernement central capable d'imposer sa loi. Le Bédouin, notamment n'était pas dépourvu de code moral.

sur lequel vit un ensemble de communautés se sentant appartenir aux Arabes. Il ne faut pas réduire le monde musulman aux pays arabes. L'islam s'ancre et prend vie dans le monde arabe.

Tout musulman se réfère avant tout au Coran considéré comme un message divin. L'islam se définit également comme un code religieux, civil et politique réglant les conduites humaines. Les normes de ce code sont issues de la tradition de la *Sunna*, consistant en un ensemble de règles et normes. Elle signifie *cheminement* ou *pratique(s)*, ensemble des pratiques ordinaires du Prophète, ses dires, ses actes, ses approbations explicites ou implicites, ses qualités morales personnelles. La *Sunna* est la seconde source législative du Coran qui est la première source de loi, permettant de définir la loi islamique ou la *Charia*. Le musulman, s'il ne trouve pas de réponse claire dans le Coran, s'adresse à la tradition (*Sunna*) de Mahomet, pour interpréter et compléter le Coran.

Ces différents éléments¹ définissent globalement le monde arabe, même s'il existe des différences dans certaines régions (dialectes, traditions...), tous se veulent arabes. Cela met donc en avant un certain facteur de cohésion malgré les différences existantes. Jacques Berque utilise le terme d'*énergie unitaire*² qui caractérise fortement le monde arabe. Ainsi, *tout est histoire* pour reprendre une expression de C. Lévi-Strauss. Comme la plupart des sociétés arabes, elles sont construites autour de relations traditionnelles, familiales, tribales et religieuses à forte dominante patriarcale³.

Zineb Benzerfa-Guerroudj⁴ met en évidence un ensemble de mécanismes dominants de contrôle et de régulation, implicites ou explicites, dans la régie des échanges hommes/femmes dans le monde arabo-musulman. En effet, l'organisation de l'espace au sein des villes arabo-musulmanes traditionnelles repose sur un clivage fondamental entre la sphère privée et publique. Ainsi le monde arabo-musulman se caractérise par la hiérarchie et la séparation entre les genres, une séparation entre deux ordres : masculin et féminin. Pour tous les Etats arabes, la famille est l'institution sociale centrale, elle est définie comme l'unité de base de la société. La famille

¹ La langue, le territoire, la communauté, la nation, la religion, l'histoire... définissent le monde arabe. Le Yémen est un pays arabe, quasiment musulman.

² J. BERQUE, (1997). *Les Arabes*, Paris, Actes Sud, Collection Babel, p 242.

³ R. HASSAN, (2008). « Société yéménite, modernité et citoyenneté », p.29. in S. BEN NEFISSA, M. GRABUNDZIJA, J. LAMBERT, *Société civile, associations et pouvoir local au Yémen*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales, Fondation Friedrich Ebert, Sana'a, 332 p.

⁴ Z. BENZERFA-GUERROUDJ, (1992). « Les femmes algériennes dans l'espace public », *Arch. Et Comport.* / archi and behav, volume 8, n° 2, p.123-136.

continue à être la première institution sociale qui reproduit les rapports, valeurs et pressions patriarcaux. Le père représente l'autorité¹ et la responsabilité au sein de la famille à l'intérieur de laquelle s'exerce la domination masculine, comme dans la société.

1.2.1. Hiérarchie et séparation des sexes, domination masculine

Pour Françoise Héritier², la différence entre masculin-féminin structure toutes les sociétés de manière universelle même si le contenu de la différence varie en fonction des cultures. Jusqu'à présent la différence des sexes s'est toujours présentée sous la forme d'une hiérarchisation où le masculin est toujours supérieur au féminin, quelles que soient les applications de ces catégories. La différence des sexes est au principe de l'organisation des sociétés, la différence est souvent expliquée par le corps. Tout enfant naît avec une culture, une façon d'être liée à une culture. Dès sa naissance, un individu est inséré dans une culture. Il est ancré par un réseau de marques, de signes qui façonnent directement son corps. La transmission de la socialisation vient des aînés. Les rôles sociaux sont appris dès le plus jeune âge, ils sont des manières d'être où sont liées des obligations, des interdits spécifiques et des tâches à accomplir. Les filles, les femmes sont soumises à une triple domination, sexuée, sociale et culturelle désignée par le « triangle des dominations³ ».

Construction, fonctionnement et légitimation de la domination masculine

Pierre Bourdieu, dans *La Domination masculine*, prend en considération le dominé et le dominant en se référant à une culture où la domination de la femme est centrale de celle-ci. Les femmes sont placées dans une situation de domination par les hommes qui s'expriment de plusieurs façons : physiquement, économiquement et symboliquement. Cette domination sur la femme est le résultat d'une construction sociale. En effet, ni la femme ni l'homme n'ont de dispositions particulières pour accomplir telle tâche plutôt qu'une autre. Cette domination masculine se reproduit par l'intermédiaire de la socialisation par le biais de l'école et de la famille. La domination ne semble pas être remise en cause, elle semble légitimée par tous. P. Bourdieu s'interroge sur le rapport de domination entre ceux qui dominent et ceux qui sont soumis et pour quelle raison cette domination se reproduit en étant légitimée. Si la

¹ P. BOURDIEU, (1999). *La domination masculine*, Paris, Seuil. 142 p.

² F. HERITIER, (1996). *Masculin féminin, la pensée de la différence*, Paris, Ed. Odile Jacob, 332 p.

³ N. GUENIF SOUILAMAS, (2000). *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord africains*, Paris, La Découverte.

domination n'est pas remise en cause, c'est « qu'elle légitime une relation de domination en l'inscrivant dans une nature biologique qui est elle-même une construction sociale naturalisée ». P. Bourdieu s'interroge sur la reproduction historique de cette domination bien que les sociétés aient évolué dans le monde occidental. L'école et l'Etat assureraient la continuité de cette domination. Celle-ci est inscrite, pour P. Bourdieu, et « intériorisée dans les habitus où elle fonctionne comme un principe universel de vision et de division, comme un système de catégorie de perception, de pensée et d'action ».

Le père, dans la civilisation arabo-musulmane se considère comme étant le protecteur de ses filles pour préserver l'honneur. Le comportement des filles est ainsi déterminé à partir de ces aspects¹ : l'honneur² (*hurma*), l'orgueil (*nif*), le honteux (*h'chuma*), le tabou ('*ib*) et l'interdit (*haram*). Le genre masculin investit l'espace du dehors de la maison, aussi bien en termes d'accès à l'école, d'exercice d'une profession, ou d'appropriation concrète de la rue. A travers la religion du monde arabe, la constance est la présence du patriarcat³. Les oulémas⁴ ont toujours été des hommes organisant de façon hiérarchique la majorité des institutions religieuses, en système d'autorité masculine. Ils soutiennent le patriarcat en privilégiant les relations de famille hiérarchisées⁵.

L'Islam se greffe sur les structures sociales du modèle tribal et patriarcal⁶. L'éducation pour le garçon est davantage privilégiée. Ainsi les femmes peuvent être

¹ I. NEFIL, (2005). *Les femmes et le sport, Enquête auprès d'une population de sportives algériennes vivant en France*, Association pour la recherche interculturelle, Bulletin n° 42, pp.40-52, p.40.

² Il structure et organise les rapports au sein du groupe. La femme représente l'aspect le plus vulnérable d'un honneur familial exposé aux agressions extérieures. Sa faiblesse exige la vigilance de tous les membres masculins, donc le contrôle de tous les membres féminins par tous les membres masculins.

³ Le patriarcat équivaut à privilégier les droits des mâles et des aînés (l'homme plus généralement, soit le père, le frère ou l'oncle), il est et demeure largement basé sur la famille.

J. BERQUE, (1979). *Les Arabes*, Paris, Editions Sindbad.

J. BERQUE, (1980). *Langage arabe du présent*. Paris, N.R.F. Editions Gallimard.

G. TILLON, (1966). *Le harem et les cousins*. Paris, Editions Seuil.

⁴ Ou uléma : docteur de la loi musulmane, juriste et théologien. Dictionnaire Larousse, p. 1088.

⁵ L'utilisation de la terminologie père, mère, fils, fille, frère, sœur renforce le patriarcat familial.

⁶ A. LARAOUÏ, (1976). *L'histoire du Maghreb*. Paris, Editions Maspéro. Tome 1.

Celles-ci sont conservées jusqu'à nos jours en dépit des réformes juridiques édictées par les différents codes de la famille. M. CHARRAD, (1996). « Formation de l'Etat et du statut personnel au Maghreb : esquisse d'une analyse comparative et théorique », in, R. BOURQUIA, M. CHARRAD & N. GALLAGHER, *Femmes, culture et société au Maghreb* (pp. 15-32). Casablanca, Edition Afrique-Orient.

A-E. MAYER, (1996). « Les lois sur le statut personnel en Afrique du Nord. Une évaluation comparative », in, R. BOURQUIA, M. CHARRAD & N. GALLAGHER, *Femmes, culture et société au*

considérées comme des subordonnées¹, assimilées à des enfants, nécessitant l'obtention de la permission de leurs pères ou frères, pour se marier, voyager²... La déconsidération statutaire est fortement présente³. La femme est éduquée en vue du mariage. La qualité première de la femme est « la soumission absolue à l'ensemble des membres de la famille⁴ ».

Le statut du père a évolué de manière historique et sociologique. Dans les années cinquante, la famille traditionnelle semble être un modèle universel pour les occidentaux. Les rôles de l'homme et de la femme sont différenciés : la femme occupe la place domestique et s'occupe de l'éducation des enfants alors que l'homme doit pourvoir aux besoins de la famille, assurer le lien avec l'extérieur, tout en étant le gardien de l'ordre social. Cette structure familiale est légitime.

1.2.2. Espace privé / espace public, dedans / dehors

La sphère privée⁵ renvoie à la notion juridique de propriété privée et à l'idée d'un domaine réservé, personnel, où il est possible de mener son existence à l'abri du regard des autres. La sphère privée ou familiale est fermée, protectrice d'une société, matérialisée par des formes spécifiques telles que les maisons, les espaces familiaux et essentiellement féminins⁶. Le genre féminin se voit restreint à l'espace privé¹, espace

Maghreb II. Femmes pouvoir politique et développement (pp. 33-54). Casablanca, Edition Afrique-Orient.

¹ R. GIACAMAN, I. JAD, P. JOHNSON, (1996). *For the Public Good ? Gender and Social Citizenship in Palestine*, Middle East Report, n° 198, volume 26. n° 1. pp. 11-17.

H. AL-MUGHNI, (1996). *Women's Organizations in Kuwait*. Middle East Report, n° 198, volume 26. n° 1, pp. 32-35.

² S. ALTORKI, (2000). "The concept and practice of citizenship in Saudi Arabia", in Suad Joseph (ed.) *Gender and citizenship in Middle East*, Syracuse, Syracuse University Press.

M.A. TETREAULT, H. AL-MUGHNI, (2000). "Citizenship, Gender et the Politics of Quasi States", in Suad Joseph (ed.) *Gender and citizenship in Middle East*, Syracuse, Syracuse University Press.

A. ABAL (2000). "Gender and citizenship in Jordan", in Suad Joseph (ed.) *Gender and citizenship in Middle East*, Syracuse, Syracuse University Press.

M. LAZREG, (2000). "Gender and citizenship in Algeria", in Suad Joseph (ed.) *Gender and citizenship in Middle East*, Syracuse, Syracuse University Press.

M. BORRMANS, (1977). *Statut personnel et famille au Maghreb de 1940 à nos jours*, Paris, édition Mouton.

S. BESSIS. S. BELHASSEN, (1992). *Femmes du Maghreb : l'enjeu*, Paris, Sindbad.

G. EL-KHAYAT BANNAL, (1985). *Le monde arabe au féminin*, Paris, L'Harmattan.

³ M. BORRMANS, (1977). *Statut personnel et famille au Maghreb de 1940 à nos jours*, Paris, édition Mouton.

S. BESSIS. S. BELHASSEN, (1992). *Femmes du Maghreb : l'enjeu*, Paris, Sindbad.

G. EL-KHAYAT BANNAL, (1985). *Le monde arabe au féminin*, Paris, L'Harmattan.

⁴ A. OUITIS, (2005). « Les contradictions sociales et leurs expressions symboliques, dans le Sétifois », Alger, S.N.E.D., p.25 in I. NEFIL, *Les femmes et le sport, Enquête auprès d'une population de sportives algériennes vivant en France*, Association pour la recherche interculturelle, Bulletin n° 42, pp.40-52.

⁵ L'espace privé ou le dedans.

⁶ M. BOUTEFNOUCHET, (1980). *La famille algérienne, évolution et caractéristiques récentes*, S.N.E.D., Alger.

domestique clos, assujetti aux fonctions traditionnelles dévolues à la femme. L'ordre féminin est statique. La femme ne peut évoluer et se déplacer dans l'espace du *dehors* - espace public - que dans un cadre précis (faire le marché, conduire les enfants à l'école) et, au Yémen, le port d'une tenue vestimentaire appropriée (*balto* - longue robe noire aux manches longues - et foulard, et presque toujours *nikab* - voile couvrant le visage ne laissant apparaître que les yeux). La tradition veut que la femme cache son visage à l'homme (port du *nikab*) ; et la religion qu'elle cache ses formes et sa chevelure afin de ne pas éveiller les désirs masculins². Au sein de l'espace public, hommes et femmes n'entrent en contact direct que pour et lors de transactions commerciales dans les magasins, les souks, ou dans les transports.

Par contre, la sphère publique³ est ouverte au monde, comme les réseaux de circulation, les souks, les espaces entièrement masculins. L'ordre masculin est dynamique. Pour le monde arabo-musulman,⁴ il est à noter que l'émergence des femmes au sein de l'espace public est cependant ambiguë et pose apparemment problème. La présence féminine dans l'espace public continue de soulever des questions très anciennes, telles que la gestion du corps, le licite (*halal*) et l'illicite (*haram*)⁵. Aujourd'hui, cependant, la femme s'investit sur un ensemble de scènes, médiatique, politique⁶, artistique, scientifique, sportive... Cette irruption de la femme dans cet espace public est une remise en cause de l'ordre symbolique, soit une transgression de la loi⁷.

Le corps de la femme est objet de honte car il peut attirer le désir de l'homme et de ce fait, est menaçant pour l'ordre social. Il doit donc être caché, le voile permettant à la femme de sortir de l'espace privé pour pénétrer dans l'espace public masculin sans devenir un objet de désir et de convoitises.

¹ J. BERQUE, (1979). *Les Arabes*, Paris, Sindbad. J. BERQUE, (1980). *Langage arabe du présent*, Paris, N.R.F. Editions Gallimard. Et également G. TILLON, (1966). *Le harem et ses cousins*, Paris, Le Seuil.

² F. TLILI, (2000). « Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie », *S.T.A.P.S.*, 57, 53-68.

³ L'espace public ou le dehors.

⁴ Aborder la question des femmes au sein de l'espace public paraît surprenant pour un public occidental étant donné la généralisation de la mixité.

⁵ Cependant l'histoire en est autrement : la femme algérienne avait joué un grand rôle par sa participation à la lutte de libération : la femme algérienne était dévoilée. F. FANON, (1975). *Sociologie d'une révolution*, Paris, Marespo, p.41. Voir également F. FANON, (1960). *L'An V de la révolution algérienne*, Paris, Marespo.

⁶ M. RASPAUD, M. ED-DAHBI, (2008). Democratic social movements and women activism in the Republic of Yemen, *Proceedings of the 1st International Sociological Association Forum of Sociology. Sociological Research and Public Debate*. Barcelona (Spain): September 5-8, 2008.

⁷ Les lois sont premièrement le Coran, deuxièmement la Sunna.

1.2.3. Statut ambigu des femmes dans l'espace public

Nourreddine Toualbi souligne le début d'une nouvelle ère en Algérie, laquelle se manifeste par une intention, voire un projet de construction d'une société moderne sur des éléments traditionnels. « Quelle que fut l'intensité de la résistance opposée au colonisateur, celle-ci n'eut évidemment pas raison de l'infiltration progressive dans le pays des modèles occidentaux drainés par cent trente années de peuplement colonial. Il s'en est suivi que le moment de l'indépendance nationale a coïncidé avec le constat sociologique d'une acculturation largement entamée des populations urbaines en particulier, qui étaient restées, on s'en doute, bien plus proches des modèles étrangers que leurs homologues ruraux¹ ». Dans cette perspective, la femme se trouve entre deux modèles antagonistes : l'un traditionnel concernant la sphère privée et l'autre modèle la sphère publique à l'époque de l'indépendance de l'Algérie. L'irruption de la femme dans la sphère publique², masculine par tradition, constitue une menace pour les structures patriarcales.

Zineb Benzerfa-Guerroudj et Moshira El-Rafey abordent les changements apportés par les femmes dans des pays en voie de développement, et surtout dans les sociétés musulmanes, en mettant en avant les revendications du mouvement des femmes et les résistances des institutions patriarcales dominantes, mettant à jour les stratégies par lesquelles les femmes transforment leur utilisation et leur appropriation de l'espace et redessinent ainsi les contours de la culture dominante.

1.3. Entre tradition et modernité, un changement

Selon Georges Balandier, si la culture n'est pas un donné, un héritage qui se transmettrait tel quel de génération en génération, c'est qu'elle est une production historique en perpétuelle évolution, c'est-à-dire une construction qui s'inscrit dans l'histoire, et plus précisément dans l'histoire des rapports des groupes sociaux entre eux. Pour analyser un système culturel, il est donc nécessaire d'analyser la situation sociohistorique qui le produit. Toute culture particulière est un assemblage d'éléments originaux et d'éléments importés, d'inventions propres et d'emprunts. Selon ce type d'analyse, les cultures populaires ne sont ni entièrement dépendantes, ni entièrement

¹ N. TOUALBI THAALIBI, (1984). *Religion, Rites et Mutations*, Alger, O.P.U., p.58.

² Y. FEKKAR, (1982). « La femme, son corps et l'Islam, questions et contradictions suscitées par le vécu quotidien en Algérie », *Le Maghreb musulman en 1979*, Annuaire de l'Afrique, volume 18, Paris, C.E.R.S.M./C.N.R.S., (pp.135-146) pp. 83-93.

autonomes, ni de pure imitation, ni de pure création. Les cultures populaires sont par définition des cultures des groupes sociaux subalternes. Elles se construisent donc dans une situation de domination et de subordination par rapports aux autres groupes sociaux¹.

G. Balandier propose une nouvelle anthropologie : une anthropologie dynamique², l'étude du changement. Le changement n'est plus considéré comme faisant partie de l'accidentel et du marginal, mais se trouve dans la nature même des sociétés. L'objet de cette nouvelle orientation est le changement. Pour lui, les conflits et les dysfonctionnements sont inhérents à tout système social, c'est ce qui génère le changement. Du changement de la société coloniale au développement du Tiers-Monde de ce détour, à la société actuelle, c'est une sociologie des « turbulences », de la crise que G. Balandier entreprend³. La société peut-être caractérisée par ce qui perdure, mais aussi par les événements imprévus qui sont instables et dynamiques. Cette coupure entre le statique et le dynamique est pour G. Balandier l'équivalent de l'opposition diachronie (évolution dans le temps) et synchronie (ensemble des faits à une époque précise). Cette coupure n'a plus lieu d'être : la dynamique sociale est inhérente aux structures mêmes de la société et active en permanence. La dynamique s'inscrit dans la nature même de toute société. Cette dynamique sociale dépend de deux facteurs : les facteurs externes (relations avec d'autres cultures...) et les facteurs internes (à l'intérieur même de la société, ou cycle de vie). Il s'agit aussi bien d'une dynamique du dedans que d'une dynamique du dehors. Cette vision s'oppose aux dichotomies fortement valorisées par des courants comme le structuralisme : statique/dynamique, stable/instable, tradition/modernité, ordre/désordre qui vient remplacer une approche dialectique entre forces de rupture et de continuité. Pour G. Balandier, toute société est génératrice d'ordre (continuité) et de désordre (rupture). La modernité, pour G.

¹ G. BALANDIER, (2001). « La situation coloniale : approche théorique (Extraits) ». *Cahiers internationaux de sociologie*, volume 110 - janvier-juin 2001. Il est impossible de comprendre les sociétés africaines contemporaines sans comprendre les sociétés coloniales et vice-versa.

² G. BALANDIER, (1971). *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris, P.U.F., Quadrige, 4^{ème} éd. 2004, P.U.F., 334 p.

³ G. GOSSELIN, (1988). « Chapitre l'anthropologie actuelle de George Balandier », pp. 15-33. p.20., in G. GOSSELIN (dir.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie. Autour de G. Balandier*, Décade de Cerisy, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 2000, 302 p. p. 20.

Balandier, c'est *l'irruption de l'événement*¹. L'anthropologie de G. Balandier débouche sur un champ d'analyse d'actualité : celui de la tradition et de la modernité².

Léon Dion¹ présente l'étude d'une société envisagée sous l'angle de la dynamique des institutions, groupes et agents et en même temps il cherche à mettre au point des techniques de mesure du changement dans une société au cours d'une période donnée. Sa méthode d'analyse comporte plusieurs opérations distinctes mais reliées logiquement les unes aux autres. Aucune de ces opérations, toutefois, ne s'impose d'elle-même. Sa première étape est l'identification des paliers d'une société. Il distingue ainsi sept niveaux différents : écologie, démographie, technologie, économie, stratification sociale, politique et culture. Il décrit également le continuum traditionnel-moderne. L'étude de la dynamique des sociétés ne saurait être complète si, à la recherche des interactions systémiques, ne se joignait celle de l'évolution dans le temps. La typologie élémentaire : société traditionnelle et société moderne lui paraît pleinement satisfaisante².

Une société est dite traditionnelle quand, à tous ses paliers, les principes d'organisation et d'action sanctionnent en permanence la production des mêmes attitudes et des mêmes conduites (ritualisme), quand ses membres disposent d'un outillage intellectuel et technique simple (archaïsme) et quand, au surplus, existent des mécanismes de cohésion psychologiques, culturels et politiques inspirés de valeurs globales, élémentaires et syncrétiques (mythes) antagonistes au changement au sein des structures sociales et mentales, de façon à ce que se perpétuent les sanctions familiales jugées les seules légitimes pour fonder l'ordre social (monisme des fins).

Une société est dite moderne quand, à tous ses paliers, les principes d'organisation et d'action sollicitent le renouvellement constant des attitudes et des conduites (innovationnisme), quand ses membres disposent d'un outillage intellectuel et matériel complexe (technicisme) et quand, au surplus, existent des mécanismes de cohésion psychologiques, culturels et politiques inspirés de valeurs partielles, secondaires et multiples (idéologies) favorables au changement au sein des structures

¹ G. BALANDIER, (1980). *Le pouvoir sur scène*, Paris, Balland, 172 p. [3^e éd. revue et augmentée : Fayard, 2006].

² G. GOSSELIN, (1988). « Chapitre l'anthropologie actuelle de George Balandier », pp. 15-33. p.20., in G. GOSSELIN (dir.), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie. Autour de G. Balandier*, Décade de Cerisy, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 2000, 302 p.

sociales et mentales de façon à ce que les thèmes de légitimation de l'ordre social puissent être multiples et périodiquement remplacés (pluralisme des fins).

La modernité est un mode de civilisation caractéristique, qui s'oppose au mode de la tradition, c'est-à-dire à toutes les autres cultures antérieures ou traditionnelles. Pourtant elle demeure une notion confuse, qui connote globalement toute une évolution historique et un changement de mentalité. Inextricablement mythe et réalité, la modernité se spécifie dans tous les domaines : État moderne, technique moderne, musique et peinture modernes, mœurs et idées modernes. Née de certains bouleversements profonds de l'organisation économique et sociale, elle s'accomplit au niveau des mœurs, du mode de vie et du quotidien. Il n'y a pas de lois de la modernité, il n'y a que des traits de la modernité. Il n'y a pas non plus de théorie, mais une logique de la modernité, et une idéologie. Morale du changement, elle s'oppose à la morale de la tradition, mais elle se garde tout autant du changement radical. C'est la « tradition du nouveau ».

La révolution industrielle de 1789 met en place l'État bourgeois moderne, centralisé et démocratique, la nation avec son système constitutionnel, son organisation politique et bureaucratique. Le progrès continu des sciences et des techniques, la division rationnelle du travail industriel introduisent dans la vie sociale une dimension de changement permanent, de déstructuration des mœurs et de la culture traditionnelle. Simultanément, la division sociale du travail introduit des clivages politiques profonds, une dimension de luttes sociales et de conflits qui se répercuteront à travers les siècles suivants. Ces deux aspects majeurs, auxquels viendront s'ajouter la croissance démographique, la concentration urbaine et le développement gigantesque des moyens de communication et d'information, marqueront de façon décisive la modernité comme pratique sociale et mode de vie articulé sur le changement, l'innovation, mais aussi sur l'inquiétude, l'instabilité, la mobilisation continuelle, la subjectivité mouvante, la tension, la crise, et comme représentation idéale ou mythologie.

L'essor prodigieux, surtout depuis un siècle, des sciences et des techniques, le développement rationnel et systématique des moyens de production, de leur gestion et

¹ L. DION, (1969). « Notes de recherche. Méthode d'analyse pour l'étude de la dynamique et de l'évolution des sociétés », in *Recherches sociographiques*, volume 10, n° 1, janvier-avril 1969, pp. 102-115.

² Annexe 7 : Traits généraux de la société traditionnelle et de la société moderne, p.467.

de leur organisation marquent la modernité comme l'ère de la productivité : intensification du travail humain et de la domination humaine sur la nature. C'est le commun dénominateur de toutes les nations modernes. Si cette « révolution » des forces productives, parce qu'elle laisse relativement inchangés les rapports de production et les rapports sociaux, n'a pas changé la vie, elle modifie du moins d'une génération à l'autre les conditions de vie. Elle instaure aujourd'hui une mutation profonde dans la modernité : le passage d'une civilisation du travail et du progrès à une civilisation de la consommation et du loisir.

Cette tendance fondamentale est suractivée depuis le XX^{ème} siècle par la diffusion industrielle des moyens culturels, l'extension d'une culture de masse et l'intervention des médias (presse, cinéma, radio, télévision, publicité). Le caractère éphémère des contenus et des formes s'est accentué, les révolutions de style, de mode, d'écriture, de mœurs ne se comptent plus.

Tradition et modernité dans les sociétés du Tiers Monde¹

Les traits distinctifs, la problématique et les contradictions de la modernité se révèlent avec le plus de force là où son impact historique et politique est le plus brutal : sur les sociétés tribales ou traditionnelles colonisées. Les anciens systèmes d'échange sont déstructurés par l'irruption de la monnaie et d'une économie de marché. Les systèmes de pouvoir traditionnels s'effacent sous la pression des administrations coloniales ou des nouvelles bureaucraties. Cependant, faute d'une révolution politique et industrielle en profondeur, ce sont souvent les aspects les plus techniques, les plus exportables de la modernité qui touchent les sociétés en voie de développement : les objets de production et de consommation industrielle.

Dans un premier temps, la modernité apparaît ici aussi comme rupture, l'analyse plus fine inaugurée depuis la Seconde Guerre mondiale par l'anthropologie politique (G. Balandier², E. Leach³, D.E. Apter, G. Althabe) montre que les choses sont plus

¹ Evolution des termes : pays arriérés, pays sous-développés, pays en voie de développement, pays émergents ; Tiers-Monde, pays non alignés...

Entretien avec Jean Baudrillard, Modernité, Article de *l'Encyclopédia Universalis*.

² G. BALANDIER, (1967). *Anthropologie politique*, Paris, P.U.F.

³ Edmund LEACH, d'origine britannique. Il a fait un long séjour parmi les populations de Birmanie pendant la seconde guerre mondiale dont il a tiré son principal ouvrage. Il remet en question le fonctionnalisme au début des années 1960 et il contribue à l'adoption du structuralisme dans l'anthropologie anglo-saxonne.

E. LEACH, (1973). *Les systèmes politiques des Hautes-Terres de Birmanie*, coll. Bibliothèque d'Anthropologie, Paris, Maspero, p. 399.

complexes. Le système traditionnel (tribal, clanique, lignager) oppose au changement la plus forte résistance, et les structures modernes (administratives, morales, religieuses) y nouent avec la tradition de curieux compromis. La modernité y passe toujours par un retour de la tradition.

La dynamique de la modernité se révèle ainsi, aussi bien en Occident que dans le Tiers-Monde, à la fois lieu d'émergence des facteurs de rupture et solution de compromis avec les facteurs d'ordre et de tradition. La mobilité qu'elle implique à tous les niveaux (sociale, professionnelle, géographique, matrimoniale, de mode) ne définit encore que *la part de changement tolérable par le système*, sans qu'il soit changé pour l'essentiel. G. Balandier dit des pays d'Afrique noire que les affrontements politiques s'expriment dans une large mesure, mais non exclusivement, par le débat du traditionnel et du moderne : ce dernier apparaît surtout comme leur moyen et non comme leur cause principale ».

Culturellement, la technique occidentale valorise l'individualisme, la compétition, la richesse comme critère de statut social. Au modèle de production s'ajoute celui de la consommation, aujourd'hui proposé par les médias. La publicité ou même simplement l'image de objets de la civilisation industrielle suscite le désir.

Dans les pays occidentaux, il a participé à l'évolution de l'ensemble d'une société passant d'un mode de vie traditionnel (issue des cultures rurales) à un mode de vie moderne gérant le temps et l'espace de façon différente.

2. Entre deux cultures : le corps

L'Homme n'existe qu'à travers son corps, que par son corps. Le corps est une évidence charnelle dont chacun fait l'expérience. Et pourtant, au-delà de la physiologie et de la biologie, le corps est façonné par le contexte social et culturel qui l'entoure. A tous les niveaux, le corps fait partie de la société. Selon David Le Breton, « le processus de socialisation de l'expérience corporelle est une constance de la condition sociale de l'homme¹ ». La grande considération accordée au corps constitue un trait caractéristique de notre société, selon D. Le Breton. Il y a différentes expressions corporelles, différentes manières d'être, d'agir, d'apparaître. Ces différents engagements corporels traduisent une pluralité de rapports au corps et des rapports à l'excellence corporelle. L'idéal corporel peut être un objectif ultime, une fin en soi ou un moyen, un instrument (ici corps, objet), habitus sociétal.

2.1. Différentes approches théorique du rapport au corps

En 1936, Marcel Mauss ouvre le champ d'étude de la sociologie du corps par son article intitulé « Les techniques du corps² ». Il définit les techniques du corps par la phrase suivante : « J'entends par ce mot les façons dont les hommes, société par société, d'une façon traditionnelle, savent se servir de leur corps³ ». « Le travail réalisé par Mauss montre comment les normes, les habitudes culturelles s'insinuent dans le quotidien du corps⁴ ». Le corps est un construit social qui ne peut se comprendre qu'en lien avec la société dans laquelle il évolue.

Depuis une cinquantaine d'années, la place du corps dans la civilisation occidentale a considérablement évolué, favorisant une explosion médiatique sur ce thème. Une prolifération de pratiques et de discours valorise la place du corps et est relayée par les médias. Le corps est valorisé et entretenu au travers de gymnastiques, régimes, esthétiques et autres techniques. Les médias n'ont de cesse de proposer de nouvelles méthodes pour se sentir bien, être bien dans son corps, se sentir toujours en

¹ D. LE BRETON, (2002). *La sociologie du corps*, Paris, Que sais-je ? P.U.F., n° 2678, 5^{ème} édition, p.5.

² M. MAUSS, (1936). « Les techniques du corps », in *Sociologie et anthropologie*, Article paru dans le *Journal de psychologie* XXXII (Avril 1936).

³ Idem que précédent.

⁴ F. BRAUNSTEIN & J.F. PEPIN, (1999). *La place du corps dans la culture occidentale*, Paris, P.U.F., p. 136.

pleine forme. Le corps se dégage du tabou imposé par les religions et la morale, pour devenir un objet qui mérite considération et discussion.

2.1.1. Corporéité en question au regard du processus de civilisation des mœurs

Le processus de civilisation tel que l'a analysé Norbert Elias montre que l'étiquette et les règles de savoir-vivre sont extrêmement relatives et exercent une forte influence sur le rapport au corps. Elles ont évolué au fil des siècles et diffèrent suivant les cultures. Au cours du phénomène d'individualisation, l'homme se coupe progressivement de son corps. Les individus mettent leur corps à distance en imposant des règles de savoir-vivre. « Les hommes s'appliquent pendant le « processus de civilisation », à refouler tout ce qu'ils ressentent en eux-mêmes¹ ». Peu à peu le corps disparaît dans ses ressentis. Le corps disparaît au travers de gestuelles socialement acquises et ritualisées. Le corps ne doit plus être manifeste. Le processus de civilisation tel que le décrit Elias provoque donc un refoulement de toutes les manifestations corporelles. Les activités corporelles se doivent d'être de plus en plus discrètes. « Le corps se fait invisible, rituellement gommé par la répétition des mêmes situations et la familiarité des perceptions sensorielles² ».

Laisser son corps exprimer trop ouvertement ses émotions et ses sentiments en société sont des attitudes à proscrire. « L'évolution des gestes qui définissent ces « mœurs » est indissociable de l'évolution de la sensibilité et, en particulier, de l'intensification progressive et collective du sentiment de dégoût qui rend insupportables les manifestations corporelles d'autrui, et des sentiments de honte, de gêne, de pudeur, qui incitent à dérober à autrui le spectacle de son propre corps. Profondément incorporés et ressentis comme naturels, ces sentiments entraînent la formalisation de règles de conduites, qui construisent un consensus sur les gestes qu'il convient ou ne convient pas de faire³ ». Il convient de respecter une certaine distance entre les corps, variable selon les groupes sociaux. Ce sentiment d'espace corporel est intégré dans les modèles culturels et institutionnels qui sont totalement incorporés et agissent sur l'individu à son insu⁴.

¹ N. ELIAS, (1973). *La civilisation des mœurs*, Calman Lévy, édition 1991, p. 197.

² D. LE BRETON, (2001). *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, P.U.F., p. 54.

³ N. HEINICH, (1997). *La sociologie de Norbert Elias*, Paris, La Découverte, p.7.

⁴ E. HALL, (1971). *La dimension cachée*, Paris, Point Seul, 1^{ère} édition.

L'homme parvient à faire exister son corps malgré les règles sociales et les rites qui répriment les manifestations du corps. Lorsqu'on ne l'entend pas, la sensation du corps disparaît dans les ritualités de la vie quotidienne. Quand l'individu se porte bien, il en arrive à oublier qu'il a un corps, tellement le processus de civilisation l'y invite. Néanmoins, chaque classe sociale donne un sens différent au processus de civilisation des mœurs.

2.1.2. Classes sociales et rapport au corps

Ici le registre des classes sociales telles que les a définies Pierre Bourdieu est important. Selon lui, les classes sociales se distinguent par les pratiques et les représentations des agents, « qui permettent de prédire les autres propriétés et qui distinguent et rassemblent les agents aussi semblables que possible entre eux et aussi différents que possible des membres des autres classes, voisines ou éloignées¹ ». Les pratiques sont à la base des différenciations.

Pour traiter de la culture au sens anthropologique, P. Bourdieu² a recours au concept d'*habitus*³ qui est entendu comme « ce principe générateur et unificateur qui retraduit les caractéristiques intrinsèques et relationnelles d'une position en un style de vie unitaire, c'est-à-dire un ensemble unitaire des choix de personnes, de biens, de pratiques⁴ » dans lequel l'*habitus* corporel trouve sa place. La culture corporelle d'un groupe, ses techniques du corps, font partie d'un ensemble plus vaste de pratiques et attitudes qui expriment des distinctions symboliques. Pour P. Bourdieu « l'activité pratique est engendrée par l'*habitus*⁵ ».

Les relations entre classes sociales mettent en œuvre la formation d'un ordre social par une politique du corps. « L'emprise culturelle et l'hégémonie idéologique dominantes (celles des classes dominantes) s'exercent prioritairement par le truchement d'une politique du corps légitime qui assigne à tous les agents sociaux un statut, une

¹ P. BOURDIEU, (1994). *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, p.25.

² P. BOURDIEU, (2000). *Esquisse d'une théorie de la pratique, Précédée de trois études d'ethnologie kabyle*, Genève, Ed. Droz, 1972, nouvelle édition, Le Seuil.

³ « Structures structurées prédisposées à fonctionner comme des structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principe générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre, de perception et d'action qui sont inculquées par les diverses instances de socialisation et à leur tour génératrice de pratiques sociales ». P. Bourdieu approfondit le concept de Marcel Mauss.

P. BOURDIEU, (1980). *Le sens pratique*, Paris, Edition de Minuit, pp. 88-89.

⁴ P. BOURDIEU, (1994). *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, p.23.

⁵ P. BOURDIEU, (1994). *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, p. 172.

fonction, un rôle corporel. Pour J.-M. Brohm, la culture et la socialisation dominantes du corps sont aussi des mécanismes de domination dans, par et à travers le corps¹ » et « l'antagonisme de classe impose à chacun un corps de classe, l'idée incorporée que chaque classe se fait du corps légitime² ». L'imposition d'une politique du corps est indissociable du pouvoir sur le corps, dans une société hiérarchisée. Chaque classe s'approprie une image corporelle que P. Bourdieu a désignée sous le terme d'*hexis corporelle*. Il a défini l'*hexis corporelle* comme la représentation subjective du corps de l'individu, propre à chaque société. Liée à l'*habitus*, l'*hexis corporelle*³ est un ensemble de dispositions pratiques corporelles, manière de se tenir, de parler, de marcher, Les rapports au corps, les soins du corps, l'ensemble des pratiques liées au corps ou encore les pratiques physiques ou sportives... Ces manières, naturalisées dans la logique de l'*habitus*, renvoient à la logique de l'*habitus* et deviennent des manières durables de sentir et de penser. L'*hexis corporelle* et l'*habitus* ne feraient qu'un, ces dispositions corporelles ne sont pas naturelles, mais *socialement construites*, font sens et tiennent leur logique du contexte social et du système des représentations qui les construisent. Pour P. Bourdieu, le corps est social⁴. L'*habitus* est susceptible de se modifier durant le parcours de la trajectoire sociale des acteurs individuels ou collectifs, c'est-à-dire à la faveur de leur mobilité sociale.

P. Bourdieu énonce dans *la Distinction*⁵, que le fait de pratiquer tel ou tel sport ou de ne pas pratiquer telle ou telle activité sportive, n'est pas seulement dû à des motifs d'ordre économique mais tient, aussi, à des facteurs d'ordre culturel et symbolique. De même, la tradition familiale, l'acquisition de certains codes culturels permettent d'accéder à et de pratiquer certains sports. P. Bourdieu montre la manière dont le corps a été dressé par le groupe, il y a soumission du corps⁶. La socialisation des hommes et des femmes est différente.

¹ J.-M. BROHM, (1982). « Corps et pouvoirs : l'emprise au corps », in *Actions et recherche sociales*, n° 1, p.113.

² J.-M. BROHM, (1982). « Corps et pouvoirs : l'emprise au corps », in *Actions et recherche sociales*, n° 1, p.125.

³ Rapport au corps qui confère un style particulier à chaque groupe. « L'*hexis corporelle* est la mythologie politique réalisée, incorporée, devenue position permanente, manière durable de se tenir, de parler, de marcher, et, par là, de sentir et de penser ». P. BOURDIEU, (1980). *Le sens pratique*, Paris, Edition de Minuit, p. 117.

⁴ Il contribue au développement d'une sociologie des techniques du corps, à leur perception comme marque d'un milieu social, comme indicateur d'un style de vie.

⁵ P. BOURDIEU, (1979). *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions Minuit.

⁶ P. BOURDIEU, (1998). *La domination masculine*, Paris, Seuil, pp.33-35, 142 p.

Les éléments culturels et sociaux relatifs à la culture corporelle sont transmis et progressivement *incorporés*, au sens de P. Bourdieu, et donc *naturalisés* par les agents sociaux, au moyen de différents canaux de transmission :

- Le milieu familial, avec les modèles sexués parentaux, et le groupe social d'appartenance comme lieu de socialisation primaire ;
- Le système éducatif (et pour certaines sociétés, l'ordre religieux) comme lieu de socialisation secondaire ;
- Enfin, les médias de caractère audiovisuel (presse écrite, cinéma, radio, télévision, et aujourd'hui Internet, etc.) qui transmettent des modèles issus de cultures différentes originaires de multiples endroits de la planète.

L'homme parvient à faire exister son corps malgré les règles sociales et les rites qui répriment les manifestations du corps.

2.2. Corps en mouvement, corps en Islam : possibilité d'une pratique sportive

Dans la culture arabo-musulmane, où déjà la naissance d'une fille est considérée comme une catastrophe, la femme musulmane ne vit pas son corps, le corps étant régi par les règles traditionnelles et religieuses. La condition de la femme musulmane n'est pas identique : entre les pays du Maghreb où la femme est libre¹ de circuler, de voter et la saoudienne qui n'a pas le droit d'entrer seule dans un café, ni de conduire, l'écart est grand. Le corps n'est pas saisi comme le rayonnement d'une subjectivité, mais sans doute comme une chose empâtée n'étant animée par aucun projet, que sinon d'être là ; d'où pour beaucoup, cette passivité, cette nonchalance. L'idéal de beauté ne fait pas de place au sport ou très peu.

L'idéal corporel de la corpulence² est prédominant et, dans l'imaginaire masculin, le corps désiré par les hommes et imposé aux femmes les pousse à la recherche de celle-là. Les techniques d'embellissement, de gavage sont encore pratiquées aujourd'hui. L'opulence est le signe d'une vraie femme pouvant assumer la répétition des naissances, les travaux domestiques. En même temps, le corps³, la pudeur

¹ La réalité en Tunisie est bien différente au regard des principes énoncés par Bourguiba qui sont inscrits dans la loi.

² En opposition au corps mince, svelte, véhiculé par la société actuelle (revues, mode, plage...), l'obésité est considérée comme une réserve potentielle de force de travail susceptible de ne s'épuiser qu'à long terme.

³ M. CHEBEL, (2004). *Le Corps en Islam*. Paris, P.U.F., 234 p. (1^{ère} éd., 1984).

constitue un principe fondamental qui régit les comportements et les attitudes de la femme : ainsi, dès la fin de l'enfance, les fillettes reçoivent des recommandations ; puis, à l'adolescence, l'éducation se focalise sur le rapport avec les hommes (multiplication des interdits). A cet âge, les filles ne peuvent alors plus jouer avec les garçons. Ces différents aspects se traduisent par l'*Hichma*, à la fois *honte et pudeur érigée au rang de la vertu féminine par excellence*¹.

Quelques limites : promiscuité et normes vestimentaires

Le sport, comme modèle occidental ou produit culturel du monde occidental² peut-il s'imposer dans le monde arabo-musulman³ au regard de ces caractéristiques ? Ce modèle peut-il être considéré comme une menace⁴ ? Le monde arabo-musulman est-il prêt à un bouleversement des représentations traditionnelles ?

La pratique sportive est permise du fait qu'elle peut renforcer l'individu, cependant elle se heurte à des interdits religieux qui la limitent⁵. Il existe l'interdiction de la promiscuité entre les hommes et les femmes, et des tenues vestimentaires strictes qui sont imposées, notamment pour la femme. Deux références du Coran permettent de comprendre la situation.

« Dis aux croyants de baisser leurs regards, d'être chastes. Ce sera plus pur pour eux » (Sourate 24 La Lumière, verset 30).

« Dis aux croyantes de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leurs atouts, de rabattre leurs voiles sur leurs poitrines, de ne montrer leurs atouts qu'à leurs époux, ou à leurs pères, au aux pères de leurs époux, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs époux,

¹ Y. SAMAALI, (2004). « Les femmes du Maghreb en France, contraintes et modèles corporels », p.113., in C. CHICLET, K. GJELOSHAJ (Eds). *Sport et politique en Méditerranée*, pp. 109-116, Paris, L'Harmattan.

² J.-M. BROHM, (1976). *Sociologie politique du sport*, Paris, Edition Jean-Pierre Delarge, Corps et culture.

G. VIGARELLO, (1988). « Une histoire culturelle du sport. Techniques d'hier... et aujourd'hui », *Revue E.P.S.*, Paris, Robert Lafont, 207 p.

³ B. ERRAIS, (1975). *Essai sur les problèmes de stratégie des activités physiques et sportives dans un pays en voie de développement : l'exemple tunisien*, Thèse de 3^{ème} cycle non publiée, Science de l'éducation, Université de Paris VII.

B. ERRAIS & M. BEN LARBI, (1986). « La culture du corps dans l'histoire du Maghreb », in *Les Maghrébins et la culture du corps*, Université de Nice, 1-3.

Y. FATES, (1994). *Sport et Tiers Monde*, Paris, P.U.F., Pratiques Corporelles.

⁴ Selon A. LARAOUI, (1976). *L'histoire du Maghreb*, Paris éditions Maspéro Tome 1.

⁵ S. A. ALDEEB ABU-SAHLIEH, (1996). « Chapitre 16, Limites du sport en droit musulman et arabe ». *Cahiers de Confluences, Sport et Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, pp. 163-181., p. 163. (Site Internet : www.sami-aldeeb.com).

ou à leurs frères, [...]. Dis leurs encore de ne pas frapper le sol de leurs pieds pour montrer leurs atouts cachés ». (Sourate 24 La Lumière, verset 31).

« O Prophète ! Dis à tes épouses, et à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues ». (Sourate 33 Les coalisés, verset 59).

« O enfants d'Adam ! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. Mais le vêtement de la piété voilà qui est le meilleur. C'est un des signes d'Allah. Afin qu'ils se rappellent ». (Sourate 7 Les Limbes, verset 26).

« O enfants d'Adam ! Que le diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point ». (Sourate 7 Les Limbes, verset 27).

Le Coran interdit la nudité en public. (Sourate 7, versets 26 et 27).

La fonction du voile chez la femme est de couvrir l'*Aoura* ou *Saw'ah*¹ (honteuse, défectueuse).

Les rapports entre hommes, entre femmes, ou en « mixité » sont régis par l'*Aoura*.

Entre hommes, entre femmes, la partie honteuse s'étend du genou au nombril. Il est donc interdit pour un homme de regarder la cuisse d'un autre homme.

Dans les rapports de femmes à hommes, la femme peut regarder toute partie du corps de son mari. Concernant les membres de sa famille, elle n'a le droit de regarder la partie honteuse. Pour les autres hommes, il est interdit de regarder le corps.

Dans les rapports d'hommes à femmes, certains disent que le corps entier de la femme est considéré comme honteux.

L'*Aoura* pour la femme, c'est tout le corps y compris les cheveux, sauf le visage, les mains et les pieds. La femme est considérée comme dangereuse, provocatrice et porteuse de désir pour l'homme. Ainsi il faut cacher les parties suscitant le désir. Chez l'homme, l'*Aoura* c'est la partie se trouvant entre le nombril et les genoux. Dans la religion, la nudité² est synonyme d'illicite (*haram*) et d'interdit. Selon

¹ La partie à recouvrir obligatoirement, la partie honteuse du corps de la femme.

² La nudité est interdite en public (Sourate 7 Les Limbes, versets 26 et 27).

Traki Zannad-Bouchara, le corps est l'interlocuteur privilégié de l'espace vécu¹. Le corps est régi par les règles religieuses mais aussi traditionnelles. D'un pays musulman à l'autre, les variations sont nombreuses. Ces normes s'appliquent de façon générale pour le sport.

Dans la religion musulmane, les femmes se voilent de différentes façons. Il existe trois sortes de voiles : le foulard, le « krimiar », le « nikab ». Le foulard couvre seulement la chevelure de la femme et laisse donc apparaître le visage. Le « krimiar » est un voile recouvrant la chevelure, laissant apparaître le visage, mais recouvrant quasiment les trois quarts du corps de la femme. Quand au nikab, il ne laisse apparaître que les yeux. Le visage est totalement voilé.

Le voile, dont de nombreuses musulmanes à travers le monde se couvrent la tête, en totalité ou en partie, comporte de nombreuses versions et se retrouve dans de nombreuses traditions. Le « *Hijab* » est formé sur la racine arabe « *hajaba* » qui signifie cacher, dérober aux regards, mettre une distance. Promu par les Frères musulmans, ce voile cache les cheveux, les oreilles et le cou, ne laissant voir que l'ovale du visage, et est souvent complété par une tunique. Il s'est généralisé dans le monde musulman, remplaçant les tenues traditionnelles comme le « *haik* » en Afrique du Nord, grande pièce de laine ou de coton qui dissimule les formes du corps et voile le visage. La *burqa* est à l'origine le vêtement traditionnel des tribus pachtounes en Afghanistan. Ce long voile, bleu ou marron, couvre complètement la tête et le corps, un grillage dissimulant les yeux. Le *niqab*, voile intégral complété par une étoffe ne laissant apparaître qu'une fente pour les yeux, s'est répandu sous l'influence de l'Islam wahhabite. Certaines femmes y ajoutent des gants parfois. Le tchador en Iran est un vêtement traditionnel principalement utilisé par les pratiquantes. Le *lithâm* est un cache-nez, encore appelé *khimâr*, terme générique désignant tout ce qui couvre la tête.

¹ T. ZANNAD-BOUCHARA, (1994). *Les lieux du corps en islam*. Paris, Publisud, coll l'Observatoire des sociétés, 1994, 139 p., p. 16. Voir aussi *Symboliques corporelles et espaces musulmans*, Tunis, Cérès Production, 1984, 193 p.

3. Place des pratiques sportives selon les cultures

3.1. Définition du sport

Les définitions du terme sport sont multiples comme Pierre Parlebas le formule : « c'est peu de dire que le sport est polysémique : il devient pansémique ». Il donne une définition suivante du sport : « l'ensemble des situations motrices codifiées sous forme de compétitions et institutionnalisées¹ ». Cette définition simple et concise permet immédiatement de classer des pratiques physiques dans la catégorie sport.

Qu'est-ce que le sport moderne ? La plupart des historiens s'accordent pour considérer que le sport moderne est né au Royaume-Uni au milieu du XIX^{ème} siècle.

Il est considéré comme le produit d'un « traitement pédagogique » des jeux traditionnels populaires, c'est-à-dire de leur transformation en instrument d'éducation au sein des collèges anglais. La diffusion des « sports » hors du Royaume-Uni repose à la fois sur l'influence économique de ce pays, première puissance industrielle à l'époque et sur son influence politique. En fait, la transformation des jeux traditionnels populaires en sport, processus qualifié parfois de « sportivisation » va s'appliquer tout au long de ce siècle à d'autres activités physiques traditionnelles. Elle passe par la formalisation de structures organisant des compétitions selon des règlements écrits universalisés et selon un calendrier spécifique. La diffusion des « sports anglais » comme la « sportivisation » des activités physiques touchent l'ensemble des pays européens à la fin du XIX^{ème} siècle et tout au long de la première moitié du XX^{ème} siècle, selon des rythmes et des formes spécifiques à chacun des pays considérés. Mais le succès du mouvement sportif associatif, porté en particulier par les grands événements sportifs internationaux, agrège progressivement autour de lui un ensemble d'activités physiques qui en étaient originalement distinctes, comme la gymnastique par exemple. Aujourd'hui, le terme « sport » est devenu un terme générique désignant pratiquement l'ensemble de la culture physique contemporaine.

Le sport est l'ensemble des activités physiques, codifiées de façon compétitives, institutionnalisées. Donc pour qu'une activité physique soit reconnue comme sport, qu'elle soit éducative, de masse ou de loisir, celle-ci doit être codifiée de façon compétitive, c'est-à-dire obéir à un certain nombre de règles définissant le champ d'action et de communication de chaque spécialité. « Est défini comme « sport », la

¹ P. PARLEBAS, (1987). *Jeux, sports et sociétés, lexique de praxéologie motrice*, I.N.S.E.P., p.355.

seule pratique compétitive, licenciée, c'est à dire engagée dans l'institution qui fixe les règles du jeu et définit l'éthique sur laquelle celui-ci doit impérativement reposer¹ ».

Le sport : pourquoi et comment un succès planétaire ? Souvent l'attention se focalise sur la dynamique de ses institutions et organisations. Le sport, touchant peu ou l'ensemble du pays, est présent quel que soit le régime politique, le degré de développement économique et les traditions culturelles. Les analyses actuelles en sciences sociales, s'accordent sur l'appellation de « politique sportive » à ce qui correspond à l'aménagement et les équipements, les interventions d'Etat, la gestion des organisations sportives... L'organisation s'est emparée du sport, ce qui a permis son développement. Le sport a donc rompu avec les pratiques anciennes.

Ainsi s'explique que la plupart des ouvrages actuels font leur l'affirmation explicite des auteurs d'une récente histoire du sport français² : « La diffusion du sport, de ses pratiques et valeurs passe par son institutionnalisation, sa bureaucratisation et l'établissement d'un temps qui lui est propre. C'est à cette tâche que se consacrent ses premiers dirigeants. Autant dire qu'au regard des jeux et des exercices corporels hérités de l'époque moderne (paume, soule ou équitation) le sport se veut avant tout rupture : il oppose l'universel au particulier, l'efficacité à la prestance, la quantification au symbolique, l'égalité des chances à la hiérarchie de la société d'ordre ».

Toutes ces dernières années, la recherche française a été fortement influencée, d'une part par le courant « critique » de Jean-Marie Brohm, et d'autre part et surtout par l'école bourdieusienne qui a trouvé des relais nombreux et influents dans les Sciences et Technique des Activités Physiques et Sportives tels que Georges Vigarello, Jacques Defrance ou Christian Pociello. Il est également possible d'ajouter un autre pôle, celui constitué par les recherches de Pierre Parlebas. Ces derniers contribuent à l'affirmation d'une spécificité du sport (moderne ou contemporain) par opposition aux formes traditionnelles antérieures de jeux physiques. La rupture jeux traditionnels/sports modernes est le lieu commun aux théories par ailleurs en désaccord de J.-M. Brohm, P. Bourdieu et P. Parlebas.

Selon Philippe Liotard qui met en ligne sur Internet les quelques phrases particulièrement significatives : « Le sport est très souvent présenté comme un fait

¹ C.N.O.S.F., 1994.

² P. CLASTRES, P. DIETSCHY, (1990). *Sport, société et culture en France du XIX^{ème} siècle à nos jours*, Carré Histoire, Hachette Supérieure.

universel, un invariant culturel. Sous des formes certes changeantes, il aurait été pratiqué à toutes les époques et sous toutes les latitudes. Selon ce point de vue, l'homme pratiquerait le sport spontanément, « naturellement », ce qui correspondrait à un « besoin naturel » de s'affronter. [...]. [...] Mais alors qu'est-ce que le sport ? Suffit-il de dire ce qu'il n'est pas, ou plutôt ce que l'on souhaiterait qu'il ne soit pas pour le définir ? C'est-à-dire qu'il résulte de transformations sociales, économiques, politiques et culturelles.

En effet, le sport est une invention récente qui apparaît à une période et un lieu précis : ce que l'on appelle sport aujourd'hui apparaît en Angleterre dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Il existe une émergence des activités de loisir impliquant une dépense physique dans un cadre compétitif, qui se distinguaient des formes. Elles font parties d'un type d'organisations et de structures réglementées. Le système sportif instaure la standardisation, les règles, la codification précise.

3.1.1. Jean-Marie Brohm et le capitalisme

Jean-Marie Brohm¹ a publié depuis la fin des années 1960, dans une perspective militante affichée, deux ouvrages majeurs : *Sociologie politique du Sport*², et plus récemment, *Les Meutes sportives, Critique de la domination*³, en 1993. J.-M. Brohm définit le sport ainsi : « Un facteur de campagne... un promeneur à pied, etc. font simplement de la marche. Un sujet qui au contraire cherche à diminuer la durée d'un même parcours ou à lutter de vitesse avec un camarade, fait du sport... Un cavalier qui effectue un trajet sans autre idée que de prendre l'air fait simplement de l'équitation. Un autre cavalier qui cherche à franchir des obstacles de plus en plus difficiles ou à lutter de vitesse avec d'autres, fait du sport ». Ce point de départ permet ainsi à J.-M. Brohm de définir le sport comme *institution de la compétition physique réglée*⁴ qu'il explicite dans une définition plus développée : « Le sport est un système institutionnalisé de pratiques compétitives, à dominante physique, délimitées, codifiées, réglées conventionnellement dont l'objectif avoué est, sur la base d'une comparaison de performances, d'exploits, de démonstrations, de prestations physiques, de désigner le meilleur concurrent (le champion) ou d'enregistrer la meilleure performance (record) ». Il commente alors sa *définition* :

¹ Ancien champion sportif de bon niveau (escrime) et professeur d'Education Physique, avant d'entreprendre une carrière de sociologue universitaire.

² J.-M. BRHOM, (1976). *Sociologie politique du sport*, 1^{ère} édition Jean-Pierre Delarge.

³ J.-M. BRHOM, (1993). *Les Meutes sportives. Critique de la domination*, L'Harmattan.

⁴ J.-M. BRHOM, (1976). *Sociologie politique du sport*, 1^{ère} édition Jean-Pierre Delarge. p.61.

« Le sport est *donc* un système de compétitions physiques généralisées, universelles, par principe ouvertes à tous, qui s'étend dans l'espace (toutes les nations, tous les groupes sociaux, tous les individus peuvent y participer) ou dans le temps (comparaison des records entre diverses générations successives) et dont l'objectif est de mesurer, de comparer les performances du corps humain conçu comme puissance sans cesse perfectible. Le sport est *donc* en définitive le système culturel qui enregistre le progrès corporel humain objectif, c'est le positivisme institutionnalisé du corps... C'est cet esprit nouveau, industriel qui reflète toutes les catégories centrales du mode de production capitaliste et les subsume sous le principe de rendement¹ ».

L'idéal-type du sport est construit par J.-M. Brohm, montrant des caractéristiques identiques au capitalisme industriel moderne. Ainsi, alors le monde moderne sportif s'oppose aux jeux traditionnels. Dans son ouvrage *La Sociologie politique du sport*, il retient :

« La rupture historique provoquée par l'apparition du sport moderne tel que nous l'entendons. Le sport, bien qu'apparemment pratiqué depuis toujours (on connaît en effet des pratiques ludiques compétitives dans les sociétés dites primitives), ne devient une réalité historique, pratique, sociale, n'apparaît vraiment qu'en tant qu'incarnation effective de la catégorie de rendement qui elle-même est une catégorie tardive, industrielle. Le sport est la matérialisation abstraite du rendement corporel (...) Le sport ne devient une catégorie pratique, simple, pure et abstraite qu'avec son développement le plus riche et le plus universel dans la société industrielle capitaliste et post-capitaliste. (...) C'est seulement avec la forme historiquement la plus développée du mode de production capitaliste que le sport devient une catégorie abstraite et simple. Autrement dit, c'est l'évolution historique même qui a produit la catégorie abstraite du sport en tant que reflet de la société capitaliste-industrielle, de même que c'est le travail abstrait et simple du machinisme industriel qui a produit la catégorie de travail en général. (...) Ainsi le sport apparaît bien comme continuité historique et comme discontinuité capitaliste-industrielle²».

Plus loin, J.-M. Brohm cherche à mettre en évidence l'homologie structurelle entre catégories capitalistes-industrielles et principes du sport. Comme :

- Les catégories spatio-temporelles (« le temps capitaliste est le temps de l'horloge et du chronomètre », « le sport est une course contre la montre

¹ J.-M. BRHOM, (1976). *Sociologie politique du sport*, 1^{ère} édition Jean-Pierre Delarge. p.89-90.

² J.-M. BRHOM, (1976). *Sociologie politique du sport*, 1^{ère} édition Jean-Pierre Delarge. p.75-77.

perpétuelle », « C'est le temps chronométré qui est la condition même d'une technologie rationnelle du corps »),

- La division capitaliste du travail et la spécialisation sportive (« le sport est le produit suprême de la division technologique du corps », « au travail en miettes correspond le sport en miettes »),
- Le principe de rendement industriel et les catégories sportives, « C'est précisément dans le principe de rendement, la comparaison des performances, que s'exprime la liaison structurelle du sport de compétition avec la société capitaliste compétitive »¹.

Ces quelques lignes de J.-M. Brohm suffiront à montrer sur quelles bases l'auteur construit sa conception de la rupture entre jeux et sports : d'une part le sport moderne rompt avec les formes antiques ou médiévales de compétition sportive en tant que catégorie achevée et parfaite par rapport à des esquisses élémentaires et embryonnaires, d'autre part les catégories de l'institution sportive sont homologues à celles qui prévalent dans le monde du travail capitaliste et industriel.

« La structure capitaliste industrielle se retrouve intégralement dans le sport... le sport condense d'une manière spécifique, c'est à dire originale, les traits typiques des catégories et structures capitalistes. Il faut donc analyser les catégories centrales impliquées dans le sport car le destin sportif est un destin capitaliste, qu'on le veuille ou non. Il ne peut être question dans cette société aliénée de faire du sport un îlot protégé et privilégié d'humanisme et de culture² ». La dernière phrase citée est importante dans son affirmation de l'impossibilité d'une autonomie du sport par rapport aux structures fondamentales socio-économiques.

3.1.2. Pierre Bourdieu et le champ sportif

Grâce à Pierre Bourdieu, le sport a fait son entrée au sein des objets universitaires légitimes, grâce à plusieurs textes brefs qui lui sont consacrés, ainsi qu'à la place qu'il lui a accordée dans *La Distinction*.

¹ J.-M. BRHOM, (1976). *Sociologie politique du sport*, 1^{ère} édition Jean-Pierre Delarge. p.150-162.

² J.-M. BRHOM, (1993). *Les Meutes sportives. Critique de la domination*, L'Harmattan. p.235.

L'article de Roger Chartier et Georges Vigarello¹ resitue le sport moderne au sein d'un processus de « civilisation », permettant ainsi d'expliquer la question de la coupure jeux/sports². « Il nous semble qu'une histoire ou une sociologie du sport ne peut se fonder légitimement qu'en rompant totalement avec cette perspective et en marquant, d'emblée, la différence radicale qui sépare le sport et les jeux traditionnels, même s'ils ont en commun certains gestes ou certaines formes. Les pratiques sportives représentent une figure spécifique dans la mesure où elles installent de manière inédite l'exercice physique collectif tant dans le temps et l'espace que dans le tissu social de la communauté³ ». Pour soutenir cette affirmation, ils élaborent un idéal-type de jeu traditionnel (dont le parangon est la soule, souvent considérée comme un ancêtre du rugby, et régulièrement convoquée à cet effet dans la littérature sportive) auquel ils opposent terme à terme la figure antithétique du sport moderne. Le tableau ainsi construit⁴ ressemble à ceci.

Tableau 4 : Opposition jeux traditionnels et sports modernes (selon Roger Chartier et Georges Vigarello)

Jeux traditionnels	Sports modernes
Le jeu est toujours transposition, mise en scène ou en jeu de différence ou de clivage qui sont donnés d'avance.	Le sport est censé annuler, et non reproduire, les différences sociales qui lui sont antérieures et extérieures.
Soit les jeux s'inscrivent dans le calendrier des fêtes religieuses soit ils se décident à une date sans signification particulière.	Au temps religieux ou aléatoire des jeux anciens, le sport moderne oppose une temporalité propre, construite et spécifique. Elle est celle du calendrier des compétitions.
Le jeu ancien est dépourvu d'un espace spécifique : il se déroule dans les lieux de l'existence ordinaire, pour un temps soustrait aux usages quotidiens.	Se voulant le lieu neutre d'affrontements désocialisés, les sports modernes impliquent la création d'espaces propres : gymnases, stades...
Ils n'ont pas non plus de règles uniformes : les conventions qui permettent de jouer ensemble restent rudimentaires, et variables d'un lieu à l'autre.	Le sport moderne adopte des règles fixes visant à permettre une pratique universelle. Les règlements sportifs supposent l'existence d'un corps de légistes.

C'est donc la place relative des jeux et des sports dans leur société qui fait la rupture entre ces deux mondes. L'ensemble de ces oppositions renvoie, de façon implicite dans cet article, à l'idée bourdieusienne d'un passage historiquement identifiable des jeux dépendants de structures socioculturelles extérieures vers les

¹ Fortement inspiré des thèses bourdieusiennes, et influencé également par la sociologie de Norbert Elias.

² R. CHARTIER, G. VIGARELLO, (1982). « Les trajectoires du sport. Pratiques et spectacle », in *Le Débat*, Paris, Gallimard, n° 19, février 1982, (dossier *L'âge du sport*, pp. 35-58).

³ P. 37 de l'article de R. CHARTIER, G. VIGARELLO.

⁴ Pp. 37-41 de l'article de R. CHARTIER, G. VIGARELLO.

sports acquérant une autonomie, visée sinon accomplie, et ordonnés à leur logique propre. La constitution du champ sportif, même si elle est progressive dans le temps (dès le XVIII^{ème} siècle en Angleterre, et tout au long du XIX^{ème} et du XX^{ème} en Europe), marque pourtant une rupture brutale, dans le mode de fonctionnement que ce champ implique (comme tout autre champ, qui lui est homologue). Ainsi, P. Bourdieu énonce :

« ...Une des tâches les plus importantes de l'histoire sociale du sport pourrait être de se fonder elle-même en faisant la généalogie historique de l'apparition de son objet comme réalité spécifique irréductible à toute autre. Elle seule peut en effet répondre à la question - qui n'a rien à voir avec une question académique de définition - de savoir à partir de quel moment (il ne s'agit pas d'une date précise) on peut parler de sport, c'est à dire à partir de quand s'est constitué un champ de concurrence à l'intérieur duquel s'est trouvé défini le sport comme pratique spécifique, irréductible à un simple jeu rituel ou au divertissement festif ».

C'est essentiellement la catégorie de champ qu'il convient d'analyser en détail, dans ses dimensions d'historicité et d'autonomisation. L'usage des champs, dans la sociologie bourdieusienne, apparaît comme un approfondissement de la notion de division sociale du travail (ou plus généralement des activités) telle que mise en œuvre par E. Durkheim en 1893¹. La différenciation progressive des activités, le morcellement des tâches, la spécialisation croissante créent des rapports nouveaux entre individus. C'est dans ce cadre de E. Durkheim que vient se loger la théorie des champs : le sport devient au XIX^{ème} siècle une activité différenciée, c'est-à-dire réglée par sa propre logique interne qui se manifeste dans une autonomisation de son mode de fonctionnement.

3.1.3. Pierre Parlebas et la logique ludo-sportive

Dans ses *Eléments de sociologie du sport*² et précédemment dans son *Lexique commenté en science de l'action motrice*³, Pierre Parlebas fonde l'opposition entre jeux sportifs traditionnels et jeux sportifs institutionnels. Les deux sous-catégories répondent

¹ É. DURKHEIM, (1893). *De la division du travail social*. Paris, P.U.F., huitième édition, 1967, 416 pp. Collection Bibliothèque de philosophie contemporaine.

² P. PARLEBAS, (1986). *Eléments de sociologie du sport*, P.U.F.

³ P. PARLEBAS, (1981). *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, I.N.S.E.P. 2^o édition, augmentée (1999). *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*, I.N.S.E.P.

à une définition générale : « le jeu sportif est une situation motrice d'affrontements codifiés, dénommée « jeu » ou « sport » par les instances sociales. Un jeu sportif est défini par son système de règles qui en détermine la logique interne¹ ». P. Parlebas relève en particulier « les traits originaux de certains jeux traditionnels : absence de comptabilité des points, aucune équipe pré-constituée, relations ambivalentes, rituels et jeux de rôles, situation paradoxale et effet pervers ludique... Ces particularités rendent ces jeux irréductibles aux sports² ». Dans un article plus récent³, P. Parlebas synthétise sa définition du sport « qui s'appuie sur des critères objectifs et contrôlables. Dans cette optique, le concept de sport requiert la conjonction de quatre critères :

- Une situation motrice (la mise en jeu corporelle est ici pertinente. Le jeu d'échecs ou le bridge, qui ne sollicitent pas les conduites motrices des joueurs en tant que trait pertinent, ne sont pas des sports) ;
- Des règles (sans règles, sans contraintes définissant l'univers d'action motrice autorisé, il n'y a pas de sport) ;
- Une compétition (il ne s'agit pas d'une simple émulation, mais d'un dispositif qui organise le système des actes marquants et qui désigne les vainqueurs et les vaincus) ;
- Une institutionnalisation (qui associe un ancrage social et médiatique décisif. Conçu fréquemment comme une simple activité de type physique, le sport mobilise en réalité de puissants leviers économiques et politiques. Le facteur capital qui accordera au sport son identité, c'est précisément le processus institutionnel qui passera par la création des fédérations sportives et des grandes instances internationales. Cette reconnaissance officielle, juridique, économique, politique, permettra au sport de se hisser au premier rang des événements sociaux) ;

L'opposition jeux traditionnels/sports n'est donc pas fondamentalement d'ordre historique. Pourtant, l'auteur, dans le même article, regrette que « le spectaculaire développement du sport a entraîné la mise à l'écart de la plupart des autres pratiques corporelles, et notamment des jeux physiques traditionnels ». L'ère contemporaine voit

¹ Lexique de P. Parlebas, p. 196.

² Lexique de P. Parlebas, p. 211.

³ P. PARLEBAS, (2000). « Du jeu traditionnel au sport : l'irrésistible mondialisation du jeu sportif », in *C.E.M.E.A., Vers l'Education nouvelle*, n° 496, septembre 2000.

cohabiter les jeux non reconnus par les instances officielles et ceux organisés dans des cadres fédéraux.

Ces trois approches distinctes du sport moderne représentent les différentes positions sociologiques défendant la thèse d'une spécificité telle des sports qu'elle interdit de voir en eux la continuation des anciens jeux physiques traditionnels. Elles se distinguent entre elles en particulier par leur distance d'accommodation à l'objet sport. Cette distance est maximale chez J.-M. Brohm qui ne voit dans le sport qu'un reflet d'une structure socio-économique globale. Pour P. Bourdieu, si le champ sportif est homologue aux autres champs existant dans une période historique donnée, chaque champ possède ses propres enjeux. P. Parlebas est celui qui s'approche au plus près du geste sportif.

3.2 Etat du sport dans la conception musulmane

Au sein de la population arabo-musulmane, les pratiques corporelles revêtent diverses formes et diffèrent peu des jeux en Europe. Il est difficile de comparer le sport antique pratiqué par les différentes civilisations et le sport moderne même s'il existe des similitudes entre les deux activités. Le premier servait les peuples pour des raisons de survie et militaire. Pour être considéré comme un bon citoyen, il fallait être un bon guerrier par conséquent très « sportif ». La compétition et le combat faisaient partie de leur vie de tous les jours, les activités physiques étaient indissociables de leur mode de vie. Ce qui importait dans l'antiquité c'était la victoire plus que la performance.

Les cultures ont développé leurs propres méthodes afin de fortifier les corps, grâce à la pratique d'exercices physiques, qualifiés d'utiles pour la préparation de la guerre et des combats. L'individu devait servir sa patrie en combattant, l'exercice physique¹ était considéré comme un devoir obligatoire². Les notions de loisirs et de jeu, de spectacle n'existaient pas à l'époque. Apparemment, au regard du passé, l'Islam n'interdisait pas la pratique d'exercices physiques et ludiques, plus précisément, la

¹ Les pratiques sportives corporelles.

² Ainsi les nations guerrières s'entraînaient à soulever des objets lourds, à tirer à l'arc, à combattre en utilisant des armes, à nager, ou encore à pratiquer la gymnastique... Les Arabes, possédaient leurs propres exercices physiques.

fortification du corps par quelques disciplines. Le musulman doit être fort d'un point de vue corporel¹.

Tous les actes et gestes de la vie quotidienne, dans le monde arabo-musulman, sont normalement régis par l'Islam. Chaque musulman doit se référer au Coran, message divin, mais aussi à la *Sunna*, la tradition du Prophète. *Al riyadah* signifiant le sport est le substantif du verbe *rada*, signifiant s'entraîner². La *riyadah* du corps apparaît comme le soin que l'individu peut lui apporter à travers différentes formes de mouvements, ayant pour but d'entraîner ses membres à remplir leur rôle avec aisance. Les Arabes ont adopté leurs propres méthodes pour construire et éduquer leur corps grâce au sport. Chaque communauté a ainsi développé ce qui correspond au mieux à sa situation et aux objectifs fixés. La nation guerrière s'entraîne à soulever des objets lourds, à tirer à l'arc et à jouer avec des armes. La nation vivant sur des côtes, favorise la natation. L'Islam n'interdit pas la fortification du corps par ce genre d'exercices sportifs. Les fidèles sont forts du point de vue corporel, rationnel, moral et spirituel.

Selon Ibn Al-Qayyim³ le mouvement est à :

« La base du *sport* (*l'exercice physique*). Il élimine naturellement du corps les résidus et les déchets alimentaires, exerce le corps à la légèreté et au dynamisme, le rend plus réceptif à l'alimentation, solidifie les articulations et fortifie les tendons et ligaments, prévient de tous les maux physiologiques et de la plupart des maux psychologiques, du moins si on le pratique de manière modérée, précise et ciblée. [...] Chaque membre a un exercice *sportif* (*physique*) spécifique qui permet de le fortifier au mieux. Quant à l'équitation, au tir à l'arc, à la lutte et à la course à pied, ce sont des *sports* (*pratiques physiques*) qui fortifient tout le corps et qui éliminent les maladies durables ».

L'Islam semble approuver *la pratique sportive* et l'a encouragée. Cependant l'Islam n'accepte pas que les individus s'intéressent aux sports au point d'en oublier leurs obligations religieuses, que les individus dévoilent les parties du corps qui devraient être cachées, n'accepte pas les sports qui excitent le désir, comme par exemple la danse féminine lorsqu'elle est présentée en public. En effet, l'Islam

¹ Fort aussi au niveau moral, spirituel et rationnel. Dieu glorifie la force, considérée comme un attribut de la Perfection divine. Un corps puissant et fort est plus apte à remplir ses obligations religieuses et profanes (religion musulmane).

² L'expression *rada al muhr* signifie entraîna le poulain, *yaruduhu* signifie il l'entraîne, *riyada wa* signifie l'entraînement. Donc sa signification est l'entraînement, s'entraîner à.

³ Livre *Zad Al-Ma'ad* (« La Voie du Prophète ») d'Ibn Al-Qayyim, savant et élève de Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya. (Sans date). Si l'on pratique de manière modérée est ce du sport ?

considère une chose licite et la permet, il lui pose des limites empêchant l'excès, garantissant les règles de bienséances. C'est dans ces limites que le sport peut-être pratiqué.

La pratique religieuse demande et montre une certaine capacité physique¹ et morale importante afin d'accomplir son devoir de musulman². Il faut ainsi dans un premier temps examiner ce qu'en dit le Coran³.

En effet, le docteur Albeed Abu Sahlieh⁴ énonce que la société musulmane n'a pas octroyé au sport le rôle qu'il avait dans la société grecque. Le souci des juristes musulmans classiques et modernes est de savoir dans quelle catégorie des cinq décrites il le place : l'interdit, le blâmable, le permis, le recommandable ou l'obligatoire.

Il existe peu de références dans le Coran au sport. Peu de littérature concernant les pratiques physiques ou sportives dans la société arabo-musulmane. W. Umminger⁵ trace l'histoire de la performance sportive à travers les âges et décrit certaines pratiques sportives considérées comme nobles et importantes dans la civilisation arabo-musulmane tels que : le tir à l'arc, les courses de chevaux.

Dans le récit de Joseph, la course, telle qu'elle est évoquée, est permise, sinon les frères de Joseph ne l'auraient pas pratiquée.

Ils [les frères de Joseph] revinrent le soir chez leur père en pleurant et ils dirent : « O notre père ! Oui. Nous sommes allés faire une compétition de course ; et nous avons laissé Joseph auprès de nos bagages. Le loup l'a dévoré. Tu ne nous croiras pas, et, cependant, nous sommes véridiques ». (Sourate 12 Joseph, versets 16 et 17).

¹ Concernant la prière, selon A. Benadallah, 2004, le docteur Farès Agoumi, neurologue de l'Université Américaine, confirme le bienfait de la prière sur le plan physique du croyant (la prière chez les musulmans, avec ce qu'elle comporte comme mouvement de genuflexion et de prosternation, fortifie les muscles dorsaux et assouplit les mouvements de la colonne vertébrale. Des physiothérapeutes préconisent des mouvements pour la fortification de la musculature dorsale inférieure, ressemblant à certains mouvements de la prière).

A. BENABDALLAH, (2004). *L'activité physique et le sport vus par l'Islam. Comment ce processus a évolué au Maroc*. A l'occasion de la conférence-débat sur la femme, l'Islam et l'activité physique et le sport, organisée par l'association Nationale Femme Activité Physique et le sport, le 14 juin 2004.

² Même si elle est faite fondamentalement dans un but spirituel (prière, jeûne, pèlerinage).

³ Le Coran est considéré comme le message divin, visant à conduire l'humanité vers ce qui est son bien, lui étant seul de décider ce qui est bien et mal. Si la réponse ne s'y trouve, il faut se pencher sur la tradition de Mahomet (la Sunna), afin de l'interpréter ou le compléter. La Sunna, cette tradition représente l'ensemble des faits attribués à Mahomet.

⁴ S. A. ALDEEB ABU-SAHLIEH, (1996). « Chapitre 16, Limites du sport en droit musulman et arabe ». *Cahiers de Confluences, Sport et Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, p. 163. (Site Internet : www.sami-aldeeb.com).

⁵ W. UMMINGER, (1962). *Des hommes et des records, histoire de la performance à travers les âges*, Paris, Editions la Table Ronde.

Ensuite, un verset relatif à la préparation pour la guerre est énoncé. Le sport serait donc un moyen de rendre plus fort l'individu, par conséquent il devrait être considéré comme une pratique ordonnée par Dieu.

« Préparez-leur tout ce que vous pouvez de force, et tenez prêts des chevaux, afin d'en effrayer l'ennemi de Dieu et votre ennemi, et d'autres, en dehors d'eux, mais que Dieu connaît ». (Sourate 8 Les dépouilles, verset 60).

Les récits de Mahomet fondent la position islamique en matière de sport. Le Prophète Mahomet disait *la vraie force consiste à tirer à l'arc*. Cette phrase aurait été répétée trois fois.

(Répétée à plusieurs reprises) « Occupez-vous à tirer à l'arc, car c'est le meilleur amusement. - Celui qui n'a pas appris à tirer à l'arc, n'est plus de nous. Enseignez à vos enfants à nager et à tirer à l'arc, et dressez-les pour qu'ils se mettent sur le dos du cheval en sautant ».

« Enseignez à vos enfants à nager et à tirer à l'arc, et dressez-les pour qu'ils se mettent sur le dos du cheval en sautant », « apprenez à vos enfants la natation et le tir et le meilleur divertissement de la femme à sa maison et le filage de la laine ».

Le prophète Mahomet avait fait la course avec sa femme Aïcha, pratiqué la course à cheval, approuvé de telles courses, assisté avec sa femme Aïcha à des combats de lances qui se déroulaient dans sa propre mosquée, gagné la lutte contre un infidèle. Des récits des compagnons de Mahomet vont dans le même sens.

3.3. Actualités sportives au sein des pays arabo-musulmans

En soulevant la question du rôle de la femme dans la société maghrébine, le débat sur la tradition et la modernité, portant sur l'éducation, la religion, le développement économique et social se met en place. L'ouvrage collectif, *Femmes Cultures et Société* (1996) ¹de A.I.M.S. (American Institute for Maghreb Studies), rassemble les réflexions émanant d'un colloque « Femme, Etat et Développement ». Comme le soulignent les éditeurs, Rahma Bourqia, Mounira Charrad, et Nancy Gallagher², les analyses qui portent sur les différents aspects des rapports entre les

¹ R. BOURQIA, M. CHARRAD, N.GALLAGER, (1996). *Femmes, Culture et Société au Maghreb*, sous la direction d'Afrique Orient, Casablanca.

² M. CHARRAD, (1996). « Formation de l'Etat et statut personnel au Maghreb », BOURQIA R., CHARRAD M., GALLAGHER N., *Femmes Culture et Société au Maghreb, II*, Casablanca, Afrique-Orient, p. 15-31.

sexes, utilisent le terme de genre ou « gender » pour insister sur une identité sexuelle définie en tant que construction sociale et culturelle plutôt que comme fait biologique.

Le deuxième volume *Femmes, pouvoir politique et développement* examine le statut de la femme dans les discours historique, juridique, et politique. Dans ce volume, Mounira Charrad et Ann Elisabeth Mayer¹ font des analyses comparatives de la politique du droit de la famille et du statut personnel dans les trois pays du Maghreb. M. Charrad met en relief l'importance de l'État dans l'évolution des droits de la femme en montrant les divergences juridiques des trois pays malgré leur racine commune, le rite malékite, qui donne aux hommes le pouvoir légal de contrôler la famille. A.E. Mayer, en revanche, insiste sur les aspects communs des lois maghrébines. Partant du principe que les trois pays partagent un héritage français aussi bien que malékite, elle étudie les conséquences de leur choix du modèle français modifié, un choix qui permet à l'Etat le maximum de contrôle juridique tout en se référant à la jurisprudence islamique. Reliant les lois patriarcales maghrébines à une double tradition, l'une musulmane, l'autre méditerranéenne, elle nous rappelle que le Code Napoléon imposa en 1804 une structure patriarcale à la France qui renforça le principe du chef de famille. Ainsi, les lois maghrébines récentes (voir le code de la famille algérienne de 1984) et le droit occidental avant la modernisation se rejoignent, en permettant au mari d'interdire à sa femme de travailler en dehors de la maison. Il est clair que la Tunisie est reconnue comme l'Etat maghrébin le plus progressiste dans le domaine des droits de la femme.

Dans un article consacré à la femme algérienne, « Hassiba Ben Bouali, if you could see our Algeria », Susan Slyomovics² examine les contraintes spatiales imposées aux Algériennes en se référant à la *moudjahida* Hassiba Ben Bouali. S'engageant dans la révolution, cette martyre de la bataille d'Alger a assumé un rôle nouveau, en évoluant dans un espace autre que l'espace familial.

Dans le film de Gillo Pontecorvo, *La Bataille d'Alger* (1967), la caméra suit Hassiba, habillée à l'européenne, quittant la maison pour la rue, traversant la Casbah des indigènes et pénétrant dans la ville nouvelle européenne pour poser une bombe. S. Slyomovics nous rappelle que ses sœurs voilées, arabophones et analphabètes, soutenaient la révolution et participaient à la lutte. En Algérie post-coloniale le

¹ A.E. MAYER, (1996). « Les lois sur le statut personnel en Afrique du Nord : Une évaluation comparative », BOURQIA R., CHARRAD M., GALLAGHER N., *Femmes Culture et Société au Maghreb, II*, Casablanca, Afrique-Orient, p. 33-52.

² S. SLYOMOVICS, (1995). « Hassiba Ben Bouali, If you could see our Algeria: Women and Public Space in Algeria », *Middle East Report*, January-February 1995, p. 8-13.

gouvernement encourage la présence des femmes dans les espaces publics, mais la mixité est réduite par la résurgence islamique, une situation politique qui pousse de plus en plus de femmes à porter le *hijab*. Dehors le voile apparaît comme un symbole d'intériorité permettant l'entrée dans l'espace masculin sans remettre en cause la distinction entre le monde privé et public ; la femme qui le porte pense pouvoir échapper au regard masculin oppressif. Mais voilée ou non, la femme algérienne est prisonnière de la violence qui secoue son pays et victime d'une lutte fratricide que Hassiba Ben Bouali n'aurait jamais imaginée.

La mise en place des comités olympiques arabes a commencé par l'Égypte en 1910, puis l'Irak, le Liban et la Syrie en 1948, tandis que l'Arabie Saoudite a fondé son comité olympique en 1965 et le Yémen en 1981. L'Égypte a été le premier pays arabe à participer aux J.O. de Stockholm en 1912 et a instauré les Jeux arabes sous l'égide de la Ligue des États arabes en 1953. Ainsi les premières femmes y commencèrent leur participation.

3.3.1. Femmes musulmanes, vers une émancipation ?

La participation des femmes au sport a une longue histoire. Cette histoire, marquée par la division et la discrimination, est aussi illustrée par les succès éclatants des athlètes féminines et par des progrès considérables aux fins de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Les femmes sont parvenues à des réalisations en dépit de nombreux obstacles, fondés sur la discrimination entre les sexes. Elles ont souvent été considérées comme étant trop faibles pour les activités sportives (comme les sports d'endurance, l'haltérophilie...). Pierre de Coubertin a déclaré « quelle que soit l'endurance d'une sportive, son organisme n'est pas conçu pour subir certains chocs¹ ». Ces stéréotypes ont alimenté une discrimination entre les sexes en matière d'éducation physique, de sport de loisir et de compétition.

Le vice-président du Comité Olympique iranien, Abdolreza Savar a annoncé de nouvelles règles pour combattre de ce qu'il qualifie « d'assujettissement du sport aux coutumes et aux pratiques occidentales² ». Il déclare punir tous ceux et celles qui ne respectent pas les règles islamiques lors des compétitions sportives tant en Iran qu'à

¹ P. DE COUBERTIN, (1899). "History of women", *Sports Timeline*.
(Site Internet : www.northnet.org/stlawarenceaaaw/timelin.html).

² Discours le 19 décembre 2007. *L'Iran : les femmes exclues du sport au nom de l'Islam*, 20-12-2007, (Site Internet : Iran Focus <http://www.iranfocus.com/fr> Généré:5June, 2008, 10:07.).

l'étranger. Il déclare également « si on ne trouve pas d'entraîneurs féminins, nos équipes féminines ne participeront pas aux compétitions internationales¹ ». Plus encore, pour A. Savar ce n'est pas juste gagner des médailles, « mais de promouvoir la culture islamique ».

Dans les années 1990, un théologien égyptien représentant la plus haute autorité religieuse de l'Université d'El-Azhar se déclare scandalisé par les images télévisées d'une nageuse et appelle les femmes à ne plus faire de sport *en petite tenue*. A Strasbourg, Lille, Sarcelles, les femmes musulmanes ont obtenu des créneaux horaires dans les piscines municipales pour pouvoir se baigner loin du regard des hommes.

L'éducation physique fait partie intégrante du cursus scolaire dans les pays arabo-musulmans. Mais les écoles sont généralement unisexes ce qui signifie que la promiscuité dans le sport est résolue déjà à la base². Alors qu'en Tunisie ou en Turquie, les élèves (filles et garçons) reçoivent un enseignement obligatoire d'E.P.S. depuis l'école primaire jusqu'à la terminale, les députés algériens dans les années 1990 ont tenté, au nom de l'Islam, d'interdire le sport scolaire féminin, en raison d'interprétations des courants religieux extrémistes³. Le rapport au corps féminin est encore aujourd'hui une question sensible.

Lors de la Coupe de football du Golfe organisée par les Emirats Arabes Unis, en 2006, des jeunes saoudiennes, supportrices de leur équipe nationale, ont attiré l'attention des médias mais aussi des religieux ayant dénoncé la présence des filles dans les gradins, en violation de l'interdiction de mixité et de leurs comportements qualifiés d'indécents et *d'anti-islamiques*⁴. Les filles ont bravé l'interdit (comme danser, chanter, en public...). Les radicaux saoudiens craignent que cette mode ne soit considérée comme un acquis, et qu'elle ne s'installe durablement dans le royaume, au risque de briser bien des tabous, comme la mixité.

Accès et participation

¹ A cela, il faut ajouter, lors d'une compétition de taekwondo, à Macao (Chine), un arbitre masculin a saisi et levé le bras d'une joueuse iranienne qui avait gagné un tournoi. Le vice-président déclare qu'aucune sportive ne participerait pas aux prochains jeux, dans aucune discipline qui impliquerait le moindre contact avec une personne masculine.

² L. SFEIR, (1985). « The status of Muslim women in sport: conflict between cultural tradition and modernization », *International Review of Sociology of Sport*, volume 20, n° 14, p. 292.

³ Question : l'Islam interdit-il le sport aux femmes ?

⁴ *Les supportrices de l'équipe saoudienne vivement contestées* Site Internet : Article : <http://www.mediarabe.info/spip.php?article393>. Le 26/01/2007. (Site Internet : www.Elaph.com).

En 2006, la F.I.F.A. intensifie ses efforts envers les fédérations arabes de football par la fondation d'équipes féminines, ce qui constituera une condition à la poursuite du soutien financier octroyé par la F.I.F.A. (à hauteur de 20% du budget). De ce fait, à Amman en Jordanie, a été annoncée la création d'une équipe féminine en coordination avec la F.I.F.A. En Tunisie, a été annoncée l'adoption de la ligue de football féminin. A Abu Dahbi, l'émirat a organisé des compétitions à la gloire du sport féminin. Le Koweït a alors vu les premiers matchs de football féminin. Au Maroc, la fédération royale de football a menacé de retirer son soutien financier annuel à l'université, si une section sport féminin n'était pas créée et promue.

La Commission des droits de l'homme du Pakistan et le Comité d'action conjoint pour les droits de la personne ont organisé un mini-marathon symbolique le 21 mai 2005 pour mettre en cause les limites arbitraires concernant la participation publique des femmes au sport et pour souligner la montée de la violence à l'égard des femmes. Près de 500 hommes et femmes ont couru sur une rue de Lahore, bordée par des forces de police, juste une semaine après que la police avait fait usage de la force pour mettre fin à la première tentative de course mixte¹.

Le projet « Le basket pour les jeunes filles » a été créé en Afghanistan en 2001 pour introduire le basket-ball comme activité de loisir éducative dans les écoles de filles et pour suivre cette activité. Pour célébrer l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, la Division des sports de la Chancellerie fédérale autrichienne, en partenariat avec l'O.N.G. *Women without Borders*, a mis en œuvre des programmes sportifs en tant que mécanisme de coopération aux fins du développement en fournissant des terrains, des uniformes et du matériel à deux écoles de filles de Kaboul. Un manuel de formation et une brochure relative à l'autonomisation par le sport élaborés par *Women without Borders* ont été mis à l'essai et utilisés dans la pratique et 500 jeunes filles ont eu la possibilité de pratiquer le basket-ball, de participer à des matchs et de suivre une formation en équipe².

Femmes sur le plan international, émancipation : quelques exemples

¹ Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix (2005). *United Nations Sports Bulletin*, n° 4, 15 juin, New York. Site Internet : http://www.un.org/sport2005/newsroom/bulletin/united_nations_sport_bulletin_4_15_june_05.pdf.

² Organisation des Nations Unies (2006), *Le sport pour un monde meilleur. Rapport de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique 2005*, Genève.

Au Maroc, l'exploit des sportives¹ a représenté un moteur pour l'émancipation des femmes. Aux Jeux Olympiques de Los Angeles (1984), la Marocaine Nawal El-Mutawakil remporte le 400 mètres² haies. Elle est acclamée, à son retour au Maroc, par les foules féminines dans les rues de Casablanca et, plus tard, sera nommée Ministre³. Nawal El-Mutawakil reconnaît sa place en tant que modèle pour les femmes, en particulier pour les musulmanes, et dit que son principal rôle en tant que membre du Comité International Olympique est « d'encourager plus de femmes à faire du sport dans le monde⁴ ». Le sport représente des possibilités de contribuer à l'autonomisation sociale, économique et politique des femmes et des jeunes filles.

Objectifs relatifs à la participation des femmes en matière de prise de décisions dans les domaines sportifs

Il a été constaté des progrès dans le rôle de direction des femmes au Comité international olympique, en 1997, lorsque Anita DeFrantz est devenue la première vice-présidente du conseil d'administration du Comité International Olympique et Nawal El-Mutawakil, qui avait été nommée Ministre des sports et de la jeunesse cette même année au Maroc, est devenue la première musulmane élue membre du Comité International Olympique⁵.

Iman Néfil présente la situation de la femme en Algérie lors d'une table ronde organisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports français.

Sophie Tutkovics : *Iman Néfil, comment les femmes peuvent-elles pratiquer un sport en Algérie ?*⁶

¹ Comme Hasna Benhassi (médaillé d'argent sur 800 mètres aux J.O. d'Athènes 2004, médaille d'argent sur 800 mètres aux championnats du monde à Helsinki en 2005 et à Osaka en 2007, médaille d'or sur 1500 mètres aux championnats du monde en salle à Moscou en 2006), Nezha Bidouane (médaillé de bronze sur 400 mètres haies aux J.O. de Sydney en 2000, médailles d'or aux championnats du monde en 1997 et 2001), Amina Ait-Hammou (présente sur toutes les grandes compétitions sur 800 mètres).

² Elle entre dans l'histoire comme la première femme arabe, africaine et musulmane à remporter une médaille d'or en pulvérisant en même temps le record d'Afrique des 400 mètres haies en 54 secondes 61.

³ Elle a été nommée Ministre de la Jeunesse et des Sports sous le gouvernement Abbas El-Fassi, le 15 octobre 2007. (Auparavant elle fut secrétaire d'Etat auprès du Ministre des affaires sociales chargée de la jeunesse et des sports).

⁴ "History of women", *Sports Timeline*.

(site Internet : www.northnet.org/stlawrenceaauw/timelin2.html).

⁵ "Promotion of women sports leaders" (2007). (Site officiel du Mouvement olympique. http://www.olympic.org/uk/organisation/missions/women/activities/leaders_uk.asp).

⁶ Ministère de la Jeunesse et des Sports, Direction des Sports, p.45. p.6. Assises nationales Femmes et sports, table ronde.

Iman Néfil : J'ai été athlète de haut niveau parce que mes parents ont compris et accepté mon souhait. En Algérie, et dans tous les pays du Maghreb, les filles ne peuvent rien faire sans la bénédiction de leurs parents. Dans mon pays, l'image de la femme est liée au statut social. J'ai vécu toutes les contraintes de corps qui prévalent dans le monde arabe. Le sport est un produit occidental. Les femmes qui le pratiquent veulent donc ressembler aux femmes occidentales [...]. En Algérie, le corps est un véritable enjeu, mais également un tabou. On demande aux filles de cacher leur corps et on fait en sorte qu'elles aient honte de leurs seins. La pratique sportive sollicite le corps. Or les tabous et les interdits sont nombreux dans la société algérienne. Dans ce contexte, la sportive est considérée comme provocante pour l'homme car elle met en évidence son corps. En Algérie, les titres d'Hassiba Boulmerka sont passés inaperçus, au contraire de sa tenue « scandaleuse ». Le sport est traditionnellement masculin et est traditionnellement porteur d'une démarcation sexuelle. La sportive qui « exhibe son corps » bouscule les us et les coutumes. Il est impossible de séparer le sacré du social dans les pays du Maghreb car l'Islam est la religion d'Etat. [...]. Le corps de la femme séduit et excite l'homme. Il faut donc le cacher et le voiler. [...]. Les athlètes, malgré les contraintes religieuses, économiques, sociales et politiques et le manque d'infrastructures auxquelles elles doivent faire face arrivent à obtenir des résultats dans leur sport.

Sophie Tutkovics : *Les femmes peuvent-elles pratiquer une activité sportive tout en respectant la religion et l'éducation transmise par leurs parents ?*

Iman Néfil : Les femmes peuvent faire du sport mais en supportant de nombreuses contraintes. Dès qu'une femme décide de pratiquer un sport, et surtout lorsqu'elle veut le faire à haut niveau, elle est considérée comme une « femme – homme ». Beaucoup de femmes font des activités physiques pour leur plaisir et pour entretenir leur corps dans des endroits qui leur sont exclusivement réservés. Il n'existe pas de salles comme les Gymnases Club où femmes et hommes sont mélangés.

Après sa victoire¹ aux championnats du monde d'athlétisme de Tokyo en 1991 et sa médaille d'or sur 1500 mètres aux Jeux Olympiques de Barcelone en 1992, l'algérienne Hassiba Boulmerka devient la cible du Front islamiste² et est présentée comme un danger par les fondamentalistes.

Elle déclare après sa victoire à Barcelone : « Nous sommes de véritables démocrates [...]. Toutes les femmes sont autorisées à faire du sport sans exception. On n'a pas de problèmes. On n'a pas de loi contre le sport [...]. L'Algérie est un pays très simple. Toutes les choses ne se

¹ Hassiba obtient une médaille d'or sur l'épreuve du 1500 mètres aux Jeux Olympiques de Séoul (1988) et Barcelone (1992).

² G. BROOKS, (1995). *Les femmes dans l'Islam, un monde caché*, Paris, Belford, p. 278.

passent pas aussi mal. Le problème politique que nous sommes en train de traverser, ça existe dans tous les pays du monde, qu'ils soient démocrates ou non démocrates. Je pense que c'est normal [...]. Les intégristes sont avant tout des Algériens [...]. Je ne suis pas une politicienne. Je suis simplement un petit bout de femme qui essaie de satisfaire tout le peuple algérien sans exception¹ ».

Et celle-ci de poursuivre : « Je suis une femme très nationaliste. [...] Même si les conditions sont très difficiles, j'ai décidé de travailler ici en Algérie. Pour que lorsque je serai un jour une championne, je sois vraiment le véritable symbole. Qu'une femme sans rien, dans une société pleine de traditions, dans une société où la religion est beaucoup pratiquée, qu'une femme réussisse dans un domaine comme le sport. [...] J'ai essayé [...] de montrer qu'on peut réussir en Algérie. [...] J'ai voulu démontrer la force de l'Algérie. Que la femme algérienne, ce n'est pas seulement une femme dans un tissu, ce n'est pas la femme au foyer entre quatre murs, ce n'est pas la « titi », la femme qui met le walkman et mâche le chewing-gum. Je voulais montrer la véritable femme algérienne. La femme courageuse, la femme nationaliste, qui aime l'Algérie, la femme de notre Révolution ».

Boulmerka commente « I am a danger to fundamentalists. I am a symbol to the young that women don't have to hide behind their chadors² ».

Dans les mosquées, tous prêchent contre elle qui est stigmatisée comme la honte de l'Islam. Elle est même menacée de mort pour sa tenue *scandaleuse*, parce qu'elle *s'exhibe* en short, montrant son corps, sur les stades et ne porte pas le voile. Elle cherchait, en tant que femme sportive, à changer les mentalités dans son pays, par sa réussite dans le sport, modifier les représentations traditionnelles relatives à la femme algérienne.

Vêtements de sport, tenues vestimentaires.

Ils peuvent poser un problème particulier aux musulmanes, dans les cas où les codes religieux leur interdisent de porter des vêtements de sport de style occidentaux. Cette position constitue une préoccupation non seulement pour les sports communautaires à l'échelon local mais aussi en ce qui concerne la participation des musulmanes à des compétitions internationales. L'exemple de Hassiba Boulmerka est

¹ M. BOLE RICHARD, (1992). « Hassiba en pleurs », *Le Monde*, 11 août 1992.

O. BAUDRIER, (1992). « Hassiba Boulmerka, la fille de tous les Algériens », *Athlé VO2*, n° 35, mars 1992, entrevue rééditée dans (1998). « Flash back avec Hassiba Boulmerka », *VO2 Marathon*, n° 96, avril 1998, pp. 41-42.

² M. HORNBLLOWER, (1992). « Running against the grain ». *Times International*, June 1992 (pp. 88-91) p. 91.

un exemple incontournable¹. En revanche, des Iraniennes portant le voile ont concouru en kayak aux J.O. d'Atlanta (1996)².

Au Pakistan, dès 1977, il fut interdit aux femmes de participer aux compétitions sportives. Pour que les femmes puissent participer à des activités sportives d'une manière qui soit conforme aux codes de l'Islam, la Fédération islamique des sports féminins a créé les Jeux islamiques³ féminins⁴, organisés par les femmes pour les femmes. Ils ont été organisés en Iran la première fois en 1993⁵ (puis 1999) et au Pakistan. Le fondamentalisme fait du corps féminin un objet de honte, de pudeur excessive. En 2005, s'est tenue en Iran la 4^{ème} édition des Jeux Islamiques féminins. D'après Sarah Hillyer, entraîneuse de l'équipe américaine, ces jeux ont permis à des musulmanes de s'exprimer et de s'affirmer⁶. Dans les pays non musulmans, il peut être difficile à des musulmanes de participer à des activités sportives, en raison de l'absence d'installations séparées pour chacun des deux sexes⁷.

Sur le plan planétaire, nombreuses furent les nations aux J.O. sans femmes. Les délégations sans femmes furent au nombre de 35 aux J.O. de Barcelone en 1992, 26 en 1996 à Atlanta et depuis 2000, 9.

Participation des femmes aux compétitions

▪ **Afghanistan**

En août 2003, par souci de décence, une coureuse afghane, Lima Azimi, participe aux 100 mètres lors des championnats du monde d'athlétisme à Paris, en survêtement, aux côtés des autres coureuses vêtues de shorts.

¹ S. MURRAY, (2002). "Unveiling Myths: Muslim Women and Sport". New York, *Women's Sports Foundation*. Site Internet :

<http://www.womenssportsfoundation.org/cgi-bin/iowa/issues/part/article.html?record=863>).

² S. MURRAY, (2002). "Unveiling Myths: Muslim Women and Sport". New York, *Women's Sports Foundation*.

³ Islamic Federation of Women Sport.

(Site Internet : <http://www.ifws.org/English/Default.aspx?page=AsasName>).

⁴ Les femmes qui suivent la *Charia* n'ont pas le droit de participer aux Jeux Olympiques. Il existe donc pour elles, les Jeux Islamiques Féminins, où les athlètes féminins peuvent concourir en stricte observance de la loi islamique. Toutes les compétitions sont interdites aux hommes, aux caméras et aux photographes, sauf pour le golf, le tir et le tir à l'arc, seuls sports au programme compatibles avec le code vestimentaire islamique. Les 4^{èmes} jeux se déroulent en septembre 2005 à Téhéran (Iran).

⁵ Participation de 700 athlètes, 11 pays, 8 disciplines. *Le Nouveau Quotidien*, 16.02.1993.

G. BROOKS, (1995). *Les femmes dans l'Islam, un monde caché*, Paris, Belford, pp.273-286.

⁶ "Objectives of Women Islamic Games Met, American Coach", 28 septembre 2005. (Site Internet : <http://www.chnpres.com/news/?Section=1&id=1251>).

⁷ Women's Sports Foundation, (2006). "Muslim women in sport: A minority within a minority", *WSF Factsheet*. Décembre 2006.

Bien que l'Afghanistan participe régulièrement aux Jeux Olympiques depuis 1936, ce n'est qu'en 2004, avec Friba Razayee et Robina Muqim Yaarit, que les femmes ont, pour la première fois, pris part à cet événement. « I will try to wear clothes [appropriate for] the situation in Afghanistan. I'm Muslim, so I will try to wear clothes that cover all my body. Afghanistan is an Islamic country. I will wear long trousers to cover all of my legs. But my sleeves will be short¹ », énonce la sprinteuse Robina Muqimyar.

Mahbooba Ahadgar disputa les épreuves du 800 et 1 500 mètres aux J.O. de Pékin. Mahbooba Ahadgar « en tant que femme musulmane, je suis restreinte à un certain style de vie qui, traditionnellement, ne nous permet pas de faire activement du sport ». « Quand je ne cours pas, j'aide à la maison, car la tradition veut qu'en ma qualité de femme, je prenne soin du foyer² ».

- **Iran**

En Iran, il existe quelques exceptions, comme Lida Fariman (Barcelona 1992, Atlanta 1996) et Manijeh Kazemi (Sydney 2000) qui participant à plusieurs J.O. dans les disciplines de tir, portant toutes le voile.

Nassim Hassanpour est une athlète iranienne qui pratique la gymnastique et le tir. Licenciée au club de Téhéran, l'année des J.O. d'Athènes en 2004 a fait parler d'elle, car elle était la seule sportive de la délégation représentant la République Islamique d'Iran aux Jeux Olympiques d'Athènes³.

Aravane Rezai, née de parents iraniens, élément prometteur du tennis féminin français, revendique autant son attachement à sa patrie qu'à ses racines, comme en atteste sa participation aux Jeux Islamiques, en 2005, à Téhéran, ville natale de ses parents. Elle remporte deux médailles. Idole en Iran, son premier match à Roland Garros en 2005, contre Sharapova, *fut retransmis malgré les entorses au code vestimentaire*.

¹ Site du C.I.O. « Bourse de la solidarité olympique ».

² Site du C.I.O. « Bourse de la solidarité olympique ».

³ Sélectionnée pour le concours du tir au pistolet à 10 mètres. La pratique sportive du tir n'étant pas gênée par le port du voile, les femmes iraniennes pratiquant ce sport peuvent participer à des compétitions internationales. Le sport féminin en Iran exige le port de la tenue islamique dans les lieux publics ou mixtes, les athlètes féminins pratiquant des sports exigeants une tenue spécifique (tennis, gymnastique, athlétisme...) ne sont autorisées à pratiquer leurs sports qu'en salles closes en dehors de toute présence masculine. Ces conditions ne peuvent être réalisées lors des compétitions internationales, limitant ainsi les participations aux seules compétitions nationales ou Jeux Islamiques Féminins. (Site Internet : http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/middle_east/3570040.stm).

3.3.2. Etat des lieux des sports dans les pays arabo-musulmans, sport de haut niveau

Jean-Pierre Augustin¹ énonce que les activités physiques et sportives et les jeux existent depuis une éternité dans les pays d'Afrique et arabo-musulmans, ces pays sont des foyers sportifs secondaires. Mais les jeux modernes datent depuis peu. Le sport représente un enjeu politique et culturel dans les pays arabo-musulmans. Certains refusent de laisser participer les femmes aux compétitions nationales ou internationales au nom de la tradition ; d'autres favorisent leur participation, servant alors de vitrine propagandiste. J.-P. Augustin² part du principe qu'il existe une étroite corrélation entre les foyers de création du sport moderne et la mondialisation des pratiques. Il apparaît que les pays riches ayant un fort taux d'urbanisation sont ceux où les sports de compétition et de loisir sont les plus développés, alors que dans les foyers plus enclavés et ruraux, le sport a peu pénétré la société dans son ensemble. Le football et l'athlétisme semblent apparaître comme les deux disciplines ayant un rôle primordial au sein des instances dirigeantes. L'idée du développement du sport dans les pays en voie de développement [« P.V.D. »] serait un mirage³.

Alors que la volonté de participation des « P.V.D. » aux compétitions et aux instances internationales manifeste un besoin de reconnaissance de ces pays sur l'échiquier mondial, ces nations ne semblent pas disposer des moyens économiques et humains pour lutter et elles participeraient en réalité à l'illusion égalitaire du sport. Ainsi, un ordre mondial se serait constitué et il reste dominé par le C.I.O.

La théorie de « genèse organisationnelle », impulsée par Pierre Chifflet et Souaibou Gouda⁴ (1992), postule que la transposition de modèles sportifs « occidentalisés » axés sur la performance, inadaptés aux caractéristiques économiques, culturelles et sociales des « P.V.D. », a entraîné la mise en place de structures vides de moyens qui ne permettent pas de développement du sport dans son ensemble. Le

¹ J.-P. AUGUSTIN, (1996). « Les variations territoriales de la mondialisation du sport », *Mappemonde*, Paris, pp.16-20.

² J.-P.AUGUSTIN, (1995). *Sport, géographie et aménagement*. Paris, Nathan.

³ R. ELAME JACKSON, (1977). *Le mirage du développement du sport en Afrique. L'exemple des pays du sud du Sahara, ex-colonies françaises*. Thèse de 3^{ème} cycle de l'Université de Paris VII. Paris, in P. BOUCHET, M. KAACH, (2005). « Existe-t-il un « modèle sportif » dans les pays africains francophones ? », *S.T.A.P.S.*, n° 65, pp. 7-26.

⁴ P. CHIFFLET, S. GOUDA, (1992). « Sport et politique nationale au Bénin de 1975 à 1990 », *S.T.A.P.S.*, n° 28, pp. 71-81.

Yémen du Sud, dont une partie était issue de l'éclatement de l'empire colonial britannique, s'était lancé dans la valorisation sportive, pour participer à une construction identitaire communautaire. Cependant il est possible de s'apercevoir que la mondialisation du sport va parfois à l'encontre des valeurs et des cultures des peuples¹ car le sport revendique l'universalité à la différence des jeux traditionnels qui s'enracinent et se spécifient dans les communautés qui les promeuvent². Les enjeux de prestige et l'absence d'un environnement économique favorisent le maintien d'un système sportif national suivant la logique de performance et un sous développement de nombreux secteurs du marché sportif. Les sportifs sont considérés comme les ambassadeurs de leur pays. Dans les pays du Tiers-Monde, le sport est essentiellement politique. Il porte d'une manière indélébile la marque du politique, et le terme accessoirement devrait disparaître. Les modèles sportifs de l'Occident sont axés sur la performance sportive. La performance sportive est un objectif pour les « P.V.D. » qui souhaitent obtenir une reconnaissance³. Cependant pour arriver à la performance sportive, les structures humaines, économiques sont conséquentes. Néanmoins, il faut noter que cette orientation vers la performance sportive est en opposition aux jeux traditionnels et à la culture du pays concerné⁴. Les sports modernes s'annoncent universels tandis que les jeux traditionnels sont spécifiques à chaque culture⁵.

Le constat d'une stratégie de développement au niveau national a rejoint l'approche faite, au début des années 1980, par la revue *Politique Africaine* qui avait développé les notions de « haut » et de « bas » pour caractériser le développement autoritaire des Etats africains, organisés « en haut » comme une société moderne, face à des ethnies locales qui « en bas » conserveraient leur culture traditionnelle⁶. Dans le domaine du sport, ce sont bien les élites nationales qui se sont emparées du sport

¹ R. REDEKER, (2002). *Le sport contre les peuples*. Paris, Berg International.

² J. CAMY, (2001). « Les « configurations » en Europe et le sport de haut niveau : premières analyses », in *Sport de haut niveau et sport professionnel en région(s). Quelles articulations avec l'Etat et l'Europe*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 37-48.

³ P. CHIFFLET, S. GOUDA, (1992). « Sport et politique nationale au Bénin de 1975 à 1990 », *S.T.A.P.S.*, n° 28, pp. 71-81.

⁴ R. REDEKER, (2002). *Le sport contre les peuples*. Paris, Berg International.

⁵ J. CAMY, (2001). « Les « configurations » en Europe et le sport de haut niveau : premières analyses », in *Sport de haut niveau et sport professionnel en région(s). Quelles articulations avec l'Etat et l'Europe*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 37-48.

⁶ S. GOUDA, (1992). « Sports et activités physiques en Afrique noire francophone : changements et objet de changement dans les politiques gouvernementales », Thème 5 : les politiques gouvernementales et le sport pour tous au service d'une société toujours en évolution. *Actes du VIIIème Congrès Mondial du Sports pour Tous*. pp. 253-267. p. 254.

occidental, comme forme de culture moderne, pour tenter de l'enraciner dans les structures sociales locales. Mais tous ont tenté de développer un seul modèle : le sport de performance tel qu'il est véhiculé par la Charte olympique.

Le seul modèle sportif présent est, ainsi, celui de la recherche de performances. Sa référence majeure est l'olympisme et la recherche d'une image internationale.

Les « P.V.D. » ont tenté après leur indépendance de développer le sport comme moyen d'affirmer leur souveraineté vis-à-vis des anciens pays colonisateurs ou de combler l'écart qui les sépare de leurs homologues occidentaux. Ainsi, la plupart des pays africains adoptèrent dans les premières années d'indépendance (1960-1970), une politique sportive marquée par la course aux titres internationaux. Différents auteurs ont montré l'insuffisance des résultats obtenus en l'expliquant soit par des causes économiques¹, soit par la responsabilité de l'Etat qui, dans ces pays, s'arroge par une législation contraignante le monopole de l'organisation du sport sans mettre en place une politique cohérente de financement, d'encadrement et de création d'infrastructures², soit encore par l'inadéquation du modèle de la performance sportive par rapport aux contextes politiques, culturels, socio-économiques des pays³. Le développement du sport sur le modèle de la performance sportive semble donc avoir montré ses limites dans les pays africains et certains d'entre eux recherchent un réajustement dans l'utilisation du « sport comme vecteur de développement économique et social⁴ ».

¹ N. LEVINE, (1972). *Why do countries win Olympic medals; some structural correlates of Olympic success*, Sociol. Soc. Res., n° 4, U.S.A.

A.D. MOVIKOV, A.M. MAXIMENKO, (1972). "The influence of selected socio-economic factors on the level of sports achievements in the various countries", *International Review of Sport Sociology*, n° 7, vol. 2.

A. GELES, J. GROPEILLET, J.-P. RAICHEUX, R. THOMAS, (1994). *Sport, olympisme et géopolitique*, Comité Olympique et Sportif Français, Pour un humanisme du sport, Après un siècle d'olympisme, Paris, Revue C.N.O.S.F.-Revue E.P.S., pp. 151-169.

² S. GOUDA, (1986). *Analyse organisationnelle du sport dans un pays d'Afrique noire : le Bénin*, Thèse de doctorat S.T.A.P.S., Université de Grenoble 1.

³ P. CHIFFLET, S. GOUDA, (1991). *Sport, identité culturelle et développement dans les pays francophones d'Afrique Noire*, Rapport de recherche, Université Grenoble 1.

M. GERARD, (1996). *Sport et changement socioculturels au Bénin : cas du Borgou*, Thèse de doctorat en S.T.A.P.S., Université Grenoble 1.

⁴ Colloque International de Rabat en mars 2002.

Il en découle un « fonctionnement par le haut »¹ dans lequel l'Etat finance l'organisation de championnats nationaux (notamment en football) auxquels participent les équipes en délaissant les autres niveaux. Face à cette situation, la plupart des fédérations adoptent des stratégies autonomes de recherche de moyens.

Le livre *Sport et Tiers-Monde* de Youcef Fatès² brosse un tableau de l'ensemble des « P.V.D. » et/ou arabo-musulmans. Les pays du Tiers-Monde³ ont rejoint pour la plupart le mouvement olympique international. Les activités sportives sont des pratiques non onéreuses⁴. Le football, ayant une dimension planétaire, se pratique dans l'ensemble des pays du Tiers-Monde. « Dans les pays du Tiers-Monde, le sport est essentiellement politique ». Adoptant un cadre de référence plus proche de celui de Jean Meynaud⁵ que celui de Jean-Marie Brohm⁶, Youcef Fatès part du constat que « le sport de haute compétition, pour quelques activités, est le seul terrain où (les pays du Tiers-Monde) peuvent se mesurer, se battre et éventuellement arracher une illusoire victoire sur les pays développés ». Il s'interroge alors sur l'origine, l'identité, la signification et les effets des mécanismes politiques qui travaillent et taraudent les pratiques corporelles de trois habitants sur quatre de la planète, rassemblés sous la dénomination Tiers-Monde.

Dans les pays occidentaux, le sport de performance a participé à l'évolution de l'ensemble d'une société, passant d'un mode de vie traditionnel (issu des cultures rurales) à un mode de vie moderne. Dans les pays africains, ce processus n'existe pas, le sport est introduit comme un facteur de transformation sociale en proposant des références et des valeurs qui sont opposées aux cultures locales. Si le sport olympique peut participer à la création d'une identité nationale, il ne peut le faire qu'en éliminant les identités culturelles locales ? Il existe un seul modèle de développement sportif de type industriel, technologique et scientifique. Le développement du sport dans les « P.V.D. » a buté sur des difficultés économiques marquant ainsi la vie sociale et politique. Au lieu de le lier étroitement aux systèmes scolaires et universitaires (comme

¹ P. CHIFFLET, S. GOUDA, (1992). « Sport, et politique nationale au Bénin de 1975 à 1990 », *S.T.A.P.S.*, n° 28, pp. 71-81.

² Y. FATES, (1994). *Sport et Tiers-Monde*, Paris, P.U.F., Pratiques corporelles.

³ Dénomination du Tiers-Monde les pays qui sont en voie de développement ou encore des pays émergents.

⁴ Y. FATES, (1994). « Sport et Tiers Monde », *Géopolitique*, n° 66, pp. 66-72, p.68.

⁵ J. MEYNAUD, (1966). *Sport et politique*. Paris, Payot.

⁶ J.-M. BROHM, (1976). *Sociologie politique du sport*, Paris, Delarge.

soutiens facilitateurs), les politiques sportives sont fondées sur des organisations impliquant une administration et une gestion dominées par l'Etat, ceci dans un environnement « pauvre ». Le sport est considéré comme moyen d'affirmer leur souveraineté vis-à-vis des anciens pays colonisateurs ou de combler l'écart qui les sépare de leurs homologues occidentaux.

Les Jeux Olympiques accueillent des pays comme l'Arabie Saoudite, le Nigeria, le Cameroun, le Qatar, les Emirats Arabes Unis¹. Au sein de ces pays, la soumission des femmes est inscrite dans la loi, dans les mœurs, que peut représenter la participation des femmes aux Olympiades². A l'inverse, il existe la volonté pour certains pays de produire des champions et des championnes³.

Le Qatar⁴ entre dans cette logique de production de champions et championnes⁵ (mais pour quoi faire, qu'en est-il de la réalité de la politique du Qatar de formation d'athlètes qatarie et de religion musulmane ?). Le pays a également lancé une politique de naturalisation des sportifs de haut-niveau⁶, se caractérisant par l'offre de la nationalité pour l'athlète, tels que les kenyans Hassan Abdullah Ahmed⁷ et Stephen

¹ La Lybie, le Soudan, l'Iran, le Bahreïn, le Koweït... Tout un ensemble de pays arabo-musulman.

² L'écart entre civilisation traditionnelle d'une part, et moderne d'autre part, conduit à un choc culturel, pouvant émouvoir la communauté internationale. Exemple en 2002, une femme nigériane, Safihya Hussaini avait été condamnée à mort par lapidation pour adultère par un tribunal islamique, mais qui a finalement recouvré sa liberté. Le cas de Betty Mahmoudi, américaine d'origine iranienne, fut faite prisonnière par son mari lors d'un séjour en Iran.

Comment préjuger de l'avenir ? En Iran si la politique avait été quelque peu différente, peut-être ce pays serait-il le plus en avance concernant les mœurs et place de la femme, comment comprendre cette évolution dans les pays du Maghreb.

B. HOURCADE, (2002). *Iran, nouvelles identités d'une République*, Paris, Editions Belin, La documentation française, pp. 184-191,

D. CHAHDORTT, (2003). *Bas les voiles !*, Paris, Gallimard.

³ Le profit, le gain que le pays pourra en tirer seront bien supérieurs à ceux des femmes qui n'auront pas plus de droits.

⁴ Selon le Cheik Tamin Bin Hamad Al-Thani, il est plus important d'être reconnu au Comité International Olympique (C.I.O.) qu'à l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.). Tout le monde respecte les décisions du C.I.O.

J. SEAGER, (1998). *Atlas des femmes dans le monde. Emancipation ou oppression : un paysage contrasté*, Paris, Edition Autrement, Atlas Monde.

Sur le processus de modernisation, annoncé courant mai 2004, de la chaîne Al-Jazira à la promotion du sport. *Le Qatar se veut un modèle pour le Golfe*. Dans *le Monde diplomatique*, n° 603, juin 2004.

⁵ Le Qatar propose à Marie-José Pérec et Cathy Freeman, après les Jeux de Sydney, de venir au Qatar. *La lettre de l'économie du sport*, n° 541, mercredi 4 octobre 2000. Le pont d'or proposé à Marie-José Pérec, juste après sa fuite de Sydney, par les organisateurs du meeting de Doha, qui accueilleront Cathy Freeman. Selon L'Equipe, la somme de un million de dollars a été évoquée.

⁶ Le Qatar a récemment acheté des coureurs.

⁷ 4^{ème} du 10 000 mètres au Championnat du monde d'athlétisme à Paris (Saint Denis), 2003, (un de plus rapides de l'histoire).

Cherono¹ (renommé Saif Said Shaheen)². Il en est de même pour Rachid Ramzi, coureur de 800 et 1 500 mètres, d'origine marocaine, qui a réalisé un doublé lors des Championnats du monde d'Helsinki, pour son pays d'adoption le Bahreïn.

Sur d'autres idées, il y a bien longtemps que l'école d'athlétisme marocaine abrite quelques jeunes hommes tels que les « mythiques » Khaled Skah³ et Hicham El-Guerrouj⁴ qui firent la fierté du pays, en portant les couleurs du Maroc lors des grandes compétitions internationales.

Le Qatar remporte plusieurs médailles aux Jeux Olympiques d'été⁵. Le Qatar utilise le sport dans le but principal de se faire connaître internationalement. Il organise également des événements sportifs importants et invite des sportifs célèbres. Le pays accueille chaque année l'Open de tennis de Doha. Il est à noter que le Qatar a accueilli les Jeux Asiatiques en décembre 2006⁶, pour cela, le stade Khalifa à Doha a été agrandi, un ensemble de complexes sportifs a été construit.

¹ Meilleur performer mondial sur 3000 mètres steeple et sur 5000 mètres en 2003, champion du monde sur 3000 mètres à Paris.

² Saif Saaeed Shaheen né Stephen Cherono (Qatar) : Kenyan d'origine et coureur de 3000 mètres steeple, il devient Qataris en août 2003, à quelques jours du début des Championnats du Monde d'Athlétisme de Paris, en échange d'une rente à vie et d'une piste synthétique d'athlétisme toute neuve à Eldoret dans son pays d'origine. Par la suite, il offre à son pays d'adoption deux titres mondiaux (2003 et 2005) et un record du monde en 2004 devant ses anciens compatriotes kenyans.

³ Champion olympique en 1992 sur 10 000 m, 2 médailles d'argent aux Championnats du monde en 1991 à Tokyo, et 1995 à Göteborg, champion du monde de cross-country en 1990 et 1991, champion du monde de semi-marathon en 1994 à Oslo, médaille de bronze au championnat du monde de semi-marathon à Zurich.

⁴ Il a été quatre fois successives Champion du Monde sur 1 500 mètres, de 1997 à 2003 et a battu trois fois les records du monde, sur 1 500 mètres (1998), mile (1999), 2 000 mètres (1999) et deux fois en salle, le mile et le 1 500 mètres (1997).

⁵ Médailles de bronze, en 1992, 1500 mètres avec Mohammed Ahmed Sulaiman, en 2000, haltérophilie avec Saïd Saïf Asaad, récemment...

⁶ Troisième événement sportif mondial, après la Coupe du monde de football et les Jeux Olympiques, selon certains.

4. Concept de développement

4.1. Quelques définitions du concept de développement

C'est après la deuxième guerre mondiale que naît la notion de développement, dans les relations économiques internationales. Elle apparaît précisément dans le quatrième point du discours sur l'Etat de l'Union prononcé le 20 janvier 1949¹ par le Président américain Harry Truman².

« Quatrièmement, il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées. Plus de la moitié des gens de ce monde vivent dans des conditions voisines de la misère. Leur nourriture est insatisfaisante. Ils sont victimes de maladie. Leur vie économique est primitive et stationnaire. Leur pauvreté constitue un handicap et une menace, tant pour eux que pour les régions les plus prospères. Pour la première fois de l'histoire, l'humanité détient les connaissances techniques et pratiques susceptibles de soulager la souffrance de ces gens ».

« Nous devons nous engager, expliquait alors Harry Truman, dans un nouveau programme audacieux, et utiliser notre avance scientifique et notre savoir-faire industriel pour favoriser l'amélioration des conditions de vie et la croissance économique dans les régions sous-développées ».

C'est plus exactement la notion de sous-développement³ qui sera utilisée dans ce discours pour caractériser les nations défavorisées auxquelles il va falloir étendre, après le Plan Marshall qu'avait connu l'Europe, l'aide jusque là accordée à quelques pays d'Amérique Latine, dans une stratégie préventive globale contre le communisme.

Serge Latouche⁴ situe encore l'origine du concept dès l'entre-deux-guerres dans la littérature des experts de la Société des Nations. La notion est à ce moment là très proche de celle de civilisation avec, plus qu'une dimension économique, une forte

¹ Cité par G. RIST, (1996). *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la fondation nationale de Sciences Politiques. Collection Références inédites. 427 p. p. 118.

² Cité par G. HERMET, (2000). *Culture et développement*. Paris, Presse Sciences Politiques. 181p. p.32. Voir également G. RIST, (1996). *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la fondation nationale de Sciences Politiques. Collection Références inédites. 427 p., p. 118.

³ A. MATTELART, (1999). *La communication-monde : histoire des idées et des stratégies*. Nouvelle édition Paris, La Découverte Poche, 357 p. p.176.

G. HERMET, (2000). *Culture et développement*. Paris, Presse Sciences Politiques. 181p. p.32.

⁴ S. LATOUCHE, (1988). « Contribution à l'histoire du concept de développement ». *Pour une histoire du développement. Etats, sociétés, développement*. Catherine Coquery-Vidrovitch, Daniel Hemery (eds), Paris, L'Harmattan, pp.41-60, p.46.

connotation sociale et culturelle. La dimension économique considérée comme moins condescendante, s'imposera progressivement, avec dès les années 1950 l'apparition d'une littérature spécifique sur le développement consacrée aux pays de cet ensemble qui serait désigné sous le nom de Tiers-Monde¹. « L'économie du développement est une discipline fondée sur un objet, les processus de transformations de longue durée, et sur un champ, le Tiers-Monde² ou les pays en développement³ ».

L'émergence pratiquement simultanée des concepts de Tiers-Monde et de développement est la conséquence directe d'une double coïncidence, celle qui relie plusieurs éléments nouveaux : un changement de nature dans la démographie, la prégnance de deux principes de souveraineté, et l'influence des médias de masse sans lesquels rien n'aurait été possible.

Le poids démographique des sociétés non industrialisées est un phénomène nouveau dû aux sociétés industrielles. L'Occident est devenu une minorité démographique en voie de marginalisation. Le mouvement continue et le continent africain dépasse aujourd'hui le taux d'accroissement annuel de 3%.

Ce qui explique le regain d'intérêt pour l'étude des économies en développement. Les travaux pionniers prennent deux directions : certains considèrent que le sous-développement est en fait un retard de développement, selon Wath Withman Rostow (1960) se caractérisant par la dualité des économies, tandis que d'autres, les structuralistes, le voient comme un phénomène historique lié à la désarticulation des structures productrices, selon François Perroux (1961). Dans les années 1960 et 1970, le mouvement tiers-mondiste va tirer le bilan du relatif échec de ces expériences et avancer l'idée que le sous-développement est la conséquence de la domination des pays capitalistes développés sur les pays du Tiers-Monde, ce qui rend tout rattrapage impossible.

¹ P. GUILLAUMONT, (1985). *Économie du développement. Le sous-développement*. Tome I. Paris, P.U.F., Collection Thémis sciences économiques. 464 p.

² Le terme Tiers-Monde est apparu pour la première fois, le 14 août 1952, à la dernière phrase d'une chronique que tenait Alfred Sauvy dans l'Observateur. Cet article fut intitulé « Trois mondes, une planète », traitait des pays sous-développés en tant qu'enjeu des grandes puissances. Cet article se terminait par cette phrase : « car enfin, ce Tiers-Monde, ignoré, exploité comme le Tiers État, veut lui aussi être quelque chose ».

Voir la Revue *Tiers-Monde*, parmi les numéros : (1982), Tome XXIII, n° 90, « Sociologie du développement », (1984), Tome XXV, n° 97, « Culture et développement », (1984), Tome XXV, n° 100, « Le développement en question », (1987), Tome XXVIII, n° 112, « Les débats actuels autour du développement ».

Y. GOUSSAULT, (1987). « Tiers-Monde, développement : de la socio-économie à la sociologie », *Revue Tiers-Monde* (Paris), tome XXVIII, n° 112, octobre-décembre 1987, pp. 759-776.

³ P. HUGON, (1990). « L'économie du développement, le temps et l'histoire », *Revue économique*, pp. 339-364.

Avec la révolution industrielle qui marque l'avènement d'un processus continu d'accroissement de l'activité économique, l'intérêt de certains penseurs s'est porté sur l'étude des phénomènes économiques. « Durant le siècle qui suivit la publication de la *Richesse des Nations* d'Adam Smith, le développement du capitalisme a été au centre de la pensée économique ; c'était la préoccupation fondamentale de l'économie politique classique¹ ». Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que le développement reprend sa place au sein de la pensée économique, mais il s'agit, dès lors, du développement des pays n'ayant pas atteint le stade industriel qui sont qualifiés de « sous-développés ».

Le thème du développement offre quelques particularités pour les pays du sud, et surtout en Afrique, il est omniprésent et incontournable, il est constitutif d'enjeux sociaux importants au niveau local et au niveau international.

Pays sous développés, en voie de développement, en développement, les moins avancés... force est de constater que le concept de développement relève de subtilités de langage toujours délicates à manier. A force d'expressions hasardeuses, il en viendrait même à prendre un fâcheux contresens en opposant aujourd'hui aux pays en développement des pays développés... qui ne se développeraient plus. Le développement reste le cadre principal à partir duquel sont envisagées les sociétés africaines, leur transformation, leur évolution et insertion dans le monde. Cette problématique du changement et de l'évolution peut-être située au niveau de l'intersection de l'Afrique avec la culture de l'Occident. La relation de l'Occident avec les pays en voie de développement se traduit par la diffusion des symboles du progrès et de la modernité. Ses signes observables dans les sociétés occidentales, le développement serait prescrit aux pays du Tiers-Monde pour sortir de leur état actuel. Le développement qui s'impose aux sociétés africaines est profondément marqué et tributaire de la culture et d'une vision du monde occidental.

¹ O. SUNKER, (1977). « L'évolution de la pensée en matière de développement. Exposé général », in *L'évolution de la pensée sur le développement*, Bulletin de liaison de l'O.C.D.E., n° 1, 1977, p.11.

4.2. Aspects économiques du concept de développement

Les savants et historiens parlent de « croissance et de développement¹, notions qui ne prennent sens que par rapport à des jugements de valeur qu'il est préférable d'expliquer² ». Gilbert Rist donne la définition du concept de développement :

« ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence [...] qui, pour assurer la reproduction sociale, [...] obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel [...] et les rapports sociaux [...] en vue d'une production croissante [...] de marchandises (biens et services) [...] destinées, à travers l'échange, à la demande solvable³ ».

Cette définition a pour ambition de dépasser les « pseudos définitions » fondées sur la manière d'un ensemble de personnes se représentent les conditions idéales de l'existence sociale.

Il juge nécessaire d'assimiler la science économique dominante à une production sociale qu'on doit saisir dans un contexte particulier et qui ne saurait prétendre à l'universalité⁴. Ce concept de développement, appliqué au social, est porteur d'une idéologie progressiste unilatérale qui induit parfois des comportements pratiques absurdes et contraires à l'intérêt des populations jugées « sous-développées » selon des critères statistiques quantitatifs qui ne rendent compte que d'une partie du social. Cette « conception globale, rationaliste, humanitaire du devenir⁵ » a trop souvent eu des répercussions désastreuses pour les sociétés auxquelles elle a été appliquée. C'est pourquoi l'analogie que les économistes ont réalisée avec le sens biologique du concept de « développement » est particulièrement maladroite, mais

¹ Au sens commun : Action de développer, de déployer quelque chose. Au sens biologique : Ensemble des différents stades par lesquels passe un organisme, un être vivant pour atteindre sa maturité, croissance. Action d'évoluer, de progresser. En économie : amélioration qualitative durable d'une économie et de son fonctionnement. Pays en voie de développement (« P.V.D. ») ou en développement (P.E.D.) : pays du tiers qui, partant d'un état de sous-développement économique et social, a entamé un processus de développement. (Définition du dictionnaire Larousse 2006, p.360).

² A. ARON, (1995). « Théories du développement et philosophie évolutionniste », *Etudes sociologiques*, Paris, P.U.F., chapitre 10, pp. 247-278.

³ G. RIST, (1996). *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la fondation nationale de Sciences Politiques. Collection Références inédites. 427 p. p.27 et suivantes. Il propose un historique critique du concept de développement, analyse les grands textes et discours qui ont contribué à l'ancrer l'idéologie du développement. Il espère pouvoir traiter le concept comme une croyance. Voir également (1999). *Definitions of development, the history of the development from western origins to global faith*. (second impression). Zed Books. Chapter 1. pp.8-21.

⁴ G. RIST, (1996). *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la fondation nationale de Sciences Politiques. Collection Références inédites. 427 p. p.404.

⁵ R. ARON, (1995). « Théorie du développement et philosophie évolutionniste », *Etudes sociologiques*, Paris, P.U.F., chapitre 10, pp. 247-278.

également et surtout, dangereuse et inopérante car elle voile les véritables enjeux propres à chaque situation sociale. Tout d'abord, le raisonnement analogique est à l'opposé du raisonnement sociologique, qui repose au contraire sur le comparatisme, l'empirisme méthodologique et la mise en situation de l'objet analysé : on ne peut donc envisager de « plaquer » un modèle de société sur un autre terrain social pour le comprendre. Chaque société est en effet singulière, de même que chaque situation sociale doit toujours être contextualisée. Par ailleurs, il est dangereux et inapproprié de considérer la société et le social, comme un grand « organisme » composé de multiples « fonctions vitales » et qui devrait se « développer » sans « dysfonctionnements », lesquels, étant nécessairement « anormaux » et « pathologiques¹ », sont toujours à opérer et à éliminer.

Ce qui est désigné comme développement a été pendant longtemps connu sous le terme de progrès, concept dans lequel prime la raison créatrice, qui permet à l'homme d'évoluer en se libérant des structures de pensée archaïques.

La finalité de ce processus marqué par l'acquisition de nouvelles connaissances qui permettent de nouvelles créations techniques, est d'éloigner toujours plus l'homme de l'emprise d'un état de nature incertain. L'évolutionnisme apparaît comme le cadre qui informe une notion, le progrès, de connotations positives, qui désigne « une avancée des connaissances ou des réalisations humaines dans les domaines économique, social, culturel, technique, politique... » ou défini à l'occasion par l'Eglise catholique comme le « passage de conditions de vie moins humaines à des conditions plus humaines² ».

L'économie du développement s'était constituée dans les années 1950 avec l'idée que croissance et développement étaient synonymes, avec l'idée que la croissance était une condition nécessaire et suffisante du développement.

Selon l'approche de W.W. Rostow, le processus de développement devait permettre aux « sociétés traditionnelles » des pays sous-développés, grâce à des investissements massifs, de décoller. Partant de cette étape initiale, une fois réunies les « conditions préalables du démarrage », celles-ci pouvaient passer à l'étape de

¹ G. GANGUILHEM, (1943). *Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique*, réédité sous le titre *Le Normal et le Pathologique*, augmenté de Nouvelles Réflexions concernant le normal et le pathologique en 1966), 9^e réed. P.U.F., Quadrige, Paris, 2005.

² Propos du Cardinal Etchegaray, en 1987, dans le Message pour le XX^e^{me} anniversaire de l'encyclique *Populorum progressio* (voir Les Cents mots du développement et du Tiers-Monde. 1990. Commission française justice et paix. Paris. La Découverte. 328p.).

« démarrage », puis progresser vers la « maturité » pour aboutir au stade final qui est la « société de consommation de masse¹ ». Selon cette approche, une société ne sera considérée comme développée que lorsque le secteur moderne aura progressivement remplacé la majorité des structures de production traditionnelles.

P. Guillaumont, quant à lui, distingue deux domaines d'études : la croissance et le développement. La croissance semble s'appliquer principalement aux pays industrialisés, tandis que relèvent du champ du développement, les pays du Tiers-Monde. Ce qui constitue alors le modèle à suivre, c'est le capitalisme. Les éléments de ce processus de développement que sont l'accumulation du capital, la libre concurrence et l'industrialisation deviennent des passages obligés. La croissance est une condition nécessaire mais non suffisante du développement.

4.3. Finalités et nature du développement

Le développement peut-être à la fois un processus d'évolution économique et une finalité comme l'accès à un certain nombre de richesses et de biens matériels.

Plusieurs définitions du développement prennent pour point de départ la croissance, le cadre étant élargi par la prise en considération du critère de la diffusion de cette croissance dans les groupes sociaux, ainsi que la durée du processus. La notion de croissance a elle-même subi de nombreuses critiques, suite à la réalité d'une croissance sans développement enregistrée avec la progression du P.I.B. dans les années 1970 en Afrique. Même s'il est aujourd'hui admis que la croissance n'engendre pas toujours une amélioration des conditions de vie des populations, elle reste au cœur du développement.

Une clarification des notions qui gravitent autour du concept de développement a été proposée par F. Perroux. Il permet de distinguer la croissance du développement. La croissance est définie comme :

« Un accroissement durable de la dimension d'une unité économique simple ou complexe, réalisé dans les changements de structures et éventuellement de système et accompagné de progrès économiques variables. Le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global² ».

¹ W. W. ROSTOW, (1963). *Les étapes de la croissance économique*. Paris, Le Seuil, 255 p. p.13. Collection Points. Traduit de : *The Stages of Economic Growth, A non-communist Manifesto*.

² F. PERROUX, (1991). *L'économie du XX^{ème} siècle*. 3^{ème} éd augmentée. Grenoble, P.U.G., 814 p. p.15.

Ceci suppose l'existence de deux champs distincts et liés, celui de l'économie du développement qui serait attaché au changement dans les structures mentales et sociales, celui de la croissance lié au changement dans le système économique. Le développement serait la condition nécessaire de la croissance.

Selon F. Perroux, le développement repose sur « les changements des structures mentales et des habitudes sociales qui permettent la croissance du produit réel global et qui transforment les progrès particuliers en un progrès du tout social ». Les deux notions, croissance et développement, sont alors aussi distinguées par une finalité, puisque le développement doit déboucher sur le progrès généralisé alors que la croissance n'implique pas une telle nécessité. Les progrès impliqués dans la croissance ne sont que partiels, particuliers, et neutres d'un point de vue éthique, alors que le progrès visé par le développement revêt une certaine finalité dans la mesure où il implique une amélioration véritable pour la société¹.

Même si le développement implique la croissance, il ne peut se réduire à celle-ci. La croissance représente certes la dimension économique prédominante du concept, mais ne suffit pas pour rendre compte des autres dimensions que le développement incorpore. La croissance est d'ordre quantitatif et se traduit par l'augmentation des grandeurs économiques, considérée comme l'une des multiples composantes du phénomène complexe qu'est le développement. Même si la croissance demeure le préalable à tout effort de développement dans la mesure où toute amélioration du niveau de vie ou du bien-être social passe nécessairement par l'augmentation des quantités produites et l'accroissement correspondant des revenus, il s'avère important de préciser que le développement est bien plus que la croissance. Le développement, au-delà du concept de croissance qui est d'ordre quantitatif et mesurable, postule aussi des idées de qualité, qui d'ailleurs, échappent à toute mesure et débordent le champ de l'analyse économique. Il implique une hausse du bien-être social, des changements dans les structures et finalement une mutation de la société toute entière. Il passe, comme le souligne Frédéric Teulon, par l'urbanisation, l'industrialisation, l'alphabétisation et la formation et produit au confluent de cette combinaison un système plus efficace (par accumulation de richesses) où les besoins humains se

¹ P. GUILLAUMONT, (1985). *Économie du développement. Le sous-développement*. Tome I. Paris, P.U.F., Collection Thémis sciences économiques. 464 p. pp. 43.

révèlent mieux satisfaits¹. Ainsi le concept de développement apparaît plus englobant que celui de croissance, en ce sens qu'il implique la croissance mais, au-delà, met l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté. Le développement ne peut s'opérer sans croissance mais « une croissance sans développement » est envisageable pour certains.

P. Guillaumont propose ainsi de définir le développement et le sous-développement en ayant recours à la problématique des besoins fondamentaux et à celle du minimum vital. Le sous-développement peut être compris comme « la situation dans laquelle les besoins fondamentaux de l'homme ne peuvent être satisfaits », car « tout ou partie de la population n'accède pas au minimum vital ». Le développement est alors « l'évolution au cours de laquelle les besoins fondamentaux de l'homme sont progressivement satisfaits » et donc le sous-développement comme un « état auto-entretenu d'insatisfaction des besoins fondamentaux² ». Ceci repose sur le contenu des besoins fondamentaux comme la nécessité de se nourrir, de se soigner, de connaître, d'agir... une fois satisfaite, des besoins nouveaux apparaissent. L'accès à l'eau potable est un exemple à retenir : si une installation d'accès à l'eau potable manque, elle marque le niveau de développement.

La problématique du développement attachée aux besoins de l'homme pris comme ressource a conduit les instances internationales agissant dans le domaine du développement, telles que le P.N.U.D. (Programme des Nations Unies pour le Développement) et la Banque Mondiale, à axer les priorités de la lutte contre la pauvreté sur l'amélioration des ressources humaines au travers de l'intensification d'une meilleure couverture sanitaire, un accès à l'éducation...

4.4. La mesure du niveau de développement

Nécessaire pour déterminer l'état d'avancement dans le processus, la mesure du niveau de développement pose le problème de la fiabilité des indicateurs choisis, du point de vue de leur application à l'ensemble des pays et d'une représentativité exacte de la réalité vécue dans les pays concernés. Le niveau de développement est très souvent mesuré par les organisations internationales d'un point de vue quantitatif, en

¹ J-R. LEGOUTE, (2001). *Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque*, Cahier de la recherche, volume 1, n° 1, Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec, Février 2001, p.15-16.

F. TEULON, (1992). *Croissance, crise et développement*, Paris, P.U.F.

² P. GUILLAUMONT, (1985). *Économie du développement. Le sous-développement*. Tome I. Paris, P.U.F., Collection Thémis sciences économiques. 464 p. pp. 49-51.

faisant appel au Produit National Brut¹ ou Intérieur Brut², mais il existe aussi des indicateurs statiques qui sont censés proposer une appréciation de nature plus qualitative, concernant la satisfaction des besoins des populations à l'intérieur d'un pays. Les comparaisons réalisées tenant compte du P.I.B. révèlent des écarts importants entre les pays, qui remettent en cause la pertinence de telles comparaisons³.

Si, depuis une vingtaine d'années, la conception du développement⁴ s'est diversifiée et affinée, elle n'a toutefois pas fait l'objet de véritables auto-critiques sur le fond. En 1990, le P.N.U.D. propose la notion de développement humain :

« Le développement humain ne se limite pas, loin s'en faut, à la progression ou au recul du revenu national. Il a pour objectif de créer un environnement dans lequel les individus puissent développer pleinement leur potentiel et mener une vie productive et créative, en accord avec leurs besoins et leurs intérêts. La véritable richesse des nations, ce sont leurs habitants. Le rôle du développement consiste donc à élargir les possibilités, pour chacun, de choisir la vie qui lui convient. Ce concept dépasse ainsi largement celui de la croissance économique. En effet, celle-ci n'est qu'un moyen d'accroître ces choix⁵. »

Ce concept traduit une préoccupation ancienne : placer l'homme au centre du processus de développement. Ce rappel prend sa valeur et reste une priorité pour les pays du Sud. Le P.N.U.D., complexifiant l'approche économique, a dégagé quatre « Indicateurs du Développement Humain » (I.D.H.) lui permettant d'établir une hiérarchie entre les pays. Ces indicateurs, à savoir « l'espérance de vie à la naissance », « l'alphabétisation des adultes », le « P.I.B./hab. à parité de pouvoir d'achat (P.P.A.) » et le « taux de scolarisation » sont particulièrement difficiles à établir rationnellement

¹ Le P.N.B. indique le revenu généré par l'activité des agents économiques dans un pays ne peut cependant pas rendre compte des différences dans la répartition interne des ressources selon les pays. Il peut être critiqué par la référence unique au dollar américain.

² Un P.I.B. à parité de pouvoir d'achat (P.I.B./P.P.A.) a ainsi été mis au point par la Banque Mondiale pour prendre en considération le niveau des prix intérieurs, ce qui permet d'obtenir une dispersion moins grande, même si de fortes inégalités restent parfaitement visibles. C'est ce P.I.B./P.P.A. qui sert de référence pour fixer les seuils de pauvreté auxquels se réfèrent les institutions internationales, bien que, B. Bret se pose la question de la validité d'un seuil identique pour des pays pourtant fort différents.

³ B. BRET, (1995). *Le Tiers-Monde. Croissance. Développement. Inégalités*. Paris. Ellipses. 187p. collection Histege. p.9.

⁴ *L'Année Sociologique*, Volume 42, « Sociologie du développement, bilan et perspectives ». (En particulier les contributions de R. Boudon, A. Guichaoua et A. Touraine).

Y. GOUSSAULT, A. GUICHAOUA A., (1989). « La sociologie du développement », in J.-P. DURANT et R. WEIL, *Sociologie contemporaine*. Paris, Editions Vigot, pp. 759-776.

⁵ Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.), (1990). « Définir et mesurer le développement humain », in *Rapport mondial sur le développement humain 2001*. Paris, Economica, pp. 9-17.

du fait d'obstacles divers, tant culturels qu'économiques. Cela démontre une fois de plus toutes les difficultés qu'il y a à vouloir comparer les sociétés d'après un modèle unique qui tient très peu compte des singularités et des traits culturels propres à chaque groupe humain¹. Initialement l'ambition du P.N.U.D. était de construire un indicateur synthétique unique capable d'embrasser les différentes dimensions du développement humain. La multiplication des indicateurs semble attester de l'échec de la démarche du P.N.U.D. En fait, malgré les progrès réalisés, la définition d'un critère unique apparaît utopique car le développement est un processus multidimensionnel.

Le souci de relativiser les indicateurs du développement n'autorise cependant pas à ignorer des situations qui, très contrastées, sont révélatrices des inégalités dans la capacité des Etats à faire face aux demandes sociales. Ces inégalités sont d'autant plus fortes qu'il n'existe pas de manière reconnue un développement qui serait différent selon le contenu qui lui serait donné dans des sociétés ou des cultures spécifiques. Le fait est qu'il n'existe qu'un développement, construit essentiellement en référence aux critères de la réussite économique des pays industrialisés.

4.5. « Développement économique » et « développement humain et social »

Par quel biais les économistes – et leur modèle de régulation par l'invention du « marché économique » – ont-ils pu investir ainsi la société civile et scientifique toute entière avec leurs modèles d'analyse et donner naissance, après le concept de « développement économique », au concept de « développement humain et social » ? Il convient de remarquer que les institutions internationales chargées d'organiser le développement, notamment dans le cadre de l'O.N.U., ont longtemps eu dès les années 1950 pour souci prioritaire d'agir sur l'économie des populations et des pays dits « sous-développés » ou « en voie de développement », mais également l'amélioration des conditions d'hygiène et de santé des populations concernées. Les programmes d'action et les analyses des structures productives ont donc principalement porté sur l'agriculture – un pays sous-développé est par essence agricole et peu ou pas urbanisé – et sur les économies de subsistance. C'est ainsi que, du fait de leurs compétences, les économistes et les scientifiques ont progressivement occupé dans ces institutions une position majeure : leur vision des enjeux s'est donc progressivement imposée. De nombreuses O.N.G. ont alors investi le champ du développement, ne faisant que

¹ Pour plus d'informations, se reporter au *Rapport mondial sur le développement humain* (édition annuelle), P.N.U.D., consultable en ligne (Site Internet : www.undp.org/hdr/francais/indicateurs.pdf).

conforter et soutenir cette « rationalisation et cette moralisation progressives de l'histoire humaine¹ ».

4.6. La culture et le développement

Un premier foyer de critiques de l'occidentalité identifiait déjà l'échec du développement dans les pays du Sud comme une conséquence du mépris des cultures locales. La raison en était que le développement promu par l'Occident s'appuyait sur l'idée d'une modernité rationnelle, ce qui conduisait à discréditer toute autre interprétation du monde et tout autre mode d'accès à la réalité, à la connaissance. La « nécessaire prise en compte de la dimension culturelle du développement² » est la formule des années 1970 qui a pour but d'inscrire le concept de culture dans la diversité des approches de la réalité des différentes sociétés (une ressource capable de dynamiser le développement). Culture et développement sont deux notions difficilement dissociables. La culture est souvent invoquée comme la cause déterminante de l'échec ou le succès du développement. Cette corrélation est parfois devenue incontournable dans certaines analyses sur les pays en voie de développement, qui la déclinent sur le mode négatif puisqu'elles attribuent à la culture de ces pays les maux dont ils souffrent : sous-développement, crise de l'Etat, impasses de la démocratie, corruption... La tendance est d'opposer en fonction de leurs cultures, les sociétés promises à l'abondance et la démocratie à celles condamnées à la pauvreté. Cependant la variable culturelle n'est pas toujours prise en compte dans les études sur le développement.

4.7. La dimension politique du développement

« Partant de l'idée que le développement implique une politique systématique et cohérente de l'Etat dans le but de promouvoir le progrès économique et social d'un peuple, il devient clair que le contenu du concept ne saurait, en aucun cas, se dissocier des impacts produits par l'intervention des pouvoirs publics dans le processus de développement³ ». La dimension politique du développement se focalise sur le rôle de l'Etat au sein du processus de développement. Ce rôle a fait l'objet de grands débats.

¹ R. ARON, (1995). « Théorie du développement et philosophie évolutionniste », *Etudes sociologiques*, Paris, P.U.F., chapitre 10, pp. 247-278.

² M. PONCELET, (1994). *Une utopie post-tiermondiste. La dimension culturelle du développement*. Paris. L'Harmattan. Collection Alternatives rurales. 366 p. p.12.

³ J-R. LEGOUTE, (2001). *Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque*, Cahier de la recherche, volume 1, n° 1, Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec, Février 2001, p.22.

R. Bastide écrit dans *Anthropologie appliquée* « la sociologie du développement mettra l'accent... sur les changements économiques qui doivent entraîner les changements de la structure sociale et, à travers eux, les changements de mentalités¹ ». Il montre également que les critères du « sous-développement » sont d'ordre économique, démographique, comme social. Il met en évidence les obstacles internes et structurels au développement économique, eux-mêmes également de tous ordres, enfin, parmi d'autres objectifs, le rôle joué par les instances internationales dans la persistance ou non du « sous-développement ».

Après les années 1950 et les décolonisations, le problème du développement va mobiliser les chercheurs autour du phénomène économique, de l'explication du sous-développement et de la recherche de facteurs de croissance. Le phénomène du « sous-développement ne peut-être analysé valablement que grâce à la coopération de toutes les sciences sociales, économie, sociologie, démographie, anthropologie, géographique et humaine, psychologie... Aucune de ces sciences ne peut apporter une explication totale² ».

Conclusion

Le développement est un processus global qui appelle une approche transdisciplinaire. Trop souvent réduites à leurs dimensions économiques, les dynamiques de développement ne peuvent se comprendre sans prise en compte des contraintes et des potentialités des environnements physiques, des héritages historiques, des facteurs démographiques, socioculturels et géopolitiques qui guident le changement social. Il serait facile de justifier l'affirmation que le concept de développement n'est pas seulement une composante essentielle de l'idéologie de la civilisation occidentale et de la science sociale mondiale, mais que c'est en fait le concept déterminant autour duquel tout gravite³. Ainsi, l'État en est venu à définir les frontières de la « société », et les « sociétés » devinrent des entités comparables les unes aux autres. Les « sociétés » seraient considérées comme des entités collectives suivant des voies parallèles dans la même direction; c'est-à-dire que ce sont les sociétés qui se « développeraient ». Le

¹ R. BASTIDE, (1971). *Anthropologie appliquée*, Paris, Payot, chapitre 7.

² J. FREYSSINET, (1966). *Le concept du sous-développement*, Paris, Mouton, p.30.
Y. LACOSTE, (1965). *Géographie du sous-développement*, Paris, P.U.F.

³ « De toutes les métaphores dans la pensée occidentale, sur l'homme et la culture, la plus ancienne, la plus puissante et englobante est la métaphore de la croissance », R. A. NISBET, (1969). *Social Change and History: Aspects of the Western Theory of Development*. New York, Oxford Univ. Press, p.7.

« développement » (jadis on disait « progrès ») était une caractéristique mesurable (ou tout au moins définissable) des sociétés.

Une première critique concernant l'échec du développement dans les pays du Sud est la conséquence du mépris des cultures locales. La raison en était que le développement promu par l'Occident s'appuyait sur l'idée d'une modernité rationnelle, ce qui conduisait à discréditer toute autre interprétation du monde et tout autre mode d'accès à la réalité, à la connaissance. Il s'agit de prendre en compte « la dimension culturelle du développement¹ », ou encore la notion de droits culturels consacrée lors de la Conférence générale de l'Unesco en 1976, et par l'ouverture en 1988 d'une « Décennie du développement culturel » par les Nations Unies. Le but est d'inscrire le concept de culture dans la diversité des approches de la réalité des différentes sociétés, en faisant la ressource capable de dynamiser le développement.

Compte tenu des liens historiques qu'il entretient avec la notion de progrès, le développement est un terme très connoté, intimement lié à la trajectoire modernisatrice occidentale. Etroitement tributaire de la culture, l'essor économique et technologique du monde occidental repose sur les systèmes de normes et de valeurs favorables au changement, alors que dans les pays en développement, le développement est une sorte de valeur ajoutée étant en lien avec leurs codes culturels et leurs réalités sociales. Il convient d'introduire la variable culturelle sur toute réflexion sur le développement.

¹ M. PONCELET, (1994). *Une utopie post-tiermondiste. La dimension culturelle du développement*. Paris. L'Harmattan. Collection Alternatives rurales. 366 p. p.12.

5. Problématique et hypothèses

La problématique c'est « l'approche ou la perspective théorique que l'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question de départ [...] C'est la manière l'angle que l'on choisit pour étudier, pour traiter le problème qui nous préoccupe¹ ».

Il est impossible d'étudier le sport, de le traiter isolément, en dehors de ses dimensions sociologiques, historiques, économiques, politiques et culturelles. Après avoir orienté le cadre théorique sur la culture et le développement au sens général, la sociologie du développement se questionne sur les processus de développement sociaux et économiques et elle les place dans le cadre de ses impacts sur la société (communauté, village, ville ou région).

Au regard des particularités de la culture arabo-musulmane, notamment au Yémen, et l'existence du sport au Yémen, il s'agit de se questionner sur comment et pourquoi le développement du sport au Yémen a-t-il lieu ? Il s'agit d'identifier quels sont les atouts et les limites pour la construction d'une politique sportive nationale au Yémen, pays arabo-musulman en « voie de développement » ? Quels sont les critères de mesure des atouts et des limites du développement du sport ? Quels indicateurs pour cette mesure ? Il s'agirait d'établir les remèdes, d'analyser et de critiquer le développement, ou d'en faire sa promotion. S'il y a des blocages, où est-ce, pourquoi, et comment y remédier ?

L'état des lieux de l'organisation du sport au Yémen peut-être présenté à travers sa structuration organisationnelle, son fonctionnement, les rapports entre les institutions, les potentialités en matière sportive, mais aussi quels sont les freins ? (d'ordre organisationnels, financiers, culturels, la corruption...).

Les hypothèses émises

Une hypothèse est une réponse provisoire aux questions que le chercheur se pose. « Une hypothèse est une proposition qui anticipe une relation entre deux termes [...] elle est donc une proposition provisoire, une présomption, qui demande à être

¹ R. QUIVRY, L. VAN CAMPENDHOUDT, (2001). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, (1^{ère} éd. 1988), p. 83.

vérifiée. Dès lors, l'hypothèse sera confrontée, dans une étape ultérieure de la recherche à des données de terrain¹ ».

Dans le cadre de cette recherche, cinq hypothèses ont été émises.

La première hypothèse

Suite à la révolution contre l'imamat au Nord, et aux luttes de libération au Sud contre le protectorat britannique (années 60), le Yémen sous forme séparée puis unifiée (1990), connaît d'importantes mutations politiques (démocratisation, entrée dans la communauté internationale...) et économiques. Le Yémen s'est ouvert au monde.

Une des traductions de cette ouverture (antécédente au Sud étant donné l'influence britannique) s'est concrétisée par l'instauration et l'organisation du sport et de l'éducation physique dans sa forme occidentale.

Il s'agira de retracer d'un point de vue historique la naissance du M.J.S., du Comité National Olympique (C.N.O.) du Yémen, des fédérations sportives, des clubs sportifs, de l'Institut National des Sports (la formation des professeurs d'E.P.S), de l'E.P.S. scolaire...

La deuxième hypothèse

L'instauration d'un système démocratique, du libéralisme économique constitue les éléments de base de l'entrée dans le concert des nations et de l'aide au développement consentie par les organismes internationaux (F.M.I, P.N.U.D., U.N.E.S.C.O.).

Une des traductions de ce développement s'est concrétisée à travers la croissance du phénomène sportif au sein de la société yéménite.

Les données pertinentes utiles à la vérification de l'hypothèse sont déterminées par les indicateurs. Cette croissance du phénomène sportif peut se mesurer par les indicateurs suivants :

- L'évolution du nombre de fédérations sportives ;
- L'évolution du nombre de clubs sportifs ;
- L'évolution du nombre d'adhérents ;
- L'évolution du nombre d'installations sportives (Sana'a, Aden, inégalité de répartition) ;

¹ R. QUIVRY, L. VAN CAMPENDHOUDT, (2001). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, (1^{ère} éd. 1988), p. 143.

- L'évolution du nombre d'organisations des compétitions locales, nationales, internationales ;
- L'évolution du nombre de participations aux compétitions internationales ;
- L'héroïsation des champions ;
- Le développement du marché du matériel et des vêtements de sport, le marché privé de la pratique sportive – salle de fitness, de bodybuilding ;
- La place du sport dans les médias : au sein de la presse écrite, des chaînes télévisées.

La troisième hypothèse

Cependant, le Yémen demeure un pays en voie de développement (ou émergent) et doit faire face à des problèmes d'infrastructures, d'emplois, de formation et de santé qui font peser des incertitudes sur son futur.

Les indicateurs des blocages structurels se traduisent, dans le domaine sportif par :

- Des difficultés à organiser des compétitions régulières ;
- Le maillage du territoire national par les infrastructures sportives ;
- La faiblesse de la formation (s'il y a) des entraîneurs et des dirigeants ;
- Pas d'emplois stables dans le domaine sportif ;
- La santé des sportifs.

La quatrième hypothèse

Le Yémen, en tant que pays arabo-musulman, a établi la *Charia* (loi coranique) comme principe inspirateur de la loi ce qui, sous l'interprétation de la grande majorité des religieux, conduit à maintenir la « tradition » comme fondement de la vie sociale, avec en particulier des rapports hommes/femmes inégalitaires et la domination de fait de l'homme sur la femme.

Les indicateurs des blocages mentaux se traduisent, dans le domaine sportif, par :

- Des réticences à la pratique du sport perçue comme contraire à la tradition et des pratiques occidentales périlleuses pour la société ;
- La quasi-interdiction faites aux filles et aux femmes de pratiquer du sport, activité qui ne sied pas leur « nature » ;
- L'impossibilité absolue des pratiques sportives en situation de mixité.

La cinquième hypothèse

Le développement, au Yémen, se heurte à ses formes d'organisations sociales (tribalisme, caste, patriarcat) et à des pratiques de corruption identifiées par de nombreux organismes internationaux.

Cela se traduit, dans le domaine sportif, par des pratiques telles que :

- Les intérêts ou enjeux politiques et/ou des personnels de création ou présidence de fédérations ;
- La tricherie vis-à-vis des règlements internationaux ;
- L'opacité de l'utilisation des fonds alloués aux organismes associatifs.

CHAPITRE 3 :

PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE UTILISEE

Suite aux descriptions, aux explications et orientations théoriques du travail de recherche engagé sur l'analyse du développement du sport au sein d'un pays arabo-musulman, en voie de développement, le Yémen, il s'agit maintenant d'aborder le pôle méthodologique nécessaire au recueil des données afin de pouvoir retracer l'instauration des institutions yéménites sportives, de tenter de quantifier le développement du sport au Yémen, d'identifier les contraintes liées à ce développement... L'explication des choix concernant le déroulement de l'enquête a pour finalité de pointer ou non l'existence du développement des pratiques sportives au Yémen. Trois parties permettront d'aborder l'ensemble des points méthodologiques de cette observation de terrain. L'observation comprend donc l'ensemble des opérations par lesquelles le modèle d'analyse qui est constitué d'hypothèses et de concepts, est soumis à l'épreuve des faits, confronté à des données observables. Au cours de cette phase, de multiples informations sont rassemblées et analysées ultérieurement.

Le travail d'observation reprend le déroulement méthodologique suivant : Observer quoi ? Observer qui ? Et observer comment ?¹

1. Vers une définition des données pertinentes, observer quoi ?

Cette étape concerne l'opérationnalisation du modèle d'analyse, c'est-à-dire de quelles données un chercheur a-t-il besoin ? Précédemment l'aspect théorique ne se prête pas immédiatement au travail empirique. Tout un travail a été nécessaire pour rendre ces concepts observables, pour déterminer pour chacune de ces entités théoriques, des indicateurs qui vont pouvoir être observés dans la réalité sociale.

¹ Déroulement méthodologique proposé par R. QUIVRY, L. VAN CAMPENDHOUDT, (2001). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, (1^{ère} éd. 1988), p. 155-187.

Indicateurs montrant la présence et le développement du sport dans sa globalité au Yémen

Il s'agit donc de se pencher sur les critères objectifs mettant en évidence ou non un développement du sport au Yémen.

- La date d'existence du Ministère de la Jeunesse et des Sports (M.J.S.) ;
- Les organigrammes du M.J.S. et les stratégies ;
- Les différentes institutions sportives : Comité National Olympique du Yémen (C.N.O.Y.), l'Institut National Supérieur de l'Education Physique fédérations sportives, clubs sportifs ;
- Les actions des institutions sportives ;
- Le nombre de fédérations sportives et son évolution (faire tableau)(nord ou sud) ;
- Le nombre de clubs sportifs et son évolution, et la répartition ;
- Le nombre de licenciés et son évolution, et la répartition ;
- Les résultats sportifs importants et leur évolution ;
- L'équipement sportif, leur évolution, le maillage des équipements sportifs, répartition ;
- Le marché sportif à travers les magasins sportifs ;
- Les médias sportifs.

En général, il s'agit d'établir un état des lieux de l'ensemble des éléments constitutifs du champ sportif.

2. Vers la construction d'un échantillon, observer qui ?

Il est maintenant nécessaire de justifier le choix de l'échantillon. Le travail de recherche nécessite de déterminer un échantillon sur lequel l'observation va être effectuée. Cette décision ne se fait pas de manière aléatoire mais est soumise à une réflexion profonde sur les causes et les effets produits par ces choix. Cette analyse s'effectue à deux niveaux justifiant le choix de l'échantillon. Il s'agit d'explicitier le choix des institutions du Yémen et d'exposer les propriétés et le nombre d'individus ou des personnes locales à soumettre à observation.

2.1. Les institutions du Yémen

Afin d'étudier le développement du sport au Yémen, il est nécessaire de s'intéresser aux institutions dites sportives qui constituent l'élément de production du sport. Les institutions yéménites repérées sont au nombre de trois :

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports : Aucun Etat n'abandonnerait complètement la politique sportive aux seules fédérations sportives.
- Le Comité National Olympique : Le mouvement olympique est une organisation complexe représentée au niveau internationale par le Comité International Olympique fondé en 1894 qui a pour principale fonction de diriger et de promouvoir l'olympisme au niveau mondial, il reconnaît également les Comités Nationaux Olympiques.
- Les 29 fédérations sportives¹ : le rôle du mouvement sportif et des fédérations sportives.

2.2. Le choix des personnes locales

L'analyse multi facettes

Pour étudier le développement du sport au Yémen, il paraissait très *réducteur* de s'intéresser aux personnes définies comme « producteur », c'est-à-dire des personnes occupant des positions clés dans le domaine de la vie sportive comme les dirigeants du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Comité National Olympique, les présidents des fédérations sportives, la presse, les formateurs ou producteurs de cadres techniques. « Les personnes sont précisément identifiées, choisies pour les caractéristiques individuelles et personnelles, par exemple en raison de leur responsabilités particulières, en raison de leurs compétences, en raison de leur notoriété, donc en raison de leur spécificité ²».

Le choix des personnes : nombre et caractéristiques

Une fois cette dimension étayée, il fallait réfléchir au nombre de personnes soumises à observation.

¹ En 2007, les fédérations sportives du Yémen sont au nombre de 29 : football, volley-ball, kung-fu, basketball, sport pour tous, équitation, tennis de table, tennis, handball, athlétisme, échec, taekwondo, musculation & catch, karaté, gymnastique, cyclisme, médecine sportive, police-armée, natation, boxe & kick boxing, judo, haltérophilie, escrime, billard, pencak silat, sport pour handicapés, sport féminin, sport militaire, « pigeon ». A cela, il faudrait ajouter l'Administration du Sport Féminin, qui travaille en partenariat avec la Fédération du Sport Féminin.

² J.-L. LOUBET del BAYLE, (2000). *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan.

Remarque : dans le cadre de mes fonctions, je suis amenée à m'entretenir avec un ensemble très large de personnes issues du milieu sportif, qu'il soit ministre, vice-ministre, directeur, secrétaire, athlète, enseignant...

Les dirigeants du Ministère de la Jeunesse et des Sports

- Les ministres de la jeunesse et des sports ;
- Le Vice Ministre chargé des sports ;
- Le directeur des fédérations sportives ;
- Le directeur des activités sportives.

Les membres du Comité National Olympique

- Le président du Comité Olympique ;
- Le secrétaire général ;
- La secrétaire générale ;
- Le directeur du centre olympique.

Les présidents des fédérations générales yéménites sportives

Institut des sports de Sana'a

- Le directeur de l'Institut de Sana'a ;
- Les professeurs de l'Institut des sports ;
- Des étudiants.

Les pratiquants et pratiquantes

La presse écrite sportive

- Al-Thawra sport

3. Vers le choix des outils de recueil de données, observer comment ?

Le corpus de personnes et d'institutions a été exposé, l'échantillon à soumettre à observation. Il est nécessaire maintenant, arrivé à cette étape de la recherche, de choisir les outils utilisés pour recueillir les informations sur cet échantillon. Les sciences sociales offrent un panorama important de méthodes de recueil des données, il s'agit maintenant de choisir les méthodes les plus pertinentes à retenir. Quatre outils pour ce travail de recherche ont été retenus :

- Le questionnaire.
- L'entretien et les discussions au quotidien.

- L'observation directe.
- L'archivage.

3.1. Outil : le questionnaire

Dans le but de réaliser l'étude, le questionnaire est un moyen d'investigation. Le questionnaire a pour fonction principale de donner à l'enquête une extension plus grande et de vérifier statistiquement jusqu'à quel point sont généralisables les informations et les hypothèses préalablement constituées¹. Le questionnaire est un moyen de communication qui permet de récolter les informations pertinentes en rapport avec les objectifs de la recherche. En effet, il « doit traduire l'objectif de la recherche en questions et susciter chez les sujet interrogés les réponses sincères et susceptibles d'être analysées en fonction de l'objet de l'enquête² ». Lors de recherches quantitatives, avec l'utilisation du questionnaire, les indicateurs sont utilisés. L'indicateur est un instrument de mesure auquel le chercheur a recours pour essayer de comprendre un phénomène qui n'est pas « quantifiable » en lui-même. Le questionnaire est préconstruit. « Il pose à tous les mêmes questions³ formulées exactement dans les mêmes termes et présentées dans le même ordre⁴ ».

Deux questionnaires ont été préparés :

- 1). Le questionnaire des fédérations générales yéménites sportives : Enquête auprès des fédérations sportives du Yémen.
- 2). Le questionnaire « Sport, Culture, Loisir » de la Consultation nationale de la jeunesse.

3.1.1. Le questionnaire des fédérations générales yéménites sportives : Enquête auprès des fédérations sportives du Yémen.

Le choix d'un questionnaire assez complet portant sur les fédérations sportives permettra d'obtenir un maximum de données quantitatives sur le sport. Une première exploration des données récupérées via le questionnaire, pourra affiner par la suite les

¹ J.C. COMBESSIE, (2007). *La méthodologie en sociologie*, Paris, Edition La Découverte, Collection Repères, (1^{ère} édition 1996), 124 p., p.32.

² M. GRAWITZ, (1993). *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, p. 599.

³ Le questionnaire se compose de questions qui se regroupent en trois types : les questions ouvertes (laissant la liberté d'expression), les questions fermées (préalablement enquêté par l'enquêteur et provoque un choix limité de questions), les questions à choix multiples.

⁴ J.C. COMBESSIE, (2007). *La méthodologie en sociologie*, Paris, Edition La Découverte, Collection Repères, (1^{ère} édition 1996), 124 p., p.32.

entretiens ciblés (auprès des présidents de fédérations sportives, auprès des éléments nécessaires à approfondir).

Le Yémen comptabilise une population jeune qui représente les trois quarts de la population totale. Il existe un ensemble de structures, telles que les fédérations, les clubs proposant des activités sportives. La pratique fédérale vit à travers les clubs dans divers sports, des pratiques associatives orientées plus ou moins spécifiquement vers le loisir et, enfin un nombre important de pratiquants inorganisés.

Ces organisations, à un moment donné, pour tout ou partie de leurs activités, offrent de la pratique physique et / ou sportive. Ces organisations sportives, notamment les fédérations sportives, ne sont ni de mêmes dimensions, ni n'ont les mêmes objectifs et préoccupations (compétition ou non compétition). Cependant, ces fédérations aspirent plus ou moins aux mêmes objectifs. Les fédérations possèdent leur mode de fonctionnement, ont des intérêts fédéraux ou personnels, ont des besoins matériels et financiers, des besoins en terme d'encadrement.

Face à l'ensemble de ces traits caractéristiques, il est nécessaire de faire le point sur le « mouvement » sportif fédéral. Le nombre des fédérations générales yéménites¹ est au nombre de 29 en 2007². Les caractéristiques des fédérations sportives étudiées se trouvent regroupées de manière synthétique sur un questionnaire. Ce questionnaire³ est composé de 70 questions, et, est structuré en trois parties : l'identité de la fédération et les moyens dont dispose la fédération pour le développement et la promotion de sa discipline (sociographie) (avec des points concernant son identité, ses licenciés, ses clubs, ses lieux de pratiques, son encadrement, son budget, sa politique de développement et ses relations extérieures), l'auto diagnostic de la fédération (quelles sont les difficultés et les besoins de la fédération sportive ?), et une partie prospective (comment la fédération sportive voit son futur, et comment envisage-elle les perspectives de son développement ?).

¹ Ils sont désignés dans le texte par leur sport précédé de F.G.Y. pour Fédération Générale Yéménite. Exemple : F.G.Y. Athlétisme.

² Liste des 29 fédérations sportives qui ont reçu un questionnaire en 2007 : athlétisme, gymnastique, natation, football, volleyball, basketball, sport pour tous, handball, judo, taekwondo, karaté, kung-fu, cyclisme, escrime, tennis et squash, tennis de table, équitation, échecs, police, sport militaire, sport universitaire, sport handicapé, sport féminin, médecine sportive, musculation & catch, boxe et kick boxing, billard et snooker, pencak silat, haltérophilie.

³ Annexe 8 : Enquête auprès des fédérations sportives du Yémen. p.469.

▪ **Première partie : Une sociographie : Identité de la fédération sportive**

- ✓ Dénomination de la structure
- ✓ Date de création
- ✓ Discipline sportive pratiquée
- ✓ Fédération d'appartenance
- ✓ Coordonnées de la structure (adresse)
- ✓ Affiliation à la fédération internationale
- ✓ Organigramme de la fédération (commission ?)
- ✓ Objectifs de la fédération
- ✓ Possession de locaux ?
- ✓ Possession système d'archivage ?
- ✓ Possession de rapports d'activités ?
- ✓ Le nombre de licenciés de la fédération (en 2007 et depuis sa création) afin de saisir l'évolution
- ✓ Le nombre de clubs affiliés à la fédération (en 2007 et depuis sa création) afin de saisir l'évolution
- ✓ Les lieux de pratique
- ✓ L'encadrement de la fédération au niveau de la fédération et des clubs
- ✓ Le budget de la fédération sportive
- ✓ La politique de développement de la fédération sportive et sa stratégie
- ✓ Les relations extérieures de la fédération sportive

▪ **Deuxième partie : Le diagnostic de la fédération sportive**

- ✓ La fédération sportive connaît des difficultés ? Si oui ?
- ✓ La taille de la fédération
- ✓ En terme d'encadrement
- ✓ En terme de relation avec l'environnement
- ✓ En terme d'espace et de lieux de pratique
- ✓ En terme budgétaires et ou financiers
- ✓ La fédération sportive a-t-elle des besoins ? Si, oui ?
- ✓ En terme d'infrastructures
- ✓ En terme de services
- ✓ En terme de coordination
- ✓ En terme de coopération

▪ **Troisième partie : la prospective**

- ✓ Comment la Fédération envisage-t-elle son avenir ?
- ✓ Quelle est sa définition du sport de haut niveau ? Où commence-t-il ?
- ✓ Quels sont les atouts actuels de la Fédération qui lui serviront à se développer ?

Et une partie « espace libre » afin que la fédération sportive puisse également s'exprimer les questions et les idées qui n'ont pas été abordées.

Le questionnaire a été distribué à une personne membre de la fédération (généralement le secrétaire) au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports, certains questionnaires ont été directement déposés au siège de la fédération.

3.1.2. Le questionnaire « Sport, Culture, Loisir » de la Consultation nationale de la jeunesse.

Une consultation nationale de la jeunesse au Yémen a été réalisée¹. Elle comporte deux volets qui ont été diffusés séparément, bien qu'il existe des interconnexions entre eux : le volet « insertion socioculturelle et sportive », le volet « insertion économique² ». Le volet « insertion socioculturelle et sportive » (« Questionnaire Sport, Culture, Loisir ») souhaite recueillir les réactions des jeunes et sensibiliser ainsi le Ministère de la Jeunesse et des Sports à la nécessité d'agir plus judicieusement en faveur de l'insertion sociale des jeunes. Pour ce faire, une enquête par questionnaire a été réalisée, directement auprès des jeunes, âgés de 15 à 30 ans principalement.

L'objectif de l'enquête quantitative est ambitieuse dans la mesure où il est souhaitable de pouvoir disposer d'environ 2 000 questionnaires exploitables scientifiquement par volet, qui touchent plus ou moins l'ensemble du territoire du Yémen (afin d'accéder à des différences régionales), et si possible l'ensemble des catégories de la « jeunesse » (15-30 ans) des points de vue socioculturels et économiques. Le questionnaire a pour fonction principale de donner à l'enquête une extension plus grande et de vérifier statistiquement jusqu'à quel point sont généralisables les informations et les hypothèses préalablement constituées³.

Il s'agit donc d'une opération complexe à la fois dans son élaboration (questionnaires), sa diffusion (territoires et catégories sociales), sa réalisation sur le terrain (conditions de passation des questionnaires, remplissage de ceux-ci), son exploitation scientifique (traitement des données recueillies, analyse de résultats, propositions et recommandations aux autorités...).

¹ Dans le cadre de mes fonctions de coordinatrice du projet Fonds de Solidarité Prioritaire « Insertion économique et sociale des jeunes au Yémen » (Ambassade de France à Sana'a et M.J.S. du Yémen).

² Cette enquête a pour enjeu d'accéder à, et d'identifier les processus socio-économiques par lesquelles les jeunes accèdent ou n'accèdent pas à un emploi. Il s'agit de comprendre dans le temps, comment les jeunes mettent ou ne mettent pas en place des stratégies et des actions pour accéder à un emploi, obtenir un travail, changer leur condition socio-économiques, s'insérer économiquement. Ces stratégies et actions sont très probablement (c'est une hypothèse forte de l'enquête, car constatée dans un ensemble d'enquêtes de ce type réalisées à l'étranger) liées aux conditions socio-culturelles du milieu familial auquel appartient le jeune, et de son niveau culturel propre. Il s'agit donc de comprendre les logiques sociales et culturelles de l'insertion économique (ou de son absence) de la jeunesse et des difficultés auxquelles elle s'affronte en la matière.

³ J.C. COMBESSIE, (2007). *La méthodologie en sociologie*, Paris, Edition La Découverte, Collection Repères, (1^{ère} édition 1996), 124 p., p.32.

Aucune enquête de cette dimension n'a jamais été réalisée à ce jour au Yémen.

L'enquête concernant le volet « insertion socioculturelle et sportive » a pour ambition d'accéder à la réalité des pratiques de loisir de la jeunesse yéménite (15-29 ans), de ses souhaits et de ses désirs en matière de loisir, des manques identifiés par la jeunesse, et du constat des difficultés auxquelles cette jeunesse s'affronte en terme de pratiques de loisir (difficultés socio-économiques, difficultés en terme de matériels et d'équipements, difficultés en terme d'encadrement et d'animation, difficultés en terme d'offre de loisirs disponible...). L'objectif de cette enquête est de mettre en relation ces pratiques de loisirs (réalités, souhaits, désirs, manques, difficultés) avec les conditions socioculturelles (niveau de formation scolaire et/ou universitaire) et économiques des milieux familiaux.

La mise en œuvre et la diffusion de la consultation nationale de la jeunesse s'est déroulée en plusieurs étapes.

Dans un premier temps, le questionnaire « Sport, Culture, Loisir » a été réalisé¹. Ce premier questionnaire a été testé. Ce test s'est effectué avec la diffusion d'une trentaine de questionnaires à Sana'a. Ce test a permis de réajuster les réponses préconstruites du questionnaire. Par exemple, la question concernant le lieu de pratique, les jeunes, lors du test, ont évoqué la pratique à domicile. Ce choix a été rajouté.

Le questionnaire Sport, culture, loisirs est composé de 64 questions (fermées et ouvertes²), et articulé autour de quatre thèmes : l'identité, le sport, la culture et les loisirs³.

▪ **Première partie : L'identité**

- ✓ L'année de naissance
- ✓ Le sexe
- ✓ Le lieu d'habitation (ville, village)
- ✓ Quelle occupation avez-vous ?
- ✓ Quel est le plus haut diplôme que vous possédez ?
- ✓ Quel est votre statut familial ?
- ✓ Avez-vous des enfants ?
- ✓ Si oui, combien ?
- ✓ Les modalités d'habitation

¹ Monsieur Michel Raspud, Professeur des Universités, mon directeur de thèse, a participé à l'élaboration du questionnaire.

² Pour les questions fermées, les réponses a été établie, le jeune doit cocher au maximum trois réponses. Pour les questions ouvertes, le jeune s'exprime. Par la suite, lors du traitement des questionnaires, l'ensemble des réponses des questions ouvertes a été recodées.

³ Annexe 9 : Consultation nationale de la jeunesse, Questionnaire Sport, Culture, Loisir. p.472.

- ✓ Quelle est votre place au sein de la famille ?
- ✓ Quelle est la profession du père de famille, s'il est en retraite actuellement, quelle était sa profession ?
- ✓ Quelle est la profession de la mère de famille, si elle est en retraite actuellement, quelle était sa profession ?
- ✓ Quel est le niveau d'étude du père de famille ?
- ✓ Quel est le niveau d'étude de la mère de famille ?

▪ **Deuxième partie : Le sport**

- ✓ Actuellement, pratiquez-vous un sport ?
- ✓ Si oui, lequel / lesquels ?
- ✓ Si oui, pourquoi pratiquez-vous ce sport (ou ces sports) ?
- ✓ Si non, pourquoi ne pratiquez-vous pas de sport ?
- ✓ Le lieu de pratique.
- ✓ Combien de fois allez-vous pratiquer ce sport ?
- ✓ Quel est le nom du club ou de l'association ou de l'université où vous pratiquez ce sport ?
- ✓ Combien de temps mettez-vous pour vous rendre pour pratiquer ce sport ?
- ✓ Par quel moyen de transport vous rendez-vous pour pratiquer ce sport ?
- ✓ Que pensez-vous de l'équipement ?
- ✓ Que pensez-vous du matériel ?
- ✓ Disposez-vous d'un entraîneur ?
- ✓ Des compétitions sont-elles organisées ?
- ✓ Si oui, ces compétitions sont-elles organisées dans votre ville ?
- ✓ Si oui, ces compétitions sont-elles organisées dans d'autres villes ?
- ✓ Est-ce que vous participez, en tant que joueur / joueuse, à ces compétitions ?
- ✓ Combien coûte votre adhésion ?
- ✓ Combien vous coûte votre équipement personnel ?
- ✓ Avez-vous déjà pratiqué un sport et abandonné ce sport, si oui pourquoi ?
- ✓ Souhaitez-vous pratiquer un autre sport / d'autres sports ?
- ✓ Si oui, lequel / lesquels ?

▪ **Troisième partie : La culture**

- ✓ Actuellement, pratiquez-vous une activité culturelle ?
- ✓ Si oui, laquelle / lesquelles ?
- ✓ Si oui, pourquoi pratiquez-vous cette (ces) activité(s) culturelle(s) ?
- ✓ Si non, pourquoi ne pratiquez-vous pas d'activité(s) culturelle(s) ?
- ✓ Le lieu de pratique.
- ✓ Quel est le nom de l'association ou du centre culturel où vous pratiquez cette activité culturelle ?
- ✓ Combien de fois allez-vous pratiquer ?
- ✓ Combien de temps mettez-vous pour vous rendre pour pratiquer cette activité culturelle ?
- ✓ Par quel moyen de transport vous rendez-vous à cette activité culturelle ?
- ✓ Que pensez-vous de l'équipement ?
- ✓ Que pensez-vous du matériel ?
- ✓ Disposez-vous d'un « professeur » ?
- ✓ Des manifestations (exposition, spectacle...) sont-elles organisées ?

- ✓ Si oui, ces manifestations sont-elles organisées dans votre ville ?
- ✓ Si oui, ces manifestations sont-elles organisées dans d'autres villes ?
- ✓ Est-ce que vous produisez quelque chose pour ces manifestations ?
- ✓ Combien coûte votre adhésion ?
- ✓ Combien vous coûte votre équipement personnel ?
- ✓ Avez-vous déjà pratiqué une activité culturelle et abandonné cette activité culturelle, si oui pourquoi ?
- ✓ Souhaitez-vous pratiquer une autre(s) activité(s) culturelle(s) ?
- ✓ Si oui, laquelle / lesquelles ?

▪ **Quatrième partie : Les loisirs**

- ✓ Actuellement, avez-vous des loisirs ?
- ✓ Si oui, lequel / lesquels ?
- ✓ Si oui, pourquoi pratiquez-vous ces loisirs ?
- ✓ Quels sont les loisirs que vous aimeriez pratiquer et pourquoi vous ne les pratiquez pas ?
- ✓ Quel est le loisir qui vous intéresse le plus ?
- ✓ Combien de fois pratiquez-vous ce loisir ?
- ✓ Combien coûte le loisir qui vous intéresse le plus ?

Et une partie « espace libre » afin que le jeune puisse également s'exprimer les questions et les idées qui n'ont pas été abordées.

Le questionnaire Sport, Culture, Loisir a été établi et validé. Il s'agit alors de préparer la répartition du nombre de questionnaires par gouvernorat afin de toucher l'ensemble du pays. Pour cette répartition par gouvernorat, l'estimation de la population effectuée en 2007 a été prise en compte.

Ensuite, une fois la répartition obtenue par gouvernorat, une répartition par sexe (homme, femme) a été établie. La diffusion des questionnaires s'adresse à 50% de jeunes hommes et 50% de jeunes femmes. L'égalité entre homme/femme a été respectée.

L'ensemble des gouvernorats n'a pas été touché. Plusieurs facteurs expliquent cette non diffusion.

- Le gouvernorat de Saada (au nord) est en guerre.
- Les gouvernorats d'Al-Jawf et de Marib sont des gouvernorats vers et dans lesquels les déplacements ne sont pas faciles. Les conflits tribaux importants sont permanents.
- Le faible taux de population des gouvernorats d'Al-Mahara et de l'île de Socotra engendrait la diffusion d'un très petit nombre de questionnaires.

Par contre, le gouvernorat de l'Hadramaout a été divisé en deux : Al-Mukallah (la zone côtière du sud du Gouvernorat) et Seyoun (la vallée du Wadi Dowan au nord).

Tableau 5 : Répartition des questionnaires par gouvernorats et par sexe

	2007	Pourcentage	Questionnaires	Hommes	Femmes
Municipalité de Sana'a	2 006 619	10,1%	201	100	101
Gouvernorat de Sana'a	987 056	5,0%	99	50	49
Gouvernorat d'Aden	654 099	3,3%	66	33	33
Gouvernorat de Taz	2 589 769	13,0%	260	130	130
Gouvernorat de Hodeidah	2 370 444	11,9%	238	119	119
Gouvernorat de Lahj	784 412	3,9%	79	40	39
Gouvernorat d'Ibb	2306919	11,6%	232	116	116
Gouvernorat d'Abyan	468 420	2,4%	47	24	23
Gouvernorat de Dhamar	1 455 280	7,3%	146	73	73
Gouvernorat de Shabwa	509 748	2,6%	51	25	26
Gouvernorat de Hajja	1 618 858	8,1%	162	81	81
Gouvernorat d'Al-Beida	623 793	3,1%	63	31	32
Gouvernorat Hadramaout Seyoun	1 126 355	5,7%	113	28	29
Hadramaout Al-Mukallah				28	28
Gouvernorat d'Al-Mahweet	539 219	2,7%	54	27	27
Gouvernorat d'Amran	937 791	4,7%	94	47	47
Gouvernorat d'Al-Dala	519 945	2,6%	52	26	26
Gouvernorat de Raimah	431 448	2,2%	43	22	21
Total	19 930 175	100%	2 000	1 000	1 000

Lors de diffusion des questionnaires prenant en compte la répartition égale homme/femme, afin d'affiner au maximum, les critères suivants¹ ont été pris en compte :

- Jeune homme sans diplôme / jeune femme sans diplôme ;
- Etudiant / étudiante ;
- Salarié/ salariée ;
- Jeune homme célibataire / jeune femme célibataire ;
- Marié / mariée ;

¹ Annexe 10 : Répartition des 2 000 questionnaires Sport, Culture, Loisir par gouvernorat, par sexe et par les critères définis. p.478.

- Jeune homme avec enfants / jeune femme avec enfants.

A ces critères, un ensemble de lieux de diffusion a été prédéfini : par exemple : les universités, les lycées, les centres, la rue, les familles... A chaque diffusion par gouvernorat, une « feuille de route » a été établie précisant l'ensemble des lieux de diffusion.

Un ensemble de difficultés rencontrées au quotidien, sur le terrain, est à pointer. Il est impossible de comparer le Yémen à la France. En France, les pratiques de sondages sont « courantes », la population peut y répondre sans trop de difficultés. Par ailleurs, le citoyen français est « habitué » à remplir différents formulaires (formulaires d'inscription par exemple). Au Yémen, le remplissage d'un formulaire, d'un questionnaire n'entre pas dans les habitudes du citoyen. Par conséquent, la première difficulté rencontrée : le jeune n'a pas l'habitude de remplir un questionnaire.

Lors de la diffusion au sein des gouvernorats, d'autres difficultés ont été rencontrées. Il est impossible d'entrer au sein d'une université « sans présenter sa carte d'étudiant ». Des contrôles sont fréquents. Pénétrer au sein d'une université et être aux abords de celle-ci pour diffuser les questionnaires pose problème pour les soldats, les agents de sécurité, et les membres de l'administration. Des demandes d'autorisation de diffusion de questionnaires ont été établies, un ensemble de questionnaires photocopiés a été distribué aux membres des administrations, aux membres de la sécurité afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Cette diffusion pouvant-être considérée comme « une forme d'espionnage ». Au final, ont été diffusés environ 2 300 questionnaires et seuls 2 000 sont traités.

La méthode statistique

La préparation du traitement des questionnaires s'est déroulée en plusieurs étapes.

- La création des codes pour l'ensemble des questions ouvertes et fermées (codification du questionnaire) ;
- La liste globale de l'ensemble des codes des questions ouvertes et fermées (codification globale du questionnaire) ;

- Le dépouillement des données collectées et l'entrée des codes de l'ensemble des questions sur le logiciel de traitement S.P.S.S¹.
- Le traitement des données en fonction des objectifs de la recherche et des hypothèses mentionnées selon le tri simple ou composé.
- L'interprétation des données permettant de vérifier la validité des hypothèses.
- La liste de l'ensemble des réponses de la question ouverte non numérotée (« espace libre »).

3.2. L'entretien semi-directif comme outil de questionnement des acteurs

Selon A. Blanchet et A. Gotman, l'enquête par entretien est pertinent pour « analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques (...), mettre en évidence les systèmes de valeur et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent² ». C'est dans cette perspective que l'entretien semi-directif de recherche a été privilégié comme outil de questionnement des acteurs. A été interrogé : les principaux responsables du sport au sein du M.J.S. : Ministre de la Jeunesse et des Sports, le Vice-Ministre chargé des Sports, le Directeur des affaires sportives, le directeur de l'Institut National Supérieur de l'Education Physique et Sportive de Sanaa, le Président et Vice-Président du C.N.O.Y., les responsables de fédérations sportives (Athlétisme, Basket-ball, Boxe, Cyclisme, Football, Handball, Judo, Karaté, Natation, Tennis, Taekwondo, Volley-ball...). A été recueilli leurs avis sur la situation de leur fédération, les stratégies qu'ils adoptent, l'adéquation de l'ensemble des moyens existants (les infrastructures, les financements, l'encadrement...) par rapport à leur objectif. Les entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique selon les modalités de codage, de présentation et d'interprétation des données proposés par A.M.

¹ Le logiciel de traitement est « Statistical Package for the Social Sciences » (S.P.S.S.), système d'analyse de données. Il peut utiliser les données de presque tout type de fichier pour générer des rapports mis en tableau, des diagrammes de distributions et de tendances, des statistiques descriptives et des analyses statistiques complexes. Il permet la définition des variables et des codes des réponses dans la fenêtre d'application, l'entrée des données pour chacun des questionnaires, la commande des premiers tableaux des fréquences simples : les données « brutes » de l'enquête, la transformation des variables par les commandes valeurs manquantes ; la recodification des catégories d'une variable ; la création de nouvelles variables à partir des anciennes, les tableaux croisés pour l'analyse bi-variée : le croisement des variables indépendantes entre elles (pour présenter la structure socio-économique de l'échantillon) ; le croisement des principales variables indépendantes avec les principales variables dépendantes (vérification des objectifs et des hypothèses) ; croisement de certaines variables dépendantes avec d'autres variables dépendantes.

² A. BLANCHET, A. GOTMAN, (1992). *L'enquête et ses méthodes. Tome 2 : l'entretien*, Paris, Nathan, Coll. Université, p. 27.

Huberman et M.B. Miles¹ (1991). Chaque entretien a d'abord été synthétisé autour de plusieurs rubriques :

- L'identité de la personne ;
- Le parcours sportif et personnel ;
- La conception du sport, les stratégies adoptées dans ce sens par la structure dont il dépend pour assurer le financement,
- Les besoins identifiés,
- Les problèmes et les difficultés rencontrées (équipement, matériel, encadrement...).

Ensuite, l'ensemble du corpus a été présenté de façon à mettre en évidence globalement, les thèmes (différents aspects abordés par rubrique) et sous thèmes (modalités de réponses par thème) abordés par les acteurs en fonction de leurs structures d'appartenance et à les illustrer par des portions correspondantes du discours des acteurs. L'interprétation a principalement visé la recherche du sens que les acteurs donnent à leurs choix à travers les justifications qu'ils en donnent.

Pour mettre en œuvre une recherche d'informations de type qualitatif, il est nécessaire de procéder à des entretiens individuels. L'entretien est souvent utilisé pour les travaux de recherche. L'enquête par entretien, pour étudier l'objet, paraissait la mieux adaptée. Le thème du développement du sport, nécessite de la personne interrogée une certaine verbalisation ; l'entretien a cet avantage de produire des éléments, des données très riches et nuancées. Cette méthode semble être adaptée et répondre à un contexte bien particulier, pays arabo-musulman et développement du sport. Selon R. Quivry et L. Van Campenhoudt, cette méthode convient pour « l'analyse du sens que les acteurs donnent à leur pratique et aux événements auxquels ils sont confrontés² ». Le fait d'avoir réalisé le questionnaire auprès des fédérations sportives notamment et le souhait d'approfondir certains points et de récupérer des informations sur ce thème conforte le choix de l'entretien semi-directif.

Il fallait ensuite déterminer le type d'entretien à utiliser. En effet, au delà des nombreux outils de recueil de données, à l'intérieur de chaque technique, il y a également des variantes. Le choix est orienté vers des entretiens semi-directifs ou semi-

¹ A.M. HUBERMAN, M.B. MILES, (1991). *Analyse des données qualitatives, Recueil de nouvelles méthodes*, Bruxelles, De Boeck.

² R. QUIVRY, L. VAN CAMPENHOUDT, (2001). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, (1^{ère} éd. 1988), p.196.

dirigés qui vont permettre aux personnes interrogées de parler relativement librement sur les grands thèmes, des points à développer. En effet, l'entretien permet et est adapté « pour l'approfondissement d'un champ dont on connaît les thèmes essentiels mais qu'on estime pas suffisamment défriché dans tel ou tel espace¹ », « l'entretien semi-dirigé est donc approprié pour approfondir un domaine donné, pour vérifier l'évolution d'un domaine déjà connu² ». Le discours produit au cours d'un entretien est une parole organisée. Ce terme de parole réfère au caractère vécu de l'information qui a été assimilée et subjectivée. Ce discours produit va permettre de recueillir, par des réponses libres, des informations nécessaires pour l'étude. Ainsi, recueillir les pensées des dirigeants sportifs à travers le discours permettra de mieux cerner leur conception du sport, de la pratique sportive, de son développement ...

La technique de l'entretien est apparue comme pertinente car tout en orientant l'interlocuteur, elle permet une certaine souplesse de langage et d'expression,

En conclusion en fonction de l'objet de recherche, le choix de l'outil de recueil de données principal est l'entretien semi-directif. Il est nécessaire de construire ces recueils de données : le guide d'entretien³ pour les personnes interrogées. Ce guide d'entretien se base tout simplement sur le tableau d'indicateurs construit précédemment. Cependant, le travail méthodologique ne s'achève pas sur ces points. Il faut également choisir et construire les outils qui nous permettront d'extraire les connaissances issues des entretiens.

La première concernait le recueil de données primaires qui consistaient surtout en des entretiens semi-directifs. Ceux-ci visaient essentiellement à compenser un certain manque d'informations. Le type d'entretien a été de deux ordres : le premier plus de type exploratoire, surtout utilisé en début de recherche consistait en des entrevues axées sur l'information. « Elle vise à cerner la perception, la vision d'une

¹ R. GHIGLIONE, B. MATALON, (1978). *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, coll U, p.60.

² R. GHIGLIONE, B. MATALON, (1978). *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, coll U, p.79.

³ « Le guide d'entretien organise à l'avance les questions qu'on pose ». Le *canevas d'entretien*, lui, relève du *pense-bête* personnel, qui permet, tout en respectant la dynamique propre d'une discussion, de ne pas oublier les thèmes importants. Il en reste *aux questions qu'on se pose*, en laissant à l'improvisation et au *métier* le soin de les transformer au fil de l'entretien en *questions qu'on pose*. J.-P. O. SARDAN, (1992), p.84.

personne dans une situation donnée¹ » sur un sujet donné qu'il aborde librement. La seconde, en fin de recherche, était beaucoup plus centrée sur une logique de validation des données recueillies en s'axant sur la réponse. « Plaçant l'interviewé dans la situation qui correspond à l'hypothèse (à vérifier), le chercheur suscite chez lui la révélation d'indices et d'informations visant à élucider le problème posé (...) et à la confirmation ou non de l'hypothèse² ». Cette seconde méthode a été utilisée avec précaution car il ne s'agissait pas d'induire la réponse à travers la question. Souvent de fait, les entretiens étaient un mélange des deux genres : ils permettaient de vérifier la compréhension qui avait été faite de l'entretien précédent tout en explorant les nouvelles informations qui s'en étaient dégagées. L'utilisation de l'entretien en complément de l'observation participante est très utile pour permettre à l'observateur de se dégager de ses propres biais cognitifs. En effet, « la collecte de données concernant les opinions ou les croyances des sujets peut être biaisée par l'ethnocentrisme de l'observateur. Aussi, l'entrevue permet à l'observateur participant de confronter sa perception de la « signification » attribuée aux événements par les sujets à celle que les sujets expriment eux-mêmes³ ».

En plus de ces entretiens, des données « secondaires » ont aussi été mobilisées : archives, rapports, documents de projet, règles de procédures... Parfois les sources de données sont toutefois beaucoup plus rares au Yémen qu'en Europe, cette recherche s'inscrit au sein d'une société à forte tradition orale, ce qui explique pourquoi les administrations, le mouvement sportif... n'avaient quasiment aucun document ou archives.

La précision des données chiffrées se ressent forcément de cette situation mais n'influe pas forcément de manière conséquente la compréhension des phénomènes observés. Car, à travers l'entretien, l'acteur fait beaucoup plus ressortir les logiques qui l'ont guidé, peu importe, qu'emporté dans son enthousiasme, le chiffre cité à l'appui soit le double de la réalité ! La redondance des entretiens et le croisement des sources d'informations notamment auprès des acteurs du monde sportif permettent le plus souvent d'arriver à des évaluations acceptables de ces données par le chercheur.

¹ M. LESSARD-HEBERT, G. GOYETTE, G. BOUTIN, (1997). *La recherche qualitative, Fondements et pratiques*. Montréal : De Boeck Université. p.106.

² M. LESSARD-HEBERT, G. GOYETTE, G. BOUTIN, (1997). *La recherche qualitative, Fondements et pratiques*. Montréal : De Boeck Université. p.107.

³ M. LESSARD-HEBERT, G. GOYETTE, G. BOUTIN, (1997). *La recherche qualitative, Fondements et pratiques*. Montréal : De Boeck Université. p.105.

A travers ces quelques exemples de biais que peut amener le terrain ou l'observateur, se pose la question de la validité des observations ; A.M. Huberman et M. B. Miles évoquaient la chaîne des preuves en ces termes : « Le chercheur construit peu à peu cet enchaînement de preuves, identifiant en premier lieu les principaux facteurs, ébauchant les relations logiques qui les unissent, les confrontant aux informations issues d'une nouvelle vague de recueil de données, les modifiant et les affinant en une nouvelle représentation explicative¹».

Le critère de validité cité par de nombreux auteurs porte sur la proximité dans la durée du chercheur avec son terrain. « Lorsque la recherche qualitative se situe dans le paradigme interprétatif, où le chercheur prend pour objet les significations données par les sujets observés aux actions ou aux événements constituant la trame de leur vie quotidienne, la validité des études portant sur les groupes ou les cultures humaines passe par une *interaction personnelle à long terme* entre le chercheur et les sujets² ». Ce critère peut toutefois paraître antinomique avec la nécessaire prise de recul du chercheur vis-à-vis de son terrain qui doit lui permettre de proposer une théorisation fine de ses observations.

A la lumière du paragraphe traitant de l'observation participante, cette distanciation n'apparaît pourtant pas réellement indispensable durant la phase d'observation en tant que telle. Au contraire, cette proximité du chercheur avec son terrain représente un des avantages du profil ethnographique de la recherche. Elle lui permet une immersion complète et prolongée dans un contexte dont il pourra comprendre plus précisément les mécanismes. Elle lui permet ainsi d'accéder à une richesse des données nécessaire pour s'approcher de l'idéal de compréhension qu'évoque Claude Levi-Strauss en ces termes : « l'anthropologie sociale est née de la découverte que tous les aspects de la vie sociale – économique, technique, politique, juridique, esthétique, religieux – constituent un ensemble significatif et qu'il est impossible de comprendre l'un quelconque de ces aspects sans le replacer au milieu des autres³». L'ensemble de ces considérations permette donc de saisir les différents mécanismes de collecte de données mis en œuvre dans cette recherche. Tous les critères de validité n'ont pas toujours pu être rassemblés de manière concourante.

¹ A.M. HUBERMAN & M.B. MILES, (1984). *Analysing Qualitative Data: A Source Book for New Methods*, Beverly Hills, CA, Sage, 1984. Trad. franç.: *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*. Bruxelles : De Boeck Université. 1991. p.412.

² M. LESSARD-HEBERT, G. GOYETTE, G. BOUTIN, (1997). *La recherche qualitative, Fondements et pratiques*. Montréal : De Boeck Université. p.49.

³ C. LEVI-STRAUSS, (1958). *Anthropologie structurale*. Paris, Plon. p.91.

Un traitement des données : justification d'une analyse de contenu thématique

L'entretien a été choisi comme outil principal de recueil de données, ce choix a été exposé et développé dans la partie précédente. Le corpus de textes, de discours produits par les dirigeants sportifs des institutions yéménites sportives étudiées lors de l'enquête ne contient instantanément ni les éléments permettant de répondre à la question de départ ni ceux permettant de tester l'hypothèse. L'entretien impose au chercheur de réaliser un examen de son corpus, une analyse de contenu. En recherche sociale, la méthode des entretiens est toujours associée à une méthode d'analyse de contenu. A propos de l'entretien, « le traitement qui lui est appliqué ensuite l'analyse contribue à son tour à sculpter le message et le sens qui va en être dégagé. Après avoir fait parlé l'interviewé, l'enquêteur fait parler le texte par l'analyse des discours¹ ». Dans cette section, il s'agit d'expliquer le recours à l'analyse de contenu pour analyser les entretiens et d'expliquer le choix à réaliser une analyse thématique. En dernier lieu, la manière dont est construite la grille d'analyse est mise en évidence.

Une analyse de contenu

Chaque outil de recueil de données sous-entend l'utilisation d'un type spécifique de matériau pour traiter, analyser et interpréter les informations conséquentes de l'utilisation de ces outils de recueil de données. L'étude des entretiens se base sur une démarche intensive reposant sur une analyse d'un petit nombre d'informations détaillées. L'analyse de contenu a cet avantage de produire des éléments d'analyse creusés, raffinés et ce type d'étude se prête bien à l'analyse d'entretiens. « La place de l'analyse de contenu est de plus en plus grande dans la recherche sociale, notamment parce qu'elle offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité, comme par exemple les rapports d'entretiens semi-directifs² ». L'analyse de contenu visant la production d'un matériel qualitatif et l'objet étant abordé sous un aspect qualitatif, elle paraissait inévitable. « Le recours à l'analyse de contenu pour tirer parti d'un matériel dit « qualitatif » (par opposition à l'enquête quantitative extensive) [...] ³ », permet de justifier la pertinence d'une analyse de contenu pour la recherche où le principal outil de recueil de données est l'entretien. Cependant, l'analyse de contenu

¹ A. BLANCHET, A. GOTMAN, (1992). *L'enquête et ses méthodes. Tome 2 : l'entretien*, Paris, Nathan, Coll. Université, p. 92.

² R. QUIVRY, L. VAN CAMPENHOUDT, (1988). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, p.230.

³ L. BARDIN, (1977). *L'analyse de contenu*, Paris, P.U.F., Coll. Le Psychologue, p. 63.

renferme un nombre important de variantes. Il a été choisi d'analyser le corpus de discours à partir de thèmes, de découpages par sujet, bref, et d'opter pour l'analyse thématique.

Une analyse de contenu thématique : justification d'un outil d'analyse

L'analyse de contenu peut prendre des formes variées. Le choix d'analyse du corpus s'effectue à partir de thèmes, de découpage par sujet, en bref, de faire une analyse thématique. A. Blanchet et A. Gotman justifient l'emploi de l'analyse thématique de la manière suivante : « L'analyse thématique est donc cohérente avec la mise en œuvre de modèles explicatifs de pratiques ou de représentations, et non pas de l'action¹ ». Le fait de penser aux différents critères permettant de justifier un développement du sport, sont autant des facteurs déterminants à mettre en évidence. L'analyse de contenu thématique paraît donc bien adaptée.

Laurence Bardin a étudié l'analyse de contenu et a utilisé l'analyse thématique, analyse catégorielle pour son travail sur l'horoscope d'un magazine². « Dans l'ensemble des techniques d'analyse de contenu, l'analyse par catégorie est à citer en premier lieu : chronologiquement, elle est la plus ancienne, pratiquement elle est la plus utilisée », « parmi les différentes possibilités de catégorisation, l'investigation par thèmes, ou analyse thématique, est rapide et efficace à condition de s'appliquer à des discours directs et simple³ ».

Le fait de baser l'analyse sur le discours direct des dirigeants des institutions sportives yéménites justifie l'emploi de cette méthode d'analyse aux nombreux atouts. D'autre part, travaillant de manière qualitative, sur le contenu subjectif et/ou réaliste des dirigeants des institutions sportives, cet outil paraît également bien adapté, « faire une analyse thématique consiste à repérer des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objet analytique choisi⁴ ».

¹ A. BLANCHET, A. GOTMAN, (1992). *L'enquête et ses méthodes. Tome 2 : l'entretien*, Paris, Nathan, Coll. Université, op.cit., p. 98.

² Elle nous présente les avantages de cette méthode. D'une part, cette méthode est ancienne, elle a fait ses preuves, elle est rapide et efficace. « Dans l'ensemble des techniques d'analyse de contenu, l'analyse par catégories est à citer en premier lieu : chronologiquement, elle est la plus ancienne, pratiquement elle est la plus utilisée », parmi « les différentes possibilités de catégorisation, l'investigation par thème, ou analyse thématique, est rapide et efficace à condition de s'appliquer à des discours directs (significations manifestes) et simples ».

³ L. BARDIN, (1977). *L'analyse de contenu*, Paris, P.U.F., p.63.

⁴ L. BARDIN, (1977). *L'analyse de contenu*, Paris, P.U.F., p.105.

Même si l'analyse thématique paraît pertinente pour ce travail de recherche, elle possède un inconvénient majeur qu'il faudra prendre en considération. L'analyse thématique « découpe transversalement ce qui, d'un entretien à l'autre, se réfère au même thème¹ ». Ce découpage entraîne un désavantage dans le sens où l'analyse « ignore la cohérence singulière de l'entretien et cherche une cohérence thématique inter-entretien² ». Afin de pallier à ce problème, l'élaboration d'un résumé par entretien afin de conserver la logique et l'enchaînement du discours de la personne interrogée est réalisée.

Construction de la grille d'analyse thématique

Comme son expression le sous-entend, l'analyse thématique utilise des thèmes, des catégories. Ces thèmes et sous thèmes n'ont pas été choisis de manière aléatoire. « L'identification des thèmes et la construction de la grille d'analyse s'effectuent à partir des hypothèses descriptives de la recherche, éventuellement reformulées après lecture des entretiens. Elles procèdent d'une itération entre hypothèses et corpus³ ». Les thèmes choisis reprennent la démarche globale du travail de recherche. La grille d'analyse thématique⁴ reproduit le découpage des concepts en dimensions correspondant au tableau d'indicateurs, construit précédemment. Il s'agit pour chaque thème d'associer les énoncés, l'élément de discours coïncidant⁵.

3.3. L'observation directe

Pour C. Lévi-Strauss⁶, il y a « deux niveaux entièrement différents, ou plutôt deux étapes d'un même processus. Au niveau de l'observation, la principale règle c'est

¹ A. BLANCHET, A. GOTMAN, (1992). *L'enquête et ses méthodes. Tome 2 : l'entretien*, Paris, Nathan, Coll. Université, op. cit. p.98.

² A. BLANCHET, A. GOTMAN, (1992). *L'enquête et ses méthodes. Tome 2 : l'entretien*, Paris, Nathan, Coll. Université, op. cit. p.98.

³ A. BLANCHET, A. GOTMAN, (1992). *L'enquête et ses méthodes. Tome 2 : l'entretien*, Paris, Nathan, Coll. Université, op. cit. p.98.

⁴ Il s'agit de la grille d'analyse de contenu thématique qui correspond au découpage thématique du tableau d'indicateur.

⁵ Une fois les thèmes et les items identifiés, une fois la grille construite, il s'agit alors de découper les énoncés correspondant et les classer dans les rubriques ad hoc. La lecture flottante de la grille d'analyse puis plus approfondie a permis de mettre en évidence des noyaux de sens dans les discours.

A. BLANCHET, A. GOTMAN, (1992). *L'enquête et ses méthodes. Tome 2 : l'entretien*, Paris, Nathan, Coll. Université, op. cit. p.99.

⁶ C. LEVI-STRAUSS, (1958). *Anthropologie structurale*. Paris, Plon. p. 307.

Il pose un schéma qui distingue 3 niveaux d'élaboration : ethnographie (observation & description), ethnologie (premières synthèses), anthropologie (synthèses et généralisations théoriques). Il donne un statut de stricte neutralité théorique à la collecte des données.

que tous les faits soient soigneusement observés et décrits, sans permettre à des préjugés théoriques d'altérer leur nature et leur importance ».

« Les Argonautes du Pacifique occidental » consacrent le rôle éminent de l'observation participante en tant que méthode de recherche typique de la pensée fonctionnaliste¹ 14. Mais qu'est-ce donc que l'observation participante ? Cette méthode consiste en l'immersion du chercheur dans le groupe social qu'il entend étudier, et ce pendant une durée suffisamment longue, afin de rendre sa présence relativement discrète et/ou acceptée par le groupe. Cette méthode a pour but de partager la vie du groupe, ses activités, et de mieux saisir la réalité de la vie sociale.

Bronislaw Malinowski² est souvent considéré comme l'un des fondateurs de cette technique de recherche. Dans son introduction aux « Argonautes », il énonce les grands principes de l'observation participante. Premièrement, le chercheur doit se couper le plus possible des « autres blancs ». Deuxièmement, il doit séjourner le plus longtemps possible au cœur d'un village, au centre de la vie des indigènes. Enfin, il doit tâcher d'être le plus proche possible des individus qu'il cherche à étudier – en vue de comprendre, notamment à travers le langage, le sens qu'ils donnent aux pratiques et comportements que l'anthropologue peut observer au cours de son enquête. B. Malinowski note d'ailleurs qu'il n'est pas forcément très intéressant de mener des entretiens « scientifiques » avec les indigènes, et qu'il est plus utile de s'intégrer au groupe pour comprendre l'implicite, le moins visible, qui ne saurait ressortir d'un entretien formalisé. En effet, le but de l'anthropologie sociale, pour B Malinowski, est de « saisir le point de vue de l'indigène, ses rapports avec la vie, de comprendre sa vision de son monde³ ». A cette fin, il est donc nécessaire de rompre avec le monde blanc pour devenir un regard pur, désincarné, objectivant, et surtout, un « regard non regardé, non perçu⁴ », qui permette de ne pas déranger l'activité de l'indigène, de ne pas la perturber, mais surtout d'y participer, de la comprendre de l'intérieur, et d'en saisir le sens. Ce regard objectivant permet, finalement, de faire abstraction des jugements de valeur, des jugements a priori, au profit d'une perception plus empirique, basée sur des observations sur le terrain. Parallèlement, l'observation sur le terrain, et sur la durée, permet de mettre en évidence la complexité, l'imbrication et

¹ R. DELIEGE, (2006). *Une histoire de l'anthropologie*, Paris, Editions du Seuil, pp.143-144.

² B. MALINOWSKI, (1989). *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Editions Gallimard.

³ B. MALINOWSKI, (1989). *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Editions Gallimard, pp.81-82.

⁴ G. LECLERC, (1972). *Anthropologie et colonialisme*, Paris, Editions Fayard, p.63.

l'interconnexion des différentes institutions qui encadrent et caractérisent la société qu'on étudie. Enfin, B. Malinowski attire également l'attention sur les « impondérables de la vie authentique » : les émotions, les faits, difficiles, sinon impossibles à cerner dans une description juridico-formelle des institutions. L'anthropologue se doit d'intégrer dans son analyse non seulement la structure de la société, mais également « sa chair et son sang », la réalité tangible de son existence quotidienne. On comprend dès lors le rôle important de l'observation participante dans la récolte d'informations qui a permis l'élaboration de la monographie de B. Malinowski.

La recherche qualitative peut alors se décliner de différentes manières : observation passive, vivante, participante, clinique, analytique voire expérimentale. L'observation participante semblait l'approche la plus appropriée : « Le chercheur peut comprendre le monde social de l'intérieur parce qu'il partage la condition humaine des sujets qu'il observe. (...) Son esprit peut accéder aux perspectives d'autres êtres humains en vivant les « mêmes » situations ou les « mêmes » problèmes qu'eux. Aussi la participation, c'est à dire l'interaction observateur-observé, est-elle au service de l'observation elle a pour but de recueillir des données auxquelles n'aurait pas accès un observateur externe¹ ». Cette démarche est donc particulièrement adaptée à une recherche exploratoire dans laquelle le chercheur souhaite comprendre un milieu ou un processus qui lui est étranger au départ. Elle aide ainsi à dépasser la simple description pour entrer dans une compréhension plus fine du sens et de la dynamique des processus qu'il observe. Elle lui permet aussi d'accéder au plus grand nombre possible d'informations émanant du terrain, ce qui peut aussi constituer une difficulté tant celles-ci peuvent être de diverses natures. Toutefois, l'observation participante ne s'est pas déclinée avec la même intensité. Par exemple, pour les expériences au sein de l'Institut National Supérieur de l'Education Physique et Sportive de Sana'a, la participation a certainement été la plus active avec une forte implication au sein de l'enseignement.

Enfin, F. Laplantine qui évoque en ce terme la question du sens à donner aux observations ethnographiques : « Tout ce que l'on observe, en ne faisant « aucune différence entre ce qui est banal, terne ou normal, et ce qui étonne et frappe outre mesure », est recensé, répertorié, contrôlé : objets, traditions orales, et plus encore

¹ M. LESSARD-HEBERT, G. GOYETTE, G. BOUTIN, (1997). *La recherche qualitative, Fondements et pratiques*. Montréal : De Boeck Université. p.102.

formes de pensée non verbales, expressions corporelles, gestes, mimiques, etc. Mais il ne s'agit nullement tout voir est une impossibilité, tout dire serait une absurdité de dresser un inventaire, mais bien plutôt à partir de faits concrets d'établir des relations¹ ». Exercice difficile lorsque la recherche est bornée dans le temps et lorsqu'elle est activement participante.

Ainsi, l'immersion au sein de la société yéménite, notamment axé sur le domaine sportif (lieux du M.J.S., clubs sportifs, manifestations sportives, encadrement de stage...) permet la compréhension du système organisationnel.

3.4. L'archivage

L'ensemble des documents issus du M.J.S., des enquêtes, des rapports, des documents transmis par les fédérations, la presse écrite.

Cette partie achève la présentation méthodologique, théorique de l'enquête. Sur l'échantillon déterminé et par l'intermédiaire de l'outil de recueil de données, il est possible de recueillir les données relatives aux différentes dimensions et indicateurs. Il s'agit maintenant d'exposer et d'analyser les résultats de cette enquête pour répondre à la question qui anime ce travail à savoir s'il existe un développement du sport au Yémen ?

¹ F. LAPLANTINE, (1996). *La description ethnographique*. Paris, Nathan, 128 p., p.49.

Deuxième partie

Structuration et développement du sport au Yémen

Pays arabo-musulman de la péninsule arabique, réunifié en 1990, le Yémen est classé par la Banque Mondiale parmi les pays les moins avancés du monde, c'est-à-dire les pays pour lesquels les besoins essentiels (alimentation, santé, logement, éducation...) restent à satisfaire pour une grande partie de la population. Au plan sportif, il a hérité comme la plupart des anciennes colonies britanniques, de l'organisation sportive coloniale qui a connu des réformes au rythme des changements politiques. Ainsi, avec l'avènement de la démocratie en 1990, suite à la réunification, la nouvelle législation exprime son souhait d'élever la jeunesse, afin de fournir un futur meilleur pour le pays en terme de développement : offrir les capacités aux jeunes de pouvoir s'épanouir. Le Gouvernement n'attribue pas de place spécifique au domaine sportif, il peut l'inclure au sein de l'éducation. La législation du Ministère de la Jeunesse et des Sports (M.J.S.) en précise davantage les orientations. Le système fédéral a la charge de mettre en application cette politique simultanément avec son rôle traditionnel de préparation d'équipes performantes susceptibles de représenter le pays au plan international. Or, dans le contexte de précarité propre à ce « pays émergent », l'effort de l'Etat yéménite est de répartir les ressources entre des secteurs aussi sensibles les uns que les autres comme la réduction de la pauvreté, l'éducation, l'alimentation, le logement. Il est possible de s'interroger sur la possibilité pour le secteur du sport de bénéficier des moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif. Cette interrogation est d'autant plus pertinente que dès l'indépendance du Yémen du Sud en 1967, ses dirigeants¹, ont vu dans le sport un moyen d'affirmer leur souveraineté face à l'ancienne puissance coloniale² et la tendance s'est maintenue jusqu'en 1990. Il est possible que les attentes de conception et des stratégies privilégiant la compétition sportive et la représentativité internationale, persistent chez les acteurs du sport. Comme le dit Norbert Elias, la connaissance du sport est la clé de la connaissance de nos sociétés. Porteur de multiples enjeux, il cristallise un certain nombre de problèmes primordiaux de société³.

¹ Comme dans la plupart des colonies, qu'elles soient britanniques ou françaises.

² P. CHIFFLET, S. GOUDA, (1991). *Sport, identité culturelle et développement dans les pays francophones d'Afrique Noire*, Rapport de recherche, Grenoble, U.J.F.
Y. FATES, (1994). *Sport et Tiers-Monde*, Paris, P.U.F.

³ Y. FATES, (1996). « Chapitre 14, L'islamisme algérien et le sport : entre rhétorique et action », *Cahiers de Confluences, Sport et Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, p. 163. pp. 145-158, p.145.

CHAPITRE 1 :

PRESENTATION HISTORIQUE DES INSTITUTIONS SPORTIVES YEMENITES

Le sport, activité physique réglementée et codifiée, mettant en jeu l'effort et l'adresse, exercée de façon individuelle ou collective et dont la pratique suppose un entraînement méthodique, est le produit de la société contemporaine et de l'essor des nations¹. L'exemple britannique illustre comment les identités sportive, sociale et nationale en viennent à se confondre. Dès les années 1860 s'amorce en Grande-Bretagne la descente du football vers les masses. A la fin du XIX^{ème} siècle et dans le cadre d'une politique du libre échange, l'Angleterre profite du développement de son commerce à l'étranger pour exporter ses produits et surtout sa culture et par conséquent la divulgation du modèle sportif. Le sport a été introduit au Yémen par les Britanniques pendant la colonisation. Il a été repris, avec une certaine volonté de diffusion, par les dirigeants yéménites des Etats devenus indépendants. La République du Yémen, désire participer au processus de mondialisation du sport. Cette stratégie s'oppose en quelque sorte aux « pays en voie de développement », au regard des différents besoins primaires et vitaux de la société.

Le sport au Yémen est un phénomène populaire. Les terrains improvisés de football, de volley-ball, de billard sont nombreux dans les rues, dans les terrains vagues et permettent une pratique informelle pour beaucoup de jeunes yéménites. Ces derniers représentent trois quarts de la population au Yémen. Parallèlement à cette pratique informelle, selon le Ministère de la Jeunesse et des Sports (M.J.S.²), près de 75 000 personnes³ qui pratiquent un sport au sein des clubs sportifs⁴. Cependant, il faut noter que le nombre de fédérations sportives, au nombre de 29 en 2009, ne possèdent toutes pas un système d'archivage permettant de comptabiliser le nombre de licenciés sportifs.

¹ F. ARCHAMBAULT, L. ARTIAGA, (1996). « Les significations et les dimensions sociales du sport, Sport et identité nationale », *Sport et société Cahiers français*, n° 320, pp. 38-42. p.38.

² M.J.S. sera l'abréviation utilisée pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen.

³ Ministry of Planning and Cooperation of Yemen, (2005). *15 years of building and development, Chapter 7*, May 2005, (Site Internet : www.mpic-yemen.org/15years/15years-page.htm).

⁴ Référence non datée du M.J.S., les disciplines concernées sont au nombre de 9 : football, athlétisme, basketball, handball, volleyball, tennis de table, tennis, échecs et cyclisme.

75 000 est une donnée approximative qui ne regroupe pas l'ensemble du mouvement sportif. Le nombre de clubs a atteint un nombre de 600 (dont environ 300 étant rattachés au M.J.S., et, incluant les clubs militaires et les clubs privés...).

La place de la femme au sein de la société yéménite suppose une action volontariste. Le poids des traditions et une application stricte de préceptes religieux empêchent les femmes yéménites d'accéder à l'éducation, aux loisirs et à l'emploi à l'égal des jeunes gens. Leur vie sociale se cantonne bien souvent au voisinage et à la famille. Les jeunes filles ne peuvent pas pratiquer d'activités sportives ou culturelles dans les mêmes espaces que les garçons et les éducateurs sportifs masculins ne peuvent enseigner aux jeunes filles. Le nombre réduit d'éducatrices formées à l'enseignement des activités physiques et sportives rend la pratique sportive féminine quasi inexistante et limitée à un faible nombre d'activités (essentiellement le tennis de table, le volley-ball, le basket-ball, la gymnastique d'entretien, les échecs).

A l'heure actuelle, la pratique sportive « *organisée* » stagne au sein de structures officielles en raison de l'absence de politiques de formation, la faiblesse de l'encadrement, la faiblesse de financement, les aspects non transparents, et l'intérêt sportif est parfois un moyen détourné d'accéder à d'autres positions. De plus, les structures formelles, sont généralement présentes qu'au sein des villes importantes.

Aucune structure ne répond de manière suffisante aux demandes autres que celles du sport de haut-niveau. Même si l'état des lieux constate l'augmentation du nombre d'équipements sportifs. Les moyens existants sont mis exclusivement à disposition des meilleurs éléments délaissant ainsi la plus grande masse des pratiquants, finalement dont le rayonnement n'est pas international.

Après plusieurs recherches, à l'heure actuelle, il existe peu d'informations sur le sport au Yémen, sur son développement : aucun article. Seulement quelques articles décrivant de manière générale du sport au Yémen, des articles décrivant la création du sentiment national yéménite à travers la pratique du football. L'auteur de ses différents

articles est Thomas B. Stevenson¹. Les sources et les informations sont parfois, voire contradictoires². Il est impossible de disposer de suffisamment d'informations fiables. Cependant, il est possible de retracer de manière globale l'avènement des pratiques sportives au Yémen. Ce premier chapitre s'articule autour d'un rappel des pratiques sportives traditionnelles, l'introduction du sport au sein des deux Yémen, le sport à l'heure de la réunification jusqu'à aujourd'hui avec une présentation des principales institutions au Yémen.

L'étude du système sportif yéménite devrait peut-être permettre de faire émerger une « configuration sportive³ » à partir d'indicateurs culturels (type de culture sportive, part des jeux traditionnels), économiques (financement de l'Etat), politiques et juridiques (lois sur le sport, gestion).

¹ Quelques articles existent concernant le sport au Yémen, notamment sur le football, de Thomas B. STEVENSON (spécialisé en anthropologie de Wayne State University), il a conduit ses recherches au Yémen depuis 1978.

T. STVENSON, A. ALAUG, (2008). "Sports diplomacy and emergent nationalism: Football links between the two Yemens, 1970-1990". *Anthropology of the Middle East* 3(2): pp. 1-19.

T. STVENSON, A. ALAUG, (2001). "Competition and cooperation: Football rivalries in Yemen". In *Fear and Loathing in World Football*. Gary Armstrong and Richard Giulianotti, eds., pp. 173-186. Oxford, Berg.

T. STEVENSON, A. ALAUG, (2000). "Football in newly united Yemen: rituals of equity, identity, and state formation", in *Journal of Anthropological Research*, (56), pp 453-475.

T. STEVENSON, A. ALAUG, (1999). "Football in the Yemens: integration, identity, and nationalism in a divided nation", in *Sport in Divided Society* (ed by John Sugden and Alan Bairner), Aachen, Meyer and Meyer Sport. pp 183-211.

T. STEVENSON, A. ALAUG, (1997). "Football in Yemen: Rituals of resistance, integration, and identity", *International Review for the Sociology of Sport*, 32(3), pp. 251-265.

T. STEVENSON, (1989). "Sport in the Yemen Arab Republic", pp. 27-49 in *Sport in Asia and Africa: a comparative handbook* (ed by Eric Wagner). Westport, Conn.: Greenwood Press.

T.B. STEVENSON, (1989). "Sports Clubs and Political Integration in the Yemen Arab Republic", *International Review for the Sociology of Sport*, 24 (4), pp. 299-313.

² La plupart du temps, les documents émanant du M.J.S. ne sont pas non datés. Le M.J.S. n'est pas doté d'un système d'archivage. Seuls les revues, les magazines sont datés.

Annexe 11 : Exemple d'un document manuscrit non daté du M.J.S. concernant la répartition des clubs par discipline sportive et par gouvernorat (ici athlétisme volet du haut et volley-ball volet du bas), p.482.

³ Le développement du sport en Europe s'est fait autour de trois pôles (public, marchand et associatif) et les similitudes des modes d'organisation de certains pays conduisent à repérer trois configurations sportives : « bureaucratique » (Etat et secteur public jouent un rôle essentiel), entrepreneuriale (ajustement des structures d'offres privées) et « missionnaire » (mouvement sportif associatif ancré sur la vie locale).

J. CAMY, (2001). « Les « configurations » en Europe et le sport de haut niveau : premières analyses », in *Sport de haut niveau et sport professionnel en région(s). Quelles articulations avec l'Etat et l'Europe*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 37-48.

1. Les jeux sportifs dans le patrimoine public

Malgré les déclarations politiques et les textes législatifs en prévoyant le développement du sport pour tous, du sport de masse, les responsables n'ont pas perçu, à l'heure actuelle, que le sport de performance, né en Occident, contribuait à la disparition progressive d'une grande partie des jeux traditionnels. Les activités physiques traditionnelles n'ont jamais fait l'objet d'une priorité évidente. Cependant la création d'un festival a permis la sauvegarde de certains jeux traditionnels.

Les sports traditionnels contribuent à maintenir l'identité de la nation et à renforcer les valeurs culturelles. Ces jeux anciens sont considérés comme le symbole individuel et le symbole de la société.

Le jeu peut-être considéré comme une forme ancestrale du sport. Le jeu est l'une des formes les plus anciennes de l'activité humaine. Certains auteurs comme Roger Caillois¹ refuse l'idée d'une rupture historique entre le jeu et le sport, il n'y aurait eu, en réalité, qu'une codification des rituels : rationalisation des règles et quantification par la recherche de records (avec la découverte du chronomètre en 1845). M. Weber², J-M. Bröhm³, défendant l'idée d'une rupture, indiquent que le sport ne s'inscrit pas dans la continuité du jeu, car il résulte d'une logique de compétition initiée par le système capitaliste.

En 2006, selon l'ancien Ministre de la Jeunesse et des Sports⁴ AbdulRahman Al-Akwaa (de 2001 à 2007), les principaux points de la culture sportive du patrimoine yéménite sont issus du livre *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*, du M.J.S.⁵ :

- Au sein de la société primaire, l'objectif de « l'éducation sportive » était le développement des capacités et aptitudes du corps ;

¹ R. CAILLOIS, (1958). *Les jeux et les hommes : le masque et le vertige*. Paris, Gallimard, 306 p.

² M. WEBER, (1981). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme 1 : suivi d'un autre essai*. Paris, Plon, Collection Recherches en Sciences Humaines, 340 p.

³ J-M. BROHM, (1976). *Sociologie politique du sport*. Paris, Delarge, 357 p.

⁴ Entretien avec Monsieur AbdulRahman Al-Akwaa, Ministre de la Jeunesse et des Sports (bureau du Ministre au M.J.S., Sana'a, janvier 2006).

⁵ Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 15.

Livre édité sous la responsabilité du Ministre de la Jeunesse et des Sports Monsieur AbdulRahman Al-Akwaa.

- Le renforcement de l'âme de l'individu et sa participation au sein de la tribu ;
- L'existence d'activités pour le temps libre.

La présentation du Ministre de la Jeunesse et des Sports de 2001 à 2007, AbdelRahman Al-Akwaa est nécessaire, car sous sa direction, plusieurs avancées dans le domaine sportif se sont établies (souhait d'une transparence à travers l'édition de plusieurs livres relatifs au domaine sportif - ancien Ministre de la Communication et des Médias, instauration officielle du sport féminin...) :

AbdelRahman Al-Akwaa (*Ministre de la Jeunesse et des Sports de 2001 à 2007*) est né en 1954 à Al-Sawda et est titulaire d'une Licence de commerce (Faculté de commerce, Université de Sana'a).

- Secrétaire spécial du Président de la République Saleh ;
- Vice-Ministre des Médias et de la Culture en 1978 ;
- *Vice-Ministre de la Jeunesse et des Sports en 1988 (Yémen du Nord) ;*
- Ministre adjoint du Ministre des médias en 1990 ;
- Membre de l'Assemblée yéménite en avril 1993 ;
- Ministre de la Communication et des Médias le 13 juin 1995 ;
- Membre élu pour le comité général du Congrès Populaire Général en 1995 ;
- *Vice-Président du Comité National Olympique (pas de date) ;*
- *Vice-Président pour l'organisation des scouts femmes et hommes (pas de date) ;*
- Membre du comité présidentiel de l'Assemblée de la paix et de la solidarité (pas de date) ;
- Membre élu pour la deuxième fois à l'Assemblée yéménite en 1997 ;
- Ministre de la Communication et des Médias pour la deuxième fois en mai 1997 ;
- Renommé Ministre de la Communication et des Médias pour la troisième fois en juin 1998 ;
- Elu Président de la branche du Congrès Populaire Général de la municipalité de Sana'a en 1994 ;
- Président du comité de la protection des consommateurs en 1997 ;
- *Ministre de la jeunesse et des sports le 5 avril 2001 ;*
- Membre élu à l'Assemblée yéménite le 27 avril 2003 ;
- *Renommé Président pour l'organisation des scouts femmes et hommes (pas de date) ;*
- *Elu Président du Comité National Olympique du Yémen le 12 avril 2006 ;*
- Nommé gouverneur de la municipalité de Sana'a le 5 avril 2007.

Plusieurs éléments de son parcours font de lui une personne importante dans le domaine de la jeunesse et des sports :

- Une implication près proche avec le Président de la République Saleh depuis les années 1970 ;
- Membre du gouvernement (Yémen du Nord et la République du Yémen) ;

- Implication dans le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Vice-Ministre en 1988 au Yémen du Nord, avant la réunification, et Ministre de 2001 à 2007), après une instauration progressive du M.J.S. en 1990, période où le Ministère semble le plus actif ;
- Implication dans le mouvement olympique (dans les années 1990 Vice-président du C.N.O.Y. et depuis 2006 Président du C.NO.Y.) ;
- Implication dans le mouvement scout (hommes et femmes) depuis les années 1990 (Vice-Président et Président dans les années 2000).

Le mouvement sportif, olympique et scout permet le contrôle de la jeunesse. Fort du soutien présidentiel, et du cumul de responsabilités assure à ce personnage central du sport au Yémen, le pouvoir de conduire la politique de la jeunesse et des sports. Ainsi, les orientations du pays et du Gouvernement se trouvent directement impliqués au niveau de la jeunesse, dont cette personne clé peut mettre en œuvre les actions nécessaires à la réunification, aux changements de « mentalités » vis-à-vis du domaine sportif, l'instauration du sport féminin dans les années 2000...

Retour aux jeux sportifs dans le patrimoine public.

Les capacités du corps de l'homme étaient constamment évaluées, toujours en quête de découverte des capacités limites du corps. Le corps était également le moyen d'affronter les difficultés de l'existence. L'homme actuel ne compte pas sur son corps, mais sur les machines. L'homme devait marcher, courir, sauter, escalader, chasser... Ainsi, toutes ces activités renforçaient de façon naturelle le corps de l'Homme.

Selon plusieurs dirigeants du M.J.S.¹, la philosophie du sport yéménite s'axe autour des points suivants :

- Donner la force avec le mouvement du corps saint ;
- Etablir la différence entre les personnes ;
- Accepter la victoire comme la défaite ;
- Pouvoir se contrôler soi-même ;
- Diffuser les notions d'amour et de paix ;
- Construire la jeunesse et apprendre à travailler en groupe.

¹ Entretien avec Monsieur AbdelRahman Al-Akwaa, Ministre de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports, Monsieur Khaled Salah, Directeur des activités sportives (M.J.S., Sana'a, janvier 2006).

L'équitation, la chasse, la natation, le tir, les courses (la course « lente » s'appelant « *Al- Arazfat* », la course rapide s'appelant « *Al-Hadouah* », la course de dromadaires s'appelant « *Al-Hagen* », les courses de haies ou d'obstacles, avec les dromadaires), le handball (une sorte de variante de handball, connu sous le nom d'« *Al-Zaka* »), le « hockey » (connu sous le nom « *Al-Kahach* » ; le ballon se compose de tissu, de tabac et d'épis de blé, le tout recouvert de cuir) représentent l'héritage sportif du Yémen et les facettes de la société yéménite. La participation aux pratiques corporelles traditionnelles est facile, son coût est abordable, sa signification sociale est liée à l'origine culturelle. Elles portent la marque de la culture locale, constituée d'un style de vie, du cadre social, des croyances, des habitudes. L'un des plus anciens festivals, encore célébré, est le festival de Husseiniah (situé dans la Tihama).

Les yéménites ont toujours eut une pratique sportive, car souvent les tribus étaient en guerre. Le Yéménite devait être fort, afin qu'il puisse combattre. Les activités physiques dites militaires de préparation à la guerre n'étaient pas considérées comme un divertissement ou un loisir mais une obligation dans le sens où un bon musulman devait être un bon guerrier. Certaines pratiques ont connus un développement au sein de la population arabo-musulmane, comme les courses de chevaux, le tir à l'arc, la natation, la lutte, l'escrime... Le sport en tant que jeu, loisir ou spectacle n'avait pas ou très peu d'importance, mais le sport en tant que devoir, utile à la préparation aux combats et à la guerre devient une obligation et retient l'attention de tout musulman. Il savait courir, tirer, chasser... Cette pratique sportive s'inscrit dans les habitudes et traditions yéménites, et voici deux exemples¹ :

1). Lors d'un mariage, le futur époux et sa tribu devait aller chercher sa future épouse. La famille de la future épouse mettait à l'épreuve le futur époux, notamment par les épreuves de tir. S'il réussissait, il gagnait la confiance de ses pairs et confirmait qu'il pouvait protéger sa tribu et sa future épouse.

2). Il s'agit de la pérennisation du festival traditionnel de Husseiniah, regroupant plusieurs disciplines sportives (comme la course, le saut, le tir...) et disciplines culturelles (comme la poésie, la danse, le chant...).

¹ Entretien avec Monsieur Nabil Al-Hubaishi, Directeur de la Maison des Jeunes de Hodeidah (Maison des Jeunes, Hodeidah, mars 2006).

1.1. Présentation des pratiques traditionnelles : le festival de Husseiniah

Les jeux sportifs dans l'héritage folklorique sont un aspect important de l'histoire de la nation, que les générations sont fières. Ces jeux anciens sont considérés comme le symbole individuel et le symbole de la société. Ils sont conservés à travers les âges. Au Yémen, les courses de chevaux et de chameaux, la chasse, la course et le tir représentent les facettes de la société yéménite. Le plus ancien festival qui célèbre ces jeux est le festival de Husseiniah¹. En 1984, le Gouverneur de Hodeidah, le Cheikh AbdulRahman Ali Othman visita le village d'Al-Husseiniah². Il fut accueilli par la tribu Al-Zaraniq³ considérée comme une tribu guerrière. La population locale présenta leurs activités traditionnelles. Le Cheikh décida qu'un festival serait l'événement annuel montrant aux yéménites les talents de cette population locale à travers les pratiques sportives traditionnelles. L'objectif de ce festival est de conserver en mémoire ces sports traditionnels : course de dromadaires et/ou de chevaux (courte ou longue distance), saut au-dessus d'une rangée de dromadaires.

Lors d'une visite au festival d'Al-Husseiniah⁴, un des membres de cette tribu évoque les caractéristiques des membres de sa tribu : « Ils possèdent une morphologie petite et svelte, des capacités de déplacements rapides. Ils chassent régulièrement, cours auprès des gazelles, ils peuvent courir quatre heures sans s'arrêter. Ils sont habitués à la soif. Le remède utilisé contre la soif : ils mettent un caillou sous la langue afin de l'oublier ».

1.2. La course de dromadaires

Pour les Arabes, le dromadaire est un symbole de force, il traverse tous les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans le désert. Le dromadaire peut traverser de grandes distances à travers du désert. Pour les bédouins, c'est un moyen de transport. La course d'Al-Hagen (« *Al-Hagen* » signifie les dromadaires) est une course historique, une longue tradition des pays de la péninsule arabique, et notamment au

¹ Situé près du village de Bait Al-Faqih, le village se situe dans la Tihama (région côtière la mer Rouge, près de la ville de Hodeidah (ou encore le festival d'Al-Tuhaite situé près du village de Zabid).

² Z. AL-ALAYA'A, (2008). "The Al-Husseiniah festival: sporting tradition, Al-Zaraneeq style", *Yemen Observer*, 5th April, Issue 28, Vol. XI, p. 10.

³ Cette tribu est connue au sein de l'histoire yéménite. Elle se révolta contre l'imam Yahya dans les années 1950. La tribu ne possède pas d'armes, elle se défend avec ses propres moyens.

⁴ Visite de la ville d'Hodeidah lors d'une mission durant la période du festival d'Al-Husseiniah : discussions avec les membres de la tribu d'Al-Zaraniq (mars 2006).

Yémen¹. Cette pratique s'effectue principalement en bordure de côtes et au sein de la partie désertique du Yémen.

La course de dromadaires est une discipline très populaire dans les pays du Golfe. Une chaîne télévisée, « Dubaï Racing Channel », est totalement dédiée aux courses de dromadaires en direct.

1.3. Le saut de dromadaires

Ce sport du saut de dromadaires² est unique et est issu de la tradition de la tribu Al-Zaraniq³. Certains énoncent que ce sport traditionnel est pratiqué par les ancêtres depuis 2 000 ans.

« Jumping over seven camels is not an easy task » dit Bhaydar Qubaisi⁴, un entraîneur et champion de sauts de dromadaires. Les compétitions s'organisent ainsi pour les jeunes : compétition de saut sur 3 dromadaires. Le premier a le droit de continuer en alignant un dromadaire supplémentaire, soit 4. La compétition alignera 6 dromadaires. Il faut noter qu'un dromadaire a pour taille : 2,20 mètres de hauteur et leur selle de 50 à 70 centimètres. Sept dromadaires représentent une haie de 6,20 mètres. L'athlète possède une course caractéristique : il accélère sa course cinq mètres avant l'obstacle. Il possède quasiment la même technique que le saut en longueur.

« To train a person and prepare him to jump over camels, he has to take in the unique dances of Al-Zaraniq tribe, like the alhoto dance, where dancers continuously kick their legs up over their heads for almost an hour » énonce Bhaydar Qubaisi. Il existe également la danse « talla » qui consiste à sauter verticalement, le plus haut possible⁵.

¹ Annexe 12 : “A race meeting at Aden”. The Graphic an illustrated weekly newspaper, Saturday, 19th June, 1880, Issue 551, Vol. XXL, p.483.

² Annexe 13 : Photo d'un saut de dromadaires. (Source : Photo issue de la première page de la revue mensuelle *Yemen Today*, June 2008, Issue 10, Vol. II), p.484.

³ Z. AL-ALAYA'A, (2008). “The Al-Husseiniyah festival: sporting tradition, Al-Zaraneeq style”, *Yemen Observer*, 5th April, Issue 28, Vol. XI, p. 10.

⁴ M. AL-KIBSI, (2008). “Leaping into legend”, *Yemen Today*, June 2008. Issue 10. pp.36-41.

⁵ Mars 2006, visite du festival d'Al-Husseiniyah : discussion avec les membres de la tribu d'Al-Zaraniq.

1.4. Les chevaux arabes

Les chevaux yéménites ont été honoré lors d'une première exposition (peinture, photo, sculpture, démonstration) réalisée au Yémen, à Sana'a¹. L'originalité des chevaux arabes est le symbole d'identité arabe. Cette exposition a pour but de protéger l'héritage.

La responsable de l'exposition énonce « malheureusement, les gens au Yémen ne réalisent pas l'importance de cette exposition, les chevaux sont importants car sont le principal symbole de notre identité arabe et yéménite ». « Le Yémen est un ancien pays aux grandes civilisations. Le titre de Cheikh est très ancien au Yémen, avant même l'émergence des pays du Golfe. Les femmes dans le passé étaient reine, « leaders », avaient une position meilleure que celle d'aujourd'hui », énonce le coordinateur de l'exposition et responsable de la presse. « Il faut rappeler que le premier cheval a été offert à Salomon par la Reine de Saba, Bilqis ». « L'origine du cheval c'est le Yémen, et particulièrement le gouvernorat d'Al-Jawf, le cheval au sein des déserts, au sein des tribus et des bédouins ». « Le manque de connaissances fait oublier que le cheval provient du Yémen, les pays du Golfe prennent soin de l'image du cheval au sein de leur pays ».

Le Gouvernement accorde une importance au développement des jeux traditionnels (en particulier les courses de chevaux et de dromadaires, les sauts de dromadaires). Ces disciplines avaient continué à être pratiquées durant la période coloniale ou sous le règne de l'imamat. Et à aucun moment les britanniques n'avait cherché à les faire disparaître. Au Yémen, l'importance accordée aux sports traditionnels tenait essentiellement aux cheikhs, au Gouvernement. Il s'agit de rassembler les Yéménites autour d'un passe commun, et donner, à la nation, des fondements historiques et culturels. Le Ministre de la Jeunesse et des Sports estimait que « les pratiques sportives traditionnelles, [...] peuvent intégrer les différents aspects du développement et devenir un instrument d'accompagnement des changements sociaux² ».

¹ Z. AL-ALAYA'A, (2006). "Arabian Horses, Symbol of the Nation, Honoured in Yemen's First Equestrian Festival", *Yemen Observer*, 15th May 2006, Volume IX, n° 7.

² Discours du Ministre de la Jeunesse et des Sports lors du lancement des activités du festival d'Al-Husseiniyah (mars 2006).

2. L'entrée des sports modernes au Yémen

En un peu plus d'un siècle, le sport moderne a envahi la planète. Né en Grande-Bretagne, le sport moderne a suivi les voies du commerce mondial pour conquérir l'ensemble des continents. Si sa diffusion correspond à l'établissement des empires coloniaux¹. La Compagnie des Indes prend le contrôle du port de ville d'Aden, escale importante sur la route des Indes. Les sports modernes furent introduits au Yémen du Sud avec la ville d'Aden, et les protectorats du Sud, spécialement le football vers 1880. Du Yémen du Sud, les sports modernes ont atteint le Yémen du Nord vers 1930-1950².

Avant son indépendance, le Yémen du Sud subit l'action colonisatrice des Britanniques, qui tente d'imposer son type de civilisation dans tous les domaines de la vie, et aussi dans le domaine du sport. Au sein des colonies britanniques³, le sport pour les expatriés était un loisir⁴ ou un moyen de se divertir, un moyen d'échapper à l'ennui⁵ et un entraînement militaire. Les militaires et les colons introduisent le sport, notamment le football, comme loisir. Les enseignants, les missionnaires utilisent le sport comme support de l'éducation physique. La colonisation « a opéré et agi comme si les sociétés étaient sans passé, sans histoire, sans personnalité ni identité⁶ ».

¹ B. ERRAIS, (1996). « Chapitre : 13 : Discours sportif à vocation méditerranéenne : l'exemple tunisien, 1956-1985. », *Cahiers de Confluences, Sport et Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, pp. 129-143, p. 129.

² T. STEVENSON, A. ALAUG, (1997). "Football in Yemen: Rituals of resistance, integration, and identity". *International Review for the Sociology of Sport*, 32(3), 255-265, p.255.

³ Le Yémen suit d'une manière globale la trajectoire de l'Égypte. Le premier pays arabe à avoir vu le jour où le football est l'Égypte par les forces d'occupation britannique en 1882. Dix ans, plus tard, le gouvernement égyptien a émis une résolution pour faire de l'éducation physique une discipline de base dans les écoles. En 1907, est fondé le club d'activités sportives Al-Ahly en Égypte, a été l'un des premiers clubs arabes. La première union a été établie en football en 1910 en même temps le Comité Olympique. En 1913, se crée le premier syndicat des compétitions sportives avec la participation des équipes des communautés étrangères, ensuite est fondé la Fédération égyptienne de football en 1921. En 1919, une révolution égyptienne éclate contre l'occupation britannique.

A. GUTTMANN, (1994). *Games and Empires: modern sports and cultural Imperialism*. New York: Columbia university press. H. PERKIN, (1989). "Teaching the Nations How to Play; sport and society in the British Empire and Commonwealth", *The International Journal of the History of Sport*, 6 (2):145-55; in T. STEVENSON, A. ALAUG, (1997). "Football in Yemen: Rituals of resistance, integration, and identity". *International Review for the Sociology of Sport*, 32(3), 255-265, p.255.

⁴ I.O. AKINDUTIRE, (1991). "The Historical Development of Soccer in Nigeria: An Appraisal of its Emerging Prospects", *Canadian Journal of the History of Sport* 22(1):20-31., in T. STEVENSON, A. ALAUG, (1997). "Football in Yemen: Rituals of resistance, integration, and identity". *International Review for the Sociology of Sport*, 32(3), 255-265, p.255.

⁵ T. MASON, (1992). "Football on the Maidan: cultural Imperialism in Calcutta", in J.A. Mangan (ed) *The Cultural Bond; Sport, Empire, Society*, pp 142-53. London: Frank Cass. p.143), in T. STEVENSON, A. ALAUG, (1997). "Football in Yemen: Rituals of resistance, integration, and identity", *International Review for the Sociology of Sport*, 32(3), 255-265, p.255.

⁶ S. GOUDA, (1986). *Analyse organisationnelle des activités physiques et sportives dans un pays d'Afrique noire : le Bénin*, Thèse de l'Université Joseph Fourier, 1986.

2.1. L'héritage du passé colonial britannique sur l'organisation publique et sportive au Yémen du Sud

Pour le Yémen du Sud, le sport moderne a été connu et adopté sous l'occupation coloniale britannique, notamment à Aden et les territoires du Sud. C'est en effet ce mode d'administration qui a été à la base de l'introduction du sport, avec son système d'organisation, son mode de gestion. Cet héritage du passé colonial a eu des retentissements structurels, politiques et économiques sur l'organisation du sport.

L'Angleterre profite du développement de son commerce à l'étranger pour exporter ses produits et surtout sa culture, et, par conséquent la divulgation du modèle sportif. Pendant cette période, le sport moderne se diffuse grâce à la pratique du football et l'organisation de tournois : il est devenu un moyen d'expression corporelle et aussi un moyen politique. Le sport était considéré comme une institution impériale et seulement l'élite, la classe aisée, la bourgeoisie, la famille sultane, étaient autorisées à pratiquer contre les colons¹. Issa Hayatou, président de la C.A.F. (Confédération africaine de football) écrit : « Au sud du Sahara, dans les anciennes colonies où la ségrégation était plus tenace [...], les indigènes n'avaient pas accès à la pratique sportive »².

Au début de l'apparition de la pratique sportive au Yémen, la population locale était interdit d'accès aux clubs, aux compétitions organisées. La population yéménite travaillait au sein des camps, ou, pour des familles d'expatriés. Ils ont découvert et appris la pratique sportive. Le sport a été adopté par les yéménites du fait du peu de moyens et matériels. Pendant cette période, le sport arrive grâce à la pratique du football, il est un moyen d'expression corporelle, et aussi un moyen politique. Il a été développé par les colons britanniques, et très vite, il a été adopté par la population locale, du fait du peu de moyens et matériels dont il exige comme jeu. A partir de ce moment, la population utilisait le football pour marquer sa différence et son appartenance, elle a récupéré le jeu du colonisateur pour jouer avec lui mais aussi contre lui, le sport était devenu un moyen d'affirmer son identité (par la suite, il est devenu si important qu'il s'est transformé en jeu politique). Les colons britanniques ont transposé le mode de production « capitaliste » et le « modèle sportif associatif ».

¹ A.R. MATUQ, (1981). *Kurat Al-Qadem fi al-Yeman ad-dimokrati*, [Traduction : *Le football au sein du Yémen et la démocratie*], Aden, Ministry of culture. p.23.

² I. HAYATOU, (1998). « L'importance du football dans les pays africains », in Boniface (Pascal) (s.d.), *Géopolitique du football*, Paris, Complexe.

2.1.1. Le début de l'apparition des clubs nationaux

En effet, les Britanniques introduisent très tôt la pratique sportive à l'intérieur de leur immense colonie. Selon A.R. Matuq, le premier club sportif, au Yémen, a été formé en 1887 à Aden¹ par les colons (membres expatriés). Les Britanniques ont établi, à Aden, un club de tennis au « Cratère »² au début des années 1900³. Ce club était réservé aux étrangers et à la bourgeoisie yéménite (issue généralement du milieu du commerce). Les yéménites étaient interdits d'entrée et de pratique. Avec le temps, les yéménites ont commencé à pratiquer le football dans les rues et en bord de mer. Les yéménites ont commencé à s'organiser en clubs. C'est le début de l'apparition des clubs nationaux.

Selon A.R. Matuq, le premier club fondé par des yéménites est l'« Union du club Mohammadan » en 1902⁴. Par contre, pour le M.J.S., le premier club yéménite a été créé à Aden en 1905⁵.

1905 : Le premier club sportif yéménite est créé : c'est le club « Al-Tilal Al-Riyadi » à Aden, [Traduction « Al-Tilal » : la colline] (dont le premier nom était « Al-Ittihad Al-Muhammadi » [Traduction : le « Club de l'Union Al-Muhammadi »]. Le Ministre de la Jeunesse et des Sports⁶ énonce que ce club est le plus ancien club sportif de la péninsule arabique.

Pendant des décennies, la pratique sportive au sein des associations sportives est restée exclusivement « étrangère, européennes ». Les principales disciplines sportives sont le football, le cricket, le tennis, les activités nautiques (canotage, voile, natation et baignade), le tir. La ville d'Aden (considérée comme la capitale du Yémen du Sud)

¹ A.R. MATUQ, (1981). *Kurat Al-Qadem fi al-Yeman ad-dimokrati*, [Traduction : *Le football au sein du Yémen et la démocratie*], Aden, Ministry of culture. p.23.

² Lieu de la ville d'Aden.

³ Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 24.

⁴ A.R. MATUQ, (1965). *Tarik al-harakat fi arriyadah fi al-Yeman*, [Traduction : *Date du mouvement sportif au Yémen*], Aden, Dar Al-Hanna.

Journal *Ar-Riyadah*, (1990), «Qissat nadi maru 85 sana», [Traduction : Journal *Le sport*, « L'histoire de 85 ans d'un club sportif »], n° 23, (28 octobre), p.10.

⁵ Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p.24.

Les sources sont d'origine yéménite, mais parfois elles ne se confirment pas, mais reste, ici, sur la même période.

⁶ Entretien Monsieur AbdelRahman Al-Akwaa, Ministre de la Jeunesse et des Sports (Bureau du Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, janvier 2006).

témoigne donc de l'influence britannique. Les premiers clubs sportifs¹ se créent au Yémen du Sud, principalement au sein de la ville d'Aden :

- Le quartier du Cratère : « Union Mohammadi », « Al-Husseini », « Jeunesse et Sports », « les Libéraux » et les « Alkotaiai » ;
- Le quartier Altwahi : « les jeunes gens Altwahi », le quartier Maala : « Al-Jazira », « les Verts » ;
- Le quartier Le Cheikh : « Osman Nations jeunesse (Wi) », « Croissant-Rouge », « les jeunes Mohammadi » ;
- Le quartier Brega : « Brega jeunesse ».

Paradoxalement, les sources sont différentes entre le M.J.S. et certaines archives non datées du M.J.S.

- Club « Shmasar », 1927.
- Club « Al-Wahda », 1929.
- Club « Al-Mia », 1933.
- Club « Al-Husseini », 1934.
- Club « Al-Sheibabi Al-Matourch », 1939.
- Club « Al-Hilal Al-Riyadi », 1951.
- Club « Al-Sheibabi Al-Jezirah », 1951.
- Club « Al-Sharb Al-Riyadi », 1952.
- Club « Al-Qatiri », 1952.
- Club « Sheibabi Al-Riyada », 1952.
- Club « Al-Ahrar », 1954.
- Club « Najm Al-Rissar », 1958.
- Club « Al-Shorda », 1963.

Les écrits de Britanniques présents à Aden, confirme la présence de la pratique sportive au début des années 1900. Voici un extrait intitulé “Our Next Station” de la Gazette the Suffolk² (mai 1906).

“From the beginning of November to the end of March the climate is temperate and permits of outdoor recreation at all hours of the day.
[...]

The European staff of the Eastern Telegraph Company contribute a welcome addition of over thirty members to the local society, and do a great deal to keep up interest in all kinds of sports.[...]. There is an

¹ Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., page 24.

² Référence site Internet : http://www.adenairways.com/Aden_1906.htm. Ceci se rejoint avec une lecture de document au sein d'un Restaurant à Aden en 2006.

excellent club, the “Union”¹, to which ladies are admitted. [...]. There is a Gymkhana Club, comprising golf (with a special club-house), cricket, lawn-tennis², football and hockey, boating, sailing, racing and polo, the subscription for all being only Rs8 per month. There are besides a sailing association which holds matches nearly every Saturday, a ladies’ rifle club, a gun club for clay pigeon shooting and first-class racquet and tennis courts. Tournaments of all sorts are frequently held. There are some pretty drives skirting the sea to Goldmohur Valley, the Isthmus and Crater; and an excellent riding ground at the Isthmus and on the racecourse near Maala village. There is an excellent polo ground at Khormaksor, where the game is played usually twice a week. Bathing is good but dangerous, owing to the presence of sharks which have carried off their victims out of less than three feet of water. The authorities have constructed a very large swimming bath near Ras Tarshyne where bathing is quite safe. Two race meetings come off in the cold season, and on alternate Saturdays gymkhana sports are held at Steamer Point at which prizes are given to the victors in various amusing competitions mounted and dismounted.”

Un écrit de Maurice Darling³, s’inscrit sur la même présentation de pratique sportive à Aden.

“We were at a football match one day on the sports field in front of the Lido and an officer came dashing over [...]. There were herds of fat tailed goats roaming everywhere. We often had to stop and wait till they had crossed the road and often on the way to the Airfield or Crater we would see lines of camels loaded up with goods either coming in to Aden or going out, the loads they carried was amazing. It was all new to us but I was enjoying myself, with lots of swimming in the sea at the Lido or in the pool there. Sometimes one of the officers decided we could do with some exercise before breakfast so we jogged down across the cricket and football pitch to the Lido for a swim, we were given the chance to take the RAF Swimming Proficiency Certificate 150 yards using three different strokes⁴. [...]. Another time I took an officer to the races near Sheik Othman, he said he would not need me for the return trip so I had an afternoon to my self, there was camel racing as well as horse racing, it surprised me how fast the camels went, they looked such clumsy beasts round Steamer Point. We had lots of sport such as football, cricket and hockey, we also used to go and watch the water polo matches at the swimming bath next to the

¹ Annexe 14 : Photo “The Union Club at Steamer Point”. Extraite du site Internet : http://www.adenairways.com/Aden_1906.htm, p.485.

² Signifie la paume au filet. Ce lexique montre le processus de colonisation linguistique, mais aussi en termes d’« habitus », de règles et de pratiques importés. Cela introduit un premier élément de colonisation dans le lexique des jeux proposés.

³ Référence site Internet : http://www.adenairways.com/Maurice_Darling.htm.

⁴ Annexe 15 : Photo « Certificat de natation de la Royal Air Force, 1952 ». Extraite du site Internet : http://www.adenairways.com/Maurice_Darling.htm p.486.

La domination britannique est présente : le système métrique, l’unité de mesure anglaise : le yard est utilisé.

Lido, so all in all Aden was a cushy posting as far as I was concerned. [...]”.

Cette période marquée par la colonisation et l'introduction des sports modernes a donc favorisé la pratique organisée du sport. A Aden, en 1934, la colonisation britannique a permis l'établissement d'un comité s'appelant « Al-Jamaiah Al-Riyada Al-Aden » [Traduction : l'Organisation Sportive Adénite] ayant la gestion des affaires sportives¹, œuvrant une politique sportive au sein de la colonie. Cette politique n'était pas l'apanage des pouvoirs publics. Les membres de cette organisation sont des expatriés, des membres de l'armée (et par la suite des yéménites sont intégrés à cette Organisation). La langue officielle est l'anglais.

Il reste à se demander quel est le but de cette promotion du sport : en quoi s'inscrit-elle dans la politique du colonisateur ? Organiser les loisirs est un moyen de contrôler la population. Le sport apparaît comme une activité saine qui doit permettre de canaliser les énergies.

2.1.2. Sentiment d'appartenance à la nation à travers le développement du sport

Cette organisation « Al-Jamaiah Al-Riyada Al-Aden » [Traduction : l'Organisation Sportive Adénite] jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, organisa la plupart du temps des tournois de football chaque année², dont six clubs yéménites participèrent. La pratique du football, pour la population yéménite, était considérée comme une sorte de combat, de lutte contre les Britanniques³. Lors des rencontres sportives, la supériorité supposée des colons, qui légitimait la domination coloniale, s'est trouvée contestée. Ainsi, par un étrange paradoxe, la politique sportive du colonisateur s'est retournée contre lui ; le sport a cristallisé les vellétés d'indépendance en devenant l'un des vecteurs essentiels de l'identité nationale.

Cette Organisation a établi un rapport, le 28 février 1958, qui stipule que les clubs (regroupant plusieurs disciplines sportives) d'Aden sont au nombre de 41, comptant environ 6 000 participants, et, les clubs de football sont au nombre de 31.

¹ Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., page 24.

² A.R. MATUQ, (1965). *Tarik al-harakat fi arriyadah fi al-Yeman*, [Traduction : Date du mouvement sportif au Yémen], Aden, Dar Al-Hanna. *Journal Ar Riyadah*, [Journal *Le sport*], 41-2.

Le sport moderne est défini comme un ensemble de situations motrices, un système de règles, un enjeu de la compétition et un caractère institutionnel.

³ *Journal Ar-Riyadah*, (1990). « Misirah adris hanbalah An Nadaliyah ma Al-Harakat Ar-Riyadah », [Traduction : *Journal Le sport*, « Idris Hanbalan et le mouvement sportif »], n° 11, 5, 5 août.

Les clubs ont contribué à la diffusion du football, du tennis et d'autres pratiques, et, ces derniers ne sont développés. Ils ont également contribué à la diffusion de la conscience nationale, et ont bénéficié de l'action des dirigeants politiques. Kwame Nkrumah, le commandant du Ghana a évoqué le conseil suivant : « La plus grande assemblée pour la population c'est constamment s'adopter avec les clubs sportifs, et les pilotes des partis politiques de la nation doivent contrôler ces clubs, à travers les élections¹ ».

Il est possible de souligner qu'Aden possède une histoire importante en comparaison aux autres villes de la péninsule arabique.

La vie politique s'effectue à travers les clubs sportifs, qui rassemblent un certain nombre d'individus. Les partis politiques peuvent ainsi gagner des « places ». Au Yémen du Sud, en 1967, les partis politiques du Front de Libération de l'Occupation du Yémen du Sud (F.L.O.Y.S.) et le Front de Libération Nationale (F.L.N.) s'affrontent sur le terrain sportif, en obtenant des voix des clubs sportifs qu'ils contrôlent. Les dirigeants des partis politiques nationaux cherchent la direction de ces clubs à travers les élections². Le sport apparaît comme un instrument de la création d'une conscience nationale. Le sport s'adresse à la nation entière : il est possible de se mesurer et de résister aux colonisateurs, c'est une sorte d'avertissement de lutte de libération nationale.

Le sport est adopté par les Yéménites, qui a été implanté par le colonisateur britannique. Le sport est devenu un outil de manifestation contre le colonisateur, et se retourne contre lui. C'est un lieu de confrontation qui favorise l'émergence d'un nationalisme³. Jusqu'à la veille de l'indépendance du Yémen du Sud (en 1967), 65 clubs seraient recensés⁴. Au lendemain de l'indépendance, « Al-Jamaiah Al-Riyada Al-Aden » [Traduction : l'Organisation Sportive Adénite] est dissoute.

¹ Journal 26 septembre, [Traduction : « Document de travail présenté au forum de documentation de l'histoire de la révolution yéménite : les organisations professionnelles, culturelles, publiques et les syndicats, les clubs, les forums, les associations et son rôle dans la sensibilisation nationale »], Rubrique : Affaires municipales, p. 38., (06 décembre 2007), n° 1362.

² Journal 26 septembre, [Traduction : « Document de travail présenté au forum de documentation de l'histoire de la révolution yéménite : les organisations professionnelles, culturelles, publiques et les syndicats, les clubs, les forums, les associations et son rôle dans la sensibilisation nationale »], Rubrique : Affaires municipales, p. 38., (06 décembre 2007), n° 1362.

³ Comme l'écrit Hélène d'Almeida Topor, « plus qu'en tout autre occasion, la fierté nationale s'est souvent exprimée en Afrique lors de rencontres sportives ».
H. ALMEIDA TOPOR, (1996). *Naissance des États africains*, Paris, Casterman, p. 63.

⁴ Référence contradiction avec le recensement du nombre de clubs sportifs du M.J.S. (identique aux statistiques de la Central Statistical Organization du Yémen, basée à Sana'a).

Une nouvelle administration¹, afin « d'adopter la jeunesse », est créée et est rattachée au Ministère des Affaires sociales et du Travail, jusqu'en 1973.

Les nouveaux responsables nationaux de la R.P.S.Y. (la République Populaire du Sud du Yémen) n'introduisent pas de rupture dans le système d'organisation du sport déjà établi. Les fédérations nationales se créent. Les caractéristiques du modèle sportif européen sont maintenues : délégation de pouvoir aux fédérations sportives nationales pour l'organisation des compétitions et représentation du pays dans les rencontres internationales ou autres.

En 1973, se déroula la première conférence sur le sport. À cette occasion, une nouvelle administration est créée : « Al-Majeliss Al-Ahla wa riyada » [Traduction : le « Conseil Suprême du Sport »]². Ce Conseil est lié à l'Assemblée des Ministres. Son objectif est l'avancement et le développement du sport. Cette période est caractérisée par une plus grande diffusion des activités sportives modernes, un accroissement sensible du nombre de clubs³. Plusieurs fédérations sportives se créent : football, volleyball, basketball, tennis de table, athlétisme, puis le C.N.O. du Yémen du Sud se crée en 1975 ou 1971⁴. Ceci pourra permettre, plus tard, la création du C.N.O.Y.

Cependant, il faut noter que tous ces progrès et ces efforts ne concernaient que peu la population yéménite.

Le Yémen du Sud a connu le sport moderne à travers la colonisation et c'est l'administration coloniale qui a été à la base de son implantation et de sa relative diffusion. Comme le disait Mohamed Kaach⁵ « les pays européens qui n'ont pas subi de colonisation, ont adopté le sport de façon volontariste, par contre les pays colonisés, comme le Maroc, ont connu le sport sous la domination. En effet, il leur a été imposé de l'extérieur par les nations qui les dominaient politiquement, militairement et économiquement ».

¹ Pas de nom précis pour cette nouvelle administration.

² Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 27.

³ Apparemment, le nombre de clubs par circonscription est de deux.

⁴ Pas de date précise.

⁵ M. KAACH, (1985). « Introduction des sports modernes au Maroc durant la période coloniale ». *Colloque Sport et société*, Rabat.

2.2. Diffusion du Sud vers le Nord : entrée des sports modernes au Yémen du Nord

Concernant le Yémen du Nord, les sports modernes ont été introduits, de façon tardive, par les expatriés et la population yéménite. Le football est apparu en 1935 à Hodeidah¹, ville portuaire s'ouvrant sur la mer Rouge. L'explication est la suivante : les navires accostant au port et déchargeant leurs navires y restaient quelques semaines. Les marins commencèrent à pratiquer le football sur les quais et les yéménites se sont imprégnés de cette discipline.

Dans les années 1950, le premier club de Hodeidah fondé est le club « Al-Ahli » en 1953². D'autres clubs, ensuite se sont créés (Club « Shebab Al-Yemen », Club « Shebab Al-Hodeidah », dans les années 1960).

Dans les années 1950, il existait 7 clubs à Sana'a, 4 ou 5 clubs à Taz et Hodeidah³. Pour Taz, Ibb, Lajh et l'Hadramaout, la diffusion du sport s'est effectuée par les salariés d'Aden retournant chez leur famille. Jusqu'à la fin des années 1950, le sport principal était le football, les sports secondaires, le volleyball et le basketball.

Au Yémen du Nord, la politique menée par l'imam Yahya ne s'est jamais intéressée au sport et à l'organisation et à la structure du sport, le pays s'est toujours situé à l'écart de tout progrès d'importance et resta longtemps fermé à l'extérieur, ne vivant que refermé sur ses hautes terres. C'est pourquoi, le Yémen n'a jamais été représenté au sein des compétitions sportives internationales, et ceux jusqu'à la révolution. Les organisations de la jeunesse et des sports n'ont jamais évolué. L'Etat ne reconnaît pas les organisations. Cependant, il existait des stades, mais aucun stade n'était aux normes internationales et aucun club « idéal » n'était reconnu. Le sport yéménite est en quelque sorte un sport en exil, tout comme le Yémen du Nord durant la période de l'imamat. Ahmed, le fils de l'imam Yahya a repris la politique de son

¹ Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 24.

² Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*]. 408p., p. 25.,

Document non daté du M.J.S. Les documents provenant de la même institution n'ont pas les mêmes données. Donc ici, les données sont contradictoires et restent dans la tranche des années 1960.

³ T.B. STEVENSON, (1989). "Sports Clubs and Political Integration in the Yemen Arab Republic", *International Review for the Sociology of Sport*, 24 (4), pp. 299-313. p. 300.

père (fermeture du pays à toute influence moderniste et lutte contre la présence britannique au Sud).

Suite à la révolution de 1962, à la fin des années 1970 et début des années 1980, le domaine de la jeunesse et des sports n'a jamais eu de cadres législatifs et réglementaires jusqu'à la nomination du Président Saleh en 1978. Le Gouvernement du Yémen du Nord, la République Arabe du Yémen (R.A.Y.) est préoccupé par la fixation de ses bases du pays. Aucune stratégie n'est élaborée. Le sport ne présentait aucun intérêt.

Cependant, le Président Saleh s'aperçoit que le domaine de la jeunesse et des sports a besoin de se structurer. Dans le nouvel Etat, il crée donc un cadre institutionnel, une administration indépendante et lui alloue un budget. Le domaine de la jeunesse et des sports fait partie alors intégrante du Gouvernement : la décision n° 58 de l'année 1981 crée « Al-Majeliss Al-Ahla Al-Shebab wa Riyada » [Traduction : le « Conseil Suprême de la Jeunesse et des Sports au Nord »], dont la direction est tenue par le Président Ali Abdullah Saleh. Les membres de ce Conseil sont des ministres et présidents d'organisations¹. Ce Conseil Suprême a pour objectif principal le renforcement des capacités de la jeunesse à travers l'éducation, le social et les sports. Le sport est considéré comme un outil en vue d'encourager l'identité nationale. L'intérêt du sport s'est développé et plusieurs objectifs en découlent : le sentiment d'appartenance à un pays, la notion d'identité nationale, l'identité collective et individuelle, le renforcement des valeurs de citoyenneté. Il s'agit, avec le sport, d'exécuter le plan de développement socio-économique des jeunes au Yémen. Il s'agit de regrouper les personnes que cela soit dans un cadre privé ou public. Il s'agit par la suite intégrer les clubs et fédérations nationales aux instances internationales (comme les fédérations internationales) et de créer le Comité National Olympique.

¹ Ministre des Affaires sociales et du Travail, Ministre de l'Education et de l'enseignement, Ministre de la Santé, Ministre des Finances, Doyen de l'Université de Sana'a, Président de l'organisation des Scouts hommes et femmes. Le secrétaire général est un membre du Gouvernement.

3. Vers la réunification de 1990 : intégration du sport entre les deux parties du Yémen

Le sport ne doit pas être « conçu comme une simple pratique ludique. [...] Il est un moyen d'affirmation de l'identité nationale et de l'appartenance sociale ». Cette phrase de Stefano Pivato¹, prend tout son sens ici. Le sport de masse, après avoir été introduit par le colonisateur britannique, y est devenu l'un des vecteurs essentiels de l'identité de la future nation et un moyen de réunification entre les deux Yémen.

Au lendemain de leurs « révolutions / indépendances », les hommes politiques considèrent le sport comme un outil pédagogique capable de rassembler les populations des deux Yémen. Les « élites sportives », notamment à travers la pratique du football, devait faire naître un sentiment d'appartenance à une nation. La promotion des sports traditionnels rattache la population à leur histoire précoloniale.

Les deux Yémen ont activé la promotion du sport dans les années 1970 quand ils devinrent des Républiques. Parce que les clubs et les équipes nationales ont une symbolique importante, chaque gouvernement encourage l'expansion des programmes sportifs et assure la promotion à la participation des compétitions. Le football, sport populaire et emblématique fut le premier sport à se développer. Il reflète l'histoire des deux républiques et l'Etat uni.

Au Yémen du Sud, le football était le premier sport colonial des élites et des « modernes ». Dans les années 1920-1930, la pratique du football fut un moyen d'expression et d'affrontement contre les Britanniques. Pendant les années 1950, les clubs de football portant le nationalisme yéménite et arabe. Dans les années 1960, les clubs véhiculaient le message d'un mouvement de libération nationale. Après l'indépendance de 1967, les clubs sportifs étaient le lieu de l'idéologie de l'Etat, et, la formation de nouveaux clubs de football marquèrent l'intégration du système national.

Au Yémen du Nord, les premières équipes de football furent l'emblème des idées modernes. Après la révolution de 1962, le football est devenu un symbole révolutionnaire et le nombre des clubs ont commencé à augmenter ayant des zones comme supportrices du nouveau gouvernement. Après 1970, le football fut associé à la modernisation, l'organisation des nouvelles équipes furent associé au contrôle du gouvernement.

¹ S. PIVATO, (1994). *Les enjeux du sport*, Paris, Casterman, 1994, p. 45.

3.1. Le sport dans le processus d'unification : la Coupe du Yémen

Les messages symboliques furent évidents au sein des compétitions locales représentant par les équipes de la R.A.Y. et la R.D.P.Y. en 1969, peu après l'indépendance du Yémen du Sud et avant la fin du Yémen du Nord, le premier match de football inter-Yémen fut joué. Les différences politiques entre les deux Yémen semblent s'effacer à travers le football. Les deux gouvernements sont d'accord sur les échanges populaires que le football suscite. En 1971, ses matchs furent désignés comme la coupe de la révolution de septembre au Nord en honneur au coup d'état de 1962 et l'acte révolutionnaire au Yémen du Sud. En 1980, les ministères des sports inaugurèrent la Coupe du Yémen, tournoi qui commence avec la commémoration de la révolution de septembre à Sana'a et qui se termine à Aden avec la commémoration de la révolution d'octobre. Selon les hommes politiques, le football mène au rassemblement des populations et renforce le pouvoir politique.

Dans les années 1980, les activités les plus importantes ont été : la coordination de l'ensemble des cadres sportifs, la réalisation de camps pour la jeunesse, la réalisation de compétitions et tournois portant le nom « Coupe du Yémen uni »¹. Ces activités ayant pour objectif l'amorce de la réunification du Yémen le 22 mai 1990. Le sport contribue à la constitution du sentiment national. En fait le sport est, dans des territoires souvent très hétérogènes, le seul phénomène qui puisse cristalliser les désirs d'unité et de libération nationale, en étant l'expression d'une solidarité. Le sport reste le seul élément en mesure de souder la nation.

La rencontre sportive se présente comme une confrontation simple. En s'opposant à un adversaire sportif (qui a d'abord été le colonisateur), des populations très différentes ont pu se réunir autour d'une même équipe nationale et s'identifier à ses joueurs. Ainsi, les Yéménites se sont dotés d'une équipe de football avant même d'avoir un État ou un drapeau². Cette situation a été celle de nombreux autres pays colonisés. Avant même que l'Algérie ne soit indépendante, l'équipe du F.L.N.

¹ Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 30.

² Voir Annexe 16 : Photo 1 : « Mountareb Al-Yeman Al-Mouhada 1988 » [Traduction : Equipe du Yémen réuni en 1988 ». Photo 2 : « Sur la banderole : Wadahan letashir... Marhaban Al-Jumouriah, Al Toukii Al-Harakat Al-Riyadia Yemenia » [Traduction : « Adieu le découpage... Bienvenue la République du Yémen, signé le mouvement sportif yéménite »], p.487.

(composée d'Algériens qui avaient quitté les clubs français dans lesquels ils jouaient) représentait déjà le pays à l'étranger lors de tournées internationales (Un rappel : le président Ahmed Ben Bella est un ancien joueur de l'Olympique de Marseille). C'est pourquoi le football a conservé, après l'indépendance, une place privilégiée au cœur du nationalisme. Dans l'Etat qui a connu des velléités de sécession, le sport a continué d'être un facteur d'unité nationale. Les dirigeants des États en cours de formation n'ont pas négligé ce phénomène ; ils l'ont utilisé pour renforcer la cohésion nationale autour de leur propre pouvoir.

3.2. Sport et nationalisme

Pendant la période d'occupation du Yémen du Sud, le sport a joué un grand rôle dans la lutte contre les colons, il était un moyen de rassemblement chez la population locale. Le sport contribue au façonnage de la conscience nationale, la prise de conscience qu'ils appartiennent à une nation. C'est la présence de l'occupation étrangère qui germera la notion de nation, avec un outil de diffusion qu'est le sport, notamment le football. Selon Y. Fatès¹, le nom, le siège social, la composition du bureau et les règlements, la création des clubs sportifs s'accompagnent du choix de couleurs, d'emblèmes, de symboles... Pour les clubs sportifs musulmans, cette panoplie de signes constitue un instrument de marquage identitaire. Les signes retenus sont simples, ils sont exclusivement empruntés à l'imaginaire et au registre arabo-musulman, enracinés dans les souvenirs et l'inconscient collectif. Les noms des clubs permettent l'ancrage culturel et la différenciation.

Le nom du club porte une signification. Certains clubs s'appellent : les « Al-Riyada » [sport], « Al-Ikbal » [prospérité], « Al-Ittihad » [l'union], « Al-Shebab » [Jeunesse]. D'autres noms de clubs au nom arabe reprennent des termes à forte connotation symbolique dans l'histoire arabo-musulmane tels que « Hilal² » [croissant], « Nasr³ » [victoire]. Le nom du club inscrit sur le maillot s'accompagne de la tenue sportive qui s'accompagne de symboles (comme le croissant⁴, l'étoile à cinq branches⁵) signifiant la singularité des clubs musulmans entre eux, mais aussi vis-à-vis des clubs

¹ Y. FATES, (1994). *Sport et Tiers Monde*, Paris, P.U.F., Pratiques Corporelles.

² Les clubs reprennent le terme « Hilal » qui signifie nouvelle lune (croissant).

³ Le terme « Nasr » signifie victoire. Il évoque les victoires du Prophète sur les Infidèles, victoires perçues par les musulmans comme une justification de la foi que Dieu leur accordait.

⁴ Le croissant est devenu à l'époque Ottomane l'emblème de l'Etat islamique.

⁵ De même, l'étoile à cinq branches se retrouve sur les drapeaux nationaux de certains pays arabo-musulmans où elle est souvent associée au croissant de lune. Sa place est importante dans la symbolique musulmane (elle est citée dans le Coran une douzaine de fois).

européens. Les couleurs dominantes des clubs sportifs musulmans sont le vert (représente le symbole de l'islam, couleur privilégiée du Prophète Mahomet et ses compagnons), le rouge (symbolisant la vie) et le blanc (couleur aimée et portée par le Prophète Mahomet). La tenue sportive portée, évoque les couleurs du club qui éveillent les idées, les sentiments patriotiques.

Le Yémen, a récupéré ses terres occupées par les colons. Puis le Yémen s'est réuni en 1990. Malheureusement, les dirigeants yéménites qui allaient succéder aux colons dans le domaine sportif, n'avaient pas encore les compétences pour pouvoir développer, diriger et gérer le sport de façon indépendante. Peu de changements ont été réalisés dans ce domaine, de très rares constructions si ce n'est celles laissées par les occupants pour la pratique de sport de distraction et de compétition.

3.3. Le Yémen, membre olympique international

Afin que le Comité National Olympique Yéménite (C.N.O.Y.) puisse se créer, le Yémen doit posséder cinq fédérations sportives reconnues par leurs fédérations internationales, telle est la condition imposée par le Comité International Olympique (C.I.O.).

Avec les dernières finitions de la construction institutionnelles du cadre sportif au niveau officiel et privé, les fédérations sportives (football, volleyball, basketball, tennis de table, athlétisme) ont effectué la demande afin d'être reconnue auprès de leurs fédérations internationales respectives. Durant la période de 1975 à 1981, la plupart des fédérations nationales ont été reconnues par les instances internationales.

Le Yémen, avec ses deux parties « Al-Majeliss Al-Ahla wa riyada » [Traduction : le « Comité Suprême du Sport »] du Yémen du Sud et « Al-Majeliss Al-Ahla Al-Shebab wa Riyada » [Traduction : le « Comité Suprême de la Jeunesse et des Sports »] du Yémen du Nord a réalisé ces conditions à la fin des années 1970 et début des années 1980. Les échanges entre les deux Yémen et le Comité International Olympique (C.I.O.) avaient pour objectif l'intégration du Yémen au C.I.O. Ce dernier invita le Yémen à la réunion du C.I.O. se tenant à Milan (Italie) le 30 juillet 1981 : le Yémen a été accepté en tant que membre et reconnu par le C.I.O.

Les missions attribuées au C.N.O.Y. sont la représentation du sport yéménite auprès des autorités et des institutions étrangères, le développement de l'esprit olympique, la préparation des athlètes et leur participation aux Jeux Olympiques et aux différents championnats, la formation des cadres techniques sportifs, la participation à la construction des équipements, l'aide à la promotion des jeux traditionnels, l'aide à la promotion de la médecine sportive.

La visite historique du Président du Comité International Olympique au Yémen

A l'occasion de la reconnaissance du C.N.O.Y., le Président du C.I.O. Juan Antonio Samaranch, accompagné du Cheikh Fouad Al-Ahmed Al-Jaber Al-Soma, membre du C.I.O. et Président du Comité National Olympique du Koweït, visitèrent le Yémen et son Comité National du 21 au 23 mars 1982. L'objectif de cette visite est de prendre connaissance des activités du C.N.O.Y., de ses attentes et ses besoins afin de les aider au développement de l'activité olympique. Le Président du C.I.O. fut accueilli par les deux Présidents, le Président Ali Abdullah Saleh (Yémen du Nord) et Ali Nasser Mohammed (Yémen du Sud).

Le modèle olympique est maintenu comme ordre institué du sport, puisque, d'une part, il correspond à un modèle d'administration, d'éducation, d'organisation et de gestion, et d'autre part, il doit permettre de se faire connaître au plan international.

Le sport de performance se reflète à travers l'olympisme. Le modèle olympique représente l'ordre sportif international, le sport yéménite tente l'adaptation en cherchant à reproduire ce modèle de performance et organisationnel du sport olympique. Les orientations et les structures laissées par les Britanniques au début des années 1900, dans leurs anciens territoires coloniaux, sont depuis relayées par un ensemble des dispositions, qui tentent de favoriser un sport de performance.

4. Politique d'Etat en matière sportive

Aucun Etat n'abandonnerait complètement la politique sportive aux seules fédérations sportives, qui sont des institutions privées. L'intervention de la première des autorités publiques est justifiée par le fait que le sport est devenu un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale et que son développement relève de l'intérêt général.

Une politique d'Etat correspond à l'ensemble des actions que réalisent des autorités publiques en s'appuyant sur « un programme d'action gouvernemental dans un secteur de la société ou dans un espace géographique : la santé, la sécurité...¹ ». Elle vise à optimiser la réalisation d'un niveau de développement et de promotion des différents domaines publics et leur accessibilité par les acteurs sociaux. Pour ce faire, la politique de l'Etat adopte une démarche constitutive au sens où elle définit des règles ayant « pour objet principal la promotion, la transformation ou la désagrégation d'institutions étatiques ou sociétales ». Ce faisant, la politique de l'Etat regroupe l'ensemble des interventions que réalisent ses structures publiques et privées, en se basant sur des plans d'action qui touchent un ou plusieurs secteurs. Elle tend à atteindre des objectifs dont le principal est la promotion de l'ensemble des secteurs de la société. Pour une meilleure élaboration d'une politique, l'Etat prend en considération différents paramètres : le contexte (caractéristiques socioculturelles, historiques...), les moyens disponibles (matériels, humain, financiers), l'ordre de priorités (classées suivant un et/ou des critères) selon les besoins de la société... Il s'agit des axes pris en compte par les structures étatiques pour concevoir une politique et la mise en place de sa stratégie. Prévoir une stratégie dans un domaine quelconque n'est donc pas une action arbitraire. L'Etat intervient selon une lecture des conditions de départ et la conception d'objectifs déterminés.

Une politique d'Etat en matière sportive

Le sport représente, selon Christophe Chiclet et ses collaborateurs, un « phénomène de masse » dans tous les Etats et constitue l'un des secteurs ciblés révélateur de leur développement. Cette importance majeure accordée au sport a encouragé les Etats à mettre en place des plans d'actions pour optimiser l'exploitation de ce secteur, notamment après la deuxième guerre mondiale. En effet, « après la

¹ Y. MENY, J-C. THOENIG, (1989). *Politiques publiques*, Paris, P.U.F., p. 156.

deuxième Guerre mondiale et le mouvement de colonisation, le sport devient le porte drapeau des nouveaux nationalismes en particulier dans le monde arabe¹ ». Le cas du Yémen du Sud, des révolutions de deux Yémen s'inscrivent bien dans la lignée de cette logique adoptée à l'aube de l'indépendance. « Le sport est une affaire d'Etat ² ».

La volonté de la politique de l'Etat en matière sportive n'a vu le jour qu'à la réunification des deux Yémen en 1990. Le Président Saleh, conscient que le sport est un vecteur de l'épanouissement social, a essayé de le valoriser au même titre que l'éducation et l'enseignement, afin de lutter contre le « sous-développement ». Le Président s'est basé à l'époque sur l'idée selon laquelle : « Sans le sport, l'éducation de la jeunesse serait incomplète³ ». En ce sens, le sport est considéré comme un phénomène qui contribue au relèvement de la société et à son changement. Dans cette perspective, le Président Saleh affirme « qu'une pareille discipline sagement conçue et loyalement appliquée est à la base du relèvement et de la rénovation du peuple ».

Une telle conviction a généré la promulgation en 1990 de textes législatifs dans le but de réformer le mouvement sportif. Ils ont porté sur l'organisation et l'institutionnalisation du sport par la mise en place de structures spécialisées pour sa gestion (administration de la jeunesse et du sport, organisations sportives, fédérations, associations...), l'élaboration de bases réglementées pour la promotion des activités physiques et sportives que ce soit sur le plan quantitatif (sport pour tous), ou encore sur le plan qualitatif (sport civil et sport d'élite).

Le sport a donc servi d'un vecteur pour la promotion générale de la société yéménite après l'indépendance, et suite à la réunification, afin de lutter contre le « sous-développement ». Malgré les conditions sociales défavorables (société pauvre, ignorante, ...), la croyance politique a adopté l'idée que le sport représente « un levier de la construction de l'Etat » et un terrain favorable (vue la vocation récréative du sport) pour atteindre des objectifs qui n'ont pas forcément une relation directe avec le sport, notamment des objectifs de redressement de la société.

Comme pour tous les secteurs sociaux, l'élaboration d'une politique de l'Etat en matière de sport exige du législateur la prise en considération des circonstances qui entourent le phénomène sportif, son ancrage et son développement. La politique de l'Etat yéménite relative au sport féminin est aussi passée par un nombre d'étapes

¹ C. CHICLET, E. KLOLE G.J. (2004), *Sport et politique en méditerranée*, Paris, L'Harmattan.

² Vidal, 1921.

³ Photocopie d'un article journal non nommé, non daté, bureau du Vice-Ministre chargé des Sports au sein du M.J.S. à Sana'a, lors d'une visite d'un « bureau archive ».

majeures pour sa structuration en tenant compte de l'évolution du statut de la femme au Yémen.

Trois principaux acteurs participent à l'organisation du sport au Yémen. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (M.J.S.), administration centrale du sport, chargée de l'application de la loi définissant les objectifs et domaines d'intervention du M.J.S. et de la mise à disposition, à l'ensemble du mouvement sportif, des moyens financiers, humains et matériels nécessaires : les stades, les terrains de jeux et les installations sportives sont construits par l'Etat. Il est possible de déduire, à l'instar de ce que relève P. Chifflet en France, que l'Etat, à travers le M.J.S., « gouverne le sport national »¹. Cependant, si le M.J.S. détient un rôle de contrôle et d'accompagnement, l'application de la politique sportive repose sur les clubs sportifs qui pouvant se constituer et s'affilier à aux fédérations existantes dont les compétences sont la promotion de la discipline sportive, la formation et le perfectionnement de leurs cadres, l'organisation des compétitions et la participation aux différentes compétitions. Les fédérations gardent toute leur relative autonomie pour développer leur sport en relation avec le mouvement olympique national et international. Le système fédéral est ainsi « le promoteur et le gardien d'un véritable ordre sportif² » avec le concours du C.N.O.Y.³. Le système fédéral est considéré comme étant le cadre le plus indiqué pour organiser la pratique sportive, quelle qu'en soit le but. Une telle disposition est-elle acceptable pour les acteurs fédéraux dont la logique première est celle de la performance ? La dualité des attributions du C.N.O.Y., entre prescriptions de l'Etat et défense de l'olympisme est présente. Ces questions posent le problème de l'adéquation des conditions humaines, matérielles et financières nécessaire au développement du sport dans un environnement de précarité caractéristique des « P.V.D. ».

Le financement du sport privilégie la compétition sportive et souhaite un rayonnement (au détriment d'autres prioritaires : détection des jeunes, éducation...). Ceci est accentué par la dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère provenant, d'une part, du C.I.O., via le programme de solidarité olympique, qui a pour objectif le

¹ P. CHIFFLET, S. GOUDA, (1991). *Sport, identité culturelle et développement dans les pays francophones d'Afrique Noire*, Rapport de recherche, Université Joseph Fourier, Grenoble 1.

² W. GASPARINI, (1997). « La construction sociale de l'organisation sportive. Champ et engagement associatif », in *S.T.A.P.S.*, n° 43, pp. 51-69.

³ Reprenant les propos de F. ALAPHILIPPE, (1992). « Le pouvoir fédéral », in *Le sport : Pouvoirs*, n° 61.

renforcement de la présence du Mouvement olympique dans tous les pays, et non pas « d'aider un pays à développer son propre modèle sportif » ; d'autre les fédérations internationales ou les différentes coopérations axe la priorité du développement du cadre fédéral, de la promotion du sport de haut-niveau par des appuis aux athlètes (stages, bourses...).

L'organisation du sport au Yémen est régie comme le système européen et français, se composant d'administrations sportives publiques et privées¹. Elle se présente comme suit :

- Les clubs ;
- Les fédérations sportives nationales ;
- La fédération du sport scolaire et universitaire ;
- La fédération du sport militaire ;
- Le Comité National Olympique ;
- Le M.J.S. assurant et contrôlant l'ensemble de la politique sportive nationale et les instituts nationaux au service des sports.

L'Etat, via le M.J.S., délègue le pouvoir d'organisation aux fédérations. Les fédérations, responsable de la réglementation et de la promotion de la discipline sportive, organisent le sport concerné, les compétitions, les calendriers, les formations, la promotion... L'organisation du sport est basée un mode de fonctionnement centralisé. Tout passe par l'Etat, soit le M.J.S. L'Etat joue un rôle important au niveau de l'attribution des subventions aux fédérations, la construction des équipements et la formation des cadres sportifs, l'organisation de compétitions. Mais ce mode de gestion est partagé avec les organisations sportives qui ont la tâche de développer le sport et il fait donc appel à l'initiative privée des dirigeants. Ces dirigeants, généralement élus, voire nommés, sont dans la majorité des cas des bénévoles qui n'arrivent pas à prendre en considération l'évolution du sport face aux réalités socio-économiques du Yémen. Ils attendent que l'Etat accomplisse son devoir, en tant que premier responsable du sport national, car ils ne disposent, dans la majorité, de moyens financiers suffisants.

¹ En matière d'organisation du sport dans le monde, d'autres conceptions sont distinguées : l'une caractérise les pays qui se sont engagés dans la voie d'une prise en charge totale par l'Etat de toutes les activités physiques et sportives, quels que soient la nature et le niveau de cette pratique (soit sport de masse ou sport de haut-niveau), l'autre conception concerne les pays qui encouragent l'initiative privée confiant la gestion et le développement du sport au mouvement sportif.

Comme toute action collective, le fonctionnement du sport au Yémen est appréhendé comme « le produit d'un mixte où se mêlent prescriptions formelles et processus informels en s'épaulant les uns les autres, où les prescriptions formelles s'enracinent dans une structure de pouvoir et des processus d'échanges et de négociations informels pour lesquels elles fournissent à leur tour les arguments et les ressources¹ ». En effet, si la loi régissant le M.J.S. prescrit une orientation en faveur du sport à visée du renforcement du sentiment d'appartenance à la nation, du renforcement des compétences de la jeunesse, il est possible de penser que les acteurs du sport (les fédérations sportives, les clubs et le C.N.O.Y.), traditionnellement engagés dans le développement du sport de compétition et la représentativité internationale, pourraient opposer des résistances vis-à-vis de l'importance des activités accordées à la jeunesse.

4.1. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports : construction institutionnelle.

En 1990, accédant à la réunification et à la démocratie, le Yémen demeure dans une situation fragile, il doit consolider ses bases de l'unité. La réunification est une étape de recadrage des activités de la jeunesse et des sports au sein des deux Yémen. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports (M.J.S.), basé à Sana'a, est créé au moment de l'annonce de la République réunifiée du Yémen, en 1990. Le M.J.S. remplace donc les deux institutions : le « Comité Suprême du Sport » du Yémen du Sud et le « Conseil Suprême de la Jeunesse et des Sports » du Yémen du Nord. Le décret républicain n° 95 de l'année 1996², stipule sa création et fixe ses attributions et ses règlements. Le M.J.S. est un « Haut Comité », l'administration centrale du sport au Yémen qui supervise l'ensemble des activités et secteurs de la jeunesse et des sports.

Durant les années 1990, le Yémen s'enfonce dans une crise économique et politique. Il doit affronter l'endettement, les échecs de politiques économiques, la guerre, l'instabilité politique, la mise en place d'une démocratie... Suite à cette crise, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International impose au Yémen des réformes économiques par le biais de la politique d'ajustement structurel obligeant le pays à réduire leurs dépenses publiques. Les secteurs prioritaires jugés « rentables » par la

¹ E. FRIEDBERG, (1993). *Le Pouvoir et la Règle: Dynamiques de l'action Organisée*, Paris, Éditions du Seuil, p.151.

² Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 44.
Décret républicain n° 95 de l'année 1996 (Yémen).

politique d'ajustement structurel comme l'agriculture, et les autres secteurs dits non rentables deviennent des tiers secteurs comme le sport. Face à ces problèmes économiques, la pratique sportive est donc marginalisée, mais d'autres facteurs vont pérenniser son sous-développement. Les hommes politiques considèrent le sport comme un outil pédagogique capable d'inculquer le patriotisme aux populations, notamment la population jeune.

Dans un premier temps, les restrictions budgétaires ont abouti à un manque général d'infrastructures. Ensuite, la politique économique menée n'a pas amélioré le niveau de vie des yéménites, (beaucoup vivant sous le seuil de pauvreté), ce qui n'a pas favorisé l'accès aux activités physiques et sportives. Enfin, la crise rend le coût de la pratique sportive élevé (comme pour l'achat de matériel sportif, l'accès à un club). Cependant, le pays continue simplement à soutenir quelques sportifs de haut-niveau. Le Yémen participe aux compétitions internationales, sans pour autant posséder les moyens financiers, matériels et humains afin de rivaliser avec les pays développés. L'obtention de résultats sportifs est difficile. Les méthodes de détection, de formation, de sélection et d'entraînement, de leurs athlètes ne permettent pas de faire face aux autres pays compétitifs et performants. Le sport de haut-niveau nécessite la détection dès le plus jeune âge, un suivi médical, un matériel technique perfectionné, des cadres aux connaissances élevées et une infrastructure de pointe. Tout cela a un coût que le Yémen ne peut supporter, ce qui limite l'accès à la performance et l'accès aux médailles au plan international, encore plus au sein des disciplines dites instrumentalisées.

Afin de consolider la réunification entre les deux Yémen, dans le domaine de la jeunesse et des sports, les pilotes politiques ont renforcé les réseaux de communication entre les deux parties et ont mis en œuvre plusieurs activités communes (déjà mises en œuvre avant la réunification). Pour les responsables politiques, il faut donner une dimension communautaire au pays, diffuser la même culture, acquérir les mêmes références historiques. Le sport de masse est constamment préconisé dans les textes officiels et les discours politiques. Cependant son développement est quasi-inexistant. Les fédérations du Nord et du Sud ont été fusionnées en une seule fédération (reconnue par la fédération internationale concernée) concernant les disciplines.

Les valeurs occidentales de la performance, de la hiérarchisation, du mérite individuel sont proposées à une société dont la tradition reste « tribale », et sont à l'opposé de ses valeurs. Le rôle du sport dans le nouvel Etat ne se limita pas au seul aspect de l'encadrement et de l'éducation des populations. Le développement des activités sportives répondit au souci des responsables politiques de favoriser l'émergence d'un sentiment national, l'amour de la patrie, la création d'une identité nationale. Dans le nouvel Etat, le sport fut mis au service de la nation. Les responsables politiques, convaincus des valeurs éducatives des activités sportives, encouragèrent les populations à s'y adonner. Les individus deviennent alors des citoyens conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

4.2. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen (M.J.S.)

Le M.J.S. représente la structure de tutelle, et donc l'Etat. Ce Ministère occupe une place déterminante en matière d'organisation et de promotion des activités physiques et sportives puisqu'il lui revient d'assurer le suivi des fédérations sportives agréées par l'intermédiaire du soutien financier et en personnel qualifié qu'il leur accorde. Le Ministère ainsi contrôle, par ailleurs, les organes déconcentrés des fédérations sportives en soutenant les actions qu'elles conduisent aussi bien au niveau local que national. A cet égard, il convient de souligner l'importance de l'intervention de l'Etat dans la définition des orientations et l'application des politiques sportives. L'Etat veille ainsi sur l'élaboration des lignes directrices de la politique et délègue certains de ses pouvoirs aux fédérations sportives structurées.

Le M.J.S. vise à développer et appliquer la politique de l'Etat, les plans de développement socio-économique, et les programmes nécessaires pour accomplir les tâches qui lui sont assignées. La pratique du sport relève exclusivement des institutions étatiques, ceci se confirme à la lecture des objectifs annoncés du M.J.S.¹ (conformément au chapitre 1 de la loi de création du M.J.S.) :

- 1). Mobiliser l'énergie de la jeunesse autour des objectifs de la révolution et les bases générales de l'Etat, le renforcement des valeurs de la citoyenneté, des concepts de l'unité nationale.

¹ Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 44. Décret républicain n° 95 de l'année 1996 (Yémen).

- 2). Soutenir les valeurs morales pour la jeunesse, développer les valeurs de la citoyenneté et de la patrie, et préserver les biens publics.
- 3). Développer les sports pour la jeunesse, développer les activités des domaines socioculturels, et souligner leur rôle à travers l'accomplissement de leur devoir.
- 4). Créer un mouvement sportif très développé, élargir sa base afin de favoriser l'accès à tous, favoriser un sentiment d'appartenance à la nation, afin de représenter la patrie au sein des compétitions (arabes, continentales, internationales).
- 5). Construire les établissements du domaine de la jeunesse et des sports, subvenir à leurs besoins afin de garantir les objectifs de ces établissements.
- 6). Développer l'esprit de la fraternité, de la coopération, renforcer l'amitié entre les pays frères¹ et les pays amis à travers les rencontres de la jeunesse et des sports.

La loi souligne en particulier dans sa première partie le rôle de la jeunesse dans la conception de l'unité nationale. Pour cela l'Etat propose le développement des activités sportives et socioculturelles pour la jeunesse, afin de favoriser le renforcement du sentiment national. Il s'agit de renforcer la cohésion du nouvel Etat réuni.

La loi attribue, également au système fédéral, la charge de mettre en application cette politique simultanément avec son rôle traditionnel de préparation d'équipes performantes susceptibles de représenter le pays au plan international.

L'article 3 définit les tâches et les obligations du M.J.S.² afin d'atteindre les objectifs. Ces dernières sont les suivantes :

- 1). Etablir des projets de lois, des règlements et des décisions dans le domaine des activités du M.J.S. et en assurer la mise en œuvre.
- 2). Préparer les projets du plan d'activités du domaine de la jeunesse et des sports s'intégrant au plan général de développement socio-économique de l'Etat, et en assurer la mise en œuvre.
- 3). Assurer un suivi financier, administratif et technique des O.N.G. affiliées au M.J.S.

¹ Soit les pays arabo-musulmans.

² Référence site Internet : <http://www.yemen-nic.info/ministations/detail.php?ID=9984>.

- 4). Permettre l'établissement des travaux de développement du M.J.S. et des organisations soutenant le M.J.S. afin d'élever le niveau (domaine de la gestion et l'administration).
- 5). Elaborer et mettre en œuvre des programmes afin d'accroître les compétences et les aptitudes nécessaires des employés et des jeunes dans le cadre des fonctions du M.J.S. en coordination avec les organisations de la jeunesse et des sports, la coopération et la coordination avec d'autres ministères et avec les institutions compétentes dans le domaine de l'éducation.
- 6). Développer les relations extérieures et étrangères en matière de coopération technique avec les Etats, les organisations arabes et islamiques, afin de bénéficier de leur partage en vue de développer les activités du M.J.S.
- 7). Préparer des études et des recherches visant à développer le secteur de la jeunesse et des sports.
- 8). Identifier les besoins du M.J.S. dans tous les domaines et niveaux de compétences, et mettre en place les formations et en assurer le suivi.
- 9). Préparer des rapports annuels sur l'activité du M.J.S., préparer les projets de décisions et ordonnances du Conseil des Ministres.

Suite à la réunification du Yémen, le Gouvernement a mis l'accent sur la réponse urgente des besoins des services premiers envers la population (les écoles, les infrastructures, les routes et accès) et a également souhaité la construction d'espaces sociaux pour la jeunesse afin de l'éloigner des lieux de l'exploitation, de l'intégrisme, de la part des ennemis de la patrie et les terroristes. L'avancement des travaux afin de répondre aux objectifs définis, se concrétise par l'établissement de lois, la création de structures, la mise en place d'activités dans le domaine sportif au sein du Yémen :

- L'organisation du M.J.S. ;
- La nomination des cadres au sein des gouvernorats ;
- Le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports ayant pour objectif l'amélioration de la situation de la jeunesse et le développement des infrastructures ;
- L'établissement de stratégies générales dans le domaine de la jeunesse et des sports ;

- La construction de Palais de la Jeunesse afin d'accueillir différentes activités et un festival de la jeunesse ;
- La construction de salles fermées, de terrains couverts, de stades, piscines, afin de pratiquer diverses activités socioculturelles et sportives, de stades avec / sans gradins, maisons de jeunes ;
- L'établissement du concours des « Lauréats du Président » afin de récompenser les jeunes « créateurs » ayant des talents dans le domaine de la création et de l'innovation scientifique¹ ;
- Le développement des clubs, de fédérations et les projets d'organisation des clubs et des fédérations sportives ;
- Le projet d'organisation et du système des clubs sportifs, des clubs sociaux-culturels et des fédérations sportives ;
- Le soutien au sport scolaire, universitaire, militaire, le sport pour tous, le sport de la police, le sport pour les O.N.G. ayant des liens avec les activités sportives de la jeunesse et des sports ;
- L'organisation des compétitions sportives, socioculturelles pour la jeunesse ;
- L'établissement de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive (I.S.N.E.P.S.) ;
- L'établissement du Centre de Médecine sportive.

Dans le jeune Etat réunifié et fragile, le sport (ainsi que les activités socioculturelles) est mis au service de la nation. Les responsables politiques, convaincus des valeurs éducatives des activités sportives, encouragèrent les populations à s'y adonner. « École de civisme » le sport exalte la vertu de l'effort. Tout en pratiquant les sports, les individus deviendraient ainsi des citoyens conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Le développement des activités sportives répond également au souci des responsables politiques de favoriser l'émergence d'un sentiment national et l'amour de la patrie.

¹ La création du concours est la décision républicaine n° 182 de l'année 1998. Le concours s'adresse aux jeunes de moins de trente ans. Ce concours est composé de plusieurs domaines d'activités (récitation de Coran, sciences appliquées, sciences médicales, poésie, conte, théâtre, arts visuels, musique et chant) et les récompenses s'élèvent à un million de rials yéménites (provenant du fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports).

4.3. La structure organisationnelle du M.J.S.

L'appareil étatique du domaine de la jeunesse et des sports se compose du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de bureaux et la gestion du secrétariat de la capitale Sana'a, l'ensemble des organismes suivant le M.J.S. et les organismes déconcentrés des différents gouvernorats (article 7). Certaines institutions suivent directement le M.J.S., comme l'évoque l'article 8 (Partie 3 Organisation du Ministère, chapitre 1 Structure organisationnelle), qui sont les suivantes :

- 1). L'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive ;
- 2). Le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports ;
- 3). Les conseillers ;
- 4). Le Conseil d'Administration du M.J.S. ;
- 5). L'Administration Générale du bureau du Ministre ;
- 6). L'Administration Générale du contrôle et du suivi ;
- 7). L'Administration Générale des affaires juridiques ;
- 8). L'Organisation de la cité sportive « Al-Thawra ».

L'article 9 identifie la structure organisationnelle du Ministère comme suit (en 1990), qui se compose de deux grands secteurs :

▪ Secteur de la jeunesse et des sports

Le Vice-Ministre de la Jeunesse et des Sports qui dirige ce secteur « jeunesse et sports », suit directement le Ministre et se compose des administrations suivantes :

- 1). L'Administration Générale des activités culturelles et sportives ;
- 2). L'Administration Générale pour les Scouts et des Guides ;
- 3). L'Administration Générale des centres de la jeunesse, des clubs scientifiques ;
- 4). L'Administration Générale des activités sportives ;
- 5). L'Administration Générale des fédérations sportives et des clubs ;
- 6). L'Administration Générale de la formation et de l'entraînement.

▪ Secteur des affaires financières

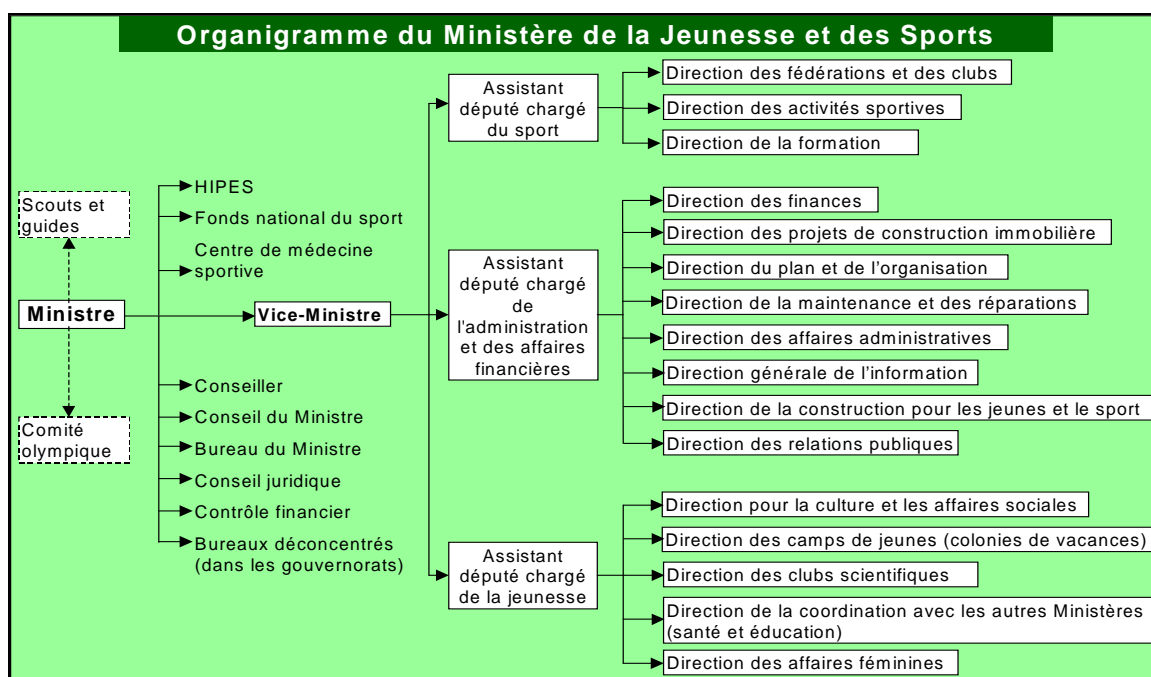
Le Vice-Ministre des affaires financières qui dirige ce secteur « affaires financières », suit directement le Ministre et se compose des administrations suivantes :

- 1). L'Administration Générale pour les affaires juridiques ;
- 2). L'Administration Générale pour les projets ;

- 3). L'Administration Générale des bâtiments et des établissements ;
- 4). L'Administration Générale de la planification et de l'information ;
- 5). L'Administration Générale des relations publique et de la communication.

Cependant, la structure organisationnelle du Ministère de 1990 a été modifiée comme suit : le secteur de la jeunesse et des sports a été divisé en deux directions distinctes (Jeunesse, Sports). L'Administration centrale regroupe trois directions sous l'égide du Ministre de la Jeunesse et des Sports : la direction des sports, la direction de la jeunesse et la direction de l'administration et des affaires financières. Voici le nouvel organigramme du M.J.S.¹ en 2005.

Organigramme 1 : Organigramme du Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen



Le M.J.S. possède des établissements publics nationaux : comme l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive, le Centre de Médecine sportive, l'Association des Scouts et des Guides.

Le M.J.S. possède également au sein de tous les gouvernorats du Yémen des bureaux déconcentrés appelés « Maisons des Jeunes ». Le M.J.S., à l'heure actuelle,

¹ Organigramme réalisé suite à la transmission d'un document du M.J.S. en décembre 2005.

tente de mettre en œuvre les orientations ministérielles, d'améliorer l'accueil des jeunes au sein des maisons de jeunes ou des clubs, de promouvoir les activités sportives. Cependant à l'heure, au niveau des gouvernorats, ces Maisons des jeunes ne proposent que très peu d'activités sportives ou socioculturelles. Elles restent principalement un lieu d'hébergement¹. Ces lieux, dont les activités fonctionnent très peu (quelques disciplines sportives sont présentes comme le basketball, le football, le volleyball), devraient être davantage plus adaptés aux désirs des jeunes.

4.4. Les stratégies du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Suite à la réunification du Yémen, la « Stratégie de Protection de la jeunesse et des sports 2000-2004 » a été établie suite à l'accord de l'Assemblée ministérielle et reconnu par la décision n° 59 de l'année 1999². Le chapitre 3 définit les principes, la portée et les objectifs de la stratégie, en respectant les principes suivants :

- 1). L'Islam.
- 2). L'appartenance nationale.
- 3). La participation au développement.
- 4). La diversité face aux besoins des jeunes.

L'ensemble des stratégies nationales pour l'enfance et la jeunesse conduit à l'émancipation des jeunes du Yémen, à la participation active à toutes les questions nationales. Elle permettra à tous les jeunes à jouer leur rôle dans le développement global et de la construction du pays, déclare le premier secrétaire du M.J.S. et également Président de l'Union Générale des jeunes³.

4.4.1. La stratégie nationale : Intégration des jeunes au développement - 2002-2006

En association avec le Mouvement Scout, le M.J.S. et le Ministère de la Santé ont rédigé un autre document de stratégie visant à intégrer les jeunes dans le processus de développement. Ce travail fait suite à une série de séances de travail regroupant les

¹ Les établissements hôteliers (Maisons des jeunes).

Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 43.

² Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p. p. 55., + Document de la stratégie générale.

³ A. S. AL-RAIENI, (2010). « Stratégie nationale pour l'enfance et la jeunesse, le gain le plus important pour les jeunes au Yémen », Journal 26 septembre, 05 avril 2010.

principaux acteurs des mouvements de jeunesse, des spécialistes de la santé, du développement et des représentants de l'United Nations Fund Population Assistance, (U.N.F.P.A.). Ceci a permis d'identifier et d'analyser les attentes et les besoins des adolescents. Cette stratégie souligne le rôle important que joue la jeunesse dans les processus de développement social, démographique et économique. L'un des objectifs de cette stratégie est de réduire les inégalités entre garçons et filles, et de donner à ces dernières plus d'influence au sein de la société. Une partie importante de ce document est consacrée à la nécessité d'informer les jeunes yéménites sur les problèmes de croissance démographique, de planning familial et de maladies sexuellement transmissibles.

4.4.2. La stratégie nationale pour l'enfance et la jeunesse, 2006-2015

Dans la précédente stratégie, le M.J.S. reconnaissait les faiblesses de la formation initiale et continue et les insuffisances du Yémen en structures d'accueil pour les jeunes. Cette stratégie mettait également en évidence la faible prise de conscience de l'importance des activités socioculturelles et sportives pour les jeunes.

La nouvelle stratégie 2006-2015¹, préparée conjointement par le M.J.S., le Fonds Social de Développement du Yémen, la Banque Mondiale, l'U.N.I.C.E.F. et le Haut Conseil pour l'enfance est issue d'un long travail de concertation entre ces partenaires, sous l'égide d'un comité interministériel. Sa version définitive a été adoptée au début de l'année 2006, lors de la conférence nationale pour la jeunesse et l'enfance. Les principaux objectifs de cette stratégie sont :

- Renforcement de la participation des jeunes au développement du pays, à travers la consolidation de leur éducation, de leurs capacités intellectuelles et de leurs capacités à participer aux décisions.
- Soutien des initiatives individuelles, en partenariat avec le secteur privé.
- Lutte contre le chômage.
- Etablissement des activités éducatives et récréatives pour les jeunes.
- Soutien de nouveaux mécanismes de coopération et de coordination entre l'ensemble des institutions et des ministères concernés par la jeunesse.
- Etablissement des projets générateurs de revenus pour améliorer la situation et le niveau de vie des jeunes.

¹ Ministère de la Jeunesse et des Sports, Haut Conseil de la Mère et de l'enfance, Fonds Social de Développement, Unicef, (2005). *The national strategy draft for childhood and youth, 2006-20015*, Décembre 2005, Sana'a, 180p.

Le septième axe de cette stratégie est consacré aux activités sportives. Son objectif principal est l'augmentation du niveau des sportifs afin d'être représenté sur la scène internationale et de mener des actions au niveau du sport de base et le sport pour tous. Les objectifs secondaires s'articulent autour des axes principaux suivants :

- Développer et activer les actions du M.J.S, favoriser les opportunités et améliorer des capacités des jeunes ;
- Prendre soin de la santé des enfants dès le plus jeune âge ;
- Adopter des méthodes scientifiques au regard d'un planning ;
- Répandre les services à travers les gouvernorats du Yémen afin d'augmenter la participation des jeunes dans les communautés ;
- Activer et promouvoir le rôle des jeunes en améliorant les services ;
- Répandre l'importance des effets bénéfiques issus de la pratique sportive ;
- Populariser les sports ;
- Activer et renforcer les rôles des athlètes yéménites, améliorer la qualité des programmes afin d'augmenter les performances ;
- Se focaliser sur l'éducation au plus jeune âge et promouvoir le rôle du sport au sein du cursus scolaire.

Il faut remarquer que cette stratégie nationale est très large. Elle prend en considération tout les aspects de la jeunesse, que cela soit l'éducation, l'insertion professionnelle, la santé, les activités sportives. Tous les Ministères du Yémen sont concernés¹.

4.5. Le soutien financier : le budget du M.J.S.

Le Gouvernement accorde une place importante au financement public du sport alors que le M.J.S. est, selon l'expression de S. Gouda, « le parent pauvre du gouvernement² » n'a pas les moyens d'assurer pleinement ce rôle. En effet, les responsables du M.J.S. relèvent le décalage entre les dispositions du Gouvernement et les moyens financiers dont ils disposent. « Le gouvernement yéménite accorde une part importante aux fédérations sportives et cela ne suffit pas aux besoins réels que

¹ Ministères de l'Education, de l'Enseignement Supérieur, de l'Agriculture, de la Pêche, du Pétrole, de l'Electricité...

² S. GOUDA. (1986). *Analyse organisationnelle des activités physiques et sportives dans un pays d'Afrique noire : le Bénin*, Thèse de doctorat S.T.A.P.S., Université Joseph Fourier, Grenoble, 1986.

rencontrent les fédérations et les clubs¹ ». Par ailleurs, il est difficile d'obtenir la répartition du budget. Les dirigeants ont l'art de l'outil de la maîtrise de l'information. En effet, entre secteurs du M.J.S., la répartition du budget consacré au sport n'est pas divulguée². Une part importante du budget est allouée au sport de compétition, afin que le Yémen puisse être représenté à l'extérieur. Cependant, les athlètes ne ressentent pas l'entière aide d'accès au sport de haut-niveau et le suivi des athlètes de haut-niveau³. A cela, s'ajoute que la plupart des dirigeants fédéraux désapprouvent le financement important allouée à la fédération de football : « Trop de budget pour l'équipe de football qui n'apporte aucun résultat », « d'autres priorités sont plus importantes que le football ».

Le budget du M.J.S. se compose de deux sources différentes : d'une part le budget émanant du Gouvernement et d'autre part, le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports. Ceci peut parfois engendrer certaines confusions. A la lecture du livre du M.J.S. [*« Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004 »*], il est parfois difficile de comprendre et d'identifier le budget du M.J.S. La répartition est confuse, n'est pas claire. Des actions se répètent. Sans doute, cet aspect de double budget facilite les transactions de détournement de fonds pour des raisons personnelles. Le budget d'activités, par exemple, peut avoir deux financements, l'un provenant du budget du M.J.S., l'autre provenant du fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports.

4.5.1. Le budget émanant du Gouvernement : budget du M.J.S.

Les fonds alloués au M.J.S. ne permettent pas d'envisager l'application d'une politique nationale d'envergure. La question première est celle de la nécessité, pour l'Etat, de choisir le sport comme activité prioritaire pour ses investissements. La réponse semble être négative, il est alors plus judicieux d'envisager des aides financières sélectionnées réservées à un nombre réduit de sport choisis par l'Etat pour sa représentation internationale, des opérations locales répondant au principe de développement intégré avec les autres besoins sociaux, culturels et économiques.

¹ Entretien avec Monsieur Mourad Saleh, Président de la Fédération d'Escrime (siège de la F.G.Y. Escrime, Sana'a, octobre 2006).

² Entretien avec le Vice-Ministre responsable des finances et de l'administration et du secteur des constructions du M.J.S (M.J.S., Sana'a, mars 2006).

³ Dans le cadre de mes fonctions, lors d'un rendez-vous avec le Ministre de la Jeunesse et des Sports, deux athlètes de Kung Fu, attendaient depuis quelques mois, la récompense du M.J.S. suite à leur résultat d'une compétition arabe.

Les informations sur la répartition du budget du Gouvernement, et sur le budget du M.J.S. sont difficiles à obtenir.

4.5.2. Le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports.

Afin de réaliser l'ensemble des objectifs du Gouvernement vis-à-vis du domaine de la jeunesse et des sports (renforcement des capacités de la jeunesse), a été créé « le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports par décision républicaine n° 10 de l'année 1996. La modification de cette décision, n° 29 de l'année 1996, énonce que ce fond est une source supplémentaire importante, provenant du Gouvernement, soutenant le domaine de la jeunesse¹.

Le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports (article 1) est un fonds propre et indépendant, le Ministre est responsable de ce fond (article2). Ce fonds a pour objectif (article 3) :

- 1). Soutien au sport féminin ;
- 2). Soutien aux équipes nationales sportives ;
- 3). Soutien à la médecine sportive, participation au soin des athlètes ;
- 4). Programmation de formation et d'entraînement ;
- 5). Développement des activités de la jeunesse ;
- 6). Programmation de construction pour la jeunesse et des sports, restauration et achat d'équipements ;
- 7). Récompense et encouragement pour les meilleurs dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Les membres dirigeant le fonds (article 4) appartiennent à différentes institutions yéménites. Ils sont les suivants :

- 1). Président : Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- 2). Membre : Les Vice-ministres, Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- 3). Membre : Représentant du Ministère des Finances ;
- 4). Membre : Représentant du Ministère de l'Education et de l'Enseignement ;
- 5). Membre : Représentant du Ministère du Planning et de la Coopération ;
- 6). Membre : Représentant du Ministère de la Santé ;

¹ Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 49. La loi relative à ce fonds prévoit 4 chapitres.

- 7). Membre : Représentant du Comité National Olympique ;
- 8). Membre : Directeur exécutif du fond ;
- 9). Membres : Trois hommes d'affaires et hommes représentant la société civile.

Les revenus du fonds sont alimentés par différentes taxes (article 11) :

- 1). Tarif identifié ou prélèvement sur les cigarettes produites localement ;
- 2). Tarif identifié ou prélèvement sur les cigarettes extérieures ;
- 3). Tarif identifié ou prélèvement sur le ciment local ;
- 4). Tarif identifié ou prélèvement sur le ciment extérieur ;
- 5). Taxe prélevée sur le qat ;
- 6). Les autres revenus sont le soutien du Gouvernement, les dons, un pourcentage de la communication des stades.

Le M.J.S. dispose d'un fonds d'environ 10 millions d'euros¹ destiné à financer les activités sportives et de jeunesse. Sous l'autorité du M.J.S., le fonds fournit un appui direct aux fédérations et aux clubs, ainsi qu'au Mouvement Scout et aux associations de jeunesse. Cependant, l'importance des moyens mis en œuvre pour le développement des infrastructures contraste fortement avec la faiblesse des moyens d'accompagnement (formation, gestion et animation).

4.6. Les moyens humains

Le personnel recruté au sein du Ministère de la Jeunesse et des Sports, par expérience, n'est pas compétent dans leur domaine d'activités.

¹ Entretien avec Monsieur Al-Oshari, Vice-Ministre chargé de la Jeunesse (Bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, février 2007).

Tableau 6 : Succession des Ministres de la Jeunesse et des Sports depuis la réunification en 1990

Année Gouvernement du Yémen	Président de la République	Ministre de la Jeunesse Et des Sports
1990 (24 mai 1990) Nouveau cabinet, suite à la réunification du Nord et du Sud	Président: Ali Abdullah Saleh (Congrès Populaire Général) Vice-président: Ali Salim Al-Bid (Parti Socialiste Yéménite)	Muhammad Ahmad Al-Kabab (Congrès Populaire Général)
1993 (avril 1993) Nouveau cabinet, suite aux élections législatives	Président: Ali Abdullah Saleh Vice-président: Ali Salim Al-Bid	Muhammad Ahmad Al-Kabab (Congrès Populaire Général)
1994 (6 octobre 1994) Nouveau cabinet annoncé, alternative à la guerre	Président: Ali Abdullah Saleh Vice-président: AbdRabbu Mansour Hadi (Congrès Populaire Général)	AbdalWahhab Rawih (Congrès Populaire Général)
1996 (10 octobre 1996) Nouveau cabinet annoncé	Président: Ali Abdullah Saleh Vice-président: AbdRabbu Mansour Hadi	AbdalWahhab Rawih (Congrès Populaire Général)
1997 (15 mai 1997) Nouveau cabinet annoncé	Président: Ali Abdullah Saleh Vice-président: AbdRabbu Mansour Hadi	AbdalWahhab Rawih (Congrès Populaire Général)
1998-2001 (16 mai 1998) Nouveau cabinet annoncé	Président: Ali Abdullah Saleh Vice-président: AbdRabbu Mansour Hadi	AbdalWahhab Rawih (Congrès Populaire Général)
2001 (05 avril)	Président: Ali Abdullah Saleh Vice-président: AbdRabbu Mansour Hadi	AbdelRahman Al-Akwaa (Congrès Populaire Général)
2003 (17 mai)	Président: Ali Abdullah Saleh	AbdelRahman Al-Akwaa (Congrès Populaire Général)
Depuis le 05 avril 2007	Président: Ali Abdullah Saleh	Hamoud Obbad

Premier Ministre de la Jeunesse et des Sports :

Muhammad Ahmad Al-Kabab, (*Ministre de la Jeunesse et des Sports de 1990 à 1993*).

Ses successeurs :

AbdalWahhab Rawih, (*Ministre de la Jeunesse et des Sports de 1994 à 2001*). Né en 1952 à Taez. Titulaire d'un doctorat Linguistique (Egypte). En 1993 : Responsable des Centres des Langues au Département d'Arabe (Université de Sana'a).

- De 1994 à 2001 : *Ministre de la Jeunesse et des Sports*.
- Depuis 2001 : *Ministre de l'assurance et du service civil*.

Hamoud Obbad (*Ministre de la Jeunesse et des Sports depuis avril 2007*), né en 1960 à Dhamar.

Titulaire d'une licence de sciences politiques et économiques (1986, Faculté de commerce, Université de Sana'a), d'un master en sciences politiques internationales (1988, Université de Sana'a), d'un diplôme d'études supérieures de l'éducation (1991, Faculté de l'Éducation et de l'Enseignement, Université de Sana'a).

- *Vice-Ministre de la Jeunesse et des Sports (pas de date).*
- *Président adjoint du Comité National Olympique (pas de date).*
- *Ministre des Biens Religieux en mai 2003,*
- *Renommé Ministre des Biens Religieux le 11 avril 2006.*
- *Nommé Ministre de la Jeunesse et des Sports le 05 avril 2007. (Impliqué au sein de la fédération de Kung Fu, en tant que Président de la Fédération).*

Le développement du sport dépend en grande partie des cadres sportifs. Leur formation universitaire apparaît comme nécessaire pour réaliser la politique envisagée. Il s'agit d'éviter la reproduction du modèle européen. La formation universitaire permet de différencier les capacités nécessaires aux enseignants d'E.P.S., aux cadres techniques et administratifs du sport.

4.7. Les structures nationales de la jeunesse et des sports

Le M.J.S. est une organisation centrale autour duquel gravitent plusieurs institutions nationales qui constituent le champ sportif. Ces institutions sont :

- Le mouvement sportif constitué de l'ensemble des fédérations nationales sportives nationales et leurs clubs sportifs respectifs.
- Le mouvement olympique représenté par le Comité National Olympique Sportif Yéménite (C.N.O.Y.) ;
- L'Institut Supérieur de l'Éducation Physique et Sportive de Sana'a (et quelques antennes) ;
- Le Centre de Médecine Sportive de Sana'a (et quelques antennes) ;
- Le secteur de l'éducation (primaire, secondaire et universitaire) et l'enseignement de l'Éducation Physique.

5. Présentation du mouvement sportif yéménite : les fédérations et les clubs

Le sport est souvent synonyme de championnat sportif organisé dans le cadre des normes internationales. Même l'éducation physique puise ses objectifs parmi les objectifs du sport de performance. La fédération sportive représente le point essentiel du système sportif. Grâce à la délégation de pouvoir qui lui est accordée par le Ministère, cette organisation sportive bénéficie de plusieurs prérogatives. En effet la fédération sportive veille à l'exécution d'un service public dans le cadre des attributions qui lui sont confiées par le ministère chargé du sport. Elle s'occupe de l'organisation des manifestations sportives et se charge d'aménager et mettre à la disposition des associations créées en leur sein les installations nécessaires à leur activité. En ce sens, la fédération sportive s'occupe de la gestion de la pratique dont elle a la charge. Etant bénéficiaire d'une finalité autre que la recherche prioritaire ou systématique du profit, la fédération sportive vise la promotion de l'activité sportive qu'elle gère. Il reste à chaque fédération de définir ses propres stratégies et de manager les moyens dont elle dispose pour atteindre ses objectifs.

Le fonctionnement de la fédération est imposé par le M.J.S. (nombre de compétitions, lignes budgétaires...) ce qui conditionne leur reconnaissance. Alors que le M.J.S opérerait pour le sport de masse, le sport pour tous, il subventionne paradoxalement les participations aux compétitions internationales, afin de faire valoir leur légitimité. Les fédérations souhaitant garder leur autonomie, s'imposent aux modalités imposées par le M.J.S. Le Comité National Olympique du Yémen, fort de son indépendance, vis-à-vis du M.J.S. et de l'autonomie financière qui lui confère les subventions du C.I.O. privilégient les participations aux compétitions internationales et la formation des cadres.

5.1. Principes d'organisation des fédérations sportives

Lors de la création du M.J.S. en 1990, il a été défini les objectifs des fédérations générales yéménites sportives. Le premier chapitre relatif au principe d'organisation des fédérations générales sportives énonce les objectifs suivants¹ :

¹ Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, *Al-neidan Al-Assassi lil Al-Ittihadat Al-Riyadia Al Ahama wa Frouhaah fi Al-Mohafadat*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Le règlement principal des fédérations sportives générales et de ses branches dans le gouvernorat*], 58p.

- 1). Planifier et programmer les compétitions sportives, développer le niveau technique des équipes nationales, établir des programmes d'entraîneurs.
- 2). Représenter le Yémen lors des conférences.
- 3). Etre actif au sein des fédérations internationales, panarabes, continentales.
- 4). Conserver les bases et les valeurs internationales de la disciplines ;
- 5). Protéger les bases et les règlements internationaux des disciplines.
- 6). Agir en faveur du sport de haut-niveau, s'intéresser à la recherche, propager les jeux.

La fédération sportive prend en charge la promotion et la diffusion de la discipline sportive afin d'en élargir sa base.

Plus généralement, les fédérations sportives accompagnées des clubs sportifs, socioculturel et des scouts, doivent répondre aux objectifs suivants :

- L'organisation de tournois, d'activités et des compétitions locales pour la saison sportive ;
- La supervision du personnel administratif et technique ;
- L'organisation de séminaires, d'ateliers, des sports pour discuter de l'activité du jeu et des moyens de promotion ;
- La facilitation des contacts entre les citoyens, à travers leur participation à des réunions et des communications constantes avec les directions générales des fédérations sportives.

Le club sportif doit établir une demande de reconnaissance et d'affilier afin d'adhérer à la fédération.

Le budget des fédérations sportives (Chapitre 5, article 54) se compose :

- Le soutien du M.J.S. et le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports ;
- Les dons des fédérations internationales ;
- Les dons des entreprises ;

L'ensemble des dons doit faire l'objet d'informations auprès du M.J.S. (le M.J.S. exerce un contrôle important sur l'ensemble des organisations).

Le chapitre 7 concerne les branches de fédérations sportives. Le Comité général de la fédération sportive sélectionne la branche sportive de la fédération au sein du

gouvernorat au regard des conditions suivantes. La branche sportive doit posséder au minimum 7 clubs (article 62). Si la branche n'est pas instaurée, le directeur du bureau du M.J.S. du gouvernorat prend en charge la direction.

Cette décision d'organisation à l'heure actuelle n'est pas réalisable. Seules les fédérations importantes comme le football, l'athlétisme, possède 7 clubs au sein de chaque ville, et donc possède leur branche au sein du gouvernorat. Que se passe-t-il réellement pour les fédérations n'ayant pas 7 clubs au sein d'un gouvernorat (comme l'escrime, le sport féminin...)? La gestion passe obligatoirement par l'administration déconcentrée du M.J.S. et la fédération sportive possède une marge de manœuvre étroite. Le M.J.S. contrôle donc le développement de l'activité sportive et gère, en fois de plus, un budget.

Les membres du comité directeur de la branche sportive se compose de 5 personnes (article 62) et, en supplément, s'il existe, « nommer une femme dans la discipline sportive que la femme pratique » (ce qui sous entend que la femme pratique peu de sport, et le comité directeur ne se préoccupe pas du sport féminin).

Privilégier le modèle fédéral et le sport olympique.

En mai 2008, les fédérations générales yéménites sportives du Yémen sont au nombre de 30 : football¹, volley-ball, kung-fu, basketball, sport pour tous, équitation, tennis de table, tennis, handball, athlétisme, échec, taekwondo, musculation & catch, karaté, gymnastique, cyclisme, médecine sportive, police-armée, natation, boxe & kick boxing, judo, haltérophilie, escrime, billard, pencak silat, sport pour handicapés, sport féminin, sport militaire, tir à l'arc, « pigeon ».

Le nombre de clubs sportifs (rattachés au M.J.S.) est de 301 avec plus de 75 000 membres. Ce développement des équipements est accompagné par le développement remarquable dans l'exécution du sport yéménite par laquelle le Yémen pourrait participer à plusieurs activités sportives arabes et internationales.

¹ Concernant le football au Yémen, seuls deux articles ont été publiés. T.B. STEVENSON, A-K. ALAUG, (2000), Football in newly united Yemen: rituals of equity, identity, and state formation, *Journal of Anthropological Research*, volume 56, New Mexico, The University of New Mexico. T.B. STEVENSON, A-K. ALAUG, (2001), Competition and cooperation : football rivalries in Yemen, *Fear and Loathing in World Football*, ed. G. Armstrong et R. Guilianotti, Olford, New-York, Berg.

Voici un état des lieux peu complet du nombre de clubs sportifs répartis par les fédérations sportives. Cet état des lieux a été établi par les informations non complètes transmises du M.J.S.

Tableau 7 : Nombre de clubs sportifs par fédérations sportives en 2006

Fédération sportive	Nombre de clubs sportifs
Football	258
Volleyball	210
Tennis de table	203
Athlétisme	151
Echecs	139
Cyclisme	135
Bodybuilding	51
Taekwondo	44
Basketball	41
Karaté	37
Escrime	1

Le football est la fédération qui compte le nombre le plus important de club soit 258 clubs. Ceci représente une moyenne d'environ 12 clubs par gouvernorats.

Malgré les déclarations politiques et les textes législatifs (chartres de sport) en prévoyant le développement du « sport pour tous », sport de masse, les activités physiques traditionnelles n'ont jamais fait l'objet d'une priorité évidente. Le colonialisme, les organismes sportifs internationaux, ont entraîné le Yémen vers la satisfaction de besoins artificiels : construction d'équipements sportifs, participation onéreuse à des compétitions internationales, alors que l'aménagement de terrains omnisports, l'achat de ballons ou de matériels de sport, ne sont pas satisfait.

5.2. Les unités de bases : les clubs sportifs yéménites

La particularité du club sportif yéménite est que le club est un club sportif et socioculturel en même temps.

5.2.1. Principes d'organisation des clubs sportifs et socioculturels.

Le club sportif renvoie aux organisations qui se trouvent au cœur du secteur sport chargés directement de la mise en application des choix politiques. Ces structures sportives sont affiliées à la fédération sportive et reconnue par le M.J.S. et doivent se

plier aux dispositions et règlement des clubs. Le fonctionnement du club sportif yéménite possède des particularités qu'il convient de souligner.

Le chapitre 2 des règlements principaux des clubs sportifs et socioculturels concerne les objectifs et les tâches des clubs¹.

Les objectifs du club (article 3) est de former les personnalités de la jeunesse dans le domaine socioculturel, sportif, des scouts, des loisirs, de la santé, de la religion, de l'esprit. L'éducation physique doit être également diffusée. L'idée du renforcement des valeurs nationales entre les membres tient une place importante. L'Etat doit pouvoir fournir l'ensemble des moyens pour occuper les loisirs des jeunes, et ceci traduit à travers les conditions suivantes : la conservation des valeurs religieuses et de la nation et l'organisation des activités sportives et socioculturels conforme aux règlements. Deuxièmement l'intérêt doit se porter envers la jeunesse afin développer leur talent. Troisièmement, les loisirs doivent être activés. Et enfin, l'ensemble des activités doivent servir au développement de la société.

Les articles 5 et 6 (chapitre 3) énoncent les règles d'établissement et de reconnaissance des clubs sportifs yéménites. Afin d'établir un club sportif (et socioculturel), le club doit obtenir l'autorisation et la reconnaissance du M.J.S. Le club doit suivre les règlements instaurés par le M.J.S. (article 5). Ainsi le club doit fournir une multitude de documents (article 6) :

- Fournir le nom et le logo unique du club et sa localisation ;
- Fournir la date de création ;
- Le club doit pouvoir fournir une liste des membres du comité d'établissement du club au nombre de 100 membres lorsqu'il s'agit d'un club en zone rurale, et de 200 membres en zone urbaine ;
- Le club doit pouvoir fournir une liste des membres du comité général du club au nombre de 200 membres lorsqu'il s'agit d'un club en zone rurale, et de 400 membres en zone urbaine (à l'exception des clubs dits « scientifiques ») ;
- Fournir la liste de membre de l'assemblée administrative du club ;
- Fournir la liste des équipes sportives, socioculturelles et des scouts ;
- Fournir la liste de l'ensemble des biens matériels du club (établissement, moyen de transport, matériel...)

¹ Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, *Al-nidan Al Assassi lil indiya al riyada wa Al-Takaft al Ichtimariah*, [Traduction : « République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, (sans date). *Les règlements principaux pour les clubs sportifs et socioculturels* »]. 72 p.

- Fournir l'acte de propriété du terrain du club reconnu au cadastre ;
- Fournir le justificatif bancaire du fonds de fonctionnement d'un million de riyals yéménites pour les clubs des zones urbaines, et de 500 000 riyals yéménites pour les clubs des zones rurales ;
- Fournir la liste des activités sportives, socioculturelles et des scouts en s'engageant à la participation aux compétitions et manifestations officielles dictées par le M.J.S.

Enfin le club doit posséder au minimum 5 activités sportives pour un club en zone urbaine et 3 activités pour un club en zone rurale, en plus des activités socioculturelles et des activités des scouts. Ainsi le club sportif n'est pas seulement un club sportif uniquement. Le club est un club multi-activités : sport, socioculturel et les activités des scouts. Ainsi il est possible de comprendre que le nombre de clubs est de 362 en 2009 pour un ensemble de 29 fédérations sportives.

La reconnaissance officielle des clubs sportifs.

Lors de chaque création d'un club, le club doit être reconnu par le M.J.S. cette reconnaissance s'effectue par plusieurs étapes. Dans un premier temps, le club qui souhaite se créer doit en faire la demande au M.J.S. et déposer un dossier¹. Une fois la demande validée par le M.J.S. le club entre dans une période d'essai d'un mois à deux mois, puis ensuite dans une période de test durant trois ans. Sa situation est temporaire. Au bout de trois ans, si le club n'a commis aucune erreur, le club est reconnu officiellement par le M.J.S.

En vue d'accomplir leurs missions, les clubs et les associations sportives doivent fournir tous les moyens nécessaires à leurs adhérents afin d'atteindre leurs objectifs qui sont principalement d'ordre sportif. Ces structures sportives sont qualifiées de « organisations hybrides », c'est-à-dire qu'elles disposent d'un type de rationalité mixte. En effet, ces organisations sont orientées par une finalité autre que le profit

¹ Comprenant le nom du club, le slogan et le logo du club et sa date de souhait de création. Une liste des membres de l'Etablissement général pour le club, une liste du conseil d'administration du club, une liste des équipes sportives, culturelles, sociales et de scoutisme, la détection d'une propriété du siège du club (équipement, installations, transports et autres), les documents de la propriété du terrain du club inscrit dans le cadastre, l'avis d'une banque d'un montant inférieur à un million de riyals pour un club citoyen et de cinq cent mille riyals pour un club rural, un rapport de recommandation de l'office de la Jeunesse et des Sports.

(sociétal), elles disposent d'un mode d'économie mixte (financement public direct et indirect et financement du secteur marchand) et d'un statut composite de leur personnel (personnel rémunéré et personnel bénévole)¹, faisant que la gestion de ces organisations s'avère plus ou moins complexe.

Le budget du club sportif (chapitre 5, articles 62) se compose de :

- Le soutien du M.J.S. et le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports ;
- Les cotisations et les tarifs (chaque membre doit payer une cotisation définie par le club) ;
- Le soutien de la circonscription du gouvernorat ;
- Les revenus d'investissement ;
- Les autres revenus ;
- Les dons et les aides (qui doivent être déclarés auprès du M.J.S., ce qui sous-entend des alternatives de détournement de budget).

L'article 74 stipule que le club n'a pas de droit de pratiquer un jeu ou des activités qui sont contre la religion et les lois. Le M.J.S. a le droit d'annuler le club qui ne s'engage à mettre en place des activités socioculturelles et sportives (article 79). Un club qui ne participe pas aux activités sportives peut se voir retirer sa reconnaissance par le M.J.S. (79-1) et également perdre leur financement.

La présentation d'un document de travail au symposium du Conseil consultatif en 1999 « Clubs et associations sportives de l'Assemblée de la République du Yémen, Entre réalité et l'ambition² » mettent en évidence que les associations sportives du Yémen font partie du processus global du mouvement sportif au Yémen, au même titre que les autres domaines, et nécessite un besoin de soutien. Les principaux éléments qui affectent positivement et négativement sur les progrès des clubs et des fédérations sportives, sont le manque de spécialistes, le manque d'équipements, de transports et des sources de financement. Les plaintes des clubs concernent le manque de financement

¹ E. BAYLE, M. BRUZÉK, (2005), *Le Management associatif - 4 défis ; 15 enjeux et 65 actions pour le mouvement sportif*, Rapport de Recherche, Comité National Olympique et Sportif Français eds, p.26.

² A. H. AL-SAEDI, K. H SALAH, (1999). Ministère de la Jeunesse et des Sports, République du Yémen, « Clubs et associations sportives de l'Assemblée de la République du Yémen, Entre réalité et l'ambition Présentation d'un document de travail présenté à un symposium du Conseil consultatif en 1999 ». Date d'adoption : 1999.

pour le soutien au développement du sport, le manque de personnel d'encadrement au sein des diverses activités du club, le report des compétitions et des tournois par les fédérations sportives, les saisons sportives n'existent pas à cause de l'inertie des clubs et les joueurs qui ne sont pas fixes. Aucune formation des entraîneurs, des arbitres et des administrateurs en coopération avec les fédérations internationales sportives concernés, avec le C.N.O.Y. et le programme de solidarité olympique.

5.2.2. Présentation des visites de clubs sportifs au Yémen

Lors de mes déplacements au Yémen en 2006, j'ai pu visiter différentes installations sportives au sein des gouvernorats suivants : Sana'a (janvier), Dhamar (février), Ibb (mars), Taz (mars), Aden (mars) et Hodeidah (avril). L'objectif de la visite était double. Il s'agissait d'une part, d'être en mesure de dresser un état des lieux des installations sportives de ces gouvernorats, et d'évaluer leurs besoins dans la perspective d'un développement de leurs activités. Les visites ont concerné tant des clubs sportifs, des écoles, des universités que les administrations en charge de la jeunesse et des sports.

Etat des lieux des clubs sportifs visités en 2006

Le gouvernorat de Sana'a

Le club sportif visité à Sana'a est le club Bilqis, la salle de sport réservée au sport féminin. La présentation de ce club s'effectuera plus loin.

Le gouvernorat de Dhamar

A l'ouest de l'axe Sana'a-Taz qui traverse la ville de Dhamar se trouve un ensemble de constructions dédiées au sport. Celui-ci se compose d'un gymnase multisports construit en 1987, d'un stade ainsi que des bâtiments à même d'héberger les locaux de l'administration. Ces infrastructures sont gérées par l'antenne local du M.J.S. le gymnase accueille différentes activités (football, volleyball, basketball, judo...). Le nombre de personnes bénéficiant de ces entraînements est évalué de manière globale à 250. Le stade accueille un terrain de football et les infrastructures liées à la pratique de l'athlétisme. Les gradins du stade comptent une vingtaine de rangées. Des espaces sous les gradins sont prévus afin d'accueillir les bureaux des différentes fédérations sportives ainsi qu'un cabinet de médecine sportive. Cet espace

comprend également deux grands espaces d'environ 400 m² susceptibles de constituer des salles pour la pratique des sports de combats ou salles spécialisées.

La ville de Dhamar compte deux clubs actifs aux dires des interlocuteurs (directeur du bureau du M.J.S., professeur université de Dhamar). Il s'agit du club « Fatah » et du club « Nijmat Saba ». Enfin la ville de Dhamar héberge une des plus grandes universités du pays. Un ambitieux projet de construction de nouveaux locaux semble avoir été mis en œuvre. Celui-ci comprend notamment des infrastructures sportives (gymnases et stade). Le recteur de l'université fait part de son attachement au sport.

Le gouvernorat d'Ibb

La ville d'Ibb, au cœur du Yémen vert, bénéficie de deux terrains de football, dont le plus récent comporte des rangées de gradins. Cette ville comporte également deux clubs sportifs actifs, le club « Al-Ittihad » et le club « Ash-Shaab ».

Le club « Al-Ittihad » dispose d'un bâtiment modeste qui accueille les bureaux de l'administration, un espace dans lequel les adhérents pratiquent le judo, le karaté et le tennis de table. Selon l'entraîneur de judo du club, 63 personnes participent aux entraînements de judo. Les responsables du club ont mis en avant les bons résultats du club au sein de cette discipline : les 2^{ème} et 3^{ème} places du championnat national étaient occupées l'année dernière par les membres du club. Par ailleurs, le karaté, le tennis de table, le volleyball et le football (entre 30 et 40 joueurs) constituent les autres activités principales du club. Dans l'enceinte du club, un espace extérieur est disponible pour les entraînements de volleyball.

Le club « Ash-Shaab » est aussi actif. Lors de la visite de ce club, une cinquantaine de jeunes étaient présents pour observer et participer à un entraînement de basketball. Il s'agit d'un des clubs les plus anciens de la ville. Il a été créé en 1962. Il dispose davantage d'espaces que le club précédent : outre un terrain de basketball, l'enceinte du club comprend des espaces extérieurs possibles à aménager. Pour ne s'attacher qu'aux titres qu'il a obtenu récemment, le club a gagné le championnat yéménite de football en 1988 et 1989, qu'un de ses athlètes a remporté le titre de champion du Yémen en athlétisme sur 800 mètres en 2000 et que le club a remporté également le titre national de basketball en 2001 et 2002.

Le gouvernorat de Taz

La ville de Taz dispose deux terrains de football, dont le stade des Martyrs « Ash-Shuhada », entretenu et avec des gradins. Situé au pied de la montagne « Saber », celui-ci abrite les bureaux de l'administration locale de la jeunesse et des sports.

Taz comporte également au moins un club sportif au sein duquel les jeunes de la ville peuvent pratiquer des sports de combat. Celui-ci bénéficie d'une salle d'une superficie confortable pour ce genre de sports. 25 personnes suivent régulièrement les entraînements de judo. Ce groupe a été scindé en deux pour séparer les plus grands des plus jeunes.

Le responsable des affaires étudiantes de l'Université de Taz, également en charge du sport au sein de l'université, a insisté sur son intérêt pour favoriser la pratique du sport. Cette université compte environ 31 000 étudiants répartis en 7 facultés. Chaque faculté a à sa disposition deux personnes en charge du sport, placées sous l'autorité d'un responsable des sportifs pour toute l'université. Les locaux de l'administration comportent une salle de sport ayant à disposition un billard, une table de tennis de table ainsi que des appareils de musculation.

Un arrêt dans la ville de Rahada a permis de visiter un club sportif au sein de cette petite ville autrefois à la frontière entre le Yémen du Nord et le Yémen du Sud. Ce club dispose d'un local exigu dans lequel se trouve une table de tennis de table. Cependant, ce club semble attirer un nombre important de jeunes.

Le gouvernorat d'Aden

La ville d'Aden compte plusieurs clubs, qui bénéficient tous d'espaces importants et d'infrastructures relativement développées au regard des autres clubs visités.

Le club « Al-Wahda », très animé, dispose de nombreux équipements : deux terrains extérieurs, aménagés pour la pratique du volleyball et du handball, un ring de boxe, une salle, d'une surface importante pour la pratique des sports de combat et dans laquelle se trouvent une vingtaine de tapis appropriés pour la pratique du judo. L'entraîneur de judo évalue à 50 le nombre de judokas s'entraînant régulièrement dans ce club. Il s'agit du seul club dans lequel il est possible de pratiquer le judo à Aden. La bonne situation de ce club peut être liée au fait que son directeur est un ancien Ministre des Sports de la République Démocratique du Yémen du Sud. Il est intéressant de noter

que le club dispose d'une salle fermée afin que les jeunes filles puissent pratiquer des activités sportives.

Le club « Al-Tilal » possède également des équipements lui ouvrant beaucoup de possibilités : un ring de boxe, des terrains multisports.

Le club « Al-Mina », fondé en 1920, propose également à son millier de membres plusieurs activités au sein d'un cadre approprié : football, volleyball, cyclisme, musculation, karaté, taekwondo, tennis de table, échecs... Pour chacun de ses activités, hormis le football, le club dispose d'infrastructures de qualité, bien entretenues. Le club dispose également d'une bibliothèque relativement fournie dont les ouvrages concernent les disciplines sportives, mais également d'autres domaines qui ne sont pas liés au sport. Par ailleurs, le club a mis en place un cabinet de médecine sportive pour ses membres. Il est à noter que le club édite une plaquette afin de promouvoir ses activités.

Le gouvernorat de Hodeidah

La ville de Hodeidah compte plusieurs clubs, dont certains clubs privés ouverts aux femmes.

Le club « Al-Shebab » dispose de quelques équipements traditionnels : terrains extérieurs (en bordure de mer), aménagés pour la pratique du volleyball, du basketball et du handball, une salle.

Le club privé « Al-Banat » s'ouvre à l'initiative des jeunes étudiantes de l'Institut des Sports de Hodeidah. Elles furent aidées par un professeur étranger d'origine libanaise. Le club possède une salle d'aérobic avec miroir, d'une salle pour les étirements, une petite salle de musculation. Les jeunes étudiantes dispensent les cours pour le public féminin. La cotisation est de 300 rials par mois par personnes (ce qui représente un euro par mois). Les adhérentes sont des jeunes femmes, désirant de partager du temps et se retrouver ensemble, d'autres afin de perdre du poids.

Les besoins exprimés

Dans chaque ville visitée, des structures existent pour la pratique du sport et l'encadrement des jeunes. Si cet élément constitue un point positif visant à promouvoir la pratique sportive au Yémen, les manques sont importants. Les différents responsables rencontrés n'ont pas manqué de le souligner. Selon un des responsables du club « Al-Mina » d'Aden, le bon fonctionnement d'un club repose sur six éléments :

« des infrastructures, des financements, une bonne gestion administrative, des entraîneurs compétents, des joueurs et de la publicité ». A partir de ces déclarations et de celles des responsables des autres structures visitées, il est possible d'établir un bilan des besoins exprimés en vue du développement de leurs activités.

Les questions administratives

La gestion administrative des clubs est un domaine dans lequel aucun besoin n'a été exprimé. De fait, au moins aux vues du nombre de personnes impliquées et de la richesse des organigrammes des différentes structures, il semblerait que ce volet de l'activité des clubs soit développé.

Les financements

Pour leur majeure partie, les clubs ne font pas payer de cotisations à leurs adhérents. Les jeunes pratiquent le sport gratuitement, ce qui prive les clubs de financement propre. Seul le club « Al-Mina » d'Aden a pris le parti de faire payer ses membres pour certaines activités quand ceux-ci ne font pas partie de l'équipe du club : ce système fonctionne déjà dans le cadre de la musculation. Les responsables du club envisagent d'étendre ce système à d'autres activités.

L'essentiel des financements à la disposition des clubs trouve son origine dans des subventions gouvernementales. Le stade de Dhamar est financé par le Gouvernement. Le club « Al-Mina » a déclaré recevoir une subvention annuelle de deux millions de rials yéménites du Gouvernement, subvention qui a été réévaluée à la hauteur de cinq millions de rials yéménites.

Cependant ces financements ne suffisent pas. Les financements du club sont alors assurés par divers moyens. Dans le cas du club « Al-Mina » d'Aden, des subventions sont octroyées par des commerçants de la ville. Par ailleurs, le club a aménagé dans son enceinte deux salles où peuvent être organisés des mariages : leur location semble être une source de revenus non négligeables.

Enfin, toujours dans le club « Al-Mina » d'Aden, la coopération japonaise, qui a su se rendre très visible, a financé les équipements de la salle réservée au tennis de table, ainsi que ceux réservés aux échecs.

La question du financement reste donc un véritable problème pour les clubs, que ceux-ci disposent d'infrastructures plus ou moins développées. Les différentes structures visitées manquent manifestement de moyens.

Les infrastructures et les équipements

Les difficultés financières des clubs ont une incidence directe quant à l'état des infrastructures. Les infrastructures sont parfois très sommaires. Les clubs disposent de locaux pour leur administration mais n'ont pas d'espaces dédiés à la pratique d'un sport en particulier. A Ibb, les entraînements de judo ont lieu dans le hall d'un bâtiment dont la vocation est essentiellement administrative.

Les terrains pour les sports de ballons sont, quand ils existent, à l'extérieur. Aussi ne sont-ils pas en très bon état, dans la mesure où les clubs ne semblent pas avoir les moyens de les entretenir. Les lignes des terrains sont parfois totalement invisibles. Parfois les clubs, situés au cœur de la ville (Ibb), ne disposent pas d'espaces nécessaires pour aménager de tels terrains.

Enfin, les équipements sont lacunaires. Panneaux de basketball et cages de handball sont en très mauvais état ou manquants. Les tapis nécessaires à la pratique des sports de combat sont souvent des installations de fortune. Les jeunes s'entraînent sur des débris de mousse recouverts par une bâche plastique. Quand les clubs ont pu investir, leurs équipements restent limités. Le club « Al-Ittihad » d'Ibb, au sein duquel s'entraînent les 25 judokas, ne possède que six tapis. Le club de Taz dispose lui d'une douzaine de tapis.

Il convient ici de souligner la particularité de la ville d'Aden. Les clubs y ont été fondés au moment de l'occupation anglaise. Aussi les infrastructures sont beaucoup plus complètes que dans les autres gouvernorats visités. Par ailleurs, elles ont été entretenues. Le club « Al-Wahda » dispose de nombreux équipements : deux terrains extérieurs, aménagés pour la pratique du volleyball et du handball, un ring pour la boxe, une salle, d'une surface très confortable pour la pratique des sports de combat et dans laquelle se trouvent une vingtaine de tapis appropriés pour la pratique du judo. Le club « Al Tilal » dispose d'un ring de boxe et d'un terrain multisports très bien entretenu et éclairé. Enfin, le club « Al-Mina » dispose d'infrastructures de qualité, bien entretenues, chaque activité bénéficie d'un espace dédié et adapté, à l'exception du football : le terrain du club, proche de la mer, est endommagé par des remontées de sel. Aussi le club doit-il utiliser un autre terrain situé à plusieurs kilomètres de là. Par ailleurs, la ville bénéficie de l'héritage de la politique de formation sportive mise en œuvre par le régime socialiste de la République Populaire et Démocratique du Yémen

du Sud. Les nombreuses salles de billard de la ville témoignent de la prégnance de cette éducation populaire sportive, qui laisse présager la bonne réceptivité de la population à un projet de développement des activités sportives.

Les clubs visités ont donc tous demandé un soutien afin d'améliorer les infrastructures et les équipements qu'ils peuvent mettre à disposition de leurs « adhérents ». Ce soutien peut concerner tant les infrastructures (terrains, vestiaires et douches inexistantes dans aucun des clubs...) que les équipements (tatamis, table de tennis de table...).

Les entraîneurs

La demande la plus forte s'est exprimée en direction de la formation d'entraîneurs compétents dans les différentes disciplines proposées par les clubs. Pour les clubs, avoir de bons entraîneurs est une garantie d'attirer un maximum de joueurs. Aussi les différents responsables rencontrés ont explicitement exprimé leur désir de pouvoir bénéficier d'expertises.

Etre sportif ce n'est pas forcément être membre d'un club affilié à une fédération ni s'entraîner régulièrement en vue d'obtenir un classement. Il n'est plus possible de contester la qualification de « sportif » à celui qui s'adonne individuellement ou en groupe, dans une association, une entreprise commerciale ou hors organisation, à une pratique corporelle pour elle-même.

6. Présentation du mouvement olympique yéménite : le Comité National Olympique Yéménite

Le C.NO.Y. est une association apolitique, à but non lucratif et dotée d'une personnalité juridique. Il a une durée illimitée et son siège est fixé à Sana'a. Il est régi par la Charte Olympique et par les lois et règlements en vigueur au Yémen. Sa mission est de développer et protéger le Mouvement olympique conformément à la Charte olympique.

Les membres du C.N.O.Y. sont des membres du C.I.O. de nationalité yéménite ; de toutes les fédérations affiliées aux Fédérations Internationales reconnues par le C.I.O., des organisations à vocation sportive reconnues par le C.N.O.Y., des fédérations scolaires et universitaires, des fédérations multisports reconnues par la législation en vigueur, des membres associés. L'Assemblée générale est l'organe suprême du C.N.O.Y. Elle définit l'orientation politique du C.N.O.Y. Elle délibère et adopte toutes les résolutions conformément à l'esprit et aux buts du C.N.O.Y. et de la Charte olympique. Le conseil d'administration est l'organe de direction du C.N.O.Y. Il est composé d'une trentaine de membres dont un représentant par fédération sportive régissant les sports inscrits aux Jeux Olympiques. Il met en œuvre les décisions prises par l'Assemblée générale. Le bureau exécutif est l'organe de gestion avec un Président, un Trésorier général, un Secrétaire général, un Trésorier général adjoint et un Secrétaire général adjoint. Il met en application les décisions du Conseil d'administration et gère les affaires courantes par délégation du Conseil d'administration.

Pour remplir cette mission, il coopère avec les organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux. Il ne peut cependant s'associer à une activité quelconque qui va en contradiction avec la Charte olympique. Il fait sien les principes fondamentaux de l'olympisme. A cet effet :

- Il fait directement ou indirectement tout ce qui est nécessaire au développement de la pratique sportive ;
- Il agit contre toute forme de discrimination, politique, de sexe ou autre et de violence dans le sport ;

- Il lutte contre l'usage des substances, et des procédés interdits par le C.I.O. et les Fédérations Internationales et mène une lutte contre le qat ;
- Il contribue à la diffusion de l'olympisme dans le pays ;
- Il représente le mouvement sportif yéménite pour toutes questions d'intérêt général auprès des pouvoirs publics et organismes officiels tant au Yémen qu'à l'étranger ;
- Il aide à la préparation des cadres sportifs.

Lors de la « Stratégie de Protection de la jeunesse et des sports 2000-2004 », plusieurs problèmes sont évoqués concernant le C.N.O. Y. :

- Le C.N.O.Yéménite ne dispose pas de résidence convenable comme siège (avec salle de conférence, lieu de « musée », lieu de documentation). Il est situé à Sana'a, rue 45 (en centre ville), disposant un immeuble de deux étages.

Le C.N.O.Y. a déménagé ses locaux pour s'installer au Centre Olympique¹ (à la Cité Sportive, située sur la route de l'aéroport de Sana'a) en 2009, en raison de l'expansion des activités sportives. Cette Cité Sportive comprend à l'heure actuelle : le Centre Olympique (structure équivalente à celle du Centre Régional Education Populaire et Sportive), l'Institut Supérieur de l'Education Physique et Sportive, le Centre de Médecine Sportive, le stade de football (avec gradins), le siège de la fédération de football, le Palais de la Jeunesse, le Camps des Scouts. Le M.J.S. déménagera dans un futur proche à la Cité Sportive, car un nouveau bâtiment (en fin de construction) sera les nouveaux bureaux d'accueil du M.J.S. Un souhait politique, souhaite une concentration de l'ensemble des structures sportives à la Cité Sportive.

- Il constate la déficience dans les lois cadres.

Aucune modification n'a été établie concernant les lois cadres.

- Il évoque la faiblesse dans les crédits consacrés aux programmes de service et sportifs.

Les crédits sont toujours stables, mais ne connaissent pas d'augmentation.

¹ Le Centre Olympique offre différents services (hébergement, nutrition, accueil de conférences, séminaires, réunions), à l'ensemble des disciplines sportives (comme l'hébergement de délégation). Le centre olympique se compose d'un sous-sol et d'un étage. Le sous-sol contient une salle de gymnastique, une petite clinique, une bibliothèque, de tables de tennis de table, d'un billard et de la salle d'entraînement pour l'escrime. Le rez-de-chaussée dispose d'une cuisine et salle, d'une salle d'accueil et de réception, et d'une partie de l'hébergement homme. Le premier étage accueille les bureaux du C.N.O.Y., d'une partie hébergement femme.

Le C.N.O.Y., bien qu'étant à but non lucratif, a besoin de ressources pour fonctionner. Il fonctionne essentiellement avec les subventions du C.I.O., les subventions du M.J.S., du Fonds de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse, les cotisations et souscriptions de ses membres. Le produit de l'ensemble des droits relatifs à la commercialisation pour un usage déterminé et sous contrôle de l'emblème du C.I.O., des revenus de biens mobiliers et immobiliers. Le Président du C.N.O.Y. est l'ordonnateur du budget.

- Il manque de cadres techniques formés. Par conséquent, le C.N.O.Y. souhaite modifier sa structure en conformité avec ses tâches et spécialisation, en les renforçant par les cadres techniques formés.

Les cadres sont formés, mais comment est-il possible de mesurer la qualité ?

- Construire un centre d'entraînement pour les athlètes de haut-niveau reconnus par le Comité.

Le Centre Olympique est présent et peut servir de base pour ce centre d'entraînement de haut-niveau. Cependant, cela nécessite une multitude d'aménagement.

- Renforcer les ressources du comité et ses relations extérieures.

Les relations entre le C.N.O.Y. et le M.J.S. sont tendues. Le M.J.S. souhaite gérer les affaires sportives du C.N.O.Y. et s'approprier les actions du C.N.O.Y.

- Améliorer et élargir les services présentés par le centre olympique (Services du Centre Olympique).

Le C.N.O.Y. est composé de quatre commissions permanentes. Elles sont constituées par le Président chaque que cela s'avère nécessaire. Il fixe les missions et en désigne les membres.

1). La commission « Médecine sportive ».

Elle a été établie le 29 mai 2005. Ses principaux objectifs sont : le développement de la connaissance des technologies scientifiques. Les objectifs de la commission sont la sensibilisation des dommages du dopage sur les athlètes (sur leurs performances et sur leur santé) et le problème du qat, le contrôle médical pour les équipes sportives

participant aux J.O., aux compétitions à l'étranger, le suivi des talents et des jeunes prometteurs (tester leur état de santé physique, et sa réalisation à la pratique de diverses manifestations sportives).

2). La commission « Education et Culture ».

Elle a été établie le 03 juillet 2005. Son principal objectif est l'encouragement et la promotion de la culture olympique et l'éducation. Ses tâches sont diverses comme l'organisation d'activités culturelles au sein des clubs, la création de bibliothèque, la création de centre Internet (liens avec le sport).

3). La commission « Sport et Environnement ».

Pas de renseignements.

4). La commission « Femme et Sport ».

Elle a été mise en place dans les années 2000. Il s'agit de créer des représentations féminines au sein du M.J.S., des organisations sportives, les Ministères concernés... afin de les mettre en réseau afin d'activer le sport féminin.

Le modèle olympique est maintenu comme ordre institué du sport puisque d'une part, il correspond à un modèle d'administration, d'éducation, d'organisation et gestion de la culture, favorisant les marques de souveraineté nationale, et d'autre part, il doit permettre de se faire connaître au plan international.

7. Présentation de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive (I.S.N.E.P.S.)

Les seules techniques corporelles transmises sont des techniques sportives normalisées et internationalisées. L'Institut participe à ces processus de reproduction ; dans la formation des enseignants d'E.P.S., comme dans la pratique des ces enseignants à l'école, ne sont transmises que des techniques apprises sur la base du modèle occidental (formation théorique générale et pratique, les disciplines incluses sont les sports collectifs, la gymnastique, l'athlétisme et la natation). Un gymnase fermé, de type C, est à leur disposition, et plus loin au sein de la Cité Sportive, le stade.

7.1. Instauration de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive

En novembre 2005, j'ai pu visiter l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a¹. Cette structure accueille chaque année environ une centaine d'étudiants en internat. Ils reçoivent une formation sur quatre ans pour obtenir le diplôme.

Seul l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a, considéré comme l'un des premiers établissements au Yémen, forme, depuis 1990, des professeurs d'E.P.S.² ayant une spécialité d'une discipline sportive. Ces derniers interviennent notamment au sein des fédérations sportives de leur spécialité sportive.

Lors d'une cérémonie de remise de diplôme au sein de l'Institut de Sana'a, le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Monsieur AbdelRahman Al-Akwaa³ remercie que l'Etat s'intéresse aux différentes activités et au développement de ce secteur qui est constamment en développement. Il ne doute pas que le nombre de diplômés sera un nouvel affluent dans la promotion du sport, tant dans les écoles du Yémen ou au sein des clubs ou associations sportives, qui ont désespérément besoin d'un cadre efficaces.

¹ Entretien avec le Directeur de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a et visite de l'Institut (lors d'une remise de diplôme avec le Ministre de la Jeunesse et des Sports) (Institut situé au sein de la Cité Sportive, Sana'a, novembre 2005).

² Equivalant à la spécialité Education et Motricité de la filière Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives en France.

³ Site Internet : <http://www.yemen-nic.info/news/detail.php?ID=8309>, Sana'a – Saba.

La réalisation du projet de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive a été décidée par la loi n° 4 de l'année 1996¹ modifiée par la loi n° 34 de l'année 1997². Cet Institut a pour objectif la formation des cadres spécialistes afin d'intervenir au sein des milieux scolaires, des clubs, des fédérations, des équipes nationales et du mouvement sportif en général.

L'article 1 (du chapitre nomination et définitions) énonce la loi sur la création de l'Institut Supérieur de l'Education Physique et Sportive. L'Institut est basé à Sana'a (à la cité Sportive) et peut établir des antennes au sein des autres gouvernorats de la République (article 2). L'Institut est une personnalité juridique (article 4), il possède un budget indépendant du M.J.S., mais il est directement lié au Ministère. L'Institut propose une formation dont la durée des études est de quatre années après le baccalauréat (article 5). Ainsi l'étudiant obtient un certificat « baccalauréus » (équivalent à un baccalauréat plus 4 années, soit au Yémen, une licence et non pas une Maîtrise ou Master 1 à l'équivalent français) (article 6).

Conformément au chapitre deux de la loi (objectifs et compétences), l'Institut vise à contribuer au développement du mouvement sportif au sein de la République (article 9), à la préparation de cadres scientifiquement, techniquement et administrativement. L'Institut exerce les pouvoirs suivants (article 10) :

- 1). Former les professeurs d'E.P.S. pour répondre aux besoins des écoles à tous niveaux.
- 2). Former les entraîneurs et athlètes sportifs pour former les équipes nationales au sein de l'ensemble des disciplines.
- 3). Préparer les « leaders » dans le domaine de la jeunesse et des sports afin de répondre aux besoins des clubs, des facultés, des instituts.
- 4). Former les pilotes dans le domaine de la jeunesse et des sports afin d'organiser les compétitions des fédérations et les festivals sportifs.
- 5). Etablir un partage d'expériences avec les organisations en liant avec l'E.P.S., diffuser la recherche scientifique.
- 6). Offrir une opportunité pour la jeunesse afin poursuivre leur étude, entamer des recherches, ceci jusqu'au doctorat.

¹ Site Internet : <http://www.yemenparliament.com/content.php?lng=arabic&id=737>

² Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 46. La loi prévoit 5 chapitres pour cette création.

Conformément au chapitre trois concernant l'administration de l'Institut, l'Institut se compose comme suit (article 11) :

- 1). Le Conseil Suprême ;
- 2). Le Conseil Académique ;
- 3). Le Comité du Département.

L'article 12 identifie la formation du Conseil suprême, comme suit :

- 1). Président : Ministre de la Jeunesse et des Sports ;
- 2). Vice-président : Doyen de l'Institut ;
- 3). Membre : Adjoint du Doyen ;
- 4). Membre : Représentant de l'Université de Sana'a ;
- 5). Membre : Représentant du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement ;
- 6). Membre : Représentant du Ministère de la Santé ;
- 7). Membre : 3 membres issus de la société civile.

Ces personnes du Conseil Suprême sont nommées par un arrêt émanant du Ministre (article 13 et 14). Chaque membre est nommé par sa partie respective. La nomination a une durée de deux ans, renouvelable une seule fois, conformément à l'article 15.

L'article 16 confère que le Conseil Suprême est l'autorité administrative suprême. Il obtient les pleins pouvoirs de supervision et d'orientation de la politique de l'Institut, afin de répondre aux objectifs définis.

Les articles 17 à 23 évoquent les mécanismes des réunions de ce Conseil Suprême, ainsi que les procédures administratives et juridiques (politique générale de l'Institut, l'adoption des programmes, l'approbation des professeurs, l'approbation du nombre d'étudiants, la gestion des examens, l'élaboration et gestion du budget...).

L'article 24 définit la composition du Conseil Académique¹ :

- 1). Président : Doyen de l'Institut²,
- 2). Vice-président : Vice-doyen de l'Institut ;

¹ Les charges du Conseil Académique et du Doyen sont définies aux articles 25 et 26. Les articles 27 et 28 définissent les charges et les compétences du vice-doyen et du directeur général de l'Institut. Les articles 33 et 34 définissent les fonctions, les compétences du Conseil Académique.

² L'article 29 stipule la nomination du Doyen et du directeur général de l'Institut via un décret républicain, basé sur la proposition du Ministre, conformément à l'article 30.

- 3). Membre : Chef du département scientifique ;
- 4). Membre : Directeur général de l'Institut ;
- 5). Membres : Deux acteurs du comité des professeurs élus par le doyen.

Les articles 31 et 32 définissent les contraintes de nomination du doyen (titulaire d'un doctorat ou d'un master avec une expérience de trois années) et du vice-doyen (titulaire d'un baccalauréat couplée d'une expérience de cinq ans minimum ou d'un diplôme sportif couplée d'une expérience d'une dizaine d'années).

Conformément au chapitre 4, les revenus financiers de l'Institut se composent comme suit :

- 1). Le fonds du Gouvernement ;
- 2). Le tarif des étudiants ;
- 3). L'aide individuelle et dons, de particuliers, d'organismes et d'organisations ;
- 4). Le revenu de l'investissement du fond de l'Institut ;
- 5). Les autres sources de revenus approuvés par l'Institut ;
- 6). Articles 36 à 39 définissent les démarches relatives aux finances et administrations de l'Institut.

Le Doyen de l'Institut de Sana'a, Monsieur Abdullah Abdul Jabbar Saad¹ énonce que la première session a débuté l'année universitaire 1996 et la première année, le nombre d'étudiant a été limité (environ quarante étudiants chaque année, puis le nombre a augmenté, jusqu'à 300 étudiants²). La capacité reste limitée car la capacité d'accueil n'est pas à la hauteur d'accueillir plus (les infrastructures, les équipements ne sont pas suffisants). L'Institut n'est pas rattaché à l'Université de Sanaa.

7.2. Brève présentation des autres Instituts : Hodeidah et Aden

7.2.1. L'Institut d'Hodeidah

Bien avant l'Institut de Sana'a, 1992 est l'année de l'inauguration du Département de l'Education des Sports à l'Université de Hodeidah. Par la suite, ce Département est devenu une Faculté indépendante en 1996. La ville de Hodeidah

¹ Entretien avec Monsieur Abdullah Abdul Jabbar Saad, Doyen de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a (Institut, Sana'a, novembre 2005).

² Sélection des meilleurs étudiants ayant des intérêts et aptitudes.

possède un Institut des Sports. Un collège privé ayant une section sportive a ouvert à Hodeidah. Ce collège est rattaché au Ministère de l'Éducation. Depuis sa création (il y a neuf ans maintenant), le Collège est entré dans une phase de stabilisation¹ (capacités financières, exigences de l'école, nombre d'étudiants). Les cours sont basés sur la partie théorique (base de la pratique, entraînement sportif, administration du sport, gestion, éducation et physique) et la partie pratique. Le nombre d'étudiants augmente d'année en année. Et le Collège est confronté aux difficultés de capacité d'accueil (installations, personnel enseignants. A l'heure actuelle, des nouveaux locaux se construisent au sein de la Faculté des Arts à l'université de Hodeidah. Les jeunes femmes pourront prendre part au programme d'enseignement. En 2010, environ 480 étudiants de différents gouvernorats suivent la formation. L'Institut entretient des relations constantes avec les institutions dans le monde arabe (notamment en Egypte) et a signé un accord avec de l'Académie de l'E.P. en Pologne.

7.2.2. L'Institut d'Aden

En 1998, ce fut l'inauguration du Département de l'Éducation des Sports à l'Université d'Aden.

La majorité des diplômés des Instituts interviennent dans les fédérations sportives, certains après avoir également suivi des formations complémentaires d'entraîneurs avec le concours de la fédération sportive concernée. La F.G.Y. Football possède le plus grand nombre d'entraîneurs (c'est la plus grande fédération sportive du Yémen, en terme de licenciés et d'encadrement). La situation de l'encadrement du sport révèle, d'une part, l'inadéquation de l'offre de formation par rapport à la demande des fédérations, d'autre part, celle de la demande fédérale elle-même par rapport aux orientations officielles. En effet, l'ensemble des acteurs (des fédérations, du ministère et du C.N.O.Y.) déplore presque unanimement l'insuffisance d'entraîneurs qualifiés dont l'objectif est de préparer des athlètes performants.

¹ Journal 26 septembre, (2007). « Doyen de la Faculté d'éducation physique et du sport à l'Université d'Hodeidah », Fascicule n° 1248, Sports, p. 29.

8. Présentation du Centre de Médecine Sportive

« Si le sport est un critère important pour le développement des nations, il doit créer la perfection individuel physique et psychologique¹ ».

« No developed sport without distinguished sports medecine » énonce le directeur du centre de médecine sportive de Sana'a.

Le M.J.S. souhaite la promotion de l'éducation physique comme une entrée vers la médecine sportive. Le Centre yéménite de Médecine Sportive a été créé par la déclaration n° 264 en 2000 et a été inauguré le 24 janvier 2000. Le Centre est une organisation médicale ayant une indépendance administrative et financière, mais il suit directement le M.J.S.

Le docteur Mohammad Saleh, ancien directeur général de Médecine du Sport² énonce que le M.J.S. a cherché à fonder un centre médical à un sportif exemplaire, ce qui constitue un élément important pour la santé des athlètes et le traitement des blessures, afin de maintenir l'intégrité des athlètes. La médecine sportive est essentielle, et reste l'une des composantes de base des infrastructures sportives.

Le centre a été financé, construit et équipé par les Japonais, mais il n'est pas fonctionnel car il manque des médecins et le matériel reçu est trop sophistiqué.

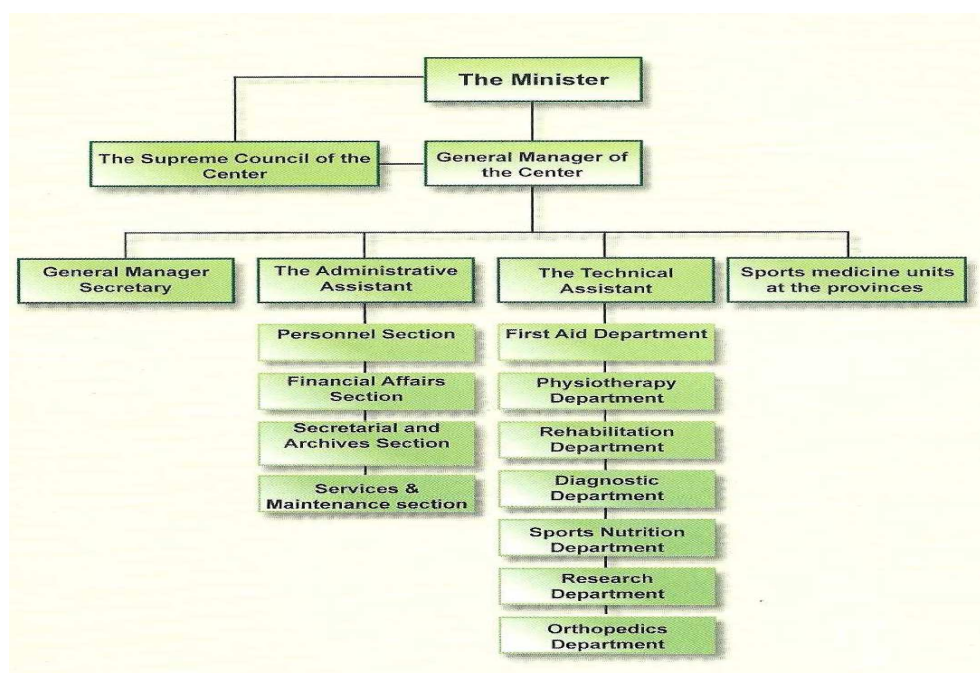
L'équipe médicale et technique de centre yéménite de médecine sportive se compose de 1 consultant physiothérapeute, 1 physiothérapeute, 1 technique en physiothérapie, 1 masseur, 1 technicien laborantin, 1 dentiste. L'équipe administrative du centre est au nombre de 13³.

¹ République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Centre yéménite de médecine sportive, (2003). *No developed Sport without distinguished sports medecine*, 16p. p. 2. Ancien Ministre de la Jeunesse et des Sports, prologue présentation du Centre de Médecine Sportive.

² Centre de Médecine du Sport. Great service, malgré la rareté du potentiel n° 1504 - Sports Dans une exclusivité énoncé «26 Septembre».

³ Brochure du centre de Médecine sportive de Sana'a.

Organigramme 2 : Présentation du Centre yéménite de Médecine Sportive



Le directeur général du Centre de Médecine sportive, Monsieur Haidar Abdel Halim Mohamed énonce que le centre présente un manque important de ressources financières, ce qui constitue un obstacle majeur pour les besoins du Centre. Ceci se confirme avec le responsable des finances du Centre, Monsieur Salam Azazi, qui énonce que depuis sa création, le Centre de Médecine possède un budget de fonctionnement qui ne répond pas aux exigences requises, tant au sein du plan opérationnel, le maintien du personnel. Le budget est d'environ de 8 millions de rials (environ 36 400 Euros)¹.

¹ Journal 26 *Septembre*, (2008). [Traduction : « Le Centre yéménite de Médecine du sport : un excellent service malgré le manque de potentiel »], n° 1428, 18 décembre 2008, p. 32
Site Internet : <http://www.26sep.net/newsweekprint.php?lng=arabic&sid=42520>.

9. Inexistence de l'Education Physique et Sportive au sein du système éducatif yéménite

« L'école forme un individu non pour lui même mais pour la société¹ ».

9.1. Etat de la situation du sport scolaire dans le monde arabe

Dans une allocution prononcée² en son nom par le secrétaire général de son département, M. Ahmed El-Mrini, Monsieur Habib El-Malki³ (Ancien Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse du Maroc) a souligné que cet effort doit se focaliser en particulier sur l'identification des défaillances et des obstacles qui entravent la marche du sport scolaire dans le monde arabe afin de permettre à l'Union Arabe de l'Education Physique et du sport scolaire de contribuer efficacement à la promotion de l'action sportive ainsi qu'au développement de la culture de paix, de dialogue, de tolérance, d'amitié et de fraternité. « Le sport en général, et le sport scolaire en particulier, sont devenus un enjeu civilisationnel, culturel et politique », a ajouté M. El Malki, faisant référence dans ce sens au rôle prépondérant que jouent des champions dans la promotion de l'image de leur pays lors des différentes compétitions internationales. Il a également mis l'accent sur la nécessité de cerner de près la réalité du sport dans les pays arabes en s'arrêtant sur les expériences vécues et les aspects pédagogiques liés à ce secteur.

Une étude réalisée par Al-Kholi et Al-Shafri⁴, en 2005, met en évidence qu'il est nécessaire pour les pays arabes de refonder l'E.P.S. Chaque pays doit pouvoir prendre en considération son environnement socioculturel, le poids des traditions locales et les besoins locaux mis en évidence par les autorités dirigeantes. De ce diagnostic de départ, la stratégie devra être élaborée en étroite relation avec le M.J.S., le Comité National Olympique et les médias.

L'émancipation de la femme à travers de l'E.P.S., cette raison est rarement citée parmi les objectifs de l'E.P.S. dans un pays en voie de développement arabo-musulman. Néanmoins, le sport a joué un grand rôle dans l'émancipation de la femme en Europe. Il était difficile, sinon impossible, de pratiquer certains sports quand la

¹ Citation de G. ANDRIEU en 1990.

² Allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture des travaux de la 24^{ème} réunion du comité exécutif de l'Union Arabe de l'Education Physique et du sport scolaire.

³ La direction, (2004). « Sport scolaire dans le monde arabe », *Le Matin*, le 06 mars 2004.

⁴ Pas de référence précise.

mode était aux corsets très serrés et aux jupes longues ; l'introduction de vêtements modernes aussi pratiques que les vêtements masculins a constitué un important pas en avant qui a aidé les femmes à se trouver sur un pied d'égalité avec les hommes à l'usine et au bureau. L'émancipation des femmes en Libye a été notée par M. D.W.J. Anthony¹: « On reconnaît maintenant que le retard dans le mode de vie des femmes peut causer de grandes difficultés sociales, l'une étant l'incapacité des femmes cloîtrées à la maison de résoudre les problèmes complexes et exigeants de la vie quotidienne d'aujourd'hui. La femme libyenne prend ainsi sa juste place dans la société moderne ; c'est parmi les femmes que la Libye trouvera peut-être ses meilleurs médecins, écrivains et artistes. Dans ce mouvement vers l'émancipation, l'E.P.S. et le sport peuvent jouer un rôle puissant comme il l'a fait dans le mouvement de « libération » des femmes dans d'autres pays ». Même au Nigéria, où le phénomène de la femme recluse n'existe pas, la place des femmes devant le sport est inégale : « Parce qu'elles sont extrêmement absorbées par les problèmes de la maison, les Nigérianes n'ont pas été en mesure de pratiquer le sport comme un divertissement à égalité avec les hommes. Les courts publics de tennis sont surtout utilisés par les hommes, les femmes n'y vont que rarement, la polygamie subsiste dans le pays et l'idée d'une famille unitaire n'existe donc pratiquement pas. On voit parfois quelques familles nigérianes passer la journée à la plage pour se reposer au bord de la mer, mais les femmes n'ont pas vraiment pris leur place à côté des hommes, et les activités récréatives en famille demeurent un rêve à réaliser plus tard² ».

9.2. La situation de l'éducation au Yémen

L'article 54 de la Constitution³ de la République du Yémen annonce « le droit à l'éducation pour tous les citoyens qui est garanti par l'État conformément à la loi instituant les différentes écoles et institutions culturelles et éducatives ». L'éducation au niveau primaire est obligatoire et l'État travaille sur l'alphabétisation, l'intérêt du développement et l'enseignement professionnel technique. Il se concentre en particulier sur la jeunesse, la protège de la corruption et lui offre une éducation religieuse, mentale et physique, et crée les conditions adéquates pour le développement de talents dans tous les domaines.

¹ D. J. W. Anthony, Libya, (1969). « Sports affairs », *UNESCO*, Paris, octobre 1969, p.7.

² C. Lynn Vendian and John E. Nixon ed. *The World Today in Health*, "Physical Education and Recreation". Article d'Asikiye Kiri p. 285.

³ Article 54, partie II « droits et devoirs des citoyens », de la Constitution du 10.01.1994 (28.07.1414).

L'éducation est un secteur défini comme prioritaire pour le développement au Yémen, par les autorités yéménites. Les besoins actuels demeurent très élevés, 46% des enfants âgés de 6 à 14 ans ne sont pas scolarisés¹, l'analphabétisme affecte 45% des hommes et plus de 70% des femmes. L'engagement actuel des autorités yéménites dans ce domaine est réel (20% du budget national en 2009) mais reste insuffisant. La population jeune représente trois quarts de la population, l'éducation pour tous constitue de ce fait un énorme défi pour le Yémen. Pour l'aider à le relever, le pays bénéficie du programme « Education for All, Fast Track Initiative » (EFA-FTI), un mécanisme qui permet d'accroître les financements des pays ayant développé des plans solides en faveur de l'éducation primaire. Cela permet la mobilisation d'un fonds spécifique de transition pour les pays manquant de moyens afin de mettre en œuvre leur stratégie nationale en matière d'éducation primaire. Le Yémen est devenu l'un des dix pays à remplir les critères conditionnant l'accès au fonds spécifique de transition. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Education a mis en place un département pour la promotion de l'éducation des filles.

En dépit de ces efforts, les écarts pour l'accès à l'éducation demeurent très importants entre les garçons et les filles, ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales². La majorité des 4,4 millions d'élèves yéménites sont des garçons est scolarisée dans le primaire et 1,5 millions d'élèves au niveau secondaire. Le Yémen se trouve relégué en 192^{ème} position³ (sur 194) pour le taux d'inscription des filles dans le système d'enseignement, tous niveaux confondus. Plusieurs facteurs sociaux combinés expliquent cette disparité, parmi lesquels le rôle attribué aux femmes dans la structure sociale, qui rend impossible l'enseignement en classes mixtes à partir du niveau 6 (vers l'âge de 12 ans).

¹ Rapport du Ministère de l'Education yéménite, U.N.I.C.E.F., juillet 2007.

² 84,4% garçons de 10 ans et plus en zones urbaines, contre 68,9% en zones rurales sont scolarisés contre 59,5% et 24% respectivement pour les filles. P.N.U.D. (2005). *National Document to Promote Girl's Education in Yemen*, P.N.U.D. (2007). *Arab Human Development Report 2007*.

³ P.N.U.D., (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica.

Tableau 8 : Présentation du système scolaire yéménite des écoles publiques

Intitulé des classes	Age de l'élève	Ecole, collège, lycée	Question de la mixité
1 ^{ère} année	7 ans	Année De l'école primaire	Mixité entre garçons et filles au sein de l'école (en classe d'un côté les garçons, de l'autre les filles). Les instituteurs sont des hommes ou des femmes.
2 ^{ème} année	8 ans		
3 ^{ème} année	9 ans		
4 ^{ème} année	10 ans		
5 ^{ème} année	11 ans		
6 ^{ème} année	12 ans		
7 ^{ème} année	13 ans	Années du collège	Aucune mixité entre garçons et filles au sein de l'école (les classes sont entièrement garçons ou filles). Les instituteurs sont des hommes pour les garçons, les institutrices sont des femmes pour les filles. Séparation totale des sexes.
8 ^{ème} année	14 ans		
9 ^{ème} année	15 ans		
10 ^{ème} année	16 ans	Années du lycée 12 ^{ème} année : baccalauréat	C'est identique à la pratique dans le collège. Séparation totale des sexes.
11 ^{ème} année	17 ans		
12 ^{ème} année	18 ans		
Année en suspend	19 ans		
1 ^{ère} année d'université	20 ans	Entrée à l'université, (système français)	Reprise de la mixité à l'université (en classe d'un côté les jeunes hommes, de l'autre les jeunes femmes) après 7 ans de séparation.

9.3. Présentation de la visite de deux écoles à Sana'a

Lors de mon séjour au Yémen, en décembre 2009, j'ai pu effectuer la visite de deux écoles : 1). L'école Kwakaban, école de jeunes filles, 2). L'école Kuwait, école de jeunes garçons.

« Le sport scolaire peut augmenter le désir d'aller à l'école », selon un instituteur de l'école de Kwakaban à Sana'a. Les élèves sont souvent confrontés à des classes surchargées et le manque de ressources pédagogiques est présent. Certaines institutrices soutiennent le sport scolaire pour les jeunes filles. A l'école de Kwakaban, à Sanaa, le sport scolaire féminin est présent. Nawal Al-Masili, institutrice depuis 12 ans, observe que « les élèves participant aux activités de la classe, dont le sport, permet d'activer leur esprit ». Les jeunes filles sont également plus sociables. Jamila, la directrice de l'école dit que « les jeunes filles travaillent mieux dans l'ensemble des activités, et je pense, que tout le monde devrait faire ainsi ». « Les jeunes filles pratiquant le sport scolaire sont plus confiantes que celles qui ne pratiquent pas. Leur esprit d'équipe est plus fort. Selon Lutfia Hamza, institutrice de l'école, « le sport scolaire aide les jeunes filles à étudier et à obtenir de meilleures notes, et des notes élevées ». Selon Ali Ahmed Rajeh, le directeur des relations générales de l'école, « le

sport est un bon élément parce qu'il permet l'apprentissage, comme les autres matières obligatoires de l'enseignement au Yémen ».

Une élève de l'école (11^{ème} année, lycée, 17 ans) dit « une personne qui fait du sport, est mieux qu'une personne non sportive, car elle est plus dynamique et plus active en classe ». Une pratiquante de basketball remarque que « ce sport (le basketball) est intéressant, cela fait travailler l'esprit d'équipe et travailler en groupe ». Une jeune élève Sara (11^{ème} année, lycée, 17 ans) estime que « le sport donne plus d'énergie pour répondre aux questions en classe et aide à maintenir une bonne santé. J'aime la natation et le billard. Le sport, c'est mieux que de rester à la maison ». Les échecs sont également présents au sein de l'école Kwakaban. Rodaina Al-Sanawi, (11^{ème} année, lycée, 17 ans) joue aux échecs depuis cinq années. Lorsque la question suivante survient : « la pratique des échecs rend-elle plus intelligent ? », elle répond « oui bien sûr, les échecs améliorent l'esprit, et me permettent de me concentrer plus et mon esprit se développe ».

Le sport scolaire est aussi présent pour les jeunes garçons. L'école Al-Kuwait dispense le sport scolaire pour les jeunes garçons. L'entraîneur Abdullah Mohammed Saleh note que les arts martiaux, comme le judo et le karaté, permettent d'améliorer la confiance en soi et d'attirer les jeunes garçons à l'école, afin qu'ils puissent apprendre à lire à et à écrire ». Lorsque les jeunes pratiquent cette activité sportive, « ils sont très contents et ils s'imaginent comme des héros ». Ceci, permet donc le renforcement de la confiance en soi et de leurs propres capacités. Hamza Omar, 18 ans affirme « je viens à l'école pour les sports ». Son ami Husam Jamil (10^{ème} année, lycée, 16 ans) aime jouer au basketball et aux échecs car « ces activités me donnent plus d'énergie et de désir d'étudier les matières qui me plaisent (géographie et biologie). »

Un instituteur de l'enseignement coranique de l'école Al-Kuwait estime que « les étudiants qui se soucient du sport, s'écartent totalement de leurs études ». « Les élèves souhaitant pratiquer un sport, n'ont pas envie d'étudier ».

Ces deux écoles Al-Kwakaban et Al-Kuwait semblent être des exceptions. L'ensemble des écoles du Gouvernement ne correspondent à cette image positive de l'E.P.S., l'enseignement de l'E.P.S. est quasiment inexistant. Selon Ahmed Hamoud Al-Hajj, directeur général des activités des écoles au Ministère de l'Education, « le

sport scolaire n'est pas obligatoire¹ ». Des matches de football sont programmés entre les différents districts, avec chaque école. Il est donc à noter que des tournois existent seulement en football, et que le gouvernorat de Sana'a a remporté le championnat scolaire en 2006 et 2007. Le sport scolaire féminin est considéré comme une chose négative pour une fille ou une adolescente qui court, se déplace, au regard du poids religieux.

Il est également nécessaire de souligner quelques points importants au sein des écoles et de l'enseignement. De façon globale, les classes sont très surchargées. Une classe avec un instituteur peut avoir entre 40 et 60 jeunes élèves. Il manque parfois, voire souvent des tables et des chaises pour accueillir l'ensemble des élèves. A cela, s'ajoute que le matériel pédagogique est simplement un tableau et des craies (qui manquent parfois) pour l'instituteur. Les élèves possèdent leurs propres stylos, cahiers et livres qui ont un coût, pour la famille. Donc par conséquent, au regard de cette situation précaire, il est difficile d'envisager une éducation physique et sportive (nécessitant un instituteur qualifié, un contenu pédagogique, un minimum de matériel et un lieu de pratique) au sein des établissements scolaires yéménites. Face à cette situation, l'E.P.S. est souvent négligée au profit de la mémorisation du Coran. Quel est l'intérêt de l'E.P.S. ? Une activité sans importance, une perte de temps ? Selon quelques récits du vécu de l'E.P.S., certaines personnes issues du courant salafiste imposaient la mémorisation du Coran au sein des établissements scolaires.

9.4. Présentation de l'E.P.S. au Yémen selon un professeur de l'Hadramaout

Voici ici une esquisse d'un état des lieux de l'E.P.S. « La réalité de l'éducation physique² », établi par un responsable de l'E.P.S. au sein de l'Université de l'Hadramaout, A.M. Farag AbdelRahman Bayousef. L'article 54 de la Constitution s'intéresse à l'éducation, donc l'éducation physique peut s'y intégrer. Ce responsable fait référence au proverbe : « Un esprit sain dans un corps sain » et se pose la question : quelle est la réalité de ce concept au Yémen ? Au sein de son gouvernorat, et qui est généralisable, l'état de l'E.P.S. est plutôt négatif et inexistant, pour les trois raisons suivantes :

- 1). Le manque d'installations sportives adéquates.

¹ Réunion avec un ensemble de partenaires (M.J.S. et Education Nationale) (M.J.S., Sana'a, septembre 2009).

² Document issu du M.J.S., non daté (supposition dans les années 2000).

90% des écoles ne possèdent pas d'installations sportives. Les écoles souffrent d'un manque d'installations ce qui entrave l'activité de l'E.P.S.

2). Le manque d'enseignants qualifiés.

Au regard du nombre d'écoles au Yémen, plus de 20 mille professeurs d'éducation physique sont nécessaires, mais, seront-ils compétents ? Seules certaines écoles à Sanaa ont un cours d'E.P.S. L'heure du sport scolaire, si elle n'est pas remplacée par le cours islamique, se limite à quelques mouvements : de la marche sur place, des mouvements de bras... La plupart des enseignants encadrant l'E.P.S. à l'école n'ont pas suivi des formations. S'ils ont suivi une formation, la formation a duré entre une et deux semaines. Le contenu de la formation en E.P.S. est très limité : aucune méthode d'enseignement et aucun outil, aucune approche pédagogique, aucune connaissance des jeux, aucune connaissance des étapes de croissance des jeunes.

3). Le manque d'investissement des administrations scolaires.

Les administrations ne prennent pas en considération l'E.P.S., aucune volonté de mise en place des compétitions entre les établissements. Cependant, le football se structure davantage par rapport aux autres disciplines, un faible nombre d'élèves en E.P.S., une faible motivation.

Le développement de l'E.P.S. au Yémen se confronte à une multitude d'obstacles majeurs.

- Un manque de crédits financiers dans l'immédiat, ainsi que dans un avenir prévisible, pour la construction de bâtiments et l'achat d'équipement.
- Une compréhension insuffisante des objectifs de l'E.P.S. L'étude des rapports qui existent entre le sport, et l'E.P.S. et le développement est quasi inexistante.
- Une compréhension insuffisante des différences historiques et sociales qui existent entre les pays développés et les pays en voie de développement et qui font que l'E.P.S. et le sport doivent prendre une forme nouvelle dans les pays en voie de développement, où la tendance est à calquer programmes et équipements sur des modèles européens.
- Une conception limitée de l'E.P.S.
- Aucune documentation n'est disponible.
- Des difficultés liées parfois au climat (notamment sur la zone côtière).

Selon ce responsable de l'E.P.S., le territoire yéménite peut-être divisé en cinq territoires¹ : Cette répartition explique la légère présence de l'E.P.S. à l'école (selon la présence des Instituts dédiés à la formation du professeur d'E.P.S. qui n'influe pas sur la présence réelle de l'E.P.S. au sein des écoles).

En dehors des programmes scolaires et universitaires, la participation de la femme est réduite, pour plusieurs raisons : le sport est considéré comme une perte de temps, le coût financier du sport, le refus des parents que la femme y participe.

Si le sport scolaire et universitaire est considéré comme le vivier du sport civil permettant aux différentes fédérations de recruter leurs athlètes, ce secteur au Yémen connaît beaucoup de difficultés. En effet, le taux de scolarisation ne dépasse pas 40% des enfants en âge d'être scolarisés². Le taux de scolarisation est un taux faible au Yémen. Moins les enfants sont scolarisés, moins ils ont de chance de pratiquer une activité sportive. Même ceux qui sont scolarisés n'ont pas les moyens de pratiquer cette activité sportive. L'E.P.S. est quasiment inexistante à l'école primaire, au secondaire et à l'université. Il manque incontestablement des enseignants qualifiés et du matériel. Cette situation résulte de dépenses insuffisantes gouvernementales en la matière couplée à une explosion démographique. Le non développement du sport scolaire et universitaire se répercute sur le nombre de licenciés dans le sport fédéral.

9.5. Deux rapports d'étudiants concernant l'E.P.S. au Yémen

A ce premier état des lieux, certains éléments peuvent être complétés par deux rapports. Le premier s'intitule « Des obstacles au processus de l'éducation physique du point de vue des enseignants, des superviseurs et des étudiants dans les facultés de l'éducation physique dans la République du Yémen³ », effectué par Mohammed Mohammed Faleh, étudiant yéménite effectuant une quatrième année universitaire en Egypte en 2006. Il faut penser à apporter un soutien matériel par les autorités compétentes du Ministère de l'Education Nationale pour les écoles. Les outils pédagogiques répondant aux objectifs de l'éducation physique doivent être transmis.

¹ En 1). La capitale Sana'a et les régions avoisinantes (présence de l'Institut Supérieur de l'E.P.S. de Sanaa), en 2). La région de l'Ouest (présence du Collège de l'éducation physique de Hodeidah), en 3). La région du Centre (Taez, Ibb) (présence de l'Université de Ibb), en 4). La région du sud (présence de la section éducation physique à Aden), en 5). La province de l'Hadramaout (présence de quelques cadres).

² P.N.U.D., (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica.

³ M. M. FALEH, (2006). [Traduction : *Des obstacles au processus de l'éducation du point de vue des enseignants, des superviseurs et des étudiants dans les facultés de l'éducation physique dans la République du Yémen*].

Djaim Naguib Muslemn Saleh, étudiant, énonce dans son rapport « Calendrier de l'éducation physique dans la phase préparatoire du Yémen¹ » qu'il est nécessaire de développer trois axes afin d'activer le sport scolaire, durant la phase préparatoire d'implantation de l'E.P.S. au Yémen :

1). L'implantation du contenu de l'E.P.S. (mise en place des objectifs de l'E.P.S., des programmes et contenu, résoudre le manque d'intérêt pour l'E.P.S.).

2). Les ressources matérielles (insuffisance des équipements et du matériel, manque des aires de jeux, insuffisance des espaces sanitaires et manque de sécurité, budget insuffisant...).

3). Le potentiel humain (échec de l'administration, manque de formation de l'encadrement...).

Afin de pallier au désintérêt de l'E.P.S., il faudrait fournir un guide de référence de l'E.P.S. pour les enseignants et proposer une communication en direction des jeunes.

Certains dirigeants reconnaissent l'importance du sport dans l'enseignement, cependant « l'internationalisation progressive du sport entraîne des problèmes financiers pour les pays peu développés² ». Certains sports ne sont accessibles qu'à une tranche de la population la plus riche. Les principaux problèmes qui se posent sont les suivants : le manque de crédits, la construction de bâtiments, l'achat d'équipement, la pénurie d'encadrement, la compréhension insuffisante des objectifs de l'éducation physique. Très peu de liens entre l'éducation physique et/ou le sport et le développement sont établis. La pénurie de l'encadrement qualifié en E.P.S. ne semble pas être listée au sein des priorités nationales.

9.6. Situation latente entre M.J.S. et Ministère de l'Education Nationale

Les raisons de l'absence du sport scolaire et la faible implication des parties à l'appui des programmes et des activités sportives au sein des établissements scolaires, selon le Vice-Ministre chargé des Sports³ sont les suivantes : le comité exécutif (suite à la décision ministérielle) afin de préparer un programme de travail commun pour le

¹ D. N. M. SALEH, (2009). [Traduction : *Calendrier de l'éducation physique dans la phase préparatoire du Yémen*, Université de Helwan, Egypte].

² Entretien avec le directeur de l'Institut National Supérieur de l'Education Physique et Sportive de (I.N.S.E.P.S., Sana'a, février 2006).

³ Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports (Bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, avril 2009).

sport scolaire est resté inachevé entre le M.J.S. et le Ministère de l'Éducation, même si la coordination est permanente. Selon le Vice-Ministre chargé des Sports, le sport scolaire est la base pour la promotion du sport¹. Cependant le problème majeur à résoudre est la localisation des salles de sports, ou des stades qui ne sont pas proches des écoles. Le programme électoral de l'actuel Président œuvre en cette faveur.

Le directeur général des activités sportives du M.J.S.², note que la faible présence du sport scolaire résulte « du manque de volonté dans la mise en œuvre du programme commun entre les deux ministères (Jeunesse et Sports, Education) ». Le programme a donc rencontré une multitude d'obstacles ayant un impact négatif sur le sport. Du côté du M.J.S., favorable au développement du sport scolaire, base du développement sportif, les acteurs demandent au Ministère de l'Éducation d'élaborer et revoir les premières ébauches du programme de l'éducation physique, vides selon ces derniers, et de prévoir la réelle activation de l'éducation physique afin que les jeunes puissent s'adonner à diverses activités. Il est également nécessaire de recruter des enseignants qualifiés contribuant à l'appui des programmes de développement. Selon certains membres du M.J.S., les frais d'inscription scolaires (peu élevés) devraient servir à l'achat de petit matériel pour la mise en place des activités de l'éducation physique.

Les effets négatifs de la non application de l'éducation physique à l'école sont le non développement du sport et les problèmes sanitaires.

Le Ministère de l'Éducation semble être le responsable de l'échec concernant l'activation des activités sportives à l'école. Il est nécessaire d'activer au plus vite le sport scolaire « afin de renforcer les valeurs de loyauté et de patriotisme, et de protéger les jeunes contre les idées extrémistes et destructrices³ ».

Un débat s'installe entre l'éducation physique et la religion. Le directeur général des activités scolaires, Ahmed Hamoud Al-Hajj, affirme la nécessité d'inculquer les valeurs et les principes de la religion islamique, lien vers les valeurs de loyauté et de patriotisme.

Le M.J.S. via le fonds de protection de l'enfance, de la Jeunesse et des sports, a permis l'achat de fournitures et d'équipements pour le sport scolaire, d'environ 8

¹ Le sport scolaire est un « coma » dans l'ombre de l'absence de la méthodologie et d'établissements. (<http://www.youth22.com/?p=790>).

² Entretien avec le Directeur des activités sportives du M.J.S. (M.J.S., Sana'a, mars 2009).

³ Discours Monsieur Hamoud Obbad, Ministre de la Jeunesse et des Sports (M.J.S., Sana'a, janvier 2010).

millions de riyals yéménites. Cependant cette allocation n'est pas suffisante pour la mise en œuvre des activités sportives et culturelles pour les 17 000 écoles dans tous les gouvernorats.

Il est fort de constater que le sport scolaire se résume et se limite au basket-ball, au tennis de table, au volley-ball, à l'athlétisme et aux échecs. Le faible niveau du sport scolaire est lié à l'absence de personnel éducatif spécialisé dans ce domaine, la non compréhension de la conception de l'éducation physique, ce qui est contraire à l'esprit de coutumes et des traditions de la société, en particulier dans les zones rurales, ce qui empêche l'expansion des programmes sportifs.

Le Vice-Ministre chargé des Sports se félicite de l'organisation d'un tournoi du sport scolaire féminin rassemblant environ 300 participantes, car il souligne que « le rôle de la femme ne se limite pas à la famille et à la maison, mais elle a un rôle important et vital dans divers domaines ». L'E.P.S. vise à développer pleinement le potentiel physique de chaque enfant. L'E.P.S. est un élément officiel de la quasi-totalité des programmes scolaires dans les pays arabo-musulmans, et également au Yémen. Elle n'est pas considérée comme un jeu. Néanmoins, il n'y a pas de ligne de démarcation nette entre sport et éducation physique. Mais les classes ne sont pas mixtes¹, ce qui signifie que la promiscuité dans le sport est résolue déjà à la base². Cette séparation n'est pas absolue cependant. Il existe une opposition lorsque les femmes responsables des activités sportives dans certaines écoles pour filles font parfois appel à des jeunes hommes sous prétexte qu'ils sont plus stricts et sévères. La question se pose sur la moralité de placer des hommes face à des jeunes filles en mouvement. C'est une violation du Coran³.

9.7. Sport universitaire

Seul le sport universitaire semble être structuré, cependant sa situation reste relativement précaire et fragile. En considérant l'expression « un esprit sain dans un corps sain », l'Université de Sana'a accorde une importance au sport universitaire⁴.

¹ L'école dispose des salles pour les jeunes garçons et des salles pour les jeunes filles. Les jeunes garçons et jeunes filles se retrouvent ensemble une courte durée lors de la récréation. La pratique sportive est dispensée comme les cours, de façon séparée.

² L. SFEIR, (1985). "The Status of Muslim women in sport: conflict between cultural tradition and modernization", *International Review for the Sociology of Sport*, Vol. 20, n° 4, p.292.

³ En référence à la Sourate 24 La Lumière, verset 31.

⁴ E. HAMDANI, (2007). « Sportif de l'Université, les espoirs, mais lesquels? », *Journal du 26 septembre*, n° 1436, p. 25. (Site Internet : <http://67.225.239.75/newsweekarticle.php?lng=arabic&sid=43219>).

L'Université de Sana'a possède quelques infrastructures sportives telles que des salles fermées. L'Université organise des compétitions sportives (différentes disciplines sportives) au début de chaque trimestre, afin de ne pas gêner la période des révisions. La pratique sportive universitaire peut-être un tremplin vers le monde fédéral.

Les activités sportives au sein de l'Université de Sanaa se confrontent à de multiples obstacles, conduisant à leur déclin¹. Monsieur Samir Al-Aqr, directeur général des activités sportives de Sana'a². Les sports pratiqués au sein de l'Université sont : le football, le volley-ball, le basket-ball, le hand-ball, le taekwondo, le karaté et la lutte, s'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Cependant les femmes doivent se déplacer à l'extérieur de l'Université, car il n'existe aucune salle d'entraînement pouvant les accueillir. En effet, comme les clubs et les fédérations sportives, il n'y a pas de soutien suffisant pour couvrir l'ensemble des activités sportives à l'université.

9.8. Quelques écoles privées yéménites

Peu d'écoles publiques offrent la possibilité d'une pratique sportive scolaire au Yémen, les seules écoles existantes sont des exceptions. Concernant les écoles privées, c'est plutôt l'inverse.

Lors de mes déplacements au Yémen, j'ai pu visiter l'école Sheba School Establishment, une école privée située à Aden (Aden Khormaksar). Le décret ministériel n° 855 de l'année 1999 a permis sa création et le début de ses activités a commencé en septembre 1999. L'E.P.S. est dispensée au sein de cette école. L'accès à cette école nécessite des frais d'inscription importants, les yéménites ne peuvent subvenir aux frais.

Une seule couche de privilégiés, à travers des quelques écoles privées ou étrangères (comme les écoles américaine, britannique ou française), a bénéficié d'une forme de « culture sportive ». L'enseignement de l'E.P.S. est structuré, les horaires hebdomadaires sont respectés. Les Ambassades importantes implantées au Yémen ont une école permettant aux enfants du personnel de l'Ambassade et aux enfants yéménites de bénéficier de l'enseignement de leur pays respectif. L'E.P.S. est y dispensée.

¹ S. AL-AQR, (1998). "There are no training halls or playing fields. Some of these have turned into student cafes.", *Yementimes*, Issue 1, Vol.VIII., 5th-11th January 1998.

² Titulaire d'un diplôme (domaine sportif) de l'Université du Caire en Egypte.

Outre que l'E.P.S. est dispensée, la mixité est présente durant l'ensemble du parcours scolaire du primaire au baccalauréat.

En 2010, l'histoire de l'Education Physique et Sportive (E.P.S) au Yémen est inexistante. L'E.P.S. est entraînée par la pratique sportive, voire confondue avec elle et il paraît difficile de définir si le sport est un moyen d'éducation ou une fin en soi. Dans *La Distinction*¹, P. Bourdieu énonce que « l'E.P.S n'est ni une idée, ni une personne, mais une institution, c'est à dire une « histoire faite chose ». Sur un plan professionnel, le professeur d'E.P.S est, à la fois, un maître, un instructeur, un moniteur, un suppléant, un instituteur, un enseignant, un entraîneur, un éducateur...

L'E.P.S. vit une crise, d'une part à cause de l'absence totale d'instructions officielles, d'écrits et de documents relatifs à l'E.P.S. son histoire et ses acteurs. La crise de l'E.P.S. n'est pas confrontée au choix de la méthode d'enseignement. D'autre part, selon différents acteurs², elle est dispersée entre les différentes conceptions, entre la conception étrangère (issue de la colonisation britannique) et la culture yéménite. Par ailleurs, généralement, l'E.P.S. est confondue avec la pratique sportive. Le sport apparaît comme un moyen d'éducation.

Elle est également située sur le plan des moyens de l'E.P.S., car, pour pratiquer l'E.P.S., il faut construire des collèges et des lycées avec des installations sportives. Or, l'Etat souffre sur le plan financier et d'autres priorités étatiques sont présentes.

Enfin, la crise de l'E.P.S. est liée à son utilité sociale. A quoi sert l'E.P.S. pour l'élève au Yémen ?

Selon un enseignant de l'Institut Supérieur National de Sana'a, l'E.P.S. se manifeste « dans le développement de ses qualités physiques et psychologiques, ses habiletés perceptivo-motrices en vue d'améliorer sa technique sportive, ou pour entretenir sa santé, le préparer à gérer ses loisirs physiques et développer ses compétences ou bien lui permettre l'insertion et la promotion sociale ».

Dans une autre optique, du point de vue représentation sociale, les yéménites voient dans l'école, l'espoir d'aboutir à un statut social honorable, l'unique itinéraire menant à la promotion sociale. Ainsi l'E.P.S., est perçue que comme une activité de défoulement, de distraction, de jeu. Bref, c'est « une perte de temps ».

¹ P. BOURDIEU, (1979). *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions Minit.

² Vice-Ministre chargé des Sports, directeur des activités sportives, entraîneurs.

Cependant récemment, dans une perspective d'enjeux politiques, la politique de l'Etat en matière sportive se caractérise par un effort grandissant pour divulguer, organiser mais également contrôler la pratique sportive à travers plusieurs moyens notamment le M.J.S., les fédérations et les clubs sportifs, le C.N.O.Y., et le sport scolaire. Le sport devient donc un moyen de propagande politique, de représentativité étatique, de la supériorité et la force d'un pays. Toujours dans une perspective politique du sport, G. Andrieu¹ souligne que « l'athlète incarne les ressources physiques et morales d'une nation » c'est-à-dire que le champion permet la construction d'une identité nationale du prestige du pays. Bien entendu, les rencontres internationales sont une occasion d'affirmer au monde sa supériorité, sa force, sa vigueur et son dynamisme.

Dans la même perspective, Youcef Fatès, énonce que le « sport compétitif international, ça sert à faire la politique² », et, « parmi toutes les fonctions assignées au sport par les Etats du Tiers-Monde, c'est la fonction politique. Le sport compétitif international devient plus que jamais une véritable arme de combat politique servant la diplomatie et les relations extérieures des Etats ». Il ajoute que « si on prend le cas de plusieurs pays africains et arabes, le sport est la continuation de la politique par d'autres moyens³ ».

Dans la même pensée, J.-P. Augustin et Yahya Karim Drabo⁴ affirment « qu'un peuple sportif est un peuple sain et un peuple sain est un peuple producteur ». Cela veut dire que si l'E.P.S. se démocratise pour tous les élèves yéménites, ils seront par la suite des adultes sains et productifs. Les mêmes auteurs ajoutent que « pour l'essentiel du sport, il s'agit d'exalter la fibre patriotique et la ferveur nationale le déploiement des couleurs dans les stades, l'hymne national chanté lors des manifestations sportives ». Les enjeux idéologiques représentent le sport comme un moyen de contrôle, de formation et donc d'embrigadement de la jeunesse ou du peuple. L'E.P.S. constitue donc un moyen privilégié pour réaliser cette intention à travers le développement par le sport de l'esprit de coopération, de respect d'autrui, de tolérance, de combativité, d'initiative et de compétitivité. Le sport représente donc un puissant moyen de diffusion des idées des décideurs et du désir d'hégémonie sur la jeunesse.

¹ G. ANDRIEU, (1992). *Enjeux et débats en E.P. : une histoire contemporaine*, Librairie du sport.

² Y. FATES, (1994). *Sport et Tiers-Monde*, Paris, P.U.F.

³ Y. FATES, (1990). *Géopolitique du sport*, Actes de colloques, Besançon, 1990, pp. 209-218.

⁴ J.P. AUGUSTIN, Y.K. DRABO, (1990). « La politique sportive menée au Burkina Faso », in *Géopolitique du sport*, 90, p. 172, pp. 59-65.

10. Sport militaire, de l'armée et de police

Il ne faut pas oublier le rôle qu'a joué le sport militaire dans le développement du sport au Yémen. Le sport militaire bénéficiait d'un service spécial dans le recrutement et la formation d'une manière professionnelle, les recrues étaient rémunérés en tant que soldats dans les forces armées, du moment qu'il accomplit son devoir de bien se préparer pour représenter efficacement sa nation comme un vrai soldat en état de guerre. Ce sport était très bénéfique à la formation des sportifs de haut-niveau dans certaines disciplines sportives comme le football, l'athlétisme, la boxe, l'équitation... Et tout ceci grâce à l'intérêt que portait le Président Saleh, et aussi grâce à la politique sportive appliquée de cette institution militaire. Les fédérations sportives d'armées et de police ont contribué au développement du mouvement sportif dans le pays.

Le Gouvernement a mis en place une commission de coordination permanente chargée des tâches suivantes :

- 1). Découvrir les jeunes talents ou les personnes ayant des vocations sportives au cours de leurs services militaires.
- 2). Etudier la possibilité d'aider le service des constructions des forces armées pour l'exécution de certains établissements sportifs comme les terrains de sports.
- 3). Accorder une importance particulière aux sportifs de haut niveau recrutés provisoirement afin qu'ils puissent effectuer leur service près de leurs clubs.
- 4). Mettre l'accent sur les programmes des arbitres, entraîneurs, gestionnaires appartenant à la force armée et à la police en coordination avec les fédérations concernées et le comité national olympique.
- 5). Utiliser réciproquement les biens sportifs des deux ministères (M.J.S. et Ministère des Armées).
- 6). Traiter d'autres projets servant à consolider la coopération entre les établissements sportifs au profit de l'éducation physique et sportive.

L'épopée militaire sert de mythe, où la conscience de défendre la patrie se subordonne à celle de défendre le courage, c'est-à-dire l'identité virile. Le destin de la nation, la victoire par les armes dépendent de son courage et sont liés au charme qu'exerce sur lui la perspective de défier la mort que peut lui lancer un adversaire.

Conclusion

Face aux difficultés de développement, le gouvernement accentue ses efforts au sein des secteurs prioritaires comme l'économie, l'éducation, la santé. Face aux problèmes socio-économiques, le sport se situe à la dernière place des priorités de l'Etat. La pratique sportive se développe au sein des disciplines sportives à faible coût (comme l'athlétisme, le football, les sports de combat, les sports de balle).

Le pays participe à l'ensemble des compétitions internationales tant que possible. Pourtant les fédérations sportives ne disposent pas de moyens matériels, financiers, techniques et humains afin de rivaliser avec les pays développés. Faute de moyens de formations des cadres, de détection, de sélection, le pays n'arrive pas obtenir des résultats souhaités. La compétition de haut niveau nécessite une détection précoce, un suivi, un enseignement et un équipement aux normes définies par les instances internationales comme les fédérations internationales de la discipline concernée. Le coût est élevé, le pays n'arrive pas fournir le nécessaire. Les sports accessibles sont les sports non instrumentalisés.

L'utilisation des mouvements de jeunesse comme relais, les problèmes démographiques et sanitaires, les problèmes nutritionnels, la précarité constitue un paramètre qui n'est pas maîtrisé dans un pays en voie de développement. Il faut retenir que les différents éléments de ce premier constat tendent à montrer que les modèles sportif industriel ne peuvent convenir en tant que référence unique pour tous les pays, pour être efficaces, ces modèles ne doivent pas être imposés, mais doivent se transformer pour être adaptés à chaque cas concret. Il est nécessaire de chercher et penser les éléments pour un développement sportif adapté à leur pays.

Cette première analyse historique du Yémen met en évidence des ressemblances dans leur mode au regard de la France. Au XX^{ème} siècle, le Yémen est dirigé par un régime imamique totalitaire, qui contrôle l'ensemble des secteurs de la vie publique, et au Sud par un régime « colonial ». Le colonialisme (pour le Yémen du Sud, les organismes sportifs internationaux ont entraîné le Yémen vers la satisfaction des besoins artificiels : comme la construction de complexes sportifs, la participation onéreuse à des compétitions internationales, alors que l'aménagement de terrains omnisports, l'achat de ballons ou de matériels de sports, l'animation des quartiers et des villages, sans oublier l'alimentation et l'hygiène ne sont pas satisfaits.

Les réformes politiques et économiques après l'indépendance et l'unification des deux Yémen ont progressivement marginalisé l'importance du sport et son organisation publique. Les éléments organisationnels, politiques, économiques et sociaux montrent la possibilité d'un mode de développement du sport spécifique au Yémen. Le modèle du sport fédéral est transposé au Yémen sans tradition démocratique et sans développement économique « moderne ». Vient le régime politique national, avec une administration jeunesse et sports. Une institution sportive s'est mise en place en associant un M.J.S., des fédérations nationales et un C.N.O. (par l'augmentation du nombre de fédérations). Depuis une vingtaine d'années, une évolution des supports de l'activité sportive en général a été enregistrée au cours de cette période. Sur le plan matériel, l'inauguration de quelques complexes sportifs bien équipés a aidé les clubs sportifs à enregistrer de sensibles améliorations : par exemple le nombre de licenciés sportifs qui a beaucoup augmenté. La création d'une nouvelle structure dans le Ministère de la Jeunesse et des Sports (M.J.S.) qui est la « Direction des Sports » et qui a pour fonction la formation des élites sportives, la préparation des sélections sportives nationales, leur participation aux compétitions sportives internationales, ainsi que l'insertion socioprofessionnelle des sportifs. Les efforts consentis depuis la réunification pour la formation des sportifs et l'implantation des équipements ne cessent de continuer avec la création de « l'Institut Supérieur de l'Education Physique et Sportive » à Sana'a et des ses antennes. Cependant, le nombre d'installations sportives implantées par le M.J.S. qui est le service responsable, reste incapable de subvenir aux besoins de la jeunesse yéménite, qui représentent les trois quart de la population. Tous ces moyens restent insuffisants pour répondre à la demande de la jeunesse yéménite en matière de pratique sportive, un bon nombre de jeunes gens se retrouvent ainsi dans les quartiers, au milieu de la chaussée ou au milieu des terrains vagues. Donc il est possible de dire que le sport yéménite manque considérablement de moyens pour se développer et contribuer à l'épanouissement de sa jeunesse.

C'est donc l'Etat qui subventionne les fédérations sportives, finance la préparation des rencontres internationales, paye les techniciens du Ministère et détient ainsi le pouvoir dans l'administration du sport national. Le constat d'une stratégie de développement du sport par le niveau national concorde avec l'analyse politique qui propose les notions de « haut » et de « bas » pour caractériser le développement autoritaire des Etats, organisés en « en haut » comme une société moderne, face à des tribus locales qui « en bas » conservent leur culture traditionnelle. Les dirigeants

adoptent ce modèle afin d'en faire un instrument de construction d'une identité nationale, évacuant les particularités locales. Cependant, un double problème existe : celui de la présence des entités locales, notamment les différentes tribus, et celui de la faiblesse de l'identité nationale au niveau étatique. Ainsi pour le Yémen, comme les pays en voie de développement, le problème de la construction de la nation se pose à l'inverse des pays industrialisés.

La fonction même de l'Etat n'est pas évidente. Il est une organisation de la société dont les fondements n'est pas la nation, mais le territoire. Pour obtenir une adhésion des citoyens à l'identité nationale, il est nécessaire de promouvoir une politique transformant l'espace national en un lieu commun. Ainsi les dirigeants politiques et sportifs du Yémen prennent cette orientation à travers le développement du domaine de la jeunesse et des sports. Bien entendu, il n'est possible de conclure à une homogénéité de l'évolution et du développement du sport.

CHAPITRE 2 :

ASPECT QUANTITATIF DE LA CROISSANCE DU PHENOMENE SPORTIF AU YEMEN

Le Président Saleh¹ déclare que de nombreux jeunes s'adonnent au sport. Il suggère également aux fonctionnaires d'Etat de développer davantage les disciplines comme l'athlétisme et l'équitation. Dans le programme de sa campagne électorale, le Président de la République assure l'amélioration des conditions de pratique et d'encadrement. Il encourage également « l'éducation qui est d'une importance capitale, l'éducation des femmes. L'analphabétisme est une catastrophe ».

L'ensemble des grandes instances sportives est créé et mis en place. Le M.J.S. peut alors se consacrer à ses objectifs. Le M.J.S., avec les moyens accordés, tente d'œuvrer au développement des activités socioculturelles et sportives pour répondre aux besoins de la jeunesse représentant trois quarts de la population. Depuis la réunification en 1990, cette période est caractérisée par une plus grande diffusion des activités sportives modernes, un accroissement du nombre des clubs, une augmentation du nombre des licenciés, un plus grand effort dans la réalisation de l'équipement sportif... : la croissance du développement sportif se mesure, ici, le développement s'opère d'un point de vue quantitatif.

¹ Yemen Observer Staff, (2005). "President Saleh: We want young people to be talented at sports", *Yemen Observer*, 1st January 2005.

1. Evolution des budgets du domaine sportif

Le budget de l'Etat alloué au sport est une donnée difficile à obtenir. Comparé à l'étendue de la mission assignée au M.J.S., et de l'aveu de ses responsables¹, le financement alloué au secteur sportif et ses activités est loin de répondre aux nécessités de développement et de généralisation de la pratique sportive au Yémen. Devant la faiblesse du budget alloué au sport, l'Etat, a créé le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports. Le M.J.S. apparaît comme une structure vide de moyens ne permettant pas le développement du sport dans sa globalité. La totalité des fonds destinés au financement du sport (construction d'infrastructures, subventions aux fédérations, formation des cadres...) est d'origine étatique auquel s'ajoutent les sources du fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports. La politique en matière sportive note de nombreuses limites par l'absence d'une politique sportive qui laisse place aux objectifs prioritaires nationaux, d'encadrement sportif suffisant, de financement au dessous de minima du sport.

Le seul livre édité par le M.J.S. *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], relate l'avancée du M.J.S. à l'atteinte de ces objectifs prioritaires. Une partie de ce livre est consacrée au budget (ce qui est rare). Généralement, l'accès au budget et aux répartitions est difficile, car ceci peut dévoiler certains aspects non respectueux de la bonne gestion. En analysant l'ensemble des tableaux et données chiffrées des budgets du M.J.S. et du fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports, il apparaît clairement que certains points au niveau des sommes budgétaires se recourent et se répètent. Cela peut sous-entendre que le financement est double (pour l'organisation des saisons sportives, pour les déplacements à l'étranger, pour l'achat de matériel...).

¹ Divers entretiens et discussions tenus au sein du M.J.S. dans le cadre de mes fonctions.

1.1. Evolution du soutien financier des fédérations sportives du Yémen

Les fédérations sportives du Yémen ont pour objectif l'exécution des activités sportives, elles en sont les responsables. Les fédérations sportives sont également responsables des branches localisées au sein des gouvernorats. Les fédérations sportives possèdent des clubs sportifs, qui sont reconnus officiellement par le M.J.S. Le Président d'une fédération sportive est élu tous les quatre ans. En 2004, le M.J.S compte 24 fédérations sportives qui sont toutes affiliées à la fédération internationale¹.

Les fédérations sportives possèdent un budget, qui provient de deux sources différentes : l'un provenant du budget général du M.J.S., l'autre provenant du fonds de protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports.

Le budget type d'une fédération sportive se compose de divers aspects comme suit :

1. Montant du soutien annuel aux activités sportives locales ;
2. Montant du soutien annuel aux activités sportives extérieures ;
3. Montant du soutien au fonctionnement des fédérations sportives ;
4. Montant du soutien au fonctionnement des branches des fédérations sportives ;
5. Montant du soutien aux centres ;
6. Montant du soutien rubrique divers ;
7. Montant du soutien à l'achat des survêtements sportifs ;
8. Montant du soutien à l'achat des coupes et des médailles des saisons sportives ;
9. Montant du soutien aux récompenses des clubs gagnants de la 1^{ère} classe ;
10. Montant du soutien à l'équipe nationale ;
11. Montant du soutien aux athlètes reconnus.

Le soutien des fédérations sportives par le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports

Le fonds présente un soutien annuel afin que les fédérations sportives puissent mettre en œuvre leurs activités. De 1996 à 1998, le soutien du fonds (d'un montant de 18 500 000 R.Y., environ 84 000 Euros) se répartit en deux axes : le fonctionnement et les activités. Le M.J.S. classe les fédérations sportives en catégories, de la 1^{ère} catégorie

¹ Au regard des données chiffrées du livre du M.J.S. : Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, *Al-neidan Al-Assassi lil Al-Ittihadat Al-Riyadia Al Ahama wa Frouhaah fi Al-Mohafadat*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Le règlement principal des fédérations sportives générales et de ses branches dans le gouvernorat*] p. 307.

à 4^{ème} (recevant, entre 500 000 R.Y. (environ 2 270 Euros) et 100 000 R.Y. (environ 454 Euros)).

De plus, le fonds soutien également les besoins en équipement des fédérations. Sur la même période le montant du fonds est de 6 millions environ. Mais également, une ligne supplémentaire est accordée pour le soutien aux petits matériels et besoins en d'un équipement d'un montant de 9 754 000 R.Y.

Le fonds poursuit son soutien en aidant les fédérations sportives à l'organisation des saisons sportives, d'un montant de 42 millions de R.Y.

Une question est à se poser : qu'en est-il du budget de l'Etat attribué au M.J.S. ?

Aperçu du financement des activités sportives et de la jeunesse du budget sur période 1996-1998

L'Etat présente dans le contenu de son budget général représenté par le M.J.S. un soutien supplémentaire pour les activités jeunesse et sports réparti comme suit :

Le soutien le plus important concerne le soutien aux sessions sportives, c'est-à-dire à l'organisation des compétitions sportives avec 32%. Ensuite un soutien aux fédérations sportives avec 14,1% et l'aide aux activités sportives dite à l'extérieures, ce qui correspond à la participation aux compétitions sportives à l'étranger, ou aux stages de formation à l'étranger.

Tableau 9 : Présentation du soutien aux diverses activités sportives du budget global de l'Etat (période 1996 à 1998)

N°	Données	Montant R.Y.	Indicatif en euros	Pourcentage
1	Soutien fédérations sportives	18 500 000	92 500 €	14,1
2	Soutien fonctionnement	8 116 000	40 580 €	6,2
3	Soutien achat pour les activités sportives	603 101	3 016 €	0,5
4	Soutien équipement des fédérations sportives	9 754 982	48 775 €	7,4
5	Soutien Comité National Olympique	10 957 000	54 785 €	8,3
6	Soutien sessions sportives	42 014 440	210 072 €	32,0
7	Soutien récompenses des héros sportifs	1 720 000	8 600 €	1,3
8	Soutien récompenses héros sportifs	320 000	1 600 €	0,2
9	Soutien créateurs activités sportives	1 592 516	7 963 €	1,2
10	Activités sportives extérieures	17 988 018	89 940 €	13,7
11	Soutien activités de l'enfance (jusqu'à 18 ans)	3 075 800	15 379 €	2,3
12	Soutien festival sportif	7 150 380	35 752 €	5,4
13	Soutien fédération Sport pour Tous	4 375 200	21 876 €	3,3
14	Soutien fédérations sportives armée et police	2 000 000	10 000 €	1,5
15	Soutien le sport scolaire	894 244	4 471 €	0,7
16	Soutien sport handicapé	2 360 240	11 801 €	1,8
	TOTAL	131 421 921	657 110 €	100,0

Voici quelques éléments concernant la répartition du budget de l'Etat réparti selon les différentes activités. Le M.J.S. organise cette répartition en différenciant les activités sportives locales (au Yémen) et les compétitions à l'extérieur, soit à l'étranger (tableau 10, ci-après). Les fédérations sportives à travers cette répartition se voient également imposer les lignes budgétaires. Les activités locales se composent : des dépenses de saisons (c'est-à-dire l'organisation de la saison sportive, via les compétitions), le fonctionnement de la fédération, le fonctionnement des branches, les centres pouvant accueillir la discipline concernée, l'achat des coupes et des médailles (importance de la valorisation des vainqueurs), les récompenses des athlètes et les divers.

Sur la période de 1999 à 2003, le budget est en augmentation. Il a quasiment doublé de la saison sportive 1999-2000 à 2001-2002, pour ensuite stagner.

Les deux aspects importants sont les dépenses concernant l'organisation de la vie sportive et des compétitions à l'égal du soutien aux équipes participant aux compétitions extérieures.

Tableau 10 : Répartition du budget de l'Etat accordé aux fédérations par secteur d'activités, de 1999 à 2003

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2002-2003 Euros
Activités sportives locales	172 373 225	248 034 786	360 805 124	373 852 200	1 869 261 €
Dépenses saisons	115 152 661	170 335 987	218 982 000	242 794 000	1 213 970 €
Fédérations sportives	17 490 000	17 996 507	18 985 000	19 250 000	96 250 €
Branches des fédérations sportives	1 475 000	15 725 000	17 150 000	17 575 000	87 875 €
Centres	620 000	350 000	3 600 000	5 100 000	25 500 €
Divers	2 678 900	1 598 758	866 712	3 450 000	17 250 €
Coupes et médailles	7 000 000		7 000 000	9 980 000	49 900 €
Récompenses des athlètes	27 956 664	42 028 534	94 221 412	75 703 200	378 516 €
Activités sportives extérieures	85 361 665	140 135 155	308 831 000	247 385 073	1 236 925 €
Soutien aux équipes	85 361 665	140 135 155	308 831 000	247 385 073	1 236 925 €
TOTAL GENERAL	257 734 890	388 169 941	669 636 124	621 237 273	3 106 186 €

A partir de ces données, une répartition du budget de l'Etat accordé aux fédérations sportives sur la période 1999 à 2003 est établie (tableau 11, ci-après). Le budget global est en constante progression. La fédération sportive de football détient la quasi-totalité du budget des fédérations sportives (86,4% du budget global des

fédérations). L'ensemble des autres fédérations sportives se partage les « miettes » du budget restant.

Ensuite, viennent quelques fédérations sportives :

- La fédération de basketball avec 2,6% ;
- La fédération de tennis de table avec 2,3% ;
- La fédération de volleyball avec 1,4% ;
- La fédération des échecs avec 1,3% ;
- La fédération d'athlétisme avec 0,8%.

Ces fédérations sportives sont les fédérations représentatives de la pratique sportive au Yémen au regard du classement de ces fédérations sportives par nombre de licenciés sportifs.

Beaucoup de sports sont abandonnés par les pratiquants pour plusieurs raisons. La raison la plus importante est que plus de 80% du budget du M.J.S. est consacré au football. Une question reste à se poser : comment les petites fédérations sportives comme le sport pour tous (budget annuel en 2003 de 8 500 Euros), ou encore la boxe (1 200 Euros), ayant des budgets annuels très faibles, entendent mener leurs activités ?

Tableau 11 : Répartition du budget de l'Etat accordé aux fédérations sportives, de 1999 à 2003

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2002-2003	2002-2003
Fédérations et dépenses en R.Y.	22 fédérations	24 fédérations	25 fédérations	28 fédérations	Indicatif Euros	Pourcentage
Fédération de Football	96 804 632	132 927 287	262 686 380	2 080 763 495	10 403 817 €	86,4
Fédération de Volleyball	13 330 856	28 914 708	37 008 686	34 334 038	171 670 €	1,4
Fédération de Basketball	27 240 676	51 910 418	46 329 736	62 446 780	312 234 €	2,6
Fédération d'Athlétisme	16 926 523	15 118 613	21 432 506	18 701 405	93 507 €	0,8
Fédération de Tennis de Table	14 271 376	19 014 501	25 750 272	55 047 203	275 236 €	2,3
Fédération d'Echec	10 231 658	18 240 061	34 991 340	31 521 127	157 606 €	1,3
Fédération de Sport pour Tous	1 316 713	2 208 752	1 789 700	1 700 000	8 500 €	0,1
Fédération de Taekwondo	3 724 857	9 739 655	30 358 070	13 123 412	65 617 €	0,5
Fédération de Gymnastique	1 846 700	5 884 387	9 098 030	12 706 869	63 534 €	0,5
Fédération de Kung Fu	1 771 200	3 973 600	8 160 297	11 408 425	57 042 €	0,5
Fédération Générale Médias sportifs	2 296 800	1 613 000	1 931 512	1 579 040	7 895 €	0,1
Fédération de Karaté	4 409 669	8 201 477	14 257 008	11 273 511	56 368 €	0,5
Fédération d'Equitation	---	1 364 840	2 050 000	5 124 996	25 625 €	0,2
Fédération de Tennis	3 683 680	5 620 961	6 265 300	6 181 000	30 905 €	0,3
Fédération de Musculation	5 487 931	7 399 110	12 414 839	11 832 919	59 165 €	0,5
Fédération de Cyclisme	3 462 558	7 804 173	10 240 172	7 968 800	39 844 €	0,3
Fédération de Catch	5 186 065	5 335 025	9 892 976	7 320 549	36 603 €	0,3
Fédération de Judo	3 586 000	6 839 500	8 685 047	9 189 028	45 945 €	0,4
Fédération d'Haltérophilie	2 500 902	5 456 326	6 448 619	5 462 847	27 314 €	0,2
Fédération d'Handball	1 677 000	3 989 648	5 295 700	6 384 878	31 924 €	0,3
Fédération de Médecine sportive	525 000	666 507	700 000	700 000	3 500 €	0,0
Fédération de Boxe	2 300 480	2 378 800	4 983 664	4 649 999	23 250 €	0,2
Fédération de Natation	250 000	1 161 100	1 489 000	1 667 000	8 335 €	0,1
Fédération de Gymnastique entretien	---	458 958	1 116 805	1 133 998	5 670 €	0,0
Fédération de Billard snooker	---	---	1 627 200	2 535 344	12 677 €	0,1
Fédération de Pencak Silat	---	---	---	2 810 830	14 054 €	0,1
Fédération de Kick Boxing	---	---	---	240 160	1 201 €	0,0
Fédération des Maisons des Jeunes	---	---	---	496 800	2 484 €	0,0
TOTAL GLOBAL	222 831 276	346 221 407	565 002 859	2 408 304 453	12 041 522 €	100

1.2. Evolution du soutien financier des clubs sportifs durant la période de 1996 à 2003

Soutien du fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des Sports pour les clubs sportifs de 1996 à 1998

Les allocations du fonds dédiés au domaine sportif sont d'un montant de 66 200 000 Riyals Yéménites (R.Y.) (environ 300 000 Euros, avec un taux de change de 220) de 1996 à 1998. Ce montant se répartit comme suit¹ :

- En 1996 : 1 913 000 R.Y. (environ 8 700 Euros) ;
- En 1997 : 27 537 700 R.Y. (environ 125 000 Euros) ;
- En 1998 : 36 754 656 R.Y. (environ 167 000 Euros).

Ce montant entre 1996 et 1997 a totalement explosé et suite une progression d'une année à l'autre.

Soutien aux clubs sportifs de 1996 à 1999

Les soutiens aux clubs sportifs de 1996 à 1988 sont d'un montant de 66 205 356 Riyals Yéménites (R.Y.) (environ 300 000 Euros, avec un taux de change de 220) de 1996 à 1998. Ce montant se répartit comme suit² :

- Soutien à l'administration : 48 513 000 R.Y. (environ 220 513 Euros) ;
- Soutien à 000 : 8 087 266 R.Y. (environ 37 000 Euros) ;
- Bus : 4 500 000 R.Y. (environ 20 500 Euros) ;
- Soutien des entreprises : 5 105 090 R.Y. (23 000 environ Euros).

Le montant du soutien aux clubs de l'année 1999 est de 62 041 000 RY (environ 282 000 Euros). Cette enveloppe financière de 1999 correspondant aux deux années précédentes, ce qui souligne une évolution importante du financement accordé aux clubs sportifs.

¹ Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p 535.

² Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p 355.

Une synthèse des années 2000, 2001, 2002 et 2003 sous forme de deux tableaux présentent l'évolution croissante du budget concernant le soutien des clubs sportifs yéménites.

1). Le premier tableau concerne la répartition du soutien des clubs sportifs (tableau 12). Cette répartition se compose de trois éléments :

- Le fonctionnement du club (toute activité du club : entraînement, compétition, technique, administratif...).
- Le soutien aux activités culturelles (puisque le club yéménite est un club sportif et socioculturel).
- Un soutien supplémentaire (ce terme est vague et peut regrouper plusieurs activités différentes).

La part accordée au fonctionnement du club est la part principale du soutien au club car elle est la plus importante. Sa progression est constante. Ensuite, la part accordée au soutien des activités culturelles tend à évoluer, c'est une obligation pour le club. Le soutien supplémentaire semble stagner durant les trois années (de 2001 à 2003).

Tableau 12 : Répartition du soutien aux clubs, années 2000 à 2003

Répartition du soutien aux clubs, années 2000 à 2003					
	Fonctionnement	Activités culturelles	Soutien supplémentaire	R.Y.	Indicatif Euros
2000	168 250 000	9 200 000	0	177 450 000	806 590
2001	177 650 000	6 600 000	15 153 500	199 403 500	906 380
2002	203 725 000	33 600 000	11 493 000	248 818 000	1 130 991
2003	213 850 000	37 760 000	10 093 000	261 703 000	1 189 559

En quatre ans, le montant alloué au soutien aux clubs a connu une forte augmentation de 177 450 000 R.Y. en 2000 à 261 703 000 R.Y. en 2003.

2). Le deuxième tableau concerne la répartition du soutien des clubs sportifs par gouvernorats (tableau 13).

En 2003, la concentration de l'enveloppe budgétaire accordée aux clubs se situe au sein de la Municipalité de Sana'a avec 14% de l'enveloppe globale (36 250 000 R.Y.). Il est possible d'y ajouter le gouvernorat de Sana'a avec un taux de 2% de l'enveloppe

(5 700 000 R.Y.), ce qui porterait Sana'a à un pourcentage d'attribution de soutien financier à 16%.

Ceci les place devant l'Hadramaout Mukkalah et Seyoun ayant un taux d'attribution globale de 13%.

Ensuite, viennent les foyers urbains, tels qu'Aden (9%), Taz, Hodeidah et Ibb (8%).

D'une manière globale, sur les quatre années de 2000 à 2003, l'attribution des crédits financiers de soutiens pour les clubs sportifs a augmenté au sein de tous les gouvernorats.

Tableau 13 : Synthèse du montant du soutien aux clubs sportifs, réparti par gouvernorats, des années 2000 à 2003

Synthèse : Montant du soutien aux clubs, années 2000, 2001, 2002, 2003										
Nom des gouvernorats	Soutien général					Indicatif euros	Nombre de clubs			
Nom des clubs par gouvernorats	2 000	2 001	2 002	2 003	%	Taux à 220	2 000	2001	2002	2 003
Municipalité de Sana'a	26 350 000	38 944 500	39 177 000	36 250 000	14	164 773	8	8	7	9
Gouvernorat de Sana'a	2 250 000	2 592 000	3 900 000	5 700 000	2	25 909	9	10	10	12
Gouvernorat d'Aden	22 750 000	23 850 000	24 500 000	<u>23 850 000</u>	9	108 409	8	8	9	9
Gouvernorat de Taz	21 000 000	19 700 000	20 400 000	<u>19 700 000</u>	8	89 545	13	13	13	14
Gouvernorat de Hodeidah	14 500 000	17 100 000	19 650 000	<u>21 550 000</u>	8	97 955	18	23	23	25
Gouvernorat d'Ibb	16 850 000	15 200 000	18 540 000	<u>21 350 000</u>	8	97 045	23	23	23	23
Gouvernorat Hadramaout Mukkalah	13 500 000	12 350 000	17 650 000	18 050 000	7	82 045	14	14	14	14
Gouvernorat Hadramaout Seyoun	4 500 000	9 075 000	14 550 000	15 550 000	6	70 682	11	16	16	16
Gouvernorat de Dhamar	6 000 000	6 550 000	8 750 000	10 350 000	4	47 045	10	13	13	11
Gouvernorat d'Abyan	12 250 000	12 150 000	13 950 000	12 550 000	5	57 045	16	17	17	17
Gouvernorat de Lahj	6 750 000	5 250 000	10 050 000	10 350 000	4	47 045	8	9	9	11
Gouvernorat de Saada	1 750 000	2 450 000	3 800 000	4 200 000	2	19 091	7	9	9	9
Gouvernorat de Hajja	3 250 000	4 900 000	5 500 000	9 000 000	3	40 909	13	15	15	15
Gouvernorat d'Al-Dala	3 000 000	4 200 000	9 400 000	8 390 000	3	38 136	5	8	8	9
Gouvernorat d'Amran	1 250 000	1 900 000	2 650 000	4 150 000	2	18 864	5	8	8	8
Gouvernorat d'Al-Beida	5 500 000	5 500 000	11 000 000	11 850 000	5	53 864	15	19	19	19
Gouvernorat d'Al-Mahweet	3 000 000	3 800 000	7 000 000	8 700 000	3	39 545	12	14	14	14
Gouvernorat de Shabwa	4 750 000	4 850 000	7 100 000	7 160 000	3	32 545	12	20	20	20
Gouvernorat de Marib	3 000 000	4 252 000	4 901 000	6 653 000	3	30 241	12	12	12	12
Gouvernorat d'Al-Jawf	1 500 000	1 900 000	2 200 000	1 550 000	1	7 045	6	12	12	9
Gouvernorat d'Al-Mahra	1 750 000	2 250 000	3 150 000	3 800 000	1	17 273	7	9	9	9
Gouvernorat Ile de Socotra	400 000	400 000	1 000 000	1 000 000	0	4 545	4	4	4	4
Soutien Urgences clubs	1 600 000	240 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	177 450 000	199 403 500	248 818 000	261 703 000	100	1 189 559	236	284	284	289

1.3. Evolution du soutien financier pour les autres secteurs du domaine sportif

En dehors du financement accordé au mouvement sportif représenté par les fédérations et les clubs sportifs, le M.J.S. distingue au sein de sa répartition budgétaire trois catégories :

- Les autres dépenses correspondant aux autres secteurs sportifs ayant en charge le domaine sportif, comme le C.N.O.Y., le centre de médecine sportive, les fédérations de l'armée, de la police, du sport scolaire et universitaire, le sport pour tous, l'équitation et le sport féminin sont distinguées des autres fédérations sportives, les maisons des jeunes.
- Les autres dépenses correspondant aux autres organisations sportives comme l'Institut Supérieur National de l'E.P.S., les programmes de suivi et d'évaluation des programmes, des programmes jeunesse (ceci peut faire écho au financement des maisons des jeunes, aucune précision n'est stipulée), des programmes de relations internationales.
- Les activités de la jeunesse correspondant au soutien à l'organisation des scouts, des infrastructures de la jeunesse, et de nombreux festivals (afin de célébrer la jeunesse et le renforcement d'appartenance à la nation).

Sur ce premier volet (différents secteurs d'intervention), le financement du budget est aléatoire d'une année à l'autre. Cependant, le financement du C.N.O.Y. est une part importante de ce budget global (en 2002-2003, 32,6%). Ensuite, le sport pour tous est une composante que l'Etat ne néglige pas avec 15,5% du budget. Le sport scolaire, paradoxalement au regard de l'état de sa situation, vient en troisième position avec 14,2% du budget sur l'année 2002-2003 (budget en progression). Le sport féminin, depuis les années a un budget constant, représentant environ 6% du budget global.

A la saison 1999-2000, une enveloppe a été accordée pour la préparation de sa participation aux Jeux Olympiques.

Tableau 14 : Répartition du budget de l'Etat pour les autres dépenses accordées aux différents secteurs d'intervention, de 1999 à 2003

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2002-2003	2002-2003
	R.Y.	R.Y.	R.Y.	R.Y.	Indicatif Euros	Pourcentage
Comité Olympique	26 487 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	125 000 €	31,6
Fédérations sportives armée police	11 366 200	3 500 000	3 500 000	3 800 000	19 000 €	4,8
Fédérations sportives police		3 500 000	3 500 000	3 500 000	17 500 €	4,4
Sport universitaire	3 531 591	1 187 000	628 000	2 596 350	12 982 €	3,3
Sport scolaire	10 000 000	828 800	8 823 000	11 239 693	56 198 €	14,2
Sport féminin	3 110 490	5 279 060	5 177 000	4 775 800	23 879 €	6,0
Activités de la jeunesse	---	87 417 638	2 414 000	---	---	0,0
Compétitions de la jeunesse	---	391 068	---	---	---	0,0
Comité maison des jeunes	---	391 000	---	3 500 000	17 500 €	4,4
Centre médecine sportive	7 000 000	6 740 658	---	7 000 000	35 000 €	8,9
Sport pour tous	4 117 500	7 413 430	---	12 255 496	61 277 €	15,5
Sport équestre et dromadaire	10 518 000	392 699	---	5 360 500	26 803 €	6,8
Comité des élections	4 247 000	---	---	---	---	0,0
J.O. Sydney	4 414 500	---	---	---	---	0,0
TOTAL GLOBAL	84 792 281	142 041 353	49 042 000	79 027 839	395 139 €	100,0

Sur ce second volet concernant les autres organisations rattachées au M.J.S. et les différents programmes mis en œuvre par le M.J.S., le financement du budget est également aléatoire. La part la plus importante (20,3%) revient à la mise en place de la stratégie (2000-2004) mise en œuvre par le M.J.S.

Les fonds reversés à l'Institut Supérieur National de l'E.P.S. s'élèvent à près de 15% de l'enveloppe globale (le M.J.S. souhaite sa poursuite des formations des cadres).

La seule salle « présidentielle » qu'est celle du « 22 Mai » (Sana'a) nécessite un entretien qui a débuté en 2003. C'est le seul équipement de prestige que le Yémen possède, il ne peut pas se permettre de ne pas l'entretenir.

Tableau 15 : Répartition du budget de l'Etat pour les autres organisations sportives, de 1999 à 2003

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2002-2003	2002-2003
	R.Y.	R.Y.	R.Y.	R.Y.	Indicatif Euros	%
Institut Supérieur des Sports	9 855 000	10 000 000	10 030 000	10 000 000	50 000 €	14,7
Programme social et sanitaire	9 602 538	8 263 806	8 335 000	7 486 571	37 433 €	11,0
Programme de formation et entraînement	3 467 812	7 434 969	15 038 000	8 806 786	44 034 €	12,9
Programme étude et recherche	180 000	432 000	120 000	---	---	0,0
Programme amélioration lois	115 000	---	---	250 000	1 250 €	0,4
Programme suivi exécution stratégie	4 738 750	11 844 000	14 271 000	13 871 380	69 357 €	20,3
Programme attachement de nationalité	1 083 500	---	---	---	---	0,0
Programme récompenses	---	18 687 300	94 222 000	---	---	0,0
Programme relations internationales	7 435 243	6 029 263	13 032 000	11 597 570	57 988 €	17,0
Activation bureau jeunes	---	27 480 420	12 100 000	---	---	0,0
Programme divers	4 367 247	---	---	---	---	0,0
Autres programmes divers	2 500 000	---	---	---	---	0,0
Soutien salle du 22 mai	---	---	---	16 243 766	81 219 €	23,8
TOTAL GLOBAL	43 345 090	90 171 758	167 148 000	68 256 073	341 280 €	100,0

Le secteur sportif, ne peut pas être dissocié de la jeunesse et son budget sur cette période se maintient. Par conséquent un budget spécifique à la jeunesse est attribué. Ce budget se répartit d'une manière importante à la subvention allouée aux scouts (hommes et femmes) ce qui représente 46,6%, près de la moitié de l'enveloppe. Ensuite, le concours du Lauréat du Président est un concours très important mettant en avant les talents des jeunes (15,8% du budget). Ensuite les activités offertes pour la jeunesse englobent le reste du budget à travers les organisations en charge du secteur et l'organisation de nombreux festivals et fêtes (symbole de rassemblement de la jeunesse, et par conséquent de la nation).

Tableau 16 : Répartition du budget de l'Etat pour les activités de la jeunesse, de 1999 à 2003

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2002-2003	2002-2003
	R.Y.	R.Y.	R.Y.	R.Y.	Indicatif Euros	%
Comité culturel et social	26 225 117	28 794 776	18 702 000	33 428 550	167 143 €	23,6
Organisation des scouts	25 543 793	73 413 330	53 556 000	65 829 175	329 146 €	46,4
Palais culturel des jeunes	1 481 550	2 268 879	2 070 000	3 000 000	15 000 €	2,1
Organisation fédération handicapés	730 000	100 000	1 812 000	540 000	2 700 €	0,4

Festival 10 ^{ème} fête	39 146 850	---	---	---	---	0,0
Festival des fêtes	2 708 000	49 200	---	6 711 000	33 555 €	4,7
Festival commémoration révolution	19 390 000	17 984 900	14 000 000	10 000 000	50 000 €	7,0
Festival récompense président unesse	1 735 000	---	---	---	---	0,0
Festival accueil prince Qatar	7 005 480	---	---	---	---	0,0
Soutien lauréats du président	8 644 796	17 085 998	20 608 000	22 371 000	111 855 €	15,8
TOTAL GLOBAL	132 610 586	139 697 083	110 748 000	141 879 725	709 399 €	100,0

2. Evolution du nombre d'infrastructures à vocation sportive

L'Etat a commencé depuis la réunification en 1990, la création d'institutions, d'infrastructures, de stades, de maisons de jeunes, la construction de locaux pour les clubs et associations sportives, des centres de formation (formation des cadres, des athlètes) et de médecine sportive. En 2009, le secteur a atteint un pourcentage important de développement au niveau des infrastructures, du mouvement sportif, des activités offertes aux jeunes¹.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports AbdulRahman Al-Akwaa reconnaît l'inexistence d'équipements dédiés à la jeunesse et aux sports, jusqu'en 1978. Et c'est à partir de 1990 que débute le développement des équipements. Le livre du M.J.S. *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004* récapitule de manière globale les projets des infrastructures dans le domaine de la jeunesse, qui témoigne de la réalisation et du développement des infrastructures au Yémen.

Le Yémen du Nord a instauré la Cité de la Révolution Sportive à Sana'a, les gradins du Stade de football Al-Zorafi, l'établissement des locaux du club Al-Kibsi de Ibb ; la construction des maisons des jeunes dans les gouvernorats... Au Sud, le club Al-Hubaishi d'Aden a été développé (et non pas construit, ce qui signifie que le club était déjà présent), la construction d'un stade à Abyan...

Le M.J.S. distingue 5 catégories d'infrastructures correspondant aux constructions réalisées :

- 1). Des infrastructures à vocation d'entraînement (salles fermées et équipées, petits stades à vocation de l'éducation physique, centres de jeunesse, clubs scientifiques, salles accueillant du public...);
- 2). Des infrastructures à vocation d'accueil de grand public (les palais culturels de la jeunesse...);

¹ Discours de Monsieur Hamoud OBBAD, Ministre de la Jeunesse et des Sports, lors d'une remise de récompenses pour le sport féminin (club Bilqis, Sana'a, mars 2009).

- 3). Des infrastructures à vocation administrative (locaux des clubs, du C.N.O.Y., des scouts, des branches sportives, le M.J.S. et les administrations déconcentrées...);
- 4). Des infrastructures à vocation de service (comme les maisons des jeunes, centre de médecine sportive, centre de formation...);
- 5). Des infrastructures à vocation d'enseignement (comme l'I.S.N.E.P.S., le centre de formation d'entraînement et arbitrage...).

Bilan positif établi par le Gouvernement

Les discours des responsables politiques sont tous d'accord pour féliciter l'état d'avancement de la construction des infrastructures en faveur de la jeunesse et des sports.

En 2004, le Gouvernement finance l'établissement de sept nouveaux clubs au Yémen¹. De nouveaux locaux pour le M.J.S. sont en cours de construction, situés près la salle du 22 Mai, à la cité sportive (d'un coût d'environ 539 millions de R.Y., environ 2 695 000 Euros). Plusieurs projets du M.J.S. sont la construction de plusieurs pistes à Aden, Dhamar et Ibb (d'un coût global de 645 millions R.Y., environ 3 225 000 Euros). Plusieurs piscines sont en cours de construction à Hodeidah, Hajjah, Aden et Al-Mahra. Le Ministre de la Jeunesse et des Sports, n'oubliant pas les sports traditionnels, annonce également la construction de plusieurs pistes de courses de chevaux (à Marib, Al-Jawf, Al-Marah). La piste de Hodeidah (Al-Husseiniyah) a couté 140 millions de R.Y. (environ 700 000 Euros).

En 2006, un bilan des principales réalisations² dans le domaine de la jeunesse et des sports est effectué : le M.J.S. recense 8 terrains internationaux, 20 maisons pour les jeunes au sein de chaque gouvernorats, environ 250 installations sportives, le club Bilqis pour la pratique du sport féminin, et un centre de médecine sportive. Le M.J.S. semble être satisfait du développement des infrastructures dédiées au sport de masse. Cependant, il fait noter que certaines installations sont totalement absentes. Le Président de la République constate les faits et les chiffres du secteur sportif : les efforts de l'implantation des installations sportives, au sein de tous les gouvernorats, répondent

¹ Yemen Observer Staff, (2004). "Ministry of Youth & Sports boosting activities nationwide", *Yemen Observer*, 25th September 2004.

² N. AT.TOURARI, (2006). « Sport yéménite durant les 16 premières années de l'unité yéménite », *Journal 26 septembre*, n° 1258, 20 mai 2006, p.21,

au rôle vital que représente le sport. Parmi l'ensemble de ces équipements, sont présents les stades, les salles fermées, les principales installations rattachées au M.J.S.

Le tableau 17 suivant montre l'ensemble des installations sportives au Yémen (en 2008). Les stades, les salles de sport, et les maisons de jeunes sont présent dans chaque ville importante de chaque gouvernorat.

Tableau 17 : Répartition des installations sportives au Yémen en 2008

	Stades					Halles de sports			Clubs de quartier	Piscine olympique	Maison de jeunes	Hippodrome	Clubs mer	Palais des jeunes	Centre médecine sportive
	Avec gradins	Sans gradins	Autre	International	Total	Taille moyenne	Taille grande	Total							
Municipalité Sana'a	3	9	4	1	17	8	1	9	1	1	1	1	0	1	1
Sana'a	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	2	0	0	0	0
Aden	4	18	0	1	23	1	1	2	8	0	1	0	0	0	1
Taez	1	0	1	1	3	2	0	2	3	0	4	0	0	0	0
Hodeidah	1	0	0	1	2	2	0	2	0	0	3	1	1	0	0
Lahj	1	0	0	1	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Ibb	4	21	12	1	38	1	0	1	1	0	2	0	0	0	0
Abyan	2	0	0	1	3	1	0	1	2	0	2	0	0	0	0
Dhamar	1	0	0	1	2	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0
Shabwa	1	0	0	0	1	1	0	1	1	0	2	0	0	0	0
Hajja	1	0	0	0	1	1	0	1	3	0	2	0	0	0	0
Al-Beida	1	0	0	0	1	1	0	1	3	0	1	0	0	0	0
Hadramaout	1	0	0	2	3	2	0	2	2	0	4	1	0	0	0
Saada	1	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Al-Mahweet	1	0	0	0	1	1	0	1	4	0	2	0	0	0	0
Al-Mahra	1	0	0	0	1	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0
Marib	0	0	1	0	1	1	0	1	2	0	2	0	0	0	0
Al-Jawf	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Amran	1	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Al-Dala	1	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Raimah	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	26	48	18	11	103	27	2	29	39	1	31	3	1	1	2

Le Gouvernement annonce que depuis 1990, 342 projets dans le domaine sportif ont coûté environ 27 milliards de riyals yéménites (R.Y.). Ces projets sont répartis ainsi : 79 projets financés par le M.J.S., 106 projets financés par le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports, et 157 projets mis en œuvre par les autorités locales au sein des gouvernorats. Lors de la célébration de la fête nationale en 2009, le Président Ali Abdullah Saleh annonce « l'ouverture et la pose de la première pierre de 21 projets sportifs d'un montant global de 15 milliards et 419 millions de riyals¹, pour le futur proche ». Le sous-secrétaire du M.J.S. adjoint du secteur des entreprises énonce clairement que « les projets sportifs sont un volet du programme électoral du président Ali Abdullah Saleh, il souhaite achever l'infrastructure des installations sportives et de la jeunesse », mais aussi la poursuite de constructions de salle de sport et la réhabilitation de salles et des stades (comme le stade d'Aden).

Le directeur général du secteur de gestion de projet du M.J.S. énonce qu'il y eut 32 projets au cours de la période de 2000 à 2009, avec un coût total de 11 milliards et 66 millions pour la création de stades², de salles fermées, d'auberges de jeunesse, la création de bâtiment pour le Centre de Médecine Sportive, l'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive, et la Fédération de Football.

Le directeur général des projets a mis en place au cours de la période, 13 gymnases à Sana'a et dans un certain nombre de gouvernorats d'un coût de 4 milliards et 654 millions R.Y., y compris la salle du 22 Mai pour les conférences internationales, pour un coût de 2 milliards et 940 millions de R.Y. Il a ajouté que durant cette même période, a été créé l'immeuble de la Fédération de Football à Sana'a (coût de 45 millions R.Y.), le centre de Médecine sportive de Sana'a (coût de 40 millions R.Y.), l'Institut Supérieur Nationale de l'Education Physique et Sportive de Sana'a (coût de 50 millions R.Y.).

Pour sa part, le directeur de la Direction générale de suivi des projets du M.J.S., énonce que le stade de Tazeh est en cours de réalisation, le stade de Seyoun est en fin de réalisation.

¹ A. YAHYA, (2009). « Les projets de sports de plein avec 13 milliards de riyals pour célébrer la Fête nationale », Journal *Al-Goumouriah*, 17 et 19 mai 2009.

² La réalisation la plus importante a été la création du stade du 22 mai à Aden (d'un coût d'environ de 2 milliards riyals yéménite), et le stade de Dhamar (d'un coût d'environ un milliard de riyals).

Les stades sportifs, les salles sportives et les maisons de jeunes

Le Gouvernement a entrepris trois types d'équipements afin de généraliser l'accès à la pratique sportive, pour chaque gouvernorat :

- La construction de stades sportifs permettant l'accueil du club sportif pour l'entraînement, l'accueil des compétitions sportives et manifestations (tableau 18 : Localisation des stades du Yémen) ;

Tableau 18 : Localisation des stades avec gradins au Yémen

Nom du stade	Localisation (ville)	Capacité d'accueil (place)	Club	Année de début de construction
Stade Baradem	Mukullah	20 000	Club Al-Shaab Hadramaout	---
Stade du 22 mai	Aden	40 000 24 salles 140 pièces	Club Al-Tilal	1990
Stade Ali Mohsen Al-Muraissi (Al-Zorafi) (1984)	Sana'a	25 000 Projet extension à 60 000	Club Al-Ahli.	1984
Stade Al-Shohada	Abyan	20 000	Club Hassan	---
Stade	Ibb	35 000	---	1999
Stade	Dhamar	25 000	---	1996
Stade	Taez	40 000	---	2002
Stade	Hodeidah	35 000	---	2004
Stade	Seyoun	36 000	---	2001
Stade	Lahj	10 000	---	2004

- Les salles fermées permettant l'accueil des pratiques sportives de salle, et également l'accueil du sport féminin (tableau 19 : Présentation des salles fermées du Yémen) ;

Tableau 19 : Présentation des salles fermées du Yémen

Stade et ville	Capacité d'accueil	Année de début de construction
Salle du 22 Mai – Sana'a	5 000 spectateurs	1990
Abyan	800	2003
Al-Beida	800	2003
Amran	800	2004
Lahj	800	---
Hajja	800	2003
Saada	600	2004
Ibb	1600	---
Salle Bilqis Sana'a	1 600	2001
Sana'a	1 600	2001
Mukkalah	1 600	2002
Marib	800	2003
Palais culturel des jeunes Sana'a	1900	---

- Les maisons de jeunes, faisant office du bureau déconcentré du M.J.S. où siège l'administration, et l'accueil de certaines disciplines sportives et socioculturelle (à l'heure actuelle, l'ensemble des maisons des jeunes servent d'hébergement) (tableau 20 : Présentation des maisons des jeunes au Yémen).

Tableau 20 : Présentation des maisons des jeunes au Yémen

Maison de Maison	Capacité d'accueil	Début et fin de construction
Hodeidah	180-200	2000-2002
Ibb	120	1997-1999
Kamaran	30	1998-1998
Mukkalah	100	1997-1998
Marib	200	2000-2002
Abyan	200	1999-2001
Saada	200	2000-2002
Al-Beida	200	2000-2001
Shabwa	200	1999-2001
Mahra	200	1999-2001
Socotra	80	1998-1999

L'ensemble de ces constructions montre la volonté de l'Etat de se préoccuper de la jeunesse. Ces aspects quantitatifs soulignent l'aspect positif du développement dans le domaine du sport. Les infrastructures sont présentes et permettent l'accueil du public.

3. Evolution croissance du mouvement sportif : données quantitatives

3.1. L'évolution des fédérations sportives : le sport fédéral

En 2009, 30 fédérations sportives sont comptabilisées.

Tableau 21 : Liste des fédérations sportives au Yémen, en 2009

Nombre de fédérations	Nom de la fédération	Année de la création
1.	Fédération Générale Yéménite Football	1962
2.	Fédération Générale Yéménite Volleyball	1975
3.	Fédération Générale Yéménite Tennis de Table	1969
4.	Fédération Générale Yéménite Kung-fu	
5.	Fédération Générale Yéménite Basket	
6.	Fédération Générale Yéménite Sport pour tous	
7.	Fédération Générale Yéménite Equitation	
8.	Fédération Générale Yéménite Tennis	1993
9.	Fédération Générale Yéménite Handball	1992
10.	Fédération Générale Yéménite Athlétisme	
11.	Fédération Générale Yéménite Ehec	
12.	Fédération Générale Yéménite Taekwondo	
13.	Fédération Générale Yéménite Musculation catch	
14.	Fédération Générale Yéménite Karaté	
15.	Fédération Générale Yéménite Gymnastique	
16.	Fédération Générale Yéménite Cyclisme	1981
17.	Fédération Générale Yéménite Médecine sportive	1990
18.	Fédération Générale Yéménite Police	
19.	Fédération Générale Yéménite Natation	
20.	Fédération Générale Yéménite Boxe Kick Boxing	1986
21.	Fédération Générale Yéménite Judo	
22.	Fédération Générale Yéménite Escrime	2004
23.	Fédération Générale Yéménite Billard (et Snooker)	
24.	Fédération Générale Yéménite Pencak Silat	1986
25.	Fédération Générale Yéménite Sport handicapés	
26.	Fédération Générale Yéménite Sport féminin	2005
27.	Fédération Générale Yéménite Sport militaire	
28.	Fédération Générale Yéménite Tir à l'arc	2009
29.	Fédération Générale Yéménite Haltérophilie	1981
30.	Fédération Générale Yéménite Sport universitaire	

3.2. Forte croissance des unités de bases : les clubs sportifs

Le premier club yéménite fut créé en 1905 à Aden. A l'heure actuelle, en 2009, 362 clubs rattachés au M.J.S. sont recensés. L'analyse de l'évolution du nombre de clubs sportifs s'effectue en deux étapes :

- 1). Les deux Yémen : de 1905 à l'heure de la réunification en 1990.
- 2). Le Yémen réunifié : de 1990 à 2009.

3.2.1. Evolution du nombre de clubs sportifs des deux Yémen sur la période 1905-1990.

Se reporter au Tableau 22 : Evolution du nombre de clubs sportifs yéménites par Gouvernorats (des deux Yémen) sur la période 1900-1990.

Sur la période 1905 - 1950 : les 6 premiers clubs sportifs sont créés : 4 à Aden, 1 à Mukallah et 1 à Abyan. Le Yémen du Sud est la zone géographique qui confirme l'introduction du sport au Yémen (au regard de la présence des Britanniques durant 130 années). A Aden, 4 clubs se sont créés entre 1900 et 1950. Au regard du passé historique du Yémen du Sud, on aurait pu penser que le nombre de clubs aurait été plus important, mais la population à Aden n'est pas si grande.

Sur la période 1951- 1970 : 38 clubs sont créés : 16 au Sud, 22 au Nord. En 1970, après la Proclamation des deux Yémen, le Sud et le Nord comptabilisent le même nombre de clubs : 22. En 1970, 44 clubs sportifs existent.

Sur la période 1971 - 1990 : 117 clubs sont créés : 33 au Sud, 84 au Nord. La pratique sportive continue sa trajectoire de développement. Les compétitions sportives s'organisent notamment à travers le football et les premières étapes vers la réunification, à travers le sport, s'effectuent. En effet, afin que le C.N.O.Y. puisse être reconnu, quelques fédérations sportives ont fusionné afin de devenir qu'une seule fédération représentant le Yémen. Il faut rappeler que le C.N.O.Y. s'est établi le 30 juillet 1981, neuf avant la réunification. Le Nord semble rattraper son retard. Ainsi, il existe 161 clubs en 1990, année de la réunification.

Tableau 22 : Evolution du nombre de clubs sportifs yéménites par Gouvernorat (des deux Yémen) sur la période 1900-1990

	1900-1910	1911-1920	1921-1930	1931-1940	1941-1950	1951-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	Total en 1990
Municipalité de Sana'a						2	1	3		6
Sana'a							1	5	2	8
Aden*	<u>1</u>	-	<u>2</u>	<u>1</u>	-	-	<u>1</u>	-	<u>2</u>	<u>7</u>
Taez							4	4	2	10
Hodeidah						2	2	11	2	17
Lahj						2	1	1	1	5
Ibb							2	6	6	14
Abyan					1	2	3	3	3	12
Dhamar								2	4	6
Shabwa						1	2	3	4	10
Hajja								5	7	12
Al-Beida							3	5	2	10
Hadramaout Seyoun								5	1	6
Hadramaout Mukkalah					1	3	1	3	1	9
Al-Mahweet							2	2	2	6
Amran								1	4	5
Al-Dala								1	2	3
Raimah										0
Ile de socotra										0
Al-Mahra									3	3
Al-Jawf									2	2
Marib								1	2	3
Saada							3		4	7
Nombre de clubs créés	1	0	2	1	2	12	26	61	56	161

(* : en souligné : l'ancien Yémen du Sud, jusqu'en 1990).

3.2.2. Evolution du nombre de clubs sportifs du Yémen réunifié sur la période 1991-2009.

Se reporter au Tableau 23 : Evolution du nombre de clubs sportifs yéménites par Gouvernorats (Yémen réunifié) sur la période 1991-2009.

Sur la période 1991 - 2000 : 81 clubs sont créés : 31 au Sud, 50 au Nord. En 2000, le Yémen comptabilise 242 clubs sportifs. Il faut rappeler le mode de fonctionnement du club sportif : c'est un club multisports, il comporte plusieurs activités dont les différentes fédérations sportives ont la responsabilité du développement de la discipline. La mise en place de l'ère démocratique et son état fragile ont modéré la création des clubs.

Dans les années 2000, en l'espace de dix ans, le nombre de clubs est passé de 242 à 362, ce qui représente une augmentation de 120 clubs (50 % d'augmentation).

Cette progression est la plus importante sur une période courte de 1991 à 2009. La majorité des clubs se concentre dans l'Hadramaout (région de Seyoun et Al-Mukallah) avec 44 clubs comptabilisés, ensuite viennent les gouvernorats de Hodeidah (31 clubs), Shabwa (26 clubs), Abyan (25 clubs) Ibb (22 clubs). Par contre, dans le regroupement de la municipalité de Sana'a et le Gouvernorat de Sana'a, seulement 25 clubs sont comptabilisés. La concentration des clubs entre le Yémen du Sud et le Yémen du Nord s'est inversée. En effet, la majorité de la création des clubs s'est effectuée au Yémen du Sud dans les années 1900. Maintenant, la répartition de la population au sein des plus grandes agglomérations a vu s'amplifier le nombre de créations de clubs.

Précédemment, a été expliqué la différence effectuée par le M.J.S. entre les clubs « admis » et des clubs « provisoire », soit en test durant une période de trois ans. De 2007 à 2009, le nombre de clubs en test ou provisoires a quasiment doublé (passage de 23 à 40 clubs en test).

Tableau 23 : Evolution du nombre de clubs sportifs yéménites par Gouvernorats (Yémen réuni) sur la période 1991-2009

	1991 - 2000	200 1	200 2	200 3	200 4	200 5	200 6	2007 Total	2007 Admi s	200 7 Test	2008 2009 Total	2008 2009 Admi s	200 8 200 9 Test
Nombre de clubs													
M Sana'a	7	9	9	9	8	8	11	11	11	0	14	12	2
Sana'a	11	11	11	13	11	11	11	12	10	2	11	11	0
Aden	8	9	9	9	9	9	9	10	10	0	10	10	0
Taez	12	13	14	15	15	15	15	16	14	2	18	16	2
Hodeidah	21	23	25	27	27	27	27	27	25	2	31	28	3
Lahj	9	11	11	12	12	12	12	12	12	0	12	12	0
Ibb	19	22	22	22	22	22	22	22	22	0	22	22	0
Abyan	14	17	17	19	19	19	19	20	17	3	25	21	4
Dhamar	10	11	11	12	12	12	12	12	10	2	14	12	2
Shabwa	15	16	20	20	20	20	20	20	15	5	26	20	6
Hajja	15	15	15	16	16	16	16	16	16	0	17	16	1
Al-Beida	15	17	18	20	20	20	20	20	18	2	23	20	3
Hadramaout	29	34	34	32	38	38	38	35	33	2	44	38	6
Saada	9	9	9	9	9	9	9	9	9	0	12	11	1
Al-Mahweet	10	13	13	14	14	14	14	14	14	0	17	15	2
Al-Mahra	6	9	9	9	9	9	9	10	9	1	13	11	2
Marib	11	12	12	12	12	12	12	12	12	0	12	12	0
Al-Jawf	9	9	9	9	9	9	9	9	9	0	9	9	0
Amran	7	8	8	8	8	8	8	9	8	1	13	10	3
Al-Dala	5	8	8	8	8	8	8	8	8	0	12	9	3
Raimah	0	0	0	0	2	2	2	2	1	1	2	2	0
Socotra	0	0	0	0	0	0	0	5	5		5	5	0
Total	242	276	284	295	300	300	303	311	288	23	362	322	40

Il s'agit à travers la formation des clubs et la mise en place des compétitions de réduire la barrière culturelle entre les jeunes issus des différentes régions. Les jeunes voyagent pour les matches et voient de nouveaux espaces, de nouvelles personnes.

La politique mise en place vise à former un seul club en réunissant et rassemblant les jeunes (notamment les jeunes issus des zones rurales). Les clubs sont une expression politique. Ils sèment la rivalité. Les matches tentent de réduire les potentiels de conflits. Actuellement, le football est le sport national. Il se joue sans grand équipement et matériel. Ce sport est associé à la modernité. Les compétitions s'organisent, les plusieurs divisions existent et cet ensemble tente d'élever le niveau national. La politique menée énonce la nécessité d'avoir un club au sein de chaque district (ce qui pourrait favoriser l'expansion des clubs). Et le Conseil Suprême des sports établit une structure organisationnelle imposée à l'ensemble des clubs.

3.3. Exemple d'ouverture de clubs sportifs privés

Parallèlement, il semble que depuis les années 2000, les clubs privés se développent. Selon les données issues de la Central Statistical Organization du Yémen, le nombre de clubs sportifs s'élève à hauteur de 600 clubs. Il y aurait environ 300 clubs privés qui se seraient créés. Aucune donnée chiffrée exacte n'est disponible.

C'est l'exemple¹ de la salle de musculation² qui s'est ouverte en février 2007, à Sana'a (début des travaux en 2005). Najeeb Mohamed Al-Jawfi est le propriétaire de cette salle de musculation. Sa famille est une famille considérée « riche ». Il est amateur de sports et plus particulièrement de culturisme. Il a étudié au Liban (Beyrouth) et a obtenu un diplôme de professeur d'éducation physique en mars 2000. Al-Jawfi est également pratiquant et assiste fréquemment à de nombreux concours prestigieux. Il a également fait plusieurs séjours aux Etats-Unis³. Al-Jawfi a décidé de créer et nommer son gymnase en hommage à « Ben Weider » pour ses contributions dans le monde du culturisme et de fournir la motivation nécessaire pour des millions de gens à améliorer leur forme physique : « Je suis très heureux et fier d'avoir l'occasion d'ouvrir ce nouveau centre de conditionnement physique et je me réjouis de l'éducation de mes membres sur les nombreux avantages de l'exercice et un mode de vie de

¹ M. BERG, (2007). "Open for business", *Yemen Times*, August 2007.

² Matériel de musculation, machines elliptiques, vélos et tapis de course, poids et altères. Vestiaires, jardin sont mis à disposition.

³ Z. AL-ALAYA'A, (2007). "Weider bodybuilding gym opens in Yemen", *Yemen Observer*, June 26, 2007, vol X, issue 49.

musculature ». Al-Jawfi n'a pu assister à la cérémonie d'ouverture, Ben Weider a demandé que son ami de plus de 50 ans, Malih Alaywan du Liban, vice-président de l'International Federation of Body Building au Moyen-Orient, soit au rendez-vous en son nom. «C'est l'une des installations de conditionnement physique les plus sophistiquées dans tout le Moyen-Orient et, au nom de mon cher ami, Ben Weider, je tiens à féliciter Najeeb Mohamed Al-Jawfi pour cette journée spéciale, Nous croyons vraiment que ses efforts permettront de promouvoir et de développer notre sport ici au Yémen ». Ainsi le Yémen est doté d'une salle de musculature de « classe mondiale ».

4. Constitution du mouvement sportif : entre adhérents et encadrement

4.1. Augmentation du nombre d'adhérents sportifs

Etre sportif, ce n'est pas obligatoirement être membre d'un club affilié à une fédération ni s'entraîner régulièrement en vue d'obtenir un classement.

Il faut noter qu'il est difficile d'obtenir des données fiables. Le M.J.S, les fédérations communiquent des données chiffrées approximatives (faute de comptabilité et de personnel et de moyens d'archivage). Le taux de pratique sportive est faible. De façon générale, la majorité des pratiquants est concentrée dans les principales villes ou généralement est observée une concentration des installations sportives. Il faut noter que généralement l'importance de l'institution sportive se mesure par le nombre de ses licenciés (par rapport à la population totale). Cependant, le manque de données statistiques fiables au Yémen constitue un handicap pour mesurer le poids (la plume) de cette institution. Certains fédérations communiquent un nombre approximatif (faute de comptabilité, faute d'outil de la carte « licence », faute de personnel) de licenciés. Parfois la fédération gonfle ses effectifs pour des raisons de prestige ou pour bénéficier de subventions plus importantes. Quoiqu'il en soit la technique ou le moyen de mesure, le taux de pratique sportive reste faible.

Il faut remarquer que la grande majorité des pratiquants sont concentrés dans les villes principales (30% de zone urbaine), ou généralement l'infrastructure sportive se concentre.

Quand il s'agit de se pencher sur l'origine des licenciés, soit les disciplines les plus pratiquées, il est fort de constater que le football est la première fédération. Les

hommes sont majoritaires, la place de la femme tend à se développer dans certaines mesures. Le football est suivi des sports de combats, de l'athlétisme, des sports collectifs. Le tennis par exemple reste à la portée des classes sociales élevées en milieu urbain.

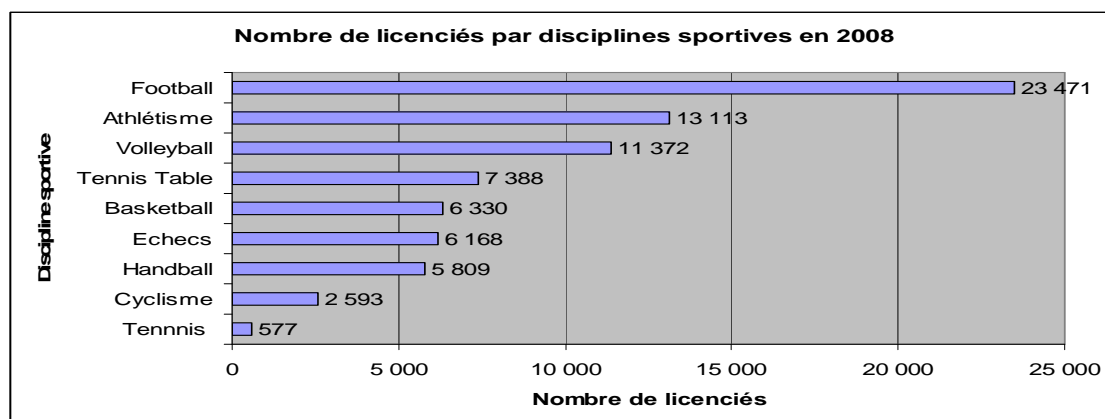
Le système d'archivage au sein du M.J.S. est quasi inexistant. Aucun document n'est rangé et classé. Il est très difficile d'obtenir des données exactes, les documents archivés ne sont pas informatisés. Il en est de même pour les fédérations, les clubs et les organisations. Cependant, durant les années 2000, l'archivage commence à se structurer au sein des institutions.

Tableau 24 : Répartition des licenciés par disciplines sportives (9), période 2000-2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Football	9 774	9 851	9 851	9 515	21 800	22 890	25 179	27 695	23 471
Athlétisme	4 553	5 450	5 450	5 060	9 400	9 870	9 925	10 906	13 113
Basketball	3 696	4 880	4 880	3 330	4 100	4 364	4 795	5 274	6 330
Handball	275	300	300	1 100	3 620	3 861	4 401	4 839	5 809
Volleyball	4 280	6 200	6 200	4 730	7 400	7 770	8 615	9 475	11 372
Tennis Table	1 890	3 120	3 120	2 080	4 720	4 956	5 596	6 155	7 388
Tennis	0	0	0	0	340	366	437	479	577
Echecs	3 158	4 770	4 770	3 099	4 130	4 336	4 675	5 142	6 168
Cyclisme	1 108	1 910	1 910	1 551	1 847	1 944	1 961	2 168	2 593
Total	28 734	36 481	36 481	30 465	57 357	60 357	65 584	72 133	76 821

Ces données sont issues de la direction des sports du M.J.S. Sport populaire, le football est de loin le sport ayant le nombre le plus important de licenciés, avec en 2008 23 471 licenciés. Viennent ensuite, les disciplines suivantes : l'athlétisme, le basketball, le volleyball, le tennis de table...

Graphique 1 : Nombre de licenciés par disciplines sportives en 2008



Cependant, sur l'ensemble des fédérations sportives présentes au Yémen, le retour d'informations sur le nombre de licenciés est faible.

Il est possible d'établir une moyenne sur l'ensemble des fédérations sportives en se basant sur la moyenne des 8 fédérations sportives (sans le football). Il y aurait environ 220 000 licenciés appartenant à un club ou une fédération. Selon, le Vice-Ministre chargé des Sports, entre 250 000 à 300 000 licenciés seraient comptabilisés¹, ce qui signifie que 1,4% de la population globale du Yémen s'adonnerait à une pratique sportive.

Ces données ne prennent pas en compte les licenciés des clubs privés. Le nombre de licenciés des clubs privés pourrait-il correspondre au nombre de licenciés des clubs sportifs. Si cette base est considérée, il y a aurait 300 000 licenciés des clubs privés, soit 600 000 licenciés tout club confondu, ce qui représenterait 2,73% de pratiquants sportifs sur une population totale de 22 millions.

Ainsi, aujourd'hui le football est le sport numéro 1 au monde : la F.I.F.A. compte plus de pays membres que l'O.N.U. (192 pays membres et 162 millions de pratiquants dans le monde²) et la Coupe du Monde est l'évènement qui attire le plus grand nombre de téléspectateurs avec les Jeux Olympiques. Le football est un produit marchand. Au Yémen, comme dans le reste du monde, le football draine des moyens financiers considérables ce qui nécessite une gestion.

Longtemps considéré par le passé comme espace de distraction et de loisir, le club est considéré comme une organisation créative. Le football constitue un support non négligeable dans le développement global des pays, où la proportion des jeunes est dominante. Face au non développement, à l'inexistence de performances sportives, que connaissent les clubs sportifs yéménites, il est intéressant de s'interroger sur le mode de gestion pratiquée : la faiblesse du niveau des championnats nationaux, le peu de présence du public, l'état défectueux des équipements, des joueurs peu contents et motivés, le peu d'autonomie financière des clubs et des fédérations, le butinage (ou zapping d'une pratique sportive à l'autre) des joueurs et des entraîneurs. La question : Existe-t-il alors une politique du sport en général ? Au niveau des clubs, dans quelle mesure la gestion/le management, contribue-t-il à des défaillances ? La méthode de

¹ Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports (bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, février 2010).

² J.-F. NYS, (1998). « Manière de voir », *Monde Diplomatique*.

gestion et d'organisation pratiquée au sein des clubs et des fédérations contribue-t-elle à la faiblesse sportive et aux résultats insuffisants.

Il existe de multiples entraves au développement du sport, qui proviennent du mouvement sportif (club et fédération), de la tutelle (M.J.S.), et du public. Il s'agit de percevoir le fonctionnement et la direction du club.

4.2. Augmentation du nombre de cadres dans le domaine sportif

Il est fort de constater que le nombre de cadres dans le domaine sportif est en augmentation.

Les membres des clubs sportifs sont en augmentation (de 74 575 membres en 2002 à 89 714 membres en 2006).

Le nombre d'arbitres est également en augmentation : de 1 578 en 2002 à 1 163 en 2008. Plus loin le tableau de répartition du nombre d'arbitres par discipline est présenté. Il faut souligner une différence du nombre total de nombre d'arbitre en 2008 : ici 1 163 et plus loin 1 200. Ceci se justifie par le manque d'archivage et de précision sur la nature des données. Cependant les données ont la même tendance.

Le nombre de membre administratif suit la tendance : de 2 799 en 2006 à 2 898 en 2008.

Tableau 25 : Evolution du nombre de membre de l'encadrement sportif, de 2002 à 2008

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de membres des clubs	74 575	75 848	75 848	84 805	89 714	---	---
Nombre d'arbitres	1 578	1 584	1 875	2 416	2 392	988	1 163
Nombre de membres administratifs	0	0	0	0	2 799	2 799	2 898

L'ensemble de ces données mette en évidence une implication de la « population » dans le domaine sportif. Le sport prend peu à peu de la place au sein de la société.

Répartition plus précise au niveau de l'arbitrage

Au niveau de l'arbitrage, la majorité des fédérations sportives possède des arbitres. Plusieurs niveaux existent : le niveau international (le plus élevé) et ensuite des niveaux appelés classe (allant de la 1^{ère}, la plus élevée à la troisième).

Le football, étant la plus grande fédération, possède le nombre le plus important d'arbitres (277 arbitres, dont 16 internationaux). Ceci implique une croissance positive,

la fédération se forme afin d'obtenir la reconnaissance internationale. Ensuite, vient le volleyball avec 164 arbitres. Les mêmes disciplines sportives présentes et actives au Yémen suivent : le basketball (98 arbitres), les échecs (68 arbitres), le tennis de table (85 arbitres), l'athlétisme (63 arbitres)...

Tableau 26 : Répartition des arbitres par disciplines sportives en 2008

	International	1 ^{ère} classe	2 ^{ème} classe	3 ^{ème} classe		Total
Football	16	71	75	100	15	277
Basket-ball	6	26	29	37	0	98
Volley-ball	1	38	32	93	0	164
Handball	-	7	15	20	0	42
Tennis table	11	20	12	12	30	85
Cross country	1	15	32	15	0	63
Cyclisme	1	1	1	15	15	33
Natation	-	24	24	15	0	63
Sans renseignement	6	6	10	0	15	37
Waterpolo	-				0	0
Gymnastique	6	6	10	15	0	37
Sans renseignement	0	0	3	2	1	6
Karaté	2	8	6	0	15	31
Judo	4	12	10	0	15	41
Taekwondo	11	7	6	0	0	24
Lutte	3	14	0	15	0	32
Boxe	4	12	10	13	0	39
Weight Lifting	4	4	12	15	0	35
Bodybuildiung	5	15	5	0	0	25
Echecs	7	23	18	20	0	68
Total	88	309	310	387	106	1200

5. Vie sportive

5.1. L'évolution du nombre de participations aux compétitions internationales

Le Yémen, depuis l'instauration du sport au sein des deux Yémen, poursuit ses participations aux différentes compétitions internationales (Jeux Olympiques, championnats du monde, championnats asiatiques, jeux panarabes...) afin d'assurer sa représentation et une éventualité d'obtention de médailles. Quelques athlètes yéménites, à une période donnée, se sont démarqués en obtenant des résultats.

5.1.1. Participation du Yémen aux Jeux Olympiques

Suite à l'intégration du C.N.O.Y. au C.I.O. en 1981, la première participation du Yémen aux Jeux Olympiques fut en 1988 aux J.O. de Séoul.

Les Jeux Olympiques, produit parfait de la mondialisation et de la globalisation, il présente le seul critère de la performance et des minimas pour y participer. Le Yémen compte six participations (sans médailles) aux Jeux Olympiques et compte 27 participants (dont deux femmes) au total sur les disciplines suivantes : athlétisme (toujours représenté), boxe (1988 et 1992), judo (1992 et 2008), lutte gréco-romaine (1996), taekwondo (2004), natation (2004 et 2008), gymnastique artistique (2008).

Les qualifications des athlètes pour les J.O. sont généralement basées sur la performance ou le classement, selon les disciplines. A l'heure actuelle, le Yémen ne possède pas le potentiel de la performance sportive afin de se qualifier aux J.O. La qualification peut s'obtenir par différents biais : repêchage, carte offerte pour certains athlètes...

Nashwan Al-Harazi est ainsi le premier gymnaste yéménite à participer au Jeux Olympique (2008, Pékin)¹ car à sa « wild card berths for Beijing ».

Depuis, deux années maintenant, le M.J.S. travaille en collaboration avec le C.N.O.Y. afin de préparer quelques athlètes au sein de quelques disciplines pour les prochains Jeux Olympiques en 2012.

¹ J. CRUMLISH, (2008). « Al-Harazi, « still in shock » over wild-card olympic berth », *International Gymnast Magazine* (26 March 2008).

Site Internet : <http://www.intlgymnast.com/online-Features/News/250.html>.

Voir également : J. CRUMLISH, (2007). « A first for Yemen - short Al-Harazi feature », *International Gymnast Magazine*, February 2007.

Tableau 27 : Participation du Yémen aux Jeux Olympiques

Nom	Jeux	Age	Sexe	Sport
1. Ehab Fuad Ahmed Nagi	1988 Séoul (Sud)	20 ans	M	Athlétisme (100m)
2. Ali Mohamed Jaffer		33 ans	M	Boxe
3. Sahim Saleh Mehdi		20 ans	M	Athlétisme (200m)
4. Farouk Ahmed Sayed		17 ans	M	Athlétisme (5000m)
5. Mohamed Mahfood Sayed		28 ans	M	Boxe
1. Khalid Ahmed Al-Estashi	1992 Barcelone	22 ans	M	Athlétisme (10 000m)
2. Salah Al-Humaidi		17 ans	M	Judo
3. Mohamed Al-Jalai		19 ans	M	Judo
4. Ahmed Al-Shiekh		28 ans	M	Judo
5. Mansour Mohamed Al-Soraihi		21 ans	M	Judo
6. Anwar Omar Mohamed		15 ans	M	Athlétisme (800m)
7. Yahia Mufarrih		23 ans	M	Judo
8. Awad Salah Nasser		17 ans	M	Athlétisme (1500m)
1. Abdullah Al-Izani	1996 Atlanta	27 ans	M	Lutte gréco-romaine
2. Mohamed Al-Saadi		28 ans	M	Athlétisme (marathon)
3. Anwar Mohamed Ali		25 ans	M	Athlétisme (400m)
4. Saeed Basweidan		29 ans	M	Athlétisme (800m)
1. Basheer Mohamed Al-Khewani	2000 Sydney	18 ans	M	Athlétisme (400m)
2. Hana Ali Saleh		32 ans	F	Athlétisme (200m)
3. Akram Abdullah	2004 Athènes	16 ans	M	Taekwondo
4. Saeed Ali Al-Adhrai		21 ans	M	Athlétisme (400m)
5. Mohamed Saad		23 ans	M	Natation (50m crawl)
1. Abdulsalam Al-Gadabi	2008 Pékin	30 ans	M	Natation (50m crawl)
2. Nashwan Al-Harazi		21 ans	M	Gymnastique artistique
3. Mohammed Al-Yafaee		23 ans	M	Athlétisme (800m)
4. Ali Khourof		16 ans	M	Judo
5. Waseelah Saad		18 ans	F	Athlétisme (100m)
6 participations avec 27 athlètes (25 hommes et 2 femmes)				

5.1.2. Participation du Yémen aux championnats du monde

Les fédérations sportives sont obligées de participations aux compétitions sportives à l'étranger et d'organiser des compétitions localement. Le Yémen réunifié compte plusieurs participations lors de championnats du monde dans certaines disciplines sportives, comme l'athlétisme, la boxe, la gymnastique, le tennis de table... Il eut près peu de résultats sportifs honorables. Quelques athlètes se démarquent avec la victoire de championnats du monde, ils sont alors considérés comme des héros (mise en valeur de l'athlète par la société et le Gouvernement).

Des héros sportifs

Un héros¹ est une personne qui incarne des qualités exceptionnelles et montre la plénitude du courage et de l'excellence. Cependant, l'héroïsme n'est pas figé. Bien plus, « le héros et les héroïsmes varient entre les cultures et les temps² ». Chaque culture a des héros mais l'héroïsme dépend des priorités culturelles et des principes moraux. De plus les héros changent dans l'histoire. Actuellement, il semble avoir une différence entre un héros, d'une manière classique, et une célébrité. D'ailleurs, quelle est la spécificité d'un héros sportif ?

Au XX^{ème} siècle, beaucoup de héros sportifs ont émergé en raison des qualités supérieures ou des statistiques incroyables, mais également en raison des histoires d'inspiration et des exploits symboliques. Au XXI^{ème} siècle, quelques disciples contestent leur existence en raison de l'évolution du journalisme de célébrité et de la facilité avec laquelle les gens accèdent à la scène publique. Aujourd'hui, les héros anonymes gagnent leur reconnaissance grâce à tout le monde et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le rapport entre les médias et les sports est fait de multiples et continuelles influences. D'ailleurs, les héros sportifs sont des constructions médiatiques séparées des personnes et de la société et seulement connues par la communication des médias. « Sans communication, il n'y aurait aucun héros³ ». Aujourd'hui les héros dépendent, jusqu'à un certain degré, des médias pour écarter leurs actions.

Les pratiques sociales contribuent d'une façon active à la construction de l'image d'une nation et les sports sont particulièrement influents dans les représentations sociales. Un des objectifs de l'histoire du sport est de saisir l'importance de l'activité physique dans la construction de l'identité nationale. Son évolution est reliée aux développements sociaux et politiques. La transformation des identités dépend du contexte et des acteurs. Dans les racines de chaque nation les historiens peuvent trouver dans le sport un concept important pour expliquer les mouvements sociaux.

Dans le prolongement de la sociologie d'Emile Durkheim, il faut donc considérer les héros comme le produit de la collectivité qui les célèbre. Ces conduites

¹ L'étymologie du mot héros est un terme emprunté du grec « hérôs », c'est-à-dire un chef militaire de la guerre de Troie comme Ulysse ou Agamemnon.

² S. J. DRUCKER, R.S. CATHCART, (1994). *American heroes in a media age*, N.J.: Hampton Press, 342 p.

³ L. STRATE. (1994). « Heroes: A communication perspective », in S. J. Drucker & R.S. Cathcart (Eds.), *American heroes in a media age* (pp. 15-23). Cresskill, NJ: Hampton Press.

exemplaires acquièrent une dimension qui tient du spectacle, régulièrement mise en scène par des rites commémoratifs, des publications, et par l'inscription des hauts-faits dans l'espace public. À l'instar de militaire, sportif ou même intellectuel, accompli pour une communauté, il structure la société. Mais le parcours du héros¹ est semé d'embûches ! Il lui faut résister au temps et à l'oubli, ce qui suppose un travail de perpétuation de la mémoire et une lecture sans cesse répétée ou renouvelée des exploits.

Au XX^{ème} siècle, les guerres et les décolonisations entraînent l'apparition de nouveaux héros combattants qui permettent à chacun de s'identifier à une cause ou à un camp.

C'est le cas de deux disciplines :

- Les « Special Olympics ».
- La boxe.

1). Les « Special Olympics » : héroïsation médiatique du sportif handicapé

Cette analyse porte sur la représentation/mise en scène médiatique de la figure du héros handicapé à l'occasion d'événements sportifs récents : la victoire du de la compétition d'été à Shanghai en 2007², le Championnat du monde en février 2009 en hockey (floor hockey) (International Winter Games, Idaho, Etats-Unis),

Poursuite de la médiatisation³ du sport handicapé

Un public de plus de 5.000 personnes a assisté à la 4^{ème} éditions des « Jeux olympiques spéciaux », en 2010, pour la première fois dans l'histoire du Yémen⁴, à la salle du 22 mai. En effet, l'encadrement technique, les parents et les spectateurs ont été étonné par la victoire obtenue par le Yémen lorsqu'ils ont remporté la Coupe du Monde de Hockey dans l'Idaho en 2009. Des équipes de huit gouvernorats du Yémen (Sana'a,

¹ Le processus d'héroïsation est à cet égard un révélateur utile de l'histoire des opinions politiques, des mentalités ou des perceptions et s'inscrit donc pleinement dans le champ de l'histoire socioculturelle. Le héros guerrier est certainement bien aussi ancien que la guerre elle-même.

² Annexe 17 : Photo 1 : Des athlètes médaillés. (Source : Photo issue de la première page de la revue mensuelle *Yemen Today*, January 2009, Issue 15, Vol II, article : pp. 46-51). Photo 2 : Photo de la revue *Al-Shebab wa Al-Riyadah* éditée par le Centre des Médias du M.J.S.. (Source : Photo issue de la page 13 de la revue mensuelle *Al-Shebab wa Al-Riyadah*, août 2008, n° 2). p.488.

³ M. AL-KIBSI, (2010). "Yemen Special Olympians: Yes, I can! Be with me", *Yemen Observer*, 27th February 2010, Vol. XIII, Issue 17, p.6.

M. AL-KIBSI, (2010). "Special Olympics Yemen bigger, better and more active", *Yemen Observer*, 23th January 2010, Vol. XIII, Issue 7.

⁴ J. MARICICH, (2010). Yes I can... Be wih me!, *Yemen Observer*, 27th February, 2010.

Municipalité de Sana'a, Aden, Lahj, Taz, Hadramaout, Hodeidah et Abyan) se sont rassemblées pour cette compétition.

380 jeunes hommes et jeunes femmes pratiquant, 120 entraîneurs et 200 bénévoles sont présents à cette compétition. Cette compétition fut une compétition d'une grande couverture médiatique, avec la cérémonie d'ouverture : plus d'une centaine de bénévoles¹, les membres du Gouvernement (Ministères), ainsi que le président des Jeux olympiques spéciaux pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

L'athlète féminine Rena Mohammed Hamed, de la ville d'Aden, réalisait sa première compétition à Sana'a. Elle a remporté la médaille de bronze 50 mètres femmes (course en fauteuil roulant). Son entraîneur, Ali Imitisar Mussood commente les progrès réalisés par le Yémen. « Je suis arrivé à ce tournoi à Sana'a en 2004. 40 athlètes ont participé, mais toute la compétition était très désorganisée. Il n'y avait que deux disciplines proposées. Maintenant, à peine six ans plus tard, nous comptons près de 100 athlètes et il est possible de disputer quatre concours : football, athlétisme, basketball en fauteuil roulant, et le tennis de table.

Fayez Ahmed Al Jadalee, bénévole de longue date, dit : « Avant, on ne connaissait pas cette discipline. Maintenant, nous sommes connus et aujourd'hui, nous avons un public, des entraîneurs, et une centaine de bénévoles pour soutenir ces jeunes athlètes ».

« Regardez, tous les sièges sont complètement pleins, ce qui signifie que nous sommes bien intégrés à la société », déclare Zélikha al-Kawkabani, une jeune fille de 19 ans, dans son fauteuil roulant.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Hamoud Obbad, soutient les efforts menés pour les personnes ayant des besoins spéciaux, d'améliorer leurs capacités et souligne « l'importance de cet événement considéré comme une étape positive pour eux² ». « Les jeunes ayant des besoins spéciaux doivent surmonter leur handicap. Ces jeunes sont le symbole du pays, ce sont des héros », ajoute-t-il.

Le directeur de la branche de Lahj, Abdul-Hafiz Al-Kaldi, lance une campagne de sensibilisation, et appelle les fonctionnaires, les entreprises privées et la société civile à déployer des efforts pour l'intégration de cette tranche de la population. La branche d'Aden a participé avec 77 joueurs et poursuit ses efforts pour le recrutement

¹ Tous vêtus de jaune correspondant au drapeau des Jeux olympiques spéciaux.

² M. AL-KIBSI, (2010). "Yemen Special Olympians: Yes, I can! Be with me", Yemen Observer, 27th February 2010.

de nouveaux membres tout en maintenant le soutien aux anciens participants. La branche de l'Hadramaout compte sa première participation avec 21 pratiquants présents. La branche de Taz est représentée pour la deuxième fois avec ses 56 joueurs, malgré les obstacles majeurs : le manque de terrains, de bénévoles, d'entraîneurs.

Erigé en modèle pour les autres (handicapés comme valides), le héros sportif doit dans la représentation médiatique endosser un rôle exemplaire de maîtrise du corps par l'esprit (dépassement de ses propres limites physiques par la seule volonté). Il apparaît ainsi comme représentatif d'une société qui a besoin de se développer. Dans ces portraits de presse, le sportif handicapé est alors pris dans une configuration narrative classique (situation initiale de non handicap, accident/chute, péripéties et performances sportives, situation finale/victoire), qui réinjecte du sens dans le corps social.

2). La boxe : Nassim Hameed et Isra Girgrah

Un boxeur connu, Nassim Hameed, d'origine yéménite, ayant la nationalité britannique a remporté plusieurs championnats du monde en boxe.

Sans doute est-il le plus populaire, et sans doute l'un des boxeurs les plus qualifiés dans le monde (« le Prince de l'Angleterre »). Nassim est issu d'une classe moyenne, son père était épicier du « coin ». Ses parents originaires du Yémen, Nassim n'a jamais vécu au Yémen (il est né à Sheffield). Lors de son enfance, Nassim et ses frères se battaient généralement dans la rue contre les « Blancs » qui l'appelaient « Paki ». La réponse de Nassim était « Listen, I'm Arab me, not Pakistani ». Nassim a été découvert par Brendan Ingle, son manager irlandais.

Sur la même discipline, la boxe, une jeune boxeuse, moins célèbre, d'origine yéménite, d'Aden, ayant la nationalité américaine, Isra Girgrah¹, a remporté quelques titres mondiaux.

Ces deux étrangers d'origine yéménite ayant atteint le plus haut niveau mondial sont perçus au Yémen de manière différente. Nassim, très médiatisé, est considéré comme un héros mais n'a jamais réussi à développer son sport au Yémen. Par contre, Isra n'a

¹ Yemen Times Staff, (1998). "Isra goes for top title « Aden girl rises to stardom in world of boxing", *Yemen Times*, 28 December 1998.

Yemen Times Staff, (1999). "A liberal outlook to females in sport "Isra's family talk about their daughter's boxing", *Yemen Times*, 28 December 1999.

E. ANDERSON. "Round-by-round review of Girgrah vs. Martin", *Women's Boxing Page*, (Site Internet : <http://www.wban.org/biog/igirgrah.htm>).

jamais connu le sentiment héroïque au Yémen et s'est vue semée d'obstacles sur sa tentative de développement de sa discipline au Yémen.

5.1.3. Participation du Yémen aux championnats asiatiques

Le Yémen est présent au sein des compétitions (Jeux asiatiques, championnats d'Asie, Jeux Panarabes...). Quelques athlètes arrivent à obtenir quelques médailles.

Suite à la reconnaissance du Yémen par le C.I.O. et le Comité Asiatique, sa première participation aux Jeux Asiatiques fut en 1982 à New Delhi (Inde) (9^{ème} édition). Puis le Yémen participa à l'ensemble des Jeux Asiatiques :

- 10^{ème} édition en 1986 à Séoul, Corée ;
- 11^{ème} édition en 1990 à Pékin, Chine ;
- 12^{ème} édition en 1994 à Hiroshima, Japon ;
- 13^{ème} édition en 1998 à Bangkok, Thaïlande ;
- 14^{ème} édition en 2002 à Busan, Corée (football, lutte, judo, gymnastique, karaté, kung-fu, taekwondo, athlétisme, bodybuilding).

Lors du championnat asiatique de football des moins de 17 ans en 2002, le Yémen perd sa finale contre la République de la Corée (1-1)(tirs au but : 5-3).

Les 9^{èmes} championnats asiatiques de judo en juillet 2008 (organisés à Sana'a) : 2 médailles de bronze sont obtenues : 1 chez les moins de 55 kilos avec Khourof Mustafa, 1 chez les moins de 60 kilos avec Khourof Ali (tous deux frères).

5.1.4. Participation du Yémen aux jeux Panarabes

Le Yémen compte 08 participations au sein des jeux Panarabes¹. Sa première participation est en 1965 en Egypte.

Les résultats sportifs se réalisent grâce aux échecs (9 médailles confondues, dont 6 en or). Ensuite la gymnastique est présente avec Nashwan Al-Harazi qui emporte en deux participation 6 médailles (2 argent, 4 bronze).

Enfin le taekwondo est présent avec 4 médailles remportées en deux participations, dont 2 en or avec Ali Ghanem et 2 en bronze avec Akram Al-Nour.

¹ Voir l'article I.P. HENRY, M. AMARA, M. AL-TAUQI, (2003). "Sport, arab nationalism and the Pan-Arab games", *International Review for the Sociology of Sport*, 38/03, pp. 295-310.

Tableau 28 : Participation du Yémen aux Jeux panarabes

Edition des Jeux	Année	Lieu	Yémen
1 ^{er}	1953	Egypte (Alexandrie)	---
2 ^{ème}	1957	Liban (Beyrouth)	---
3 ^{ème}	1961	Maroc (Casablanca)	---
4 ^{ème}	1965	Egypte (Le Caire)	9 ^{ème} : 1 médaille = 1 bronze
5 ^{ème}	1976	Syrie (Damas)	9 ^{ème} : 1 médaille = 1 bronze
6 ^{ème}	1985	Maroc (Rabat)	12 ^{ème} : 2 médailles = 1 or, 1 bronze
7 ^{ème}	1992	Syrie (Damas)	14 ^{ème} : 2 médailles = 2 argent
8 ^{ème}	1997	Liban (Beyrouth) Délégation 30 personnes catch, taekwondo, judo, athlétisme	15 ^{ème} : 1 médaille = 1 argent en catch Abdullah Al-Azani (poids 54 kilos).
9 ^{ème}	1999	Jordanie (Amman)	13 ^{ème} (sur 20) : 5 médailles (1 Or, 4 Bronze) 1 Or en échec Hatem Al-Hadrani 1 Bronze en échec Zindan Al-Zindani 1 Bronze en lutte Abdullah Al-Azani 1 Bronze en bodybuilding Ali Abdullah Al-Mikhlfli (75 kilos) 1 Bronze en bodybuilding Wagdi Abu Baker (62 kilos)
10 ^{ème}	2003	Algérie (Alger)	14 ^{ème} : 9 médailles (4 Or, 1 Argent, 4 Bronze) 2 Or en échec Hatem Al-Hadrani 1 Or en échec Zindan Al-Zindani 1 Or en taekwondo Ali Ghanem 1 Argent en gymnastique Nashwan Al-Harazi 2 Bronze en gymnastique Nashwan Al-Harazi 1 Bronze en taekwondo Akram Al-Nour 1 Bronze en échec Zindan Al-Zindani
11 ^{ème}	2007	Egypte (Le Caire)	14 ^{ème} : 8 médailles (3 Or, 1 Argent, 4 Bronze) 1 Or en échec Hatem Al-Hadrani 1 Or en échec Zindan Al-Zindani 1 Or en taekwondo Ali Ghanem 1 Argent en échec Zindan Al-Zindani 1 Argent en gymnastique Nashwan Al-Harazi 2 Bronze en gymnastique Nashwan Al-Harazi 1 Bronze en taekwondo Akram Al-Nour

1^{ère} compétition de la Solidarité Islamique (Arabie Saoudite) (2005)

Le Yémen s'est présenté avec une délégation de 95 personnes et a participé aux disciplines sportives suivantes : football, basket-ball, volley-ball, tennis de table, karaté, taekwondo. Le taekwondo est toujours présent en remportant une médaille d'or avec Hamoud Aqlan et une médaille de bronze avec Malek Hamoud Aqlan.

Les fédérations sportives du Yémen poursuivent leur déplacement aux différentes compétitions internationales, asiatiques et arabes. Quelques disciplines se

démarquent : le tennis de table, la gymnastique, le taekwondo, les échecs... L'un des objectifs des fédérations sportives est la représentation de la nation au sein des compétitions extérieures, pour cela, un budget leur est alloué.

5.2. L'évolution du nombre d'organisations de compétitions locales, nationales et internationales

Le sport est souvent synonyme de championnat sportif organisé dans le cadre des normes internationales. Le Yémen organise au sein de son territoire des compétitions locales, nationales, des compétitions des pays arabes. La compétition de grande envergure sera l'accueil et l'organisation de la Coupe de Football des Pays du Golfe qui aura lieu en novembre 2010.

5.2.1. 20^{ème} édition de la Coupe de football des Pays du Golfe

L'organisation de la compétition la plus importante pour le Yémen¹ est la 20^{ème} édition de la Coupe de football des Pays du Golfe, « Kass Al-Khaleejiis »² qui aura lieu en 2010. Les villes d'Aden et d'Abyan ont été choisies deux ans auparavant, en 2008, afin d'accueillir cette coupe de football. Dès lors, le Yémen a alloué un budget de plusieurs millions de dollars pour la réhabilitation des vieux stades de football et la création de nouveaux stades. Le coût de l'organisation de cette compétition s'élèverait à 6 billions de Rials Yéménites³. De nombreux travaux sont engagés au niveau de l'électricité, des travaux publics, de l'eau, des aspects sanitaires et au niveau du domaine de la jeunesse et des sports. Il y a également la construction d'infrastructures comme le stade de Zinzibar⁴ ayant un coût de 5,6 billions de RY. Ce stade aura une capacité de 20 000 places.

Cependant, lors d'une interview sur la chaîne sport « Dubai Sport » : le Yémen sera-t-il prêt pour accueillir cette compétition ? L'ensemble des médias yéménites ont discuté ce point, suite à l'interview du Président de la République sur la chaîne : Dubai Sports. La prochaine Coupe des Pays du Golfe de football 2010 se déroulera finalement au Yémen, sous l'accord des Présidents des fédérations de football des pays du Golfe et de l'Irak, lors d'une réunion le 23 décembre 2009. Il y a une certaine confusion et de

¹ Will Yemen host Khaliji 20 eventually? Emission, Dubai Sports Channel. Décembre 2009.

² Communément appelé Kass Al-Khaleejiis. Cette compétition se déroule tous les deux ans. La dernière compétition a lieu au Sultanat d'Oman en 2008.

³ Site Internet : <http://www.sabanews.net/en/news175781.htm>

⁴ Site Internet : <http://www.sabanews.net/en/news175787.htm>

tension au Yémen à accueillir la 20^{ème} édition de la Coupe des pays du Golfe de football : la coupe sera-t-elle prête ?

Le Président Saleh confirma l'organisation de la 20^{ème} édition de la Coupe du Golfe de football. « Le Yémen est prêt, d'un point de vue économique et sécuritaire, pour accueillir cette compétition », énonce le Président sur la chaîne télévisée de « Dubai Sport TV ». Il a ajouté que la préparation de la Coupe du Golfe a atteint 70% pour la plupart des aires concernées. Le Vice-Ministre chargé de l'Administration et des Finances et le Président de la Fédération du Football du Yémen Monsieur Hussein Al-Sharref ont affirmé que le Yémen a la capacité d'accueillir la 20^{ème} édition de la Coupe du Golfe de football, lors d'une conférence réunissant l'ensemble des Présidents des fédérations concernant par cette compétition¹. Il a également précisé que le taux de préparation (infrastructures, services et facilités) a atteint près de 75% et s'achèvera avant la cérémonie d'ouverture. Le Président de la Fédération de Football du Yémen a précisé que le Yémen organisait pour la première fois un événement de cette importance, et demande le soutien de l'ensemble des pays. Hameed Shibani, Secrétaire de la Fédération de Football², considère que l'organisation et l'accueil de cette compétition au Yémen aura un impact important sur le développement du football au Yémen.

Plus tard, le Premier Ministre Al-Mujawar³ a déclaré à la chaîne sportive Abu Dhabi que le taux de réalisation des installations et des infrastructures sportives atteint 80%. Il a ajouté que c'est un honneur pour le Yémen d'organiser cette manifestation. Grâce à l'organisation de cette coupe de football, trois gouvernorats ont reçu ce qu'ils n'auraient pu espérer obtenir en soutien en 100 ans. Il a également remercié le soutien des Emirats dans cette affaire qui avait soutenu la candidature du Yémen pour l'organisation de cette coupe du Golfe. Le Premier Ministre a fait ces déclarations en réponse aux questions de parlementaires sur la nécessité du Yémen de se retirer de l'organisation de cette coupe.

La réussite sportive internationale (mirage du développement du sport) est toujours une illusion pour le Yémen qui a pourtant, d'autres priorités sociales et

¹ J. CHRISTOPHER, (2009). "20th Gulf Cup stays in Yemen", *Yemen Observer*, 26 décembre 2009.

² S. AL-BATATI (2010). "Yemen says it is ready to host Gulf", Arab news, 12th April 2010.

³ Al-Thawra / Akhbar al yawm / 26 septembre : Le Premier Ministre déclare que le Yémen est prêt pour accueillir la coupe de football du Golfe de 2010.

économiques que celles de suivre les Etats industrialisés dans le professionnalisme ou l'aide massive au sport de performance.

Il est vrai que, en même temps, un stade est une infrastructure non négligeable, un championnat et une équipe nationale obligent à une formation de cadres, les matches sont des spectacles populaires, les rencontres internationales peuvent renforcer l'unité nationale, et qu'il est difficile à un état d'échapper aux idéologies internationales. Il est vrai aussi que les Jeux Olympiques peuvent être un tremplin idéal pour la réalisation de l'égalité des sexes, encore trop rarement acquise au sein des pays arabo-musulmans.

Du fait que le Yémen, ne dispose pas d'un grand nombre d'infrastructures répondant toutes aux normes internationales édictées par les fédérations internationales, il ne peut accueillir des compétitions de grande envergure selon les disciplines sportives (jeux asiatiques, championnats du monde). Posséder les infrastructures sportives est un élément, mais il faut également pouvoir disposer de l'accueil hôtelier et de services.

5.2.1. Diverses compétitions organisées au Yémen

Le Yémen est généralement représenté au sein des compétitions arabes de tennis de table. Une nouvelle salle de tennis de table a été construite au sein complexe du C.N.O.Y. à Sana'a, capable d'accueillir quatorze tables de tennis de table et sept cents spectateurs pour des manifestations internationales, avec l'ensemble des équipements nécessaires à l'administration et les médias. La Fédération de Tennis de Table semble être organisé. Le siège de la Fédération est situé au cœur de Sana'a. La Fédération développe son propre site Web. La Fédération emploi des entraîneurs étrangers (Coréen, Chinois, Japonais). Cependant la Fédération comptant environ 1 100 joueurs inscrits, organisant environ 24 tournois par an, rencontre des obstacles culturels et sociaux qui empêchent encore les femmes et les filles de participer pleinement à cette activité. « Il y a un besoin de changer les attitudes et les croyances de la société, la promotion du sport apparaît comme essentielle afin d'améliorer la santé et le bien-être, non seulement pour les femmes mais aussi pour les hommes », a expliqué Lilamani de Soysa, représentante de la Fédération internationale de Tennis de table.

6. Développement du secteur marchand privé : les magasins de sports

En 2005, à Sana'a, une multitude de magasins de sports était déjà implanté. En voici quelques exemples à Sana'a :

- City Sport, rue Haddah ;
- Center Sport, rue Haddah ;
- City Sport, rue Zubairy ;
- Center Sport, rue Zubairy (situé près du M.J.S.) ;
- Tahreer Center Sport, Place Tahreer situé pas très loin du stade de football Al-Zorafi ;
- Nouveau magasin sur Haddah (implantation en mars 2010).

Ces magasins offrent la possibilité d'acheter des vêtements multisports hommes (des maillots des équipes de football) et femmes. La totalité des magasins possèdent de l'équipement nécessaire à la pratique du football, du volleyball, du basketball, du tennis de table, du billard... Il existe également une possibilité de se fournir en appareils de musculation et d'appareil de remise en forme (vélos d'appartement, tapis roulant...).

7. La place du sport dans les médias

La place du sport est présente au sein de l'ensemble des médias yéménites.

7.1. La presse écrite

L'ensemble des journaux yéménites¹ en langue arabe, possède quelques pages sportives en fin de journal. Les journaux en langue anglaise, tel que Yemen Observer et Yemen Times parfois, offrent quelques articles sportifs.

Au sein du M.J.S., a été établi un centre des médias en 2007. Ce centre publie chaque mois une revue intitulée : *Al-Shebab wa Al-Riyadah* [Traduction : Jeunesse et Sports]². Cette revue de 40 pages présente l'actualité du M.J.S., les résultats sportifs

¹ Al-Thawra, 26 septembre, Al-Ayyam, Al-Shoura, Al-Gumhuriyah, Annas, Al-Wahda... Al-Thawra édite également un fascicule sportif chaque semaine.

² Annexe 18 : Photo de la revue *Al-Shebab wa Al-Riyadah* éditée par le Centre des Médias du M.J.S. (Source: Photo issue de la première page de la revue mensuelle *Al-Shebab wa Al-Riyadah*, juillet 2008, n° 1), p.489.

des équipes et athlètes yéménites. Les deux-trois dernières pages sont consacrées à l'actualité sportive internationale. La première édition date du juillet 2008.

7.2. Les chaînes télévisées

Les chaînes télévisées yéménites sont au nombre de 2 : Yemen et Saada. La chaîne Yemen propose quotidiennement des informations générales et des informations sportives. Le jeudi, premier jour du week-end, un résumé sportif d'une heure est proposé. Il existe cependant d'autres chaînes télévisées¹ spécialisées dans le domaine sportif.

L'accès aux grandes compétitions internationales n'est parfois pas accessible. Des milliers de yéménites ont pu regarder la Coupe de monde de football 2006². Le M.J.S. et le Ministère de la Communication a mis 27 écrans de projection au sein d'un certain nombre de villes. Parfois il n'y a plus de places devant les écrans de projection. Certains louent une chambre d'hôtel à 2000 RY. Les femmes aussi suivent la coupe du monde, certaines ajustent la parabole afin de capter les chaînes diffusant les matches.

Ce chapitre a montré d'un point de vue quantitatif la croissance et le développement du sport au Yémen. Ceci se caractérise le nombre de fédérations sportives et des clubs, l'organisation des compétitions locales et la participation aux compétitions, le nombre d'infrastructures... Le Gouvernement se rend fier de ces avancées, mais qu'en est-il réellement de la perception de la population, des dirigeants des fédérations et des clubs ? Sont-ils satisfaits de cette avancée ? L'ensemble de cette croissance est-elle bénéfique au développement du sport au sein de la société yéménite ?

¹ Al-Jazeera sport 1, Al-Jazeera sport 2, Dubai sport, Dubai sport 2, Dubai racing ch, Kuwait sport, AD Sport, Saudi sport, Nile sport, Al-Ahly sport TV, Sharjah TV 2, Arridia, Al-Kass TV, Al-Zaeem, Libya Al-Riadhu, Abu Dhabi Sport, JSC Sport +5...

² Y. AL-MAYASI, (2006). "Yemenis and the 2006 World Cup", *Yemen Times*, 12 June 2006, Issue 954).

CHAPITRE 3 :

PRESENTATION DE LA CONSULTATION NATIONALE DE LA JEUNESSE : DIFFUSION DE 2 000 QUESTIONNAIRES « SPORT, CULTURE, LOISIR »

La jeunesse yéménite représente trois quarts de la population totale. Cette jeunesse s'adonne à diverses activités. Il existe une pratique sportive fédérale avec 362 clubs (en 2009) répartis au sein de zones urbaines et rurales, une pratique associative au sein des associations socioculturelles orientées plus ou moins vers le loisir et, enfin un nombre important de pratiquants inorganisés, « pratique de rue ».

Cette étude n'a pas la prétention de retranscrire ce que pensent les jeunes du Yémen ni de décrire l'ensemble des phénomènes auxquels ils se trouvent confrontés mais le panel de 2 000 réponses ici analysées permet de mettre en évidence quelques problèmes récurrents dont la résolution n'appartient pas aux seuls jeunes, mais au Gouvernement, aux institutions et aux organisations... Ces réponses ne peuvent se construire que par une implication des divers acteurs dans une politique de la jeunesse et des sports qui place les jeunes et la réalité des territoires au centre de la réflexion.

Essayant d'éviter le double écueil inhérent à toute enquête (celui qui consiste à faire dire à l'enquête ce qu'elle ne dit pas et celui qui consiste à dire que l'enquête ne dit rien), que restitue cette enquête ? Globalement, les résultats de cette enquête confirment un certain nombre de « problèmes » dont les solutions ne sont pas présentes.

- Les jeunes souhaitent davantage de soutien moral et financier.
- Les jeunes souhaitent obtenir un travail, des opportunités d'emploi.
- Les jeunes souhaitent la poursuite de leurs études.
- Il existe un réel besoin en matière d'accès aux équipements et matériels (manque de clubs sportifs, de centres, d'instituts...).
- Les jeunes souhaitent un meilleur encadrement au sein de leurs activités.
- Les jeunes souhaitent davantage d'activités et connaître les activités présentes près de chez eux.

- Les jeunes attendent également une meilleure accessibilité aux pratiques.

Si, dans le cadre d'un processus participatif, les jeunes peuvent être sollicités pour contribuer à une meilleure identification de leurs besoins et attentes et proposer des solutions dans des domaines qui les intéressent directement (avoir davantage d'activités, une réduction du chômage...), force est, aussi, de constater qu'un certain nombre de questions ne peuvent trouver de réponses que dans le cadre de politiques publiques de la jeunesse et des sports concertées.

L'enquête par questionnaires concernant la Consultation nationale de la jeunesse, questionnaire « Sport, Culture, Loisir », est présentée dans un premier temps ce qui permet de brosser la situation générale des jeunes vis-à-vis de la pratique sportive. Les raisons de non la pratique sportive se recourent avec un certain nombre d'éléments problématiques réels, qui fera l'objet du prochain chapitre.

Les résultats globaux de la Consultation nationale de la jeunesse sont axés sur les thèmes qui reprennent le schéma du questionnaire : la partie identité et la partie sport. Une synthèse de la question « espace libre » sera effectuée.

1. La première partie du questionnaire : l'identité de l'échantillon, profil des jeunes

1.1. L'identité de l'échantillon : la répartition hommes/femmes et la répartition par âge

Au niveau de la répartition, la parité hommes/femmes a été respectée.

L'échantillon global de 2 000 questionnaires valides est composé de la tranche 15-30 ans qui représente 98,45% (soit 1 969 questionnaires) de l'échantillon global. L'ensemble des questionnaires est validé, et la tranche des 15-30 ans sera prise en considération pour l'ensemble de la consultation¹.

¹ Les 14 jeunes de la tranche d'âge 12-14 ans représentent 0,70% et les 17 jeunes de la tranche d'âge 31-38 ans représentent 0,85%. Ceci deux tranches d'âge représentent 31 jeunes, soit 1,55%. L'ensemble est considéré comme la tranche des 15-30 ans.

Cette tranche d'âge correspond aux différentes définitions données à la jeunesse et à la catégorie d'âge définie pour la diffusion. Ainsi le terme « jeune » sera employé tout au long de cette étude pour désigner les personnes âgées entre 15 et 30 ans.

Tableau 29 : Répartition des questionnaires par sexe et par année de naissance (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Année de Naissance (âge)	1972 (38 ans)	0	0,00%	1	0,05%	1	0,05%
	1975 (35 ans)	1	0,05%	0	0,00%	1	0,05%
	1977 (33 ans)	0	0,00%	1	0,05%	1	0,05%
	1978 (32 ans)	0	0,00%	3	0,15%	3	0,15%
	1979 (31 ans)	2	0,10%	9	0,45%	11	0,55%
	1980 (30 ans)	38	1,90%	30	1,50%	68	3,40%
	1981 (29 ans)	34	1,70%	28	1,40%	62	3,10%
	1982 (28 ans)	71	3,55%	57	2,85%	128	6,40%
	1983 (27 ans)	50	2,50%	64	3,20%	114	5,70%
	1984 (26 ans)	81	4,05%	78	3,90%	159	7,95%
	1985 (25 ans)	90	4,50%	87	4,35%	177	8,85%
	1986 (24 ans)	97	4,85%	105	5,25%	202	10,10%
	1987 (23 ans)	88	4,40%	84	4,20%	172	8,60%
	1988 (22 ans)	89	4,45%	102	5,10%	191	9,55%
	1989 (21 ans)	86	4,30%	102	5,10%	188	9,40%
	1990 (20 ans)	73	3,65%	85	4,25%	158	7,90%
	1991 (19 ans)	25	1,25%	34	1,70%	59	2,95%
	1992 (18 ans)	46	2,30%	54	2,70%	100	5,00%
	1993 (17 ans)	46	2,30%	25	1,25%	71	3,55%
	1994 (16 ans)	51	2,55%	30	1,50%	81	4,05%
1995 (15 ans)	23	1,15%	16	0,80%	39	1,95%	
1996 (14 ans)	4	0,20%	2	0,10%	6	0,30%	
1997 (13 ans)	2	0,10%	0	0,00%	2	0,10%	
1998 (12 ans)	3	0,15%	3	0,15%	6	0,30%	
Total		1000	50%	1000	50%	2000	100%

Cette tranche des 15-30 ans peut se découper de la façon suivante :

- La catégorie de 15-19 ans représente 17,5% (soit 350 jeunes). Elle correspond à la fin du collège et le lycée jusqu'au baccalauréat, et l'année dite « libre » sans étude, juste après l'obtention du baccalauréat (jusqu'à 19 ans).
- La catégorie des 20-25 ans représente 54,4% (1 080 jeunes). Elle correspond de manière globale aux années universitaires et à l'entrée dans la vie active.
- La catégorie des 26-30 ans représente 26,55% (531 jeunes). Elle correspondrait plus ou moins à la fin des études universitaires et à l'installation définitive dans la vie active.

1.2. L'occupation de la jeunesse

A travers cette question « Quelle occupation avez-vous ? », il s'agit de connaître la situation des jeunes ou le niveau de scolarité des jeunes ayant répondu au questionnaire. Que fait le jeune ? Poursuit-il encore ses études, est-il salarié, est-il au chômage ?

La majorité des jeunes, avec 61,4% est encore intégrée au système scolaire (soit 1 228 jeunes). Sur ces 61,4%, 21,5% (430 jeunes) sont encore à l'école ou au lycée, 36,5% (730 jeunes) à l'université et 3,4% (68 jeunes) poursuivent une filière en apprentissage professionnel.

25,35% des jeunes (507 jeunes) déclarent travailler. 9,6% (192 jeunes) travaillent dans le secteur public contre 15,75% (315 jeunes) dans le secteur privé (petit commerçant, entreprise...).

Le chômage, présent au Yémen, 8,45% sont des jeunes au chômage (169 jeunes), qu'ils soient à la recherche active ou non d'un emploi.

Et 4,8% sont des mères au foyer (96 jeunes femmes). Une exception : un seul homme se dit « mère au foyer ».

Tableau 30 : Répartition de l'occupation du jeune par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Occupation	Etudiant(e) Ecole	233	11,65%	197	9,85%	430	21,50%
	Etudiant(e) Université	342	17,10%	388	19,40%	730	36,50%
	Etudiant(e) apprentissage professionnel	20	1,00%	48	2,40%	68	3,40%
	Employé(e) Public	87	4,35%	105	5,25%	192	9,60%
	Employé(e) Privé	220	11,00%	95	4,75%	315	15,75%
	Chômage Recherche Emploi	91	4,55%	59	2,95%	150	7,50%
	Chômage sans Recherche Emploi	6	0,30%	13	0,65%	19	0,95%
	Mère au foyer	1	0,05%	95	4,75%	96	4,80%
Total		1000	50%	1000	50%	2000	100%

1.3. Le niveau scolaire : le plus haut diplôme que le jeune possède

Il s'agit de connaître quel est le niveau d'étude du jeune en demandant « quel est le plus haut diplôme que le jeune possède ? ».

La majorité des jeunes, 65,55% des jeunes (1 311 jeunes) possèdent le baccalauréat contre 1,80% de jeunes (36 jeunes) qui ne possèdent pas de diplômes. Au moment de la passation du questionnaire, certains jeunes déclarant avoir un niveau collège, ont par ailleurs indiqué oralement qu'ils ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture. Parfois certains jeunes, se sont fait aider pour le remplissage du questionnaire.

Seuls 6,45% (129 jeunes) sont titulaires d'un diplôme de formation professionnelle.

11,75% possèdent une licence (ici les jeunes filles sont majoritaires avec 6,95%).

1,8% de l'échantillon sont titulaires d'un master ou d'un doctorat.

Tableau 31 : Répartition de l'obtention du diplôme du jeune par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Diplôme	Certificat primaire	68	3,40%	57	2,85%	125	6,25%
	Brevet collège	214	10,70%	185	9,25%	399	19,95%
	Baccalauréat	515	25,75%	527	26,35%	1042	52,10%
	Licence	96	4,80%	139	6,95%	235	11,75%
	Master	9	0,45%	8	0,40%	17	0,85%
	Doctorat	9	0,45%	8	0,40%	17	0,85%
	Diplôme formation professionnelle	69	3,45%	60	3,00%	129	6,45%
	Sans diplôme	20	1,00%	16	0,80%	36	1,80%
Total		1000	50%	1000	50%	2000	100%

1.4. La situation familiale du jeune et leurs modalités d'habitation

Pour la plupart, les jeunes ayant rempli le questionnaire ne vivent pas en couple (92,50%, 1 857 jeunes), et n'ont pas d'enfants (86,15%, 1 723 jeunes). La majorité des jeunes vivent chez leurs parents (60,85%, 1 217 jeunes) et 67,90% (1 358 jeunes) sont célibataires. Il semble que leur situation de précarité, ou du moins, leur instabilité sociale et/ou professionnelle (seulement 25,37%, soit 507 jeunes déclarent travailler) ne leur permet ni de s'engager sur le plan affectif (22,7%, 454 jeunes sont mariés et 86,2% des couples mariés ont un seul enfant) (cf. Tableau 33), ni plus largement, de se projeter dans l'avenir.

Tableau 32 : Répartition des modalités d'habitation par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Modalité d'habitation	Seul	75	3,75%	16	0,80%	91	4,55%
	Avec parents	567	28,35%	650	32,50%	1217	60,85%
	Avec frères sœurs	95	4,75%	103	5,15%	198	9,90%
	Avec autre membre	70	3,50%	52	2,60%	122	6,10%
	Avec beaux parents	3	0,15%	41	2,05%	44	2,20%
	En couple	54	2,70%	89	4,45%	143	7,15%
	Avec amis	47	2,35%	3	0,15%	50	2,50%
	En résidence universitaire	26	1,30%	7	0,35%	33	1,65%
	Autre	63	3,15%	39	1,95%	102	5,10%
Total		1000	50%	1000	50%	2000	100%

Certains jeunes vivent également chez des membres de leur famille : 9,90% (198 jeunes) avec les frères et sœurs, 6,10% (122 jeunes) avec d'autres membres de la famille, et 2,20% chez la belle-famille (44 jeunes).

Les jeunes n'ayant pas de stabilité financière, il leur est difficile de trouver leur indépendance. Ces chiffres mettent en lumière la difficulté voire l'impossibilité pour un grand nombre de jeunes de pouvoir accéder à un logement (les 454 jeunes mariés représentent 22,70% et seulement 143 jeunes soit 7,15% vivent en couple). Il est clair qu'il existe un cercle « vicieux » entre la problématique de la modalité d'hébergement et la situation professionnelle des jeunes.

Tableau 33 : Répartition du statut familial du jeune par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Quel est votre statut familial ?	Célibataire	668	33,40%	690	34,50%	1358	67,9%
	Fiancé	71	3,55%	84	4,20%	155	7,75%
	Marié	257	12,85%	197	9,85%	454	22,7%
	Veuf	0	0,00%	3	0,15%	3	0,15%
	Divorcé	4	0,20%	26	1,30%	30	1,5%
Total		1000	50%	1000	50%	2000	100%

1.5. La situation et diplômes des parents (père et mère) des jeunes

Il s'agit de connaître la situation famille et le milieu social à travers la profession et le niveau d'étude que possèdent les parents du jeune.

1.5.1. La situation et le diplôme obtenu du père de famille

La majorité des pères de famille travaillent (1,75% sont au chômage et 8% de non réponse).

Avec 28,65%, le père est fonctionnaire d'Etat (2^{ème} classe) (c'est-à-dire qu'il travaille au sein d'une administration gouvernementale comme employé). 12,95% sont des fonctionnaires d'Etat (1^{ère} classe) c'est-à-dire qu'il travaille au sein d'une administration gouvernementale, mais ont des responsabilités comme un directeur d'un

service, un directeur général... Ensuite, 22,30% sont ouvriers et 6,15% artisans. 12,30% possède un petit commerce (comme les épiceries, la vente à la rue...).

Tableau 34 : Répartition du statut familial du père de famille par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Quelle est la profession du père ?	Pas de réponse	86	4,30	74	3,70	160	8,00
	Ouvrier	257	12,85	189	9,45	446	22,30
	Artisan	53	2,65	70	3,50	123	6,15
	Petit commerçant	104	5,20	142	7,10	246	12,30
	Grand commerçant	7	0,35	3	0,15	10	0,50
	Agriculteur	110	5,50	38	1,90	148	7,40
	Fonctionnaire d'Etat 1 ^{ère} classe	103	5,15	156	7,80	259	12,95
	Fonctionnaire d'Etat 2 ^{ème} classe	257	12,85	316	15,80	573	28,65
	Chômage, recherche emploi	23	1,15	12	0,60	35	1,75
Total		1000	50	1000	50	2000	100

1.5.2. La situation et le diplôme obtenu de la mère de famille

La majorité des mères de famille ne travaille pas (79,35%, soit 1 587 réponses). 11,45% ne donnent pas de réponses. 5,85 déclarent que leur mère est employée d'Etat 1^{ère} classe.

Tableau 35 : Répartition du statut familial de la mère de famille par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Quelle est la profession de la mère ?	Pas de réponse	129	6,45	100	5,00	229	11,45
	Ouvrier	5	0,25	5	0,25	10	0,50
	Artisan	4	0,20	11	0,55	15	0,75
	Petit commerçant	1	0,05	0	0,00	1	0,05
	Grand commerçant	12	0,60	0	0,00	12	0,60
	Agriculteur	5	0,25	6	0,30	11	0,55
	Fonctionnaire d'Etat 1 ^{ère} classe	37	1,85	80	4,00	117	5,85
	Fonctionnaire d'Etat 2 ^{ème} classe	13	0,65	5	0,25	18	0,90
	Chômage, recherche emploi	794	39,70	793	39,65	1587	79,35
Total		1000	50,00	1000	50,00	2000	100,00

2. La deuxième partie du questionnaire : le sport

2.1. Les jeunes pratiquent-ils un sport ?

A travers cette première question « Actuellement pratiquez-vous un sport ? », il s'agit de recenser le nombre de jeunes hommes ou femmes qui pratiquent ou pas une activité sportive.

Avec un peu moins de la moitié, 812 jeunes, soit 40,6 % déclarent pratiquer une activité sportive contre 1 188 jeunes, soit 59,4% ne qui pratiquent pas de sport.

Les jeunes pratiquant une activité sportive sont majoritairement des jeunes hommes : ils sont 558 sportifs (68,70% de l'échantillon des jeunes pratiquant une activité sportives).

442 jeunes hommes, soit 22%, et 746 jeunes femmes, soit 37% ne pratiquent pas de sport. Par conséquent une faible représentation de jeunes femmes sportives : 254 pratiquantes (31,28%).

Au regard du contexte d'un pays arabo-musulman, où le poids des traditions est très présent, la généralité se confirme : la pratique sportive est présente chez les hommes principalement à hauteur de 55,8% (558 jeunes hommes sur 1 000) et seulement 25,4% pour les jeunes femmes (254 jeunes femmes sur 1 000) possèdent une activité sportive.

Tableau 36 : Répartition de la pratique sportive par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Actuellement, pratiquez-vous un sport ?	Oui	558	28%	254	13%	812	40,6%
	Non	442	22%	746	37%	1188	59,4%
Total		1000	50%	1000	50%	2000	100%

2.2. Les sports pratiqués par les jeunes

Il s'agit de connaître les sports pratiqués par les jeunes.

Incontestablement, le football reste le sport le plus pratiqué et le plus populaire (446 réponses). 38 jeunes femmes déclarent pratiquer le football.

Viennent ensuite quelques pratiques sportives féminines qui sont la marche (170 réponses) et l'aérobic (52 réponses).

Les sports dits « traditionnels » suivent avec l'athlétisme (82 réponses), le volley-ball (61 réponses), la natation (52 réponses).

Les disciplines sportives des jeunes sont les suivantes :

Tableau 37 : Répartition des sports pratiqués par les jeunes hommes et femmes

		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Si oui, quel sport pratiquez-vous ?	Football	408	38	446
	Marche	34	136	170
	Athlétisme	33	49	82
	Volley-ball	47	14	61
	Aérobic	6	50	56
	Natation	43	9	52
	Musculation Haltéro	39	2	41
	Tennis	18	6	24
	Echecs	14	10	24
	Basket-ball	16	7	23
	Tennis de table	13	5	18
	Taekwondo	13	1	14
	Karaté	7	2	9
	Judo	4	1	5
	Lutte combat	5	0	5
	Kung fu	4	1	5
	Billard	2	1	3
	Gymnastique	1	2	3
Equitation	0	2	2	

2.3. Les raisons évoquées par les jeunes pratiquants

Il s'agit de mettre en évidence quelles sont les raisons évoquées par les jeunes pratiquants : Pourquoi pratiquent-ils une activité sportive ?

Les raisons évoquées par les jeunes, par ordre d'importance, sont :

Les valeurs associées au sport sont des finalités de loisirs, un plaisir, une occasion de se détendre et de retrouver ses amis dans un premier temps. Ensuite, le sport est un moyen de bien-être et de santé (surtout chez les femmes, 69 réponses, soit 27,2% des pratiquantes, contre 28 chez les hommes, soit 5,2% des pratiquants). Puis vient l'aspect compétitif du sport en souhaitant devenir champion, un goût de la compétition. La raison « on pratique un sport dans ma famille » semble faciliter l'accès des femmes à la pratique sportive (55 réponses chez les femmes, soit 21,7% des pratiquantes).

Tableau 38 : Répartition des raisons évoquées par les jeunes et par sexe

		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Pourquoi pratiquez-vous ce sport ?	Je veux devenir champion	140	17	157
	J'aime le sport	453	177	630
	Je retrouve mes copains / ami)s	92	24	116
	C'est bon pour la santé	394	214	608
	J'aime jouer	162	72	234
	Il existe un terrain à coté de chez moi	40	4	44
	Il existe un club à coté de chez moi	18	5	23
	On pratique le sport dans ma famille	41	55	96
	Je vois du sport à la télévision	42	14	56
	Perdre du poids ou ne pas grossir	28	69	97
	Autre	29	16	45

2.4. Les raisons de la non pratique d'un sport

Il s'agit de mettre en évidence quelles sont les raisons évoquées par les jeunes non pratiquants : Pourquoi ne pratiquent-ils pas une activité sportive ? Quels sont les freins ? Sont-ils d'ordre culturel, financier, matériel... ?

Cette question s'adresse à plus de la moitié de l'échantillon.

Les raisons évoquées par les jeunes, par ordre d'importance, sont :

- « Parce que j'ai des contraintes (professionnelles, études) » (568 réponses)
- « Parce qu'il n'existe pas de club à coté de chez moi » (355 réponses)
- « Parce qu'il n'existe pas de terrain à coté de chez moi » (333 réponses)
- « Parce qu'on ne pratique pas de sport dans ma famille » (238 réponses)
- « Parce que je dois effectuer les tâches ménagères à la maison / tenir la maison » (235 réponses)
- « Je n'aime pas le sport » (155 réponses)
- « Parce que je préfère faire autre chose, à préciser » (146 réponses)
- « Parce que cela coûte cher » (121 réponses)
- « Parce qu'il n'y a personne pour m'accompagner » (115 réponses)
- « Parce que ma famille me l'interdit » (114 réponses)
- « Parce que j'ai honte de la manière dont on me regarde » (92 réponses)
- « Parce que j'ai honte de ce que l'on me dit » (91 réponses)
- « Parce qu'il n'y a pas de transport pour aller au stade / au club » (88 réponses)
- « Parce que je préfère regarder la télévision » (68 réponses)
- « Parce que le sport ce n'est pas sérieux » (64 réponses)
- « Parce que je préfère Internet » (62 réponses)
- « Parce que je préfère mâcher le qat » (57 réponses)
- « Parce que je préfère jouer aux jeux vidéos » (37 réponses)
- « Parce que c'est mauvais pour la santé » (17 réponses)

La première raison évoquée par le jeune est la contrainte de la poursuite des études ou du travail, ce qui représente 47,8% de l'échantillon global. Le jeune semble préoccuper par son avenir professionnel.

Les raisons suivantes « Parce qu'il n'existe pas de club à coté de chez moi » (355 réponses) et « Parce qu'il n'existe pas de terrain à coté de chez moi » (333 réponses) sont importantes car elles mettent en évidence le manque d'infrastructures d'accueil pour les jeunes. Si le cumul de ces deux raisons (688 réponses), cette raison passe en premier rang avant les contraintes de scolarisation et/ou professionnelles. Il n'y a aucune possibilité de pratiquer un sport au sein d'un club ou d'un terrain ou d'une aire de jeux. Ceci vient à l'encontre des affirmations du Gouvernement et du M.J.S. sur le constat positif de l'augmentation des structures d'accueil pour les jeunes.

Le poids de la culture et de la tradition pèse fortement chez les jeunes femmes. La pratique sportive dans la culture arabo-musulmane est considérée comme une honte et une interdiction (de montrer son corps en mouvement), donc la famille, via les hommes (le père et les frères) interdisent. Et plus généralement, au sein des familles arabo-musulmanes « on ne pratique pas de sport dans ma famille » (238 réponses), car 193 femmes évoquent cette raison. La femme est toujours confinée au sein de la maison (espace clos, à l'abri du regard des hommes) et se voit confronter à « à effectuer les tâches ménagères à la maison / tenir la maison » (235 réponses) (208 réponses chez les femmes).

104 femmes déclarent l'impossibilité de pratiquer un sport « Parce que ma famille me l'interdit » (114 réponses). 72 femmes ne pratiquent pas de sport « Parce que j'ai honte de la manière dont on me regarde » (92 réponses) et 75 femmes « Parce que j'ai honte de ce que l'on me dit » (91 réponses). Finalement, avec 64 réponses, « le sport ce n'est pas sérieux ».

Si une possibilité est offerte à la femme de pouvoir pratiquer un sport, cette possibilité se trouve réduite à la non pratique « parce qu'il n'y a personne pour m'accompagner » (115 réponses).

Ensuite, les jeunes évoquent d'autres raisons : les jeunes « n'aiment pas le sport » (155 réponses) et ils préfèrent d'autres loisirs comme « faire autre chose » (146 réponses), « regarder la télévision » (68 réponses), « surfer sur Internet » (62 réponses), « mâcher le qat » (57 réponses) ou « jouer aux jeux vidéos » (37 réponses).

Parmi les raisons évoquées, certains freins sont évoqués :

« Parce que cela coûte cher » (121 réponses), pratiquer un sport a un coût que le jeune ne peut pas supporter (il ne faut pas oublier que les jeunes connaissent des difficultés importantes d'insertion économique),

« Parce qu'il n'y a pas de transport pour aller au stade / au club » (88 réponses).

Un constat important : les structures d'accueil pour les jeunes et les clubs sont éloignés ce qui ne facilite pas l'accès.

« Parce que c'est mauvais pour la santé » (17 réponses).

Tableau 39 : Répartition des raisons invoquées de la non pratique d'un sport par sexe

		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Pourquoi ne pratiquez-vous pas de sport ?	J'ai des contraintes (professionnelles, études)	232	336	568
	Il n'existe pas de club à coté de chez moi	121	234	355
	Il n'existe pas de terrain à coté de chez moi	137	196	333
	On ne pratique pas de sport dans ma famille	45	193	238
	Je dois effectuer les tâches ménagères à la maison / tenir la maison	27	208	235
	Je n'aime pas le sport	66	89	155
	Je préfère faire autre chose, à préciser	93	53	146
	Cela coûte cher	45	76	121
	Il n'y a personne pour m'accompagner	31	84	115
	Ma famille me l'interdit	10	104	114
	J'ai honte de la manière dont on me regarde	20	72	92
	J'ai honte de ce que l'on me dit	16	75	91
	Pas de transport pour aller au stade / au club	39	49	88
	Je préfère regarder la télévision	16	52	68
	Ce n'est pas sérieux	28	36	64
	Je préfère Internet	26	36	62
	Je préfère mâcher le qat	50	7	57
	Je préfère jouer aux jeux vidéos	14	23	37
	C'est mauvais pour la santé	5	12	17

2.5. Les lieux de pratique sportive

Où les jeunes pratiquent-ils leur activité sportive ? Quels sont les lieux de pratique des jeunes ? Au sein d'une structure telle qu'un club, une association, l'université, en dehors d'une structure : dans la rue et les places ou à domicile ? Il s'agit à travers cette question, de savoir si le Gouvernement yéménite met à disposition, via le M.J.S., suffisamment d'infrastructures pour l'accueil des jeunes ?

2.5.1. Au sein d'un club

75% des jeunes n'adhèrent pas à des clubs : 610 jeunes n'adhèrent pas à des clubs sportifs (sur 812 jeunes ayant une pratique sportive), soit 75,1%. Ceci est un chiffre important.

A l'inverse seulement 24,9% des jeunes appartiennent à un club (202 jeunes). Il faut souligner que seulement 14 jeunes femmes adhèrent à un club. Ce taux de 2% est très faible. Ceci peut s'expliquer par le fait que des interdictions d'ordre culturel et traditionnel pèsent sur la jeune femme.

188 jeunes hommes déclarent avoir une pratique sportive au sein d'un club.

Tableau 40 : Répartition des réponses sur le lieu de pratique : le club et par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Au sein d'un club	<i>Pas de réponse</i>	442		746		1188	
	Oui	188	23	14	2	202	25
	Non	370	46	240	30	610	75
Total		558	69	254	31	812	100

Il est intéressant de se pencher sur la répartition du nombre de réponse ayant une pratique sportive au sein d'un club.

Les pratiquants adhérant à un club se retrouvent principalement dans les villes et zones urbaines : Hodeidah (29 réponses), Ibb (24 réponses), Municipalité de Sana'a (20 réponses), Hajja (18 réponses), Taz (17 réponses). Cela ne représente que 53,5%.

Tableau 41 : Répartition des lieux de pratique par gouvernorats (en chiffre et en pourcentage)

		Lieu de pratique : le club				
		<i>Pas de réponse</i>	Oui	%	Non	%
Gouvernorat	Municipalité Sana'a	125	20	2	56	7
	Sana'a	66	8	1	25	3
	Aden	29	12	1	25	3
	Taez	172	17	2	71	9
	Hodeidah	125	29	4	84	10
	Lajh	40	10	1	29	4
	Ibb	119	24	3	89	11
	Abyan	28	4	0	15	2
	Dhamar	90	9	1	47	6
	Shabwa	24	3	0	24	3
	Hajja	113	18	2	31	4
	Al-Beida	38	11	1	14	2
	Seyoun	42	6	1	9	1
	Al-Mukkalah	28	8	1	20	2
	Al-Mahweet	41	3	0	10	1
	Amran	61	7	1	26	3
	Al-Dala	24	4	0	24	3
	Raima	23	9	1	11	1
Total		1188	202	25	610	75

2.5.2. Au sein d'une association

La pratique au sein d'une association suit la même tendance que les clubs. 98% des jeunes déclarent qu'ils n'adhèrent pas à une association (794 jeunes). Et seulement 2% des jeunes (18 jeunes) adhèrent à une association.

Tableau 42 : Répartition des réponses sur le lieu de pratique : l'association et par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Au sein d'une association	<i>Pas de réponse</i>	442		746		1188	
	Oui	15	2	3	0	18	2
	Non	543	67	251	31	794	98
Total		558	69	254	31	812	100

2.5.3. Au sein de l'université

La pratique au sein de l'université poursuit la même tendance que les clubs et les associations. 95% des jeunes déclarent qu'ils n'adhèrent pas à une association (772 jeunes). Et seulement 5% des jeunes (40 jeunes) adhèrent à une association.

Tableau 43 : Répartition des réponses sur le lieu de pratique : l'université et par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Au sein de l'université	<i>Pas de réponse</i>	442		746		1188	
	Oui	31	4	9	1	40	5
	Non	527	65	245	30	772	95
Total		558	69	254	31	812	100

2.5.4. Dans les rues, les places

La pratique sportive inorganisée prenant place au sein des rues et des places de la ville ou du village, est très présente, 49% des jeunes (notamment les jeunes hommes qui représentent 40%, soit 328 jeunes).

Tableau 44 : Répartition des réponses sur le lieu de pratique : les rues et les places et par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Dans les rues, les places	<i>Pas de réponse</i>	442		746		1188	
	Oui	328	40	70	9	398	49
	Non	230	28	184	23	414	51
Total		558	69	254	31	812	100

2.5.5. Chez moi, à domicile

La pratique sportive à domicile est également présente avec 40%. Au regard du contexte culturel et traditionnel, 25% des femmes (201 femmes) déclarent avoir une activité sportive chez elles, ce qui évitent les déplacements à l'extérieur, la mixité lors du trajet pour se rendre au club...

Tableau 45 : Répartition des réponses sur le lieu de pratique : chez moi et par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Chez moi	<i>Pas de réponse</i>	442		746		1188	
	Oui	122	15	201	25	323	40
	Non	436	54	53	7	489	60
Total		558	69	254	31	812	100

En général, les jeunes n'adhèrent pas à un club ou une structure proposant une activité sportive. Ceci remet totalement en cause la politique sportive du M.J.S. et du mouvement sportif, et doit amener les clubs et les fédérations sportives à réfléchir sur la question du recrutement du jeune et maintenir son adhésion au sein du club.

Ensuite, le M.J.S. évoque très positivement le développement croissant du nombre d'installations sportives et à l'inverse l'ensemble des jeunes évoque le manque, voire l'absence importante des installations sportives.

2.6. La fréquence de la pratique sportive par le jeune

A travers cette question « combien de fois allez-vous pratiquer ce sport ? », il s'agit de savoir si la pratique sportive est régulière ou si elle est occasionnelle.

Aussi bien pour les jeunes hommes et que pour les jeunes femmes pratiquant, 33,50% (272 jeunes) pratiquent une activité sportive deux ou trois fois par semaine.

25,74% des jeunes pratiquants ont une pratique occasionnelle (une fois par semaine). La pratique régulière de 4 à 5 fois et plus de 5 fois par semaine représente seulement 13,92% (113 jeunes). Et 22,04% des jeunes déclarent avoir une pratique intensive en s'entraînant plus de 5 cinq fois par semaine.

Tableau 46 : Tableau montrant la fréquence de la pratique sportive selon le sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Combien de fois allez-vous pratiquer ce sport ?	Non réponse	19	2,34%	20	2,46%	39	4,80%
	1 fois par semaine	160	19,70%	49	6,03%	209	25,74%
	2 à 3 fois par semaine	200	24,63%	72	8,87%	272	33,50%
	4 à 5 fois par semaine	72	8,87%	41	5,05%	113	13,92%
	Plus de 5 fois par semaine	107	13,18%	72	8,87%	179	22,04%
Total		558	68,72%	254	31,28%	812	100%

2.7. Le temps de déplacement jusqu'au lieu de pratique

Le jeune est prêt à mettre combien de temps pour se rendre pour pratiquer son sport ? 31,40% des jeunes se résignent à mettre plus de 30 minutes de déplacement pour pratiquer son sport. Mais cela montre aussi leur motivation et détermination à pratiquer Ceci sous-entend que le club ou la structure ne se situe pas à coté de son domicile. Le club est éloigné. Généralement, le club se trouve en bordure de ville ou de village. Mais 26,48% des jeunes mettent moins de 15 minutes.

Le moyen de transport est réglé (21,06%) lorsqu'il s'agit d'une pratique sportive à domicile.

Tableau 47 : Répartition du temps de déplacement jusqu'au lieu de pratique par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Combien de temps mettez-vous pour vous rendre pour pratiquer ce sport ?	Non réponse	18	2,22%	11	1,35%	29	3,57
	Moins de 15 minutes	175	21,55%	40	4,93%	215	26,48
	De 15 minutes à 30 minutes	90	11,08%	52	6,40%	142	17,49
	Plus de 30 minutes	220	27,09%	35	4,31%	255	31,40
	Pas de temps, car c'est chez moi	55	6,77%	116	14,29%	171	21,06
Total		558	68,72%	254	31,28%	812	100

2.8. Le moyen de transport pour se rendre au lieu de pratique

Il s'agit de connaître le moyen de transport que le jeune utilise pour se rendre à son activité. Avec 56,40%, la majorité des jeunes se déplacent à pied pour se rendre sur le lieu de pratique. Puis ensuite, les jeunes utilisent davantage le bus (11,33%) comme moyen de transport.

Tableau 48 : Répartition du moyen de transport par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Par quel moyen de transport vous rendez-vous pour pratiquer ce sport ?	Non réponse	22	2,71%	10	1,23%	32	3,94%
	A pied	369	45,44%	89	10,96%	458	56,40%
	En voiture	28	3,45%	7	0,86%	35	4,31%
	En bus	78	9,61%	14	1,72%	92	11,33%
	En taxi	2	0,25%	3	0,37%	5	0,62%
	En vélo	16	1,97%	1	0,12%	17	2,09%
	Pas de transport, car c'est chez moi	43	5,30%	130	16,01%	173	21,31%
Total		558	68,72%	254	31,28%	812	100,00%

2.9. La qualité et la quantité de l'équipement et du matériel

Il s'agit de savoir ce que le jeune pense de l'équipement où il se rend, et de savoir quelle est la qualité et la quantité du matériel mis à disposition.

Une remarque importante : la non-réponse se retrouve constamment avec un pourcentage assez important. Que signifie cette non réponse de la part des jeunes ? Aucune envie de s'exprimer sur l'équipement et le matériel, une réponse équivalente à un « sans commentaire »...

2.9.1. La qualité de l'équipement sportif

35,71% ne s'expriment pas sur la qualité de l'équipement sportif d'accueil.

39,53% constatent que l'équipement sportif est ancien (25,37%) voire dégradé (14,16%). Ceci souligne le peu d'effort du Gouvernement et du M.J.S. à entretenir les équipements sportifs existants. Cela a un coût difficile à supporter.

Par contre 24,75% des jeunes estiment que l'équipement sportif est neuf.

Tableau 49 : Information que la qualité de l'équipement sportif (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Que pensez-vous de l'équipement ?	Non réponse	161	19,83%	129	15,89%	290	35,71%
	Neuf	134	16,50%	67	8,25%	201	24,75%
	Ancien	165	20,32%	41	5,05%	206	25,37%
	Dégradé	98	12,07%	17	2,09%	115	14,16%
Total		558	68,72%	254	31,28%	812	100,00%

2.9.2. La quantité de matériel sportif

39,66% ne s'expriment pas sur la quantité de matériel sportif.

14,29% constatent que la quantité de matériel sportif est suffisante, à l'inverse 46,06% des jeunes qui estiment qu'il n'y a pas assez de matériel sportif pour la pratique de l'activité.

Tableau 50 : Information sur la quantité du matériel sportif (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Quelle est la quantité du matériel ?	Non réponse	184	22,66%	138	17,00%	322	39,66%
	Suffisante	83	10,22%	33	4,06%	116	14,29%
	Insuffisante	291	35,84%	83	10,22%	374	46,06%
Total		558	68,72%	254	31,28%	812	100,00

2.9.3. La qualité du matériel sportif

42,98% ne s'expriment pas sur la qualité de matériel sportif.

24,01% constatent que la qualité de matériel sportif est suffisante, à l'inverse 33,00% des jeunes qui estiment que la qualité du matériel sportif n'est pas suffisante pour la pratique de l'activité.

Tableau 51 : Information sur la qualité du matériel sportif (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Quelle est la qualité du matériel ?	Non réponse	207	25,49%	142	17,49%	349	42,98%
	Suffisante	134	16,50%	61	7,51%	195	24,01%
	Insuffisante	217	26,72%	51	6,28%	268	33,00%
Total		558	68,72%	254	31,28%	812	100,00%

2.10. L'encadrement de la pratique sportive

Lors de l'entraînement, le jeune dispose-t-il d'un entraîneur ? L'encadrement est-il présent ? Mais, il ne faut pas oublier que la majorité des jeunes n'adhère ni à un club, ni à une association, ni au sein de l'université. Alors comment la pratique s'organise-t-elle ?

56,53% des jeunes ne disposent pas d'entraîneurs.

Seuls 24,01% des jeunes ont un entraîneur qui prend en charge la séance.

Les clubs et les fédérations se trouvent confrontés à la difficulté de posséder un encadrement (technique et/ou administratif), qu'il soit bénévole ou salarié.

Remarque concernant les jeunes pratiquant un sport au sein d'un club :

126 jeunes sportifs issus d'un club déclarent avoir à disposition un entraîneur (contre 76 jeunes qui ne disposent pas d'entraîneurs).

Tableau 52 : Information concernant la mise à disposition d'un entraîneur (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Disposez-vous d'un entraîneur ?	Non réponse	86	10,59%	72	8,87%	158	19,46%
	Oui	171	21,06%	24	2,96%	195	24,01%
	Non	301	37,07%	158	19,46%	459	56,53%
Total		558	68,72%	254	31,28%	812	100,00%

2.11. Les compétitions et la participation du jeune

Il s'agit de se pencher sur l'aspect des compétitions, si la vie sportive est-elle ponctuée de compétitions ? Où se déroulent les compétitions ? Dans la ville ? Au sein d'une autre ville ? Et si savoir si le jeune est acteur en tant que participant ?

2.11.1. L'organisation de compétitions

22,54% des jeunes déclarent que des compétitions sont organisées (contre 54,43%). Il apparaît sans doute que les clubs ou les structures montrent des difficultés à organiser des compétitions.

Tableau 53 : Information concernant l'organisation de compétitions (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Des compétitions sont-elles organisées ?	Non réponse	95	11,70%	92	11,33%	187	23,03%
	Oui	157	19,33%	26	3,20%	183	22,54%
	Non	306	37,68%	136	16,75%	442	54,43%
Total		558	68,72%	254	31,28%	812	100,00%

Sur les 183 réponses positives concernant l'organisation de compétitions, 167 jeunes (91,25%) déclarent que les compétitions se déroulent au sein de leur ville.

Sur les 183 réponses positives concernant l'organisation de compétitions, 172 jeunes (93,98%) déclarent que les compétitions se déroulent au sein d'une autre ville.

Remarque concernant la présence de compétitions pour les jeunes pratiquant un sport au sein d'un club, les réponses mitigées) :

90 jeunes sportifs issus d'un club déclarent avoir des compétitions qui sont organisées (contre 99 jeunes qui ne disposent pas d'entraîneurs et 14 non réponses).

2.11.4. La participation du jeune en tant que joueur

Le jeune est-il acteur au sein de son sport, participe-t-il aux compétitions organisées ?

311 jeunes (38,30%) ne donnent aucune réponse.

317 jeunes (39,04%) ne participent pas à ces compétitions et à l'inverse seulement 22,66% des jeunes (184 jeunes) participent aux compétitions.

Tableau 54 : Information concernant la participation du joueur aux compétitions (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Participez-vous en tant que joueur à ces compétitions ?	Non réponse	185	22,78%	126	15,52%	311	38,30%
	Oui	167	20,57%	17	2,09%	184	22,66%
	Non	206	25,37%	111	13,67%	317	39,04%
Total		558	68,72%	254	31,28%	812	100,00%

Remarque concernant la participation aux compétitions par les jeunes pratiquant un sport au sein d'un club, les réponses mitigées) :

97 jeunes sportifs issus d'un club déclarent avoir des compétitions qui sont organisées (contre 67 jeunes qui ne disposent pas d'entraîneurs et 38 non réponses).

2.13. L'abandon d'une pratique sportive et les raisons

Il s'agit de savoir si le jeune a-t-il déjà pratiqué un sport antérieurement et s'il a abandonné ce sport, et, si oui pourquoi ?

2.13.1. L'abandon d'une pratique sportive

51,15% des jeunes déclarent avoir déjà pratiqué un sport et l'avoir abandonné, surtout pour les jeunes hommes (31,35% des hommes soit 627 jeunes hommes).

Tableau 55 : Information sur l'abandon d'une pratique sportive (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Déjà abandonner une pratique sportive ?	Oui	627	31,35%	396	19,80%	1023	51,15%
	Non	373	18,65%	604	30,20%	977	48,85%
Total		1000	50%	1000	50%	2000	100

2.13.2. Les raisons évoquées de l'abandon d'une pratique sportive

Il s'agit de mettre en évidence quelles sont les raisons évoquées par les jeunes pratiquants : Pourquoi ont-ils abandonné leur activité sportive ?

Les raisons évoquées par les jeunes, par ordre d'importance, sont :

- « J'ai des contraintes (professionnelles, études...) » (649 réponses)
- « J'ai des responsabilités familiales » (421 réponses)
- « Cela n'est plus de mon âge » (169 réponses)
- « Autre » (194 réponses)
- « Je me suis blessé(e) et j'ai arrêté » (145 réponses)
- « Ce sport me fatigue » (140 réponses)
- « Cela coûte trop cher » (138 réponses)
- « Ma famille me l'a interdit » (135 réponses)
- « Cela ne m'intéresse plus » (105 réponses)
- « Je préfère mâcher le qat » (75 réponses)

La première raison évoquée par le jeune est la contrainte de la poursuite des études et/ou le travail (649 réponses) et les responsabilités que le jeune se voit attribuer (421 réponses). Le jeune grandit et pratiquer un sport n'est plus de son âge (169 réponses). Le jeune semble préoccupé par son avenir professionnel et personnel, il assume ses responsabilités.

L'aspect médical est souvent négligé par les clubs et les structures d'accueil. Aucune cellule médicale n'est présente. Le jeune qui est blessé et mal soigné ne souhaite ainsi pas continuer à s'investir et s'arrête donc (145 réponses). La fatigue, chez certains jeunes, s'installe (140 réponses).

L'aspect financier est toujours une barrière à la pratique sportive (138 réponses).

L'interdiction familiale est également présente (135 réponses).

Le désintérêt pour la discipline ne semble pas être une préoccupation du club ou de la structure, car 105 jeunes déclarent que « Cela ne m'intéresse plus ».

Avec 75 réponses : « Je préfère mâcher le qat », le qat est présent, mais ce n'est qu'une raison mineure (soit 3,75% !) de l'abandon d'une pratique sportive.

Tableau 56 : Information sur les raisons évoquées par les jeunes de l'abandon d'une pratique sportive par sexe

		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Si oui, pourquoi avez-vous abandonné cette pratique sportive ?	Ce sport me fatigue	62	78	140
	Cela n'est plus de mon âge	73	96	169
	J'ai des responsabilités familiales	256	165	421
	Je préfère mâcher le qat	71	4	75
	Ma famille me l'a interdit	48	87	135
	Cela coûte trop cher	91	47	138
	Je me suis blessé(e) et j'ai arrêté	98	47	145
	J'ai des contraintes (professionnelles, études...)	403	246	649
	Cela ne m'intéresse plus	55	50	105
	Autre	120	74	194

2.14. Le souhait de pratique d'un autre sport et les souhaits

Les jeunes souhaite-t-il pratiquer un autre sport ou d'autres sports ?

2.14.1. Le souhait d'une pratique sportive

Oui, 51,15% des jeunes souhaitent avoir un autre sport. Pour quelles raisons souhaitent-ils pratiquer un autre sport ? Est-ce le butinage ? Est-ce l'envie de pouvoir changer et être libre dans son choix ? Est-ce l'envie de voir ce qu'il se passe ailleurs ?

Tableau 57 : Informations concernant le souhait d'une pratique sportive par les jeunes réparti par sexe (en chiffre et en pourcentage)

		Sexe				Total	
		Homme	%	Femme	%	Global	%
Souhaitez-vous pratiquer un autre sport ?	Oui	627	31,35%	396	19,80%	1023	51,15%
	Non	373	18,65%	604	30,20%	977	48,85%
Total		1000	50,00%	1000	50,00%	2000	100,00%

2.14.2. Les sports souhaités par les jeunes

Les jeunes souhaitent avoir accès aux sports dits traditionnels, comme la natation, le football, les échecs, les sports collectifs. L'ensemble des fédérations sportives respectives existent et œuvrent au développement de leurs activités. Cependant, le lien entre l'offre des fédérations sportives et leurs clubs et la demande des jeunes hommes et femmes ne sont pas pris en compte et ne répondent pas à leur souhait. Donc il existe un décalage entre la réalité du terrain et la politique et la mise en œuvre des actions des acteurs du mouvement sportif.

Les jeunes sont demandeurs des disciplines sportives suivantes :

- Natation (148 réponses)
- Football (121 réponses)
- Echecs (82 réponses)
- Basket-ball (81 réponses)
- Marche (80 réponses)
- Tennis (72 réponses)
- Musculation Haltérophilie (68 réponses)
- Volley-ball (65 réponses)
- Athlétisme (60 réponses)
- Karaté (46 réponses)
- Equitation (38 réponses)
- Aérobie (35 réponses)
- Tennis de table (34 réponses)
- Billard (20 réponses)
- Kung fu (16 réponses)
- Taekwondo et Gymnastique et Lutte-combat (9 réponses)
- Judo et golf (1 réponse)

Tableau 58 : Répartition du souhait de pratique des disciplines sportives par sexe

		Sexe		Total
		Homme	Femme	
Si oui, lequel ou lesquels ?	Football	80	41	121
	Natation	73	75	148
	Echecs	35	47	82
	Billard	18	2	20
	Musculation Haltéro	61	7	68
	Taekwondo	23	6	29
	Kung fu	15	1	16
	Lutte combat	8	1	9
	Marche	34	46	80
	Athlétisme	21	39	60
	Karaté	28	18	46
	Volley-ball	38	27	65
	Tennis	31	41	72
	Basket-ball	35	46	81
	Judo	0	1	1
	Tennis de table	18	16	34
	Aérobic	8	27	35
	Equitation	11	27	38
	Golf	0	1	1
	Gymnastique	6	3	9

Une conclusion établie sur les remarques des jeunes

Sur les 2 000 questionnaires exploités, un nombre important de jeunes (plus de la moitié) ont pu s’exprimer sur « l’espace libre » en fin de questionnaires. Les jeunes ont utilisé cet espace afin d’établir certains constats et formuler des requêtes.

Certains jeunes se posent la question à savoir pourquoi le « Yémen est une nation faible » ? Pourquoi « le Yémen est si peu développé, alors que des millions de dollars proviennent de l’aide internationale » ?

Les jeunes se sentent délaissés par l’Etat : ils souhaitent « obtenir un soutien moral et financier¹ ».

« Fournir des possibilités d’emploi au Yémen et réduire le piston au Yémen² ».

La plupart des jeunes étant au chômage souhaite que la question du chômage soit réglée

¹ Questionnaire 0001, espace libre d’expression des jeunes.

² Questionnaire 0039, espace libre d’expression des jeunes.

par le Gouvernement. Il est nécessaire de pouvoir offrir une opportunité d'emploi pour les jeunes, qui sont très nombreux. Il faut également « réduire le piston » et avoir une égalité des chances pour tous les jeunes en terme d'accès aux études, à l'emploi et aux loisirs, « car parfois certains clubs sont des cercles fermés ».

A cela, l'Etat doit répondre aux besoins premiers des différents secteurs comme : l'accès à l'eau, à l'école... « Il n'y a pas d'électricité dans la circonscription, tout particulièrement dans la région de l'est, pourtant nous sommes au sein de la capitale, et il n'y a pas d'eau¹ ».

Ensuite, les jeunes souhaitent finir leur étude, dans de bonnes conditions (manque d'école, manque de matériel pédagogique – « de tableaux pour les enseignants », « pas même un ballon de football, des jeux d'échecs et des tables de tennis de table². » - manque d'encadrement qualifié...). Les réponses des jeunes au sein des zones rurales constatent qu'il manque des écoles, le Gouvernement ne se préoccupe pas. Il est également nécessaire de fournir la possibilité de suivre des cours de langue, d'informatique et d'activités manuelles afin de développer l'esprit du jeune.

Pour certains jeunes, le qat est également un élément à régler : dans certaines zones rurales, il n'y a pas de clubs sportifs, ou de centres culturels, donc la seule chose à faire : c'est mâcher le qat.

L'aspect de la religion est présent : la mémorisation du Coran ne doit pas être négligée. Un jeune écrit : « les loisirs sont faits pour nous détourner et le Gouvernement doit pouvoir nous diriger vers la bonne voie ».

Concernant les loisirs, l'Etat doit pouvoir régler cette question pour l'ensemble des jeunes. Les jeunes manquent considérablement d'infrastructures d'accueil (stades, zones sportives, des aires de jeu, centres culturels, bibliothèques, jardins, des clubs...). Lorsque les infrastructures sont présentes, il manque le matériel pour le bon déroulement de l'activité. L'encadrement est parfois absent, et lorsque l'encadrement

¹ Questionnaire 0206, espace libre d'expression des jeunes.

² Questionnaire 0240, espace libre d'expression des jeunes.

est présent, certains jeunes disent qu'ils ne sont pas compétents (il faudrait leur faire passer des tests). Il existe « aucune vie », pas d'organisations de manifestations.

Les athlètes souhaitent un engagement plus sérieux des clubs et des entraîneurs sportifs. Les clubs « n'arrivent pas à canaliser l'énergie des jeunes, et c'est dommage. Nous nous sommes prêts, mais on attend ». « Il n'y a pas de clubs dans le quartier, donc on ne peut pas profiter des compétences et de l'énergie des jeunes¹ ».

Ainsi, globalement il faudrait « Renforcer les sports au Yémen, et dans toutes les provinces, soutenir tous les clubs pour que le Yémen ait un niveau élevé au niveau international² ». Selon un jeune, « Le Ministère de la Jeunesse et des Sports doit repenser les Instituts de sport³ ».

« Il n'y a pas de clubs sportifs pour les jeunes, les jeunes perdent leur temps dans les transports pour se rendre à l'activité, car le club ou le lieu est très éloigné. Donc le temps libre est perdu dans le temps de transport⁴ ». De plus, certains jeunes évoquent que les infrastructures sont trop éloignées et qu'il est nécessaire de « perdre » son temps dans les transports, ce qui constitue le loisir. Les jeunes souhaitent également obtenir des tarifs minimaux pour l'accès aux activités.

« Jamais on ne soulève les questions relatives aux questions des femmes, la nécessité de l'enseignement pour les femmes, et l'occupation du temps de loisir⁵ ». Les jeunes femmes se sentent également délaissées car il y a peu d'infrastructures et souhaitent davantage d'attention. Les jeunes femmes ont besoin de s'exprimer et s'épanouir, mais les moyens ne sont pas présents. Les ateliers couture et cuisine sont très présents. Ces pratiques répondent sans problème à la religion musulmane.

« Nous aimerions connaître les activités offertes aux jeunes⁶ ». Un manque de communication est constaté, les jeunes ne savent quelles sont les activités qui se déroulent au sein de leur circonscription. « Est-ce un problème des jeunes qui ne s'informent ou est-ce le club ou le centre qui ne communique pas ? ».

¹ Questionnaire 0061, espace libre d'expression des jeunes.

² Questionnaire 1430, espace libre d'expression des jeunes.

³ Questionnaire 0233, espace libre d'expression des jeunes.

⁴ Questionnaire 0045, espace libre d'expression des jeunes.

⁵ Questionnaire 1502, espace libre d'expression des jeunes.

⁶ Questionnaire 0063, espace libre d'expression des jeunes.

Les résultats de la Consultation nationale de la jeunesse montrent une réalité peu positive, au regard du chapitre précédent prônant une évolution et croissance du développement du sport. Ces résultats mettent en évidence des blocages et des freins qui semblent permanents, qui se confirment par les jeunes et par les acteurs du domaine sportif, ce qui fait l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 4 :

EXISTENCE D'UNE MULTITUDE DE BLOCAGES STRUCTURELS, UN FREIN AU DEVELOPPEMENT ?

« Pourquoi nous sommes la nation la plus faible ?¹ », se pose comme question un jeune. Le Yémen demeure un « P.V.D. » et doit faire face à des problèmes d'infrastructures, d'emplois, de formation et de santé qui font peser des incertitudes sur son futur. Malgré l'instauration de l'administration et des organisations du sport, et le constat précédent quantitatif de la croissance du développement sportif, il est difficile de croire que le Yémen connaît un développement sportif positif.

« Entreprendre une deuxième révolution comme l'ancienne révolution pour libérer les jeunes, se battre pour les jeunes, et pour les loisirs² ». Les jeunes éprouvent donc des difficultés, les jeunes ont peu de possibilités d'accéder aux activités de la jeunesse. Ainsi, « Il faut régler les problèmes des jeunes et régler la question des loisirs³ » et « l'Etat doit offrir les activités dans tous les domaines, car nous n'y avons pas d'accès⁴ ».

L'échec relatif du système sportif est dû à deux catégories de réalités apparentes. D'une part, les réalités internes proprement sportives sont évidentes : le manque de cadres, des formations inadaptées, le manque de structures et d'équipements... Et d'autre part, les réalités externes liées à l'environnement socio-économique car les sociétés sont poussées à devenir des sociétés industrielles. Des conditions nécessaires à la mise en place d'une politique, et ici d'une politique sportive, doivent être respectées. Une cohérence de la politique proposée avec les moyens humains, matériels, financier doit être assurée. Une cohérence entre les directives du Gouvernement et leur traduction en textes législatifs et réglementaires doit s'effectuer. Le choix conscient d'une politique de l'élite dans un nombre réduit de sports, en sachant que ces choix doivent être accompagnés de la définition des moyens permettant de les réaliser, doit s'appliquer. La définition d'une politique de sport de masse ou de

¹ Questionnaire 0030, espace libre d'expression des jeunes.

² Questionnaire 0247, espace libre d'expression des jeunes.

³ Questionnaire 0008, espace libre d'expression des jeunes.

⁴ Questionnaire 0925, espace libre d'expression des jeunes.

sport pour tous ne doit pas être indexée à la politique de l'élite. La définition d'objectifs pour le sport scolaire et universitaire ne doit pas être identique à ceux des clubs et du mouvement sportif. La définition d'objectifs clairs pour l'éducation physique avec les objectifs de l'éducation nationale doit être reconnue. Le Gouvernement doit aider à la mise en place d'un secteur de recherche et à l'intégration universitaire de l'ensemble des instituts nationaux de la jeunesse et des sports. Au sein de la Stratégie Générale de Protection de la Jeunesse et du Sport 2000-2004, l'objectif général était de sensibiliser à la planification pour assurer les composantes essentielles de l'infrastructure qui garantit la stabilité de cette éducation dans le pays. Cette éducation n'est pas encore stabilisée, à cause des observations suivantes :

- Cette éducation est instable dans les institutions éducatives primaires et secondaires (dans le cadre d'activités scolaires.) C'est-à-dire qu'elle a perdu l'élément le plus important : qualifier ceux qui sont à l'âge d'apprendre. Ces derniers représentent la majorité dans la société.
- Le manque des valeurs morales en matière de l'éducation physique, technique, musicale, ainsi que le manque d'instituteurs et de temps pour ces matières.
- La faiblesse de motivation des entraîneurs pour un métier qu'ils négligent.
- L'instabilité des joueurs envers leurs engagements sportifs, sous l'effet de leurs engagements familiaux et professionnels, sanitaires et sociaux.
- L'irrégularité des saisons sportives, mais également la faiblesse des programmes périodiques, composés des jeux de sportifs.
- La faiblesse de la stabilité des programmes d'entraînement.
- L'instabilité bureaucratique, administrative, technique et financière des clubs, des fédérations, du comité olympique et des organismes de jeunesse.
- La faiblesse des capacités de crédits pour financer les infrastructures.
- La participation insuffisante de la société pour établir l'infrastructure de l'action sportive, ainsi la faiblesse du volume des relations conventionnelles entre les cadres sportifs des organismes de jeunesse et les institutions économiques privées.

Le M.J.S. est conscient, de ces faiblesses au regard du développement qu'il souhaite mener.

La stratégie nationale de l'enfance et de la jeunesse 2006-2015, au sein de son septième axe concernant les activités sportives, souhaite l'augmentation du niveau

sportif yéménite afin d'être représenté sur la scène internationale (logique de sport de haut-niveau), mener des actions sur le sport de base et le sport pour tous (logique de sport de masse). Pour cela, le M.J.S. est prêt à développer et activer ses actions, à favoriser les opportunités et améliorer les capacités des jeunes.

Ses objectifs secondaires concernent :

- La santé des enfants ;
- L'adoption de méthodes scientifiques ;
- La propagation des services à travers les gouvernorats afin d'augmenter la participation des jeunes dans les communautés ;
- L'activation et la promotion du rôle des jeunes en améliorant les services ;
- La propagation des effets bénéfiques issus de la pratique sportive ;
- La popularisation des sports ;
- Le renforcement du rôle des athlètes, l'amélioration de la qualité des programmes en vue d'augmenter les performances.
- La promotion du sport au sein du cursus scolaire.

L'ensemble de ces objectifs sont importants et un certain nombre d'obstacles sont présents, ce qui freine l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, le Yémen se heurte à ses formes d'organisations sociales (tribalisme, caste, patriarcat) et à des pratiques de corruption identifiées par de nombreux organismes internationaux. Dans le domaine sportif, cela se traduit par des intérêts ou enjeux politiques et/ou des personnels ou présidence de fédérations, la tricherie vis-à-vis des règlements internationaux et l'opacité de l'utilisation des fonds alloués aux organismes associatifs.

Les résultats de ce chapitre sont basés sur l'ensemble des résultats de plusieurs enquêtes.

- L'enquête par questionnaires auprès des fédérations sportives. Les résultats montrent les difficultés que les fédérations sportives rencontrent et leurs besoins. Un ensemble de freins au développement du sport est identifiable.
- L'ensemble des entretiens et discussions avec différentes personnes issues du M.J.S., des fédérations sportives, des clubs..., durant les cinq années passées.
- L'ensemble du recueil d'articles de la presse arabe et anglophone.

- Les résultats issus de la Consultation nationale de la jeunesse du questionnaire Sport, Culture, Loisir.

Présentation globale des résultats issus de l'étude auprès des fédérations sportives

Dans un premier temps, il s'agit de faire le point sur l'enquête auprès des fédérations sportives. Sur l'ensemble des 29 questionnaires distribués aux fédérations sportives en 2007, avec plusieurs relances, seulement 9 questionnaires ont été remplis et retournés, ce qui représente 31,03% de questionnaires envoyés. Il s'agit des 9 fédérations sportives suivantes :

1. La Fédération Générale Yéménite de Natation ;
2. La Fédération Générale Yéménite de Volley-ball ;
3. La Fédération Générale Yéménite de Cyclisme ;
4. La Fédération Générale Yéménite d'Escrime ;
5. La Fédération Générale Yéménite de Tennis et de squash ;
6. La Fédération Générale Yéménite Handisport ;
7. La Fédération Générale Yéménite de Boxe et kick boxing ;
8. La Fédération Générale Yéménite d'Hand-ball ;
9. La Fédération Générale Yéménite de Médecine sportive.

Les 9 fédérations sportives sont toutes basées à Sana'a. Elles sont affiliées à leur fédération internationale respective. Elles ont toutes une vocation de compétition, exceptée la F.G.Y. Médecine sportive. Les fédérations possèdent toutes un siège social (par exemple au M.J.S. pour la F.G.Y. Athlétisme et F.G.Y. du Sport pour Tous, au Centre Olympique de Sana'a pour la F.G.Y. Tennis de Table, au sous-sol des gradins du Stade Al-Zorafi à Sana'a pour la F.G.Y. Billard, ou la location d'un appartement comme la majorité des fédérations sportives) (la F.G.Y. Football possède ses propres locaux situé à la Cité Sportive de Sana'a¹). Possédant un siège social, les fédérations sportives organisent des réunions. Elles possèdent plus ou moins un système d'archivage, depuis peu. Les fédérations semblent être structurées, elles possèdent différentes commissions (administration, technique, entraînement, arbitrage...).

Elles disposent toutes d'un encadrement, qu'il soit administratif ou technique, constitué de bénévoles et très peu de salariés. Elles comptabilisent toutes au minimum un club sportif (c'est le cas de la F.G.Y. Escrime) et jusqu'à un ou plusieurs clubs au sein de chaque gouvernorats (comme la boxe, le tennis, le volley-ball...). Par conséquent, elles comptabilisent un certain nombre de licenciés qui a tendance, selon

¹ Visite de terrain et des locaux de la Fédération de Football à Sana'a en décembre 2005.

les statistiques énoncées pas toujours fiables, à progresser année après année. Toutes les fédérations disposent d'un budget provenant du M.J.S. et entretiennent parfois des relations avec certaines institutions, comme le M.J.S., le C.N.O.Y. et les fédérations internationales. Cependant les fédérations se confrontent à une multitude de difficultés quant à leur fonctionnement, leur ambition et/ou leur développement (adhésion des licenciés, en terme d'encadrement, de budgets, de lieux de pratique...). Les difficultés rencontrées font écho aux besoins.

Tableau 59 : Récapitulatif du nombre de « questionnaires envoyés aux fédérations sportives » / du nombre de questionnaires « retournés »

Fédération Générale Yéménite	Questionnaire envoyé	Questionnaire rempli
1. Athlétisme	X	
2. Gymnastique	X	
3. Natation	X	X
4. Football	X	
5. Volley-ball	X	X
6. Basket-ball	X	
7. Sport pour tous	X	
8. Hand-ball	X	X
9. Judo	X	
10. Taekwondo	X	
11. Karaté	X	
12. Kung-fu	X	
13. Cyclisme	X	X
14. Escrime	X	X
15. Tennis et squash	X	X
16. Tennis de table	X	
17. Equitation	X	
18. Echecs	X	
19. Police	X	
20. Sport militaire	X	
21. Sport universitaire	X	
22. Sport handicapé	X	X
23. Sport féminin	X	
24. Médecine sportive	X	X
25. Musculation & catch	X	
26. Boxe et kick boxing	X	X
27. Billard et snooker	X	
28. Pencak silat	X	
29. Haltérophilie	X	
TOTAL	29	9

1. L'illusion du développement du sport au Yémen

D'un coté « contextuel », le Yémen est l'un des pays les plus pauvres et se trouve face à des multiples problèmes majeurs à résoudre (accéder à l'éducation, accéder à l'eau potable, accéder à l'emploi, freiner la croissance démographique...). Le faible revenu des yéménites ne suffit pas à couvrir leurs propres besoins essentiels. Ceci contribue également à expliquer le taux faible de pratique sportive, le non développement du sport et le non rayonnement sportif du Yémen à l'international.

D'un côté « sportif », malgré l'obtention de quelques résultats internationaux (notamment Nassim en boxe dans les année 2000) et la possession de quelques équipements de prestige (comme la Salle du 22 Mai à Sana'a, des stades de football), la réalité du sport au Yémen déboucherait alors sur une « illusion » ou un « mythe » du développement du sport, ce qui est renforcé par une multitude de facteurs comme le manque de stratégies du M.J.S. et des acteurs du mouvement sportif, le manque d'infrastructures, des cadres techniques compétents...

1.1. Les faiblesses institutionnelles du M.J.S.

Le Gouvernement dispose, pour agir dans le secteur de la jeunesse et des sports, d'un M.J.S., structuré, doté d'environ 500 employés à Sana'a, et 115 répartis au sein des gouvernorats¹, de budgets non négligeables de fonctionnement et d'investissement (environ 6 millions d'euros pour le fonctionnement² du M.J.S. et 10 millions d'euros pour le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports), d'infrastructures et de services déconcentrés (Maisons des Jeunes dans les Gouvernorats) lui permettant d'être présent dans les principales villes du pays. Il existe des structures associatives au service des jeunes (les clubs, les fédérations, les associations...) prolongeant et complétant les actions du M.J.S. Le M.J.S., bien que doté de moyens financiers, de personnels et d'infrastructures lui permettant d'intervenir aussi en ville et quelques villages, enregistre de faibles performances qui ne sont pas à la hauteur des tâches à accomplir en matière d'encadrement, de formation, de formation extrascolaire et d'insertion des jeunes yéménites. Ceci se confirme au sein des résultats de la consultation nationale de la jeunesse. Les jeunes s'expriment sur le manque d'activités

¹ Entretien avec le Directeur de la branche suivi financier au M.J.S., (M.J.S., Sana'a, juin 2007).

² Le budget du M.J.S. en 2005 se répartit de la façon suivante : six millions d'euros sont consacrés au fonctionnement du M.J.S. (75 %), et deux millions d'euros sont consacrés à l'investissement (25 %).

offertes aux jeunes, le manque de structures d'accueil, et le manque de préoccupation des dirigeants sur la prise en compte de leurs besoins socioculturels et économiques.

Au quotidien¹, les capacités opérationnelles du M.J.S. et des structures sont faibles. Le nombre de jeunes encadrés ou seulement en contact avec le M.J.S. est faible, de l'ordre de 63 000 jeunes, ce qui représentent environ 4% des jeunes urbains de 12 à 23 ans². A l'intérieur de ces 4%, seulement 3% des filles participent à une activité encadrée par le M.J.S. et les structures associatives. Ces chiffres sont difficiles à établir car le M.J.S. et les structures associatives n'entreprennent pas d'études, de suivi de la situation des jeunes et de l'impact de ses activités.

Même si la construction d'équipements s'effectue, le M.J.S. apparaît comme une structure vide de moyens ne permettant pas le développement du sport dans sa globalité. Le budget du M.J.S. reflète l'importance accordée par les pouvoirs politiques et le poids de l'institution sportive au Yémen. La totalité des financements du sport (construction d'infrastructures, formations des cadres, subventions aux fédérations...) est de source étatique. La participation des autres acteurs est peu significative.

Selon Michel Crozier et Erhard Friedberg³, la rationalisation des organisations améliore le rendement. Au Yémen, une des conditions nécessaires, mais non suffisante en totalité, au développement du sport est liée à une meilleure rationalisation des organisations en charge du sport. Cependant, ceci pourrait s'avérer efficace, si les dirigeants possédaient une formation adéquate et une « culture sportive ».

Travaillant quotidiennement au M.J.S. (durant cinq années), les faiblesses du M.J.S. sont multiples.

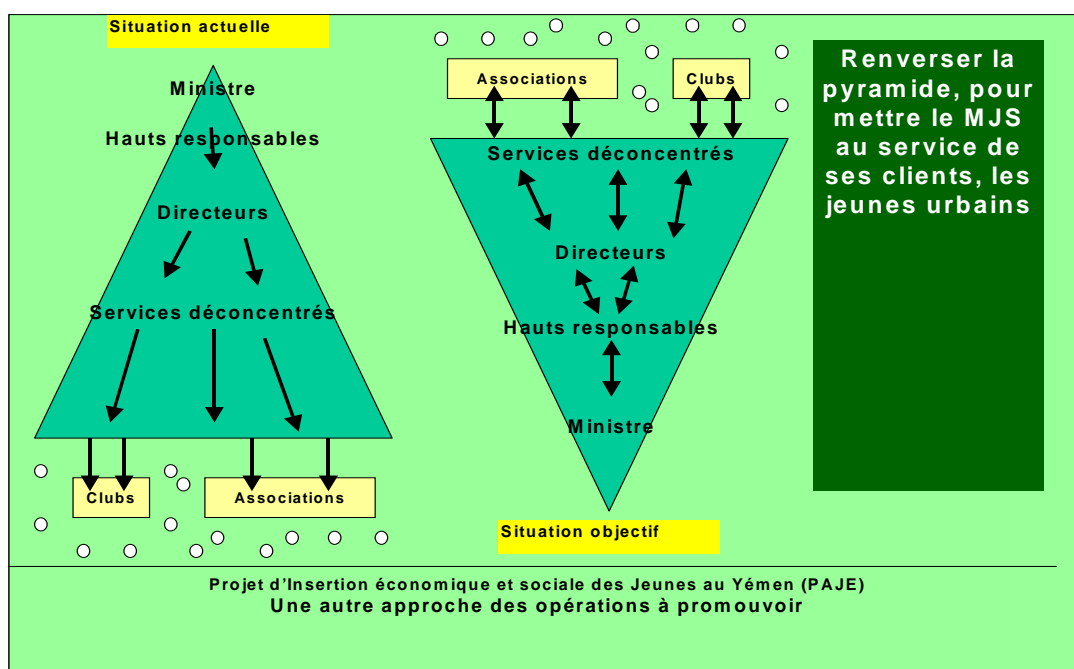
- Le M.J.S. mène une politique pyramidale. Le changement serait d'*inverser la pyramide*. Il s'agit d'un fonctionnement par le haut dans lequel l'Etat finance l'ensemble des activités sportives. Au lieu d'une politique et d'opérations définies par les hauts responsables, le M.J.S. devrait se mettre à l'écoute des jeunes et commencer à organiser les opérations répondant le mieux aux demandes des jeunes dans le respect des missions en matière sportive du M.J.S.

¹ Expériences professionnelles : la mise en place des activités est longue.

² Sur la base de 1 550 000 urbains âgés de 12 à 23 ans en 2004, estimation faite par le M.J.S. en 2005.

³ M. CROIZIER, E. FRIEDBERG, (1977). *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil.

Graphique 2 : Inversement de la pyramide au sein du M.J.S. (document issu du Rapport de présentation du projet Fonds de Solidarité Prioritaire Insertion économique et sociale des jeunes, page 24)



- La présence d'une organisation pyramidale possédant des procédures lourdes, peu déconcentrées et très lentes.
- Aucune prise de conscience des enjeux que peut représenter le sport au sein du contexte yéménite. Le sport c'est bien, mais que faire de plus.
- La gestion est plutôt archaïque, le fonctionnement du système s'effectue au jour le jour, sans élaborer des stratégies à court ou long terme (même si une stratégie existe). Par exemple, au M.J.S., lorsqu'une idée arrive en cours d'année n'entrant pas dans la programmation, elle s'insère au sein des activités du M.J.S.
- Le M.J.S. présente un intérêt pour le développement du sport qui est totalement détourné du développement du sport. Il y a donc peu de volonté politique. Le M.J.S. a pour vocation le développement des activités socioculturelles et sportives pour la jeunesse. L'ensemble des discours des dirigeants du M.J.S. va en ce sens. Cependant, l'intérêt réel de ces dirigeants n'est pas le développement du sport envers la jeunesse, mais un intérêt personnel afin de satisfaire leur trajectoire personnelle et professionnelle.

- Le M.J.S. possède une politique peu ambitieuse, ou peut-être trop ambitieuse, et non claire ne visant pas des résultats précis. La politique est trop centrée sur la construction d'infrastructures et le sport de haut niveau.
- Le M.J.S. manque de formations en termes de renforcement institutionnel et management.
- Le constat est une faible motivation des employés du M.J.S., des clubs ou fédérations. En couverture, la motivation est pour le sport, mais en réalité, le sport pour de nombreux acteurs est un tremplin pour accéder à un poste d'intérêt personnel.
- Le constat d'un manque de compétences des employés.
- Le problème d'effectifs insuffisants au niveau des fonctions d'encadrement des jeunes.

1.2. Une gestion gérée au quotidien, sans stratégie

Le M.J.S. possède la dernière stratégie nationale portée sur le développement des activités de la jeunesse¹. Le fait, que la jeunesse est prise en considération par l'ensemble du Gouvernement et des différentes institutions, tous se sentent concerner et préoccuper par l'avenir de la jeunesse. A la lecture globale de la stratégie, cela semble très confus et pas très clair. Cela se justifie puisque la population jeune représente trois quart de la population. Cette stratégie regroupe l'ensemble des Ministères yéménites (qu'il s'agit du Ministère de la Pêche, en passant par le Ministère du Pétrole). Cependant le volet sportif, reprend les thématiques globales qui se retrouvent couramment (entraînement, arbitrage, accès au haut-niveau). L'absence de culture, de formation et de stratégie engendre une dépendance vis-à-vis du pouvoir représenté par le M.J.S. Cette dépendance génère une absence d'élaboration de stratégies.

Le constat important est qu'il n'existe aucune stratégie et management au sein des organisations sportives. T. Oumarou² (1997) distingue quatre modèles de clubs : le modèle notabiliaire ou le club est contrôlé par des notables ayant des positions politiques ou économiques, le modèle communautaire ou les clubs sont gérés par des dirigeants issus du secteur public, le modèle municipal où les clubs sont contrôlés par

¹ Ministère de la Jeunesse et des Sports, stratégie nationale de la Jeunesse et des Sports 2006-2015.

² T. OUMAROU, (1997). *Efficacité sportive et formes d'organisation des clubs : le cas du football au Cameroun*. Thèse de 3^{ème} cycle de l'Université Claude Bernard, Lyon 1, Lyon, in P. BOUCHET, M. KAACH, (2005), « Existe-t-il un « modèle sportif » dans les pays africains francophones » ?, S.T.A.P.S., n° 65, pp. 7-26., p. 24.

les municipalités, le modèle d'entreprise où le club est dépendant de l'entreprise qui l'a créé.

Généralement, les deux premiers modèles sont présents. Le modèle notabiliaire où le dirigeant type utilise uniquement son argent et sa position politique pour gérer le club ou la fédération. Avec l'avènement de l'ère démocratique, le maintien de l'aspect tribal, le sport apparaît comme un nouvel espace de visibilité et d'expression offert aux hommes politiques. Les dirigeants sportifs sont souvent des notables, des hommes de pouvoir, des chefs de tribu, des hommes politiques ou militaires. Ils sont nommés dirigeants soit par des élections, généralement caractérisées par l'absence de démocratie, soit par une nomination direction par les autorités politiques (comme le cas de certains présidents de fédérations sportives, comme le Kung-fu). Les dirigeants se trouvent ainsi en position de tremplin au plan politique grâce à leur fonction de direction sportive. Il s'agit de l'exemple des fédérations sportives, telles que l'équitation, le sport militaire ou l'escrime. Le modèle communautaire où le dirigeant utilise son savoir sportif, est très peu présent au Yémen. Si quelques dirigeants tentent de développer leur fédération ou leur club avec les moyens existants, beaucoup d'entre eux sont à la direction pour des raisons autres que sportives. Ils n'adoptent aucune stratégie pour un quelconque développement.

Exemple : la boxe

80% du budget du M.J.S. accordé aux fédérations sportives est attribué à la Fédération de Football. Les autres disciplines sportives sont totalement oubliées et cela décourage les athlètes assidus et volontaires. Voici un exemple : M. Ayman Abdul-Al-Jurmuzi Elah, premier boxeur amateur du gouvernorat de Sana'a. En dépit des difficultés qu'il a rencontrées au cours de sa formation, il a remporté plusieurs championnats de boxe. Cependant, au fil de saisons sportives, aucun soutien n'est présent et l'ensemble des athlètes a cessé l'entraînement pour faire pression auprès du M.J.S. La boxe disparaît de Sana'a¹. Ayman a commencé la boxe en 1987 lorsqu'il avait six ans et rejoint le Club Ahli à l'âge de sept ans. A cette époque, le club a pu fournir que des gants de boxe, aucune protection dentaire n'était distribuée et aucun ring et matériel d'entraînement n'étaient présents.

¹ Yemen Times Staff, (1999). "The First Amateur Boxer in Sana'a: We did not find enough support, so we left training". *Yementimes*, 04, 25th-31th January 1999, Vol IX.

La F.G.Y. Boxe a été créée en 1990, directement après l'unité du Yémen. La Fédération du Yémen du Sud d'Aden, formation reconnue internationalement, a contribué à la mise en place de la Fédération générale. Elle a pu se développer dans les différents gouvernorats. Selon un entraîneur, « le M.J.S. néglige de façon volontaire certaines disciplines sportives (boxe, natation, lutte...) en limitant les budgets fournis aux fédérations sportives ». Par conséquent, les membres de la Fédération ont présenté leur démission afin de protester et faire valoir leurs revendications. Les athlètes sont restés sans structures et cadres. Une nouvelle fédération s'est formée en 1993.

Ayman sait que le M.J.S. ne reconnaît aucune activité sportive, exceptée le football. Il s'est rendu au M.J.S. afin de rencontrer les dirigeants. Pour lui, toutes les promesses du M.J.S. ne sont jamais tenues. Ayman, lors de ses passages au M.J.S. énonce : « je les (personnels) ai trouvés en sirotant un thé à la place de discuter des questions sportives ». Le personnel du M.J.S. n'est pas qualifié et ne comprend pas ce qu'est le sport. Les personnels « sont dans leurs bureaux en attente des rapports des diverses fédérations ou clubs, ne prennent pas le temps de les lire entièrement, et une série de commentaires et de signatures commencent, pour au final, parfois ne rien obtenir ». Il faudrait que les responsables se déplacent pour comprendre la situation réelle de la pratique sportive.

La F.G.Y. Boxe a fait une demande de soutien de matériel auprès du Fonds. Et bien « c'est une illusion en réalité ». Par exemple, des budgets importants pour la création des stades, et le Fonds ne finance même pas l'entretien.

Avec l'ensemble de cette situation et des problèmes permanents, Ayman a cessé toute activité sportive face à l'ensemble des déceptions. « Il n'y a aucune crédibilité dans le développement du sport au Yémen ». Le développement du sport ne peut pas compter sur le M.J.S., Ayman conseille aux clubs sportifs « d'essayer d'attirer les hommes d'affaires et des entreprises privées pour les financer, certains clubs ont déjà pris l'initiative comme Ahli Sana'a, Al-Wahda et Shaab Sana'a ».

Ayman s'est également exprimé sur Nassim, qu'il a rencontré une fois au Yémen, pour sa première visite au Yémen en 1993 au Club Al-Ahli à Sana'a : « Naseem est un boxeur international avec un style unique. Malheureusement, il n'a pas contribué au développement de la boxe au Yémen. Il a promis de soutenir la boxe et de construire un centre de formation en son nom à Sana'a, mais la promesse n'a pas été tenue ».

2. Une faiblesse incontournable : l'aspect financier

Le budget du M.J.S. n'est pas réellement accessible. Il existe peu de données présentes concernant le budget. Il est parfois confondu avec les ressources du Fonds de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse. Il existe donc un manque de transparence vis-à-vis du budget et de ses répartitions. Parfois les lignes budgétaires du M.J.S. se retrouvent sur les lignes du Fonds. La question à se poser est quelle est l'utilité de ce « doublon » ?

Malgré tous les encouragements financiers qu'octroie l'Etat au sport, toutes les organisations sportives rencontrent des obstacles d'ordre financier pour atteindre leurs objectifs. Les avantages dont disposent ce secteur sportif ne sont toujours pas suffisants. Une carence en la disponibilité de moyens crée une forte incidence (négative) sur la promotion du sport qu'elle soit sur le plan quantitatif ou qualitatif, dans le champ fédéral ou associatif.

Au final, pour l'ensemble des dirigeants, les manques sont présents (manque de matériel, de formation...), pour la population jeunes, les activités n'avancent guère, ni l'accès aux activités. La question, qu'est ce que la fédération peut faire ? Peut-elle répondre à ses objectifs ?

Avec 30 000 euros, pour le budget annuel de la F.G.Y. Escrime (en 2007 et en 2008), comment cette fédération peut-elle assumer les répartitions dépenses poste par poste qui lui sont imposées par le M.J.S., celui-ci composant celles-là sans la moindre connaissance des besoins de la fédération ? Par exemple, si la ligne budgétaire « organiser des compétitions locales » ou « participer à une compétition extérieure (du Yémen) (et sans avoir le niveau requis) est inscrite, la Fédération est obligée d'organiser ces compétitions. Cependant, « il serait préférable de profiter de cette enveloppe financière pour effectuer l'achat d'équipements sportifs de base, par exemple », énonce le président de la F.G.Y. Escrime¹. Elle ne peut pas transférer cette ligne sur de l'achat de matériel sportif par exemple.

« Pour le budget à transmettre à la fédération, sur les feuilles et les écrits, les promesses budgétaires sont excellentes, mais en réalité, cela ne suffit pas² ». La F.G.Y. Handisport annonce en 2007, un budget annuel de 50 000 U.S.D. (environ 35 000 euros).

¹ Travail d'aide au développement de la fédération d'Escrime du Yémen.

² Réponse de la F.G.Y. Handisport au questionnaire Fédérations sportives.

Le sponsoring est peu développé et concerne peu de fédérations sportives. La F.G.Y. Handisport dispose du soutien du journal le *Yemen Observer*. Le Président de la Fédération, Monsieur Farès Sanabani, est le directeur général de ce journal. Il est, également intéressant de se pencher sur sa trajectoire professionnelle. Il est de la presse présidentielle. Il est soutenu par la Présidence. Ceci lui permet d'avoir un soutien incontestable vis-à-vis de la population.

Ces fédérations sportives, avec leur budget alloué par le M.J.S. et/ou les aides émanant du Fonds, ne peuvent assurer le développement de leur discipline.

Les fédérations sportives recherchent davantage les aides extérieurs internationales, comme l'aide des fédérations internationales, du C.I.O., des comités continentaux. « Sans le soutien, l'apport, le don des institutions internationales, il est impossible de croire que le Yémen puisse avoir une élite sportive compétitive, compte tenu de l'inadéquation entre les ressources financières et les objectifs du Ministère¹ ».

Le Président de la F.G.Y. Escrime bénéficie de dons annuels en matériel sportifs émanant de la Fédération Internationale d'Escrime (F.I.E.). La F.I.E. possède une ligne budgétaire afin d'aider les jeunes fédérations en développement. « Sur les feuilles et les écrits c'est excellent, mais en réalité cela ne suffit pas ».

L'ensemble des fédérations sportives, des dirigeants sportifs rencontrés, des entraîneurs a des soucis budgétaires afin de répondre aux besoins (sportifs ou en personnels ?).

Le budget est nécessaire au recrutement d'un salarié, généralement un entraîneur étranger. Cependant les dépenses budgétaires sont-elles toujours correctement réalisées, lorsque la F.G.Y. Athlétisme embauche un entraîneur cubain pour le groupe d'athlètes en demi-fond. N'aurait-il pas fallu embaucher un entraîneur maghrébin² ?

La prise en charge des déplacements lors des compétitions est un coût que la fédération doit supporter. Les compétitions à l'étranger sont un gouffre pour certaines fédérations.

Outre le matériel sportif, la tenue vestimentaire liée à la pratique sportive est également un coût important.

¹ Entretien avec un journaliste sportif, (M.J.S., Sana'a, novembre 2009).

² Constat personnel au regard de la situation de la F.G.Y. Athlétisme.

3. Une faiblesse de l'encadrement et le manque de qualification des cadres dans le domaine sportif

Selon le Président de la F.G.Y. Athlétisme¹, « l'entraînement est un art, aujourd'hui il est devenu un savoir et art à la fois ». Il existe un nombre important de problèmes liés à l'entraînement et l'encadrement au sein des fédérations et des clubs sportifs.

Les fédérations s'intéressent à l'amélioration quantitative et qualitative du cadre technique et rencontrent de multiples difficultés. Les obstacles sont majoritairement d'ordre technique.

Le constat général pour les acteurs du mouvement sport (axé sur le haut-niveau ou le sport de masse) est qu'ils n'ont pas l'encadrement nécessaire pour le développement de leur activité, ceci aussi bien en qualité qu'en quantité. Le développement de la pratique sportive est pénalisé par le manque et la faiblesse de l'encadrement, qui demeure le point à améliorer (s'associant avec le manque d'infrastructures sportives). Les cadres sont très peu nombreux. Ces cadres ont reçu une formation de base, mais souffrent de l'absence de mise à niveau, de cycle de formation, de perfectionnement. Il existe peu d'entraîneurs nationaux qui soient compétents et expérimentés. Ceci se retrouve au sein de l'ensemble des disciplines sportives, des fédérations, des clubs dans la majorité des gouvernorats.

La plupart des fédérations sportives et des clubs possède un encadrement bénévole. Cependant le bénévole n'est pas pour autant qualifié. La fédération entre au sein d'un engrenage dont elle ne peut se défaire : s'entourer d'un encadrement non qualifié ou être seule ? Le problème évoqué par le Président de la F.G.Y. Gymnastique est qu'il est « obligatoire de former les bénévoles afin qu'ils soient un minimum qualifiés pour l'entraînement², et on doit avoir le budget nécessaire ». Une fois le recrutement des bénévoles effectué, le même problème que pour les adhérents se pose : comment fidéliser les personnes ?

¹ Entretien avec le Président de la F.G.Y. Athlétisme, (siège de la F.G.Y. Athlétisme au sein du M.J.S., Sana'a, février 2006).

² Entretien avec le Président de la F.G.Y. Gymnastique, (M.J.S., Sana'a, décembre 2009).

Pour l'ensemble des disciplines sportives, il n'existe pas de formations pointues (F.G.Y. Natation) au Yémen, le recours à un expert ou entraîneur étranger est alors nécessaire.

Généralement, le pays fait appel à des entraîneurs étrangers et techniciens, afin de prendre en charge l'équipe nationale. Ceci explique également l'envoi, parfois de cadres techniques à l'étranger (péninsule arabique ou Maghreb) dans l'espoir que le cadre revienne plus qualifié.

La formation des cadres sportifs et leur besoin de qualification trouvent un obstacle important dans l'absence d'établissements adaptés, comme les instituts universitaires ou centres de formation de cadres de haut niveau. Seul l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a, considéré comme l'un des premiers établissements au Yémen, forme, depuis 1990, des professeurs d'E.P.S.¹ ayant une spécialité dans une discipline sportive. Ces derniers interviennent notamment au sein des fédérations de leur spécialité sportive.

Lors de l'accompagnement d'une délégation yéménite en France, en novembre 2006, plusieurs réflexions se sont instaurées après la visite de plusieurs structures : l'I.N.S.E.P., des clubs sportifs parisiens...

La délégation se compose de plusieurs Vice-ministres (chargé de la Jeunesse, chargé des Sports, et celui chargé des Finances), ainsi que le Directeur des affaires sportives, le secrétaire général du bureau du Ministre (également secrétaire général de la Fédération d'Athlétisme, ancien athlète). Ils se sont aperçus que l'encadrement de l'activité sportive est dispensé par des personnes ayant des diplômes fédéraux ou d'Etat. Au Yémen, aucune reconnaissance (théorique et pratique) n'est validée. L'Institut National Supérieur de l'Education Physique et Sportive de Sana'a, délivre un diplôme. Ce diplôme est un certificat reconnu par l'ensemble des instances. Cependant cette reconnaissance de compétences et d'aptitudes n'est pas totale, puisque la majorité des fédérations sportives emploie des entraîneurs étrangers pour les postes d'entraîneurs nationaux ou de direction technique nationale.

En effet, les fédérations sportives yéménites n'ont pas des diplômes fédéraux reconnus par le M.J.S. Les fédérations forment des entraîneurs et des arbitres, mais sur quelle base de contenu de formation ? Emanant de la fédération elle-même, de la

¹ Equivalant à la spécialité Education et Motricité de la filière Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives en France.

fédération internationale ? Les méthodologies d'entraînement ont évolué, et pourtant, certaines fédérations sont encore à l'époque des années 1960. Par exemple, en athlétisme, au club de Sana'a¹, pour les catégories jeunes, le jeune s'entraîne six fois par semaine. Lors du déroulement de la séance, la mise en « jeu » n'est pas appliquée. Le jeune de 8 ou 10 ans s'entraîne comme un jeune junior ou espoir. La situation de l'encadrement du sport montre l'inadéquation entre l'offre de formation par rapport à la demande du mouvement sportif et la demande elle-même par rapport aux orientations ministérielles favorisant l'accès pour tous.

L'ensemble des acteurs du secteur sportif dénonce l'absence de cadres (entraîneurs) qualifiés dont l'objectif est la préparation au haut-niveau.

L'entraîneur n'arrive pas à traiter l'entraînement comme une profession, ce qui l'amène à travailler dans plusieurs clubs. L'entraîneur n'a pas confiance en son avenir professionnel. En effet, le problème majeur est l'irrégularité du paiement des salaires des entraîneurs dans le cadre des contrats officiels ou avec les clubs, voire la perte de salaires. Un entraîneur peut rester entre trois et six mois sans salaire (il est en de même à l'Université ou certains jeunes professeurs ne sont pas payés durant plus d'un an).

Il est également nécessaire de préciser que le statut d'entraîneur n'est pas défini. « Il n'existe pas de dispositions réglementaires concernant le statut d'entraîneur ».

L'ensemble des fédérations ayant répondu au questionnaire, juge utiles les formations fédérales, cependant, elles ne possèdent pas de centre de formation. Les dirigeants des fédérations sportives d'escrime, d'athlétisme, de volley-ball, de tennis évoquent l'instabilité des programmes d'entraînement due au manque de financements des programmes de longue durée, relatifs à la préparation des équipes nationales. Tous évoquent qu'il faut absolument traiter le manque d'entraîneurs (quantitativement et qualitativement) par les points suivants. Il faut inaugurer des centres d'entraînement sportifs, sous la direction de spécialistes au sein des différentes disciplines sportives afin de dépasser le manque existant du personnel issu de l'Institut. Il faut établir des salles d'entraînement et fournir les équipements nécessaires au sein de tous les gouvernorats. Certains présidents de fédérations sportives évoquent le financement via le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports.

¹ Observations de terrain durant les années 2006 et 2007.

Les raisons marquant la non évolution de l'aspect pédagogique en matière sportive sont multiples. La pesanteur culturelle et traditionnelle est prégnante. La pratique sportive n'est pas ancrée dans les mœurs. Par ailleurs l'éducation exige un coût financier (elle doit pouvoir palier aux manques des établissements, des équipements). Un élément important d'un point de vue technique, c'est le manque de personnels qualifiés et compétents. Face à ce constat négatif, le M.J.S. ne propose guère de solutions.

Le directeur de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a souhaite modifier les clichés et les tendances négatives envers les activités sportives¹. Il souhaite modifier la pensée de certaines catégories. Il porte un intérêt important et s'accompagne pour la plupart du temps des médias afin de redorer l'image des activités sportives et des activités scolaires.

Un projet de coordination et de coopération mis en place par le M.J.S. consiste à lier les organismes autour d'un objectif commun qui est le développement de la pratique sportive, le développement du sport scolaire. Cette coordination s'opère entre les associations au service des jeunes, des associations scolaires, des organismes liés à l'éducation de la jeunesse.

Le M.J.S. réorganise l'E.P.S. au sein des étapes scolaires au sein des écoles et universités selon les grandes lignes suivantes. Le M.J.S. conscient du manque d'installations sportives, élabore un plan global afin d'identifier les espaces disponibles pour certaines écoles et universités. Il privilégie l'utilisation des moyens simples pour les jeux individuels ne nécessitant pas de grands espaces. Il rend obligatoire l'enseignement de l'E.P.S., adapté au manuel scolaire (cependant la réalité est tout autre). L'E.P.S. est ponctuée par des concours sportifs annuels entre les écoles (proposant des jeux en adéquation avec leurs âges), entre les universités. L'aspect financier étant l'élément récurrent face au développement, il s'agit de tenter de multiplier les contributions privées destinées au soutien d'activités sportives scolaires.

Le constat est la pénurie d'enseignants qualifiés et compétents. Il faut accentuer le recrutement des enseignants issus des Instituts des Sports. En amont, le M.J.S. préconise le soutien de tous ordres aux instituts. Cependant les Instituts sont face aux problèmes majeurs de manque de soutien technique, humain et financier. Il s'agit,

¹ Entretien avec le Directeur de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a (Institut, Sana'a, janvier 2006).

comme un professeur d'E.P.S. dans l'Hadramaout, de multiplier les stages de formation pour les enseignants. Le M.J.S., comme les fédérations sportives, envisagent le recrutement d'experts étrangers.

Le M.J.S. réalise qu'il est nécessaire d'établir des passerelles entre les différents milieux (écoles, clubs, fédérations, centres de jeunesse, maisons de jeunes...). Des réunions de travail ont été mises en place entre le M.J.S. et le Ministère de l'Education afin de favoriser ces passerelles.

4. Un parc d'infrastructures sportives et d'équipements sportifs insuffisant

Le Yémen s'est doté d'infrastructures conformément aux souhaits énoncés lors de l'instauration du M.J.S. en 1990. En dehors des équipements hérités de la colonisation, la politique d'équipements du Gouvernement a privilégié la création d'ensembles sportifs au niveau des grandes villes. Cependant la construction de salles multisports, de centres n'est pas suffisante au regard du contexte démographique du Yémen. La population jeune représentant trois quarts de la population, elle nécessite une importante capacité d'accueil pour ses activités socioculturelles et sportives. L'Etat doit pouvoir proposer des structures d'accueil de quartier. Les jeunes doivent pouvoir se retrouver en un lieu d'accueil, afin qu'ils puissent s'écarter du qat et des activités intégristes¹. Le choix politique garant de la construction et création des infrastructures rencontre les limites d'une administration aux moyens insuffisants et limités.

Sur le plan des infrastructures sportives, malgré un bilan considéré plutôt positif par le Gouvernement, au regard du développement du sport depuis son implantation, il manque énormément de moyens et d'équipements nécessaires pour la majorité des différentes disciplines sportives : il existe un sous-équipement général. Pour des raisons politiques et de prestige le Yémen possède au moins un équipement ou complexe sportif de prestige dans la capitale à Sana'a (la Cité Sportive²) afin de pouvoir accueillir

¹ Discussion avec le Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Monsieur Ahmed Al-Oshari, (bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, mars 2007).

² La cité sportive se compose du Centre Olympique (accueil, hébergement, restauration, salle de formation), de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a, de la salle du 22 mai (immense complexe de salle de réception et au centre d'un terrain multisports) du stade de football, du siège de la Fédération de Football, du centre médico-sportif, de terrains de basketball, de football, d'une salle de tennis de table, et, des futurs locaux du M.J.S.

les équipes nationales, les conférences et manifestations (parfois lieu de réunion ministérielle). Cet équipement permet d'accueillir des compétitions importantes et permet d'assurer l'entraînement pour l'équipe nationale de football par exemple, or l'infrastructure nécessite un investissement important d'entretien. Le Yémen comptabilise 26 stades avec gradins, 27 salles de sport, 31 maisons de jeunes¹ sur un axe urbain (Sana'a, Taz, Aden, Hodeidah) qui regroupe à lui seul une part importante du parc d'équipements sportifs.

L'ensemble des dirigeants du M.J.S. reconnaît que les équipements existants ne répondent pas aux attentes du mouvement sportif : « Le Yémen manque beaucoup d'infrastructures pour la pratique de la jeunesse, des infrastructures inexistantes pour certaines disciplines sportives, notamment en milieu citadin, mais davantage en milieu rural², même si le M.J.S. prône la création d'infrastructures en milieu rural et urbain³ ». Le M.J.S. ne cache pas son incapacité à doter le mouvement sportif d'infrastructures et d'équipements⁴. La politique d'équipements sportifs du M.J.S. a privilégié jusque-là la création de grands complexes, notamment des stades, au détriment de salles polyvalentes, des gymnases. Le M.J.S. se confronte également aux difficultés d'entretenir les structures existantes.

Pour les responsables des fédérations sportives, les infrastructures sportives et les équipements sportifs sont un élément primordial pour le développement de leur discipline. Les responsables sportifs énoncent que les équipements ne répondent pas aux attentes du mouvement sportif et des fédérations sportives d'une part et aux attentes des jeunes d'autre part. « Le Yémen manque d'équipements sportifs, aussi bien dans les gouvernorats qu'au plan national⁵ ». Cependant lorsque les infrastructures sont présentes, comme le stade de Sana'a, il faut reconnaître que « les jeunes pratiquant l'athlétisme, au stade de l'initiation, n'ont pas besoin d'installations de haute technologie⁶ ». Mais ils ont besoin davantage de matériel sportif : comme des lattes,

¹ Voir précédemment le tableau 17 : des installations sportives au Yémen, p.256.

² Discussion avec Monsieur Abdu Al-Seadi, Vice-Ministre chargé des Sports, (bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, mai 2007).

³ Plusieurs présidents de fédérations sportives, le discours du Ministre actuel : interview chaîne Dubai sport.

⁴ Le chapitre précédent présentait un état des lieux plutôt positif vis-à-vis des dirigeants, il s'agit de féliciter l'avancée des constructions.

⁵ Entretien avec le Président de la F.G.Y. Basket-ball, (M.J.S., Sana'a, novembre 2008).

⁶ Entretien avec un entraîneur en athlétisme (Stade de football de la Cité Sportive Al-Thawra, Sana'a, décembre 2009).

des ballons, des poids, des javelots, des disques..., pour s'entraîner, mais personnellement, les athlètes ont besoin de bonnes chaussures et des pointes¹ ». Les fédérations sportives souhaitent qu'une multitude d'infrastructures équipées soient présentes au sein des gouvernorats, des infrastructures multisports (à usage multiple). Le M.J.S. revendique la création d'installations sportives à tous les niveaux, cependant, les fédérations sportives ne sont pas toujours du même avis.

Il est fort de constater que certaines infrastructures sont totalement absentes pour la pratique de certaines disciplines. Pour l'ensemble des fédérations sportives, les infrastructures et les équipements sont essentiels pour le développement de leur discipline et du sport en général.

Malgré l'importance majeure qui caractérise le moyen matériel dans une organisation sportive, l'ensemble des organisations (fédérations, clubs) retrouve des obstacles en ce sens. Elles souffrent d'un manque considérable de moyens nécessaires pour mener leurs activités dans de bonnes conditions (infrastructures sportives et équipements). Cet état de fait est susceptible de freiner les efforts fournis par ces différentes organisations sportives en vue de promouvoir leur discipline sportive.

Le constat général fait par les dirigeants sportifs est incontestablement un manque d'équipements sportifs. Les équipements sportifs ne répondent pas à la demande existante. Les seuls équipements sportifs d'accueil doivent répondre à un minimum d'accessibilité. Certains équipements sont vieux et peu entretenus par l'État. Ils sont parfois inadaptés à la pratique et ne répondent pas aux normes fédérales (F.G.Y. escrime), et encore moins aux normes de sécurité (F.G.Y. tir à l'arc). Par conséquent, il est parfois impossible d'organiser des manifestations, ou de recevoir des compétitions sportives.

Parmi les 300 pratiquants, Mohammed Abdullah Mohammed Siyam, 18 ans en 1998, issu de Sana'a, est un champion en kata². Il a participé au championnat militaire en 1997 et obtenu la troisième place. Il a commencé à s'entraîner en 1996 au club Al-Shaab de Sana'a, avec le commandant Ibrahim Al-Walid. Cependant il se trouve confronté à plusieurs problèmes : « les salles de formation sont trop petites et ne

¹ Entretien Monsieur Mustapha, entraîneur d'un club d'Aden, membre de la F.G.Y. Athlétisme (ayant effectué ces études en Algérie), ayant une vision plus moderne de l'entraînement que le reste des entraîneurs présents, (Stade de football de la Cité Sportive Al-Thawra, Sana'a, avril 2008).

² Sami WAEED, (1998). "Yemeni Karate Kid", *Yementimes*, Issue 1 (January 5th-11th, 1998), Vol.VIII.

conviennent pas pour la formation. Il n'y a pas assez d'équipements de sport et les entraîneurs ne sont pas qualifiés ».

La F.G.Y. Karaté se trouve confrontée à des problèmes financiers et ne peut participer à un championnat en Egypte. L'entraîneur de l'équipe, Mokthar Hamid Seif¹ exprime sa tristesse, car le M.J.S. « a présenté ses excuses pour le non financement de l'équipe ». La fédération tente donc de solliciter le secteur privé afin de trouver les fonds nécessaires (notamment auprès des compagnies aériennes Egyptair et Yéménia).

Un membre du club de karaté de Hodeidah², dont la salle se situe à la salle des sports de la Maison d'Hodeidah énonce plusieurs besoins primaires pour le déroulement l'activité : les coupures d'électricité à éviter, la climatisation, l'éclairage, l'accès aux vestiaires et sanitaires et l'accès à l'eau. Par exemple : « Si une lumière est à changer, il faudra attendre trois à quatre mois avant que cela ne s'effectue, alors si on a besoin du matériel spécifique ayant un coût élevé, alors on peut fermer le club ».

Par exemple, la F.G.Y. Natation dispose d'une seule piscine olympique à Sana'a³ (la seule de tout le Yémen) et ne dispose pas de petit bassin. A Hodeidah, l'Institut des Sports dispense la natation (théorie et pratique) et aucune piscine n'est présente : six étudiants se sont noyés en mer.

Lors de mes interventions⁴ en natation à l'I.S.N.E.P.S. de Sana'a au premier semestre 2006, l'enseignement de la natation s'effectue au sein d'un petit bassin (3 à 4 mètres sur 10 à 12 mètres de long, ayant une profondeur d'1,50 mètre) situé au sein d'une cité d'hébergement et lotissement de petites habitations (« Tourist City », pour les expatriés). Les exigences hygiéniques (l'accès au bassin, l'espace douche, les pédiluves⁵...), sont totalement inconnues au Yémen. En outre, il est impossible de se voir au travers de l'eau.

Le problème majeur de la F.G.Y. Cyclisme⁶ et de ses clubs est la sécurité routière. Aucune piste cyclable n'existe. La F.G.Y. Cyclisme ne dispose pas de

¹ "Mokhtar Hamid Seif, Appointed Coach of National Karate Team", (1998). *Yementimes*, issue 16th-20th April, Vol VIII.

² Entretien avec un membre du club de karaté de la ville de Hodeidah, (Maison des jeunes de Hodeidah, Hodeidah, mars 2008).

³ Réponse de la F.G.Y. Natation au questionnaire Fédérations sportives.

⁴ Dans le cadre de mes fonctions.

⁵ Telles que la France l'applique avec l'ensemble des contrôles avec l'Institut Pasteur.

⁶ Réponse de la F.G.Y. Cyclisme au questionnaire Fédérations sportives.

vélodrome. Les jeunes cyclistes s'entraînent sur les routes du Yémen. Cependant par expérience, circuler sur les routes au Yémen n'est pas très sécurisant.

La F.G.Y. Escrime¹ ne possède pas de salle et de pistes correctes. La salle mise à la disposition pour la F.G.Y. Escrime et du seul club se situe au sous-sol du Centre Olympique de Sana'a. Cette salle très petite, peu aérée, comporte des colonnes qui sont mal situées dans l'espace de la salle pour l'aménagement de la pratique de l'escrime. Seules deux pistes « bricolées » existent. La piste est faite de lattes de bois assemblées, non fixées au sol, ce qui fait que la piste bouge constamment. Le système électrique n'est pas installé. La pratique de l'escrime s'effectue sans moyens techniques modernes. Du côté du matériel, les tenues vestimentaires sont présentes. Au niveau matériel, les épées, les fleurets et les sabres sont également présents. Cependant, la fédération souffre du manque de lames de rechanges. Les lames se cassent très rapidement. La dizaine de fleurettistes s'est trouvée à une époque, à s'entraîner à tours de rôle avec cinq lames encore présentes.

La F.G.Y. Tir à l'Arc² ne possède pas de salles spécifiques à la discipline. L'aspect sécuritaire est totalement omis : l'entrée se fait face aux cibles et aux tireurs. Le matériel nécessaire (arc et cibles) est présent, mais sans une qualité requise minimum. Il n'y a pas les cibles adéquates (appelées « stramit », soit de la paille compressée). La Fédération utilise de la mousse et d'anciens matelas comme cible. Ceci entraîne donc l'usure des flèches (les flèches se tordent). Et pour revenir au principal, les arcs sont des arcs en plastique, utiles dans un premier temps lorsqu'il s'agit du stade de la découverte de la discipline. Donc il est impossible de pouvoir pratiquer cette discipline correctement.

La F.G.Y. Basket-ball souhaite avoir plus d'aires de jeux mettant à disposition des paniers de basket, car « si les jeunes ne disposent pas d'aires de jeux, de pratique, aménagées, leur adhésion au mouvement sportif en sera d'autant plus difficile³ ».

Parfois pour pallier le manque d'infrastructures, les fédérations s'adaptent en négociant des infrastructures privées. Comme pour la F.G.Y. Tennis⁴ avec les courts de tennis de la compagnie de télécommunication (M.T.N.).

¹ Réponse de la F.G.Y. Escrime au questionnaire Fédérations sportives.

² Lors d'une visite de la F.G.Y. Tir à l'Arc, à Sana'a en avril 2010.

³ Entretien avec le Président de la F.G.Y. Basket-ball (M.J.S., Sana'a, septembre 2007).

⁴ Réponse de la F.G.Y. Tennis au questionnaire Fédérations sportives.

Le constat principal est le manque d'équipements sportifs (de proximité) tels que : gymnases, halles ou salles de sports, terrains de football, salles d'arts martiaux. En fait, chaque discipline sportive recense un manque d'équipements. Ces manques et ces absences d'infrastructures sportives et de matériels sportifs se retrouvent dans l'ensemble de gouvernorats et des clubs sportifs. Ainsi le peu d'infrastructures sportives qui sont disponibles ne sont pas équipées. Pour un sport pour tous, un sport de masse, l'absence de terrains de petite taille ou d'aires de jeux est importante. Et au final les infrastructures existantes ont besoin d'entretien, ce qui représente un coût important pour le M.J.S.

A tout cela s'ajoute le manque de moyens de transports dans la majorité des clubs et toutes les fédérations.

Le M.J.S. tente de trouver des solutions, il en propose plusieurs. Le Ministre de la Jeunesse et des Sports souhaite le renforcement des ressources du fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports¹ afin d'augmenter les crédits alloués à destination d'achat d'équipements et de matériels sportif, d'une façon régulière selon un plan élaboré en concertation avec les différentes fédérations sportives et l'I.S.N.E.P.S. de Sana'a.

Par ailleurs, selon le Vice-Ministre chargé des Sports², la société doit contribuer aux charges de cette éducation avec les institutions éducatives concernées. Les recommandations doivent être accordées par le conseil des Ministres.

Le Président de la F.G.Y. Escrime³ émet l'idée de se mettre en relation avec différents organismes (comme le Ministère du Travail et le Ministère de la Formation Professionnelle) afin de fabriquer certains matériaux sportifs.

Au niveau des clubs et des fédérations sportives (appelés « unités de bases » par le M.J.S.)

Les déficiences sont importantes. Le club ne possède pas d'établissement administratif servant de siège social, d'établissements sportifs (comme les salles couvertes par exemple), et encore moins d'une section médicale et de formation. Cette

¹ Entretien avec Monsieur Hamoud Obbad, Ministre de la Jeunesse et des Sports, (bureau du Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, mars 2007).

² Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports, (bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, février 2007).

³

déficience selon le M.J.S. provient de plusieurs raisons. Les unités de base ne réussissent pas à découvrir de nouveaux jeunes (problème de détection des jeunes) et créer une nouvelle dynamique de groupe. Ces dernières ne réussissent pas à former et qualifier les différentes équipes sportives afin qu'elles participent aux différentes compétitions. Il manque incontestablement des moyens humains, matériels, financiers et techniques. Le tissu social ne peut donc se développer.

Certains dirigeants sont prêts à assurer les ressources et autofinancer les clubs. Il s'agit de quelques disciplines sportives et de dirigeants sportifs. Ces personnages sont de riches fortunes du pays s'adonnant à une discipline, comme l'équitation notamment.

Certains clubs arrêtent la construction hasardeuse d'installations, sur les terrains populaires, et tentent de se coordonner avec le Ministre de la Construction et de la Planification Urbaine. Le cadastre est un élément mis en place, cependant l'acquisition de terrains et les permis de constructions se règlent entre tribus et gouvernement.

Cependant l'Etat devrait contribuer à l'achèvement des infrastructures relatives à ces différentes unités. Le Ministre de la Jeunesse et des Sports espère l'augmentation du soutien financier à travers le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports. L'attribution est conditionnée par le nombre d'équipes sportives détenues par les clubs, l'organisation de compétitions, la participation aux compétitions, l'obtention de résultats sportifs.

Les clubs sportifs rencontrent les mêmes manques que les fédérations sportives. Ils souhaitent élargir la base de leur activité au niveau des gouvernorats. La faiblesse de l'établissement des programmes, des plannings de compétitions engendre parfois l'inadéquation de la préparation des athlètes relativement au calendrier international.

Par exemple la F.G.Y. Athlétisme opère une sélection d'athlètes à une semaine d'une compétition arabe en Jordanie¹. Les athlètes devant se qualifier doivent être au meilleur d'eux-mêmes afin de remporter la 1^{ère} ou 2^{ème} place. Un athlète de 10 000 mètres, se voit entrer en compétition nationale afin d'obtenir sa place pour cette compétition. Il est à noter que le Directeur Technique National n'a pas connaissance des éléments de programmation de l'entraînement sportif. Il impose cette compétition de sélection : il épuise donc ses athlètes. Seul un entraîneur adénite, formé en Algérie, s'est opposé à cette sélection. Il résista sur la piste, ses efforts n'ont pas servis. Il existe

¹ Expérience vécue en mai 2006.

une difficulté réelle à établir des programmes d'entraînement en vue d'obtenir des résultats internationaux.

La plupart des fédérations sportives fournissent des efforts afin d'obtenir un lieu de résidence sociale de la fédération. Une fois installée, l'utilisation de ses locaux n'est pas optimale. Même si la fédération est composée de différentes commissions, ces commissions n'élaborent aucune stratégie de développement. Généralement la fédération attend les subventions de l'Etat et ne se tourne guère vers le secteur privé, pouvant être source de revenus.

Au niveau du milieu scolaire

La collaboration entre le M.J.S. et le Ministère de l'Education devrait exister. Il s'agirait de créer des équipements socioéducatifs adaptés à un double emploi (éducation physique et sportive et tremplin vers le milieu fédéral). Le M.J.S. devrait avoir comme objectif principal la construction d'équipements de taille moyenne (répondant aux besoins du plus grand nombre) plutôt que la construction d'un complexe sportif à vocation internationale.

La pratique sportive scolaire a besoin de terrains de jeu. Le constat est plutôt négatif du côté scolaire. Ceci s'explique par plusieurs facteurs.

Il existe un manque d'attention important quant à la planification urbaine au niveau de la construction ou la mise à disposition du peu d'infrastructures sportives existantes. La planification d'horaires d'utilisation devrait s'effectuer en concertation avec l'ensemble des intéressés. Par ailleurs, l'absence de terrains dans certaines régions et certains districts est un obstacle majeur à la pratique de l'E.P.S. : certains terrains ont besoin d'être clôturés, certains ont besoin d'être nivelés, notamment ceux qui se situent en milieu montagnard.

De manière globale, les équipements primaires nécessaires au développement du sport manquent selon l'ensemble des acteurs du mouvement sportif.

5. Des fédérations trop petites

Concernant l'ensemble des fédérations sportives orientées vers la compétition, la fédération trouve qu'elle est une petite fédération et souhaite se développer davantage. Cependant plusieurs facteurs limitant existent comme la taille de la structure d'accueil, le manque de personnel d'encadrement et l'aspect financier.

La F.G.Y. Natation ne peut guère se poser de question en termes de développement, puisqu'il n'y a pas assez de construction de piscines¹.

Pour la F.G.Y. Escrime, elle ne dispose pas de salles (une seule salle à Sana'a), donc elle ne peut pas se poser la question de son développement.

Pour la F.G.Y. Handisport, « la Fédération restera comme elle est, car la société ne comprend pas leur problématique² ».

6. Le recrutement des jeunes, une impossibilité ?

Afin de se développer, la fédération ou le club doivent pouvoir recruter de nouveaux licenciés, majoritairement des jeunes. En effet, une majorité des jeunes n'adhère pas à des clubs. Ils s'organisent sur les parkings, ou sur les places, le soir et la nuit, pour jouer au football, par exemple. Ils organisent des entraînements, des matchs inter-quartiers. Ces jeunes énoncent qu'il est difficile d'intégrer un club, car « le club est un espace fermé³ ». « Les dirigeants de certains clubs font entrer les jeunes de leur entourage, même si le jeune n'a aucun niveau. Nous nous entraînons tous les jours, et nous pensons que nous avons des capacités sur le terrain. Le seul obstacle, c'est qu'on ne nous reconnaît pas, pourquoi je ne sais pas ? Alors lorsqu'on souhaite intégrer un club, il faut se battre pour y arriver⁴ ».

Pour les clubs compétitifs, une difficulté majeure est le recrutement de sportifs de haut-niveau, pour leurs équipes ou tout simplement des jeunes (afin de pouvoir constituer un renouveau de la pratique sportive).

¹ Réponse de la F.G.Y. Natation au questionnaire Fédérations sportives.

² Réponse de la F.G.Y. Handisport au questionnaire Fédérations sportives.

³ Entretien avec des jeunes, un soir, lorsqu'ils jouaient au football, sur la place Tahreer, au cœur de Sana'a, en novembre 2006.

⁴ Entretien avec le « leader » du groupe, un soir, lorsqu'ils jouaient au football, sur la place Tahreer, au cœur de Sana'a, en novembre 2006.

Cependant, il faut évoquer le butinage sportif : les jeunes changent souvent de pratique sportive, pourquoi ? Et que font les fédérations ou les clubs ?

Voici l'exemple de Mourad, un jeune d'une vingtaine d'années (en 2007), originaire de Sana'a. Il est étudiant à l'Institut National Supérieur d'E.P.S. à Sana'a. Il est athlète et pratiquait le demi-fond (800 et 1 500 mètres). Il possédait un niveau correct et les qualités d'un coureur de demi-fond, faisait partie des meilleurs athlètes de la F.G.Y. Athlétisme. Une année plus tard, (fin 2008), je l'ai retrouvé à la Fédération d'Escrime en tant que fleurettiste. La question est de savoir pourquoi retrouver le jeune Mourad en escrime ? Sa réponse est la suivante :

« La Fédération (d'Athlétisme) souhaitait que je fasse du 10 000 mètres. Afin que je puisse participer à une compétition des pays arabes, j'ai dû faire un test ou une sélection pour cette participation. J'ai dû courir 10 000 mètres pour me qualifier, je n'ai pas fini cette course. Cela m'a dégoûté. Alors que je ne voulais pas faire ce 10, et, je suis meilleur sur 800 et 1 500 mètres. Et la Fédération n'offre aucune perspective de progression, aucune participation aux compétitions sportives internationales, elle n'offre rien. Ma seule participation était les championnats du Monde de Cross Country en 2005, mais on avait la honte, car on n'a eu aucune bonne préparation, et aucun entraînement avec une méthodologie qui nous permette de progresser. Et, on n'a même pas des chaussures de pointes offertes pour nous les athlètes alors qu'on représente le Yémen. Aussi, à l'entraînement, tu as déjà vu des athlètes s'entraîner sur piste, sans pointes ! Et après lorsqu'on est blessé, personne ne s'occupe de nous ! Le Centre de Médecine sportive ne soigne que les petites blessures. On n'a pas de soutien ? On se retrouve seul. Alors pourquoi rester ? Je préfère partir et arrêter que de continuer sans soutien et compréhension. Ce qui me motive c'est la compétition et être le meilleur ».

Par ailleurs, la Fédération ne conserve pas ses athlètes. Les athlètes changent constamment et aucun travail ne peut s'effectuer sur une planification de plusieurs années afin d'atteindre des objectifs, alors que le potentiel est présent. Depuis, Mourad s'entraîne régulièrement en escrime. Il participe aux différentes compétitions avec le peu de matériel que la Fédération dispose. Cela dure un temps. Au final, au bout d'une année, il se retrouve dans la même situation qu'en athlétisme. « Je ne peux plus avancer, la Fédération n'offre pas l'opportunité de s'épanouir ». Mourad quitte la F.G.Y. Escrime, pour aller cette fois du côté de la Fédération de Tennis de Table. Mourad s'entraîne dans sa nouvelle discipline : le tennis de table. Mourad, athlète

depuis plusieurs années et assidu, quitte l'athlétisme, reste en escrime durant deux ans, et intègre l'activité tennis de table, mais pour combien de temps ?

Le butinage sportif pour la catégorie des jeunes est présent, un *turn over* des adhérents pour certaines disciplines, un encadrement sportif et technique peu convenable aux attentes des jeunes, sont l'ensemble des raisons de la difficulté de recruter les jeunes, mais également de les fidéliser. Un problème récurrent existe au sein des fédérations et des clubs : la fidélisation des adhérents. Comment les fidéliser, quelles actions mener, quels moyens et solutions apporter ? Les clubs et les fédérations du Yémen, à l'heure actuelle, ne sont pas capables d'y répondre et de proposer des solutions.

La F.G.Y. Basket-ball¹ énonce que la difficulté à recruter des jeunes vient également du fait que le mouvement sportif n'entretient pas de lien avec les écoles, les collèges et les universités. « Le sport scolaire n'est pas du sport scolaire. Cela ne s'appelle pas de l'E.P.S. mais du bricolage ». Les enseignants du milieu scolaire n'ont aucune formation et les heures d'E.P.S. se transforment en « récréation tout simplement ». « Il faut que le Gouvernement puisse davantage se sentir concerné par la nécessité de prendre en charge, de façon réelle, l'E.P.S. L'E.P.S. sera un équilibre dans la vie de l'enfant, il pourra s'ouvrir sur d'autres activités et s'épanouir. L'E.P.S. pourra susciter l'intérêt du sport, et si le mouvement sportif est en contact avec le milieu scolaire, cela sera positif² ».

Le recrutement s'avère difficile pour les fédérations et les clubs. Afin de recruter un joueur, il faut parfois lui apporter des « propositions intéressantes³ », énonce le Président de la F.G.Y. Tennis.

Pour la F.G.Y. Athlétisme, l'organisation d'un marathon⁴ permet la détection de nouveaux jeunes.

¹ Entretien avec Président de la F.G.Y. Basket-ball, (M.J.S., Sana'a, avril 2010).

² Entretien avec un entraîneur de la F.G.Y. Basket-ball, (M.J.S., Sana'a, avril 2010).

³ Entretien avec le Président de la F.G.Y. Tennis, (M.J.S., Sana'a, mai 2006).

⁴ Yemen Observer, (1998). Issue 25- 22th-28th June, 1998, Vol VIII.

7. En terme de relations avec le milieu environnant

De manière globale, les relations avec le milieu environnant sont bonnes, cependant, elles n'engendrent pas de soutien réel.

« Le seul moment où les clubs se rencontrent et partagent leur expérience c'est lors du championnat national organisé par la fédération », énonce le secrétaire général de la F.G.Y. Boxe¹. Cela sous-entend que la communication n'est pas très bonne.

Certaines fédérations comme le tennis tentent d'établir des liens avec le milieu scolaire (afin de toucher une population de jeunes pratiquants), de sensibiliser les jeunes à la discipline, d'établir une passerelle entre le monde fédéral et scolaire, d'avoir un « *interlocuteur* » commun aux deux mondes. La F.G.Y. Tennis et de Squash évoquent les « mini-tennis² » qu'elles tentent de mettre en place au sein de différents gouvernorats.

Il manque généralement au sein de la fédération sportive, une commission « communication ou relation extérieure ».

Un marché du sport sous-développé

Il est fort de constater que le développement du sport au Yémen s'est souvent réduit à la recherche de performance (sport de haut-niveau) au détriment du sport de masse et des pratiques sportives traditionnelles. Le Yémen n'a pas instauré les conditions d'essor du secteur en direction des équipements sportifs, du sport scolaire et universitaire, du sport fédéral et de la formation des cadres.

Le manque d'emplois rémunérés déclaré dans les clubs ou les fédérations pour des missions de développement ou de gestion est peu présent. Par ailleurs, le bénévolat n'est pas une notion imprégnée.

Manque d'informations

L'information sur le sport est l'une des composantes les plus efficaces selon le Ministre de la Jeunesse et des Sports³. Elle constitue un moyen utilisable afin de vulgariser la connaissance et la culture sportive. La Direction générale de l'information du M.J.S. préconise l'amélioration des sources de l'information vis-à-vis de la pratique sportive. Pour cela la direction est en relation avec différentes institutions (Ministre des

¹ Entretien avec le secrétaire générale de la F.G.Y. Boxe, (M.J.S, Sana'a, juin 2006).

² Réponse de la F.G.Y. Tennis et de Squash au questionnaire Fédérations sportives.

³ Discussion et stratégie.

médias, Université de Sana'a...). Un programme télévisé concernant le sport pour tous avait été mis en place, mais le projet fut abandonné.

Cette volonté d'informer s'est décidée au plus haut de la pyramide (soit le Ministère). Les dirigeants des hautes institutions sont apparemment sensibles aux différents problèmes. Cependant la mise en œuvre des actions concrètes de terrain n'est pas relayée par les techniciens.

Le M.J.S. s'attèle à la recherche scientifique. Généralement, cela se traduit par la mise à disposition de bibliothèques. L'Institut des Sports de Sana'a possède une petite bibliothèque composée majoritairement de manuels en langue arabe¹. Les propositions du M.J.S. afin de mettre en œuvre cet aspect sont définies via la Stratégie Nationale. Elles mettent l'accent sur les recherches scientifiques. Ceci s'avère difficile à mesurer. L'édition d'une revue scientifique par l'Institut des Sports et le C.N.O.Y. n'a pas abouti.

Difficultés de la F.G.Y. Sport pour Tous

Les premières difficultés sont d'ordre culturel. Selon le Président de la Fédération du Sport pour Tous, la population n'est pas prête vis-à-vis de la pratique sportive. A cela, s'ajoute une réticence énorme de la population à la pratique physique féminine. Par ailleurs, les administrations sportives en général négligent l'importance de l'éducation physique chez les employés. Les administrations ne sont pas porteuses d'exemple positif. Le secrétaire général remarque que la concurrence existe entre les différentes fédérations sportives et la fédération du Sport pour Tous se trouve en situation de désavantage. Il y a peu de soutien pour cette fédération et peu de communication. La fédération prône l'activité familiale, aux différents établissements éducatifs, au secteur du travail. Cependant, comment la fédération peut-elle se développer, alors que les moyens humains sont en faible nombre, les moyens financiers faibles, voire rares ? Par ailleurs, le lieu de pratique reste toujours à définir, car la fédération ne possède pas d'installations propres. Elle utilise les lieux publics, les jardins publics, les zones côtières... La Fédération du Sport pour Tous a réfléchi à son avenir, et propose diverses solutions, sans doute pas réalisables. Les programmes doivent être élaborés par des experts spécialisés selon divers principes.

¹ Visite de l'Institut en 2006.

Il faut diversifier les activités en correspondance avec la diversité et les tendances, les besoins et l'âge des individus.

Le Yémen prône une orientation sportive d'élite afin de participer aux compétitions internationales ou régionales (compétitions panarabes par exemple). Les problèmes socio-économiques que connaît le pays sont à résoudre en priorité, la diffusion du sport à l'ensemble de la population yéménite reste minoritaire.

Les difficultés à organiser des compétitions régulières

La F.G.Y. Athlétisme rencontre des difficultés à tenir son calendrier fédéral de compétition. Par exemple, après avoir préparé un athlète pour un 10 kilomètres programmé, par la fédération, un jeudi à Dhamar. La veille de la compétition, la compétition a été annulée.

Fuite des sportifs du Yémen

Au Yémen, peu de cas de fuite de sportifs sont à noter. Ils sont peu nombreux, mais ils existent pourtant. La fuite des talents s'exprime par le manque de salaire suffisant pour subvenir à leur besoin, et d'encadrement technique adéquat. C'est le cas de Nashwan en gymnastique, parti à Seattle aux U.S.A. pour s'entraîner (son entraîneur étant Jim Holt).

9. La santé des sportifs

Les avantages pour la santé de la participation des hommes à des activités physiques et à des sports sont maintenant bien établis. La participation à une activité physique et sportive peut empêcher une multitude de maladies non transmissibles, responsable de plus de 60% des décès mondiaux, dont plus de 60% surviennent dans les pays en voie de développement¹. En ce qui concerne les jeunes filles, elle peut avoir des incidences positives sur la santé pendant l'enfance et réduire le risque de maladies chroniques plus tard.

¹ Organisation Mondiale de la Santé, (2007). *Why move for health*, Genève, Suisse, (Site Internet : www.who.int/moveforhealth/en/).

Au Yémen, il n'existe pas de protection médicale et sanitaire fiable. La France a mis en place le Suivi Longitudinal de l'athlète. Au Yémen, cette réalité est très lointaine. Au niveau des fédérations sportives, aucun suivi médical n'est pratiqué auprès du jeune athlète. Le contrôle sanitaire n'est pas effectué durant la période d'entraînement, les matches. La majorité des athlètes mâche le qat.

9.1. Le problème du qat

« Il y a que le qat à Bani Matar¹ ». « Nous voulons un club de sport, des activités culturelles pour arriver à changer nos habitudes envers le qat² ». Voici une situation bien réelle. Le qat est un problème majeur au Yémen. Pour le domaine sportif, le qat est considéré comme un produit dopant. Les fédérations sportives se trouvent confrontées à un problème supplémentaire : pas de consommation de qat pour l'ensemble des sportifs.

Cependant, il faut noter que les fonctionnaires mâchent le qat au sein des enceintes du M.J.S.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports, lors d'une interview télévisée³ (chaîne de Dubaï Sports) déclare que les sportifs yéménites doivent faire le choix entre le sport (l'équipe) et le qat.

Beaucoup d'athlètes yéménites n'ont pas pu participer à la compétition d'Asie de Doha en 2006, notamment l'équipe de football. La fédération du football du Yémen a été exclue de la compétition, après que les tests médicaux des athlètes yéménites ont révélé la substance du qat, inscrite sur la liste du Comité International Olympique. « Le qat est responsable des non participations aux compétitions internationales », énonce le secrétaire général du C.N.O.Y. Le M.J.S. a blâmé la fédération de football, du fait que la fédération n'a mené aucune prévention à l'encontre du qat⁴.

Le C.N.O.Y. éprouve des difficultés à suivre et conduire des tests sur l'ensemble des athlètes en stage de préparation aux compétitions importantes. Le C.N.O.Y. évoque le fait que les athlètes doivent obligatoirement se soumettre aux tests. Suite à cette nouvelle (non participation de l'équipe nationale de football), les critiques ont été radicales de la part des supporters envers le M.J.S., le C.N.O.Y. et la fédération de football. « Ils sont incapables d'éradiquer la pratique du qat ».

¹ Questionnaire 0202, espace libre d'expression des jeunes.

² Questionnaire 0213, espace libre d'expression des jeunes.

³ Interview à la Chaîne Dubaï Sports, année 2009. Pas de date.

⁴ I. AL-GHABIRI, (2006). "Qat keeps athletes at home", *Yemen Times*, Issue 1002, 27 novembre 2006.

Le qat est le seul responsable de la non participation aux compétitions internationales. L'ancien Ministre de la Jeunesse et des Sports accuse ouvertement la fédération de football de n'assurer aucune prévention, depuis que le C.N.O.Y. assure des campagnes « d'anti qat ». La réponse de la fédération est qu'il n'existe aucune communication entre la fédération et le C.N.O.Y.

L'entraîneur national de football, Ameen Al-Sunaini, en 2007, fait part de ses problèmes vis-à-vis de l'entraînement des athlètes¹. Les jeunes ont besoin de mâcher le qat. « Le jeune athlète yéménite souffre du manque de confiance en soi et ne se soucie pas de lui-même. Il se néglige : il mâche le qat et fume. Au Yémen, le qat est le plus gros problème. Les médias devraient mener une campagne de sensibilisation afin de les sensibiliser sur les dangers de cette plante. Les dirigeants des clubs devraient également participer à l'éducation des athlètes à ce sujet afin de réduire le poids de ce phénomène ». « J'ai constaté, par mon expérience passée avec les athlètes, que la plupart d'entre eux sont accros au qat. Je sais que certains athlètes mâchent le qat avant et après l'entraînement. C'est un fait qui ne devrait pas être ignoré ». Le qat est considéré comme un produit dopant, ce qui peut éliminer d'office la participation aux compétitions. Le qat et la malnutrition sont les principaux facteurs qui affectent les athlètes.

¹ Yemen Times Staff, (2007). "Qat chewing stops Yemeni athletes from excelling", *Yemen Times*, Issue: 1095, Vol. 15, From 18th – 21^h October 2007.

10. Corruption : intérêt personnel, tricherie et opacité

Reflet de la société moderne et produit de l'économie marchande, le sport est donc perméable aux différentes dérives de la sphère sociale et économique comme la corruption. La corruption dans le sport est de différentes natures. Elle peut-être l'utilisation de moyen anticoncurrentiels (argent, faveur, menaces...) afin de diminuer les risques liés à l'incertitude du résultat d'une compétition. La corruption peut abimer l'éthique du sport moderne par des logiques extérieures au champ sportif. Le sport, étant un champ à part entière, se voit bousculer par d'autres champs. Chacun, au sein de son champ, utilise les champs appropriés, comme source d'enjeux.

Le M.J.S., les fédérations sportives, le mouvement sportif dans sa globalité, se heurtent à des pratiques de corruption identifiées. Cela se traduit par différents aspects dont trois peuvent être retenus :

- L'intérêt personnel d'enjeu politique passe avant l'intérêt sportif.
- Les organisations trichent vis-à-vis des règlements internationaux.
- Dans la plupart des cas, la répartition des fonds alloués aux organismes, même au sein du M.J.S. ne sont pas clairs.

Ainsi, selon un jeune, « il faut régler la question de la corruption au Yémen¹ ».

10.1. Intérêts ou enjeux politiques et/ou professionnels de création ou de présidence de fédérations sportives

Le sport est souvent utilisé par les acteurs sportifs pour atteindre des objectifs personnels (souvent politique). Des incohérences existent et les objectifs sont loin d'être clairs, malgré les affirmations des textes officiels. Le sport se vend en quelque sorte. Les sportifs se vendent également.

Le comportement des acteurs sportifs provoque le fonctionnement de réseaux « informels » dont l'importance déforme visiblement les objectifs proclamés officiellement. Il révèle que le sport est un lieu de négociations et de marchandages et que la transparence visée par une réglementation ne peut être obtenue, tant que les intérêts personnels et individuels dominent largement les objectifs nationaux.

¹ Questionnaire 1495, espace libre d'expression des jeunes.

La remarque importante est qu'il y a une absence de stratégie et de politique de développement.

Finalement, existe-t-il un intérêt pour la culture sportive, pour le développement du sport ?

Après avoir travaillé, environ deux années, avec le Président de la F.G.Y. Escrime, l'intérêt réel n'est pas sportif mais personnel. Dans un premier temps, il est nécessaire de présenter la trajectoire du Président. Il est issu d'une tribu importante, située près de Sana'a. Il assume des fonctions importantes au sein de la police politique à Sana'a. Passant régulièrement au M.J.S., pour des raisons personnelles, il s'est aperçu que la F.G.Y. Escrime n'existait pas. Il présente le projet au Ministre de la Jeunesse et des Sports qui accepte. L'approbation de la création de la fédération n'a pas osé trop de difficultés, puisque le poste professionnel du Président est un poste « important ». De ce fait, il a été jugé « apte » à la présidence de la fédération. Maintenant, le Président peut œuvrer comme il l'entend, en organisant quelques compétitions afin que la presse puisse parler de lui. Il entreprend des actions qui le valorisent.

Par exemple, la participation de la F.G.Y. Escrime au Congrès de la Fédération Internationale d'Escrime (alors que les membres de la fédération ne parlent pas anglais) est à double objectif : établir un acte de présence au sein de l'instance internationale (et vis-à-vis du M.J.S.) et faire de ce séjour un intérêt personnel (de vacances...).

La participation des membres de la F.G.Y. subventionnée par le M.J.S., comme le Président, le secrétaire général : ceux-ci s'auto-proclament accompagnateurs des athlètes, suivant des stages d'entraînement et de formation. La question qui se pose : quelle est la place des entraîneurs ?

Le siège de la fédération est un lieu convivial (et non professionnel) où s'organisent des séances de qat et des soirées improvisées...

Ces actions ont-elles un objectif purement sportif ?

10.2. Tricherie vis-à-vis des règlements internationaux

Il existe très peu de preuves ou d'exemples pertinents de corruption au niveau des élections dans les fédérations sportives. Ces cas relèvent de la vie interne des fédérations, qui sont indépendantes et autonomes. Toute intervention gouvernementale serait très problématique.

Le football yéménite et la F.I.F.A.

Le Comité d'urgence de la F.I.F.A. a décidé le 12 août 2005 de suspendre, avec effet immédiat, l'Association de Football du Yémen (A.F.Y. soit la fédération yéménite de football) pour cause de grave ingérence des autorités politiques dans les affaires internes de l'association, violant ainsi à l'évidence l'article 17 des statuts de la F.I.F.A. Cette suspension implique que toutes les activités internationales de football de l'A.F.Y.¹ sont suspendues jusqu'à nouvel ordre de la F.I.F.A. Tous les paiements d'assistance financière de la F.I.F.A. ont été également interrompus et l'A.F.Y. a été privée de droit de vote lors de congrès tenus par les instances internationales du football.

La F.I.F.A. et la Confédération Asiatique de Football avaient averti à plusieurs reprises le Ministère yéménite de la Jeunesse et des Sports, lui rappelant qu'il était tenu de respecter les principes d'indépendance de la F.I.F.A. et de démocratie ainsi que la procédure établie pour les associations membres de l'instance du football. Malgré ces interventions², le gouvernement a choisi de violer à plusieurs reprises ces principes et n'a laissé au Comité d'urgence aucun autre choix que de suspendre l'A.F.Y.

La F.I.F.A. souhaite simplement maintenir les structures et fonctions conformément aux principes de ses propres statuts. L'intervention flagrante des autorités gouvernementales dans les affaires du football local en violation des principes de la F.I.F.A. n'est pas acceptable.

Une réalité vécue au sein d'une fédération sportive : La F.G.Y. Escrime souhaite participer à une compétition arabe se déroulant en Jordanie en 2008. Au regard des catégories présentées en fonction de l'année de naissance, l'ensemble des athlètes de la fédération se situait dans la catégorie senior, ce qui est une catégorie « difficile ». Le Président de la fédération a décidé que ces athlètes n'étaient pas seniors, mais juniors, la catégorie d'âge inférieure. Par conséquent, quelle était la solution pour que le jeune athlète puisse concourir en catégorie junior ? La seule solution présente pour le Président était le changement de date de naissance du passeport des athlètes. Les athlètes possèdent de nouveaux passeports avec de nouvelles dates de naissance, qu'ils

¹ Matches entre clubs nationaux ou entre équipes représentatives du Yémen organisés à l'étranger, matches entre équipes étrangères organisés au Yémen, participation à des tournois régionaux, désignation d'officiels yéménites...

² Une délégation conjointe de la F.I.F.A. et la Confédération Asiatique de Football s'était rendue au Yémen en juin 2005 pour présenter une feuille de route afin de normaliser la situation, incluant l'ébauche et l'approbation des nouveaux statuts et préconisant l'organisation d'élections sur la base de ces statuts.

garderont pour les années futures. Ils évolueront en catégorie junior, alors qu'ils sont seniors.

L'un des points de la corruption dans le sport est le caractère fermé et familial des organisations sportives. Cette notion peut avoir une connotation contraire, à savoir la fermeture au monde extérieur. Certains jeunes ne peuvent pas adhérer aussi facilement à un club. Ils doivent passer une série de tests et entretiens. Ainsi beaucoup de fédérations et de clubs sportifs n'ont pas de culture démocratique. Ces comportements sont qualifiés de corruption. Jens Weinreich, journaliste sportif, dans le Transparency Watch de juin 2006, résume le problème en citant une phrase de Monsieur Blatter, Président de la F.I.F.A. : « on ne s'adresse pas à des étrangers. Si on a des problèmes en famille, on les résout en famille¹ ».

10.3. L'opacité de l'utilisation des fonds alloués aux organismes associatifs

- L'obtention d'une subvention

Une réunion du Comité de gestion d'un club sportif de Mukallah et un certain nombre de dignitaires de Mukallah ont découvert un scandale²: 30 millions de rials yéménites ont disparu de la comptabilité. Ladite réunion est intervenue après la diffusion d'une rumeur : quelqu'un prétendant être un entrepreneur avait trompé le Directeur, en affirmant qu'il allait construire les installations du Club. Le Directeur du bureau du M.J.S. de Mukallah a remis à l'entrepreneur les documents relatifs au terrain détenu par le club (malgré le fait que ces documents ne devaient pas être remis). Toutefois, le contractant est censé réclamer à l'entrée d'un montant de 30 millions de rials dans le compte bancaire du club. Le fait qu'il ne l'a pas fait a été découvert par certains de ceux qui sont soucieux des intérêts du club et a été signalé aux autorités compétentes. À ce moment-là, l'appropriation de l'espace et de la documentation a changé de mains trois ou quatre fois. Il a été convenu qu'un comité de suivi de cette affaire avec le gouverneur et l'appareil judiciaire pour sauvegarder les intérêts du club et de propriété.

¹ Bulletin en ligne de Transparency International de juin 2006.

http://www.transparency.org/publications/newsletter/2006/june_2006/interview

² Yemen Times Staff, (2000). "Mukalla Sport & Youth Sector Financial Scandal", (2000). *Yementimes*, Issue 52, 274, Vol IX, 27 décembre-02 janvier 2000.

L'argent a disparu de la caisse du club : l'histoire est confuse afin de noircir la vérité. L'entrepreneur n'a pas réclamé cet argent : donc forcément une personne du club a détourné cet argent. Mais cette personne devait se protéger, d'où l'invention « d'une histoire ».

11. La jeunesse yéménite entre les actes terroristes et la pratique sportive.

Si le sport vise à développer et à détecter les jeunes talents et leur offrir les compétences sportives, les extrémistes et les terroristes répandent des idées destructrices et d'horreur chez les jeunes et la société. Contrairement aux extrémistes et les terroristes, « le sport est considéré comme un moyen de convergence et de rapprochement des peuples. En outre, jusqu'à maintenant, le football a été un moyen d'établir des trêves pour la confrontation d'équipes militaires. D'ailleurs, le sport est encore le seul moyen de réunir des pays en guerre sans effusion de balles ou de sang¹ ». Récemment, les terrains de sport augmentent et accueillent un nombre croissant de jeunes. Au contraire, les voies et moyens des extrémistes et terroristes s'améliorent pour attirer les jeunes, qui voient la situation économique se détériorer. « Par conséquent, le terrorisme a touché tous les domaines y compris le sport ».

Le Vice-Ministre chargé de la jeunesse relate les effets des actes terroristes contre le sport au Yémen, contre les activités envers la jeunesse : « offrir le maximum d'activités aux jeunes permet de les occuper afin qu'elle ne sombre pas dans le terrorisme² ».

« La plupart des effets importants d'actes terroristes sur le sport au Yémen est que les actes terroristes sont devenus un obstacle devant les efforts de la Fédération de Football, avec un contrat avec un entraîneur international de l'Europe pour la formation d'une équipe yéménite », a déclaré un chef de file de la Fédération de Football.

Un boxeur a été privé de participation à un champion arabe dans la capitale syrienne Damas. Les autorités syriennes ont soupçonné le boxeur d'une affiliation à une organisation terroriste, et donc interdit de voyager. « Les enquêtes ont montré qu'il

¹ Discours de Monsieur Hamoud Obbad, Ministre de la Jeunesse et des Sports, lors du lancement des activités du sport pour tous (Sana'a, mai 2009).

² Entretien avec Monsieur Ahmed Al-Oshari, Vice-Ministre chargé de la Jeunesse (Bureau du Vice-Ministre, Sana'a, octobre 2009).

était un compagnon de jeunesse approuvé affilié à une organisation terroriste. Ce lien a affecté négativement le boxeur », dit le Président de la F.GY. Boxe.

Le Vice-Ministre chargé des Sports admet que les effets des opérations terroristes sur le sport ont des conséquences importantes¹. Il affirme que le sport, comme les champs de la vie, touchent à des opérations terroristes. « Les spectateurs craignent de sortir lors des compétitions sportives, les athlètes se sentent parfois menacés, ce qui a une incidence négative sur la promotion du sport ».

Un partisan du sport au sein du M.J.S. affirme que « les actes terroristes ont des effets négatifs sur la pratique sportive et les sportifs, d'un point de vue psychologique, technique et financier² ». Le sport, dans certains cas, est totalement éradiqué, au regard des acteurs terroristes présents et influents.

Un des responsable des activités sportives du bureau de Marib, énonce que les activités sportives sont très rares au sein de leur gouvernorat, que peu d'activités pour la jeunesse sont présentes. Mais ce n'est pas la cause principale qui fait que les jeunes se tournent vers le terrorisme.

Le Vice-Ministre de la dotation et de l'entretien, du Ministère de l'Education³, évoque la perspective religieuse sur la pratique sportive : « L'Islam encourage la pratique de sports et fait valoir ses nombreux avantages, reprenant ce que le Prophète dit ». Il affirme par conséquent que tout acte dédié pour sabotage, de terrorisme et de la rupture de la stabilité est refusé et interdit dans la religion islamique, et ceci s'applique également dans le domaine sportif. « L'Islam est une religion de tolérance, simplicité et modération ». Le Directeur général de l'orientation, confirme l'affirmation précédente, en voyant « les attaques contre les sportifs et les installations, biens étant publics, comme des vices et les auteurs doivent être jugés⁴ ». Répondre aux demandes des terroristes que la pratique sportive féminine est contre la loi islamique ne se justifie aucunement. Il y a certains sports qui sont adaptés à la nature féminine : « pas de mal pour les mettre en pratique si la femme n'est pas en présence avec d'autres hommes. Le sport féminin est possible d'un point de vue physique, mental et moral, sans porter atteinte à sa dignité et de « hijab » islamique ».

¹ Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports (Bureau du Vice-Ministre, Sana'a, octobre 2009).

² Dialogue avec une personne du M.J.S. (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Sana'a, octobre 2009).

³ Entretien avec le Vice-Ministre de l'Education (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Sana'a, octobre 2009).

⁴ Entretien avec le Directeur Général du Ministère de l'Education (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Sana'a, octobre 2009).

La présidente de l'Administration Générale du Sport Féminin au M.J.S. affirme que « la pratique sportive féminine respecte, avec prudence, les mesures islamiques, sur le hijab¹ ». « Malgré l'augmentation du niveau de conscience sociale pour le sport féminin, la plupart des gens savent que la femme est engagée dans la voie de l'Islam ».

Concernant le rôle du M.J.S. dans la lutte contre le terrorisme, le Vice-Ministre chargé des Sports affirme l'importance des activités sportives pour éclairer sur les dangers de l'extrémisme.

Conclusion

Le développement de la pratique sportive peut répondre à la nécessité de consolider l'unité nationale et affirmer l'identité culturelle du pays, mais aussi à celle de faciliter le changement culturel. Actuellement, le sport se présente plutôt comme une imitation des modèles occidentaux (normes techniques, réglementation, confrontations internationales...).

L'analyse de la situation sportive a révélé le souhait de posséder une élite sportive nationale par rapport à la masse de ceux qui font du sport. Si une certaine pratique sportive se développe au Yémen, elle est l'œuvre d'une infime minorité et ne correspond pas à la démocratisation des sports. La politique de développement du sport ne s'insère nullement dans une perspective de développement intégrée, ni dans celle d'un développement humain durable. De ce constat, l'enseignement est que le développement du sport au Yémen ne respecte pas les deux réalités suivantes : les réalités proprement sportives et les réalités en dehors du sport (comme la culture, l'organisation sociale, la situation socio-économique du Yémen).

Le sport pourrait participer au développement général du Yémen dans la mesure où le développement du sport pour tous, des jeux traditionnels et du sport de performance répond à une segmentation de l'offre et de la demande. Chacun serait ainsi concerné par la question du développement du sport.

Le sous-développement sportif du Yémen est à la fois un aspect et une conséquence de son sous-développement économique.

¹ Entretien avec Madame Nora Al-Jawri, Directrice de l'Administration Général du Sport Féminin (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Sana'a, octobre 2009).

Le modèle de développement sportif occidental ne peut convenir en tant que référence unique pour le Yémen. Afin que ce modèle soit efficace, il ne doit pas être directement appliqué, mais doit être adapté.

« L' échec » relatif du système sportif yéménite est dû à deux catégories de réalités apparentes : les réalités internes proprement sportives (le manque de cadres techniques, entraîneurs, dirigeants..., les formations inadaptées, le manque de structures et de matériel), et, les réalités externes liées à l'environnement socio-économique du pays. Cependant mener et développer une politique nationale sportive doit prendre en compte plusieurs éléments nécessaires à sa réussite, comme la cohérence de la politique avec les moyens humains, financiers et matériels, une politique de haut-niveau réduite à quelques disciplines sportives, la définition d'une politique de sport de masse, des objectifs envers le sport scolaire et universitaire, la définition d'objectifs pour l'Education Physique et Sportive, la mise en place d'instituts nationaux de recherche et formations.

Le développement de la pratique sportive peut répondre à la nécessité de consolider l'unité nationale et d'affirmer l'identité culturelle du pays, mais aussi à celle de faciliter le changement culturel. Actuellement, le sport se présente plutôt comme une imitation des modèles occidentaux. L'analyse de la situation sportive a révélé le caractère centré d'une « élite » sportive nationale par rapport à la masse sportive. Si une certaine pratique sportive se développe au Yémen, elle est l'œuvre d'une infime minorité et ne correspond pas à la démocratisation des sports. La politique de développement du sport ne s'insère pas dans une perspective de développement intégrée. Le constat qu'il est possible de faire concernant le développement du sport au Yémen est qu'il ne respecte pas des réalités fondamentales : les réalités dites sportives (choix de la politique définissant les axes prioritaires de développement), les réalités non sportives (soit l'environnement sur lequel s'appuie la politique sportive, comme la culture, l'organisation sociale et le niveau socio-économique du pays).

Lors des Jeux asiatiques de 2006, l'équipe nationale du Qatar¹ comptait un total de 43 femmes engagées dans plusieurs épreuves (tir à l'arc, équitation, escrime, gymnastique, golf, judo, natation et taekwondo). Anisa Al-Hitmi, Présidente du sport féminin au sein de Comité Olympique du Qatar et membre du conseil d'administration de la candidature de Doha 2016, s'est exprimée en ces termes : « Doha 2016 offre au sport une occasion sans précédent de se développer dans le monde arabe, mais représente également une possibilité sans égale de développement social. Les Jeux Olympiques entraîneraient des mutations positives dans les domaines social, économique et politique, tant au Qatar que dans la région tout entière. Il va sans dire, que ces changements s'accompagneraient du renforcement de la position de la femme dans notre société² ».

Cependant le mode de gestion est partagé entre l'Etat et les fédérations sportives (initiative privée des dirigeants). Les dirigeants des fédérations sportives sont des personnes élues. Les dirigeants ne disposent pas suffisamment de moyens afin de développer leurs activités et attendent les subventions gouvernementales. En général, les présidents des fédérations sportives appartiennent à une classe sociale élevée³ ou une tribu importante, à un groupe politique ayant des liens avec le pouvoir central. Ils sont désignés à la direction de l'organisation soit par des élections sportives ou en absence de démocratie, soit directement désignés. Si quelques dirigeants tentent d'améliorer la situation de la fédération, les autres ont d'autres intérêts que le développement de leur discipline. La présidence est considérée comme un tremplin. Ils ne sont pas issus de la culture sportive. Aucune stratégie de développement n'est mise en place.

¹ Le Cheickh Tamim Bin Hamad Al-Thani est très actif concernant la promotion du sport féminin au Qatar, il encourage également les femmes à atteindre l'excellence dans le sport.

² Site Internet : <http://www.doha2016.org/fr/news/accroissement> du nombre de femmes pratiquant un sport au Qatar.

³³ Fédération d'Equitation du Yémen : le Président est un des fils de la grande tribu Al-Ahmar. Le Président de la fédération d'athlétisme : un Cheick du gouvernorat d'Amran

CHAPITRE 5 :

UNE POSSIBILITE D'UNE PRATIQUE SPORTIVE FEMININE AU YEMEN ? BLOCAGES MENTAUX ET POIDS DE LA TRADITION

Comme dans une majorité des pays arabo-musulmans, la place de la femme est soumise à l'ensemble des principes religieux, du poids des traditions. Il s'agit de situer la femme yéménite dans son contexte socioculturel et environnemental, de retracer l'évolution du statut socioculturel de la femme afin de pouvoir ensuite soulever la question du sport féminin. Devenir femme consiste non seulement en l'apprentissage de codes sociaux qui instituent « le féminin », mais encore en l'élaboration de façons d'être et de ressentir « comme une femme ». La « féminité » (toujours au second sens du terme, plus qualitatif), c'est bien aussi pour certaines acquérir la maîtrise des attitudes et manières d'être femme, devenir une experte dans l'art de se conduire, de penser, de se tenir comme une femme. La femme yéménite était considérée comme un être inférieur qui n'avait pratiquement pas de droits, sinon beaucoup de devoirs (tenir la maison, élever les enfants...). Ce portrait de la situation de la femme est spécifique au regard du contexte socioculturel : la jeune femme yéménite n'avait pas accès à l'enseignement, adolescente, elle voit son univers se rétrécir. Le statut de la femme yéménite est demeuré pour longtemps amoindri, jusqu'à ce qu'il y ait une volonté politique de développement de la société globale déclenchée dans les années 2000, suite à la réunification. Le développement de la société a, en effet, impliqué la promotion de la femme et son émancipation, et s'est traduit par plusieurs mutations touchant différents secteurs sociaux. Il s'agit de transformations économiques, sociales et politiques qui ont bouleversé le Yémen depuis les années 1990-2000. De ce fait, la femme s'est vue accordée quelques droits, faisant que « toutes les mesures qui laissaient la femme dans une condition inférieure à l'homme sont sur la voie lente d'une possible abolition¹.

¹ B. ERRAIS, S. ERRAIS, (1996). « Le sport féminin à l'épreuve de l'intégrisme religieux », in A. PIERRE, T. THERRET, *Histoire du sport féminin*, Tome 2, *Sport masculin-sport féminin : éducation et société*, Paris, L'Harmattan, p.85.

Dans un pays où le peuple est divisé par des oppositions culturelles ou traditionnelles, amplifiées souvent par des querelles tribales, et n'ayant pas une culture nationale, les dirigeants, ayant à leur disposition le modèle du sport olympique, parient sur la possibilité de construire une culture sportive nationale pour combler les lacunes du pays. A travers la pratique sportive féminine et par l'intermédiaire de son corps, principal porteur de signes et lieu d'héritage, il s'agit de cerner la vision de la culture arabo-musulmane concernant le corps de la femme, l'organisation du sport par rapport au corps de la femme. Le corps peut-être considéré comme un élément renseignant sur la place qu'occupe la femme dans la société arabo-musulmane. Les habitudes sont façonnées par la société qui exerce une influence sur la perception du corps par l'individu. Dans la société arabo-musulmane, l'opposition homme/femme est une caractéristique majeure. Le sport, pose inéluctablement problème, à la fois résultant de l'influence occidentale au sein du Yémen, mais également du degré de résistance et/ou de transformations des valeurs fondamentales.

La place de la femme dans la société yéménite ne semble pas être modifiée par le développement des aides financières internationales. Certes, le C.I.O. demande au C.N.O.Y. de donner la préférence aux athlètes féminines lorsque cela est possible. Mais les occasions concrètes sont encore peu fréquentes pour satisfaire cette injonction. La dénomination des stages, laisse supposer que la plus grande part des aides bénéficie au sport masculin. Le rôle de la femme dans la société yéménite reste une donnée sociale que la majorité des yéménites ne souhaite pas voir transformer. Le Yémen en tant que pays arabo-musulman, établissant la *Charia* comme principe inspirateur de la loi, conduit à maintenir la « tradition » comme fondement de la vie sociale, en particulier des rapports hommes et femmes inégalitaires et la domination de fait de l'homme sur la femme. Il existe envers la pratique sportive des blocages mentaux, comme la réticence à la pratique sportive, la quasi-interdiction de pratique sportive pour les filles, et l'impossibilité de pratique en mixité.

1. Statut socioculturel de la femme yéménite

Bien que le Yémen ait été l'un des premiers pays du monde arabe à ratifier en mai 1984 la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes¹ (C.E.D.A.W.), les femmes yéménites demeurent largement victimes de discriminations, d'exclusion de la vie sociale et politique, ainsi que d'une inégalité au regard du droit coutumier².

Dans ses observations finales lors de sa 84^{ème} session (11 au 29 juillet 2005)³, le Comité des droits de l'Homme recommande au Yémen d'intensifier ses efforts afin de modifier les « stéréotypes » préjudiciables aux droits des femmes.

- Le rôle de la femme dans la vie publique : la promotion de la femme en politique a été encouragé par l'établissement d'une loi électorale qui n'établit pas de distinction entre les hommes et les femmes et qui vise à faciliter leurs activités politiques. Si la présence de femmes dans les partis politiques reste faible, une évolution positive de la participation des femmes au gouvernement a pu néanmoins être observée. C'est en effet une femme qui détient le Ministère des Droits de l'Homme.
- L'alphabetisation et l'éducation des femmes : il faut noter que le gouvernement a effectivement entrepris des efforts pour réduire l'écart entre l'accès des garçons et des filles à l'école. Toutefois dans les zones rurales, les filles ne parviennent pas à suivre un enseignement secondaire ou universitaire car leurs familles les retiennent pour les travaux ménagers et les travaux des champs.
- Les violences contre les femmes⁴.
- Les conditions de détention des femmes⁵.

¹ Le Yémen a adopté différentes réformes législatives visant à promouvoir la condition de la femme. La société yéménite, clanique et tribale, laisse cependant peu de possibilités à l'émancipation de la femme, surtout dans les zones rurales. Pour des raisons historiques, la situation des femmes n'est pas homogène dans le pays mais diffère nettement entre le Nord et le Sud : le Yémen du Nord étant plus discriminatoire.

² R. COOKE, (2008). « Is this the worst place on earth to be a women? (Part 1/2) », *Yemen Times*, 26 May 2008. R. COOKE, (2008). « Is this the worst place on earth to be a women? (Part 2/2) », *Yemen Times*, 29 May 2008.

³ Voir les observations finales sur le rapport du Yémen (C.C.P.R./C./YEM/2004/4) du Comité des droits de l'Homme lors de sa 84^{ème} session, tenue à Genève du 11 au 29 juillet 2005.

⁴ Les cas de mutilations génitales et d'excisions restent fréquents dans les campagnes et les zones côtières. Pour réagir, le Ministère de la Santé a interdit cette pratique dans le milieu hospitalier et a lancé une campagne de sensibilisation dans les zones rurales.

⁵ Le phénomène discriminatoire des femmes en détention est inquiétant. Les femmes qui ont fini de purger leur peine restent souvent en prison jusqu'à ce qu'un parent de sexe masculin décide de venir les chercher, ce qui pourrait les condamner à la réclusion à perpétuité. Il semblerait par ailleurs que les femmes subissent des peines d'emprisonnement d'une durée plus longue que les hommes, surtout

En dépit du droit de vote et d'éligibilité (1970), les femmes représentaient encore moins d'un pour cent des candidats lors des derniers scrutins électoraux. Il reste difficile aujourd'hui pour une femme yéménite, même en milieu urbain, d'être intégrée dans les sphères politiques et sociales. Le Yémen se situe en 98^{ème} dernière position de l'indice de responsabilisation des femmes (*Gender Empowerment Measure*) qui mesure le degré de participation des femmes à la vie politique et sociale¹. Deux mondes, celui des hommes et celui des femmes, évoluent en parallèle et ne rentrent que très rarement en relation, en dehors du cadre familial restreint. Ainsi bien que le travail des femmes soit de plus en plus répandu par nécessité économique, il reste mal considéré dans de nombreux milieux, notamment après le mariage. Cette marginalisation, doublée de l'obligation d'être toujours accompagnée d'un membre masculin de sa famille (le *mahram*), une fois sortie de la maison familiale, éloigne les femmes de la satisfaction de leurs besoins vitaux, notamment en milieu rural. Dans un pays où les coûts de transports pèsent sur les budgets familiaux, la nécessité pour les femmes d'être accompagnée réduit fortement leur mobilité, même pour se rendre au centre de santé ou d'alphabétisation.

Selon le rapport du P.N.U.D. 2007-2008 sur le développement humain, le Yémen se place en dernière position sur 156 pays pour l'indice « genre » du développement (*Gender Development Index*) qui permet de mesurer la disparité de développement entre hommes et femmes². La promotion des femmes yéménites comme actrices du développement constitue dans cet environnement un objectif prioritaire.

1.1. Une faible intégration dans le système scolaire

L'éducation est un secteur défini comme prioritaire pour le développement au Yémen, par les autorités yéménites comme par la plupart des bailleurs de fonds. Les besoins actuels demeurent très élevés : 46% des enfants yéménites âgés de 6 à 14 ans ne sont pas scolarisés³ ; l'analphabétisme affecte 45% des hommes et plus de 70% des

lorsqu'elles sont accusées de crimes « moraux » tels que « zina » ou « khilwa » (adultère ou fornication en vertu de la loi yéménite).

¹ P.N.U.D., (2008). *Country fact sheets, Yemen, Human Development Report 2007-2008*. (Site Internet : http://hdrstats.undp/org/country_fact_sheets.cty_fs_YEM.html).

² P.N.U.D., (2008). *Country fact sheets, Yemen, Human Development Report 2007-2008*. (Site Internet : http://hdrstats.undp/org/country_fact_sheets.cty_fs_YEM.html).

³ Ministère de l'Éducation Nationale du Yémen, U.N.I.C.E.F. (2007). *Rapport du Ministère de l'Éducation du Yémen*, rédigé en collaboration avec l'U.N.I.C.E.F., juillet 2007.

femmes¹. L'engagement actuel des autorités yéménites dans ce domaine est réel mais reste insuffisant (malgré 20% du budget national qui y sont consacrés en 2009). L'éducation pour tous constitue un énorme défi pour le Yémen. En dépit des efforts, les écarts pour l'accès à l'éducation demeurent très importants entre les garçons et les filles, ainsi qu'entre les zones urbaines et rurales². La majorité des 4,4 millions d'élèves yéménites sont des garçons des villes et 76% des filles en zones rurales ne sont pas scolarisées. Une fille pour deux garçons est scolarisée dans le primaire et une pour trois au niveau secondaire. Le Yémen se trouve ainsi relégué en 192^{ème} position (sur 194) pour le taux d'inscription des filles dans le système d'enseignement, tous niveaux confondus. Plusieurs facteurs sociaux combinés expliquent cette disparité, parmi lesquels le rôle attribué aux femmes dans la structure sociale, le mariage précoce, la pauvreté et la ségrégation entre les sexes qui rend quasiment impossible l'enseignement en classes mixtes à partir du 6^{ème} niveau, c'est-à-dire vers l'âge de 12 ans.

Le constat des réponses des jeunes filles (et identiquement aux jeunes garçons) au niveau de la question « Espace libre » de la consultation nationale de la jeunesse, questionnaire sport, culture, loisirs est le suivant : il manque des écoles, des enseignants, des activités scolaires, du matériel pédagogique. La pénurie des écoles se fait sentir ainsi que l'encadrement qui doit être amélioré.

1.2. Des femmes faiblement représentées politiquement

Le corpus juridique yéménite stipule l'égalité des droits entre hommes et femmes mais les pratiques discriminatoires envers les femmes, notamment dans la vie politique et lors du processus électoral³, restent fortement majoritaires. Quelques femmes occupent des postes à responsabilité au Yémen mais elles restent peu nombreuses et se voient souvent attribuer des fonctions plus honorifiques qu'effectives et rarement hors des domaines traditionnellement réservés aux femmes, comme les droits de l'Homme et des affaires sociales⁴ (dirigé par une femme). Deux femmes sont nommées ministres parmi les 33 postes ministériels (Ministre des Droits de l'Homme et

¹ R. COOKE, (2008). « Is this the worst place on earth to be a women? (Part ½) », *Yemen Times*, 26 May 2008.

² 84,8% des garçons de 10 ans et plus en zones urbaines, contre 68,9% en zones rurales sont scolarisés contre 59,5% et 24% respectivement pour les filles.

Ministère de l'Education Nationale du Yémen, (2005). *National Document to Promote Girl's Education in Yemen*.

P.U.N.D., (2007). *Arab Human Development Report*.

³ R. A. AL-ERYANI, (2006). « Women and Yemeni political life », *Yemen Times*, 14th September 2006.

⁴ Le Yémen figurait parmi les premiers états de la région à ratifier les principales conventions internationales en matière de droits de l'homme; il n'a cependant ratifié aucun des protocoles optionnels.

Ministre des Affaires Sociales), une ambassadrice et quelques vice-ministres. Par ailleurs, moins d'un pour cent des postes de directeur général sont occupés par des femmes et aucune n'exerce les fonctions de gouverneur ou même de vice-gouverneur.

Sur le plan électoral, la discrimination est perceptible dans la volonté de se porter candidate. Les candidates sont souvent poussées à se retirer du processus au profit d'un candidat susceptible de recueillir un plus grand nombre de voix. Une seule femme a été élue en 2003 parmi les 301 députés du Parlement yéménite, deux femmes siègent au Conseil de la Choura sur 111 membres et 38 ont été élues en 2006 parmi les 7 000 hommes membres des conseils locaux¹.

En septembre 2006, le Président Saleh avait suggéré lors d'un discours appelé l'Initiative d'Aden de réserver un quota de 15% des sièges supplémentaires et des conseils locaux aux femmes. Les partis politiques n'ont pu trouver un accord en faveur de ce quota : lors des débats, c'est la participation même des femmes à la vie publique et politique qui a été discutée. La proposition présidentielle, toujours défendue par le Comité National des Femmes et l'Union des Femmes yéménites, a faiblement été évoquée lors de la préparation des élections législatives, initialement prévue en 2009 et reportées en 2011.

Au cours de l'été 2008, un groupe d'oulémas et des chefs tribaux a créé le « Comité contre le Vice et pour la promotion de la Vertu ». Inspiré de son équivalent saoudien, la police des mœurs, ce comité vise à veiller au respect des codes religieux et moraux prônés par l'Islam rigoriste et au retour « à l'obligation morale et religieuse de commander le bien et d'interdire le mal² ». Ce comité n'a pu s'imposer à la société suite à son auto-proclamation. Néanmoins ses « vertus » sont fortement suivies dans certaines zones rurales du pays et par les catégories conservatrices de la société yéménite, prônant notamment le mariage précoce et s'opposant à la scolarisation des filles au-delà de l'âge de douze ans.

1.3. Les organisations des femmes dans la société civile yéménite

Une étude publiée en 2008 par le Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales de Sana'a dresse un panorama de la structuration de la société yéménite dans

¹ E. HASSAN, (2006). « Women continue efforts to increase political involvement », *Spectrum*, 9 May 2006, Vol IX, Issue 7, p. 6.

² Journal *Al-Nass*, 21 juillet 2008.

ses composantes institutionnelles et associatives¹. Concernant le secteur associatif, plus de 6 000 organisations sont comptabilisées en 2009, contre 4 000 en 2004. Parmi ces 6 000 associations, 600 regroupent une section « femme », ou agissent en faveur des femmes et 120 peuvent être désignées comme étant des « associations de femmes² ». Elles sont régies par la loi n° 1 de 2001, qui a modifiée la loi n° 11 de 1963, et sont dorénavant placées sous l'autorité du Ministère des Affaires Sociales (article 6).

1.4. Vers une pratique sportive féminine au Yémen ?

Au regard de l'ensemble de ces conditions, il s'agit de broser un état des lieux de la pratique sportive féminine au Yémen. Qu'en est-il de la pratique sportive féminine ? Qui organise cette pratique ? Dans quelles conditions ? Comment pratiquer tout en respectant les règles de la religion et de la « tradition », sans exposer son corps et éveiller le désir masculin ? Quels sont les rapports entre espace public/privé dans le cadre du sport ? Le sport féminin est-il compatible avec le statut de femme ? Quelles sont les caractéristiques de la pratique féminine ?

Les femmes gardent la tradition et leur culture, tout en faisant un pas vers la modernité et une autre culture. L'Islam n'est pas un obstacle à la participation des femmes au sport. La pratique sportive féminine est en contradiction avec le modèle traditionnel de féminité arabo-musulmane transmis par la famille. La séparation des sexes, l'espace privé/public sont des éléments qui prennent une place importante lors du déroulement des activités sportives. Le corps de la femme est signe de passivité, de lenteur. Son corps est marqué par les signes de la pudeur, la retenue, la fragilité et la faiblesse, la contradiction parfaite de la liberté d'expression corporelle et d'agressivité virile de l'homme. Les particularités de la place du corps féminin dans l'espace public ont des incidences considérables sur la pratique sportive féminine en tant que nouveau mode d'occupation de l'espace public. Cette perception univoque du modèle corporel féminin voilé et immobile empêche l'accès des femmes à l'univers du sport.

Les incidences positives du sport en matière d'égalité entre les sexes et de démarginalisation des femmes sont bridées par une discrimination sexiste dans tous les domaines et à tous les domaines. Les femmes sont mises à l'écart dans les différents

¹ S. BEN NEFISSA, M. GRABUNDZIJA, J. LAMBERT, (2008). *Société civile, associations et pouvoir local au Yémen*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales, Fondation Friedrich Ebert, Sana'a, 332 p.

² Données communiquées par le Vice-Ministre des Affaires Sociales lors du lancement d'un projet franco-yéménite avec l'O.N.G. C.D.F. à Sana'a, en janvier 2009.

types de sports, manifestations et compétitions. L'accès des femmes à des postes de direction et prise de décisions est entravé à tous les niveaux.

Un certain nombre d'éléments fondamentaux ont été identifiés en vue de battre en brèche les discriminations entre les sexes et l'inégalité des relations, d'instaurer un environnement porteur aux fins de l'égalité entre les sexes, dans des nombreux domaines, y compris celui du sport. Au nombre de ces éléments, est à citer l'amélioration des capacités des femmes par l'éducation et la santé, leur accessibilité aux possibilités et aux ressources, la promotion de leurs droits de personne...

Pour W. Doise et A. Polmonari¹, l'ensemble des représentations d'un groupe quelconque permet de déterminer les représentations du groupe étranger. Il lui permet de ce fait de se donner une identité face à l'altérité, mais aussi de se situer dans une relation antagoniste qui se justifie par les caractéristiques attribuées à ce qui semble être souvent considéré comme adversaire. L'existence d'une représentation spécifique de la femme et de son corps dans la culture arabo-musulmane précède l'interaction culturelle Magrheb/Modernité-Occident. Cependant l'introduction des modèles féminins d'origine occidentale a eu comme conséquence directe la consolidation des représentations traditionnelles.

Positionnement du Gouvernement yéménite vis-à-vis de la pratique sportive féminine

Au cours du discours de la cérémonie d'ouverture du festival du sport féminin, organisé par l'Administration Générale du Sport Féminin (A.G.S.F.) à Sana'a en mars 2010, le Premier Ministre Ali Mohammed Mujawar² énonce que « les femmes doivent être le modèle d'ambition du développement du Yémen ». Il a souligné « l'importance du rôle des femmes dans le processus de renforcement de développement national ». L'existence de ces festivals et des programmes pour les femmes est nécessaire afin de contribuer de manière significative à maintenir l'unité, l'identité, la culture, l'appartenance à la nation. De tels programmes permettent aux femmes de faire émerger des potentiels cachés et de mettre la famille en condition favorable pour le

¹ W. DOISE, A. POLMONARI, (1986). *L'étude des représentations sociales*. Paris, Editions Delachaux et Nestlé, in F. TILILI, (2000). « Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie », *S.T.A.P.S.*, 57, 53-68.

² Lancement du festival du sport féminin, Discours du Premier Ministre : « Les femmes yéménites ont dépassé le temps de la marginalisation et les portes fermées », Journal *Al-Thwara* (La Révolution), 14 mars 2010.

développement des capacités des jeunes femmes et femmes. La famille doit pouvoir créer un contexte favorable d'émancipation de la femme.

Lors du discours prononcé à la fin du festival des femmes¹, le Vice-président Abd-Rabu Mansour Hadi énonce que « l'intérêt de la direction politique des femmes au Yémen est l'un des piliers du développement humain, qui est à prendre au présent, ce qui permettra de construire la prochaine génération, en respectant les éléments fondateurs de notre pays (religion, sentiment national, culture) ». Le Vice-président souligne également que l'enseignement et le travail, pour les femmes notamment, doivent stimuler les capacités des jeunes, leur créativité en respectant les valeurs religieuses, de loyauté, d'appartenance, de patriotisme à la nation, et la paix sociale, afin de renoncer totalement à l'extrémisme et au terrorisme. La population doit servir à protéger la nation et les révolutions car c'est un devoir national. Ce discours est un discours qui rassemble la population et fait l'éloge de la place de la femme dans la société. Le Gouvernement s'engage à soutenir les activités des femmes, s'intégrant au programme électoral du Président Saleh.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports confirme le soutien de son Ministère au développement de la place de la femme, notamment à travers le sport. Ainsi, les femmes pourront « élever le nom du Yémen et de son drapeau » dans le respect de la religion islamique, des coutumes et traditions. La directrice de l'A.G.S.F. organise ce festival chaque année, au mois de mars (mois de la Journée de la Femme), qui est « une sorte de rassemblement populaire ».

2. La politique de l'Etat en matière de sport féminin

La pratique sportive féminine au Yémen s'explique principalement par les efforts déployés par l'Etat, et non par une dynamique socioculturelle favorisant l'accès de la femme à certains champs sociaux considérés auparavant comme étant des espaces d'action et de négociation sociales qui ne concernent que les hommes. Ainsi, et juste à titre d'exemple, la présence de la femme dans le paysage sportif yéménite est faible.

Au Yémen, où l'Etat moderne s'est déclaré le 22 mai 1990, jour de la réunification comme l'unique acteur de changement et de modernisation des structures sociales traditionnelles, l'Etat n'a pas prévu explicitement une politique sportive

¹ Saba Net, (2010). « Vice-Président de la République : attention portée aux femmes est l'un des piliers du développement humain », *Saba News*, 25 Mars 2010.

centrée sur le sport féminin. Le domaine sportif a fait partie des institutions au sein desquelles a été construite une identité nationale portée sur la modernité et l'ouverture sur l'extérieur. Durant les vingt dernières années, le sport continue d'être l'un des principaux canaux de transmission et de diffusion du message politique. Néanmoins, une attention particulière a été accordée aux jeunes filles scolarisées. Puis globalement, le Gouvernement s'est engagé à promouvoir la place de la femme au sein de la société et développe plusieurs stratégies. « La pratique sportive féminine doit constamment être soutenue et adoptée par l'État et la priorité devrait être accordée à l'infrastructure et au soutien de l'éducation physique et sportive pour les jeunes filles dans les écoles¹ ».

L'intérêt spécifique de l'Etat pour le sport féminin se concrétisant par la mise en place d'une politique particulière n'est apparu qu'après les années 2000. En effet, selon la posture actuelle, la politique de l'Etat en matière de sport se matérialise par des stratégies clairement définies, regroupées en deux grandes axes : celui qui comporte les mesures prises par rapport au sport en général et celui qui développe les particularités accordées spécialement au sport féminin. Il se trouve que la conception d'une politique de l'Etat et sa mise en application sont tributaires des organisations sportives qui structurent le système sportif et impliquées par leurs interventions pragmatiques.

2.1. Les organisations sportives intervenantes

Les différentes orientations de l'Etat font intervenir différents types d'organisations sportives qui veillent à leur application. Emmanuel Bayle² a classé ces modèles d'organisations selon 4 niveaux distincts :

- Niveau 1 : Organisations au cœur du secteur sport : les fédérations sportives, les clubs et les associations.
- Niveau 2 : Organisations du secteur sport : les entreprises de services sportifs.
- Niveau 3 : Organisations en relation avec le sport : le Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.
- Niveau 4 : Organisations utilisant le sport comme support de management : Toute organisation.

¹ Entretien avec le Directeur de l'I.S.N.E.P.S. de Sana'a (à l'Institut, Sana'a, octobre 2006).

² E. BAYLE, (2005). *Management des organisations sportives*, Rapport de Recherche, Université Claude Bernard Lyon 1, p.22.

Concernant le sport féminin au Yémen, les principales organisations sont : le M.J.S., l'A.G.S.F., la commission « sport féminin » du C.N.O.Y., la F.G.Y. Sport féminin, la section féminine de l'Institut National Supérieur de l'Education Physique et Sportive. Les structures jouent un rôle important dans la promotion et le développement du sport conformément aux choix politiques et aux objectifs définis par l'Etat. Le sport féminin au Yémen n'est pas vraiment développé, et encore moins le sport de compétition. Au regard de l'environnement et du contexte socioculturel du Yémen, le peu de données chiffrées est assez « parlant » et pousse à une réflexion sur la situation du sport féminin et les obstacles freinant son épanouissement. En reprenant les recherches de Féthi Tlili¹, les freins d'accès des femmes tunisiennes à la pratique sportive sont d'ordre socioculturel, il en est de même au Yémen. Ces facteurs sont beaucoup plus amplifiés dans cette région de la péninsule arabique, où le poids des traditions est plus prégnant. L'évolution du sport féminin au Yémen sera la conséquence du changement des valeurs traditionnelles et culturelles de la société yéménite. Les facteurs entravant la pratique sportive féminine sont multiples : l'intervention des parents dans le choix de la pratique ou l'interdiction totale, l'emplacement de l'infrastructure et sa disponibilité, la facilité dans le déplacement pour les entraînements par les moyens de transport publics... Les conditions sociales et culturelles semblent ainsi déterminantes pour favoriser l'accès des femmes à la pratique sportive. Néanmoins, la situation du sport féminin est aussi tributaire des choix et des orientations politiques. Elle résulte, par ailleurs, des modes d'application de ces choix par les organisations sportives fédérales et les associations qui leurs sont rattachées.

2.2. Orientation et stratégies du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Le Centre d'études « d'Al-Jazeera »² des droits humains énonce une série d'obstacles concernant le sport féminin (année 2006-2007). La participation des femmes a été officiellement inaugurée en 1999 au M.J.S. Cela a été suivi par le Comité de la femme au C.N.O.Y. la même année. Les femmes sont confrontées à des obstacles d'ordre social, physique, personnel et religieux. Le sport va à l'encontre de l'Islam et des traditions yéménites. Les obstacles à la pratique sportive féminine sont le budget alloué à la pratique, les établissements, la tenue sportive et le manque d'encadrement

¹ F. TLILI, (2000). « Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie », *S.T.A.P.S.*, 57, 53-68.

² Yemen Times Staff, (2007). "New report exposes obstacles to women's sport", *Yemen Times*.

qualifié. Même si les musulmans ne sont pas tous opposés à l'accès de la femme au sport, la séparation des sexes reste un souci constant dans la société arabo-musulmane. Quelques recherches dans ce domaine existent. Il existe une littérature positive concernant la pratique sportive en Islam¹. Ces articles montrent comment le Prophète encourage les Musulmans à pratiquer du sport.

Le sport féminin est devenu l'attention d'un certain nombre de politiciens et de dirigeants, depuis quelques années. Ceci a engendré un certain développement de la pratique sportive féminine, ancrée au sein d'une société traditionnelle. Les activités vont à l'encontre des enseignements islamiques, et sont incompatibles avec les coutumes et traditions de la société yéménite².

Dans ce contexte, le M.J.S. s'interroge sur le développement du sport féminin et les actions pour le susciter et/ou le renforcer ; la séparation des genres et des espaces, la hiérarchie entre les sexes imposant des contraintes auxquelles le M.J.S. s'affronte difficilement. Le M.J.S. a adopté en 1999 la stratégie générale de « Protection de la Jeunesse et des Sports 2000-2004³ ». Il y mentionne quelques grandes lignes concernant le sport féminin. Le M.J.S. reconnaît lors de la pratique des activités sportives qu'il n'y a pas de séparation officielle entre les sexes, mais il se trouve confronter aux considérations culturelles, difficiles à changer, même par une décision politique ou une loi. Cela signifie que la séparation des sexes est maintenue. Cette stratégie énonce des propositions ne s'opposant pas aux traditions :

- La prise en compte de programmes télévisés « Sport pour Tous ». La télévision constitue un facteur éducatif efficace orienté par un établissement officiel d'informations.
- La création de centres de sport féminin au sein de la Capitale (le seul exemple : la salle Bilqis, à Sana'a) et au sein des gouvernorats, dans le cadre de

¹ N.A. ABDELRAHMAN, (1992). *Women and sport in the Islamic Society*. Alexandria; Alexandria University.

A. ALOGLEH, (1986). "Religiosity as a motivating factor among Islamic Athletes in sport competitions", in L.E. UNESTAAH (ed) *Contemporary sport psychology: proceedings from the IV World Congress in Sport Psychology*. Orebro. Veje Publishing.

L. SFEIR, (1985). "The Status of Muslim Women in Sport: Conflict between Cultural Tradition and Modezrnization", *International Review for the Sociology of Sport*, 20 (4):283-305.

² *Journal Al Gomoriah*, (2008). « La pratique sportive, après l'unification du Yémen, le passage de l'individuel à l'organisation », n° 14090, mai 2008, p. 12.

(Site Internet : <http://alghomoriah.net/newsweekprint.php?sid=62644>).

³ Stratégie générale de Protection de la Jeunesse et des Sports 2000-2004, adoptée par le Conseil des Ministres par le décret n° 59 de l'année 1999 (février 1999, l'année nationale de la jeunesse et des sports).

programmes sanitaires afin de lutter contre les effets négatifs « des maladies de non-mouvement ».

- La prise en compte de programmes visant à améliorer l'état sanitaire des femmes.
- Le développement de programmes concurrentiels et convenant aux capacités des femmes, si bien que ces programmes ne s'opposent pas à la morale sociale.

Le développement de la place de la femme, à tous les niveaux, depuis une dizaine d'années est la préoccupation du Gouvernement yéménite. Le M.J.S., œuvrant au développement de la pratique sportive féminine, favorise la création de plusieurs institutions. Ainsi le développement du sport féminin prend sa place au sein de la société. Les activités sportives féminines se déroulent en conformité avec les enseignements islamiques, les coutumes et les traditions de la société yéménite¹. Ainsi, plusieurs institutions se sont créées, sous la volonté et l'impulsion politique : l'Administration Générale du Sport Féminin en 2003 au sein du M.J.S., la F.G.Y. Sport Féminin le 25 mai 2005 et l'ouverture du Club Bilqis en 2006 pour le mouvement sportif, la commission « Femmes et sport » pour le mouvement olympique, et les sections au sein des Instituts de formation.

L'Etat doit assurer l'encadrement, et le contrôle des activités physiques et sportives en fournissant tous les moyens nécessaires aux structures sportives.

Le M.J.S. stipule que des structures doivent être créées afin d'accueillir la pratique sportive féminine, que les femmes doivent être représentées au sein des comités directeurs. Le M.J.S. alloue un fonds fixe de 5 millions de riyals yéménites (environ 17 000 euros) pour le fonctionnement du sport féminin. A été établi un travail en collaboration avec le Ministère de l'Education, car une convention a été signée. Les écoles sont dotées en équipements pour la pratique du volley-ball, des échecs, du handball, du basket-ball et du tennis de table. Les quelques enseignants qualifiés en éducation physique et sportive organisent des cours au sein des écoles.

¹ Journal *Al-Gomhariah*, (2008)., « Sport féminin, après l'unification du Yémen, le passage de l'individu à l'organisation », *Al-Gomhariah*, n° 14090, 30 mai 2008, p. 12
(Site Internet : <http://algomhariah.net/newsweekprint.php?sid=62644>).

Afin d'augmenter le nombre des licenciées, l'Etat, via le M.J.S. propose les solutions suivantes¹ :

- L'augmentation du nombre des associations féminines spécialisées, et des sections féminines au sein des clubs. Pour ceci, l'Etat accorde de nombreux avantages pour les associations au service des femmes, dont l'instauration de la gratuité pour l'accès aux infrastructures sportives lors des séances d'entraînements ou de compétitions, l'exemption des montants de cotisation d'affiliation aux fédérations, l'octroi de subventions.
- L'utilisation du secteur de l'Education Physique est aussi jugée utile pour attirer plus de licenciées. Le M.J.S. tente d'améliorer les conditions de l'enseignement de l'éducation physique (sélectionner les talents sportifs féminins pour alimenter le secteur du sport civil). Celles-ci constituent une source considérable pour augmenter le nombre des filles au sein des clubs civils.

Les moyens matériels mis à disposition par le M.J.S. pour le sport féminin correspondent à l'ensemble des installations indispensables à la pratique sportive telles que les salles polyvalentes et spécialisées, les terrains... Actuellement au Yémen, l'Etat est le principal bailleur de fonds, c'est-à-dire que le financement public représente la principale source de financement pour les organisations qui sont chargées de gérer le secteur sportif.

La question de la pratique sportive féminine au Yémen converge vers la portée de la politique de l'Etat en matière de sport féminin. L'objectif rend compte du degré de concordance entre les orientations politiques et les modalités pratiques de gestion du sport féminin. Quelles sont les stratégies adoptées par les institutions en charge de la pratique sportive féminine dans l'application de la politique de l'Etat ? Quelles sont les tendances de la politique de l'Etat en matière de sport féminin ? Comment les fédérations sportives olympiques et les institutions en charge du sport féminin appliquent-elles les orientations de cette politique ? Il semble que les stratégies et les moyens adoptés par les acteurs du monde sportif ne sont pas assez efficaces pour arriver à atteindre les objectifs que fixe la politique de l'Etat. La réalité du sport féminin laisse transparaître une distance entre les choix politiques et leurs modes de mise en application.

¹ Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports (M.J.S., Sana'a, décembre 2007).

3. Promotion du sport féminin via l'Administration Générale du Sport Féminin

Les orientations, les objectifs et les moyens stratégiques et spécifiques à la posture actuelle de l'Etat à l'égard du sport féminin, sont indiqués au travers de la première institution officielle « féminine » au sein du M.J.S. qui est l'Administration Générale du Sport Féminin (A.G.S.F).

« Les femmes yéménites ont énoncé leur souhait d'obtenir des structures afin de leur permettre de pratiquer différentes activités sportives qui sied à leur nature et en conformité avec les enseignements islamiques. Ainsi les femmes rejoignent les hommes dans le développement et la construction du Yémen¹ ». Au regard de telles demandes, certains progrès furent réalisés. En 1999, le décret n° 60 du Premier Ministre stipule la formation d'une Administration des femmes au sein de tous les Ministères de la République du Yémen. La résolution n° 73 de l'année 2003 du M.J.S. crée cette administration au sein de son Ministère et établit l'Administration Générale du Sport Féminin. L'A.G.S.F. est responsable du suivi des toutes les sections féminines affiliées au M.J.S. dont le principal but est le développement des capacités des femmes tout en respectant les enseignements de l'Islam, des traditions et des coutumes yéménites. Ainsi l'A.G.S.F. a pour objectif de superviser et d'organiser les compétitions sportives féminines pour chaque fédération et chaque branche. « Pour encourager les femmes, nous avons créé un département pour les préoccupations des femmes sur toutes sortes d'activités de la jeunesse et des sports. Il est l'une de nos priorités de fusionner les jeunes femmes et le sport », a déclaré le Ministre adjoint du M.J.S.². La question est de savoir si la femme yéménite peut désormais sortir de son atmosphère et participer aux championnats sportifs. Toutefois, le Ministre adjoint du M.J.S. a souligné que « les femmes yéménites participent localement et à l'étranger... c'est vraiment une grande réalisation pour tous les femmes yéménites ».

Ainsi les huit objectifs de l'A.G.S.F. sont énoncés³ :

¹: Yemen Times Staff, (2007). "Yemeni women's sport", *Yemen Times*, Issue: 1058, volume 15, 11-13 June 2007.

² Entretien avec Monsieur Moammar El-Eryani, Ministre adjoint (M.J.S, Sana'a, avril 2008).

³ Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*, 408p., p. 299.

1. Posséder un encadrement technique sportif féminin qualifié et compétent permettant la gestion, la planification, l'organisation et l'exécution dans les domaines de l'administration, de l'entraînement et de l'arbitrage.
2. Améliorer le niveau du sport féminin au sein de la société yéménite.
3. Encourager la femme yéménite afin qu'elle soit un membre actif au sein des institutions sportives.
4. Modifier la « fausse » opinion sociale par rapport à la pratique sportive féminine.
5. Etablir des stratégies « spéciales » concernant le rôle sportif de la femme, élaborer les programmes, les projets de développement pour les femmes, ainsi qu'élaborer le budget féminin.
6. Renforcer les valeurs spirituelles et nationales pour les futures mères basées sur des valeurs « justes » (ni « laxistes », ni « extrémistes »).
7. Trouver les infrastructures pour le sport féminin (les instituts, les clubs, les structures associatives sportives, les écoles, les salles fermées, les stades... et le matériel sportif nécessaire à la pratique sportive).
8. Développer les infrastructures nationales d'entraînement féminin.

Ainsi, la présence des sections féminines au sein de toutes les organisations s'implante. La participation de l'A.G.S.F. s'étend à toutes les fédérations sportives, les clubs sportifs, les écoles de filles et les universités. Elle possède maintenant 14 branches (commissions de femmes au sein des fédérations sportives), incluant la Municipalité de Sana'a, et les gouvernorats de Sana'a, Aden, Abyan, Lahj, Dhamar, Taz, Hodeidah, Ibb, Al-Mahwit, Marib, Hajja, Hadramaout et Amran. La directrice de l'A.G.S.F.¹ souligne que la plus grande réalisation de l'A.G.S.F. a été la création du club culturel et sportif de Bilqis, à Sana'a, fondé en 2005, ainsi que la nomination des femmes « fonctionnaires » au sein de 14 fédérations sportives². « Nous avons pris d'importantes mesures afin d'accroître la sensibilisation envers les femmes participant à des activités sportives au sein des communautés et pour répondre à nos ambitions ». Outre la création de l'A.G.S.F., il a été nommé un superviseur pour les activités des femmes dans chaque fédération sportive. La secrétaire générale de l'A.G.S.F. explique

¹ Entretien avec Madame Nora Al-Jawri, Présidente de l'A.G.S.F. (siège de l'A.G.S.F. au sein du M.J.S., Sana'a, décembre 2005).

² Entretien avec la secrétaire générale de l'A.G.S.F. (siège de l'A.G.S.F. au sein du M.J.S., Sana'a, décembre 2005).

que la fédération vise à accroître les chances des femmes concernant la participation à différentes activités sportives, avec la fixation des saisons sportives en collaboration avec les fédérations sportives.

Mais la réalisation la plus importante est l'entrée des femmes dans le processus d'élections. La présence de femmes qui sont devenues membre du Conseil d'Administration du C.N.O.Y., représentant 20% des membres. Certaines femmes sont également nommées au sein des fédérations sportives déjà existantes (football, volley-ball...), afin de pouvoir développer la section féminine.

Chaque année, l'A.G.S.F. organise des activités en direction des femmes : en 2004, quelques activités ont été organisées telles que le 1^{er} festival du sport féminin, un cycle de formation en E.P.S. rassemblant 40 personnes issues de 8 gouvernorats, une 1^{ère} rencontre sportive nationale (participantes issues de 10 gouvernorats), une participation à un 1^{er} camp panarabe en Egypte et une participation à un colloque des pays arabes en Egypte.

Les compétitions sportives, les activités socioculturelles, les formations, les participations à des colloques sont les principales actions.

3.1. Premier club officiel du sport féminin : le Club Bilqis

Le club Bilqis est la représentation des femmes dans l'espace public : un lieu public à destination féminine. Cet établissement et cet équipement sont totalement consacrés aux femmes. La règle est la séparation des sexes. L'espace est clos et à l'abri des regards masculins, cependant la présence masculine est tolérée (parfois pour les aspects techniques, les déplacements de matériel ou des réparations, l'homme peut entrer dans la salle, en prévenant à l'avance sa venue, afin que les femmes puissent se préparer à voiler).

Lors de la visite du club Bilqis¹, club officiel exclusivement réservée pour les femmes, salle entièrement neuve, se situant au centre ville de Sana'a, l'ensemble des locaux été présenté. La salle sportive (avec gradins), principal bâtiment, est située au centre d'un jardin « familial ». Le bâtiment principal comporte des bureaux administratifs, des salles de rangement, un espace vestiaire et sanitaire. La salle sportive permet la pratique du volley-ball, du basket-ball, du handball, du karaté et judo, du tennis de table, du billard, et de l'aérobic. Un accès pour les personnes

¹ Visite du club Bilqis (Sana'a, février 2006) dans le cadre des mes fonctions.

handicapées a été prévu. À coté de la salle sportive, se trouvent une aire de jeux pour enfants et un terrain sableux de la taille d'un terrain de football. L'adhésion au club est de 1000 riyals yéménites par an et par personne (ce qui représente environ 3 à 4 euros), permettant d'accéder à l'ensemble des activités présentes au club. Le club est ouvert le matin et l'après-midi.

Le sport féminin fut impulsé par Monsieur AbdulRahman Al-Akwaa, ancien Ministre de la Jeunesse et des Sports en 2005. Il a réussi, malgré d'importantes réticentes à instaurer un club pour la pratique sportive féminine¹. Cet établissement va à l'encontre de toutes les traditions yéménites (selon le parti Al-Islah). La contribution du Gouvernement yéménite au soutien du sport féminin, via le Conseil des Ministres, a approuvé en janvier 2005, un budget de 700 millions de riyals yéménites visant à créer le club Bilqis. A cela s'ajoute la participation de la coopération japonaise s'élevant à 635 000 dollars afin d'équiper la salle de matériel sportif, et assurer une diffusion de matériel au sein des gouvernorats (notamment au niveau des écoles pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive).

Lors de la visite, un cours d'aérobic, stretching, renforcement musculaire était dispensé par une femme d'origine égyptienne. Plus d'une trentaine de femmes (obèses et/ou de forte corpulence) étaient présentes à ce cours. D'un point de vue global, sans entrer dans les détails de la séance, la quantité est privilégiée au lieu de la qualité.

La valorisation du corps pour répondre à des impératifs sociaux est présente, et parfois contradictoire. La génération jeune tend vers un corps mince, à l'opposé de la génération des parents qui prône les rondeurs. A l'heure actuelle, au sein de la société yéménite, s'opère une transition au niveau corporel. Les jeunes femmes profitent des tâches ménagères pour être en activité. Parfois certaines jeunes femmes s'enroulent des sachets plastiques autour du ventre, des jambes afin de transpirer davantage².

Une des responsables du club Bilqis, lors de la visite à l'extérieur de la salle, envisage la construction d'un mur s'élevant jusqu'aux derniers étages des immeubles alentours, pour le terrain sableux, protégeant ainsi les pratiquantes des regards extérieurs (masculins).

¹ Il faut noter un détail concernant le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Monsieur AbdelRaham Al-Akwaa est marié avec une des filles du Président Ali Abdullah Saleh. Il possède un pouvoir important et ne peut-être vraiment contesté.

² Entretien avec plusieurs jeunes femmes « enrobées » de Sana'a, (abords du club Bilqis, Sana'a, mai 2009).

« La communauté a commencé à comprendre que le sport féminin est attachée à la foi islamique, les coutumes et traditions, parce que nous imposons à tous les joueurs de porter le « hijab »¹ ».

En juin 2006, le club Bilqis accueille environ 160 femmes depuis son ouverture en septembre 2005. C'est le seul et premier club officiel pour les femmes au Yémen. "This hall gives an opportunity to the women to have a space to practice different kinds of sports like tennis, volleyball and judo", énonce Salma Al-Masa'abi, la Secrétaire Générale du club de Bilqis, et ajoute que "the festival aims to promote participation of women in sports and culture and recognize them as important members of society"².

« Je passe mon après-midi au club de Bilqis et je vais à d'autres clubs privés. Mon père fait confiance à ce lieu parce qu'il est fermé aux hommes, c'est uniquement pour les femmes, il n'y a que des formatrices³ ».

La directrice d'une école⁴ pour filles à Sana'a explique que le club Bilqis, accueille les femmes yéménites pour leur divertissement, les aide à passer du temps à la pratique du sport afin de ne pas être accusées d'ignorance dans ce domaine. « Le temps n'est pas le temps du qat et du narguilé, mais des activités sportives. L'inscription est facile : une photo et une participation d'environ 3 à 4 \$ pour les frais de l'ensemble de l'année⁵ ».

« J'avais l'habitude de mâcher du qat l'après-midi parce que je n'avais rien d'autre à faire, mais une amie m'a parlé de ce club, passer ce temps à discuter avec d'autres filles, des jeux et du sport, donc j'ai essayé. Je suis ici pour m'amuser et profiter de mon temps. J'aimerais qu'il y ait beaucoup d'endroits comme celui-ci à Sana'a pour passer le temps libre !⁶ ».

Le Gouvernement entreprend la promotion de l'émancipation de la femme par la pratique sportive en créant des espaces clos exclusivement réservés aux femmes. Cependant le Gouvernement se confrontera toujours aux partis de tendance traditionnelle et conservatrice, qui considèrent le sport comme une déviance de la

¹ Entretien avec la responsable du club Bilqis (club Bilqis, Sana'a, mars 2007).

² O. AL-SHAMI, (2009). "Yemen's first Women Sports' Festival", *Yemen Times*, le 12 mars 2009.

³ Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, célibataire (Université de Sana'a, Sana'a, avril 2007).

⁴ Entretien avec une directrice d'école pour fille à de Sana'a (lors d'un mariage, Sana'a, février 2007).

⁵ Entretien avec une mère au foyer, mariée, deux enfants (lors d'un mariage, Sana'a, février 2007).

⁶ Entretien avec une bénévole du club de Bilqis (club Bilqis, Sana'a, mars 2007).

religion musulmane. La Présidente de la F.G.Y. Sport féminin prend toujours des précautions au sein de ses structures de la fédération¹ afin que peu d'hommes soient en contact avec les jeunes femmes.

Les années 2005-2010 représentent la période du début de l'épanouissement du secteur du sport féminin. Il existe très peu de données quantitatives sur le nombre de femmes licenciées. Cependant, d'une manière globale, il est possible de dire qu'il existe une évolution positive. Un autre indicateur concerne le nombre de branches associations sportives féminines. Celles-ci comptent 15 branches au sein gouvernorats. Par ailleurs, les branches ou sections féminines sont rattachées aux différents clubs sportifs, qui eux sont rattachés à une fédération sportive selon la discipline. Par ailleurs, il est très difficile de quantifier l'encadrement technique féminin. Plus les activités physiques et sportives sont institutionnalisées, officialisées et médiatisées, moins la femme s'engage. Ceci est sans doute en relation avec la culture traditionnelle qui fait de la femme plutôt un « être domestique » qu'un « être public » et qui oblige cette dernière à se limiter aux pratiques sportives socialement défavorisées.

3.2. Les difficultés rencontrées

Quelle est la reconnaissance de ce club officiel vis-à-vis de la population ?
Quelle est la perception de la pratique sportive féminine, chez les hommes ?

« On peut en [des femmes musulmanes] voir sur de nombreuses chaînes télévisées, comme Al-Jazeera Sports Channel. Nous voyons beaucoup de femmes en provenance des pays musulmans participant à des sports. J'ai même vu des femmes portant le « Hijab » (voile) sur les pistes de course² ».

« Si nous n'acceptons pas les femmes à travailler en dehors de la maison, comment pouvons-nous accepter qu'elles pratiquent des sports à l'extérieur de la maison ?³ ».

La position se durcit davantage : « Les femmes ne devraient jamais pratiquer de sport, le sport est pour les hommes seulement. Il n'y a pas de place pour les femmes à faire du sport⁴ ».

¹ La F.G.Y. Sport féminin se compose d'un secrétariat, d'une salle fermée, d'un espace jeu, deux étages réservée à l'hébergement d'environ une cinquantaine de places, et d'un espace restaurant.

² Entretien avec un étudiant (Centre Culturel Français, Sana'a, janvier 2006).

³ Entretien avec un étudiant qui ne s'oppose pas à la pratique sportive féminine, mais s'opposant au lieu de pratique (Université de Sana'a, Sana'a, février 2006).

⁴ Entretien avec un comptable d'une trentaine d'années, marié (M.J.S., Sana'a, novembre 2009).

D'autre part, une étudiante interrogée, a déclaré qu'elle ne pouvait pas pratiquer de sports en raison des perspectives de la société envers la femme. Interrogée si elle pouvait faire des exercices à la maison ou non, elle a dit non.

« Une fois, j'ai dit à mes parents mon désir de sortir avec mes amies et avoir des loisirs. La première chose que mon père a dite : Ici, au Yémen, où irais-tu et que veux-tu faire ? Il n'y a pas de places en particulier pour les femmes au divertissement, et même s'il y en avait, je ne voudrais pas leur faire confiance¹ ».

« Beaucoup de parents ne font pas confiance en la société, ce qui provoque la non confiance à leurs propres filles à cause de la façon dont agissent les hommes et les garçons dans les rues. Quand une jeune fille ou une femme marche dans la rue - tout simplement d'un endroit à l'autre ou prendre les transports locaux, elle est considérée comme une criminelle² ».

« Je pense que les jeunes femmes se confrontent à beaucoup de problèmes, elles ne savent pas où aller, car il n'existe pas d'endroits adéquats³ ».

« Il n'y a pas de places pour les filles pour sortir et s'amuser. Je pense que les jeunes femmes n'ont pas le droit au temps libre et/ou loisirs, mais le problème est qu'il n'existe pas de lieux appropriés pour elles. Au sein de notre société, elles mâchent du qat, ou fument du narguilé, elles n'ont pas de temps pour s'améliorer elles-mêmes⁴ ».

« Le shopping est la meilleure façon dont je me diverte. Quand je m'ennuie pendant mon temps libre, la première chose que j'ai à faire est de visiter les centres commerciaux et d'acheter des différentes choses et mes parents sont d'accord avec cela. Une fois, je me suis rendue dans une salle de sport, mais je me suis souvenue qu'il n'y a pas de tels lieux ici, et même s'il y en avait, ils ne seraient pas suffisamment qualifiés ou dignes de confiance⁵ ».

« Mon père dit que je suis autorisée à sortir et avoir des loisirs, tant qu'il y aura des places en particulier pour les femmes et qu'ils sont dignes de confiance. Toutefois, le problème est que de tels lieux n'existent pas encore ici, quand y en aura-t-il ?⁶ ».

¹ Entretien avec une étudiante de l'Université de Sanaa, du Département d'anglais, célibataire (Université de Sana'a, Sana'a, décembre 2006).

² Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, du Département informatique, fiancée (Université de Sana'a, Sana'a, janvier 2007).

³ Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, du Département de français, célibataire (Université de Sana'a, Sana'a, mars 2008).

⁴ Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, de la Faculté de commerce, célibataire (Université de Sana'a, Sana'a, avril 2008).

⁵ Entretien avec une étudiante, issue d'une famille aisée, célibataire (Sana'a, juin 2007).

⁶ Entretien avec une jeune fille titulaire d'un baccalauréat (restaurant Grill 101 situé rue Haddah, Sana'a, avril 2008).

Selon Mansour Al-Jaradi¹, analyste sportif, les sportifs doivent relever de nombreux défis dans leur poursuite du sport en raison des traditions, du manque de soutien financier, du manque d'équipes féminines et de l'absence de spécialistes dans le sport féminin. M. Al-Jaradi souligne que l'échec complet de la gestion des sports au M.J.S. est une raison fondamentale pour laquelle le sport féminin n'a pas été davantage pris en considération. « Une fusion des associations de femmes dans une association n'a pas réussi à développer le sport féminin ». En raison du manque de financement, l'insuffisance de l'encadrement et un mode de vie sédentaire imposé par les longues heures de séances quotidiennes de mâcher du qat, de nombreux yéménites n'ont pas eu l'occasion de pratiquer ou de prendre le sport comme une profession. Pour les femmes, la situation est pire car « la société yéménite est une société traditionnelle, dominée par les hommes et les conservateurs, les femmes se heurtent à des obstacles dans tous les domaines, en particulier ceux qui ont à voir avec le domaine public ». M. Al-Jaradi énonce que le sport féminin ne se développera jamais tant que les mentalités de ceux qui administrent le M.J.S. ne changeront pas.

La présidente de l'Association du sport féminin et la directrice de l'école à Taez² disent que le sport féminin au Yémen est négligé : « Nous manquons de soutien financier, de formateurs et d'infrastructures adéquates, telles que des salles de sport, c'est pour ces raisons que les femmes ne pratiquent pas de sport. La société ne dispose pas d'une prise de conscience de l'importance du sport pour la santé. La société rejette et empêche les femmes de pratiquer un sport, parce que cela voudrait dire sortir ».

Le secrétaire général de la branche « Sport pour tous » à Taez³ convient que les principaux obstacles à la pratique des femmes sont le manque de soutien financier, de salles de sport couvertes et d'équipes féminines.

« La plupart des clubs yéménites ne se soucient pas des femmes, ou plutôt, ils les éliminent de leurs activités sportives. Les femmes manquent de soutien, la société a une perception négative des sportives⁴ ».

¹ S. ALWARAFY, (2007). "The challenges facing women's sports in Yemen", *Yemen Times*.

² Entretien avec la présidente de l'Association du sport féminin et la directrice de l'école de Taez (Ecole, Taez, janvier 2008).

³ Entretien avec le secrétaire général de la branche « Sport pour tous » de Taez (école, Taez, janvier 2008).

⁴ Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, du Département d'Anglais, 3^{ème} année, célibataire (Université de Sana'a, Sana'a, septembre 2009).

Encore une fois, les femmes et les administrations travaillant dans ce domaine se confrontent à de nombreux problèmes sociaux. L'idée de s'impliquer dans les activités internationales et locales, le port des uniformes de sport, ont compliqué l'acceptation sociale des athlètes féminines. En conséquence, de nombreuses démarches ont été prises pour soulager les craintes de la famille et encourager l'acceptation de la pratique sportive féminine.

« Des mesures ont été prises pour montrer que rien ne se passe lors de la pratique sportive d'une femme. Nous présentons les femmes pratiquant un sport d'une manière qui soit en accord avec les enseignements de l'Islam et les traditions communautaires¹ », énonce la directrice de l'A.G.S.F.

Contrairement au M.J.S., de nombreuses personnes ne sont pas en faveur des femmes du sport. « Je ne peux pas accepter une femme qui participe à l'extérieur du Yémen, car elle sera obligée de renoncer à ses valeurs islamiques, comme le fait d'être forcée de porter des vêtements de sport, ce qui est quelque chose d'inacceptable dans les enseignements de l'Islam² », énonce une ancienne responsable au sein de l'A.G.S.F. « Dans certains sports comme le tennis de table, la femme peut jouer sans avoir besoin d'enlever son hijab, alors que dans le suivi des événements et sur le terrain par exemple, elle ne peut pas ».

La secrétaire générale de l'A.G.S.F. explique fièrement que ces réalisations ont été faites par les efforts et la détermination des femmes. L'A.G.S.F. compte actuellement treize sports et souhaite augmenter le niveau de participation. « Nous avons encore besoin de plus de soutien afin d'accroître notre présence locale et internationale. Nous faisons de notre mieux pour vous assurer que les filles, ainsi que leurs familles, soit soulager de leurs inquiétudes. Nous offrons la livraison des autobus pour les filles gratuitement³ ». En dépit de l'amélioration de l'A.G.S.F., il existe toujours un manque de cadres techniques, qui est nécessaire au développement des établissements de sport féminin dans les écoles.

¹ N. AL-AMODI, (2008). "Women's sports: more fun, more support", *Yemen Observer*, 21 juin 2008.

² Entretien avec Madame Bushra Yahya Madame Bushra Yahya, ancienne responsable au sein de l'A.G.S.F. (M.J.S., Sana'a, avril 2007).

³ Entretien avec la secrétaire générale de l'A.G.S.F. (siège de l'A.G.S.F. au M.J.S., Sana'a, avril 2007).

Bien qu'il existe moins de possibilités au Yémen à la disposition des jeunes filles, l'augmentation du soutien pour les athlètes féminines représente un changement dans la situation sociale.

Le Ministre actuel de la Jeunesse et des Sports énonce : "It's undeniable that there are many youth festivals but what distinguishes this festival from the others is its maximum care for women. This festival allows women to express their interests and creativeness without social limitations that could stop them from exercising their social participation¹".

3.3. Présentation d'une étude « La réalité du sport féminin »

L'A.G.S.F. a établi une enquête ayant pour objectif de définir « La réalité du sport féminin² ».

Le questionnaire a été établi par un ensemble des professeurs de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a³. L'échantillon se compose de 167 jeunes filles, provenant de 12 gouvernorats non référencé, mais identique à ceux de l'A.G.F.S., participant au festival féminin organisé par la Fédération Générale du Sport Féminin, du 16 au 22 février 2007. Aucune indication concernant l'échantillon n'est transmise. A qui s'adresse ce questionnaire ? Les jeunes filles sont-elles des athlètes, des entraîneurs, des arbitres, des cadres administratifs, des spectatrices, les accompagnatrices des athlètes ? L'identité de l'échantillon a été totalement oubliée.

3.3.1. Première partie du questionnaire : Pouvoirs et possibilités humains et financiers

1. Pouvoir et possibilités humains et financiers

¹ Yemen Observer Staff, (2005). "Conference reflects growing interest: Yemeni women's sporting events promoted", *Yemen Observer*, Issue 815, volume 13, 10-13 February 2005.

² République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Administration Générale des Femmes, (2007). *Al-Moultaka el watani al fenni lil riyadah annassaouia el fatra, 3 ila 7 mars*, [Traduction : *Cahier de présentation de l'Administration Générale du Sport Féminin, Deuxième festival des femmes, du 3 au 7 mars 2007*], 102 p, pp. 78-97.

³ Professeur Mamdhour Mohammed Saad, Professeur Abdulsalam Al-Sarfani (statistique), Professeur Abid Ahmed Al-Sanouï.

**Tableau 60 : Présentation des résultats concernant l'aspect financier et sanitaire
(nombre et %)**

N°	Questions	Oui		Non	
		Nombre	%	Nombre	%
1	Avez-vous un soutien financier suffisant pour l'élaboration de l'équipe ?	67	40,12	100	59,88
2	Avez-vous un moyen convenable de transport pour les déplacements en compétitions à l'extérieur ?	101	60,48	66	39,52
3	Pensez-vous que les récompenses financières pour les athlètes féminines s'adaptent avec le niveau de compétition remportée ?	106	63,47	61	36,53
4	Pensez-vous que les récompenses financières pour les membres de l'entraînement s'adaptent avec le niveau de compétition remportée ?	126	75,45	41	24,55
5	Le comité décide-t-il une récompense financière pour la responsable de l'équipe ?	63	37,72	104	62,28
6	Y a-t-il un équilibre alimentaire pour les athlètes durant la planification de l'entraînement ?	106	63,47	61	36,53
7	Y a-t-il un médecin accompagnant l'équipe à l'entraînement ?	21	12,57	146	87,43
8	Y a-t-il des survêtements sportifs adaptés aux athlètes féminines ?	70	41,92	97	58,08
9	Y a-t-il des soins pour les athlètes ?	21	12,57	146	87,43
10	Y a-t-il un spécialiste « de soins naturels », accompagnant les athlètes durant les entraînements ?	14	8,38	153	91,62
11	Y a-t-il un spécialiste « de soins naturels », accompagnant les athlètes durant les compétitions ?	16	9,58	151	90,42

Il s'agit pour l'A.G.S.F. d'établir un point sur la situation financière et sur la santé des personnes interrogées. L'aspect financier est un aspect récurrent qui ne peut pas être oublié : pour quelles raisons ?

Globalement l'étude fait ressortir des réponses mitigées. Les ressources financières sont un élément important pour le développement de la pratique sportive. L'A.G.S.F. se doit de répartir son budget de façon judicieuse entre les actions à mener afin de montrer l'évolution et le développement du sport, et les aspects plus noirs de la corruption.

Un point important alourdissant le budget à ne pas négliger est le budget supplémentaire pour l'accompagnement des jeunes femmes. En effet, les jeunes femmes ont besoin d'un membre masculin de la famille lors des déplacements. Lors des déplacements des compétitions, la majorité des femmes ont besoin d'un référent masculin qui veillera sur l'ensemble du séjour. Le budget est alors à répartir entre le développement de la pratique sportive et la ligne supplémentaire

« accompagnement *mahram* » doit figurer. Ceci alourdit les dépenses de la pratique sportive pour l’A.G.S.F. et la F.G.Y. Sport féminin.

Dans le cadre de mes fonctions, en mars 2010, l’A.G.S.F. demande au projet Fonds de Solidarité Prioritaire « Insertion économique et sociale des jeunes au Yémen » une aide financière de 7 500 euros pour l’établissement de 10 banderoles de grande taille pour la présentation du festival du sport féminin et l’établissement de brochures de présentation. Le montant n’est-il pas trop excessif ? Que cela laisse-t-il sous entendre ? Le coût demandé ne correspond réellement pas au coût réel. Cette pratique assez courante, elle s’effectue au quotidien. L’aide de la coopération, comme la France la mène, contrôle l’aspect des dépenses car le budget est à l’Ordonnateur français. Par contre, le versement d’une subvention directement à la partie concernée montre des résultats parfois impressionnants (le Ministère de la Santé s’est vu attribuer une somme considérable pour l’achat de millions de vaccins, au résultat final, aucune campagne de vaccination n’a été effectuée...).

L’aspect médical et sanitaire est négatif. Le suivi médical n’existe pas. Ceci se confirme avec l’ensemble des problèmes du Centre de Médecine Sportive qui ne possède pas les outils et les budgets nécessaires au développement de la médecine sportive. Ceci pourrait être un frein supplémentaire au développement de la pratique sportive féminine (blessure à l’entraînement ou en compétition, difficultés des soins et de guérison, donc appréhension de la reprise de l’activité).

3.3.2. Deuxième partie du questionnaire : Le côté des connaissances

2. Le côté des connaissances (1^{ère} base) : se rappeler

Tableau 61 : Présentation des résultats concernant la pratique sportive (nombre et %)

N°	Questions	Oui		Non	
		Nombre	%	Nombre	%
1	Pouvez-vous reconnaître les termes techniques utilisés pendant les activités sportives que vous pratiquez ?	101	60,48	66	39,52
2	Pouvez-vous identifier les effets de la pratique des activités sportives sur le corps ?	141	84,43	26	15,57
3	Pouvez-vous énoncer l’objectif pour la catégorie d’âge des enfants et des jeunes filles, qui pratiquent les activités sportives durant le loisir ?	148	88,62	19	11,38
4	Pouvez-vous identifier les bases et le règlement de l’activité sportive que vous pratiquez ?	137	82,04	30	17,96

Pour l'ensemble des questions, les jeunes femmes connaissent leur pratique sportive. Elles possèdent les connaissances techniques, réglementaires, les aspects bénéfiques liés à cette pratique... Elles mémorisent l'ensemble des informations transmises.

Ceci s'avère paradoxal : les participantes (enseignantes d'E.P.S.) lors du stage de formation mis en place (Sana'a et Aden en 2006) met en évidence que les jeunes femmes de Sana'a (le Nord) ne montraient aucun signe de connaissance de l'activité. Cependant, le fait que l'échantillon (statut de la jeune femme, ville) ne soit pas identifié, il m'est difficile de porter un jugement.

3. Le côté des connaissances (2^{ème} base) : la compréhension.

Tableau 62 : Présentation des résultats concernant la compréhension de la pratique sportive (nombre et %)

N°	Questions	Oui		Non	
		Nombre	%	Nombre	%
5	Pouvez-vous comprendre la majorité des règlements régissant votre pratique pendant les activités sportives ?	141	84,43	26	15,57
6	Pouvez-vous donner des explications ou une définition pour quelques termes qui sont dans le règlement de l'activité sportive que vous pratiquez ?	90	53,89	77	46,11
7	Pouvez-vous identifier quel sera votre niveau futur et quelques données concernant votre niveau actuel ?	150	89,82	17	10,18
8	Pouvez-vous identifier la cause et raisons des difficultés que vous rencontrez lors de votre pratique au sein du club ?	147	88,02	20	11,98
9	Comprenez-vous le rôle de l'employé dans le secteur administratif au sein d'un club ?	114	68,26	53	31,74

Cette partie mélange quelques aspects : le règlement (qui fait écho aux questions précédentes). Les jeunes femmes assimilent les règlements et les explications transmises lors de l'entraînement. Elles peuvent ainsi auto-évaluer leur propre niveau.

La dernière question concernant le rôle de l'employé au sein de l'administration du club ne semble pas être à la bonne place au sein de cette partie du questionnaire.

4. Le côté des connaissances (basée sur la 3^{ème} base) : la pratique « application ».

Tableau 63 : Présentation des résultats concernant l'application des connaissances acquises (nombre et %)

N°	Questions	Oui		Non	
		Nombre	%	Nombre	%
10	Avez-vous la possibilité de réexpliquer ce que l'entraîneur vient d'expliquer ?	140	83,83	27	16,17
11	Pouvez-vous tirer avantage de l'expérience acquise pendant votre pratique sportive pour une autre pratique ?	151	90,42	16	9,58
12	Pouvez-vous dessiner une courbe expliquant la progression de votre niveau sportif dans votre discipline ?	137	82,04	30	17,96
13	Pouvez-vous appliquer l'expérience sportive facilement, si votre entraîneur vous transmet son expérience globale et précisez ?	148	88,62	19	11,38

Les réponses des jeunes femmes sont positives : elles assimilent et appliquent l'ensemble des connaissances transmises lors des entraînements.

5. Le côté des connaissances (4^{ème} base) : l'analyse

Tableau 64 : Présentation des résultats concernant l'application des connaissances (nombre et %)

N°	Questions	Oui		Non	
		Nombre	%	Nombre	%
14	Pouvez-vous identifier vos points faibles dans votre pratique sportive ?	146	87,43	21	12,57
15	Pouvez-vous identifier vos fautes pendant la stratégie collective ?	133	79,64	34	20,36
16	Pouvez-vous identifier le rôle de l'entraîneur et le rôle de l'administration à travers leurs actions envers vous ?	142	85,03	25	14,97

Les jeunes femmes ne rencontrent pas de problèmes d'auto-évaluation (identification des points faibles, des fautes) de leur pratique sportive. Une question se pose : où sont les résultats sportifs ?

La dernière question concernant le rôle de l'encadrement, qu'il soit technique ou administratif, aurait peut-être dû faire l'objet d'une partie indépendante.

3.3.3. Troisième partie du questionnaire : le côté de l'analyse et l'esprit

6. Le côté de l'analyse et l'esprit (1^{ère} base) : l'esprit

Tableau 65 : Présentation des résultats concernant l'acceptation (nombre et %)

N°	Questions	Oui		Non	
		Nombre	%	Nombre	%
1	Pouvez-vous écouter avec intérêt pendant l'explication de l'entraîneur ?	156	93,41	11	6,59
2	Pouvez-vous démontrer votre intérêt à comprendre les diverses activités sportives ?	153	91,62	14	8,38
3	Acceptez-vous la différence entre votre niveau sportif et les autres niveaux, et les différents résultats entre individus ?	134	80,24	33	19,76
4	Pensez-vous que l'entraîneur représente une importance pour votre progression sportive ?	158	94,61	9	5,39
5	Pensez-vous que vous avez des compétences physiques que vous n'avez pas utilisées jusqu'à ce moment ?	159	95,21	8	4,79
6	Etes-vous contente de la discipline que vous pratiquez ?	157	94,01	10	5,99

Les jeunes femmes acceptent et montrent la capacité d'absorption des consignes et des explications de l'entraîneur. Elles sont des « athlètes modèles ».

7. Le côté de l'analyse et l'esprit (2^{ème} base) : la réaction

Tableau 66 : Présentation des résultats concernant la réaction des jeunes femmes lors de la pratique sportive (nombre et %)

N°	Questions	Oui		Non	
		Nombre	%	Nombre	%
7	Exécutez-vous avec satisfaction les ordres administratifs que l'entraîneur vous demande durant votre pratique sportive ?	157	94,01	10	5,99
8	Pensez-vous que vous êtes réactive pour appliquer les consignes de votre entraîneur ?	144	86,23	23	13,77
9	Exécutez-vous avec satisfaction le travail bénévole que l'entraîneur vous demande durant votre pratique sportive ?	139	83,23	28	16,77
10	Etes-vous contente de coopérer avec vos collègues pour effectuer un travail ?	155	92,81	12	7,19

Les jeunes femmes, comme précédemment, suivent un modèle idéal qu'un entraîneur souhaite avoir. Elles acceptent facilement l'ensemble des consignes sans remettre en cause l'entraîneur.

Une remarque : lors de mes interventions au sein de l'I.S.N.E.P.S. en natation, les consignes étaient parfois remises en cause.

8. Le côté de l'analyse et l'esprit (3^{ème} base) : l'évaluation

Tableau 67 : Présentation des résultats concernant l'aspect financier et sanitaire (nombre et %)

N°	Questions	Oui		Non	
		Nombre	%	Nombre	%
11	Pouvez-vous décrire comment les pratiquantes participent pour prendre une décision pendant votre pratique sportive ?	143	85,63	24	14,37
12	Pouvez-vous aider afin de trouver des solutions aux problèmes que vos collègues rencontrent durant la pratique sportive ?	156	93,41	11	6,59
14	Pouvez-vous sentir la chute de votre niveau sportif pour quelque raison ?	149	89,22	18	10,78
14	Pouvez-vous évaluer l'étape d'apprentissage ou le partage d'expérience ?	139	83,23	28	16,77

Cette partie englobe des questions diverses concernant le processus de décision au sein de la pratique sportive et l'auto-évaluation de son propre niveau. Les réponses enregistrées présentent des réponses positives.

9. Le côté de l'analyse et l'esprit (4^{ème} base) : le mouvement

Tableau 68 : Présentation des résultats concernant l'aspect financier et sanitaire (nombre et %)

N°	Questions	Oui		Non	
		Nombre	%	Nombre	%
1	Utilisez-vous l'expérience acquise ?	123	73,65	44	26,35
2	Lors de votre pratique, respectez-vous les règlements ?	144	86,23	23	13,77
3	Pensez-vous que votre niveau personnel s'adapte avec le niveau de votre pratique ?	115	68,86	52	31,14
4	Que pensez-vous de l'idéal corporel au regard de votre pratique sportive ?	156	93,41	11	6,59
5	A travers la pratique sportive, arrivez-vous à atteindre votre idéal corporel ?	158	94,61	9	5,39
6	Les pratiques sportives, selon vous, diminuent-elles le stress et la nervosité ?	143	85,63	24	14,37

Cette partie est plutôt axée sur l'idéal corporel et le bien-être. La jeune femme pratique-t-elle un sport afin de modeler son idéal, qui semble tendre vers le modèle

occidental de minceur ? Les rondeurs semblent s'effacer au fil du temps. La perte de poids et l'affinement de la silhouette à travers la pratique sportive semblent évidents. Cependant, à la question 4, comment est-il possible de répondre oui ou non à ce type de question ?

De façon globale, les résultats présentés de cette étude réalisée par l'A.G.S.F. sont plutôt positifs. Le rapport montre l'existence du sport féminin, mais pas seulement son existence, mais aussi sa compréhension. Les efforts déployés par les organisations en charge du sport féminin, à travers ce rapport, sont confirmés par les réponses positives. Ainsi, la « bonne image » du développement du sport féminin se confirme. Seules les réponses concernant l'aspect financier sont « négatives ». Il s'agit alors de renforcer cet aspect afin de poursuivre le développement du sport féminin.

Cependant, si les aspects de cette étude sont intéressants, il faudrait replacer la pratique sportive féminine dans son contexte plus global. Aucune donnée chiffrée du nombre de licenciées, du nombre de personnes d'encadrement n'est communiquée. Pourtant la quantité est privilégiée à la qualité. « Faire du chiffre » est une expression assez courante au sein du M.J.S. : cela montre l'efficacité du travail effectué. Les réels rassemblements populaires sont des rassemblements populaires « organisés », c'est-à-dire que pour remplir la salle du club Bilqis, ou de la salle du 22 Mai de Sana'a, ou le stade de football de Sana'a, de jeunes femmes, il suffit de fournir un bus ramenant les jeunes écolières. Alors d'un point de vue médiatique, le sport féminin est présent. Mais qu'en est-il du nombre réel de « vraies sportives » ?

Les résultats des 2 000 questionnaires de la consultation nationale viennent contredire ses résultats. 812 jeunes, soit 40,6 % des personnes interrogées, déclarent pratiquer une activité sportive contre 1 188 jeunes, soit 59,4% qui ne pratiquent pas de sport. 442 jeunes hommes, soit 22%, et 746 jeunes femmes, soit 37% ne pratiquent pas de sport, ce qui représente un faible nombre de jeunes femmes sportives : 254 pratiquantes (13% sur l'ensemble de l'échantillon de 2 000 questionnaires). Au regard du contexte d'un pays arabo-musulman, où le poids des traditions est très présent, la généralité se confirme. De plus la pratique sportive à domicile est également présente avec 40% des jeunes déclarant avoir une activité sportive (sur 812), 25% des femmes (201 femmes sur 254 femmes ayant une activité sportive) déclarent avoir une activité

sportive chez elles, ce qui évite les déplacements à l'extérieur, la mixité lors du trajet pour se rendre au club...

Une dernière question est à se poser : où sont les résultats sportifs féminins (le Vice-Ministre chargé des Sports, originaire d'Aden est frustré de l'absence de résultats sportifs féminins au regard des autres Nations¹) ? Il existe peu de résultats. Donc les organisations sportives en charge du sport féminin approuvent une pratique sportive de loisir, de santé et de bien-être, non axée sur la compétition.

4. Fédération Générale Yéménite du sport féminin

Suite à la création de l'A.G.S.F., la F.G.Y. Sport féminin a été créée le 25 mai 2005. Elle organise un grand nombre de tournois locaux avec une augmentation de la participation féminine (volley-ball, basket, athlétisme, échecs, judo, tennis, tennis de table, taekwondo, le karaté, gymnastique). « À cet égard, la F.G.Y. Sport féminin respecte les exigences du sport féminin par la création d'événements sportifs, la préparation des équipes nationales, la réhabilitation et la formation des femmes cadres sportifs dans tous les gouvernorats..., en conformité avec les enseignements de la loi islamique et les traditions de la société² ».

Quelques problèmes existent : la difficulté d'œuvre pour la F.G.Y. Sport Féminin car l'A.G.S.F. est en quelque sorte l'autorité suprême du sport féminin. L'A.G.S.F. supervise la Fédération. Alors une sorte de compétition, menée par la Fédération, existe entre les deux institutions.

4.1. Quelques portraits et résultats sportifs

La F.G.Y. Sport Féminin enregistre un certain nombre de réalisations sportives.

4.1.1. En athlétisme

Dans le cadre de l'école du club d'athlétisme à Sana'a, s'il y a partage du même espace par les jeunes garçons et les jeunes filles au sein du stade, ces dernières

¹ Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports (bureau du Vice-Ministre au M.J.S., Sana'a, janvier 2009).

² Entretien avec Madame Laudmia, Présidente de la F.G.Y. Sport Féminin (M.J.S., Sana'a, décembre 2008).

pratiquent de manière séparée, en conformant leur tenue aux règles de la religion et de la « tradition » (ample survêtement peu propice au geste sportif, voile) alors que les garçons portent short et maillot. L'accès des femmes à l'espace public est aussi à mettre en relation avec l'évolution de leur statut. Les stades appartiennent à cette catégorie dans la mesure où ils ne sont pas fermés aux femmes, leur fréquentation est restreinte. Il n'y a que la présence d'un public féminin très engagé. La pratique sportive féminine reste exceptionnelle du fait que le corps est perçu comme un objet de séduction. Exhiber son corps est tabou.

Fatima Suleiman¹, seize ans, a remporté une médaille d'or au 400 mètres, épreuve d'athlétisme au Championnat d'Asie, qui s'est tenue en Jordanie en février 2008. Elle est l'une des rares filles yéménites qui ont participé à un événement sportif en dehors du Yémen et qui a remporté une médaille et le respect de sa communauté et des pairs. « Nous, les femmes, représentons les acteurs du Yémen à l'ensemble du monde sans perdre notre modestie ou retirer le voile. Nous pouvons atténuer les craintes des familles et gagner le soutien de la communauté ». Dans une société conservatrice comme le Yémen, pour une athlète féminine ce n'est pas facile. « Toutefois, avec l'appui de nombreuses autorités, elle a finalement eu lieu ». « Comme une jeune fille venant d'un pays qui n'a pas de médaillés internationaux, je vais faire tout mon possible pour gagner le respect de mon pays et à moi-même », dit-elle. Elle, a, comme toute autre fille yéménite, fait face à de nombreux obstacles quand elle a décidé d'être une athlète. « Certains des membres de la famille de mon père n'ont pas accepté l'idée, mais mon père me soutient fermement », explique Fatima. Elle se souvient quand elle a décidé d'être une athlète, comment elle voulait prouver qu'une fille peut réussir sans pour autant renoncer à son identité islamique ou à la communauté de valeurs.

4.1.2. En judo

Le judo est une activité présente (au club Bilqis et à la F.G.Y. Sport féminin) grâce à l'intervention de Nelly, une entraîneur d'origine russe présente au Yémen depuis quelques années.

Une autre sportive, Hala Hassan Al-Hady², médaillée de bronze de judo aux championnats universitaires des pays arabes de l'Université Al-Aqsa qui se sont tenus à Sana'a en 2006, a affirmé l'importance du soutien familial pour une fille qui souhaite

¹ N. AL-AMODI, (2008). "Women's sports: more fun, more support", *Yemen Observer*, 21 June 2008.

² N. AL-AMODI, (2008). "Women's sports: more fun, more support", *Yemen Observer*, 21 June 2008.

prendre part à des manifestations sportives. « Mes parents étaient très favorables, mais en ce qui concerne les autres points de vue, il n'est pas facile et seulement avec le temps les gens commencent à comprendre la participation des filles dans le sport », a dit Hala.

Cependant, des problèmes sont toujours présents : la F.G.Y. Judo a décidé d'interdire la participation des trois athlètes féminines voilées en judo à un championnat se déroulant en Egypte. Le Président de la F.G.Y. Judo énonce que la décision est venue après que le comité du championnat a refusé que les femmes voilées participent à cette compétition.¹

4.1.3. En volleyball

Contrairement à Fatima et Hala, Lena Sultan Al-Areky, capitaine d'Aden équipe féminine de volley-ball², ne s'est jamais confrontée à l'absence d'acceptation de la société, quand elle a commencé à jouer au volley-ball. « Les gens d'Aden sont beaucoup plus compréhensifs et ouverts d'esprit que d'autres yéménites. Nous avons commencé l'apprentissage à l'école, puis nous avons rejoint l'équipe de volley-ball féminin. Nous avons participé à de nombreux championnats dans Lahj, Hodeidah, Sanaa, Marib et d'autres gouvernorats ». Cependant, la plupart des jeunes filles yéménites admettent que la nécessité de l'approbation et l'accord de la famille sont les choses les plus importantes pour une fille voulant être athlète. Sans cette approbation, il est très difficile pour elles de faire du sport. Beaucoup d'équipes n'ont jamais participé à des compétitions en dehors du Yémen. Une autre joueuse de l'équipe de volley-ball d'Aden³ est déçue par le manque de compétitions internationales. « Malheureusement, nous n'avons jamais quitté le Yémen ».

4.2. La place de la féminité au sein de quelques pratiques sportives.

Parler de sport féminin suppose une distinction et une différence entre pratiques sportives féminines et pratiques sportives masculines. Ceci renvoie « à une interrogation approfondie de ce en quoi ces dernières [pratiques masculines] pourraient consister⁴ ». Force est de signaler que le sport féminin n'est pas différent du sport

¹ Al-Motammar (2006). "Hijab hinders participation of Yemeni females in Egypt Judo championship", 21-November-2006. (Site Internet : <http://www.almotamar.net/en/1595.htm>).

² Entretien avec Lena Sultan Al-Areky (Corniche, Aden, mars 2006).

³ Entretien avec une joueuse de l'équipe de volley-ball d'Aden (corniche, Aden, mars 2006).

⁴ M.-J. BIACHE, (1996). « Qu'est-ce qu'un sport féminin », in P. ARNAUD, T. THERRET, *Histoire du sport féminin*, Tome 2, *Sport masculin-sport féminin : éducation et société*, Paris, L'Harmattan, p. 228.

masculin et ne se distingue pas par des particularités spécifiques, notamment du point de vue de la logique propre à la pratique et de sa réglementation générale. Par conséquent, il n'est possible de parler de sport féminin que dans le sens d'un sport pratiqué par des femmes au même titre que les hommes, d'un sport comme un ensemble de règles qui articulent « des procédures de reconnaissances dont certaines sont techniques, d'autres institutionnelles qui représentent les modalités de définition de l'activité¹ ». Ceci permet de considérer que toute politique concernant le sport dans son ensemble touche directement le secteur du sport féminin.

Au Yémen, comme partout dans le monde, le sport a été depuis longtemps dominé par l'homme. Il n'est même pas difficile de remarquer que certaines pratiques sportives comme la boxe, le cyclisme, le rugby, le football..., ont été réservées uniquement à l'homme et les femmes en ont été totalement exclues. Ceci revient en quelque sorte au fait que les pratiques masculines sont généralement connues par leur force, violence et virilité dépassant les qualités et les aptitudes des femmes telles qu'elles sont définies socialement.

Bien que, dans les différentes approches sociologiques, le féminin et le masculin sont toujours considérés comme étant le fruit des constructions sociales du sexe et non pas comme différence biologique², le masculin est devenu le concept qui répond le mieux à l'opposition duelle du féminin. L'ethnologue Yvonne Verdier³ a montré qu'à une sociabilité féminine organisée autour de l'eau (les lavoirs), du fil (la couture) ou du four (cuisine), répondait celle des hommes autour du feu (la forge, la fabrique ou l'usine), de l'alcool (l'estaminet, l'auberge ou le bar), des défis (le duel, la joute ou la compétition). Ainsi la pratique sportive semble à l'origine être exclusivement masculine.

Le degré d'intégration de la femme aux différentes pratiques sportives est déterminé sans doute en fonction des représentations sociales du féminin et du masculin. C'est ainsi que quelques athlètes féminines du Yémen, mettent parfois en cause leur féminité. Cette féminité, liée à un système de valeurs qui détermine ses possibilités et ses limites, est l'un des facteurs selon lesquels des pratiques sportives sont considérées comme pratiques masculines et d'autres sont considérées comme

¹ M.-J. BIACHE, (1996). « Qu'est-ce qu'un sport féminin », in P. ARNAUD, T. THERRET, *Histoire du sport féminin*, Tome 2, *Sport masculin-sport féminin : éducation et société*, Paris, L'Harmattan, p. 228.

² M.-S. NNEME, (2008). « Les femmes dans le football : enjeu et mise en jeu des identités de genre ». Les carnets des S.T.A.P.S. n° 5, p 46.

³ Y. VERDIER, (1979). *Façons de dire, façons de faire*, Paris, Gallimard.

pratiques féminines. Deux registres sémantiques illustrent d'ailleurs les différences entre les deux types de pratiques. Les premières sont synonymes de virilité, de force, d'agressivité et de fort engagement physique par contre les deuxièmes s'attachent plutôt à la souplesse, la finesse, la douceur et la fragilité.

4.2.1. En équitation¹ : portraits : Naseela Al-Awlaki et Ahlam Al-Sayaghi

1). Naseela Ahmed Mansour Al-Awlaki

Naseela est d'origine yéménite (originaire de Shabwa dont la famille est très conservatrice) et pratique l'équitation depuis l'âge de neuf ans. Elle s'entraînait avec son père à Bani Hushaish (20 km à l'ouest de Sana'a), où des amis, d'origine allemande, possédaient des chevaux. Et lorsque le club d'équitation a ouvert à Sanaa, elle arrivait tôt le matin pour exercer seule ce qui a été le début réel de sa pratique. Puis elle a continué en Allemagne avec les encouragements de son père. Au Yémen, les gens étaient étonnés quand ils ont vu une jeune fille monter à cheval et faire des obstacles de saut, au regard de la société yéménite traditionnelle et conservatrice. L'équitation n'est pas un sport nouveau. Avant l'Islam et au temps du Prophète Mohammed, l'équitation était pratiquée. Deux cavalières étaient connues : Kwala Bint Al-Azwar et Al-Khansa, toutes deux originaires du Yémen. La pratique de l'équitation, du tir est recommandée dans l'enseignement. Naseela pense que « les filles et les femmes peuvent pratiquer ce sport dans une société, en particulier au Yémen, de source arabe et des chevaux. Ce sport est le plus approprié et le plus doux qui convienne le plus à la nature de la femme² ». Pour Naseela, l'équitation est un sport doux qui convient à la femme par rapport aux autres disciplines sportives.

2). Ahlam Al-Sayaghi

Ahlam³, issue d'une famille où tous pratiquent l'équitation (3 sœurs et 4 frères dont seul l'un d'entre eux n'est pas cavalier). Son père est issu d'une carrière militaire et équestre. Elle a longtemps rêvé d'être cavalière professionnelle. Cela a été un combat pour réaliser son rêve au Yémen, où les femmes sont exclues du monde équestre. « Pourquoi le sport équestre, notamment cavalier, est-il réservé aux hommes au Yémen ? » dit-elle. « Cela peut être difficile, et donc, seulement pour les hommes, mais

¹ Annexe 19 : Photo de jeunes femmes yéménites à l'équitation (Photo issue de la page 20 du magazine mensuel du M.J.S. édité par le Centre des Médias du M.J.S., n° 1, Juin 2008). p.490.

² Yemen Observer Staff, (2001). *Yemen Observer*, Vol.IV, Issue 33, Saturday Aug. 25, 2001.

³ Entretien avec Ahlam Al-Sayaghi, pratiquante (club d'équitation, Sana'a, novembre 2009).

cela est facile, on traite avec le cheval. Les gens au Yémen croient que cela est un sport masculin, les cavaliers c'est seulement pour les hommes ». Elle a changé cette idée en devenant la première cavalière yéménite. Elle a été autorisée à participer à la compétition organisée par le Cheikh Al-Hamar, en 2005, en étant la seule cavalière et remportant la deuxième place. Elle a tenté de participer à la compétition Coupe du Président, mais elle a été exclue quelques jours avant la compétition.

En 2007, elle est encore étudiante en deuxième année à la Faculté des médias de Sana'a. Elle est également reporter pour une chaîne télévisée nationale. Elle a pu interviewer le directeur de l'Ecole Militaire, qui l'a exclue de la compétition. Ce dernier énonce que « le sport c'est pour les hommes, les championnats équestres c'est seulement pour les hommes et non pas pour les femmes ». Lorsque le président de la section équestre de l'Ecole Militaire a été interrogé sur l'exclusion d'Ahlam, il répondit qu'il n'était pas au courant.

Son père est officier à l'Ecole Militaire et cavalier. Il a toujours évoqué les chevaux, ses courses. Il a donné la passion du cheval à sa fille Ahlam. A cette époque, il n'existait pas de club ou de place où la femme pouvait pratiquer ce sport. Il y avait quelques endroits comme l'Ecole Militaire et l'Ecole de Police. « Mon père m'emmenait pour visiter le nouveau club équestre afin de voir les chevaux. Toujours il m'a encouragée ».

« Au commencement, lors des entraînements, je me sentais fatiguée, le corps cassé, mais mon corps commençait à s'habituer. Quand je m'arrêtais de pratiquer, je commençais à en rêver. Je décidais alors de m'inscrire au Club d'équitation, afin que je puisse en faire tous les jours. J'ai été exemptée du paiement mensuel de 30 000 à 35 000 rials yéménites des droits d'entrée par le Cheikh Al-Hamar, président de la fédération d'équitation en guise d'encouragement ».

« Je pensais que j'allais m'ennuyer et abandonner cette pratique, mais au fil des jours, je commençais à être accro. Ma famille et mes proches pensaient que j'allais abandonner. Ils n'auraient jamais pensé que j'allais participer aux compétitions. »

Les femmes yéménites ne traitent pas avec le monde masculin, alors comment en compétition cela allait-il se dérouler ? « En compétition, j'ai juste à exécuter ce que je dois faire, sans forcément entrer en contact avec le monde masculin ».

Qu'en est-il de la tenue vestimentaire ? « L'uniforme est modeste. Je vis au sein d'une famille conservatrice, mais il n'y a pas de problèmes avec ce que je fais et ce que je porte ».

Il y a d'autres cavalières qui préfèrent pratiquer ce sport au sein de leurs maisons et fermes, comme la Cheikh Hind Al-Shaif. « Elles savent que la communauté yéménite n'acceptera pas l'idée qu'une femme puisse être cavalière, ou, une femme qu'une « Cheikh » puisse être cavalière. »

« Lorsque je suis entrée dans ce monde, je savais que j'allais être critiquée et me confronter à beaucoup de problèmes, mais je ne fais pas attention à cela, parce que je sais que je ne fais pas quelque chose de mauvais, et aussi que ma famille me soutient. Je sais que la communauté ne changera pas d'esprit, je décide donc d'être la première cavalière compétitive. » « Les hommes évoquent souvent la démocratie et les droits de la femme, mais en réalité, c'est tout autrement ».

4.2.2. Boxe : Portrait d'Isra Girgrah

Le corps du boxeur est un lieu de tensions. La boxe exerce sa violence sur les besoins et les appétits. Un comportement *normal* sur le ring serait profondément honteux, insupportable à regarder. Un boxeur doit apprendre à inhiber son propre instinct de survie : en cela il illustre fièrement les vertus et les valeurs masculines. Pourtant le Yémen, possède une championne, qui a tenté de revenir au Yémen, pour développer sa discipline, mais qui a échoué. La société a été la plus forte.

Isra Girgrah, est née au Yémen (à Aden, le 16 septembre 1971, originaire d'Al-Beida) et est championne du monde en boxe. Elle a déménagé au Canada, en raison de la situation politique, avec sa famille à l'âge de 3 ans, et a commencé la boxe en 1994 comme une forme d'exercice. Elle est connue internationalement, aux États-Unis, sous le nom de « Raging Beauty ». En 2004, elle ne pratique plus, après ses longues années de succès et de dévouement à son sport la boxe. Après neuf ans, 33 combats professionnels et une collection de cinq ceintures de championnat.

Isra a tenté de développer sa discipline au Yémen dans les années 2000, mais la négligence du gouvernement yéménite, l'impossibilité pour la société yéménite de considérer la boxe comme une pratique sportive féminine (violence, sang, sport masculin...), l'ont totalement arrêtée.

Isra et Nassim Hameed sont les deux seuls boxeurs champions du monde arabe et d'origine yéménite. Ses débuts de boxe professionnelle ont commencé en février 1995. En 2001, elle est devenue la première femme du monde arabe à devenir championne du monde.

Difficulté d'implantation de la boxe féminine au Yémen

La F.G.Y. Boxe rencontre des difficultés afin de promouvoir la boxe féminine. Le M.J.S. et le C.N.O.Y. vont à l'encontre de la décision de ce développement. « Cette pratique ne s'inscrit pas dans la vision de la société yéménite¹ ». Samira Rashid Saeed Ahmed (17 ans), originaire d'Aden est championne du Yémen, et Dalia Khaled Zabara (18 ans) vivant à Sana'a et originaire d'Aden prend la seconde place. Elles évoquent : « Nous aimons le jeu de la légitime défense et nous développons notre condition physique² ». D'autres boxeuses Amanat Ali Muhammad et Sabria Almsagdi font référence au héros et champion du monde Nassim Hamed, l'ancien champion, et tentent de l'imiter³ ». Le directeur des activités sportives du M.J.S. ne peut pas concevoir la violence et les blessures, comme un nez cassé, pour les femmes. Le Président de la F.G.Y. Boxe évoque simplement que la boxe n'est pas interdite et est conforme aux enseignements de la religion islamique et les coutumes et les traditions du Yémen. « Au début, nous étions réticents à l'idée du tournoi avec le rejet des syndicats traditionnels arabes de la boxe féminine au sein de nos activités. Tous nous menacent de supprimer l'appui financier, c'est notre cas : le manque de crédits budgétaires affectés à la boxe. Il faut regarder que certaines filles sont internationalement reconnues et la boxe est pratiquée dans dix pays arabes⁴ ».

Implantation du football, vers le futsal

La F.I.F.A. soutient le développement du football féminin. Elle s'est officiellement engagée pour la première fois en 1986. Les quelques objectifs de la F.I.F.A. envers les femmes sont : la promotion du sport féminin, la promotion et l'accroissement des possibilités de participation des femmes à des postes techniques

¹ Entretien avec le directeur des activités sportives du M.J.S. (M.J.S., Sana'a, mars 2010).

² Entretien avec les boxeuses Samira Rashid Saeed Ahmed et Dalia Khaled Zabara (Salle de boxe, Sana'a, avril 2010).

³ Entretien avec les boxeuses Amanat Ali Muhammad et Sabria Almsagdi (Salle de boxe, Sana'a, avril 2010).

⁴ Entretien avec le Président de la F.G.Y. Boxe (M.J.S., Sana'a, mai 2010).

(arbitrage, entraînement, administration)... Ayant pris conscience que le football féminin a été négligé pendant longtemps, la F.I.F.A. a lancé le championnat du monde féminin. Lors du 3^{ème} symposium de la F.I.F.A. sur le football féminin tenu à Long Beach aux Etats-Unis en 2001, elle a décidé de débattre les questions liées à la promotion du football féminin. Elle décida également de porter à 10% le pourcentage de l'aide financière accordée au football féminin. Ainsi, le football féminin tente de s'implanter au Yémen.

Les sports féminins traditionnels sont l'athlétisme, les échecs, le tennis de table, le volley-ball et le basket-ball. Le futsal commence à se développer et l'espoir d'un impact significatif est présent. La F.I.F.A. soutient donc cette initiative. En effet, cette pratique sied aux traditions et coutumes yéménites : la pratique s'effectue en salle à l'abri des regards. Aucune réticence ne peut s'exprimer vis-à-vis de cette discipline.

5. Commission du sport féminin du Comité National Olympique du Yémen

La responsable de la commission « Femmes et Sports » du C.N.O.Y.¹ observe que le mouvement du sport féminin au Yémen a une longue histoire qui remonte à la période de l'occupation étrangère. Les femmes pratiquèrent principalement les échecs, le tennis de table, le volley-ball, le handball, le basket-ball, le judo et la gymnastique. Le sport féminin a débuté officiellement au Yémen au cours de l'année de 2000 à Aden, où les femmes étaient encouragées à participer aux échecs et au judo.

L'O.N.U. a apporté une importante contribution à la conception, par l'intermédiaire de sa déclaration universelle pour le sport et l'éducation physique. S'agissant du Yémen, concernant les femmes et le sport, il existe des procédures prises par le Gouvernement pour favoriser l'accès des femmes aux activités sportives.

Une politique plus précise dans la lutte contre la discrimination envers la femme

De plus en plus, les femmes s'imposent dans le milieu olympique. Néanmoins, beaucoup reste encore à faire et passe par une revalorisation de la femme, par un recul

¹ Entretien avec Madame Naseem Milaiki al-Ahmad, responsable de la commission « Femmes et sport » du C.N.O.Y. (siège du C.N.O.Y. Badgad Street, Sana'a, juillet 2008).

des barrières culturelles. Le rôle de la femme passe par un encouragement des jeunes filles et des jeunes femmes à pratiquer le sport. Le C.N.O.Y. peut œuvrer au développement de la femme à travers ses diverses actions, cependant l'aide de l'Etat reste incontournable. Il faut également récompenser les championnes afin de les encourager. Elles doivent être citées en exemple afin de susciter chez les jeunes filles un intérêt. Cette action passe par l'accentuation de la politique d'information et de sensibilisation de la masse féminine sur les préjugés qu'elle développe. Cependant la couverture médiatique du sport masculin est plus importante que le sport féminin.

Augmentation du nombre de femmes au sein du Mouvement olympique, au sein du C.N.O.Y.

Des organismes régionaux abordent également les problèmes de l'égalité entre les sexes dans le sport¹. Parmi ces derniers, le groupe asiatique de travail sur la femme et le sport a organisé des conférences sur le thème « les femmes et le sport »². Le défi du Yémen, adopté à la 3^{ème} Conférence, tenue à Sanaa en 2005, a souligné qu'il est important de continuer à promouvoir et à développer et renforcer le rôle et la présence des femmes dans les différentes organisations sportives et activités sportives en Asie, et demandait à tous les gouvernements et aux comités nationaux olympiques d'élaborer des politiques nationales concernant les femmes et le sport d'ici les Jeux de Doha en 2006 et d'inclure dans ces politiques un volet spécial pour aux femmes handicapées³.

Les actions du C.I.O. ne portent pas uniquement sur la pratique sportive par les femmes. Le C.I.O. est également soucieux de l'engagement des femmes dans les structures décisionnelles des organisations sportives⁴. C'est ainsi qu'en 1996, le C.I.O. a adopté une décision selon laquelle tous les C.N.O. et les fédérations internationales devaient en 2000 réserver au moins 10% des postes dans leurs structures décisionnelles à des femmes et ce pourcentage devait passer à au moins 20% en 2005. Une commission « femme et sport » est instaurée et est dirigée par les femmes. Elle

¹ Comme l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la Confédération africaine des sports.

² La 1ère Conférence s'est tenue en 2001 à Osaka (Japon), la 2ème au Qatar (2003), la 3^{ème} au Yémen (2005).

³ Troisième Conférence asiatique sur les femmes et le sport (2005). *The Yemen challenge*, Sanaa, Yémen, 11-12 mai. (Site Internet : <http://www.sportanddev.org/data/document/document/41.doc>).

⁴ Participation des femmes aux Jeux Olympiques (même si toutes les délégations comportent des femmes). La mise en place du prix « femme et sport » récompensant une femme, une institution en témoignage de reconnaissance pour sa contribution au développement et renforcement de la participation des femmes dans le sport. La création d'une section « promotion de la femme dans le sport » au sein du C.I.O.

s'intéresse à la promotion, à l'action des femmes dans le sport. Dans les C.N.O. des « P.V.D. », comme le Yémen, elle a pour mission d'amener le maximum de femmes à pratiquer le sport.

La responsable de la commission sport féminin du C.N.O.Y.¹ soutient cet événement car il est important et est en conformité avec les recommandations de l'Association générale des Nations Unies, qui appelle à la propagation du développement et de la paix par le sport. Selon l'ancien Ministre Monsieur Al-Akwaa « c'est chance de pratique sportive pour les femmes² ». Cette conférence permet d'établir les recommandations faites pour le développement du sport féminin³.

Un accord a été conclu entre l'Association générale des Nations Unies et le C.N.O.Y. afin d'obtenir une augmentation de 20% concernant le nombre de femmes participant à différentes activités sportives, suite aux recommandations du C.I.O. Ceci modifie les règlements relatifs aux fédérations sportives, les organes concernés ont approuvé la présence d'au moins une femme au sein de chaque fédération afin d'être responsable des activités sportives féminines. Un financement de 2 millions de riyals a été attribué pour le soutien du sport féminin (mise en place des activités au sein des clubs, des salles et autres annexes)⁴.

6. Observations et interventions de terrain

Le recueil des données s'est effectué principalement par des observations et interventions sur le terrain à Sana'a et à Aden. Deux situations sont évoquées : une intervention en stage de formation pour les enseignantes d'E.P.S. d'une courte durée pour les villes de Sana'a et d'Aden, et, une intervention au sein de l'Institut Supérieur

¹ Entretien avec Madame Naseem Milaiki al-Ahmad, responsable de la commission « Femmes et sport » du C.N.O.Y. (siège du C.N.O.Y. Badgad Street, Sana'a, février 2006).

Yemen Times Staff (2005). "Conference reflects growing interest: Yemeni women's sporting events promoted", *Yemen Times*, Issue: (815), volume 13, 10 -13 February 2005.

² Z. AL-ALAYA'A, (2005). "Third Asian Conference gives women a sporting chance", *Yemen Observer*, 14 May 2005.

³ F. AL-FOTHI, (2005). "Sana'a Hosts International conference 3rd Asian Conference on women and sports", *Yemen Times*, 19 May 2005, p. 3.

⁴ Entretien avec Monsieur Al-Oshari, Vice-Ministre chargé de la Jeunesse (Bureau du Vice-Ministre, Sana'a, décembre 2005).

National de l'E.P.S. à Sana'a d'une longue durée. Cette immersion au sein des milieux pratiquants met en évidence les problématiques liées à la pratique sportive au Yémen.

6.1. Mise en place d'un stage de formation pour les enseignantes d'E.P.S.

L'objectif d'une intervention effectuée au Yémen¹, à Sana'a et Aden (en janvier 2006), est double : l'évaluation brève des activités sportives existantes visant à promouvoir la pratique sportive féminine au Yémen et l'encadrement d'un stage de formation (d'une durée de cinq jours) à destination d'enseignantes yéménites en Education Physique et Sportive (E.P.S.).

6.1.1. Sana'a : tentative d'un stage de formation des enseignantes d'E.P.S.

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports a formulé quelques orientations lors de l'inauguration d'ouverture de ce stage :

- Une égalité entre les hommes et les femmes ;
- Un salaire identique pour les hommes et les femmes ;
- Le développement social ne passera que par la promotion du sport féminin ;
- La lutte contre l'intégrisme musulman au Yémen, cela passe par une pratique sportive féminine ;
- Les infrastructures existent, et le M.J.S. est prêt à prendre en charge la venue d'expertes féminines dans le domaine des sports collectifs.

Ce stage est organisé avec le concours d'une professeur d'E.P.S. formée en Algérie et l'A.G.S.F.

Des divergences se sont instaurées au moment du recrutement des femmes devant participer à ce stage accueillant 20 personnes. Au final, 35 se sont présentées et la professeur d'E.P.S. s'est retirée, refusant d'assurer cette formation avec des stagiaires non qualifiées. L'A.G.S.F. a assuré cette formation avec une toute jeune professeur d'E.P.S. Le nombre de stagiaires présentes à l'ouverture est de 30 femmes.

L'observation de la première séance pratique réalisée par la jeune professeur d'E.P.S. fait ressortir les constats suivants : les jeunes femmes, une fois enfermées dans la salle, se dévoilent et se mettent davantage en survêtement (mais pas toutes),

¹ Dans le cadre de mes fonctions.

possèdent des chaussures non adaptées, bavardent énormément et apparemment n'ont aucune connaissance de l'E.P.S., ni même quelques notions de sport.

Les séances d'E.P.S. réalisées apportent quelques notions relatives à l'organisation d'une séance (rôle du professeur, consignes à donner et comment les transmettre, utilisation du matériel, différentes phases d'une séance...). Ces séances mettent en avant le problème du recrutement des stagiaires et le savoir à transmettre lorsque celles-ci ne connaissent pas les bases. Les jeunes femmes sont intéressées, mais n'ont aucune connaissance dans le domaine de l'enseignement de l'E.P.S. et du sport. Ce stage ne correspond pas aux objectifs fixés, donc ce stage s'interrompt.

Réunion avec le Comité National Olympique Yéménite, commission sport féminin

Au Yémen, ce ne sont pas les femmes qui ne veulent pas pratiquer de sport, mais c'est la prégnance de la religion musulmane qui dirige les valeurs du peuple yéménite. Le peuple est soumis à l'intégrisme musulman. Ainsi, il est difficile d'envisager qu'un homme puisse enseigner aux femmes. Le problème de la formation est soulevé, alors que le pays est doté d'infrastructures sportives. L'attribution d'une infrastructure sportive réservée uniquement aux femmes à Sana'a, permettant la pratique sportive et la formation, s'est réalisée à travers le club Bilqis. Le développement du sport féminin ne pourra se faire qu'avec une formation en E.P.S. suffisante et en activant les séances d'E.P.S. dans les écoles. En effet, l'E.P.S. fait partie du programme d'enseignement au Yémen, mais elle n'est pas enseignée par manque de formation : 600 professeurs pour 20 000 écoles. Le C.N.O.Y. se propose d'aider la promotion du sport féminin en poursuivant les axes suivants : établir un programme de formation en E.P.S., mettre en place une formation à la base et soutenir la Fédération du Sport Féminin.

6.1.2. Aden : réussite du stage de formation des enseignantes d'E.P.S.

Le stage de formation à Aden s'est réalisé. La rencontre avec le public cible a été fructueuse par des échanges sur le sport féminin, sur l'E.P.S. et le besoin en formation. Le profil des 16 femmes présentes correspond, pour la plupart, à celui des femmes qui pratiquent ou ont pratiqué une activité sportive. Elles sont professeurs de sport, ont participé à des stages de formation et sont actives à Aden pour la promotion du sport féminin, notamment en volley-ball, basket-ball et marche.

Etat des lieux du sport féminin et de l'E.P.S. à Aden

Les responsables du sport féminin interviennent à l'école et hors de l'école (dans une salle fermée¹) avec des petits et grands, à raison de deux heures par jour. Chaque jour, elles changent d'écoles pour enseigner du sport. Elles suivent le programme de l'Education Nationale. De la première à la quatrième année, les jeunes font du sport ensemble, après ils sont séparés. Le passage de la mixité à la séparation s'effectue, conformément à l'éducation instaurée au sein de la famille (séparation de sexes, inculcation des bonnes manières aux jeunes filles...). Les installations sportives des écoles sont utilisées, le sport scolaire semble être opérationnel, puisque six championnats se sont déroulés toutes catégories confondues (maximum 18 ans). Ces championnats permettent de choisir ensuite les meilleures joueuses. Ces dernières s'entraînent ensemble, et représentent Aden lors de leurs participations aux compétitions (championnats nationaux ou étrangers). Les joueuses d'Aden sont toutes reconnues par le M.J.S., et sont listées. Les entraînements se font toujours sans la présence masculine, avec une tenue adaptée. Lors des compétitions officielles, la rencontre est ouverte aux hommes comme aux femmes, l'activité est donc vulgarisée.

Il existe une commission féminine avec deux responsables femmes qui s'occupent de gérer l'ensemble des compétitions sur Aden. Cette commission perçoit une subvention du M.J.S. d'environ un million de rials yéménites par an. Il est impossible de pouvoir demander à une jeune fille de verser une somme d'argent symbolique, afin de l'engager moralement dans l'activité.

Leurs attentes

Les responsables du sport féminin et les joueuses souhaitent principalement que le sport soit la discussion principale. L'E.P.S. n'étant pas une pratique, telle qu'on l'entend en France, pour elles le sport c'est l'E.P.S. Il existe une multitude d'idées reçues de la part des jeunes femmes : les femmes doivent-elles faire un régime pour pratiquer un sport, les boissons énergisantes sont-elles efficaces et souhaitables...

¹ Salle fermée d'Aden : un gymnase de type C qui permet les pratiques sportives féminine (volleyball et basketball) et masculine, selon un calendrier défini (salle réservée aux femmes tous les jours de 11 heures à 15 heures et de 16 heures à 18 heures).

6.2. Intervention au sein de l'Institut Supérieur de National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a, section féminine

Un professeur de l'Institut Supérieur de l'Education Physique et Sportive, évoque que les raisons du développement du sport : il s'effectue grâce à l'expansion de l'éducation et l'ouverture d'écoles dans les villes et villages. La participation des femmes à l'école augmentera la participation des femmes à la pratique sportive à l'échelon supérieur. Ceci se répercutera sur le sport universitaire. Actuellement, les volontés politiques se préoccupent de la place de la femme, ainsi, les organisations, les clubs, les organisations pour la jeunesse se créent.

L'inscription de l'E.P.S. dans l'espace géoculturel arabo-musulman de formation (éducation nationale) ne va pas de soi. La question du corps, sa mise en scène et en représentation¹ ne répond pas aux normes occidentales de performance, de spectacle et d'exhibition en ce qui concerne son expression dans l'espace public. Cette activité pose alors problème, particulièrement pour le public féminin des futurs professeurs d'E.P.S., médiateur entre une éducation et une appropriation du corps, constitutives d'une modernité occidentale, et son intégration dans une culture musulmane aux fortes traditions d'évitement et de repli sur l'espace domestique pour ce qui concerne un corps féminin structuré par un certain nombre d'interdits.

La problématique consiste à essayer de comprendre les conditions socioculturelles de construction des conflits et résistances de ce public de futurs professeurs féminins d'E.P.S. quant à son investissement dans une discipline et une profession pourtant librement choisies ? Ceci, à partir du concept d'identité, sociale et de genre, sous-tendue par la place du corps dans l'espace géoculturel arabo-musulman.

La méthode s'appuie sur des observations empiriques de caractère ethnographique réalisées au sein de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive² (I.S.N.E.P.S.) (où sont formés les futurs professeurs d'E.P.S., hommes et femmes), mises en perspectives avec les dimensions religieuses, culturelles et sociales de la place du corps et de l'identité féminine dans la société yéménite.

Les résultats conduisent à interroger l'actualité des concepts d'Orient et d'Occident, entendus, selon P. Bourdieu, dans le sens de l'incorporation des valeurs qui régissent la présentation de soi en public et la construction des habitus et du schéma corporel. Les observations montrent que l'E.P.S., avec sa double dimension

¹ E. GOFFMAN, (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris, Minit, 2 volumes : 1. La présentation de soi (251 p.), 2. Les relations en public (372 p.).

² Dans le cadre de mes fonctions.

d'éducation physique d'une part, et d'expression sportive (et spectaculaire) d'autre part, se heurte à un enseignement par trop occidental dans ses façons de faire, qui ne prend pas en compte les particularismes locaux. Se construisent ainsi des conflits et des résistances, alors même que l'E.P.S. est le métier choisi. Toutefois, des indices (observations) montrent que les jeunes stagiaires en formation au professorat sont en situation paradoxale par l'expression d'attitudes traditionnelles de protection du corps actif en E.P.S. des regards masculins, et l'expression contradictoire de demandes de mise en spectacle du corps féminin en réclamant, par exemple, *un* enseignant de natation !

Le questionnement de départ est relatif à une expérience de formation de formateurs vécue au Yémen, au cours de l'année académique 2006-2007. Il s'agissait de participer à la formation de jeunes femmes se destinant à la fonction de professeur d'Education Physique et Sportive, dans le cadre de l'I.S.N.E.P.S. de Sana'a dont l'ouverture date seulement de l'année 2004. Lors de la première année de fonctionnement (2004-2005), une première promotion de garçons a été intégrée, la première promotion de filles n'entrant que l'année suivante (2005-2006). La formation s'étalant sur quatre ans, les premiers professeurs hommes sont sortis en 2008, les premiers professeurs femmes en 2009.

La première promotion féminine qui était en seconde année de formation (2005-2006 puis 2006-2007), et la seconde promotion féminine qui entrait en première année (2006-2007) ont été les classes attribuées. L'enseignement dispensé consistait en des cours théoriques et pratiques, en athlétisme (ma spécialité) et natation. Les deux promotions de jeunes filles étaient constituées chacune d'environ 20 à 25 personnes : la première était composée de jeunes femmes venant toutes de la ville ou de gouvernorat de Sana'a, la capitale, la seconde a eu un recrutement plus mélangé, entre jeunes femmes issues pour moitié environ de Sana'a et l'autre moitié du Sud (Aden, Lahj, etc.). Chacune des deux promotions était constituée de jeunes femmes pour la moitié, environ, mariées, certaines ayant déjà des enfants (première promotion).

6.2.1. Constats

Habitée à des publics (adultes) en formation en tant que formatrice vacataire pour divers organismes et institutions en France tel le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.), le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (B.E.E.S.) dans les Centres Régionaux d'Education Populaire et Sportive (C.R.E.P.S.) ou l'Université,

la situation était donc en terrain *a priori* connu et car je possédais une certaine expérience. Pourtant forte de cette expérience, ma situation a été toutefois rapidement déroutée par l'émergence d'interrogations relatives au sport et à l'expression corporelle en liaison avec la religion. Les jeunes filles me demandèrent si j'étais musulmane ? Pourquoi n'étais-je pas voilée ? Elles ne faisaient aucune distinction entre l'enseignement et la religion.

Lors du visionnage de cassettes vidéo en théorie de l'athlétisme (avec un meeting I.A.A.F.¹ comme support), les jeunes femmes de deuxième année ne s'arrêtent pas de faire des réflexions relatives aux corps dénudés des athlètes, à la vue des jambes d'un perchiste (« Vous avez vu les jambes de l'homme, et ses cuisses, en plus il est en short... Regardez, on dirait qu'on voit ses fesses... »), d'une sprinteuse en short (« Regardez, on voit sa poitrine, elle n'a pas peur d'être habillée comme cela, et ses fesses sont à l'air... »).

Lors de l'annonce aux deuxièmes années de l'enseignement obligatoire de natation, des protestations s'élèvent : « La religion nous interdit de nager, cela n'est pas inscrit et ne convient pas par rapport aux bonnes et mauvaises manières, c'est illicite... ». Sur cette remontée de contestation, le Directeur de l'I.S.N.E.P.S. se voit obligé d'intervenir en stipulant fermement que la natation est obligatoire. En cours, des commérages se développent, avec le souhait que la natation soit faite par... un homme ! Mais, ce sera finalement une femme...

Lors de mon premier cours de natation, surprise et choc à la fois : je n'avais jamais vu autant de couleurs réunies à la fois (toujours les femmes sont vêtues de noir, même les survêtements en salle de sport fermée - aux regards extérieurs), de vêtements près du corps, moulants, du transparent, des froufrous, un pyjama... mais pas un seul maillot de bain ! Une étudiante avait même demandé si elle pouvait garder son voile ! Pourtant, le cours se déroulait dans une piscine exclusivement réservée aux femmes ! Par curiosité, je suis allée un week-end à la piscine publique pour femmes, et là, toutes les femmes (hormis les personnes âgées) étaient en maillot de bain, très léger, une pièce ou deux pièces !

Comment comprendre ces réflexions et réticences à la vision du corps sportif, masculin ou féminin, dénudé en situation d'exercice, qui pour nous, Occidentaux, relève du *naturel*, du *cela va de soi* tant ce spectacle est commun et courant et auquel

¹ IAAF : International Amateur Athletics Federation.

nous sommes habitués dès le plus jeune âge ? Quel est le sens de l'ensemble de ces réflexions et réticences de la part des jeunes femmes Yéménites en formation, pourtant toutes volontaires pour devenir professeur d'Education Physique et Sportive ? Qu'est-ce qui se joue entre les étudiantes et l'enseignante en termes de dynamique de groupe et de rapport interculturel entre culture arabo-musulmane et attentes occidentales dont je suis pétrie ?

6.2.2. Le corps dans la société occidentale

Le sport d'une part, l'éducation physique d'autre part, et l'E.P.S. plus globalement, sont des pratiques sociales produites dans un moment historique et une aire géo-culturelle précis, le XIX^{ème} siècle européen, puis exportées et mondialement diffusées au XX^{ème} siècle.

L'objet central de ces activités concerne bien sûr le corps, lequel se voit, dans toutes les cultures, approprié et marqué. Mais le monde occidental a développé une forme de mise en exhibition exacerbée de celui-ci à travers de multiples pratiques : le sport, l'éducation physique, mais aussi le loisir de la plage et du bain de mer, la mode vestimentaire, les soins corporels et les cosmétiques, la chirurgie esthétique, la danse de couple, etc. Et l'on peut pousser jusqu'à l'usage du corps par l'image publicitaire, et encore le strip-tease et l'image pornographique. Sans oublier une logique de séduction, masculine comme féminine, qui passe par une mise en scène, parfois ostentatoire, du corps.

En ce qui concerne l'éducation physique et le sport, ils ont été l'objet d'un discours hygiéniste et de performance - physique et moral : maîtrise du corps et des gestes dans une optique de performance corporelle dont le but est un en-soi d'une part (la performance corporelle¹), une hygiène sociale d'autre part (la santé). Progressivement, dans les pratiques sportives et les pratiques physiques hygiénistes, le corps pour l'aisance et le confort de son expressivité a été dénudé, les vêtements se sont rapprochés de la ligne du corps pour devenir une seconde peau, les textiles ont été adaptés pour à la fois coller au corps et assainir les conséquences de la sudation.

¹ J.-M. BROHM, (1976). P.45. Il définit le sport comme « le système culturel qui enregistre le progrès corporel humain objectif, c'est le *positivisme institutionnalisé du corps*. C'est le musée des performances, les archives des exploits à travers l'histoire. Le sport est l'institution que l'humanité a découverte pour enregistrer sa progression physique continue » (c'est J.-M. Bröhm qui souligne).

De très nombreux auteurs ont mis en évidence quelques-unes des caractéristiques majeures du sport. Parmi ceux-ci, outre J.-M. Brohm¹, déjà cité, qui souligne la valeur de performance, il est possible de retenir C. Pociello², qui met en évidence la force et l'énergie, la grâce et les réflexes, propriétés masculines du sport pour les deux premières et féminines pour les deux suivantes, qui doivent se comprendre avec toutes les combinaisons et nuances possibles entre les termes associés et opposés. On identifie, par ce biais, qu'hommes et femmes ne s'investissent pas dans le sport de la même manière et n'y investissent pas les mêmes valeurs. Pour F. Tlili³, dans le sport sont mises en évidence les valeurs de force, d'énergie, d'habileté, qui sont visibles à travers la construction de la musculature qui identifie la virilité masculine. Y sont alors absentes, ou discrètes, les femmes et les valeurs qui constituent symboliquement la féminité dans les sociétés arabo-musulmanes.

Transmission des éléments constitutifs de la culture corporelle

Les éléments culturels et sociaux relatifs à la culture corporelle sont transmis et progressivement *incorporés*, au sens de P. Bourdieu⁴, et donc *naturalisés* par les agents sociaux, au moyen de différents canaux de transmission :

- le milieu familial, avec les modèles sexués parentaux, et le groupe social d'appartenance comme lieu de socialisation primaire ;
- le système éducatif (et pour certaines sociétés, l'ordre religieux) comme lieu de socialisation secondaire ;
- enfin, les médias de caractère audiovisuel (presse écrite, cinéma, radio, télévision, et aujourd'hui Internet, etc.) qui transmettent des modèles issus de cultures différentes originaires de multiples endroits de la planète.

En ce qui concerne le monde occidental, le sport ayant irrigué l'ensemble de notre culture et étant une activité sociale intégrée à la vie quotidienne aussi bien en tant que spectacle que pratique, l'expression corporelle dont il est dépositaire et les conditions de sa mise en scène sont un point aveugle : pour les enfants occidentaux qui sont abreuvés par ces images, pratiquent le sport, et participent aux cours obligatoires

¹ J.-M. BROHM, (1976). *Sociologie politique du sport*. Paris, Jean-Pierre Delarge / Editions universitaires, 357 p.

² C. POCELLO, [dir.] (1983). *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*. Paris, Vigot, 377 p. (1^{ère} éd., 1981).

³ F. TLILI, (2002). « Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie », *S.T.A.P.S. Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique*, vol. 23, n° 57, pp. 53-68.

⁴ P. BOURDIEU, (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Minuit, 670 p.

d'E.P.S. dans l'enseignement secondaire ; pour les sportifs (ou pratiquants du sport) ; pour les professeurs d'E.P.S. et autres moniteurs et professionnels du sport ; pour l'homme (et la femme) du commun enfin. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de réflexion sur cette question, celle-ci étant totalement intégrée au courant majoritaire de la culture occidentale contemporaine. Les questions ne se posent qu'à propos de pratiques et situations *extrêmes*, qu'elles soient relatives au sport (pratiques ultra, pratiques à risque), à la santé (le modèle du mannequin filiforme soupçonné d'anorexie, et son contraire, la boulimie et l'obésité), au corps en action sexuelle (la pornographie), au vieillissement du corps et ses conséquences fonctionnelles et sociales...

Le corps dans la culture arabo-musulmane et, entre autres, au Yémen

Dans le monde occidental comme dans toute société, il existe une différenciation sexuée des rôles sociaux (le genre) qui s'exprime dans différents secteurs de l'activité humaine comme : le travail salarié (investissement dans les professions), les jeux de séduction, le partage (ou le non partage) des tâches domestiques dans le couple, l'investissement de l'espace public, etc. Cette différenciation apparaît encore plus marquée et prégnante dans le monde arabo-musulman, avec les macro-caractéristiques suivantes qui imprègnent fortement l'identité sexuée, ce malgré les fortes évolutions sociales, bien différentes toutefois suivant les sociétés (la Tunisie pourrait être située à l'un des extrêmes du continuum, et le Yémen... à l'autre) :

- des sociétés patrilineaires, avec une domination de l'homme sur la femme généralement inscrite dans la loi ;
- un espace public investi par les hommes (places et rues, bars, stades et terrains de sport) ;
- de même que l'espace et le monde du travail salarié et de l'éducation ;
- l'espace féminin par excellence est l'espace domestique, avec les *fonctions* qui lui sont attachées (entretien de l'espace domestique, préparation des repas, prégnance de la fonction maternelle).

La construction sociale et culturelle des corps, masculin et féminin, se réalise à partir de cette réalité et des attentes qu'elle génère, chez les hommes comme chez les femmes. Ainsi, par exemple, en est-il des normes esthétiques (rondeurs féminines) qui renvoient à et symbolisent la fonction maternelle.

Au Yémen¹, malgré des évolutions notables inscrites dans la loi, en faveur des filles et des femmes en ce qui concerne l'accès à l'éducation et l'égalité des droits civiques, les différenciations demeurent extrêmement fortes :

- si les fillettes jouent dans la rue en présence et/ou avec les garçons de leur âge,
- à l'adolescence a lieu la séparation des sexes, avec le port du voile (visage découvert) et du *balto* (longue robe noire descendant jusqu'aux pieds et cachant les formes) pour les filles,
- et la formulation de tout un ensemble d'interdits en ce qui concerne la gestualité, la mise en scène corporelle, le rapport aux et la fréquentation des garçons et des hommes,
- elles ne peuvent se retrouver en présence de garçons de leur âge ou d'hommes qu'en présence d'une tutelle masculine légitime (garçon, même plus jeune, ou homme de leur famille),
- pour les femmes adultes, port quasi-systématique du *nikab* (voile noir cachant l'ensemble du visage qui ne laisse apparaître que les yeux)² et *balto* (avec parfois un voile couvrant entièrement le visage ; certaines filles ou femmes portant également des gants), tous ces *sur-vêtements*, pour reprendre une expression sportive, étant de couleur noir, sauf exceptions culturelles restreintes.

Les seules parties du corps féminin publiquement visibles, au sens de visibles dans le cadre d'un espace public donc librement accessible à l'ensemble de la population, sont le visage, les mains et les pieds. Dans l'espace domestique privé ces restrictions n'ont pas cours de manière si contraignante entre les membres de la famille.

¹ Pour comprendre la société yéménite, traditionnelle, rurale, urbaine, et ses enjeux politiques et économiques contemporains, le lecteur pourra se reporter avantagement aux références suivantes :

J. CHELHOD, [dir.] (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 1, *Le peuple yéménite et ses racines*. Paris, Maisonneuve & Larose, 281 p. (1^{ère} éd., 1984).

J. CHELHOD, [dir.] (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 2, *La société yéménite, de l'hégire aux idéologies modernes*. Paris, Maisonneuve & Larose, 265 p. (1^{ère} éd., 1984).

J. CHELHOD, [dir.] (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 3, *Culture et institutions du Yémen*. Paris, Maisonneuve & Larose, 432 p. (1^{ère} éd., 1985).

R. LEVEAU, (1997). « Yémen, les héritages d'une société morcelée », in R. Leveau & coll. (dir.), *Le Yémen contemporain*. Paris, Karthala, pp. 7-35.

F. MERMIER, (1997). *Le Cheikh de la nuit. Sanaa : organisation des souks et société citadine*. Arles, Sindbad / Actes Sud, 1997, 256 p.

G. BÉDOUCHA, (2004). *Eclipse de lune au Yémen. Emotions et désarrois d'une ethnologue*. Paris, Odile Jacob, 351 p.

² Sur l'histoire sociale du port du voile dans l'Islam. M. FAHMY, (2007). *La Condition de la femme dans l'Islam*. Paris, Allia, 143 p. (1^{ère} éd., 1913).

L'éducation physique, le sport et les femmes

Dans ces conditions de fortes contraintes en ce qui concerne la présentation de soi, de même que du fait des valeurs sociales traditionnelles projetées sur le genre féminin (les femmes doivent avant tout assumer le rôle qui leur est dévolu par la société et la religion musulmane, à savoir devenir mère de famille), et ce malgré les évolutions sociales récentes, la pratique du sport n'entre donc que peu dans les centres d'intérêts féminins. Au contraire, même, de fortes réticences (partagées par hommes et femmes) existent à l'engagement des filles et des femmes dans l'activité physique, car celle-ci ne sied pas à la dignité de la femme qui plus est adulte, donc épouse et mère. D'autant plus que, en termes de normes corporelles, les rondeurs sont mutuellement appréciées par les hommes comme par les femmes en tant que valeur esthétique et symbole de la féminité, ce qui ne participe pas à promouvoir la pratique de l'activité physique à des fins de santé¹, sauf éventuellement chez les élites sociales et intellectuelles.

Pour ce qui est de la situation du Yémen, l'instauration d'un I.S.N.E.P.S. est issue de la volonté d'un ancien ministre des Sports qui menait une politique d'actions multiples dans le domaine. En particulier, en direction du public féminin en déclarant le sport féminin « outil d'intégration », et qui se concrétisa par la création de l'A.G.S.F., puis de la F.G.Y. Sport féminin (dont le siège se trouve dans les locaux du ministère), avec la volonté de formation de cadres pour l'intervention auprès de cette fédération. Dans ce contexte idéologique plutôt favorable, on peut alors s'étonner des réactions des jeunes femmes en situation de formation pour devenir professeur d'éducation physique.

Plusieurs types de réponse peuvent être proposés. Des réponses relatives : 1). à la dynamique de groupe, 2). au changement social et culturel, 3). aux valeurs culturelles, 4). au statut de l'intervenante.

6.2. 3. Culture locale et culture globale

1). La dynamique de groupe

Les réactions signalées plus haut, sont celles de la première promotion de jeunes filles. Cette promotion est composée uniquement de personnes issues de la ville de Sana'a ou de son gouvernorat. Il existe ici un double aspect : une homogénéité

¹ Sur ce point, on peut se reporter à l'expérience, développée en Mauritanie, de promotion de la pratique de l'activité physique des femmes à des fins de santé. Ceci, pour contrecarrer le surpoids général constaté, et contrer les pratiques traditionnelles de gavage appliquées aux jeunes filles afin qu'elles acquièrent les qualités esthétiques attendues, cf. P.-F. NAUDE, (2007). « Objectif minceur », *Jeune Afrique*, n° 2430, 5-11 août 2007, p. 79.

socioculturelle du groupe fort probable d'une part, un aspect pionnier ou d'avant-garde d'autre part. L'existence, semble-t-il d'une *leader* parmi les jeunes femmes n'est sans doute pas étrangère à la mise en place d'une opposition vis-à-vis de l'intervenante (moi-même) qui a pu aussi avoir pour fonction de la tester dans la mesure où cette dernière était tout à la fois nouvelle, étrangère, et proche en âge.

Au contraire, la deuxième promotion de l'I.S.N.E.P.S. de Sana'a est composée de deux groupes issus de deux gouvernorats différents (Sana'a, et le Sud : Aden), et donc possiblement moins homogène culturellement (voir ci-dessous). Probablement, entre la première et la seconde promotion, a pu se mettre en place un enjeu identitaire interne à la société yéménite, avec une forme de concurrence positive pour l'investissement dans les études d'E.P.S. au sein de l'I.S.N.E.P.S., s'exprimant notamment dans le rapport aux pratiques physiques exigées. La singularité du comportement collectif de chacun des groupes, l'un par rapport à l'autre, peut être analysé comme la constitution d'une identité propre au sein de l'institution qui instaure une distinction¹ qui permet à la fois de se différencier de l'autre et de se reconnaître entre pareils.

2). Le changement social et culturel

Entre le groupe homogène (Sana'a) de seconde année, et le groupe plus hétérogène (Sana'a et Aden) de première année, on touche également à l'histoire de la société yéménite. Le sud Yémen (Aden) a subi l'influence des Britanniques durant plus d'un siècle (1839-1967)². Le Yémen actuel a donc été séparé en deux pendant de nombreuses décennies, et l'unité n'a été réalisée et proclamée que tardivement (22 mai 1990) entre la République arabe du Yémen (nord) et la République démocratique populaire du Yémen (sud)³, qui a eu des soubresauts dans les premières années⁴. Unité dont on peut même analyser les enjeux des rivalités nord-sud à travers un sport comme

¹ P. BOURDIEU, (1979). *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions Minit.

² Sur la société sud yéménite de l'époque britannique, on peut se reporter à P. NIZAN, (2002). *Aden Arabie*. Paris, La Découverte, 163 p. (1^{ère} éd., 1931).

F. STARK, (1947). « Aden », in F. Stark, *Proche-Orient*. Paris, Editions « Je sers », pp. 5-76.

R. LEVEAU, (1997). « Yémen, les héritages d'une société morcelée », in R. Leveau & coll. (dir.), *Le Yémen contemporain*. Paris, Karthala, pp. 7-35.

³ M. TUCHSCHERER, (1994). « Introduction », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 67, pp. 5-10 (n° thématique « Yémen, passé et présent de l'unité »).

⁴ K. AL-SALAMI, [& Charles HOOTS] (2006). *Pleure, ô reine de Saba ! Histoires de survie et d'intrigues au Yémen*. Arles, Actes Sud, 463 p.

le football¹. Il est alors possible d'imaginer que, aujourd'hui encore, pour des jeunes filles et femmes nées sous deux républiques différentes, dans deux régions d'un même pays qui ont subi des influences culturelles et politiques marquées une forme de rivalité puisse se faire jour. Mais il est aussi possible de concevoir que les attitudes vis-à-vis du changement social d'une part (l'instauration de l'éducation physique dans l'enseignement), de pratiques socioculturelles importées d'autre part (le sport), soient différentes d'une région à l'autre malgré l'uniformisation impliquée par l'unité politique. De ce point de vue, il est possible de supposer que le groupe de première année, composé de jeunes filles de Sana'a et d'Aden, culturellement plus mélangé, est plus ouvert au changement et à l'importation culturelle, et de ce fait plus réceptif vis-à-vis des propositions de l'intervenante et/ou de l'institution.

3). Les valeurs culturelles

La création d'un Institut Supérieur National de l'Éducation Physique et Sportive d'une part, l'introduction de l'E.P.S. au sein de l'enseignement secondaire d'autre part constituent au Yémen une transformation importante des valeurs culturelles relatives au corps, à son appropriation, à sa mise en scène, aux regards réciproques que se portent garçons et filles, au regard qu'ils portent sur leur propre corps et sur celui du sexe opposé. Des résistances se font jour, paradoxalement au sein même des groupes sociaux qui seront les porteurs de ce changement culturel (les jeunes femmes en formation pour devenir professeur d'E.P.S.), mais également à la tête de l'État puisque l'actuel ministre des sports (nommé dans le cadre du remaniement ministériel d'avril 2007) se serait déclaré opposé à la pratique sportive féminine.

A travers ces paradoxes, ces résistances et hésitations, le Yémen oscille, ici, entre la culture² qui représente le particulier de l'identité yéménite (et arabomusulmane), identité qui s'exprime entre autres à travers le rapport traditionnel au corps dont le sens lui est attribué par les valeurs sociales et religieuses patriarcales qui fondent l'organisation de la société globale, et l'éducation qui représente l'universel. Cet universel (dans ce cas, l'éducation physique et sportive) constitue un enjeu

¹ T. STEVENSON, A.K. ALAUG, (1997). « Football in Yemen: Rituals of Resistance, Integration and Identity », *International Review for the Sociology of Sport*, vol. 32, n° 3, pp. 251-265.

² Georges Balandier reprenant la définition d'Edward Sapir, envisage la culture comme un *système de comportements* dont le façonnage reste largement *inconscient*, qui s'impose aux individus, et comme un *système de communications* entre ces individus (c'est Balandier qui souligne). G. BALANDIER, (1967). « Sociologie, ethnologie et ethnographie », in G. Gurvitch (dir.), *Traité de sociologie*. Paris, P.U.F., tome 1, pp. 99-113 (1^{ère} éd., 1958), p. 104.

d'appropriation identitaire entre diverses sub-cultures au sein de la culture globale (au sens de société globale comme celle d'une nation ou d'un Etat, ici le Yémen). Dans le cadre de la mondialisation (ou globalisation), le Yémen subit donc l'imposition d'un modèle sportif qui constitue un élément de la « culture planétaire »¹ qui s'affronte au particulier.

4). Le statut de l'intervenante

Dans un article récent, Linda Herrera² rapporte le fait suivant concernant l'éducation physique et l'introduction du sport en Egypte auprès de jeunes filles scolarisées. Un professeur d'E.P.S., une femme, souhaitait introduire la pratique du basket-ball, ce qui impliquait des matches à l'extérieur de l'établissement scolaire d'origine, donc des déplacements à travers la ville pour rencontrer d'autres équipes de jeunes filles, avec toutes les conséquences possibles en termes d'exhibition corporelle (tenue vestimentaire) et de promiscuité (rencontre d'autres filles et, potentiellement, de garçons). De fortes résistances se sont fait jour, en particulier du côté des parents, vis-à-vis de ce professeur femme moderniste dans les idées mais également dans la présentation de soi, selon E. Goffman³ : tenue vestimentaire occidentalisée⁴. Mais, le professeur d'E.P.S. subit le malheur du décès de son mari. Celle-ci en vient alors à un regain de spiritualité qui se traduit non seulement de manière intime par un retour à la religion musulmane, mais également par la tenue vestimentaire avec le port symbolique du voile, ceci malgré les récriminations de ses deux enfants spectateurs de ces changements.

A partir de ce moment-là, le rapport entre la communauté scolaire (élèves et parents) changea du tout au tout vis-à-vis du professeur d'E.P.S. et de ses options éducatives. Arborant désormais les signes ostensibles de ce retour spirituel à l'Islam, et montrant la sincérité profonde de celui-ci, le professeur a désormais été perçu comme

¹ M. LACHHEB, (2007). « Empreinte occidentale et nivellement des différences dans la conception de l'éducation physique tunisienne », *31^e colloque international de l'A.F.E.C.* Alexandrie (Égypte), Association Francophone d'Education Comparée, 28-31 octobre (« Approches comparatives des traditions et modernités éducatives : Quelles rencontres entre l'Orient et l'Occident, entre le Sud et le Nord ? »).

² L. HERRERA, (2007). « Un jeu de filles ? Négocier la pratique du sport dans l'enseignement égyptien », in M. Bennani-Chraïbi & I. Farag (dir.), *Jeunesses des sociétés arabes par-delà les menaces et les promesses*. Paris, Aux lieux d'être, pp. 253-268.

³ E. GOFFMAN, (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris, Minuit, 2 volumes : 1. La présentation de soi (251 p.), 2. Les relations en public (372 p.).

⁴ Sur ce dernier point, nous renvoyons aux pages éclairantes de Malek CHEBEL, (2004). *Le Corps en Islam*. Paris, P.U.F., pp.31-36, 234 p. (1^{ère} éd., 1984).

garant de la bonne moralité de l'action éducative que constituaient les matches de basket-ball entre jeunes filles, et les déplacements hors de l'établissement scolaire n'engendraient plus dès lors de vrais problèmes. Il y a eu reconnaissance d'une expérience sensible qui a transformé le regard et, créant de l'empathie, a produit de la confiance et a permis de lever des barrières à la réception du message.

On touche ici à un aspect fondamental de rapport entre l'enseignant et l'enseigné (ou sa puissance tutélaire, i.e., les parents) : il s'agit de l'importance de la place du *porteur* du message de l'universel (le formateur), et de sa perception par ceux et/ou celles qui doivent recevoir le message. Or, la forme d'opposition qui s'est fait jour chez les élèves de la première promotion (seconde année de formation) à Sana'a a été vécue comme insolite par moi-même au sein de l'Institut national du sport. Mais, finalement, tout n'était pas si étrange que cela si l'on tient compte du fait que j'étais :

- Nouvelle dans l'établissement ayant donc peu de légitimité reconnue (par les élèves),
- Musulmane mais n'arborant pas de manière évidente les signes légitimes de cette appartenance pour la culture locale (pas de port du voile, vêtements sportifs occidentaux),
- Etrangère dépositaire d'un savoir universel (sport comme culture planétaire) venant se heurter à la culture du particulier de la société yéménite, culture fortement intériorisée par les jeunes filles, avec ses normes et valeurs en matière de rapport au corps et d'expression et mise en scène corporelle.

Au contraire de la seconde promotion (première année de formation), pas plus ancienne que moi-même dans l'établissement, et constituée d'un groupe hétérogène ayant intégré des éléments humains probablement plus ouverts à l'universel (symbolisé par les jeunes filles issues du sud Yémen).

A travers la diffusion de la culture occidentale qui s'exprime par le biais de l'adoption de tout un ensemble de traits caractéristiques de celle-ci, que ce soit la *technique*¹, le port d'un certain type de vêtement (les *jeans* par exemple), l'investissement dans le sport, ou encore l'instauration de l'éducation physique en milieu scolaire pour les filles en pays arabo-musulmans, peut-on parler de reconnaissance interculturelle ? Il semble bien que l'on se trouve en présence d'une

¹ J. HABERMAS, (1973). *La technique et la science comme "idéologie"*. Paris, Gallimard, 214 p.

idéologie mondialisée du *rationnel* et de la *performance* (la technique, l'éducation physique et le sport) qui investit petit à petit l'ensemble des sphères culturelles particulières qui opposent encore des résistances moins à l'idéologie elle-même qu'à ses porteurs lorsque ceux-ci ne s'inscrivent pas totalement dans le style de l'orthodoxie culturelle locale. Dans le cadre de l'éducation physique, peut être l'un des éléments les plus occidentaux de l'universel éducatif, les deux exemples empiriques rapportés le mettent en évidence : c'est moins la pratique, même si elle peut s'inscrire en opposition, en conflit ou en marge des valeurs culturelles traditionnelles qui pose problème, que la reconnaissance de la légitimité culturelle de l'enseignante porteuse du projet éducatif. Dans ce cas, la morale religieuse, au plus près du terrain et du quotidien, c'est-à-dire celle de *l'homme du commun* pour reprendre la formule de Musil, se plie à l'instauration de l'innovation, à partir du moment où les garanties contre un bouleversement qui remettrait en cause fondamentalement les bases de l'organisation sociale sont clairement présentées par le porteur de l'universel éducatif.

Conclusion

« We are living in a period of creation between tradition and modernization. This period is very important in analysing a lot of cases and work for women is one of them. Time is a huge factor. It creates a kind of conflict between tradition and modernization”¹.

Les efforts effectués par le M.J.S., le mouvement sportif et olympique contre la politique discriminatoire rencontrée dans le domaine sportif, sont multiples. Mais cette politique connaît des limites. Certaines sont liées au Mouvement olympique et d'autres à l'ensemble de la société. Deux facteurs limitants sont présents au Yémen : le caractère socioculturel (culture et tradition) et l'instrumentalisation du sport. Le sport n'est pas toujours une évidence pour toutes les femmes. Dans des conditions précaires, il n'est guère aisé pour les jeunes filles de pouvoir pratiquer un sport. La pression sociale, les interdits et les contraintes sont nombreux. Ils proviennent d'une société où la jeune fille n'est pas celle qui doit faire de la pratique sportive un exercice quotidien. Pour beaucoup, les disciplines sportives féminines ne sont pas aussi importantes que les

¹ Docteur Abdullah Mo'amar, professeur de sociologie à l'Université de Sana'a. Yemen Observer Staff, (2006). *Yemen Observer*, 22 August 2006.

disciplines sportives masculines. Cet état des lieux encore ancré dans les mentalités des pays « sous-développés » est un facteur de complication pour la pratique sportive féminine. Le problème paraît plus grave encore avec la religion. Alors que le nombre de femmes pratiquant le sport ne cesse de croître dans les pays « développés », les femmes des pays arabes et du Moyen-Orient continuent de s'opposer à la participation des femmes dans le mouvement sportif. La pression sociale et religieuse paraît si forte que les femmes désireuses de faire du sport abandonnent très vite cette idée. La société fait donc peser un poids énorme sur la femme.

Les femmes ont souvent une vision péjorative du sport. Beaucoup d'entre elles ne s'y intéressent pas ou alors préfèrent regarder le sport. Le mythe selon lequel le sport reste l'affaire des hommes existe actuellement. Les femmes qui s'intéressent à l'administration du sport sont peu nombreuses. La conséquence de ceci est que plusieurs Comités Nationaux Olympiques utilisent cet argument pour justifier l'absence des femmes au sein de leurs structures décisionnelles, ce qui au Yémen est vrai jusqu'en 2005. Les femmes ont développé plusieurs pensées négatives qui ne sont pas justifiées. En effet, beaucoup de jeunes femmes¹ pensent que : « la participation à une activité physique peut avoir des répercussions négatives sur la procréation », « la structure osseuse de la femme étant plus fragile que celle de l'homme », « le risque de blessures est plus élevé », « les muscles des sportives deviennent bombés, ce qui leur donne un aspect peu attractif », « les femmes qui pratiquent une activité sportive intense présentent des troubles menstruels », « les femmes pratiquant un sport de combat nécessitant une certaine agressivité perdent leur féminité ». L'ensemble des préjugés développés par la femme sur les vertus du sport et de l'activité physique freine l'intervention de celle-ci dans les milieux sportifs.

La place de la femme dans la société ne semble pas être modifiée par le développement des aides financières internationales. Certes, le C.I.O. demande au C.N.O.Y. de donner la préférence aux athlètes féminines, aux cadres dirigeantes lorsque cela est possible. Mais les occasions sont encore peu fréquentes pour satisfaire cette injonction.

Le rôle de la femme dans la société reste une donnée sociale que la majorité ne souhaiterait pas voir transformer.

¹ Entretiens avec les jeunes femmes enseignantes d'E.P.S. en formation lors du stage en formation (Salles de sport, Sana'a et Aden, janvier 2006).

Les obstacles physiques à la participation des femmes et des jeunes filles aux activités sportives peuvent être surmontés grâce à une approche tenant compte de leurs préoccupations en ce qui concerne le réaménagement des installations existantes, le réaménagement des horaires existants, la planification de nouvelles infrastructures et les règles et règlements régissant les manifestations et institutions sportives. Ainsi, le programme des activités ayant lieu dans une salle de sport peut être modifié pour permettre aux femmes et aux jeunes filles d'y accéder à des moments opportuns. Un nouveau complexe sportif peut être conçu de telle manière que les femmes et les jeunes filles soient incitées à participer à des activités sportives. En outre, des politiques peuvent être conçues de telle sorte que les installations existantes mettent l'accent sur le sport pour tous et accueillent explicitement les femmes et les jeunes filles. Des solutions concrètes sont énoncées :

- La création d'espaces réservés aux jeunes filles, à l'abri des dangers physiques, dans lesquels les jeunes filles peuvent s'exprimer sans être entravées par la domination ou l'autorité masculine.
- L'obtention de l'autorisation des parents pour que les jeunes filles participent aux activités sportives avant de lancer un programme, ce qui permettra aux jeunes filles d'être mieux en mesure d'y participer.
- Le recrutement d'entraîneurs et des arbitres féminins. La constitution d'un réservoir de dirigeantes féminines est une tâche urgente dans la plupart des pays en développement.
- L'identification d'un petit nombre de questions de santé essentielles qui doivent être abordées et concevoir un programme d'éducation sanitaire simple les concernant.

L'adoption de plusieurs stratégies et actions mettant en application l'émancipation de la femme, qu'il s'agisse de sa représentation dans la vie publique, de son rôle au sein de la famille, ou de son intégration dans le monde du travail... Il se trouve que la femme yéménite aujourd'hui a pu intégrer plusieurs domaines, politique, social, professionnel... Néanmoins, sa présence demeure relativement limitée, notamment dans le domaine du sport.

La société arabo-musulmane est structurée par un ensemble d'oppositions : espace public/privé, monde masculin/féminin, exubérance/retenue. L'expression du genre et le rapport au corps impliquent, pour la femme, une mise en scène

vestimentaire contraignante dont la pratique sportive n'est pas exclue. Cette dernière ne peut se dérouler que dans un espace privé (ou reconnu comme tel), à l'abri des regards masculins, car elle contrevient à la retenue et la gestuelle qui ne doit pas susciter l'érotisme. Ce système, dont l'opposition espace public/privé est l'une des formes d'expression, constitue un frein à l'appropriation et la diffusion de la pratique sportive par les femmes. Bien que faiblement développée la pratique sportive féminine est présente au Yémen, et l'adaptation des disciplines à l'espace privé doit être envisagée comme une première étape concernant les actions des institutions sportives.

L'intérêt accordé par l'Etat au sport féminin s'est traduit par plusieurs mesures d'encouragement décidées en sa faveur dont essentiellement : la création de l'A.G.S.F., la F.G.Y. Sport Féminin, un budget et une part des recettes du fonds de protection de l'enfance, la jeunesse et des sports aux activités féminines, le renforcement de la présence de la femme dans les différentes structures de gestion et d'administration sportives et surtout au sein des bureaux fédéraux (20% du nombre total des membres)...

« Il est clair que le sport pour les femmes à l'ère de Monsieur AbdulRahman Al-Akwaa, Ministre de la Jeunesse et des Sports en 2007 a connu un grand succès à l'implantation du sport féminin au Yémen, et nous espérons que le Ministre actuel Monsieur Hamoud Obbad¹, poursuive cette mission ». L'espoir tient son importance au sein de cette phrase car la remarque faite par Monsieur Hamoud Obbad lors d'une réunion de travail dans le cadre de mes fonctions, est clair : « le sport féminin ce sont les échecs, les activités des femmes sont la couture et la cuisine ». Le Ministre actuel, face aux médias, et afin de s'inscrire dans les volontés politiques du Président, approuve le développement du sport féminin. Mais en réalité, au niveau des actions, il en est autrement. Les subventions accordées au sport féminin permettent l'organisation de compétitions et festival à impact médiatique, les activités réelles sont stoppées au Ministère quand il s'agit la ligne budgétaire concernée (les fédérations ne sont pas seules gestionnaires de leur budget, le Président se confronte au M.J.S. pour la mise en place de ses activités).

Néanmoins, et si les résultats atteints par les sportives font sans doute preuve d'un intérêt particulier accordé par l'Etat à l'amélioration de la situation de la femme

¹ S. AL-QASIMI, (2007). « Sport féminin au Yémen, les avancées », *Saba News*, 14 mai 2007.

en général, il est ici lieu de souligner que l'accès de cette dernière aux différentes activités sportives varie clairement d'un gouvernorat à l'autre. Le sport reste encore une faveur au profit de certaines catégories de femmes et spécialement celles qui habitent dans les grandes villes du pays comme Sana'a, Aden, Taz, Hodeidah, Ibb. Cette forte inégalité dans la répartition des pratiques sportives féminines entre les gouvernorats du pays montre clairement que l'accès de la femme au sport aboutit beaucoup plus à une logique d'intervention et de mobilisation politique qu'à une dynamique socioculturelle interne. Il n'est pas difficile de constater, par conséquent, que les régions dans lesquelles les sports sont devenus plus accessibles pour la femme, sont également celles qui ont reçu la part la plus grande des interventions étatiques en matière de développement trop souvent considérées comme stimulant de changement et de modernisation et dans lesquelles la femme avait déjà commencé depuis quelques années de prendre une place plus importante dans plusieurs champs publics. Quant aux autres gouvernorats du pays caractérisés par un niveau de développement économique et social moins important que le reste du pays, il paraît clairement que le sport y reste jusqu'au présent un champ social masculin.

L'accès progressif de la femme dans le domaine sportif est présenté toujours comme étant le fruit d'un grand effort déployé par l'Etat dans la promotion de la femme en général. Le discours politique ne cesse de rappeler au monde les acquis de la femme yéménite sous l'ère démocratique dans les différents secteurs dont celui du sport. En effet, le renforcement de la présence féminine dans les différentes catégories et disciplines sportives collectives aussi bien qu'individuelles a été déclaré comme choix stratégique de la politique du changement au Yémen. Il apparaît clairement que la promotion du sport féminin représente un but important ciblé dans le programme électoral du Président Saleh. Malgré le constat de la consolidation de la présence de la femme yéménite dans les différentes associations, organisations et structures, il n'en est pas moins indispensable d'accorder un intérêt accru aux associations sportives féminines, de promouvoir leurs activités et de les doter des cadres éducatifs et des compétences techniques nécessaires.

Les femmes musulmanes apparaissent toujours comme le dernier rempart des traditions, mais aussi comme le premier maillon d'une nouvelle dynamique.

Conclusion générale

A la suite du renversement de l'imamat au Nord, du départ des Britanniques au Sud, puis de l'unification des deux Yémen en 1990, et avec la stabilisation de la vie politique par l'instauration d'une République fonctionnant sur la base d'institutions politiques démocratiques (multipartisme d'une part, élections du Président, du Parlement, des institutions politiques locales au suffrage universel d'autre part), et d'une économie de marché, le Yémen a donné des gages aux institutions internationales (O.N.U., F.M.I...). Des aides au développement ont donc été obtenues, sous la condition de respecter les recommandations de ces organismes internationaux en matière non seulement économique, mais aussi politique, sociale, et des Droits de l'Homme. C'est à ces conditions que l'aide est renouvelée.

Cette politique de développement (qui touche l'économie, mais aussi l'éducation, la santé...), se retrouve également sous une autre forme dans le domaine du sport.

D'une part, les grandes institutions internationales qui monopolisent au niveau mondial l'organisation du sport et ses manifestations comme par exemple le C.I.O. pour les Jeux Olympiques, la F.I.F.A. pour la Coupe du monde de football, les différentes autres fédérations internationales des disciplines sportives (athlétisme, basket-ball, boxe, escrime, volley-ball, etc.), mais aussi les institutions continentales ou régionales qui régissent les grands jeux régionaux (Jeux Asiatiques, Jeux Panarabes...), œuvrent au développement du sport dans les « pays en voie de développement » par l'intermédiaire de programmes de développement comportant des volets matériels (fourniture de matériels sportifs), techniques (sessions de formation faites par des techniciens internationaux pour les entraîneurs locaux), etc. Ces plans de développement sont d'ailleurs souvent effectués en partenariat avec de grandes entreprises multinationales de matériels et équipements sportifs et/ou de biens alimentaires, voire technologiques.

D'autre part, des accords étatiques bilatéraux peuvent être réalisés comme ce fut le cas entre le Yémen et la France à partir de 2007, avec le financement d'un projet de

Fonds de Solidarité Prioritaire « Insertion économique et sociale des jeunes au Yémen », par cette dernière de tout un ensemble d'actions en direction de la jeunesse (formation ; insertion économique et sociale ; sport, culture et loisir).

Dans les deux cas, ces opérations visent le développement dans le double sens du terme, c'est-à-dire quantitatif (donc assez aisément mesurable) et qualitatif (plus difficile à cerner). C'est bien ce développement dans son ensemble que notre thèse a essayé d'appréhender.

Il s'agissait donc :

- d'une part de mesurer le développement du sport au Yémen, par ses aspects quantitatifs (fédérations, clubs, licenciés et pratiquants, équipements, compétitions...) mais aussi institutionnels (existence et multiplication des institutions : ministère, fédérations, clubs, organismes de formation...);
- d'autre part, d'identifier la relation que la société yéménite entretient avec le sport, société qui possède la particularité (dans le cadre d'une vision occidentale) d'être organisée par la tradition musulmane, avec donc tout un ensemble de valeurs structurant la relation hommes/femmes et le rapport au corps avec ses représentations et sa mise en mouvement et en spectacle.

Cinq hypothèses ont guidé notre travail, sur lesquelles cette conclusion doit revenir :

Hypothèse 1 - le Yémen a instauré et organisé le sport et l'éducation physique dans sa forme occidentale ;

Hypothèse 2 - le Yémen a vu la croissance du phénomène sportif (en termes principalement quantitatifs) ;

Hypothèse 3 - le Yémen, cependant, en tant que « pays en voie de développement » aux faibles moyens, malgré les aides internationales, subit des blocages structurels qui constituent d'importants freins au développement du sport et de l'éducation physique ;

Hypothèse 4 - le Yémen, en tant que pays musulman conservateur dont les Lois doivent s'inspirer de la *Charia*, développe une vie sociale orientée par des valeurs qui constituent des blocages mentaux à la pratique et au développement du sport, plus particulièrement en ce qui concerne les filles et les femmes ;

Hypothèse 5 - le Yémen, en tant que société qui s'enracine dans des formes sociales et humaines d'organisation spécifiques (patriarcat, tribalisme, caste) développe

des formes d'actions fortes éloignées de la rationalité pragmatique occidentale, lesquelles obèrent l'efficacité des politiques développées (notabiliarité, corruption, etc.).

1) Par l'instauration d'un Ministère de la Jeunesse et des Sports, du Comité National Olympique du Yémen, d'un Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive, en plus des fédérations et des clubs sportifs, le Yémen s'est doté de tout l'appareil institutionnel sportif habituel inhérent aux pays occidentaux (très proche du modèle français, en l'occurrence). De ce point de vue, il s'insère également dans la mondialisation du sport, le C.N.O.Y. étant reconnu par le C.I.O., de même que les fédérations sportives nationales sont toutes adhérentes des fédérations internationales gérant leur discipline sportive. L'organisation de compétitions nationales régulières (la Ligue de football, la Coupe nationale de football pour parler du sport le plus populaire et le plus pratiqué), et internationales (la 20^{ème} édition de la Coupe des pays du Golfe de football en novembre 2010, par exemple), la participation (malgré les vicissitudes) des équipes de clubs ou nationales yéménites aux compétitions internationales inscrivent le mouvement sportif du pays dans le cadre mondial. Cette hypothèse est donc pleinement vérifiée.

2) Les institutions existantes peuvent répondre à la politique de développement du sport voulu par l'Etat d'une part, et aux besoins et demandes de la population d'autre part. En particulier de la jeunesse, laquelle représente trois quarts de la population du Yémen. La croissance du phénomène sportif relève de la volonté de l'Etat dans le cadre d'une politique de loisirs pour les jeunes, de santé publique, et de prestige national et de fabrication de héros populaires répondant en cela au besoin de création d'une identité unitaire pour un Yémen longtemps séparé en deux.

Cette croissance s'exprime par les investissements de l'Etat dans le budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et les aides que celui-ci redistribue aux institutions sportives nationales et locales. Ainsi, entre 1999-2000 et 2002-2003, le budget accordé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports aux différentes fédérations est passé de plus de 257 millions de rials yéménites à plus de 621 millions. Sur la même période (2000-2003), l'aide à l'ensemble des clubs (principalement financés par le budget de l'Etat au Yémen) est passée de 177 à 261 millions de rials yéménites.

Dans le même temps, le nombre de clubs augmente considérablement, pour passer de 161 en 1990 à 362 en 2009, avec des créations décennales allant croissant : 61 clubs (période 1971-1980), 56 clubs (1981-1990), 81 clubs (1991-2000), 120 clubs (2001-2009, dont 40 clubs en attente d'admission).

Pour faire face à cet accroissement, l'Etat via le Ministère de la Jeunesse et des Sports investit dans la construction d'équipements tels que les stades (six stade de 10 000 à 40 000 places construits de 1996 à 2004 dans les villes de Dhamar, Hodeidah, Ibb, Lahj, Seyoun, Taez) et les « salles fermées » dans différentes villes et gouvernorats (dix entre 2001 et 2004, pouvant accueillir entre 800 et 1600 personnes chacune, dont une spécifiquement dédiée au sport féminin : Bilqis à Sana'a).

Dans le même temps, le nombre d'adhérents des clubs sportifs augmente également. A partir de neuf fédérations (lesquelles fournissent des chiffres pour la période 2000-2008), nous avons pu établir qu'il y a presque un triplement du nombre des adhérents (28 734 en 2000, contre 76 821 en 2008). Parmi ces fédérations, le handball et le tennis de table ont la croissance la plus forte. Le Vice-Ministre chargé des Sports annonce entre 250 000 et 300 000 adhérents aux fédérations et clubs sportifs yéménites. Il y aurait également 300 000 membres environs de clubs de sport privés. Ce serait donc près de 600 000 personnes qui auraient une pratique encadrée, ceci hors des pratiques de rue auxquelles s'adonnent les enfants, adolescents ou jeunes adultes, en milieu urbain (rues, places, cours, terrains vagues) ou rural.

Si la situation du sport yéménite n'est bien sûr pas comparable avec un pays comme la France (16 780 000 licences et « autres titres de pratiques » recensés par le Secrétariat d'Etat pour l'année 2008), il n'en reste pas moins vrai que les institutions sportives, les équipements et le nombre d'adhérents aux institutions sportives augmentent quantitativement. Notre seconde hypothèse est donc là aussi vérifiée, même si des nuances seront à apporter.

3) Ce constat encourageant ne doit pas, cependant, masquer un certain nombre de problèmes qui constituent des obstacles majeurs à un développement plus accéléré du sport au Yémen.

En effet, le manque d'argent (ou son détournement) malgré l'importance des sommes investies, pour la construction, le fonctionnement et l'entretien des équipements ; le maillage territorial inégale de ces mêmes équipements ; les difficultés à assurer la régularité des compétitions locales ou nationales (voire la participation aux

compétitions internationales des sportifs yéménites) étant donné les conditions financières mais aussi l'incompétence des dirigeants et la situation du pays (insécurité chronique) ; la faible formation des entraîneurs et des dirigeants et l'absence de suivi médical des athlètes ainsi que l'absence de vrais emplois stables et reconnus dans le domaine du sport ne concourent pas à son développement, mais constituent au contraire des obstacles voire des blocages irrémédiables.

Si l'hypothèse avancée est là aussi vérifiée, elle augure négativement à la poursuite du développement sportif du Yémen. Les différents exemples présentés de sportifs déçus ou qui passent d'une pratique à l'autre parce qu'ils ne trouvent pas au sein de leur fédération ou club l'encadrement et le soutien attendus pour une pratique dans de bonnes conditions qui permette l'amélioration des performances sont suffisamment parlant pour souligner cet aspect négatif.

De plus, l'inexistence de fait de l'Education Physique et Sportive scolaire, bien qu'inscrite dans les programmes, constitue sans doute l'un des handicaps et blocages majeurs au développement de la pratique physique et/ou sportive. Le non accès des enfants et adolescents à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive ne leur permet donc pas de se construire une vie physique raisonnée et d'acquérir les principes de base de la gestion de celle-ci, éléments indispensables à la projection dans le futur et à la gestion sur le long terme de son corps. L'inexistence de l'Education Physique et Sportive renvoie aussi à la politique de santé publique de l'Etat yéménite qui ne peut pas se limiter au Ministère de la Santé et de la Population.

4) Les valeurs qui président à l'organisation sociale du Yémen, la loi islamique (*Charia*), les rapports hommes/femmes et le rapport au corps nous étaient apparus comme des éléments constituant des « blocages mentaux » à l'instauration et au développement du sport, en particulier le sport féminin.

Si nous avons pu vérifier cette hypothèse par les difficultés à mettre en place le sport pour les femmes au quotidien (certain ministre des sports tient un discours public positif mais déclare le contraire en privé), et l'enquête Consultation nationale de jeunes l'a mis en évidence.

D'après cette enquête, 25,4 % des jeunes filles et femmes (15-30 ans) auraient une pratique physique et/ou sportive, ce qui est extrêmement encourageant d'un point de vue social comme sanitaire. D'autre part, seulement 15,3 % des femmes ne pratiquant pas déclarent que c'est « parce qu'on leur interdit ».

La place donnée au sport par l'Etat, mais surtout le développement de l'éducation, l'accès des filles à l'université et à l'emploi, la participation politique des femmes inscrite dans la Loi, la création d'une fédération du sport féminin et de clubs spécifiques (Bilqis à Sana'a), tout autant que la possibilité d'accéder à des médias audiovisuels (sans oublier Internet) qui montrent des images de sportives en action sur les chaînes occidentales mais aussi arabes, sont des éléments qui participent à l'évolution des mentalités.

Certes, le Yémen demeure un pays musulman fortement conservateur (et l'actualité internationale nous le rappelle parfois), mais il semble (au moins à travers le sport, mais pas seulement) que des transformations se font jour. L'intérêt déclaré des jeunes femmes de l'enquête pour la santé à propos de la pratique de l'activité physique, ou pour garder la ligne (« perdre du poids ou ne pas grossir ») sur un modèle occidental, de même que l'intérêt porté au sport *pour lui-même* (177 / 254, soit 69,7% des pratiquantes déclarent « j'aime le sport ») ou pour son aspect ludique sont des éléments qui montrent que des évolutions sont en train de se faire, entre autres sans doute sous l'influence des médias.

5) Les formes d'organisation sociale du Yémen devaient nous permettre d'identifier des freins et blocages au développement du sport. Certes, nous avons mis en évidence que des intérêts personnels président souvent à l'engagement des individus dans les instances dirigeantes des institutions sportives. Cependant, ce n'est pas spécifique au Yémen, tout au plus cela se pratique-t-il sur une plus grande échelle, parce que les réseaux politiques d'une part, les appartenances tribales d'autres part, jouent efficacement dans un pays dans lequel l'organisation sociale ne fonctionne pas tout à fait sur le même modèle et les mêmes bases qu'en Occident.

Nous avons montré que :

- Les dirigeants trichent sur les dates de naissance des athlètes (il faut à l'évidence qu'il y ait collusion avec les instances qui délivrent les cartes d'identité et les passeports) ;
- La corruption existe, et l'argent prévu pour telle ou telle opération n'arrive pas, comme très souvent dans les pays « en voie de développement », là où il devait aller ;
- Les budgets et les « doublons » identifiés laissent envisager là aussi que l'argent du sport ne sert pas qu'au sport.

Cette hypothèse apparaît là aussi vérifiée, même si nous l'affirmons avec moins de conviction qu'à propos des précédentes, les informations dont nous disposons étant toujours délicates à utiliser et à analyser.

Le constat de l'ensemble de la thèse peut être réalisé ainsi : oui, le sport se développe au Yémen, en suivant peu ou prou le modèle sportif occidental. Sans doute, d'ailleurs ne prend-on pas assez en compte les pratiques physiques traditionnelles (course ou saut de dromadaire par exemple), malgré leur remise au goût du jour dans le cadre de festivals par exemple. Comme dans tout « pays en voie de développement », il part d'un « niveau » très bas et ne doit pas être comparé à ce qui existe dans les pays les plus développés (économiquement, socialement, du point de vue sanitaire), occidentaux en particulier. La place démographique très (trop) importante de la jeunesse dans la population, implique une politique volontariste de l'Etat, laquelle participe de la nécessité affirmée de constituer une identité yéménite dont le sport est un vecteur symbolique important (héros sportif, fierté nationale, inscription dans le concert mondial des nations par le biais des compétitions sportives et de la comparaison universelle des performances).

Cependant, au-delà des blocages identifiés (infrastructures, budgets, manques de compétences des acteurs -dirigeants, entraîneurs, cadres-, mentalités), nous voulons signaler que le Yémen courra toujours avec difficulté (voir impossibilité de le réaliser) après son développement sportif, d'une part parce que son économie n'est pas actuellement en mesure d'assurer l'emploi et le bien être de la population, mais aussi et surtout parce que tant que sa transition démographique n'aura pas été réalisée, tout effort, dans quelque domaine que ce soit de la vie socio-économique (et donc sportive) demeurera vain. Les questions sanitaires, éducatives, et des mentalités, sont donc primordiales.

Bibliographie

Livres et articles

- ABAL, Amawi (2000). "Gender and citizenship in Jordan", in Suad Joseph (ed.) *Gender and citizenship in Middle East*, Syracuse, Syracuse University Press.
- ABDELRAHMAN, N.A. (1992). *Women and sport in the Islamic Society*. Alexandria; Alexandria University.
- ABU OSBAA, Bilqis (2008). « Les associations et la promotion de la cause des femmes », in S. BEN NEFISSA, M. GRABUNDZIJA, J. LAMBERT, *Société civile, associations et pouvoir local au Yémen*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales de Sana'a (CEFAS), Fondation Friedrich Ebert, Sana'a, 332 p. pp. 33-35.
- AKINDUTIRE, I.O. (1991). "The Historical Development of Soccer in Nigeria: An Appraisal of its Emerging Prospects", *Canadian Journal of the History of Sport* 22(1):20-31., in T. STEVENSON, A. ALAUG, (1997). "Football in Yemen: Rituals of resistance, integration, and identity". *International Review for the Sociology of Sport*, 32(3), 255-265, p.255.
- ALAPHILIPPE, François (1992). « Le pouvoir fédéral », in *Le sport : Pouvoirs*, n° 61.
- ALDEEB ABU-SAHLIEH, Sami A. (1996). « Chapitre 16, Limites du sport en droit musulman et arabe », *Cahiers de Confluences, Sport et Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, pp. 163-181., p. 163. (Site Internet : www.sami-aldeeb.com).
- ALI, Nojoud, MINOUI, Delphine, (2009). *Moi Nojoud, 10 ans, divorcée*, Paris, Lafont, 286 p.
- AL-JARBANI, Ali (2003). *Le Système des collectivités locales au Yémen*, Thèse de doctorat en droit, Université Aix-Marseille.
- Al-Jumouriah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, (2005). *Rakaek wa Argam fi tamania ayam 1996 ila 2004*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Réalisations et chiffres de huit années de 1996 à 2004*], 408p., p. 15.
- Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, *Al-neidan Al-Assassi lil Al-Ittihadat Al-Riyadia Al Ahama wa Frouhaah fi Al-Mohafadat*, [Traduction : République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, *Le règlement principal des fédérations sportives générales et de ses branches dans le gouvernorat*] 428 p.
- Al-Jumariah Al-Yemenia, Wazara Al-Shebab wa Riyada, *Al-nidan Al Assassi lil indiya al riyada wa Al-Takafi al Ichtimariah*, [Traduction : « République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, (sans date). *Les règlements principaux pour les clubs sportifs et socioculturels* »]. 72 p.
- AL-MAYTAMI, Mohammed Abd Al Wahid (1999). « La réforme économique au Yémen : résultats et implications », pp 339-364, in R. LEVEAU, F. MERMIER & U. STEINBACH, *Le Yémen contemporain*, Paris, Karthala, 459 p.
- ALMEIDA TOPOR, Hélène (1996). *Naissance des États africains*, Paris, Casterman, p. 63.
- ALOGLEH, A (1986). "Religiosity as a motivating factor among Islamic Athletes in sport competitions", in L.E. UNESTAAH (ed) *Contemporary sport psychology: proceedings from the IV World Congress in Sport Psychology*. Orebro. Veje Publishing.
- AL-MUGHNI, Haya (1996). *Women's Organizations in Kuwait. Middle East Report*, n° 198, volume 26, n° 1., pp. 32-35.

- AL-MUTAWAKKIL, Iman (2008). « Les jeunes et la société civile », in S. BEN NEFISSA, M. GRABUNDZIJA, J. LAMBERT, *Société civile, associations et pouvoir local au Yémen*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales de Sana'a (CEFAS), Fondation Friedrich Ebert, Sana'a, 332 p. pp. 37-38.
- AL-SALAMI, Khadija [& Charles HOOTS] (2006). *Pleure, ô reine de Saba ! Histoires de survie et d'intrigues au Yémen*. Arles, Actes Sud, 463 p.
- AL-SAQQAF, Abu Bakr (1994). « Problèmes de l'unité yéménite », in M. TUCHSCHERER, « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p.
- AL-SAQQAF, Mohammed Ali (1999). « La constitution du Yémen réuni », pp. 161-168., in R. LEVEAU, F. MERMIER & U. STEINBACH. *Le Yémen contemporain*, Paris, Karthala, 459 p.
- AL-SAQQAF, Mohammed Ali (1993). « Les progrès de la révision de la constitution yéménite », *Cahier du GREMAMO*, n° 11.
- AL-SAQQAF, Mohammed Ali (1990). « Yémen, un modèle de réunification », *Le Monde*, (9 octobre).
- ALTORKI, Soraya (2000). "The concept and practice of citizenship in Saudi Arabia", in Suad Joseph (ed.) *Gender and citizenship in Middle East*, Syracuse, Syracuse.
- AMER J., JUNEID A. (1996). *Economics of Qat Production*. Paper for the National Policy Workshop on Agricultural Development. Sana'a, September 1996.
- ANDRIEU, Gilbert (1992). *Enjeux et débats en E.P. : une histoire contemporaine*, Librairie du sport.
- ANTHONY, D. J. W. Libya, (1969). « Sports affairs », *UNESCO*, Paris, octobre 1969, p.7.
- ARCHAMBAULT, F, ARTIAGA, Loic (1996). « Les significations et les dimensions sociales du sport, Sport et identité nationale », *Sport et société Cahiers français*, n° 320, pp. 38-42. p.38.
- AUGUSTIN, Jean-Pierre (1996). « Les variations territoriales de la mondialisation du sport », in *Mappemonde*, Paris, pp. 16-20.
- AUGUSTIN, Jean-Pierre (1995). *Sport, géographie et aménagement*. Paris, Nathan.
- AUGUSTIN, Jean-Pierre, DRABO, Y.K. (1990). « La politique sportive menée au Burkina Faso », in *Géopolitique du sport*, 90, p. 172, pp. 59-65.
- ARON, Raymond (1995). « Théories du développement et philosophie évolutionniste », in *Etudes sociologiques*, Paris, P.U.F., chapitre 10, pp. 247-278.
- BADRAN, Margot (1999). "Review essays: feminisms and islamisms", in *Journal of Women's History*, Issue 4, Vol. 10.
- BADRAN, Margot (1998). "Feminism and internationalism Unifying women, feminist pasts and presents in Yemen", in *Gender and history, special issue*. Issue 3, Vol. 10, Oxford UK & Blackwell Publishers, novembre 1998.
- BALANDIER, Georges (2001). « La situation coloniale : approche théorique (Extraits) ». *Cahiers internationaux de sociologie*, volume 110 - janvier-juin 2001.
- BALANDIER, Georges (1992). « Culture plurielle, culture en mouvement » In *La culture en mouvement. Nouvelles valeurs et organisations*. D. MERCURE, Collection Sociétés et mutations, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1992, 314 p.
- BALANDIER, Georges (1980). *Le pouvoir sur scène*, Paris, Balland, 172 p. [3^e éd. revue et augmentée : Fayard, 2006].

- BALANDIER, Georges (1971). *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris, P.U.F., Quadrige, 4^{ème} éd. 2004, P.U.F., 334 p.
- BALANDIER, Georges (1967). *Anthropologie politique*, Paris, P.U.F.
- BALANDIER, Georges (1967). « Sociologie, ethnologie et ethnographie », in G. Gurvitch (dir.), *Traité de sociologie*. Paris, P.U.F., tome 1, pp. 99-113 (1^{ère} éd., 1958). p. 104.
- BARDIN, Laurence (1977). *L'analyse de contenu*, Paris, P.U.F., Coll. Le Psychologue, p. 63.
- BASTIDE, Roger (1971). *Anthropologie appliquée*, Paris, Payot, chapitre 7.
- BAUDRILLARD, Jean, Entretien avec Jean Baudrillard, « Modernité », Article de *l'Encyclopédia Universalis*.
- BAYLE Emanuel, BRUZEK Maurice (2005), *Le Management associatif - 4 défis ; 15 enjeux et 65 actions pour le mouvement sportif*, Rapport de Recherche, Comité National Olympique et Sportif Français eds, p.26.
- BAYLE, Emmanuel (2005). *Management des organisations sportives*, Rapport de Recherche, Université Claude Bernard Lyon 1, p.22.
- BAYLEY, D.H. (1996). *The effects of Corruption in a Developing Nation*, in Heindenheimer, Johnston, Le Vine (éd), 1989, pp. 935-952, p. 935.
- BÉDOUCHA, Geneviève (2004). *Eclipse de lune au Yémen. Emotions et désarrois d'une ethnologue*. Paris, Odile Jacob, 351 p.
- BENABDALLAH, Abdullah. (2004). *L'activité physique et le sport vus par l'Islam. Comment ce processus a évolué au Maroc*. A l'occasion de la conférence-débat sur la femme, l'Islam et l'activité physique et le sport, organisée par l'association Nationale Femme Activité Physique et le sport, le 14 juin 2004.
- BEN NEFISSA, Sarah, GRABUNDZIJA, Maggy, LAMBERT, Jean (2008). *Société civile, associations et pouvoir local au Yémen*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales, Fondation Friedrich Ebert, Sana'a, 332 p.
- BENVENISTE, Emile (1974). *Problème de linguistique générale*, Paris, Gallimard, Tome I.
- BENZERFA-GUERROUDJ, Zineb (1992). « Les femmes algériennes dans l'espace public » *Arch. Et Comput. / archi and behav*, volume 8, n° 2, p.123-136.
- BERQUE, Jacques (1980). *Langage arabe du présent*, Paris, N.R.F. Editions Gallimard.
- BERQUE, Jacques (1979). *Les Arabes*, Paris, Actes Sud, Collection Babel, p 242.
- BERREBY, Jean-Jacques. (1956). « Yémen, synthèse historique, sociale, économique et politique », *La Documentation Française*, Notes et études documentaires, n° 2141, 16 février 1956, Paris, La Documentation Française.
- BESSIS Sophie, BELHASSEN Souhayr (1992). *Femmes du Maghreb : l'enjeu*, Paris, Sindbad.
- BIACHE, Marie-Josée (1996). « Qu'est-ce qu'un sport féminin », in P. ARNAUD, T. THERRET, *Histoire du sport féminin*, Tome 2, *Sport masculin-sport féminin : éducation et société*, Paris, L'Harmattan, p. 228.
- BLANCHET, Alain GOTMAN, Anne (1992). *L'enquête et ses méthodes. Tome 2 : l'entretien*, Paris, Nathan, Coll. Université, p. 92.
- BLUKACZ, François (1994). « Le Yémen sous l'autorité des imams zaydites au XVII^{ème} siècle : une éphémère unité », in M. TUCHSCHERER, « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p.
- BONNEFOY Laurent, IBN CHEIKH Fayçal (2001). « Le Rassemblement yéménite pour la réforme face à la crise du 11 septembre 2001 et la guerre en

- Afghanistan », *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 9. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document73.html>).
- BORRMANS, Maurice (1977). *Statut personnel et famille au Maghreb de 1940 à nos jours*, Paris, édition Mouton.
 - BOUCHET Philippe, KAACH Mohammed (2005), « Existe-t-il un « modèle sportif » dans les pays africains francophones ? », *S.T.A.P.S*, n° 65, pp. 7-26.
 - BOURDIEU, Pierre (2000). *Esquisse d'une théorie de la pratique, Précédée de trois études d'ethnologie kabyle*, Genève, Ed. Droz, 1972, nouvelle édition, Le Seuil.
 - BOURDIEU, Pierre (1999). *La domination masculine*, Paris, Seuil.
 - BOURDIEU, Pierre (1994). *Raisons pratiques, Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, p.25.
 - BOURDIEU, Pierre (1980). *Le sens pratique*, Paris, Edition de Minuit, pp. 88-89.
 - BOURDIEU, Pierre (1979). *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions Minuit.
 - BOURQIA, Rahma, CHARRAD, Mounira, GALLAGER, Nancy (1996). *Femmes, Culture et Société au Maghreb*, sous la direction d'Afrique Orient, Casablanca.
 - BOUTEFNOUCHET, Mustapha (1980). *La famille algérienne, évolution et caractéristiques récentes*, S.N.E.D., Alger.
 - BRAUNSTEIN Florence, PEPIN Jean-François (1999). *La place du corps dans la culture occidentale*, Paris, P.U.F.
 - BRET, Bernard (1995). *Le Tiers-Monde. Croissance. Développement. Inégalités*. Paris. Ellipses. 187p. collection Histeg. p.9.
 - BROHM, Jean-Marie (1993). *Les Meutes sportives. Critique de la domination*, L'Harmattan.
 - BROHM, Jean-Marie (1982). « Corps et pouvoirs : l'emprise au corps », in *Actions et recherche sociales*, n° 1, p.113.
 - BROHM, Jean-Marie (1976). *Sociologie politique du sport*, 1^{ère} édition Jean-Pierre Delarge.
 - BROOKS, Géraldine (1995). *Les femmes dans l'Islam, un monde caché*, Paris, Belford, p. 278.
 - BURGAT, François (1999). « Les islamistes yéménites entre universalisme et spécificité », p. 221-246, in R. LEVEAU, F. MERMIER, U. STEINBACH (éd). *Le Yémen contemporain*, Paris, Khatarla, 459 p.
 - CAILLOIS, Roger (1958). *Les jeux et les hommes : le masque et le vertige*. Paris, Gallimard, 306 p.
 - CAMY, Jean (2001). « Les « configurations » en Europe et le sport de haut niveau : premières analyses », in *Sport de haut niveau et sport professionnel en région(s). Quelles articulations avec l'Etat et l'Europe*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 37-48.
 - CAUNE, Jean (2006). *Culture et communication*, Grenoble, P.U.G., 182 p.
 - CHAHDORTT, Djavann (2003). *Bas les voiles !*, Paris, Gallimard.
 - CHARRAD, Mounira (1996). « Formation de l'Etat et du statut personnel au Maghreb : esquisse d'une analyse comparative et théorique », in R. BOURQUIA, M. CHARRAD & N. GALLAGHER, *Femmes, culture et société au Maghreb* (pp. 15-32). Casablanca, Edition Afrique-Orient.
 - CHARTIER Roger, VIGARELLO Georges (1982). « Les trajectoires du sport. Pratiques et spectacle », in *Le Débat*, n° 19, février 1982, dossier « L'âge du sport » pp. 35-58.
 - CHEBEL, Malek (2004). *Le Corps en Islam*. Paris, P.U.F., 234 p. (1^{ère} éd., 1984).

- CHELHOD, Joseph [dir.] (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 1, *Le peuple yéménite et ses racines*. Paris, Maisonneuve & Larose, 281 p. (1^{ère} éd., 1984).
- CHELHOD, Joseph [dir.] (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 2, *La société yéménite, de l'hégire aux idéologies modernes*. Paris, Maisonneuve & Larose, 265 p. (1^{ère} éd., 1984).
- CHELHOD, Joseph [dir.] (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 3, *Culture et institutions du Yémen*. Paris, Maisonneuve & Larose, 432 p. (1^{ère} éd., 1985).
- CHELHOD, Joseph (1976). « Premier colloque international sur la civilisation yéménite », *L'Afrique et l'Asie Modernes*, n° 108.
- CHELHOD, Joseph (1972). « La société yéménite et le kat », *Objets et monde*, T XII, fascicule 1, printemps 1972 (22 p., 13 fig.).
- CHELHOD, Joseph (1964). « Contribution au problème de la prééminence de la droite, d'après le témoignage arabe », *Anthropos*, 59, pp. 529-545. (traduit en anglais et publié in R. NEEDHAM, (1973). *Rigth and left*, Chicago and London, University of Chicago Press, p. 239.).
- CHEVALIER Patrice, MARTIGNON Vincent, SCHIETTECATTE Jérémie (2008). « Yémen, territoires et identités », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 121-122.
- CHICLET, Christophe, E. KLOLE G.J. (2004), *Sport et politique en méditerranée*, Paris, L'Harmattan.
- CHIFFLET, Pierre, GOUDA, Souaibou (1992). « Sport, et politique nationale au Bénin de 1975 à 1990 », *S.T.A.P.S.*, n° 28, pp. 71-81.
- CHIFFLET, Pierre, GOUDA, Souaibou (1991). *Sport, identité culturelle et développement dans les pays francophones d'Afrique Noire*, Rapport de recherche, Université Joseph Fourier, Grenoble 1.
- CLASTRES, Patrick, DIETSCHY Paul, (1990). *Sport, culture et société en France du XIXe siècle à nos jours*,
- COMBESSIE, Jean-Claude (2007). *La méthodologie en sociologie*, Paris, Edition La Découverte, Collection Repères, (1^{ère} édition 1996), 124 p., p.32.
- COULAND, Jacques (1994). « Genèse et étapes de l'unité yéménite – Trois décennies pour conclure », in M. TUCHSCHERER, « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p.
- COULAUD, Jacques (1991). « Arabie du Sud : le commerce comme facteur dynamisant des changements économiques et sociaux », *Cahier du GREMAMO*, n° 10, p. 128. 226 p.
- COUSSONNET, Nahida (1994). « Les assises du pouvoir zaydite au XIII^{ème} siècle », pp. 25-37, in M. TUCHSCHERER, « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p.
- CROIZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard (1977). *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil.
- CUCHE, Denys (2001). *La notion de culture*, Paris, Repères, La découverte.
- DEBALLON, Marc (2006). *L'essentiel d'un marché, Comprendre le Yémen*, Paris, Ubifrance, p 187.
- DE COUBERTIN, Pierre (1899). "History of women", *Sports Timeline*, (Site Internet : www.northnet.org/stlawarenceauw/timelin.html).
- DELIEGE, Robert (2006). *Une histoire de l'anthropologie*, Paris, Editions du Seuil.

- DESTREMAU, Blandine (2000). « Pauvreté et droits au Yémen », *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 8. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document8.html>).
- DESTREMAU, Blandine (1990). « Le Qat et la « narcotisation » de l'économie yéménite », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, volume 1-2, n° 55-56.
- DESTREMAU, Blandine (1989). « Les Femmes yéménites, le Yémen », *Peuples du Monde Itinérances*. Paris.
- DESTREMAU, Blandine (1988). « Le Qat, planche de salut ou cancer de l'économie yéménite », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 8-9.
- DETALLE, Renaud (2000). « Frontières externes et délimitation interne du pays », *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 8. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document13.html>).
- DETALLE, Renaud (1996). « Les partis politiques au Yémen : paysage après la bataille », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 81-82. pp. 331-348.
- DION, Léon (1969). « Notes de recherche. Méthode d'analyse pour l'étude de la dynamique et de l'évolution des sociétés », in *Recherches sociographiques*, volume 10, n° 1, janvier-avril 1969, pp. 102-115.
- DOISE, W., POLMONARI, A. (1986). *L'étude des représentations sociales*. Paris, Editions Delachaux et Nestlé, in F. TILILI, (2000). « Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie », *S.T.A.P.S.*, 57, 53-68.
- DRESH, Paul (1994). « Tribalisme et démocratie au Yémen », conférence donnée au Centre Français d'Etudes Yéménite, le 30 septembre 1992, *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 4. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document81.html>).
- DRESH, Paul (1994). "A daily Plebiscite: Nation and State in Yemen", in M. TUCHSCHERER, « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p.
- DRESH, Paul (1993). *Tribes, Government and History in Yemen*, Oxford Clarendon Press.
- DRESH, Paul (1984). "Tribal Relation & Political History in Upper Yemen", *Contemporary Yemen : Politics & Historical Background*, B.R. Pridham (Ed.), Londres et Sydney, Center for Arab Gulf Studies, Univ of Exeter.
- DRUCKER, Suzan, CATHCART, Robert S (1994). *American heroes in a media age*, N.J.: Hampton Press, 342 p.
- DURKHEIM, Emile (1993). *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, P.U.F. p. 95-107, 254 p.
- DURKHEIM, Emile (1893). *De la division du travail social*. Paris, P.U.F., huitième édition, 1967, 416 pp. Collection Bibliothèque de philosophie contemporaine.
- ELAME JACKSON, R (1977). *Le mirage du développement du sport en Afrique. L'exemple des pays du sud du Sahara, ex-colonies françaises*. Thèse de 3^{ème} cycle de l'Université de Paris VII. Paris, in P.
- EL-ATTAR, (1956). « Le Yémen », N.D., *La documentation française*, n° 2 141, Paris, février 1956.
- EL-KHAYAT BANNAI, Ghita (1985). *Le monde arabe au féminin*, Paris, L'Harmattan.
- ELIAS, Norbert (1973). *La civilisation des mœurs*, Calman Lévy.

- ERRAIS Borhane, BEN LARBI Mohammed (1986). « La culture du corps dans l'histoire du Maghreb », in Les Maghrébins et la culture du corps, Université de Nice, 1-3, 1986.
- ERRAIS, Borhane (1996). « Chapitre : 13 : Discours sportif à vocation méditerranéenne : l'exemple tunisien, 1956-1985. », *Cahiers de Confluences, Sport et Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, pp. 129-143, p. 129.
- ERRAIS, Borhane, ERRAIS, Sophie (1996). « Le sport féminin à l'épreuve de l'intégrisme religieux », in A. PIERRE, T. THERRET, *Histoire du sport féminin*, Tome 2, *Sport masculin-sport féminin : éducation et société*, Paris, L'Harmattan, p.85.
- ERRAIS, Borhane (1975). *Essai sur les problèmes de stratégie des activités physiques et sportives dans un pays en voie de développement : l'exemple tunisien*, Thèse de 3^{ème} cycle non publiée, Science de l'éducation, Université de Paris VII, 1975.
- FAHMY, Mansour (2007). *La Condition de la femme dans l'Islam*. Paris, Allia, 143 p. (1^{ère} éd., 1913).
- FANON, Frantz (1975). *Sociologie d'une révolution*, Paris, Marespo.
- FANON, Frantz (1960). *L'An V de la révolution algérienne*, Paris, Marespo.
- FATES, Youcef (1996). « Chapitre 14, L'islamisme algérien et le sport : entre rhétorique et action », *Cahiers de Confluences, Sport et Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, p. 163. pp. 145-158, p.145.
- FATES, Youcef (1994). *Sport et Tiers-Monde*, Paris, P.U.F., Pratiques corporelles.
- FATES, Youcef (1994). « Sport et Tiers Monde », *Géopolitique*, n° 66, pp.66-72.
- FATES, Youcef (1990). *Géopolitique du sport*, Actes de colloques, Besançon, 1990, pp. 209-218.
- FEKKAR, Yamina, « La femme, son corps et l'Islam, questions et contradictions suscitées par le vécu quotidien en Algérie », *Le Maghreb musulman en 1979*, volume 18, Paris, C.E.R.S.M./C.N.R.S., (pp.135-146) pp. 83-93.
- FLORY Maurice, MANTRAN Robert, et al, (1968). *Les régimes politiques arabes*, Paris, P.U.F., Thémis, 558 p.
- FREYSSINET, J (1966). *Le concept du sous-développement*, Paris, Mouton, p.30.
- FRIEDBERG, Erhard (1993). *Le Pouvoir et la Règle: Dynamiques de l'action Organisée*, Paris, Éditions du Seuil, p.151.
- GANGUILHEM, Georges (1943). *Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique*, réédité sous le titre *Le Normal et le Pathologique*, augmenté de Nouvelles Réflexions concernant le normal et le pathologique en 1966), 9^e réed. P.U.F., Quadrige, Paris, 2005.
- GASPARINI, William (1997). « La construction sociale de l'organisation sportive. Champ et engagement associatif », in *S.T.A.P.S.*, n° 43, pp. 51-69.
- GATTER, Peer (2008). "Financial Mechanisms of decentralization and the taxation of qat", pp. 49-75, in S. BEN NEFISSA, M. GRABUNDZIJA, J. LAMBERT, *Société civile, associations et pouvoir local au Yémen*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales, Fondation Friedrich Ebert, Sana'a, 332 p.
- GATTER, Peer (2006). *Socio-economic Assessment of Qât Chewing in Yemen. A survey of Seven Governorates*, Report of the World Bank.
- GELES, A, GROPEILLET, J., PRAICHEUX, J.-P., THOMAS, R (1994). *Sport, olympisme et géopolitique*, Comité Olympique et Sportif Français, Pour un humanisme du sport, Après un siècle d'olympisme, Paris, Revue C.N.O.S.F.-Revue E.P.S., pp. 151-169.

- GERARD, Mamoudou (1996). *Sport et changement socioculturels au Bénin : cas du Borgou*, Thèse de doctorat en S.T.A.P.S., Université Grenoble 1.
- GHIGLIONE, Rodolphe, MATALON, Benjamin (1978). *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, coll U, p.60.
- GIACAMAN Rita, JAD Islah, JOHNSON Penny (1996). *For the Public Good ? Gender et Social Citizenship in Palestine*, Middle East Report, n° 198, volume 26, n° 1. pp. 11-17. University Press.
- GOFFMAN, Erving (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris, Minit, 2 volumes : 1. La présentation de soi (251 p.), 2. Les relations en public (372 p.).
- GOUDA, Souaibou (1992). « Sports et activités physiques en Afrique noire francophone : changements et objet de changement dans les politiques gouvernementales », Thème 5 : les politiques gouvernementales et le sport pour tous au service d'une société toujours en évolution. *Actes du VIIIème Congrès Mondial du Sports pour Tous*. pp. 253-267. p. 254.
- GOUDA, Souaibou (1986). *Analyse organisationnelle des activités physiques et sportives dans un pays d'Afrique noire : le Bénin*, Thèse de doctorat S.T.A.P.S., Université Joseph Fourier, Grenoble, 1986.
- GOSSELIN, Gabriel (1988). « Chapitre l'anthropologie actuelle de George Balandier », pp 15-33. p. 20., in *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie. Autour de G. Balandier*, Décade de Cerisy, 1988, G. Gosselin (dir.), Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 2000, 302 p.
- GOUSSAULT, Y (1987). « Tiers-Monde, développement : de la socio-économie à la sociologie », *Revue Tiers-Monde* (Paris), tome XXVIII, n° 112, octobre-décembre 1987, pp. 759-776.
- GOUSSAULT Y, GUICHAOUA André, (1989). « La sociologie du développement », in J.-P. DURANT et R. WEIL, *Sociologie contemporaine*. Paris, Editions Vigot, pp. 759-776.
- GRABUNDZIJA, Maggy (2003). « Femmes et politique au Yémen (1962/67-2003) », *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 11. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document153.html>).
- GRAWITZ, Madeleine (1993). *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, p. 599.
- GRAY W. Cheryl, KAUFMANN Daniel (1998). « Corruption et développement », *Finances & développement. / Mars 1998*.
- GROSGURIN, Jean-Marie (1994). « La contestation islamique au Yémen », in G. KEPEL. *Exils et royaumes. Les appartenances au monde arabo-musulman aujourd'hui*, Paris, Presses de la F.N.S.P.
- GUENIF SOUILAMAS, Narcia (2000). *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord africains*, Paris, La Découverte.
- GUILLAUMONT, Patrick (1985). *Économie du développement. Le sous-développement*. Tome I. Paris, P.U.F., Collection Thémis sciences économiques. 464 p.
- GUIZOT, François (1787-1874). *Passé-Présent*, Actes réunis par Robert Chamboredon.
- GUTTMANN, G (1994). *Games and Empires: modern sports and cultural Imperialism*. New York: Columbia university press.
- HABERMAS, Jürgen (1973). *La technique et la science comme "idéologie"*. Paris, Gallimard, 214 p.
- HALL, Edward Twitchell (1971). *La dimension cachée*, Paris, Point Seul, 1^{ère} édition.

- HASSAN, Raufa (2008). « Société yéménite, modernité et citoyenneté », p.29. in S. BEN NEFISSA, M. GRABUNDZIJA, J. LAMBERT, *Société civile, associations et pouvoir local au Yémen*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales, Fondation Friedrich Ebert, Sana'a, 332 p.
- HAYATOU, Issa (1998). « L'importance du football dans les pays africains », in Boniface (Pascal) (s.d.), *Géopolitique du football*, Paris, Complexe.
- HEINICH, Nathalie (1997). *La sociologie de Nobert Elias*, Paris, La Découverte.
- HENRY, Ian P, AMARA, Mahfoud, AL-TAUQI, Mansour (2003). "Sport, arab nationalism and the Pan-Arab games", *International Review for the Sociology of Sport*, 38/03, pp. 295-310.
- HERITIER, Françoise (1996). *Masculin féminin, la pensée de la différence*, Paris, Ed. Odile Jacob, 332 p.
- HERMET, Guy (2000). *Culture et développement*. Paris, Presse Sciences Politiques. 181p. p.32.
- HERRERA, Linda (2007). « Un jeu de filles ? Négocier la pratique du sport dans l'enseignement égyptien », in M. Bennani-Chraïbi & I. Farag (dir.), *Jeunesses des sociétés arabes par-delà les menaces et les promesses*. Paris, Aux lieux d'être, pp. 253-268.
- HOURCADE, Bernard (2002). *Iran, nouvelles identités d'une République*, Paris, Editions Belin, La Documentation Française, pp. 184-191, 2002.
- HUBERMAN, A. Michael, MILES, B. Matthew (1991). *Analyse des données qualitatives, Recueil de nouvelles méthodes*, Bruxelles, De Boeck.
- HUGON, Philippe (1996). « L'économie du développement, le temps et l'histoire », *Revue économique*, pp. 339-364.
- ISMAEL Tarek, ISMAEL Jacqueline (1986). *People's Democratic Republic of Yemen, Politics, Economics and Society*, London, Frances Printer.
- KAACH, Mohammed (1985). « Introduction des sports modernes au Maroc durant la période coloniale ». *Colloque Sport et société*, Rabat.
- KROEBER, Alfred Louis & KLUCKHOHN, Clyde (1952). *Culture, a critical review of concepts and definitions*, Cambridge, Harvad Univ. Press.
- LACHHEB, Monia (2007). « Empreinte occidentale et nivellement des différences dans la conception de l'éducation physique tunisienne », *31^e colloque international de l'A.F.E.C. Alexandrie (Egypte)*, Association Francophone d'Education Comparée, 28-31 octobre (« Approches comparatives des traditions et modernités éducatives : Quelles rencontres entre l'Orient et l'Occident, entre le Sud et le Nord ? »).
- LACOSTE, Yves (1965). *Géographie du sous-développement*, Paris, P.U.F.
- LAPLANTINE, François (1996). *La description ethnographique*. Paris, Nathan, 128 p., p.49.
- LARAoui, Abdullah (1976). *L'histoire du Maghreb*, Paris éditions Maspéro Tome 1.
- LATOUCHE, Serge (1988). « Contribution à l'histoire du concept de développement ». *Pour une histoire du développement. Etats, sociétés, développement*. Catherine Coquery-Vidrovitch, Daniel Hemery (eds), Paris, L'Harmattan, pp.41-60, p.46.
- LATOUCHE, Serge (1986), *Faut-il repenser le développement ?*, Paris, P.U.F., p.10.
- LARAoui, Abdellah (1976). *L'histoire du Maghreb*, Paris éditions Maspéro Tome 1.
- LAZREG, Marnia (2000). "Gender and citizenship in Algeria", in Suad Joseph (ed.) *Gender and citizenship in Middle East*, Syracuse, Syracuse University Press.

- LEACH, Edmund (1973). *Les systèmes politiques des Hautes-Terres de Birmanie*, coll. Bibliothèque d'Anthropologie, Paris, Maspero, p. 399.
- LE BRETON, David (2002). *La sociologie du corps*, Paris, Que sais-je ? P.U.F., n° 2678, 5^{ème} édition, p.5.
- LE BRETON, David (2001). *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, P.U.F., p. 54.
- LE BRETON, David (1990). *Anthropologie du corps et modernité*. Paris, P.U.F., (Edition 2001), p. 17.
- LECLERC, Gérard (1972). *Anthropologie et colonialisme*, Paris, Editions Fayard.
- LEGOUTE, Jean Ronald (2001). *Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque*, Cahier de la recherche, volume 1, n° 1, Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec, Février 2001, p.15-16.
- LESSARD-HEBERT, Michelle, GOYETTE, Gabriel, BOUTIN, Gérald (1997). *La recherche qualitative, Fondements et pratiques*. Montréal : De Boeck Université. p.102.
- LEVEAU Rémy, MERMIER Franck & STEINBACH Udo (1999). *Le Yémen contemporain*, Paris, Karthala, 459 p.
- LEVEAU, Rémy (1997). « Yémen, les héritages d'une société morcelée », in R. Leveau & coll. (dir.), *Le Yémen contemporain*. Paris, Karthala, pp. 7-35.
- LEVINE, N (1972). *Why do countries win Olympic medals; some structural correlates of Olympic success*, Sociol. Soc. Res., n° 4, USA.
- LEVI-STRAUSS, Claude (2005). Communication à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'UNESCO le 16 novembre 2005.
- LEVI-STRAUSS, Claude (1966). *Mythologiques, Du miel aux cendres*, Tome 2, Paris, Plon.
- LEVI-STRAUSS, Claude (1952). *Anthropologie structurale*, Paris, Plon.
- Livre Zad Al-Ma'ad (« La Voie du Prophète ») d'Ibn Al- Qayyim, savant et élève de Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyya. (Sans date).
- LOUBET del BAYLE, Jean-Louis (2000). *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan.
- LYNN Vendian C; JOHN E. Nixon ed. The World Today in Health, "Physical Education and Recreation". Article d'Asikiye Kiri p. 285.
- MALINOWSKI, Bronislaw (1989). *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Editions Gallimard.
- MANTRAN, Robert (1968). *Les régimes politiques arabes*, Paris, P.U.F., Thémis, 558 p.
- MARTHELOT, Pierre (1982). « Présentation géopolitique de la péninsule arabique », in P. BONNEFANT, *La péninsule arabique d'aujourd'hui, Tome 1*, Paris, C.N.R.S., 379 p.
- MASON, T (1992). "Football on the Maidan: cultural Imperialism in Calcutta", in J.A. Mangan (ed) *The Cultural Bond; Sport, Empire, Society*, pp 142-53. London: Frank Cass. p.143), in T. STEVENSON, A. ALAUG, (1997). "Football in Yemen: Rituals of resistance, integration, and identity", *International Review for the Sociology of Sport*, 32(3), 255-265, p.255.
- MATTELART, Arnaud (1999). *La communication-monde : histoire des idées et des stratégies*. Nouvelle édition Paris, La Découverte Poche, 357 p. p.176.
- MATUQ, A.R. (1981). Kurat Al-Qadem fi al-Yeman ad-dimakrati, [Traduction : Le football au sein du Yémen et la démocratie], Aden, Ministry of culture. p.23.

- MATUQ, A.R. (1965). *Tarik al-harakat fi arriyadah fi al-Yeman*, [Traduction : Date du mouvement sportif au Yémen], Aden, Dar Al-Hanna.
- MAUSS, Marcel (2003). *Sociologie et anthropologie*, Paris, P.U.F., Quadrige, 482 p. (1^{ère} édition, 1950).
- MAUSS, Marcel (1936). « Les techniques du corps », in *Sociologie et anthropologie*, Article paru dans le Journal de psychologie XXXII (Avril 1936).
- MAUSS, Marcel (1930). « Les civilisations. Eléments et formes ». Exposé présenté à la première semaine internationale de synthèse, *Civilisation. Le mot et l'idée*. La Renaissance du livre, Paris, pp. 81-106.
- MAUSS Marcel, DURKHEIM Emile (1909-1912). « Note sur la notion de civilisation », *L'Année Sociologique*, 12, pp. 46-50, p.47.
- MAYER, Ann Elizabeth (1996). « Les lois sur le statut personnel en Afrique du Nord. Une évaluation comparative », in R. BOURQUIA, M. CHARRAD & N. GALLAGHER, *Femmes, culture et société au Maghreb II. Femmes pouvoir politique et développement* (pp. 33-54). Casablanca, Edition Afrique-Orient.
- MENY, Yves, THOENIG, Jean-Claude (1989). *Politiques publiques*, Paris, P.U.F., p. 156.
- MERMIER, Franck (2008). « Yémen : le Sud sur la voie de la sécession ? », *EchoGéo*, sur le Vif 2008. (Site Internet : <http://echogeo.revues.org//index5603.html>).
- MERMIER, Franck (1999). « Chapitre 1 : Le Yémen, les héritages d'une histoire morcelée », pp. 7-36, in R. LEVEAU, F. MERMIER & U. STEINBACH (1999). *Le Yémen contemporain*, Paris, Karthala, 459 p.
- MERMIER, Franck (1997). *Le Cheikh de la nuit. Sanaa : organisation des souks et société citadine*. Arles, Sindbad / Actes Sud, 1997, 256 p.
- MERMIER, Franck (1997). « Yémen, l'Etat face à la démocratie ». *Monde arabe, Maghreb, Machrek*, n° 155.
- MERMIER, Franck (1997). « Expérimentation démocratique au Yémen », *Le Monde Diplomatique*. (Avril 1997).
- MEYNAUD, Jean (1966). *Sport et politique*. Paris, Payot.
- MILICH, Leonard, AL-SABBRY, Mohammed (1995). "The "Rational Peasant" vs Sustainable Livelihoods: The Case of Qat in Yemen". *Development, Society for International Development*.
- MOLYNEUX, Maxine (1995). "Women's rights and political contingency: the case of Yemen, 1990-1994". *The Middle East Journal*, volume 49, n° 3, pp. 418-431.
- MOLYNEUX, Maxine (1979). "Women and revolution in the People's Democratic Republic of Yemen", *Feminist Review*, volume 1, n° 1.
- MOLYNEUX, Maxine (1979). "State policy and the position of women in South Yemen", *Feminist Review*, volume 1, n° 1. (*Peuples méditerranéens*, 1980, n° 12, juillet-septembre).
- MORIN, Edgar (1973). *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Paris, Seuil.
- MOSCOVICI, Serge (1972). *La société contre nature*, Paris, Plon.
- MOVIKOV, A.D., MAXIMENKO, A.M. (1972). "The influence of selected socio-economic factors on the level of sports achievements in the various countries", *International Review of Sport Sociology*, n° 7, Vol. 2.
- MURRAY, Sarah (2002). "Unveiling Myths: Muslim Women and Sport". New York, *Women's Sports Foundation*.
- NAUDE, P.-F. (2007). « Objectif minceur », *Jeune Afrique*, n° 2430, 5-11 août 2007, p. 79.

- NEFIL, Iman (2005). *Les femmes et le sport, Enquête auprès d'une population de sportives algériennes vivant en France*, Association pour la recherche interculturelle, Bulletin n° 42, décembre 2005, pp.40-52.
- NISBET, Robert A (1969). *Social Change and History: Aspects of the Western Theory of Development*. New York, Oxford Univ. Press, p.7.
- NIZAN, Paul (2002). *Aden Arabie*. Paris, La Découverte, 163 p. (1^{ère} éd., 1931).
- NNEME, Marie S (2008). « Les femmes dans le football : enjeu et mise en jeu des identités de genre ». *Les carnets des S.T.A.P.S.* n° 5, p 46.
- OUMAROU, T. (1997). *Efficacité sportive et formes d'organisation des clubs : le cas du football au Cameroun*. Thèse de 3^{ème} cycle de l'Université Claude Bernard, Lyon 1, Lyon, in P. BOUCHET, M. KAACH, (2005), « Existe-t-il un « modèle sportif » dans les pays africains francophones » ?, *S.T.A.P.S.*, n° 65, pp. 7-26., p. 24.
- OUITIS, Aissa (2005). « Les contradictions sociales et leurs expressions symboliques, dans le Sétifois ». Alger, S.N.E.D., p.25 in, NEFIL, Iman, *Les femmes et le sport, Enquête auprès d'une population de sportives algériennes vivant en France*, Association pour la recherche interculturelle, Bulletin n° 42, décembre 2005, pp.40-52.
- PARLEBAS, Pierre (2000). « Du jeu traditionnel au sport : l'irrésistible mondialisation du jeu sportif », in *C.E.M.E.A.*, Vers l'Education nouvelle, n° 496, septembre 2000.
- PARLEBAS, Pierre (1987). *Jeux, sports et sociétés, lexique de praxéologie motrice*, I.N.S.E.P., p.355.
- PARLEBAS, Pierre (1986). *Eléments de sociologie du sport*, P.U.F.
- PARLEBAS, Pierre (1981). *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*, I.N.S.E.P. 2^o édition, augmentée (1999). *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*, I.N.S.E.P.
- PERKIN, P (1989). "Teaching the Nations How to Play; sport and society in the British Empire and Commonwealth", *The International Journal of the History of Sport*, 6 (2):145-55; in T. STEVENSON, A. ALAUG, (1997). "Football in Yemen: Rituals of resistance, integration, and identity". *International Review for the Sociology of Sport*, 32(3), 255-265, p.255.
- PERONCEL-HUGOZ, Jean-Pierre. (1993). « Yémen, café contre kat », *Le Monde*, Samedi 12 juin 1993.
- PERROUX, François (1991). *L'économie du XX^{ème} siècle*. 3^{ème} éd augmentée. Grenoble, P.U.G., 814 p. p.15.
- PIRENNE, Jacqueline (1978). « La maîtrise de l'eau en Arabie du Sud antique », *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Tome 2, Paris, 238 p.
- PIVATO, Stefano (1994). *Les enjeux du sport*, Paris, Casterman, 1994, p. 45.
- POCIELLO, Christian [dir.] (1983). *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*. Paris, Vigot, 377 p. (1^{ère} éd., 1981).
- PONCELET, Marc (1994). *Une utopie post-tiermondiste. La dimension culturelle du développement*. Paris. L'Harmattan. Collection Alternatives rurales. 366 p. p.12.
- QUIVRY, Raymond, VAN CAMPENDHOUDT, Luc (2001). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, (1^{ère} éd. 1988), p. 83.
- RASPAUD Michel, ED-DAHBI Malika (2008). *Democratic Social Movements and Woman's Activism in the Republic of Yemen. Proceedings of the 1st International Sociological Association Forum of Sociology*. Sociological Research and Public Debate. Barcelona (Spain): September 5-8, 2008.
- REDEKER, Robert (2002). *Le sport contre les peuples*. Paris, Berg International.

- RIST, Gilbert (1996). *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la fondation nationale de Sciences Politiques. Collection Références inédites. 427 p. p.27 et suivante.
- RIST, Gilbert (1999). *Definitions of development, the history of the development from western origins to global faith*. (second impression). Zed Books. Chapter 1. pp.8-21.
- RIST, Gilbert (1996). *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la fondation nationale de Sciences Politiques. Collection Références inédites. 427 p. p. 118.
- ROCHER, Guy (1992). *Introduction à la sociologie générale. Première partie : l'action sociale*, chapitre IV, « La notion de culture », extraits du chapitre IV : Culture, civilisation et idéologie, pp. 101-127, Montréal, éditions Hurtubise, 3^{ème} édition.
- RODINSON, Maxime (1997). « Esquisse d'une monographie du qât », *Journal Asiatique*, tome CCLXV, n° 1-2.
- ROSTOW, Walt Withman (1963). *Les étapes de la croissance économique*. Paris, Le Seuil, 255p. p.13. Collection Points. Traduit de : *The Stages of Economic Growth, A non-communist Manifesto*.
- ROUAUD, Alain (1984). « La double révolution yéménite, 1948-1970 », in J. CHELHOD [dir.] (1997). *L'Arabie du Sud. Histoire et civilisation*. Tome 2, *La société yéménite, de l'hégire aux idéologies modernes*. Paris, Maisonneuve & Larose, 265 p. (1^{ère} éd., 1984).
- SAINT-PROT, Charles (1997). *L'Arabie Heureuse, de l'Antiquité à Ali Abdullah Saleh, le réunificateur du Yémen*, Paris, L'Orient Politique, Ellipses, 221 pages.
- SAMAALI, Yasmine (2004). « Les femmes du Maghreb en France, contraintes et modèles corporels », p.113., in : C. CHICLET, K. GJELOSHAJ (Eds). *Sport et politique en Méditerranée*, pp. 109-116, Paris, L'Harmattan.
- SAPIR, Edward (1967). *Le langage*, Paris, Payot.
- SEAGER, Joni, (1998). *Atlas des femmes dans le monde. Emancipation ou oppression : un paysage contrasté*, Paris, Edition Autrement, Atlas Monde.
- SFEIR, Leila (1985). « The status of Muslim women in sport: conflict between cultural tradition and modernization », in *International Review of Sociology of Sport*, volume 20, n° 14, p. 292.
- SLYOMOVICS, Suzan (1995). « Hassiba Ben Bouali, If you could see our Algeria: Women and Public space in Algeria », *Middle East Report*, January-February 1995, p. 8-13.
- STARK, F (1947). « Aden », in F. Stark, *Proche-Orient*. Paris, Editions « Je sers », pp. 5-76.
- STEVENSON, Thomas B, ALAUG, AbdulKarim (2008). "Sports diplomacy and emergent nationalism: Football links between the two Yemens, 1970-1990". *Anthropology of the Middle East* 3(2): pp. 1-19.
- STEVENSON, Thomas B, ALAUG, AbdulKarim (2001), Competition and cooperation : football rivalries in Yemen, *Fear and Loathing in World Football*, ed. G. Armstrong et R. Guilianotti, Olford, pp. 173-186, New-York, Berg.
- STEVENSON, Thomas B, ALAUG, AbdulKarim (2000). "Football in newly united Yemen: rituals of equity, identity, and state formation", in *Journal of Anthropological Research*, (56), pp 453-475.
- STEVENSON, Thomas B, ALAUG, AbdulKarim (1999). "Football in the Yemens: integration, identity, and nationalism in a divided nation", in *Sport in Divided*

- Society* (ed by John Sugden and Alan Bairner), Aachen, Meyer and Meyer Sport. pp 183-211.
- STEVENSON, Thomas B, ALAUG, AbdulKarim (1997). "Football in Yemen: Rituals of resistance, integration, and identity", *International Review for the Sociology of Sport*, 32(3), pp. 251-265.
 - STEVENSON, Thomas B (1989). "Sport in the Yemen Arab Republic", pp. 27-49 in *Sport in Asia and Africa: a comparative handbook* (ed by Eric Wagner). Westport, Conn.: Greenwood Press.
 - STEVENSON, Thomas B (1989). "Sports Clubs and Political Integration in the Yemen Arab Republic", *International Review for the Sociology of Sport*, 24 (4), pp. 299-313.
 - STRATE. L (1994). « Heroes: A communication perspective », in S. J. Drucker & R.S. Cathcart (Eds.), *American heroes in a media age* (pp. 15-23). Cresskill, NJ: Hampton Press.
 - SUNKER, Osvaldo (1977). « L'évolution de la pensée en matière de développement. Exposé général », in *L'évolution de la pensée sur le développement*, Bulletin de liaison de l'O.C.D.E., n° 1, p.11.
 - TETREAUULT Mary Ann, AL-MUGHNI Haya (2000). "Citizenship, Gender et the Politics of Quasi States", in Suad Joseph (ed.) *Gender and citizenship in Middle East*, Syracuse, Syracuse University Press.
 - TEULON, Frédéric (1992). *Croissance, crise et développement*, Paris, P.U.F.
 - TILLON, Germaine (1966). *Le harem et ses cousins*, Paris, Le Seuil. 212 p.
 - TLILI, Fethi (2002). « Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie », *S.T.A.P.S. Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique*, vol. 23, n° 57, pp. 53-68.
 - TOUALBI THAALIBI, Nourreddine (1984). *Religion, Rites et Mutations*, Alger, OPU.
 - TOYE, Nathalie (2002). « Les autorités locales au Yémen (1963-2002), premiers éléments pour une étude juridique ». *Chroniques yéménites*, Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS), Sana'a, n° 10. (Site Internet : <http://cy.revues.org/document125.html>).
 - TRABOULSI, Fawwaz (1991). « Les transformations des structures tribales depuis l'indépendance du Yémen du Sud », in J. COULAUD, « Arabie du Sud le commerce comme facteur dynamisant des changements économiques et sociaux », *Cahier du GREMAMO*, n° 10, 226 p.
 - TUCHSCHERER, Michel (1994). « Yémen, passé et présent de l'unité », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 67, 187 p.
 - TUCHSCHERER, Michel (1994). « Introduction », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n° 67, pp. 5-10 (n° thématique « Yémen, passé et présent de l'unité »).
 - TYLOR, Edward Burnett (1871). *Primitive Culture: Researches into the Development of Mythology, Philosophy, Religion, Language, Art and Custom*, London, Murray, 2 volumes (Traduction française, *La civilisation Primitive*, Paris, Reinwald, 1876-1878, 2 volumes).
 - UMMINGER, W (1962). *Des hommes et des records, histoire de la performance à travers les âges*, Paris, Editions la Table Ronde.
 - VERDIER, Yvonne (1979). *Façons de dire, façons de faire*, Paris, Gallimard.
 - VIGARELLO, Georges (1988). « Une histoire culturelle du sport. Techniques d'hier ... et aujourd'hui ». Paris. *Revue E.P.S.*, Robert Lafont.

- WARD C., GATTER Peer (2000). *Republic of Yemen - A Qat Strategy*. Report for the World Bank.
- WATT, William Montgomery (1958). *Mahomet à La Mecque*, Paris, Payot, Bibliothèque Historique, (220 p).
- WEBER, Max (1981). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme 1 : suivi d'un autre essai*. Paris, Plon, Collection Recherches en Sciences Humaines, 340 p.
- WENNER, Wenner Manfred (1967). *Modern Yemen, 1918-1966*, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 256 p.
- ZANNAD-BOUCHARA, Traki (1994). *Les lieux du corps en islam*. Paris, Publisud, coll l'Observatoire des sociétés, 1994, 139 p., p. 16. Voir aussi *Symboliques corporelles et espaces musulmans*, Tunis, Cérès Production, 1984, 193 p.

Enquêtes, études et rapports

- République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Administration Générale des Femmes, (2007). *Al-Moultaka el watani al fenni lil riyadah annassaouia el fatra, 3 ila 7 mars*, [Traduction : *Cahier de présentation de l'Administration Générale du Sport Féminin, Deuxième festival des femmes, du 3 au 7 mars 2007*], 102 p, pp. 78-97.
- AL-SAEDI Abdu Hamid, SALAH Khaled Hussein, (1999). Ministère de la Jeunesse et des Sports, République du Yémen, « Clubs et associations sportives de l'Assemblée de la République du Yémen, Entre réalité et l'ambition Présentation d'un document de travail présenté à un symposium du Conseil consultatif en 1999 ».
- Brochure du centre de Médecine sportive de Sana'a.
- Bulletin en ligne de Transparency International de juin 2006, Site Internet : http://www.transparency.org/publications/newsletter/2006/june_2006/interview
- FALEH, Mohammed Mohammed (2006). [Traduction : *Des obstacles au processus de l'éducation du point des vue des enseignants, des superviseurs et des étudiants dans les facultés de l'éducation physique dans la République du Yémen*].
- Ministère de l'Education Nationale du Yémen, U.N.I.C.E.F. (2007). *Rapport du Ministère de l'Education du Yémen*, rédigé en collaboration avec l'U.N.I.C.E.F., juillet 2007.
- Ministère de l'Education Nationale du Yémen, (2005). National Document to Promote Girl's Education in Yemen.
- Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen (2006). *The national strategy draft for childhood and youth, 2006-2015*, Sana'a.
- Ministry of Planning and Cooperation of Yemen, (2005). *15 years of building and development, Chapter 7*, May 2005, (Site Internet : www.mpic-yemen.org/15years/15years-page.htm).
- Organisation Mondiale de la Santé, (2007). *Why move for health*, Genève, Suisse, (Site Internet : www.who.int/moveforhealth/en/).
- P.N.U.D. (2008). *Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008*, Paris, Economica. (Site Internet : <http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2007-2008/chapters/french/>. Et <http://hdr.undp.org/en/francais/>).
- P.N.U.D., (2008). *Country fact sheets, Yemen, Human Development Report 2007-2008*. Site Internet : http://hdrstats.undp.org/country_fact_sheets.cty_fs_YEM.html).

- P.N.U.D. (2007). *Arab Human Development Report 2007*.
- P.N.U.D. (2005). *Yemen: water strategy, summary of discussion papers*, 27 december 1995, Sana'a, 1995.
- P.N.U.D. (2005). *National Document to Promote Girl's Education in Yemen*.
- P.N.U.D. (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, Paris, Economica, 2005, p.97.
- P.N.U.D. (1998). Etude sur le budget des ménages.
- P.N.U.D. (1990). « Définir et mesurer le développement humain », in *Rapport mondial sur le développement humain 2001*. Paris, Economica, pp. 9-17. Site Internet : www.undp.org/hdr/français/indicateurs.pdf.
- Rapport du Ministère de l'Education yéménite, U.N.I.C.E.F., juillet 2007.
- Rapport du Yémen (C.C.P.R./C./YEM/2004/4) du Comité des droits de l'Homme lors de sa 84^{ème} session, tenue à Genève du 11 au 29 juillet 2005.
- SALEH, Djaim Naguib Musleh (2009). [Traduction : *Calendrier de l'éducation physique dans la phase préparatoire du Yémen*], Université de Helwan, Egypte.
- Stratégie générale de Protection de la Jeunesse et des Sports 2000-2004, adoptée par le Conseil des Ministres par le décret n° 59 de l'année 1999 (février 1999, l'année nationale de la jeunesse et des sports).
- The Government of Yemen, The World Bank, The United Nations Development Program (2007). *Yemen Poverty Assessment*, 4 volumes, November 2007.
- The Ministry of Planning and Development (2005). *15 years of building and development*, May 2005, (Site Internet : www.mpic-yemen.org/15years/15years-page.htm).
- The Ministry of Planning and Development (1999-2000). *Republic of Yemen: 10 years of achievements 1990-2000*, Sana'a.
- Transparency International (2007). *Indice de Perceptions de la Corruption 2007*. (Site Internet : www.transparency.org).
- U.N.I.C.E.F. (1998). Rapport de l'U.N.I.C.E.F. / D.H.S.
- United Nations Sports Bulletin, n° 4, 15 juin, New York.
- Women's Sports Foundation (2006). "Muslim women in sport: A minority within a minority", *WSF Factsheet*. Décembre 2006.
- World Bank (2001). *Comprehensive Development Review, Yemen, Building Block on Urbanization*, World Bank 12/2001.
- World Bank : *Yemen Towards Qat Demand Reduction*, n° 39738-YE, Country Department III Sustainable Development Department Middle East and North Africa Region, 42 p.

Journaux et revues

- AL-AMODI, Nora (2008). "Women's sports: more fun, more support", *Yemen Observer*, 21 June 2008, Vol. XI, Issue 50.
- AL-AQR, Sameer (1998). "There are no training halls or playing fields. Some of these have turned into student cafes", *Yementimes*, Issue 1, Vol.VIII (5th-11th January 1998).
- AL-ALAYA'A, Zaid (2008). "The Al-Husseiniyah festival: sporting tradition, Al-Zaraneq style", *Yemen Observer*, 5th April, Issue 28, Vol. XI, p. 10.
- AL-ALAYA'A, Zaid (2007). "Weider bodybuilding gym opens in Yemen", *Yemen Observer*, June 26, 2007, Issue 49, Vol. X.

- AL-ALAYA'A, Zaid (2006). "Arabian Horses, Symbol of the Nation, Honoured in Yemen's First Equestrian Festival", *Yemen Observer*, 15th May 2006, Issue 7, Vol. IX.
- AL-ALAYA'A, Zaid (2005). "Third Asian Conference gives women a sporting chance", *Yemen Observer*, 14th May 2005.
- AL-BATATI, Saeed (2010). "Yemen says it is ready to host Gulf"? Arab News, 12th April.
- AL-ERYANI, Ramziya Abbas (2006). "Women and Yemeni political life", *Yemen Times*, 14th September 2006.
- AL-FOTHI, F (2005). "Sana'a Hosts International conference 3rd Asian Conference on women and sports", *Yemen Times*, 19th May 2005, p. 3.
- AL-GHABIRI, Ismail (2006). "Qat keeps athletes at home", *Yementimes*, Issue 1002, 27 novembre 2006.
- AL-KIBSI, Mohammed (2010). "Yemen Special Olympians: Yes, I can! Be with me", *Yemen Observer*, 27th February 2010, Vol. XIII, Issue 17, p.6.
- AL-KIBSI, Mohammed (2010). "Special Olympics Yemen bigger, better and more active", *Yemen Observer*, 23th January 2010, Vol. XIII, Issue 7.
- AL-KIBSI, Mohammed (2008). "Leaping into legend", *Yemen Today*, June 2008. Issue 10. pp.36-41.
- AL-MAYASI, Y (2006). "Yemenis and the 2006 World Cup", *Yemen Times*, Issue 954, 12 June 2006.
- AL-QASIMI, S (2007). « Sport féminin au Yémen, les avancées », *Saba News*, 14 mai 2007.
- AL-RAEINI Abdo Seif (2010). « Stratégie nationale pour l'enfance et la jeunesse, le gain le plus important pour les jeunes au Yémen », *Journal 26 septembre*, 05 avril 2010.
- AL-SHAMI, O (2009). "Yemen's first Women Sports' Festival", *Yemen Times*, 12th March 2009.
- ALWARAFY, SALAH (2007). "The challenges facing women's sports in Yemen", *Yemen Times*.
- ANDERSON Erik "Round-by-round review of Girgrah vs. Martin", *Women's Boxing Page*. (Site Internet : <http://www.wban.org/biog/igirgrah.htm>).
- ATTOURARI, Nourredine (2006). « Sport yéménite durant les 16 premières années de l'unité yéménite », *Journal 26 septembre*, n° 1258, 20 mai 2006, p.21,
- BAUDRIER, Odile (1998). « Entrevue rééditée dans Flash back avec Hassiba Boulmerka », *VO2 Marathon*, n° 96, avril 1998, pp. 41-42.
- BAUDRIER, Odile (1992). « Hassiba Boulmerka, la fille de tous les Algériens », *Athlé VO2*, n° 35, mars 1992.
- BERG, M (2007). "Open for business", *Yemen Times*, August 2007.
- BOLE RICHARD, Michel (1992). « Hassiba en pleurs », *Le Monde*, 11 août 1992.
- COOKE, Rachel (2008). « Is this the worst place on earth to be a women? (Part 1/2) », *Yemen Times*, 26 May 2008.
- COOKE, Rachel (2008). « Is this the worst place on earth to be a women? (Part 2/2) », *Yemen Times*, 29 May 2008.
- CHRISTOPHER Jessica (2009). "20th Gulf Cup stays in Yemen", 26 décembre 2009.
- CRUMLISH, John (2008). « Al-Harazi, « still in shock » over wild-card olympic berth », *International Gymnast Magazine* (26 march 2008). Site Internet : <http://www.intlgymnast.com/online-Features/News/250.html>.

- CRUMLISH, John (2007). "A first for Yemen - short Al-Harazi feature", *International Gymnast Magazine*, February 2007.
- Dépêche A.F.P. du 12 mai 2001.
- HAMDANI, Eve (0000). « Sportif de l'Université, les espoirs, mais lesquels? », *Journal du 26 septembre*, n° 1436, p. 25. (Site Internet : <http://67.225.239.75/newsweekarticle.php?lng=arabic&sid=43219>).
- HASSAN, Elham (2006). « Women continue efforts to increase political involvement », *Spectrum*, 9 May 2006, Vol IX, Issue 7, p. 6.
- HORNBLOWER, M (1992). Running against the grain. *Times International*, June 1992 (pp. 88-91) p. 91.
- Journal *Al-Motammar*, (2006). "Hijab hinders participation of Yemeni females in Egypt Judo championship", *Journal Al-Motammar*, 21 November 2006.
- Journal *Al-Nass*, 21 juillet 2008.
- Journal *Ar-Riyadah*, (1990), "Qissat nadi maru 85 sana", [Traduction : *Journal Le sport*, « L'histoire de 85 ans d'un club sportif »], n° 23, 10 (28 octobre), p.10.
- Journal *Ar Riyadah*, [*Journal Le sport*], 41-2
- Journal *Ar-Riyadah*, (1990). « Misirah adris hanbalah An Nadaliyah ma Al-Harakat Ar-Riyadah », [Traduction : *Journal Le sport*, « Idris Hanbalan et le mouvement sportif »], n° 11, 5, 5 août.
- Journal *Al-Gomoriah*, (2008). [Traduction : « La pratique sportive, après l'unification du Yémen, le passage de l'individuel à l'organisation »,] n° 14090, mai 2008, p. 12. (Site Internet : <http://algomhoriah.net/newsweekprint.php?sid=62644>).
- Journal *Le Matin*, La direction, (2004). « Sport scolaire dans le monde arabe », *Le Matin*, le 06 mars 2004.
- Journal *Le Monde*, 27 février 2007.
- Journal *Le Monde diplomatique*, n° 603, juin 2004. Le Qatar se veut un modèle pour le Golfe ».
- Journal *Le Monde diplomatique*. J.-F. NYS, (1998). « Manière de voir », *Monde Diplomatique*.
- Journal *le Nouveau Quotidien*, 16.02.1993.
- Journal *26 septembre*, (06 décembre 2007). [Traduction : « Document de travail présenté au forum de documentation de l'histoire de la révolution yéménite : les organisations professionnelles, culturelles, publiques et les syndicats, les clubs, les forums, les associations et son rôle dans la sensibilisation nationale »], Rubrique : Affaires municipales, p. 38. n° 1362.
- Journal *26 Septembre*, (2008). [Traduction : « Le Centre yéménite de Médecine du sport : un excellent service malgré le manque de potentiel »], n° 1428, 18 décembre 2008, p. 32 Site Internet : <http://www.26sep.net/newsweekprint.php?lng=arabic&sid=42520>.
- Journal *26 septembre*, « Doyen de la Faculté d'éducation physique et du sport à l'Université d'Hodeidah », fascicule n° 1248, p. 29.
- Journal *The Economist*, 21 octobre 2006.
- MARICICH, J (2010). Yes I can... Be wih me!, *Yemen Observer*, 27th February, 2010.
- *La lettre de l'économie du sport*, n° 541, mercredi 4 octobre 2000.
- *L'Année Sociologique*, Volume 42, Sociologie du développement, bilan et perspectives. (En particulier les contributions de R. Boudon, A. Guichaoua et A. Touraine).
- Les Cents mots du développement et du Tiers-Monde. 1990. Commission française justice et paix. Paris. La Découverte. 328p.).

- République du Yémen, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Centre yéménite de médecine sportive, (2003). *No developed Sport without distinguished sports medecine*, 16p. p. 2. Ancien Ministre de la Jeunesse et des Sports, prologue présentation du Centre de Médecine Sportive.
- Revue *Al-Majalla*, n° 347, 1-7 octobre 1986.
- Revue *Tiers-Monde* Tome XXIII, n° 90, « Sociologie du développement », (1984).
- Revue *Tiers-Monde* Tome XXV, n° 97, « Culture et développement », (1984).
- Revue *Tiers-Monde* Tome XXV, n° 100, « Le développement en question », (1987).
- Revue *Tiers-Monde* Tome XXVIII, n° 112, « Les débats actuels autour du développement ». 1982.
- Saba Net, (2010). « Vice-Président de la République : attention portée aux femmes est l'un des piliers du développement humain », *Saba News*, 25 Mars 2010.
- SAUVY Alfred (1952). « Trois mondes, une planète », *L'Observateur*.
- Yemen Observer Staff, (2007). "New report exposes obstacles to women's sport", *Yemen Observer*, June 2007.
- Yemen Observer Staff, (2005). "President Saleh: We want young people to be talented at sports",
- Yemen Observer Staff, (2005). "Conference reflects growing interest: Yemeni women's sporting events promoted", *Yemen Observer*, Issue 815, volume 13, 10th-13th February 2005.
- Yemen Observer Staff, (2005). "President Saleh: We want young people to be talented at sports", *Yemen Observer*, 1st January 2005.
- Yemen Observer Staff, (2004). "Ministry of Youth & Sports boosting activities nationwide", *Yemen Observer*, 25th September 2004.
- Yemen Observer Staff, (2001). *Yemen Observer*, Vol.IV, Issue 33, 25th August 2001.
- Yemen Times Staff, (2007). "Qat chewing stops Yemeni athletes from excelling", *Yemen Times*, Issue: (1095), Volume 15, From 18 October 2007 to 21 October 2007.
- Yemen Times Staff, (2007). "Sports activities held to reduce terrorism", *Yemen Times*, Issue: (1090), Volume 15, 1-20 October 2007.
- Yemen Times Staff, (2007). "Yemeni women's sport", *Yemen Times*, Issue: 1058, volume 15, 11-13 June 2007.
- Yemen Times Staff (2005). "Conference reflects growing interest: Yemeni women's sporting events promoted", *Yemen Times*, Issue: 815, Volume 13, 10th -13th February 2005.
- Yemen Times Staff, (2000). "Mukalla Sport & Youth Sector Financial Scandal", (2000). *Yementimes*, Issue 52, 274, Vol IX, 27 décembre-02 janvier 2000.
- Yemen Times Staff, (1999). "A liberal outlook to females in sport "Isra's family talk about their daughter's boxing", *Yemen Times*, 28 December 1999.
- Yemen Times Staff (1999). "The First Amateur Boxer in Sana'a: We did not find enough support, so we left training", *Yemen Times*, 04 – 25th -31st January 1999, Vol IX.
- Yemen Times Staff, (1998). "Isra goes for top title « Aden girl rises to stardom in world of boxing", *Yemen Times*, 28 December 1998.
- Yemen Times Staff, (1998). "A valuable camera doesn't make a good photographer", *Yementimes*, issue 31, 3-9 août 1998, volume VIII.
- Yemen Times Staff (1998). "Mokhtar Hamid Seif, Appointed Coach of National Karate Team", *Yemen Times*, issue 16th-20th April, Vol VIII.
- WAEED, Sami (1998). "Yemeni Karate Kid", *Yementimes*, Issue 1 (January 5th-11th, 1998), Vol.VIII.

Dictionnaires et encyclopédies

- Dictionnaire de l'Académie française.
- Dictionnaire Le Petit Larousse 2006.
- Encyclopédia Britannica, 1768, 3 volumes Dictionary of Arts and Sciences.
- Le Coran

Textes de loi

- Law n° 4 of 2000 concerning the local authority Ministry of legal affairs and parliamentary affairs - Republic of Yemen.
- La constitution yéménite du 16 avril 1991 amendée le 28 septembre 1994.
- Article 54, partie II « droits et devoirs des citoyens », de la Constitution du 10.01.1994 (28.07.1414).

Sites Internet

- Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix (2005), *United Nations Sports Bulletin*, n° 4, 15 juin, New York. Site : http://www.un.org/sport2005/newsroom/bulletin/united_nations_sport_bulletin_4_15_june_05.pdf
- Central Statistical Organization (2005), Sanaa. (Site Internet : www.cso-yemen.org).
- Discours le 19 décembre 2007. L'Iran : les femmes exclues du sport au nom de l'Islam, 20-12-2007, (Site Internet : Iran Focus <http://www.iranfocus.com/fr> Généré:5June, 2008, 10:07.).
- History of women, *Sports Timeline*, Site Internet : [www/northnet.org/stlawrenceaauw/timelin2.html](http://www.northnet.org/stlawrenceaauw/timelin2.html)).
- Islamic Federation of Women Sport. Site Internet : <http://www.ifws.org/English/Default.aspx?page=AsasName>
- Ministère de la Jeunesse et des Sports, Direction des Sports, p.45. p.6. Assises nationales Femmes et sports, table ronde.
- "Objectives of Women Islamic Games Met, American Coach", 28 septembre 2005. Disponible sur le site : <http://www.chnpress.com/news/?Section=1&id=1251>
- Promotion of women sports leaders (2007). Site Web officiel du Mouvement olympique. http://www.olympic.org/uk/organisation/missions/women/activities/leaders_uk.asp
- Troisième Conférence asiatique sur les femmes et le sport (2005). *The Yemen challenge*, Sanaa, Yémen, 11-12 mai. (Site Internet : <http://www.sportanddev.org/data/document/document/41.doc>).
- Site du CEFAS : www.cefass.com.ye
- Site de la Central Statistical Organisation (Yémen) : www.cso-yemen.org
- Site du F.M.I. : www.fmi.org
- Site des Nations Unies : <http://undp.org.french> et <http://hdr.undp.org/en/france>
- Site P.N.U.D. : http://hdr.undp.org/statistics/data/country_fact_sheets/cty_fs_YEM.htm
- Site de Transparency Organisation (indice de corruption) : www.transparency.org
- Site de Yemen Observer : www.yobserver.com

- Site de Yemen Times : www.yementimes.com
- Site de Saba News : www.sabanews.net/en/
- Site Internet : (<http://www.youth22.com/?p=790>).
- Site Internet : <http://www.yemen-nic.info/news/detail.php?ID=8309>, Sana'a – Saba.
- Site Internet : <http://www.yemenparliament.com/content.php?lng=arabic&id=737>
- Site Internet : http://www.adenairways.com/Aden_1906.htm.
- Site Internet : http://www.adenairways.com/Maurice_Darling.htm.
- Site Internet : <http://www.yemen-nic.info/ministations/detail.php?ID=9984>.
- Site Internet : <http://www.sabanews.net/en/news175781.htm>
- Site Internet : <http://www.sabanews.net/en/news175787.htm>
- Site Internet : <http://www.wban.org/biog/igirgrah.htm>
- Site Internet : [http://www.doha2016.org/fr/news/accroissement du nombre de femmes pratiquant un sport au Qatar](http://www.doha2016.org/fr/news/accroissement_du_nombre_de_femmes_pratiquant_un_sport_au_qatar).
- Site Internet : <http://www.almotamar.net/en/1595.htm>.
- Site Internet : <http://www.womenssportsfoundation.org/cgi-bin/iowa/issues/part/article.html?record=863>).
- Site Internet : http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/middle_east/3570040.stm).
- Site Internet : <http://www.mediarahe.info/spip.php?article393>. (Les supportrices de l'équipe saoudienne vivement contestées) le 26/01/2007. (Site Internet : www.Elaph.com)
- Site Internet : <http://www.wban.org/biog/igirgrah.htm>

Entretiens, allocutions

Ministre de la Jeunesse et des Sports

- Entretien avec Monsieur Hamoud Obbad, Ministre de la Jeunesse et des Sports, (bureau du Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, mars 2007).
- Entretien Monsieur AbdelRahman Al-Akwaa, Ministre de la Jeunesse et des Sports (bureau du Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, décembre 2006).
- Entretien avec Monsieur AbdelRahman Al-Akwaa, Ministre de la Jeunesse et des Sports (bureau du Ministre au M.J.S., Sana'a, janvier 2006).
- Entretien avec Monsieur AbdelRahman Al-Akwaa, Ministre de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports, Monsieur Khaled Salah, Directeur des activités sportives (M.J.S., Sana'a, janvier 2006).

Vice-Ministre chargé des Sports

- Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports (bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, février 2010).
- Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports (Bureau du Vice-Ministre, Sana'a, octobre 2009).
- Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports (bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, avril 2009).
- Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports (bureau du Vice-Ministre au M.J.S., Sana'a, janvier 2009).
- Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports (M.J.S., Sana'a, décembre 2007).
- Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports, (bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, mai 2007).

- Entretien avec Monsieur Abdu Al-Saedi, Vice-Ministre chargé des Sports, (bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, février 2007).

Vice-Ministre chargé de la Jeunesse

- Entretien avec Monsieur Ahmed Al-Oshari, Vice-Ministre chargé de la Jeunesse (Bureau du Vice-Ministre, Sana'a, octobre 2009).
- Entretien avec le Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Monsieur Ahmed Al-Oshari, (bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, mars 2007).
- Entretien avec Monsieur Al-Oshari, Vice-Ministre chargé de la Jeunesse (bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Sana'a, février 2007).

Autres Vice-Ministres du M.J.S.

- Entretien avec Monsieur Moammar El-Eryani, Ministre adjoint (M.J.S, Sana'a, avril 2008).
- Entretien avec le Vice-Ministre responsable des finances et de l'administration et du secteur des constructions du M.J.S (M.J.S., Sana'a, mars 2006).

Autres membres pilotes du M.J.S.

- Entretien avec le Directeur des activités sportives du M.J.S. (M.J.S., Sana'a, mars 2010).
- Entretien avec le Directeur des activités sportives du M.J.S. (M.J.S., Sana'a, mars 2009).
- Entretien avec le Directeur de la branche suivi financier au M.J.S., (M.J.S., Sana'a, juin 2007).
- Entretien avec Monsieur Nabil Al-Hubaishi, Directeur de la Maison des Jeunes de Hodeidah (Maison des Jeunes, Hodeidah, mars 2006).
- Dialogue avec une personne du M.J.S. (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Sana'a, octobre 2009).

Autres Vice-Ministres, directeurs extérieurs au M.J.S.

- Entretien avec le Vice-Ministre de l'Education (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Sana'a, octobre 2009).
- Entretien avec le Directeur Général du Ministère de l'Education (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Sana'a, octobre 2009).

Présidents et membres de fédérations sportives

- Entretien avec Madame Nora Al-Jawri, Directrice de l'Administration Général du Sport Féminin (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Sana'a, octobre 2009).
- Entretien avec Madame Nora Al-Jawri, Présidente de l'A.G.S.F. (siège de l'A.G.S.F. au sein du M.J.S., Sana'a, décembre 2005).
- Entretien avec la secrétaire générale de l'A.G.S.F. (siège de l'A.G.S.F. au M.J.S., Sana'a, avril 2007).
- Entretien avec Madame Bushra Yahya, ancienne responsable au sein de l'A.G.S.F. (M.J.S., Sana'a, avril 2007).
- Entretien avec la secrétaire générale de l'A.G.S.F. (siège de l'A.G.S.F. au sein du M.J.S., Sana'a, décembre 2005).
- Entretien avec la responsable du club Bilqis (club Bilqis, Sana'a, mars 2007).
- Entretien avec une bénévole du club de Bilqis (club Bilqis, Sana'a, mars 2007).

- Entretien avec la présidente de l'Association du sport féminin et la directrice de l'école de Taz (Ecole, Taz, janvier 2008).
- Entretien avec Madame Laudmia, Présidente de la F.G.Y. Sport Féminin (M.J.S., Sana'a, décembre 2008).
- Entretien avec le Président de la F.G.Y. Athlétisme, (siège de la F.G.Y. Athlétisme au sein du M.J.S., Sana'a, février 2006).
- Entretien avec le Président de la F.G.Y. Boxe (M.J.S., Sana'a, mai 2010).
- Entretien avec le secrétaire générale de la F.G.Y. Boxe, (M.J.S, Sana'a, juin 2006).
- Entretien avec Président de la F.G.Y. Basket-ball, (M.J.S., Sana'a, avril 2010).
- Entretien avec le Président de la F.G.Y. Basketball, (M.J.S., Sana'a, novembre 2008).
- Entretien avec le Président de la F.G.Y. Basket-ball (M.J.S., Sana'a, septembre 2007).
- Entretien avec Monsieur Mourad Salah, Président de la F.G.Y. Escrime, (siège de la fédération d'escrime, Sana'a, avril 2007).
- Entretien avec Monsieur Mourad Saleh, Président de la Fédération d'Escrime (siège de la F.G.Y. Escrime, Sana'a, octobre 2006).
- Entretien avec le Président de la F.G.Y. Gymnastique, (M.J.S., Sana'a, décembre 2009).
- Entretien avec le secrétaire général de la branche « Sport pour tous » de Taz (école, Taz, janvier 2008).
- Entretien avec le Président de la F.G.Y. Tennis, (M.J.S., Sana'a, mai 2006).

Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive

- Entretien avec le Directeur de l'I.S.N.E.P.S. de Sana'a (Institut, Sana'a, octobre 2006).
- Entretien avec le directeur de l'Institut National Supérieur de l'Education Physique et Sportive de (I.N.S.E.P.S., Sana'a, février 2006).
- Entretien avec le Directeur de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a (Institut, Sana'a, janvier 2006).
- Entretien avec Monsieur Abdullah Abdul Jabbar Saad, Doyen de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a (Institut, Sana'a, novembre 2005).
- Entretien avec le Directeur de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a et visite de l'Institut (lors d'une remise de diplôme avec le Ministre de la Jeunesse et des Sports) (Institut situé au sein de la Cité Sportive, Sana'a, novembre 2005).

-

Comité National Olympique du Yémen

- Entretien avec Madame Naseem Milaiki al-Ahmad, responsable de la commission « Femmes et sport » du C.N.O.Y. (siège du C.N.O.Y. Badgad Street, Sana'a, février 2006).
- Entretien avec Madame Naseem Milaiki al-Ahmad, Responsable de la commission « Femmes et sport » du Entretien avec Monsieur Al-Oshari, Vice-Ministre chargé de la Jeunesse (Bureau du Vice-Ministre, Sana'a, décembre 2005).

Entraîneurs

- Entretien avec un entraîneur en athlétisme (Stade de football de la Cité Sportive Al-Thawra, Sana'a, décembre 2009).
- Entretien Monsieur Mustapha, entraîneur d'un club d'Aden, membre de la F.G.Y. Athlétisme (ayant effectué ces études en Algérie), ayant une vision plus

moderne de l'entraînement que le reste des entraîneurs présents, (Stade de football de la Cité Sportive Al-Thawra, Sana'a, avril 2008).

- Entretien avec un entraîneur de la F.G.Y. Basket-ball, (M.J.S., Sana'a, avril 2010).
- Entretien avec un membre du club de karaté de la ville de Hodeidah, (Maison des jeunes de Hodeidah, Hodeidah, mars 2008).

Jeunes hommes et jeunes femmes pratiquantes

- Entretien avec les boxeuses Samira Rashid Saeed Ahmed et Dalia Khaled Zabara (Salle de boxe, Sana'a, avril 2010).
- Entretien avec les boxeuses Amanat Ali Muhammad et Sabria Almsagdi (Salle de boxe, Sana'a, avril 2010).
- Entretien avec Ahlam Al-Sayaghi, pratiquante (club d'équitation, Sana'a, novembre 2009).
- Entretien avec plusieurs jeunes femmes « enrobées » de Sana'a, (abords du club Bilqis, Sana'a, mai 2009).
- Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, célibataire (Université de Sana'a, Sana'a, avril 2007).
- Entretien avec des jeunes, un soir, lorsqu'ils jouaient au football, sur la place Tahreer, au cœur de Sana'a, en novembre 2006.
- Entretien avec le « leader » du groupe, un soir, lorsqu'ils jouaient au football, sur la place Tahreer, au cœur de Sana'a, en novembre 2006.
- Entretien avec Lena Sultan Al-Areqy (Corniche, Aden, mars 2006).
- Entretien avec une joueuse de l'équipe de volley-ball d'Aden (Corniche, Aden, mars 2006).
- Entretiens avec les jeunes femmes enseignantes d'E.P.S. en formation lors du stage en formation (Salles de sport, Sana'a et Aden, janvier 2006).

Etudiants et étudiantes

- Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, du Département d'Anglais, 3^{ème} année, célibataire (Université de Sana'a, Sana'a, septembre 2009).
- Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, de la Faculté de commerce, célibataire (Université de Sana'a, Sana'a, avril 2008).
- Entretien avec une jeune fille titulaire d'un baccalauréat (restaurant Grill 101 situé rue Haddah, Sana'a, avril 2008).
- Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, du Département de français, célibataire (Université de Sana'a, Sana'a, mars 2008).
- Entretien avec une étudiante, issue d'une famille aisée, célibataire (Sana'a, juin 2007).
- Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, du Département informatique, fiancée (Université de Sana'a, Sana'a, janvier 2007).
- Entretien avec une étudiante de l'Université de Sana'a, du Département d'anglais, célibataire (Université de Sana'a, Sana'a, décembre 2006).
- Entretien avec un étudiant qui ne s'oppose pas à la pratique sportive féminine, mais s'opposant au lieu de pratique (Université de Sana'a, Sana'a, février 2006).
- Entretien avec un étudiant (Centre Culturel Français, Sana'a, janvier 2006).

Autres personnes

- Entretien avec le Docteur Abdullah Mo'amar, professeur de sociologie à l'Université de Sana'a (Université de Sana'a, Département de sociologie, Sana'a, mars 2010).

- Entretien avec un journaliste sportif, (M.J.S., Sana'a, novembre 2009).
- Entretien avec un comptable d'une trentaine d'années, marié (M.J.S., Sana'a, novembre 2009).
- Entretien avec une directrice d'école pour fille à de Sana'a (lors d'un mariage, Sana'a, février 2007).
- Entretien avec une mère au foyer, mariée, deux enfants (lors d'un mariage, Sana'a, février 2007).

Discours, allocutions

- Allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture des travaux de la 24^{ème} réunion du comité exécutif de l'Union Arabe de l'Education Physique et du sport scolaire.
- Discours du Premier Ministre : Lancement du festival du sport féminin, Discours du Premier Ministre : « Les femmes yéménites ont dépassé le temps de la marginalisation et les portes fermées », Journal *Al-Thwara* (La Révolution), 14 mars 2010.
- Discours Monsieur Hamoud Obbad, Ministre de la Jeunesse et des Sports (M.J.S., Sana'a, janvier 2010).
- Discours de Monsieur Hamoud Obbad, Ministre de la Jeunesse et des Sports, lors du lancement des activités du sport pour tous (Sana'a, mai 2009).
- Discours de Monsieur Hamoud OBBAD, Ministre de la Jeunesse et des Sports, lors d'une remise de récompenses pour le sport féminin (club Bilqis, Sana'a, mars 2009).
- Discours du Ministre de la Jeunesse et des Sports lors du lancement des activités du festival d'Al-Husseiniyah (mars 2006).
- Réunion avec un ensemble de partenaires (M.J.S. et Education Nationale) (M.J.S., Sana'a, septembre 2009).
- Données communiquées par le Vice-Ministre des Affaires Sociales lors du lancement d'un projet franco-yéménite avec l'O.N.G. C.D.F. à Sana'a, en janvier 2009.

Annexes

Liste des annexes

- Annexe 1 : Le Yémen, quelques repères historiques
- Annexe 2 : Les particularités de l’Islam
- Annexe 3 : Fiche pays : Le Yémen
- Annexe 4 : Le qat
- Annexe 5 : Population du Yémen en 2004.
- Annexe 6 : Présentation du M.J.S.
- Annexe 7 : Traits généraux de la société traditionnelle et la société moderne.
- Annexe 8 : Enquête auprès des fédérations sportives du Yémen.
- Annexe 9 : Consultation nationale de la jeunesse, Questionnaire Sport, Culture, Loisir.
- Annexe 10 : Répartition des 2 000 questionnaires Sport, Culture, Loisir par gouvernorat, par sexe et par les critères définis.
- Annexe 11 : Exemple d’un document manuscrit non daté du M.J.S. concernant la répartition des clubs par discipline sportive et par gouvernorat (ici athlétisme volet du haut et volley-ball volet du bas).
- Annexe 12 : “A race meeting at Aden”. The Graphic an illustrated weekly newspaper, Saturday, 19th June, 1880, n° 551, Vol. XXL.
- Annexe 13 : Photo d’un saut de dromadaires. (Source : Photo issue de la première page de la revue mensuelle *Yemen Today*, Juin 2008, Issue 10, Vol II).
- Annexe 14 : Photo “The Union Club at Steamer Point”. Extraite du site Internet : http://www.adenairways.com/Aden_1906.htm.
- Annexe 15 : Photo « Certificat de natation de la Royal Air Force, 1952 ».
- Annexe 16 : Photo 1 : « Mountareb Al-Yeman Al-Mouhada 1988» [Traduction : Equipe du Yémen réuni en 1988 ». Photo 2 : « Sur la banderole : Wadahan letashir... Marhaban Al-Jumouriah, Al Toukii Al-Harakat Al-Riyadia Yemenia » [Traduction : « Adieu le découpage... Bienvenue la République du Yémen, signé le mouvement sportif yéménite »].
- Annexe 17 : Photo 1 : Des athlètes médaillés. (Source : Photo issue de la première page de la revue mensuelle *Yemen Today*, January 2009, Issue 15, Vol II, article : pp. 46-51). Photo 2 : Photo de la revue *Al-Shebab wa Al-Riyadah* éditée par le Centre des Médias du M.J.S. (Source : Photo issue de la page 13 de la revue mensuelle *Al-Shebab wa Al-Riyadah*, août 2008, n° 2).
- Annexe 18 : Photo de la revue *Al-Shebab wa Al-Riyadah* éditée par le Centre des Médias du M.J.S. (Source: Photo issue de la première page de la revue mensuelle *Al-Shebab wa Al-Riyadah*, juillet 2008, n° 1).
- Annexe 19 : Photo de jeunes femmes yéménites à l’équitation (Photo issue de la page 20 du magazine mensuel du M.J.S. édité par le Centre des Médias du M.J.S., n° 1, Juillet 2008).

Annexe 1 : Le Yémen : quelques repères historiques

Avant Jésus-Christ

- **700 000 avant J-C** : 1^{ères} traces de l'homme (wadi Dowan, Hadramaout, l'est du pays).
- **3 000 à 1 200 avant J-C** : Age de bronze, 1^{ère} idole, début de l'agriculture irriguée, 1^{er} royaume sabéen à Marib vers - 1 500.
- **V^{ème} avant J-C – I^{er} après J-C** : Anciens Etats subarabiques de Saba, Main, Qataban, Hadramaout.
- **XII^{ème} – X^{ème} siècle avant J-C** : Apparition de l'écriture en Arabie méridionale, 1^{ères} inscriptions monumentales.
- **VIII^{ème} siècle** : Construction de la digue de Marib.
- **Fin du X^{ème} siècle avant J-C** : Visite de la reine de Saba au Roi Salomon.
- **De 689 à 681 avant J-C** : Fondation de l'empire sabéen par le Roi Salomon (capitale Marib), après destruction du royaume d'Awsan. 1^{er} état unifié.
- **IV^{ème}- I^{er} siècle** : Disparition progressive des anciens Etats, émergence de grandes confédérations tribales (Hamdans et Himyars).
- **VI^{ème} – IV^{ème} siècle** : Unification du pays sous l'égide des Himyars.

Après Jésus-Christ

Le Yémen, un Yémen musulman

- **525-572** : Occupation par les Ethiopiens, ère du christianisme, religion officielle du Yémen.
- **571-632** : Occupation par les Perses.
- **620** : Ultime rupture du barrage de Marib, fin de l'agriculture irriguée.
- **628** : Conversion du gouverneur perse à l'Islam entraînant dans sa démarche l'ensemble de son peuple.
- **630** : Début de l'islamisation du Yémen et fin de la domination perse. Yémen, Etat islamique que Mahomet le Prophète a fondé à Médine (Hégire 622).
- **632** : Mort du Prophète Mahomet.
- **633** : Yémen, province de l'Empire arabo-musulman.
- **538** : Pendaion du dernier souverain tahiride par la flotte ottomane en route pour une expédition en Inde contre les Portugais, début de la conquête ottomane du Yémen.
- **IX^{ème} siècle** : Disparition du christianisme au Yémen.
- **897** : Avènement de la dynastie des imams zaydites (se perpétuant jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle) à Sana'a avec Yahya Ben Hussein (1^{er} imam zaydite), descendant d'Ali : proclamation en 898 de l'imamat zaydite par Yahya.
- **992-1138** : Règne des Fatimides du Caire sur le Yémen.
- **1178-1229** : Contrôle et domination du Yémen par les Ayyubides du Caire, résistance de l'imam zaydite.
- **1229-1454** : Domination des Rassoulides, d'origine turque, sur le sud du pays (capitale Taz).
(capitale Taz).
- **1454-1538** : Début de la conquête ottomane du Yémen (dynastie ottomane, 1281-1924).
- **1547** : Prise de Sana'a par les Ottomans.

- **1598** : Lancement de la révolte contre les Ottomans par Al-Mansur Al Qasim Ben Muhammad, fondateur de la dynastie d'imams zaydites qasimites.
- **1635** : Départ du Yémen des derniers ottomans ne contrôlant plus que Zabid et sa région : indépendance retrouvée du Yémen sous l'imam Al-Muayyad Muhammad B. Al-Qasim.
- **1644-1676** : Réunion du Yémen (taille maximale) par l'imam zaydite, Al-Mutawakil Ismail.
- **1676 – 1681** : Règne de Al-Mahadi Ahmed B. Al-Husan (capitale Sana'a).
- **Fin XVII^{ème}- début XVIII^{ème} siècle** : Enrichissement du Yémen grâce au commerce du café, via le port de Mokha sur la mer Rouge.

Influences ottomanes et britanniques

- **1839** : Occupation de la ville et du port d'Aden par les Anglais.
- **1850-1918** : Prise de la Tihama par les Ottomans.
- **1856** : Occupation par les anglais de l'île de Périm dans le détroit de Bab Al-Mandeb, début de la colonisation du sud du pays par les Britanniques.
- **1869** : Ouverture du canal de Suez, acquisition par les anglais du rocher de Little Aden.
- **1872** : Installation d'un gouverneur par les Ottomans à Sana'a et délimitation par les Ottomans et Anglais des zones d'influence.
- **1886-1903** : Signature d'une série de traités de protectorats par les Anglais avec les souverains de l'Arabie du Sud.
- **1904** : Organisation de révoltes contre les Ottomans par l'imam Muhammad Ibn Yahia Hamid Ad-Din.
- **1905** : Accord anglo-ottoman sur la délimitation des zones d'influence britanniques et ottomanes.
- **25 octobre 1911** : Traité de Da'an entre les Turcs et l'imam Yahya assurant à la partie du Yémen sous domination ottomane.
- **1918** : Indépendance du Yémen retrouvée grâce à l'imam Yahya suite à l'effondrement de l'Empire Ottoman, Aden et les provinces du Sud restant sous la domination britannique, départ des anglais demandé par l'imam.

2 pays jusqu'en 1990, la République Arabe du Yémen (R.A.Y.) et la République Démocratique et Populaire du Yémen (R.D.P.Y)

- **1926-1934** : Conflit entre le Yémen et l'Arabie Saoudite à propos de l'Assir et de l'oasis de Najran : traité de Taif entre l'imam Yahya et le roi Abd Al-Aziz d'Arabie, traité entre l'imam Yahya et l'Angleterre.
- **Novembre 1935** : Signature d'un accord entre Sana'a et Riyad sur la délimitation des frontières.
- **1937** : Regroupement de l'arrière pays d'Aden en deux protectorats d'Arabie du Sud : le protectorat oriental et le protectorat occidental.
- **1948** : Assassinat de l'imam Yahya, reprise du pouvoir par Ahmad, le fils.
- **1949** : Emigration des juifs du Yémen vers le nouvel Etat d'Israël.
- **1958-1962** : Fédération du Yémen avec la République Arabe Unie (Egypte et Syrie).
- **1959** : Organisation par les Britanniques de leurs protectorats du Sud en une Fédération des Emirats de l'Arabie du Sud. Au Nord, dénonciation par l'imam Yahya du plan visant à consacrer la partition du Yémen.

- **1960** : Attentat manqué à Hodeïda contre l'imam Ahmad.
- **Décembre 1961** : Achèvement de la route Hodeïda-Sana'a par les chinois.
- **1962-1967** : Début de la guerre civile au Nord du Yémen (révolution anti-imamique) entre les forces républicaines, soutenues par les égyptiens (gouvernement de Nasser) et les royalistes, appuyés l'Arabie Saoudite. Après la défaite de Nasser contre Israël en juin 1967, retrait des troupes égyptiennes. Le 23 août 1967, le traité officiel de Khartoum entre Saoudiens et Egyptiens mettant fin à la guerre civile (mais fin en 1970).
- **Juillet 1962** : Au Sud, création du Parti Socialiste Populaire.
- **19 septembre 1962** : Mort de l'imam Ahmad.
- **26 septembre 1962** : Renversement du nouvel imam Al-Badr (par l'armée et les yéménites libres) (coup d'état dirigé par le général Al-Sallal). Proclamation par le colonel Al-Sallah de la République Arabe Yéménite (R.A.Y.). Début de la guerre civile (jusqu'en 1967) entre les royalistes (Arabie Saoudite) et les républicains (Egypte). En septembre, adhésion d'Aden à la Fédération des Emirats de l'Arabie Saoudite.
- **Juin 1963** : Constitution au Sud du F.N.L. (Front National de Libération).
- **14 octobre 1963** : Déclenchement de la lutte armée contre l'occupation britannique par le F.N.L.
- **5 février 1964** : Au Nord, création d'une monnaie yéménite : le riyal, à la place du Thaler Marie-Thérèse.
- **1967** : Grave crise économique au Yémen du sud, émigration massive.
- **30 novembre 1967** : Indépendance du Yémen du sud, jusqu'alors occupé par les Britanniques. Lutte d'influence entre les groupes marxistes, nassériens et progressistes.
- **1967-1979** : Grave crise économique au Yémen du Sud. Emigration massive.
- **1969** : Pouvoir pris par les radicaux prosoviétiques au Yémen du Sud. Affrontements avec les Saoudiens et rupture avec les Etats-Unis. Réforme agraire, nationalisations, planification.
- **8 mars 1969** : Fin des dernières opérations militaires entre royalistes et républicains.
- **1970** : Formation au Nord d'un gouvernement de coalition et fin de la guerre civile. Le 23 mars 1970, à la conférence islamique de Djeddah, conclusion d'un accord verbal de paix entre les royalistes et républicains. Intervention par un cessez-le-feu.
- **Octobre 1970** : Lancement d'une attaque par l'Arabie Saoudite contre le Sud-Yémen.
- **30 novembre 1970** : Proclamation de la République Démocratique Populaire du Yémen (R.D.P.Y). (Yémen Sud) (gouvernement d'inspiration marxiste).
- **1971** : 1^{er} plan de développement.
- **Septembre 1972** : Conflit frontalier entre les deux Yémen s'achevant par la conclusion d'un premier accord d'unification. Suivi des accords du Caire et de Tripoli prévoyant la création d'une république yéménite unique.
- **1974** : Loi de la famille en faveur de la femme.
- **1974** : Au nord, renversement du chef d'Etat Qadi Al-Iryani par un militaire réformateur, Ibrahim Al-Hamdi.
- **11 octobre 1977** : Assassinat au nord Yémen du président Al-Hamdi. Prise du pouvoir par le colonel Ahmed Al-Ghachemi.
- **24 juin 1978** : Assassinat du président Ahmed Al-Ghachemi, arrivée au pouvoir en juillet du lieutenant-colonel Ali Abdallah Saleh.

- **14 octobre 1978** : Naissance du Parti Socialiste Yéménite (P.S.Y.).
- **Mars 1979** : (24 février-16 mars) Nouveau conflit entre les deux Yémen (seconde guerre inter-yéménite), second accord pour l'unification (30 mars).
- **20 avril 1980** : Ali Nasir Muhammad président de la R.D.P.Y. et du P.S.Y.
- **1981** : Guerre civile au Yémen du sud.
- **Août 1982** : En République arabe, fondation du Congrès Général du Peuple, le C.G.P. par Ali Abdallah Saleh.
- **1984** : Découverte du pétrole.
- **30 novembre 1989** : Déclaration conjointe de l'intention d'unification des deux Yémen, par les deux présidents Ali Abdallah Saleh et Ali Salem Al-Bid.

Depuis 1990 pays unifié politiquement stable, malgré la guerre civile en 1994

- **21 mai 1990** : Ratification de l'accord d'unification entre les deux pays.
- **22 mai 1990** : Proclamation solennelle de la République Arabe du Yémen des deux Etats Nord et Sud, par les deux présidents Ali Abdallah Saleh et Ali Salem Al-Bid. Election de Saleh à la présidence du conseil présidentiel par les deux assemblées réunies en session plénières.
- **2 août 1990** : Envahissement du Koweït par l'Irak. Guerre du Golfe. Abstention du Yémen à l'O.N.U. pour condamner l'Irak.
- **15 mai 1991** : Adoption par référendum d'une constitution libérale et démocratique.
- **27 avril 1991** : 1^{ères} élections législatives du Yémen réunifié au suffrage universel direct.
- **27 avril 1993** : 1^{ères} élections législatives du Yémen unifié. Ralliement du C.P.G. avec l'Islah contre le P.S.Y., ex-Yémen du Sud. Sécession envisagée par le P.S.Y.
- **5 mai au 7 juillet 1994** : Guerre civile entre le Nord et le Sud faisant sécession. Affrontements entre l'armée et le parti socialiste sud, chute d'Aden le 5 juillet.
- **29 septembre 1994** : Réélection de Ali Abdallah Saleh à la présidence de la République Arabe du Yémen.
- **1995** : Conflit avec l'Erythrée sur la souveraineté des îles Hanish.

Nouvelle donne géopolitique

- **27 avril 1997** : 2^{èmes} élections législatives au Yémen avec la majorité du C.P.G et de l'Islah.
- **25 septembre 1999** : Réélection au suffrage universel du maréchal Ali Abdallah Saleh à la tête du Yémen à 96,30% (3^{ème} mandat pour une durée de 7 ans).
- **2000** : 10^{ème} anniversaire de l'unification en présence de nombreuses personnalités étrangères.
- **2000** : Accord frontalier de Djeddah entre le Yémen et l'Arabie Saoudite.
- **2001** : Référendum constitutionnel et premières élections locales. Première étape d'un programme de décentralisation.
- **22 septembre 2006** : Réélection au suffrage universel du maréchal Ali Saleh avec 77,17% des voix, face à une opposition réelle de 21,28% des suffrages (scrutin qualifié de démocratique et loyal par les observateurs internationaux présents (4^{ème} mandat pour un durée de 7 ans).

Annexe 2 : Les particularités de l'islam

L'islam a été fondé au VII^{ème} siècle en Arabie par le Prophète Mahomet.

Le Coran a été révélé à Mahomet par Dieu, Allah, est, avec la Tradition, le fondement de la vie religieuse et politique. Le dogme fondamental de l'islam est un strict monothéisme. La loi canonique, la *Charia*, fixe les cinq devoirs fondamentaux (la profession de foi, la prière, le jeûne du ramadan, le pèlerinage à la Mecque, l'aumône).

Les deux grandes tendances de l'islam sont le sunnisme (l'islam sunnite règne sur l'ensemble de la péninsule arabique) et le chiisme, il n'y a pas de clergé, mais des guides religieux qui interprètent la loi et veillent à son application.

Les deux branches et rameaux actuels de l'islam proviennent d'un très ancien désaccord au sujet de la direction de la communauté musulmane.

Définition du sunnisme ou la diversité dans l'unité

<p>Sunnisme, écoles des chaféites, Au Yémen : Yémen du Sud, une moitié de la population du Yémen du Nord, Occupation : hautes terres du Nord, centre</p>
--

Le sunnisme se définit comme un courant majoritaire de l'islam, qui entend représenter l'orthodoxie musulmane face au chiisme. S'appuyant sur la *Sunna* (ensemble des pratiques ordinaires, des paroles, des approbations explicites ou implicites, des qualités morales personnelles, des faits et actions du Prophète Mahomet et de la tradition qui sont rapportés par les *Hadiths*¹, la *Sunna* est la seconde source législative du Coran qui est la première source de loi, permettant de définir la loi islamique ou la *Charia*) et le consensus communautaire, le sunnisme a reconnu comme successeur du Prophète les quatre premiers califes, tandis que les chiites ont réservé cette charge à Ali et à sa descendance. Hostiles à toute nouveauté et à toute forme d'ésotérisme, les sunnites représentent environ 90% de la communauté musulmane.

Définition du chiisme ou schisme de l'islam

<p>Chiisme, le zaydisme, une minorité d'ismaéliens Au Yémen : Yémen du Nord, Occupation : Tihama, moyens plateaux, montagnes du Sud</p>

Le chiisme se définit comme un courant de l'islam né du schisme des partisans d'Ali à propos de la désignation du successeur du Prophète, ensemble doctrinal commun aux différentes religions qui en dérivèrent. Opposé à ce que la qualité de calife ou d'imam soit conférée à tout autre qu'à un descendant d'Ali, le chiisme se distingue du sunnisme. Les quelques branches du chiisme sont les druzes, alevites, alaouites, ismaéliens, zaydites...

¹ Recueil des actes et des paroles du Prophète Mahomet et de ses compagnons à propos de commentaires du Coran et de règles de conduites. (Définition du dictionnaire Le Petit Larousse 2006 p.534.).

Annexe 3 : La fiche pays : Yémen



Le drapeau national yéménite se compose de trois couleurs rangées de haut en bas avec le rouge, blanc et noir. L'emblème national du Yémen est représenté par un vautour symbolisant la force du peuple qui monte dans l'horizon de la liberté, dévoilant les deux ailes. Le drapeau est soutenu par une base sur laquelle le nom *la République du Yémen* est écrit avec un schéma du barrage de Marib et un caféier inscrit.

INDICATEUR DU DEVELOPPEMENT HUMAIN 2003 ET 2005

Indicateur du développement humain	Année 2003 Yémen	Année 2005 Yémen	Année 2005 Pays voie développement	Année 2005 Pays les Moins développés	Année 2005 Etats arabes
Indicateur du Développement Humain (I.D.H.)	0,489	0,508	0,691	0,488	0,699
Rang du Yémen sur l'ensemble des pays	151/177	153/177	---	---	---
Espérance de vie à la naissance (années)	60,6	61,5	66,1	54,5	67,5
Taux d'alphabétisation des adultes (% de la population de 15 ans et plus) 1995-2005 ¹	49	54,1	76,7	53,9	70,3
Taux de scolarisation combiné pour l'éducation primaire, secondaire et supérieure (%)	55	55,2	64,1	48	65,5
P.I.B. par habitant (P.P.A. ² U.S.D.)	889	930	5 282	1 499	6 716

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*³, (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005*⁴.

EVOLUTION DE L'INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Valeur de l'Indicateur du Développement Humain (IDH), 1990 :	0, 393
Valeur de l'Indicateur du Développement Humain (IDH), 1995 :	0, 436
Valeur de l'Indicateur du Développement Humain (IDH), 2000 :	0, 470
Valeur de l'Indicateur du Développement Humain (IDH), 2003 :	0, 489
Valeur de l'Indicateur du Développement Humain (IDH), 2005 :	0, 508

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*, (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005*.

¹ Estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO basées sur ses modèles prospectifs d'alphabétisme mondial en fonction de l'âge, avril 2007.

² P.P.A. : Purchasing Power Parity ou parité de pouvoir d'achat. Le dollar P.P.A. est une unité monétaire artificielle qui permet la comparaison internationale en égalisant le pouvoir d'achat des monnaies selon le niveau des prix dans les différents pays.

³ Site Internet : <http://hdr.undp.org/statistics/data/countries.cfm?c=YEM>.

⁴ Site Internet : <http://hdr.undp.org/statistics/>.

TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Yémen	1975	2003	2005	2015 ¹
Population totale (millions)	7,1	19,7	21,1	28,3
Taux de croissance annuel de la population (%) : 1975-2003	3,7		---	---
Taux de croissance annuel de la population (%) : 1975-2005	3,6			---
Taux de croissance annuel de la population (%) : 2005-2015	---	---	2,9	
Population urbaine (% du total)	14,8	25,7	27,3	31,9
Population de moins de 15 ans (% du total)	---	47,1	45,9	42,4
Population de 65 ans et plus		1,8	2,3	2,5

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*, (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005*.

PAUVRETE HUMAINE ET SALARIALES : PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Indicateur de pauvreté humaine : Classement : 82
Valeur (%) : 38

Probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à l'âge de 40 ans (2000-2005) : 18,6

Taux d'analphabétisme des adultes (% des personnes de plus de 15 ans, 1995-2005) : 45,9

Population n'utilisant pas une source d'eau améliorée (%) en 2004 : 33

Population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire (%) :

1 U.S.D. / jour (1990-2005) : 15,7

2 U.S.D. / jour (1990-2005) : 45,2

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*.

SURVIE : PROGRES ET REcul

	1970	2003	2005
Espérance de vie à la naissance (années)	39,8 (1970-75)	60,3 (2000-2005)	
Taux de mortalité infantile ²	202	82	76
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	303	113	102

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*, (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005*.

INDICATEURS DE RESULTATS ECONOMIQUES

Indicateur des résultats économiques	Année 2005	Année 2005 Pays en voie de développement	Année 2005 Pays les moins développés	Année 2005 Etats arabes
P.I.B. Milliards U.S.D.	15,1	---	---	---
P.P.A. Milliards U.S.D.	19,5	---	---	---
U.S.D.	718	---	---	---
P.I.B. par habitant P.P.A. U.S.D.	930	1939	424	3659
P.I.B. par habitant Taux de croissance annuelle (%) 1975-2005	1,5	3,1	1,8	2,3
P.I.B. par habitant Taux de croissance annuelle (%) 1990-2005	1,5	---	---	---

¹ Les données se rapportent à des projections correspondant à un scénario intermédiaire.

² Pour 1000 naissances vivantes.

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*.

CHOMAGE ET TRAVAIL

Yémen	1996-2005
Chômeurs (milliers) :	469
Total (% de la population active)	11,5
Femmes (% du taux pour les hommes)	66
Emploi par secteur d'activités :	
Total (milliers) :	3 622
Agriculture (%) :	54
Industrie (%) :	11
Services (%) :	35

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*.

PRIORITE EN MATIERES DE DEPENSES PUBLIQUES

Dépenses publiques dans le domaine (% du P.I.B.) Yémen	1990	2003	2005
Santé	1	1	2,9
Education	---	9,5	9,6
Militaires	7	7,1	7,9
Service total de la dette	3,5	1,6	1,4

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*, (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005*.

PAUVRETE

Ces dernières années, la pauvreté a augmenté considérablement au Yémen. Un nombre croissant de personnes n'a pas accès à un logement correct, à l'eau potable, aux services de santé, à l'éducation, à une alimentation suffisante.

	2005	2007
Classement de l'indicateur de pauvreté humaine	77 sur 103 pays	82 sur 108
Valeur de l'indicateur de pauvreté humaine (%)	40,3	38
Probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à l'âge de 40 ans (%)	18,6 (période 2000-2005)	
Population n'utilisant pas une source d'eau améliorée (%)	32	33
Population vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire	Période 1990-2005	
1 USD par jour	15,7	
2 USD par jour	45,2	
Seul national de pauvreté	41,8	

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*, (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005*.

INDICATEURS SEXO-SPECIFIQUE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Espérance de vie à la naissance (année) 2005 :

Femmes : 63,1 Hommes : 60

Taux d'alphabétisation des adultes (% de la population de 15ans et plus) 1995-2005 :

Femmes : 34,7 Hommes : 73,1

Taux de scolarisation combiné pour l'éducation primaire, secondaire et supérieure (%) 2005 :

Femmes : 43 Hommes : 67

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*.

Source : P.N.U.D., (2008). *Rapport sur le développement humain 2007/2008*, (2005). *Rapport mondial sur le développement humain 2005*.

EDUCATION

Le Yémen tend toujours à accorder la priorité à l'éducation en cours de développement socio-économique étant donné que l'éducation est la base de développement et de l'avancement de toute société. L'analphabétisme est un obstacle important au progrès du Yémen. Le taux d'alphabétisation des adultes (population de 15 ans et plus) est approximativement de 50% (34,7% pour les femmes, 73,1 sur la période 1995-2005). S'il y a eu une expansion physique apparente des équipements éducatifs ces dernières années, le système d'éducation souffre d'un déficit de scolarisation : 59% seulement de la population d'âge scolaire est actuellement scolarisée, avec de grandes disparités entre garçons et filles, entre les gouvernorats et entre les zones rurales et urbaines (les garçons et les secteurs urbains sont favorisés). Ce taux de scolarisation est le plus bas des Pays Arabes. Les facteurs économiques aussi bien que culturels expliquent cette situation. D'autres facteurs sont le manque d'infrastructures et d'équipements scolaires, et le mauvais état des bâtiments scolaires existants.

SECURITE ALIMENTAIRE

Le Yémen est classé comme pays à bas revenu et déficit alimentaire. Il importe plus de 75% de son aliment principal, le blé. La disponibilité de la nourriture est assurée par les importations, mais l'accès à l'alimentation est limité par le bas pouvoir d'achat. Les taux de malnutrition, le faible poids à la naissance et de la mortalité infantile sont extrêmement élevés. Certaines zones du Yémen connaissent des disettes chroniques. La sécurité alimentaire des ménages est également menacée par des accidents naturels (sécheresses, épizooties, inondations), qui ont un impact important sur les revenus des ménages pauvres.

ENVIRONNEMENT

La dégradation de l'environnement liée au développement économique et à la croissance de la population est l'un des principaux problèmes qui se posent au Yémen aujourd'hui. Aussi longtemps que l'activité humaine continuera à un niveau supérieur à la capacité normale de régénération de l'environnement, la qualité de la vie déclinera. La dégradation des ressources naturelles (en particulier sols et eau) et de la qualité de l'environnement impose un lourd fardeau aux générations présentes et futures. L'exemple le plus critique est le secteur de l'eau : le Yémen consomme plus que ses ressources renouvelables, causant l'épuisement des réserves hydriques. La pénurie d'eau aura un effet négatif important sur l'emploi et les revenus du pays, surtout dans l'agriculture et l'industrie.

CONDITION SOCIALE

Beaucoup d'inégalités sociales persistent au Yémen. En général, les gens vivant dans les secteurs ruraux (les trois-quarts de la population du pays) sont plus pauvres et ont moins accès aux services de base (santé, éducation, eau potable et services d'hygiène). La couverture des secteurs ruraux isolés est une priorité pour le Gouvernement, mais cet effort est complexe et coûteux. L'isolement géographique et, par conséquent, l'exclusion des avancées du développement empêchent la participation des populations à la vie du pays, accentuant leur vulnérabilité et entraînant leur marginalisation progressive. Les inégalités de revenus sont fortes et reflètent une économie de bas revenus typique, où la classe moyenne reste marginale et où les 10% les plus riches concentrent 34% du revenu national et assurent 25,5% des dépenses totales, tandis que les 10% des ménages les plus pauvres ne dépensent que 3,5%.

GENRE

Le statut secondaire des femmes et leur faible accès aux services et aux ressources sont un frein considérable au développement du Yémen. Les indicateurs de mesure de la qualité de la vie féminine (particulièrement des femmes et filles rurales) sont presque ou tous plus mauvais que ceux des hommes. Le Yémen a un des plus grands écarts au monde entre le taux de scolarisation primaire des garçons et celui des filles. Leur exclusion des transports en commun

limite sévèrement l'accès des femmes aux services publics et leurs perspectives d'emploi sont très basses. En dépit de ces obstacles, la part féminine du marché du travail a augmenté ces dernières années. L'égalité reconnue aux femmes par la constitution n'est accordée dans les faits que seulement dans la mesure où elle ne contredit pas l'interprétation officielle de la *Charia*.

JUSTICE

Le Yémen a proclamé son engagement à protéger et à favoriser les droits de ses citoyens. Néanmoins, la protection accordée par le secteur judiciaire est limitée par beaucoup de facteurs. En général, la justice est réputée inaccessible et déficiente. Avec le taux élevé d'analphabétisme, la dispersion de la population et l'absence de sensibilisation, de nombreux citoyens restent ignorants de leurs droits constitutionnels et légaux, et ne les exercent pas. La complexité des procédures, l'ignorance des procédures légales dans les tribunaux, le manque d'équité, le poids des traditions, sont des motifs importants de la fréquence des règlements à l'amiable.

ETAT

Malgré l'accent mis sur la réforme économique dans les années 1990, l'Etat continue à être faible et peu efficace. Il y a un large consensus sur la nécessité de renforcer la capacité du Gouvernement de mettre en application des programmes, d'imposer des lois et de fournir plus de sécurité. L'administration publique souffre de faibles capacités institutionnelles, d'un personnel inefficace, sous-payé et peu motivé. La formation des fonctionnaires est insatisfaisante et les procédures et les systèmes de gestion sont encombrants. Les problèmes de l'administration publique sont connus : chevauchement des attributions, réglementation excessive et application discrétionnaire des lois et des règlements.

DIAGNOSTIC

En 2001, les représentants du Gouvernement, des Nations Unies, des agences bilatérales, des O.N.G. et d'autres organisations se sont réunis durant plusieurs semaines pour établir un diagnostic commun, à la suite duquel huit objectifs prioritaires ont été identifiés :

- Renforcement des réformes économiques.
- Mettre fin à l'insécurité alimentaire.
- Assurer l'éducation de base universelle, particulièrement pour les filles.
- Améliorer la santé publique.
- Résoudre la crise de l'eau.
- Assurer la justice pour tous.
- Renforcer la décentralisation et favoriser la participation citoyenne.
- Augmenter la capacité nationale d'analyse, de pilotage et d'évaluation des politiques.

Annexe 4 : Le qat

Le qat, plante philosophique, euphorisant, semi-stupéfiant, drogue, plante arbustive peu connue en Occident, joue un rôle majeur dans la société et dans l'économie yéménite. Le qat *cath edulis* pousse au-dessus de 700 mètres. C'est une plante arbustive haute parfois de sept mètres dont les feuilles se mâchent très fraîches (moins de 48 heures après la cueillette). Elle est très répandue au Yémen, en Éthiopie et en Somalie. Les effets psychologiques sont l'euphorie, les hallucinations, la concentration, la paranoïa et l'anxiété. Les effets physiologiques sont proches de celles des amphétamines. Le qat peut-être considéré comme un rite social, une activité sociale par excellence, la séance de qat se déroule l'après midi, à la maison, dans une pièce qui lui est spécialement dédiée, le *mafraj*. Hommes et femmes mâchent séparément mais toujours en groupe. On ne mange pas avec le qat mais on fume et on boit de l'eau.

Le qat, vecteur de cohésion sociale ?

Les poètes yéménites exaltent les vertus du qat et ses effets sociaux :

Il y a dans le qat une consolation

Pour qui est accablé de soucis et de chagrin.

Du vin, il a la délicatesse,

Mais il n'est point prohibé.

Il en possède la pureté, pour l'oeil,

Et le même goût agréable, pour la bouche.

En lui le lettré trouve le réconfort,

Et on y découvre aussi une protection contre l'affliction.

C'est le messenger de la fraternité :

Il groupe les gens et les unit.

(Pas d'auteur et pas de date).

Le qat et le développement du Yémen, un rôle ambivalent

Il paraît difficile de concevoir le rôle que joue le qat au Yémen comme positif. Il est pourtant aux yeux de la population une des seules distractions qu'elle peut s'octroyer et constitue le pivot autour duquel tourne l'essentiel de sa vie sociale : affaires, réunion amicale, mariage, naissance, retour de pèlerinage ou de voyage ne peuvent être fêtés qu'avec le qat.

Le qat contribue de manière importante aux revenus de la paysannerie yéménite.

Certains estiment que la modération de l'exode rural au Yémen est due à la possibilité qu'a encore une partie des paysans de vivre de ses terres, grâce au qat, bien plus rémunérateur que toute autre culture. C'est d'ailleurs pour cette raison que les cultures alternatives qui sont proposées dans les montagnes yéménites (café, coton, dattes, légumes) peinent à s'imposer : elles sont beaucoup moins rentables que le qat.

Le qat, fléau social

Le qat constitue néanmoins un des freins majeurs au développement yéménite :

Il empêche l'agriculture yéménite de se tourner vers des cultures vivrières et/ou d'exportation et oblige le Yémen à recourir à l'aide alimentaire pour nourrir une part de sa population. Il paralyse tous les autres secteurs de l'économie yéménite : les activités cessent ou sont sérieusement ralenties dès le début de l'après-midi.

Il pèse de manière importante sur le budget des ménages.

Il constitue une menace pour la santé publique en raison des pesticides qui sont consommés en même temps que la plante...

Les efforts pour lutter contre le qat sont aujourd'hui mesurés, malgré le lancement d'une campagne anti-qat, annoncée par le Président de la République qui a déclaré s'abstenir lui-même. Cette campagne est relayée par plusieurs associations anti-qat.

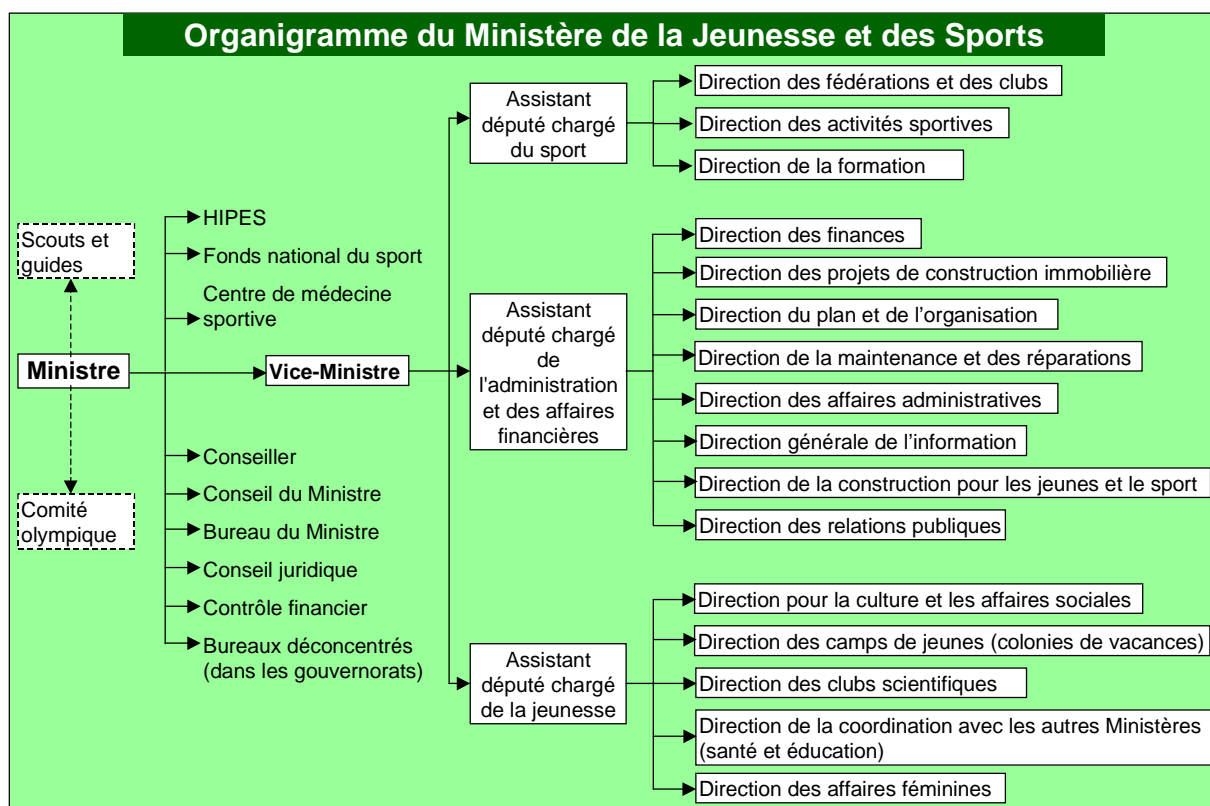
Les mesures prises jusqu'à présent sont pour l'essentiel encore symboliques : prolongation jusqu'à 15 heures de la durée quotidienne du travail des fonctionnaires, interdiction de consommer du qat pour les policiers et les militaires durant l'exercice de leurs fonctions, interdiction du qat à bord des avions de la compagnie Yemenia...

Annexe 5 : La population du Yémen, année 2004

Gouvernorats	Age	Nombre de la population		
		Homme	Femme	Total
Municipalité de Sana'a	7-19	301 004	295 627	596 631
	9-25	544 430	427 196	971 626
	Total Population	1 055 819	882 437	1 938 256
Sana'a	7-19	253 197	242 654	495 851
	9-25	328 149	322 643	650 792
	Total Population	759 111	773 760	1 532 871
Aden	7-19	75 524	75 911	151 435
	9-25	148 819	134 180	282 999
	Total Population	294 361	277 419	571 780
Taez	7-19	443 549	450 215	893 764
	9-25	561 521	592 463	1 153 984
	Total Population	1 248 719	1 333 358	2 582 077
Hodeidah	7-19	357 409	347 214	704 623
	9-25	493 546	486 193	979 739
	Total Population	1 109 317	1 095 037	2 204 354
Lahj	7-19	115 180	116 904	232 084
	9-25	160 806	163 142	323 948
	Total Population	345 803	363 826	709 629
Ibb	7-19	388 161	383 353	771 514
	9-25	472 894	494 185	967 079
	Total Population	1 098 101	1 154 973	2 253 074
Abyan	7-19	73 632	70 855	144 487
	9-25	114 396	108 194	222 590
	Total Population	236 310	236 005	472 315
Dhamar	7-19	215 420	211 326	426 746
	9-25	271 603	279 251	550 854
	Total Population	656 704	689 196	1 345 900
Shabwa	7-19	80 350	70 772	151 122
	9-25	114 253	105 463	219 716
	Total Population	260 909	255 249	516 158
Hajja	7-19	263 117	232 094	495 211
	9-25	342 798	309 034	651 832
	Total Population	793 614	751 865	1 545 479
Al-Beida	7-19	108 918	96 298	205 216
	9-25	138 331	129 512	267 843
	Total Population	317 853	317 468	635 321
Hadramaout	7-19	146 903	143 386	290 289
	9-25	223 342	213 573	436 915
	Total Population	468 567	477 471	946 038
Saada	7-19	106 435	99 257	205 692
	9-25	144 133	132 220	276 353
	Total Population	339 728	334 401	674 129
Al-Mahweet	7-19	80 426	77 955	158 381
	9-25	105 364	105 138	210 502
	Total Population	247 589	257 156	504 745
Al-Mahra	7-19	11 630	11 787	23 417
	9-25	18 132	17 069	35 201
	Total Population	40 714	39 094	79 808

Marib	7-19	46 221	38 748	84 969
	9-25	61 506	50 715	112 221
	Total Population	133 523	123 529	257 052
Al-Jawf	7-19	93 848	74 223	168 071
	9-25	114 082	91 495	205 577
	Total Population	256 238	235 461	491 699
Amran	7-19	194 159	174 178	368 337
	9-25	250 178	227 434	477 612
	Total Population	567 111	549645	1 116 756
Al-Dala	7-19	71 898	69 247	141 145
	9-25	98 756	96 907	195 663
	Total Population	223 910	228 650	452 560
TOTAL	7-19	3 426 981	3 282 004	6 708 985
	9-25	4 707 039	4 486 007	9 193 046
	Total Population	10 454 001	10 376 000	20 830 001

Annexe 6 : Présentation du Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen



Le budget du Ministère est scindé en deux parties

- Le budget de fonctionnement d'environ 6 millions d'euros ;
- Le F.P.J.S. Fond de la Protection de la Jeunesse et du Sport doté d'environ 10 millions d'euros.

En matière de structures

En 2003¹, on a recensé 292 clubs avec des activités sportives et culturelles et 164 stades. Le M.J.S. possède des bureaux déconcentrés dans chacun des 22 gouvernorats du pays. Il existe également une maison des jeunes dans chacun des gouvernorats.

Les activités proposées par le M.J.S.

- *dans le domaine sportif et par le biais des fédérations*, le football, le basket-ball, le volley-ball, le hand-ball, le tennis de table, le tennis, l'athlétisme, le cyclisme, la gymnastique, la natation, le karaté, la boxe, le judo, le tae kwon do, la musculation, la lutte et les échecs, soit 17 sports différents,
- *dans le domaine culturel*, les activités proposées sont la musique, la musique folklorique, la peinture, la poésie, la littérature et le théâtre.

Le M.J.S. gère donc un total de 23 activités destinées aux jeunes. Il existe un projet pour développer les activités scientifiques mais celui-ci n'est pas encore mis en place.

¹ Source M.J.S.

Le tableau ci-dessous indique approximativement le nombre de jeunes participant à des activités gérées par le M.J.S. :

	Garçons	Filles	Total
Jeunes licenciés dans une fédération sportive (14 – 21 ans)	396 440	3 560	400 000
Jeunes participants à des activités de type culturelles et / ou scientifiques	3000		3000
Guides et scouts	39 000		39 000

Annexe 7 : Traits généraux de la société traditionnelle et la société moderne

PALIERS	Société traditionnelle	Société moderne
I. Écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat rural (<i>peuplement dispersé</i>) - Faible mobilité géographique 	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat urbain (<i>peuplement concentré</i>) - Grande mobilité géographique
II. Démographique	<ul style="list-style-type: none"> - Haut taux de natalité - Haut pourcentage de mortalité infantile - Espérance de vie : peu élevée - Profil d'une population jeune - Faible Proportion de la population active - Faible croissance d'ensemble de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux de natalité - Faible pourcentage de mortalité infantile - Espérance de vie : élevée - Profil d'une population relativement âgée - Haute proportion de la population active - Haute croissance générale de la population
III. Technologique	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques matérielles : outils primitifs ; énergie humaine et animale - Techniques intellectuelles : connaissances rudimentaires ; tradition orale - Réseau de communication et d'information peu développé 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques matérielles : la machine ; énergie non humaine, non animale : vapeur, électricité, atome - Techniques intellectuelles : connaissances poussées et rationalisées, la science - Réseau de communication et d'information élaboré
IV. Économique	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation ; agriculture, artisanat - Faible division du travail - Économie de subsistance - Règles de conduite : réciprocité et redistribution - Moyens de production : faibles - Unité de production : la ferme ou l'atelier où le cultivateur ou l'artisan œuvre seul ou assisté de membres de sa famille ou de voisins - Absence d'une séparation nette entre la propriété des outils de production et le travail - Niveau et genre de vie : bas et stagnants 	<ul style="list-style-type: none"> Occupation : industrie, commerce, finance Forte division du travail Économie de marché Règle de conduite : échange Moyens de production : puissants Unité de production : l'usine qui rassemble une armée de travailleurs autour des chaînes de montage ; développement « post-industriel » : l'automation Séparation radicale entre la propriété des usines (<i>capital</i>) et le travail Niveau et genre de vie : élevés et en progression constante
V. Stratification sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Principe d'ordonnance des Positions : le statut (<i>la personne est prisonnière d'une pré-ordination métasociale</i>) : la doctrine des États - Caractéristiques de la situation statutaire : hiérarchie ; inégalité des individus ; contraintes intériorisées associées à la coutume - Critère de classement des individus : la naissance et la famille (<i>statut transmis</i>) - Accès aux rangs : fermé (<i>caste, État</i>) - Type d'états ou de castes : clergé, nobles, serfs - Soumission du sexe féminin au sexe masculin - Famille étendue - Importance des groupes primaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Principe d'ordonnance des Positions : le contrat (<i>caractère abstrait et égalitaire de la notion de personne</i>) : la théorie de l'effort individuel et de la concurrence - Caractéristiques de la situation contractuelle : égalité abstraite des individus ; égalité abstraite des chances ; contraintes extérieures se réclamant du droit - Critère de classement des individus : l'instruction, la profession et le revenu (<i>statut acquis</i>) - Accès aux rangs : ouvert (<i>la classe sociale</i>) - Types de classes sociales : la bourgeoisie et le prolétariat - Égalité des sexes - Famille restreinte - Importance des groupes secondaires (<i>associations, clubs, sociétés</i>)
VI. Culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Source des valeurs : la coutume et la tradition - Principe des normes et des règles de conduite : le sacré - Ordre des valeurs : déterminé par une morale collective (<i>morale fermée sanctionnée par la contrainte sociale</i>). - Autorité de la religion - Norme d'action : le consensus - Monisme des fins ; caractère téléologique des fins : le salut éternel - Outillage mental concret et fourni par la 	<ul style="list-style-type: none"> - Source des valeurs : l'utilité et la raison - Principe des normes et des règles de conduite : la foi dans le progrès matériel - Ordre des valeurs : déterminé par une morale individuelle (<i>morale ouverte sanctionnée par des préceptes dictés par la conscience personnelle</i>). - Autorité de la raison - Norme d'action : l'opinion - Pluralisme des fins : caractère séculier des fins : l'acquisition des richesses - Outillage mental abstrait découlant des activités scientifiques et artistiques

PALIERS	Société traditionnelle	Société moderne
	<ul style="list-style-type: none"> tradition orale - Expression de la culture : création populaire (<i>folklore</i>) ; création artistique aristocratique (<i>haute culture</i>) - Fossé entre la masse du peuple et l'aristocratie - Forme de la culture : le mythe 	<ul style="list-style-type: none"> - Expression de la culture : création par les <i>mass media</i> ; création artistique pour la consommation populaire (<i>culture de masse</i>) - Fossé entre la masse du peuple et les élites - Forme de la culture : l'idéologie
VII. Politique	<ul style="list-style-type: none"> - Principe d'autorité : Dieu ou toute autre autorité supérieure - Forme de l'autorité : la volonté du chef, représentant de Dieu - Principe de légitimité : la tradition. Biens et personnes, propriété privée du chef - Centralisation de l'autorité, souvent aux mains d'une seule personne (<i>absolutisme</i>), mais décentralisation administrative (<i>et souvent parcellisation de l'autorité elle-même</i>) par suite de déficiences technologiques, Appareil politique rudimentaire - Fonctions politiques peu différenciées, orientées vers des préoccupations générales (<i>militaires, budgétaires, etc.</i>) et peu diversifiées (<i>fonctions administratives, militaires, judiciaires et gouvernementale peu distinctes</i>) - Classe politique peu nombreuse et peu diversifiée (<i>prolongeant l'autorité du père</i>) - Bureaucratie de privilège et de rang - Norme de gouvernement : la coutume et la tradition ; règle de l'empirisme - Recrutement des gouvernants : la naissance, la coutume ou la force. - Aristocratie, oligarchie ou absolutisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Principe d'autorité : le peuple - Forme de l'autorité : la volonté du peuple s'exprimant par la loi - Principe de légitimité ; constitution et lois fondamentales. Biens et personnes sont régis par des règles abstraites indépendamment des gouvernants - Partage de l'autorité entre plusieurs catégories d'agents (<i>législature, administrateurs, juges, gouvernants</i>), mais centralisation administrative (<i>s'accompagnant souvent d'une consolidation de l'autorité elle-même</i>) par suite de l'efficacité technologique accrue. Efforts de déconcentration administrative. Appareil politique développé - Fonctions politiques différenciées et qui encadrent la quasi-totalité de la vie quotidienne des individus et de plus en plus diversifiées. Appareil politique de plus en plus puissant mais diversifié dans ses fonctions (<i>gouvernement, administration, législation, juridictionnel</i>) - Classe politique relativement nombreuse et diversifiée, légitimée par la loi - Bureaucratie de mérite et de talent - Norme de gouvernement : la rationalité et l'efficacité ; règle de majorité - Recrutement des gouvernants : partis et élection populaire ; délégation des élus à titre de représentants du peuple et participation du peuple aux actes du gouvernement. Démocratie, populisme, fascisme, communisme

Annexe 8 : Questionnaire : Enquête auprès des fédérations sportives du Yémen

Questionnaire Enquête auprès des fédérations sportives du Yémen

N'hésitez pas à joindre des documents complémentaires si nécessaire

Coordonnées de la personne remplissant le questionnaire :

Partie I : IDENTITÉ DE LA FEDERATION SPORTIVE

1. Dénomination de la Fédération :
2. Date de création :
3. Discipline(s) sportive(s) pratiquée(s) :
4. Coordonnées de la Fédération :
5. La Fédération est-elle affiliée à la fédération internationale ? OUI NON
6. Organigramme de la Fédération (existe-t-il des commissions, si oui lesquelles ?) :
7. Objectifs principaux de la Fédération :
8. Votre Fédération possède-t-elle un local ? Une salle de réunion ? Quelles sont les fréquences de vos réunions ?
9. Possédez-vous un système d'archives ?
10. Possédez-vous des rapports d'activités ? Si oui, pouvez-vous joindre le rapport d'activités annuel 2007 ?

A. LES LICENCIÉS (ADHERENTS) DE LA FEDERATION SPORTIVE

Année 2007 :

11. Nombre de licenciés en 2007:
12. Répartition des licenciés en 2007 par gouvernorats :
13. Répartition des licenciés en 2007 par villes :
14. Répartition des licenciés en 2007 par catégorie (poussin, minime, cadet, junior, espoir, senior, vétéran) ou (jeunes jusqu'à 25 ans et les + de 25 ans) :
15. Répartition des licenciés : hommes/femmes en 2007 :

Depuis sa création, année par année :

16. Nombre de licenciés, année par année, depuis sa création :
17. Répartition des licenciés, année par année, par gouvernorats :
18. Répartition des licenciés, année par année, par villes :
19. Répartition des licenciés par catégorie (poussin, minime, cadet, junior, espoir, senior, vétéran) ou (jeunes jusqu'à 25 ans et les + de 25 ans), année par année :
20. Répartition des licenciés hommes/femmes, année par année :

B. LES CLUBS DE LA FEDERATION SPORTIVE

Année 2007 :

21. Nombre de clubs en 2007:
22. Répartition des clubs en 2007 par gouvernorats :
23. Répartition des clubs en 2007 par villes :
24. Quel est le fonctionnement du club appartenant (reconnu par) à la Fédération ?

Depuis sa création, année par année :

25. Nombre de clubs, année par année, depuis sa création :
26. Répartition des clubs, année par année, par gouvernorats :
27. Répartition des clubs, année par année, par villes :

C. LES LIEUX DE PRATIQUE DE LA FEDERATION SPORTIVE

28. Quels sont les lieux de pratique (salle spécialisée ou polyvalente, gymnase ..., aux normes réglementaires ?) :
29. Nombre des lieux de pratique par gouvernorats et par villes :
30. Quelle est l'évolution générale des lieux de pratique ? :

D. L'ENCADREMENT (ENTRAINEURS ...) DE LA FEDERATION SPORTIVE

31. Encadrement au niveau de la Fédération en 2007 :
 - Nombre total de personnes travaillant au sein de la Fédération (nombre de bénévoles, nombre de salariés) :
 - Bénévoles :
 - Dirigeants administratifs :
 - Dirigeants techniques :
 - Personnes rémunérées :
 - Répartition des personnes travaillant au niveau de l'administration et leur qualification :
 - Répartition des personnes travaillant au niveau du technique et leur qualification :
32. Encadrement au niveau des clubs de la Fédération en 2007 :
 - Nombre total de personnes travaillant au sein des clubs de la Fédération (nombre de bénévoles, pas de salaires) (nombre de salariés) :
 - Répartition des personnes travaillant au niveau de l'administration et leur qualification :
 - Répartition des personnes travaillant au niveau du technique et leur qualification :
33. Evolution de l'encadrement (technique, administratif ...) au niveau de la Fédération depuis sa création :
34. Existe-t-il une structure de formation pour l'encadrement ?
35. Pensez-vous que des formations fédérales soient utiles ?
36. Quel est l'organisme responsable de la formation des cadres au sein de la Fédération ?
37. Est-ce que la Fédération dispose-t-elle d'un plan de formation régulier ?
38. Quels sont les partenaires de formation de la Fédération ?
39. Quels sont les problèmes urgents que rencontrent les cadres de la Fédération ?
40. Récapitulatif du niveau de compétition le plus élevé de la Fédération (dates et résultats) :
 - Au niveau de la péninsule arabe :
 - Au niveau des Jeux Panarabes :
 - Au niveau du continent asiatique :
 - Au niveau des Jeux Olympiques :
 - Au niveau des championnats du monde :

E. LE BUDGET DE LA FEDERATION SPORTIVE

41. Quel est le budget de la Fédération en 2007 :
42. Quelle est l'évolution du budget de la Fédération depuis sa création :
43. Quelles sont les différentes aides financières de la Fédération (Ministère, entreprise, ...) pour l'année 2007 ? Pour les années précédentes ?

F. LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA FEDERATION SPORTIVE, LA STRATEGIE

44. La Fédération a-t-elle élaboré un plan d'actions de développement ?
45. Si oui, quels sont les grands projets de votre plan ? (Résumé de la politique de développement de la Fédération).
46. Quels sont vos partenaires de développement ?

E. LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA FEDERATION SPORTIVE

47. La Fédération est-elle affiliée aux structures internationales ?
48. La Fédération participe-t-elle aux congrès ?
49. Etes vous informé de l'existence des protocoles d'accord de coopération ? Si, oui, bénéficiez-vous de ces protocoles ?
50. Etat des lieux des relations extérieures (nationales, pays arabes, internationales de la fédération) :
51. Existe-t-il des relations avec d'autres institutions comme le Ministère de l'Education Nationale, les entreprises ... ?
52. Existe-t-il des conventions de partenariats établis avec d'autres partenaires ?
53. Existe-t-il des actions en faveur du milieu scolaire, universitaire, de l'handisport, du sport féminin ?

Partie II : DIAGNOSTIC DE LA FEDERATION SPORTIVE

A. DIFFICULTES ?

54. La Fédération sportive se heurte-t-elle à des difficultés ? OUI NON
Si OUI (difficultés) :
55. En terme de taille de la Fédération sportive ? (Trop grande/trop petite) Précisez :
56. En terme d'adhésion ? (difficultés à recruter, origine géographique des adhérents, origine sociale... - catégorie d'âge, ...). Précisez :
57. En terme d'encadrement (personnel) et/ou de formation (cadres techniques, administratifs...) ? Précisez :
58. En terme d'espace et/ou de lieu de pratique (salles, terrains, autres... – présence/absence – proximité/éloignement – état – disponibilité – normes – réglementations...). Précisez :
59. En terme de relations avec l'environnement (autres clubs – milieu scolaire...). Précisez :
60. En terme budgétaires et ou financiers (évolutions budgétaires...). Précisez :

B. BESOINS ?

61. La Fédération sportive a-t-elle identifié des besoins ? OUI NON
Si OUI (besoins) :
62. En terme d'infrastructures ? Précisez :
63. En terme de services ? Précisez :
64. En terme de coordination ? Précisez :
65. En terme de coopération ? Précisez :
66. Autres ? Précisez :

Partie III : PROSPECTIVE

67. Comment la Fédération envisage-t-elle son avenir ?
68. Pour vous, qu'est-ce que le sport de haut niveau ? Où commence-t-il ?
69. Selon vous, quels sont les atouts actuels de la Fédération qui lui serviront à se développer ?
70. Cet espace vous est offert pour exprimer des questions et idées qui n'ont pas été abordées.

Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire.

Questionnaire à retourner à :

Malika ED-DAHBI

Coordinatrice de projet

Insertion économique et sociale des jeunes au Yémen

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Annexe 9 : Consultation nationale de la jeunesse au Yémen Questionnaire Sport, Culture, Loisir

**CONSULTATION NATIONALE DE LA JEUNESSE AU YEMEN
QUESTIONNAIRE SPORT CULTURE LOISIR**

Ce questionnaire est strictement anonyme et sera exploité de façon purement statistique et doit être rempli de façon individuelle et avec sincérité.

IDENTITE DE LA PERSONNE

1. **Année de naissance :** _____
2. **Sexe :** Homme Femme
3. **Lieu d'habitation (ville, village) :**
4. **Quelle occupation avez-vous ? (Cochez une seule réponse)**
 - Etudiant(e) à l'école
 - Etudiant(e) à l'université
 - Etudiant(e) en apprentissage / professionnel
 - Salarié(e) du secteur public
 - Salarié(e) du secteur privé : à préciser (exemple : banque, commerce, artisanat ...)
 - Au chômage à la recherche d'un emploi
 - Au chômage sans recherche d'emploi
 - Mère au foyer
5. **Quel est le plus haut diplôme que vous possédez ? (Cochez une seule réponse)**
 - Brevet des collèges
 - Baccalauréat
 - Licence
 - Magistère
 - Doctorat
 - Diplôme d'une formation professionnelle
 - Sans diplôme
6. **Quel est votre statut familial ? (Cochez une seule réponse)**
 - Célibataire
 - Fiancé(e)
 - Marié(e)
 - Veuf / veuve
 - Divorcé(e)
7. **Avez-vous des enfants ?** Oui Non
8. **Si oui, combien ?** _____
9. **Modalités d'habitation (Cochez une seule réponse)**
 - Seul(e)
 - Chez les parents
 - Avec les frères ou les sœurs
 - Chez d'autres membres de la famille
 - Chez les beaux-parents
 - En couple
 - Avec les amis / amies (colocation)
 - En résidence universitaire
 - Autre : _____
10. **Quelle est votre place au sein de la famille ?**
 - Nombre de frères : _____
 - Nombre de sœurs : _____
 - Place au sein de la fratrie : _____

11. **Quelle est la profession du père de famille, s'il est en retraite actuellement, quelle était sa profession :**
12. **Quelle est la profession de la mère de famille, si elle est en retraite actuellement, quelle était sa profession :**
13. **Quel est le niveau d'étude du père de famille :**
14. **Quel est le niveau d'étude de la mère de famille :**

SPORT

15. **Actuellement, pratiquez-vous un sport ?** OUI NON
Si vous avez répondu NON, vous répondez à partir de la Q. 18.
Si vous avez répondu OUI, vous répondez à partir de la Q. 16.
16. **Si oui, lequel / lesquels ?**
17. **Si oui, pourquoi pratiquez-vous ce sport (ou ces sports) ? (Cochez 3 réponses maximum)**

Recommandation : Lire l'ensemble des réponses avant de cocher 3 réponses maximum

- Je veux devenir champion(ne)
- J'aime le sport
- Je retrouve mes copains (copines) / ami(e)s
- C'est bon pour la santé
- J'aime jouer
- Je pratique car il existe un terrain à coté de chez moi
- Je pratique parce qu'il existe un club à coté de chez moi
- Je pratique parce qu'on pratique le sport dans ma famille
- Je pratique parce que je vois du sport à la télévision
- Je pratique pour perdre du poids ou ne pas grossir
- Autre : à préciser : _____

Pour ceux qui ont répondu aux Q. 16 et 17, passez directement à la Q. 19.

18. **Si non, pourquoi ne pratiquez-vous pas de sport ? (Cochez 3 réponses maximum)**

Recommandation : Lire l'ensemble des réponses avant de cocher 3 réponses maximum

- Je n'aime pas le sport
- Parce que le sport ce n'est pas sérieux
- Parce qu'il n'existe pas de terrain à coté de chez moi
- Parce qu'il n'existe pas de club à coté de chez moi
- Parce qu'on ne pratique pas de sport dans ma famille
- Parce que ma famille me l'interdit
- Parce que j'ai honte de la manière dont on me regarde
- Parce que j'ai honte de ce que l'on me dit
- Parce que cela coûte cher
- Parce qu'il n'y a pas de transport pour aller au stade / au club
- Parce qu'il n'y a personne pour m'accompagner
- Parce que je préfère mâcher le qat
- Parce que je préfère jouer aux jeux vidéos
- Parce que je préfère regarder la télévision
- Parce que je dois effectuer les tâches ménagères à la maison / tenir la maison
- Parce que j'ai des contraintes (professionnelles, études,
- Parce que c'est mauvais pour la santé
- Parce que je préfère faire autre chose, à préciser : _____

Pour ceux qui ont répondu à la Q. 18, passez directement à la Q. 33.

19. **Vous pratiquez ce sport :**

- Au sein d'un club : OUI NON
- Au sein d'une association : OUI NON
- Au sein de l'université : OUI NON
- Dans la rue, sur les places : OUI NON
- Chez moi : OUI NON

20. **Combien de fois allez-vous pratiquer ce sport ?**
 1 fois par semaine
 2 à 3 fois par semaine
 4 à 5 fois par semaine
 Plus de 5 fois par semaine
21. **Quel est le nom du club ou de l'association ou de l'université où vous pratiquez ce sport ?** _____
22. **Combien de temps mettez-vous pour vous rendre pour pratiquer ce sport ?**
 Moins de 15 minutes
 De 15 minutes à 30 minutes
 Plus de 30 minutes
 Pas de temps, car c'est chez moi
23. **Par quel moyen de transport vous rendez-vous pour pratiquer ce sport ?**
 A pied
 En voiture
 En bus
 En taxi
 En vélo
 Pas de transport, car c'est chez moi
24. **Que pensez-vous de l'équipement ?**
 L'équipement est : Neuf Ancien Dégradé
25. **Que pensez-vous du matériel ?**
 La quantité de matériel est : Suffisante Insuffisante
 La qualité de matériel est : Suffisante Insuffisante
26. **Disposez-vous d'un entraîneur ?** OUI NON
27. **Des compétitions sont-elles organisées ?** OUI NON
28. **Si oui, ces compétitions sont-elles organisées dans votre ville ?** OUI NON
29. **Si oui, ces compétitions sont-elles organisées dans d'autres villes ?** OUI NON
30. **Est-ce que vous participez, en tant que joueur / joueuse, à ces compétitions ?**
 OUI NON
31. **Combien coûte votre adhésion ?** _____
32. **Combien vous coûte votre équipement personnel ?** _____
33. **Avez-vous déjà pratiqué un sport et abandonné ce sport, si oui pourquoi ? (Cochez 3 réponses maximum)** OUI NON
 Ce sport me fatigue
 Cela n'est plus de mon âge
 J'ai des responsabilités familiales
 Je préfère mâcher le qat
 Ma famille me l'a interdit
 Cela coûte trop cher
 Je me suis blessé(e) et j'ai arrêté
 J'ai des contraintes (professionnelles, études...)
 Cela ne m'intéresse plus
 Autre : à préciser : _____
34. **Souhaitez-vous pratiquer un autre sport / d'autres sports ?** OUI NON
35. **Si oui, lequel / lesquels ?** _____

CULTURE

36. **Actuellement, pratiquez-vous une activité culturelle ?** OUI NON
Si vous avez répondu NON, vous répondez à partir de la Q. 39.
Si vous avez répondu OUI, vous répondez à partir de la Q. 37.

37. Si oui, laquelle / lesquelles ? (Cochez 3 réponses maximum)

Recommandation : Lire l'ensemble des réponses avant de cocher 3 réponses maximum

- Apprendre un instrument de musique / jouer dans un orchestre
- Chanter
- Pratiquer la danse traditionnelle
- Faire du théâtre
- Raconter des contes / histoires / poésie
- Pratiquer une activité manuelle (artisanat)
- Lire, fréquenter une bibliothèque
- Faire de la peinture / faire des arts plastiques
- Faire de la photographie / apprendre à faire des films
- Autre : à préciser : _____

38. Si oui, pourquoi pratiquez-vous cette activité culturelle (ou ces activités culturelles) ? (Cochez 3 réponses maximum)

Recommandation : Lire l'ensemble des réponses avant de cocher 3 réponses maximum

- Je veux en faire ma profession
- J'aime cette activité
- Je retrouve mes copains (copines) / ami(e)s
- Je pratique parce qu'il existe une association à côté de chez moi
- Je pratique parce qu'on pratique cette activité dans ma famille
- Je pratique parce que je vois cette activité à la télévision
- Autre : à préciser : _____

Pour ceux qui ont répondu aux Q. 38 et 39, passez directement à la Q. 40.

39. Si non, pourquoi ne pratiquez-vous pas d'activité(s) culturelle(s) ? (Cochez 3 réponses maximum)

Recommandation : Lire l'ensemble des réponses avant de cocher 3 réponses maximum

- Je n'aime pas les activités culturelles
- Parce qu'il n'existe pas d'associations à côté de chez moi
- Parce qu'on ne pratique pas cette activité dans ma famille
- Parce que ma famille me l'interdit
- Parce que j'ai honte de la manière dont on me regarde et perçoit
- Parce que cela coûte cher
- Parce qu'il n'y a pas de transport pour aller à l'association
- Parce qu'il n'y a personne pour m'accompagner
- Parce que je préfère mâcher le qat
- Parce que je préfère jouer aux jeux vidéos
- Parce que je dois effectuer les tâches ménagères à la maison / tenir la maison
- Parce que j'ai des contraintes (professionnelles, études...)
- Parce que je préfère faire autre chose, à préciser : _____

Pour ceux qui ont répondu à la Q. 39, passez directement à la Q. 54.

40. Vous pratiquez cette activité culturelle :

- Au sein d'une association : OUI NON
- Au sein d'un centre culturel : OUI NON
- Chez des ami(e)s : OUI NON
- Chez moi : OUI NON

41. Quel est le nom de l'association ou du centre culturel où vous pratiquez cette activité culturelle ?

42. Combien de fois allez-vous pratiquer ?

- 1 fois par semaine
- 2 à 3 fois par semaine
- 4 à 5 fois par semaine
- Plus de 5 fois par semaine

43. Combien de temps mettez-vous pour vous rendre pour pratiquer cette activité culturelle ?

- Moins de 15 minutes

- De 15 minutes à 30 minutes
 Plus de 30 minutes
 Pas de temps, car c'est chez moi
44. **Par quel moyen de transport vous rendez-vous à cette activité culturelle ?**
- A pied
 En voiture
 En bus
 En taxi
 En vélo
 Pas de transport, car c'est chez moi
45. **Que pensez-vous de l'équipement ?**
- L'équipement est : Neuf Ancien Dégradé
46. **Que pensez-vous du matériel ?**
- La quantité de matériel est : Suffisante Insuffisante
 La qualité de matériel est : Suffisante Insuffisante
47. **Disposez-vous d'un « professeur » ?** OUI NON
48. **Des manifestations (exposition, spectacle...) sont-elles organisées ?** OUI
 NON
49. **Si oui, ces manifestations sont-elles organisées dans votre ville ?** OUI
 NON
50. **Si oui, ces manifestations sont-elles organisées dans d'autres villes ?** OUI
 NON
51. **Est-ce que vous produisez quelque chose pour ces manifestations ?** OUI
 NON
52. **Combien coûte votre adhésion ?** _____
53. **Combien vous coûte votre équipement personnel ?** _____
54. **Avez-vous déjà pratiqué une activité culturelle et abandonné cette activité culturelle, si oui pourquoi ?** OUI NON
- Cela n'est plus de mon âge
 J'ai des responsabilités familiales
 Je préfère mâcher le qat
 Ma famille me l'a interdit
 Cela coûte trop cher
 J'ai des contraintes (professionnelles, études, ...)
 Cela ne m'intéresse plus
 Autre : à préciser : _____
55. **Souhaitez-vous pratiquer une autre activité culturelle / d'autres activités culturelles ?** OUI NON
56. **Si oui, laquelle / lesquelles ?** _____

LOISIRS

57. **Actuellement, avez-vous des loisirs ?** OUI NON
Si vous avez répondu NON, vous répondez à partir de la question numéro 60.
58. **Si oui, lequel / lesquels ? (Cochez 3 réponses au maximum)**
Recommandation : Lire l'ensemble des réponses avant de cocher 3 réponses maximum
- Regarder la télévision / regarder des DVD
 Aller au cinéma
 Aller aux spectacles (concert, chanson, théâtre) ou à des expositions
 Mâcher le qat
 Cuisiner
 Coudre
 Lire
 Ecouter de la musique / des chansons
 Aller dans des parcs d'attraction

- Se promener / pique-niquer
- Rencontrer ses amis
- Jouer à des jeux vidéos
- Jouer au baby-foot, au billard, aux cartes
- Aller / surfer sur Internet
- Fumer la « chicha »
- Fumer le « madharah' »
- Flâner au centre commercial
- Aller aux invitations de mariage

59. Si oui, pourquoi pratiquez-vous ces loisirs ?

60. Quels sont les loisirs que vous aimeriez pratiquer et pourquoi vous ne les pratiquez pas ?

61. Quel est le loisir qui vous intéresse le plus ?

62. Combien de fois pratiquez-vous ce loisir ?

- Tous les jours ou presque
- Plusieurs fois par semaine
- Environ 1 fois par semaine
- 2 à 3 fois par mois
- Moins souvent

63. Combien coûte le loisir qui vous intéresse le plus ?

Cet espace vous est offert pour exprimer des questions et idées qui n'ont pas été abordées.

Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire.

Annexe 10 : Répartition des 2 000 questionnaires Sport, Culture, Loisir par gouvernorat, par sexe et par les critères définis

Municipalité de Sanaa		201	
50 % hommes			100
	Sans diplôme	17	
	Etudiant	17	
	Salarié	17	
	Célibataire	17	
	Marié	16	
	Avec enfant	16	100
50 % femmes			101
	Sans diplôme	17	
	Etudiant	17	
	Salarié	17	
	Célibataire	17	
	Marié	17	
	Avec enfant	16	101
Sanaa		99	
50 % hommes			50
	Sans diplôme	9	
	Etudiant	9	
	Salarié	8	
	Célibataire	8	
	Marié	8	
	Avec enfant	8	50
50 % femmes			49
	Sans diplôme	9	
	Etudiant	8	
	Salarié	8	
	Célibataire	8	
	Marié	8	
	Avec enfant	8	49
Aden		197	
50 % hommes			98
	Sans diplôme	16	
	Etudiant	16	
	Salarié	16	
	Célibataire	16	
	Marié	17	
	Avec enfant	17	98
50 % femmes			99
	Sans diplôme	16	
	Etudiant	16	
	Salarié	16	
	Célibataire	17	
	Marié	17	
	Avec enfant	17	99
Hadramaout Mukkalah		154	
50 % hommes			77
	Sans diplôme	12	
	Etudiant	13	
	Salarié	13	
	Célibataire	13	
	Marié	13	
	Avec enfant	13	77
50 % femmes			77
	Sans diplôme	12	
	Etudiant	13	
	Salarié	13	
	Célibataire	13	
	Marié	13	
	Avec enfant	13	77
Hodeidah		238	
50 % hommes			119
	Sans diplôme	20	
	Etudiant	20	
	Salarié	20	
	Célibataire	20	
	Marié	20	

	Avec enfant	19	119
50 % femmes			119
	Sans diplôme	20	
	Etudiant	20	
	Salarié	20	
	Célibataire	20	
	Marié	20	
	Avec enfant	19	119
Lahj		79	
50 % hommes			40
	Sans diplôme	7	
	Etudiant	7	
	Salarié	7	
	Célibataire	7	
	Marié	6	
	Avec enfant	6	40
50 % femmes			39
	Sans diplôme	7	
	Etudiant	7	
	Salarié	7	
	Célibataire	6	
	Marié	6	
	Avec enfant	6	39
Ibb		232	
50 % hommes			116
	Sans diplôme	20	
	Etudiant	20	
	Salarié	19	
	Célibataire	19	
	Marié	19	
	Avec enfant	19	116
50 % femmes			116
	Sans diplôme	20	
	Etudiant	20	
	Salarié	19	
	Célibataire	19	
	Marié	19	
	Avec enfant	19	116
Abyan		47	
50 % hommes			24
	Sans diplôme	4	
	Etudiant	4	
	Salarié	4	
	Célibataire	4	
	Marié	4	
	Avec enfant	4	24
50 % femmes			23
	Sans diplôme	4	
	Etudiant	4	
	Salarié	4	
	Célibataire	4	
	Marié	4	
	Avec enfant	3	23
Dhamar		146	
50 % hommes			73
	Sans diplôme	13	
	Etudiant	12	
	Salarié	12	
	Célibataire	12	
	Marié	12	
	Avec enfant	12	73
50 % femmes			73
	Sans diplôme	13	
	Etudiant	12	
	Salarié	12	
	Célibataire	12	
	Marié	12	
	Avec enfant	12	73
Shabwa		51	
50 % hommes			25
	Sans diplôme	5	
	Etudiant	4	

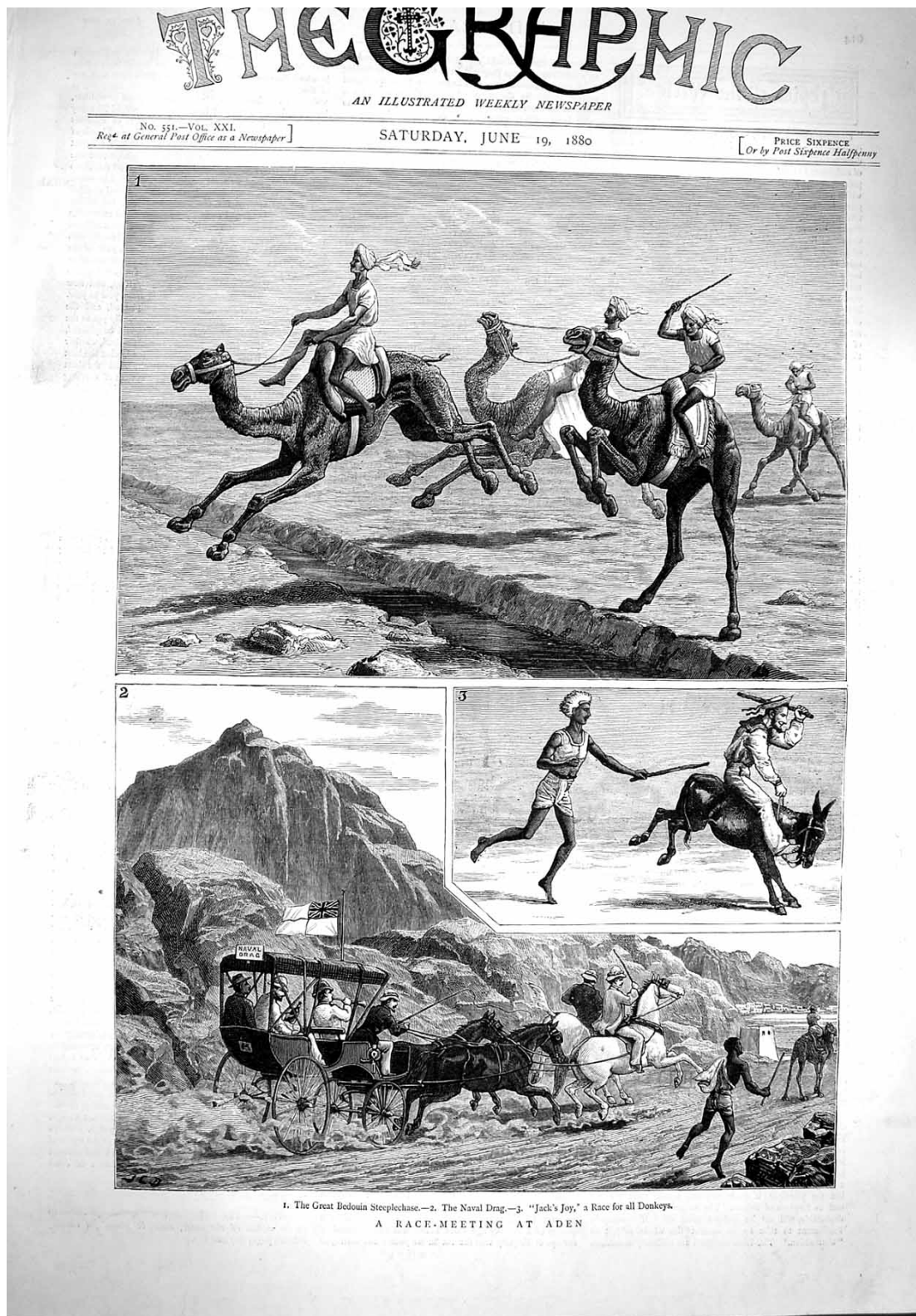
	Salarié	4	
	Célibataire	4	
	Marié	4	
	Avec enfant	4	25
	50 % femmes		26
	Sans diplôme	5	
	Etudiant	5	
	Salarié	4	
	Célibataire	4	
	Marié	4	
	Avec enfant	4	26
Hajja		162	
	50 % hommes		81
	Sans diplôme	14	
	Etudiant	14	
	Salarié	14	
	Célibataire	13	
	Marié	13	
	Avec enfant	13	81
	50 % femmes		81
	Sans diplôme	14	
	Etudiant	14	
	Salarié	14	
	Célibataire	13	
	Marié	13	
	Avec enfant	13	81
Al Beida		63	
	50 % hommes		31
	Sans diplôme	6	
	Etudiant	5	
	Salarié	5	
	Célibataire	5	
	Marié	5	
	Avec enfant	5	31
	50 % femmes		32
	Sans diplôme	6	
	Etudiant	6	
	Salarié	5	
	Célibataire	5	
	Marié	5	
	Avec enfant	5	32
Hadramaout Seyoun		57	
	50 % hommes		28
	Sans diplôme	5	
	Etudiant	5	
	Salarié	5	
	Célibataire	5	
	Marié	4	
	Avec enfant	4	28
	50 % femmes		29
	Sans diplôme	5	
	Etudiant	5	
	Salarié	5	
	Célibataire	5	
	Marié	5	
	Avec enfant	4	29
Hadramaout Mukkalah		56	
	50 % hommes		28
	Sans diplôme	5	
	Etudiant	5	
	Salarié	5	
	Célibataire	5	
	Marié	4	
	Avec enfant	4	28
	50 % femmes		28
	Sans diplôme	5	
	Etudiant	5	
	Salarié	5	
	Célibataire	5	
	Marié	4	
	Avec enfant	4	28
Al Mahweet		54	

50 % hommes			27
	Sans diplôme	5	
	Etudiant	5	
	Salarié	5	
	Célibataire	4	
	Marié	4	
	Avec enfant	4	27
50 % femmes			27
	Sans diplôme	5	
	Etudiant	5	
	Salarié	5	
	Célibataire	4	
	Marié	4	
	Avec enfant	4	27
Amran		94	
50 % hommes			47
	Sans diplôme	8	
	Etudiant	8	
	Salarié	8	
	Célibataire	8	
	Marié	8	
	Avec enfant	7	47
50 % femmes			47
	Sans diplôme	8	
	Etudiant	8	
	Salarié	8	
	Célibataire	8	
	Marié	8	
	Avec enfant	7	47
Al Dala		52	
50 % hommes			26
	Sans diplôme	5	
	Etudiant	5	
	Salarié	4	
	Célibataire	4	
	Marié	4	
	Avec enfant	4	26
50 % femmes			26
	Sans diplôme	5	
	Etudiant	5	
	Salarié	4	
	Célibataire	4	
	Marié	4	
	Avec enfant	4	26
Raimah		43	
50 % hommes			22
	Sans diplôme	4	
	Etudiant	4	
	Salarié	4	
	Célibataire	4	
	Marié	3	
	Avec enfant	3	22
50 % femmes			21
	Sans diplôme	4	
	Etudiant	4	
	Salarié	4	
	Célibataire	3	
	Marié	3	
	Avec enfant	3	21

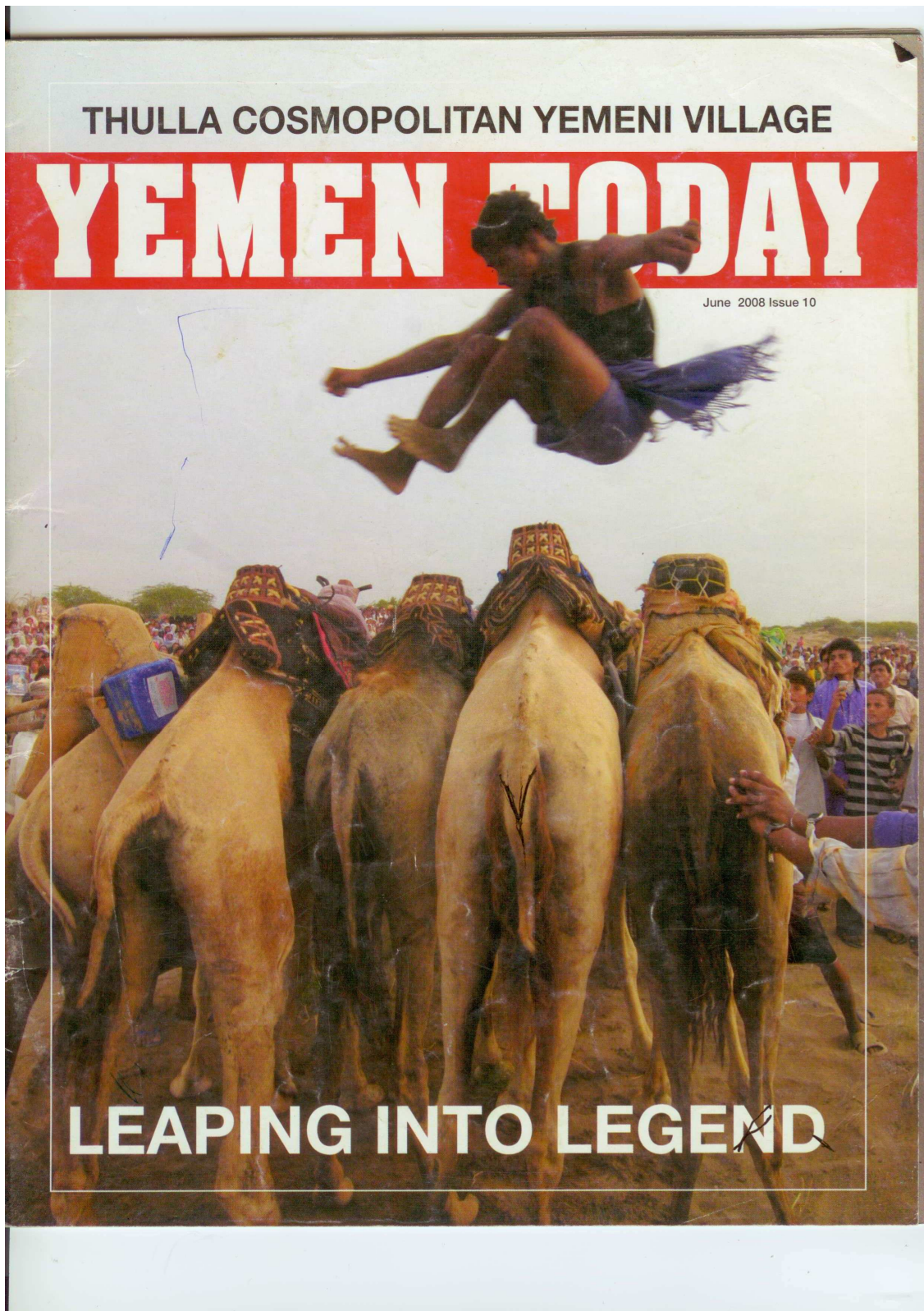
Annexe 11 : Exemple d'un document manuscrit non daté du M.J.S. concernant la répartition des clubs par discipline sportive et par gouvernorat (ici athlétisme volet du haut et volley-ball volet du bas)

الولاية	رقم	النادي	الولاية	رقم	النادي
الولاية	١	حجة	الولاية	١	الحدية البيضاء
	٢	الساحل		٢	الاشياش
	٣	البيضاء		٣	الاشياش
	٤	اب		٤	الاشياش
	٥	البرقية		٥	الاشياش
	٦	الغالب		٦	الاشياش
	٧	ذمار		٧	الاشياش
	٨	الوادي		٨	الاشياش
	٩	المدية		٩	الاشياش
	١٠	حارب		١٠	الاشياش
الولاية	١١	لجج	الولاية	١١	الاشياش
	١٢	ضمدة		١٢	الاشياش
	١٣	ابن		١٣	الاشياش
	١٤	سبوة		١٤	الاشياش
	١٥	صنداق		١٥	الاشياش
	١٦	عدن		١٦	الاشياش
	١٧	المهرة		١٧	الاشياش
	١٨	تعن		١٨	الاشياش
	١٩	المانه		١٩	الاشياش
	٢٠	عمران		٢٠	الاشياش
الولاية	٢١	الجوف	الولاية	٢١	الاشياش
	٢٢	البحرين		٢٢	الاشياش
	٢٣	البحرين		٢٣	الاشياش
	٢٤	البحرين		٢٤	الاشياش
	٢٥	البحرين		٢٥	الاشياش
	٢٦	البحرين		٢٦	الاشياش
	٢٧	البحرين		٢٧	الاشياش
	٢٨	البحرين		٢٨	الاشياش
	٢٩	البحرين		٢٩	الاشياش
	٣٠	البحرين		٣٠	الاشياش

Annexe 12 : "A race meeting at Aden". The Graphic an illustrated weekly newspaper, Saturday, 19th June, 1880, n° 551, Vol. XXL.



Annexe 13 : Photo d'un saut de dromadaires. (Photo issue de la première page de la revue mensuelle *Yemen Today*, Juin 2008, n° 10).



Annexe 14 : Photo “The Union Club at Steamer Point”. Extraite du site Internet : http://www.adenairways.com/Aden_1906.htm.



The Union Club at Steamer Point. Note the semi-circle for turning gharries.

Annexe 15 : Photo « Certificat de natation de la Royal Air Force, 1952 ». Extraite du site Internet : http://www.adenairways.com/Maurice_Darling.htm.



Annexe 16 : Photo 1 : « Mountareb Al-Yeman Al-Mouhada 1988 » [Traduction : Equipe du Yémen réuni en 1988 ». Photo 2 : « Sur la banderole : Wadahan letashir... Marhaban Al-Jumouriah, Al Toukii Al-Harakat Al-Riyadia Yemenia » [Traduction : « Adieu le découpage... Bienvenue la République du Yémen, signé le mouvement sportif yéménite »].

Photo 1 : Equipe du Yémen réuni en 1988.

« Mountareb Al-Yeman Al-Mouhada 1988 » [Traduction : Equipe du Yémen réuni en 1988 »].

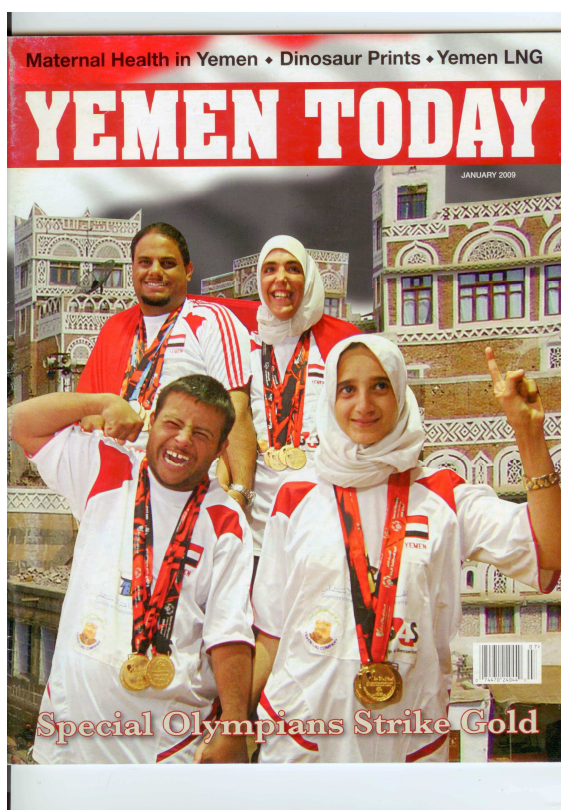


Photo 2 : Equipe du Yémen réuni en 1988.

« Sur la banderole : Wadahan letashir... Marhaban Al-Jumouriah, Al Toukii Al-Harakat Al-Riyadia Yemenia » [Traduction : « Adieu le découpage... Bienvenue la République du Yémen, signé le mouvement sportif yéménite »].



Annexe 17 : Photo 1 : Des athlètes médaillés. (Source : Photo issue de la première page de la revue mensuelle *Yemen Today*, January 2009, Issue 15, Vol II, article : pp. 46-51). Photo 2 : Photo de la revue *Al-Shebab wa Al-Riyadah* éditée par le Centre des Médias du M.J.S. (Source : Photo issue de la page 13 de la revue mensuelle *Al-Shebab wa Al-Riyadah*, août 2008, n° 2).



Annexe 18 : Photo de la revue *Al-Shebab wa Al-Riyadah* éditée par le Centre des Médias du M.J.S. (Source: Photo issue de la première page de la revue mensuelle *Al-Shebab wa Al-Riyadah*, juillet 2008, n° 1).



Annexe 19 : Photo de jeunes femmes yéménites à l'équitation (Photo issue de la page 20 du magazine mensuel du M.J.S. édité par le Centre des Médias du M.J.S., n° 1, Juillet 2008).



ABREVIATIONS

A.G.S.F : Administration Générale du Sport Féminin
B.M. : Banque Mondiale
C.I.O. : Comité International Olympique
C.P.G. : Congrès Populaire Général
C.N.O. : Comité National Olympique
C.N.O.Y. : Comité National Olympique du Yémen
E.P.S. : Education Physique et Sportive
F.A.S. : Fédération d'Arabie du Sud
F.G.Y. : Fédération Générale Yéménite
F.L.O.Y.S. : Front de Libération de l'Occupation du Yémen du Sud
F.M.I. : Fond Monétaire International
F.S.D. : Fonds Social de Développement
F.L.N. : Front de Libération Nationale
I.S.N.E.P.S. : Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive
M.J.S. : Ministère de la Jeunesse et des Sports (ici du Yémen)
O.N.G : Organisation Non Gouvernementale
P.A.S. : Protectorat d'Arabie du Sud
P.I.B. : Produit Intérieur Brut
P.N.U.D. : Programme des Nations Unies pour le Développement
P.S.P. : Parti Socialiste Populaire
P.S.Y. : Parti Socialiste Yéménite
R.A.U. : République Arabe Unie
R.A.Y. : République Arabe du Yémen (Yémen du Nord)
R.D.P.Y. : République Démocratique et Populaire du Yémen (Yémen du Sud)
R.P.S.Y. : République Populaire du Yémen du Sud
R.Y. : Riyals Yéménites
U.N.I.C.E.F. : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Cartes, graphiques, organigrammes et tableaux

Liste des cartes

- Carte 1 : Carte de la République du Yémen (p.17).

Liste des graphiques

- Graphique 1 : Nombre de licenciés par disciplines sportives en 2008 (p.266).
- Graphique 2 : Inversement de la pyramide au sein du M.J.S. (document issu du Rapport de présentation du projet Fonds de Solidarité Prioritaire Insertion économique et sociale des jeunes, page 24) (p.319).

Liste des organigrammes

- Organigramme 1 : Organigramme du Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen (p.188).
- Organigramme 2 : Présentation du Centre yéménite de Médecine Sportive (p.221).

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Quelques repères chronologiques des deux Yémen (p.24).
- Tableau 2 : Structure du P.I.B. en 2005 (en % du total) (p.38).
- Tableau 3 : Le Yémen en chiffres, année 2005 (source F.M.I.) (p.41).
- Tableau 4 : Opposition jeux traditionnels et sports modernes (selon Roger Chartier et Georges Vigarello) (p.87).
- Tableau 5 : Répartition des questionnaires par gouvernorats et par sexe (p.137).
- Tableau 6 : Succession des Ministres de la Jeunesse et des Sports depuis la réunification en 1990 (p.195).
- Tableau 7 : Nombre de clubs sportifs par fédérations sportives en 2006 (p.200).
- Tableau 8 : Présentation du système scolaire yéménite des écoles publiques (p.225).
- Tableau 9 : Présentation du soutien aux diverses activités sportives du budget global de l'Etat (période 1996 à 1998) (p.243)
- Tableau 10 : Répartition du budget de l'Etat accordé aux fédérations par secteur d'activités, de 1999 à 2003 (p.244)
- Tableau 11 : Répartition du budget de l'Etat accordé aux fédérations sportives, de 1999 à 2003 (p.246)
- Tableau 12 : Répartition du soutien aux clubs, années 2000 à 2003 (p.248)
- Tableau 13 : Synthèse du montant du soutien aux clubs sportifs, réparti par gouvernorats, des années 2000 à 2003 (p.250)
- Tableau 14 : Répartition du budget de l'Etat pour les autres dépenses accordées aux différents secteurs d'intervention, de 1999 à 2003 (p.252)
- Tableau 15 : Répartition du budget de l'Etat pour les autres organisations sportives, de 1999 à 2003 (p.253)

- Tableau 16 : Répartition du budget de l'Etat pour les activités de la jeunesse, de 1999 à 2003 (p.253)
- Tableau 17 : Répartition des installations sportives au Yémen en 2008 (p.256)
- Tableau 18 : Localisation des stades avec gradins au Yémen (p.258)
- Tableau 19 : Présentation des salles fermées du Yémen (p.258)
- Tableau 20 : Présentation des maisons des jeunes au Yémen (p.259)
- Tableau 21 : Liste des fédérations sportives au Yémen, en 2009 (p.260)
- Tableau 22 : Evolution du nombre de clubs sportifs yéménites par Gouvernorat (des deux Yémen) sur la période 1900-1990 (p.262)
- Tableau 23 : Evolution du nombre de clubs sportifs yéménites par Gouvernorats (Yémen réunifié) sur la période 1991-2009 (p.263)
- Tableau 24 : Répartition des licenciés par disciplines sportives (9), période 2000-2008 (p.266)
- Tableau 25 : Evolution du nombre de membre de l'encadrement sportif, de 2002 à 2008 (p.268)
- Tableau 26 : Répartition des arbitres par disciplines sportives en 2008 (p.269)
- Tableau 27 : Participation du Yémen aux Jeux Olympiques (p.271)
- Tableau 28 : Participation du Yémen aux Jeux panarabes (p.277)
- Tableau 29 : Répartition des questionnaires par sexe et par année de naissance (en chiffre et en pourcentage) (p.285)
- Tableau 30 : Répartition de l'occupation du jeune par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.287)
- Tableau 31 : Répartition de l'obtention du diplôme du jeune par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.288)
- Tableau 32 : Répartition des modalités d'habitation par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.288)
- Tableau 33 : Répartition du statut familial du jeune par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.289)
- Tableau 34 : Répartition du statut familial du père de famille par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.290)
- Tableau 35 : Répartition du statut familial de la mère de famille par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.290)
- Tableau 36 : Répartition de la pratique sportive par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.291)
- Tableau 37 : Répartition des sports pratiqués par les jeunes hommes et femmes (p.292)
- Tableau 38 : Répartition des raisons évoquées par les jeunes et par sexe (p.293)
- Tableau 39 : Répartition des raisons invoquées de la non pratique d'un sport par sexe (p.295)
- Tableau 40 : Répartition des réponses sur le lieu de pratique : le club et par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.296)
- Tableau 41 : Répartition des lieux de pratique par gouvernorats (en chiffre et en pourcentage) (p.297)
- Tableau 42 : Répartition des réponses sur le lieu de pratique : l'association et par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.297)
- Tableau 43 : Répartition des réponses sur le lieu de pratique : l'université et par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.298)
- Tableau 44 : Répartition des réponses sur le lieu de pratique : les rues et les places et par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.298)

- Tableau 45 : Répartition des réponses sur le lieu de pratique : chez moi et par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.299)
- Tableau 46 : Tableau montrant la fréquence de la pratique sportive selon le sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.299)
- Tableau 47 : Répartition du temps de déplacement jusqu'au lieu de pratique par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.300)
- Tableau 48 : Répartition du moyen de transport par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.301)
- Tableau 49 : Information que la qualité de l'équipement sportif (en chiffre et en pourcentage) (p.301)
- Tableau 50 : Information sur la quantité du matériel sportif (en chiffre et en pourcentage) (p.302)
- Tableau 51 : Information sur la qualité du matériel sportif (en chiffre et en pourcentage) (p.302)
- Tableau 52 : Information concernant la mise à disposition d'un entraîneur (en chiffre et en pourcentage) (p.303)
- Tableau 53 : Information concernant l'organisation de compétitions (en chiffre et en pourcentage) (p.303)
- Tableau 54 : Information concernant la participation du joueur aux compétitions (en chiffre et en pourcentage) (p.304)
- Tableau 55 : Information sur l'abandon d'une pratique sportive (en chiffre et en pourcentage) (p.305)
- Tableau 56 : Information sur les raisons évoquées par les jeunes de l'abandon d'une pratique sportive par sexe (p.306)
- Tableau 57 : Informations concernant le souhait d'une pratique sportive par les jeunes réparti par sexe (en chiffre et en pourcentage) (p.307)
- Tableau 58 : Répartition du souhait de pratique des disciplines sportives par sexe (p.308)
- Tableau 59 : Récapitulatif du nombre de « *questionnaires envoyés aux fédérations sportives* » / du nombre de questionnaires « *retournés* » (p.316)
- Tableau 60 : Présentation des résultats concernant l'aspect financier et sanitaire (nombre et %) (p.378)
- Tableau 61 : Présentation des résultats concernant la pratique sportive (nombre et %) (p.379)
- Tableau 62 : Présentation des résultats concernant la compréhension de la pratique sportive (nombre et %) (p.380)
- Tableau 63 : Présentation des résultats concernant l'application des connaissances acquises (nombre et %) (p.381)
- Tableau 64 : Présentation des résultats concernant l'application des connaissances (nombre et %) (p.381)
- Tableau 65 : Présentation des résultats concernant l'acceptation (nombre et %) (p.382)
- Tableau 66 : Présentation des résultats concernant la réaction des jeunes femmes lors de la pratique sportive (nombre et %) (p.382)
- Tableau 67 : Présentation des résultats concernant l'aspect financier et sanitaire (nombre et %) (p.383)
- Tableau 68 : Présentation des résultats concernant l'aspect financier et sanitaire (nombre et %) (p.383)

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	1
TRANSLITTERATION DE L'ARABE.....	5
SOMMAIRE	6
INTRODUCTION.....	7
Première partie : Présentation du contexte yéménite, une culture arabo-musulmane vers quel développement ?	p.12
Chapitre 1 : Du royaume de « l'Arabie Heureuse » à la constitution de l'actuelle République du Yemen	p.13
1. PREMIERS APERCUS DU YEMEN.....	14
1.1. Topographie.....	14
1.1.1. Plaine côtière	15
1.1.2. Montagnes	15
1.1.3. Désert.....	16
1.1.4. Terres insulaires.....	16
1.2. Climat	16
2. CONTEXTE HISTORICO-POLITICO, D'UN ROYAUME A UNE REPUBLIQUE.....	18
2.1. Vers un premier état unifié du Yémen	18
2.1.1. Islam, religion du Yémen : pays des zaydites.....	18
2.1.2. De dynasties en dynasties	20
2.2. Vers la double révolution yéménite	21
2.2.1. Yémen du Nord, fin de l'imamat, révolution de 1962, République Arabe du Yémen (R.A.Y.).....	21
2.2.2. Yémen du Sud, emprise britannique, révolution de 1967, République Démocratique et Populaire du Yémen (R.D.P.Y.)	25
2.3. Vers l'unification du Yémen, long processus	26
2.3.1. Deux Yémen	26
2.3.2. Nécessité d'une unification par le haut.....	27
2.3.3. Unité issue de fait du conflit de 1994	28
2.3.4. Consolidation de l'unité.....	30
2.3.5. Tribus, cellules de la démocratie ou forces centrifuges	30
2.3.6. Fragilité du processus démocratique.....	32
2.4. Quelques avancées.....	33
2.4.1. Début du processus de la décentralisation	33
2.4.2. Les relations hommes / femmes	34
3. SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE : FRAGILITE ECONOMIQUE, INCERTITUDE DE CROISSANCE, PLACE DES JEUNES DANS LA SOCIETE	35
3.1. Pays le moins avancé des pays arabes, quelques indices révélateurs.....	36
3.2. Ressources économiques, exploitation limitée	37
3.2.1. Secteur pétrolier.....	38
3.2.2. Agriculture.....	38
3.2.3. Pêche, un secteur prometteur encore peu développé	39
3.2.4. Secteur industriel	39
3.2.5. Tourisme, ressource fragile	40
3.3. Quelques freins au développement	41
3.3.1. Evolution démographique préoccupante	41
3.3.2. Qat, rôle au sein de l'économie et de la société.....	42

3.3.3.	Corruption dans les pays émergents	43
3.3.4.	Autres indices	45
4.	<u>LES JEUNES AU YEMEN, SITUATION ET PERSPECTIVES.....</u>	46
4.1.	Forte croissance démographique, population jeune, phénomène d'urbanisation croissante.....	46
4.2.	Difficultés liées à cette situation et perspectives offertes aux jeunes	47
4.3.	Problème d'insertion socio-économique.....	48
4.4.	Les opportunités d'insertion offertes aux jeunes sont très peu nombreuses..	49
4.4.1.	Insertion socioculturelle.....	49
4.4.2.	Insertion économique.....	51
4.5.	Les faiblesses institutionnelles yéménites	51
Chapitre 2 : La place du sport dans la culture arabo-musulmane, Développement entre tradition et modernité		
		p.53
1.	<u>DU GLOBAL AU LOCAL : DE LA NOTION DE CULTURE A LA CULTURE ARABO-MUSULMANE.....</u>	54
1.1.	Vers la notion de culture.....	54
1.1.1.	Culture et civilisation.....	55
1.1.2.	Plusieurs sens du terme culture.....	56
1.1.3.	Principales caractéristiques de la culture	57
1.2.	La culture du monde arabo-musulman.....	62
1.2.1.	Hiérarchie et séparation des sexes, domination masculine	64
	Construction, fonctionnement et légitimation de la domination masculine.....	64
1.2.2.	Espace privé / espace public, dedans / dehors	66
1.2.3.	Statut ambigu des femmes dans l'espace public.....	68
1.3.	Entre tradition et modernité, un changement	68
	Tradition et modernité dans les sociétés du Tiers Monde.....	72
2.	<u>ENTRE DEUX CULTURES : LE CORPS.....</u>	74
2.1.	Différentes approches théorique du rapport au corps.....	74
2.1.1.	Corporité en question au regard du processus de civilisation des mœurs....	75
2.1.2.	Classes sociales et rapport au corps.....	76
2.2.	Corps en mouvement, corps en Islam : possibilité d'une pratique sportive ..	78
	Quelques limites : promiscuité et normes vestimentaires	79
3.	<u>PLACE DES PRATIQUES SPORTIVES SELON LES CULTURES</u>	82
3.1.	Définition du sport	82
3.1.1.	Jean-Marie Brohm et le capitalisme	84
3.1.2.	Pierre Bourdieu et le champ sportif.....	86
3.1.3.	Pierre Parlebas et la logique ludo-sportive	88
3.2	Etat du sport dans la conception musulmane	90
3.3.	Actualités sportives au sein des pays arabo-musulmans.....	93
3.3.1.	Femmes musulmanes, vers une émancipation ?	95
	Accès et participation.....	96
	Femmes sur le plan international, émancipation : quelques exemples	97
	Vêtements de sport, tenues vestimentaires.....	100
	Participation des femmes aux compétitions.....	101
3.3.2.	Etat des lieux des sports dans les pays arabo-musulmans, sport de haut niveau	103
4.	<u>CONCEPT DE DEVELOPPEMENT</u>	109
4.1.	Quelques définitions du concept de développement.....	109
4.2.	Aspects économiques du concept de développement.....	112

4.3.	Finalités et nature du développement.....	114
4.4.	La mesure du niveau de développement	116
4.5.	« Développement économique » et « développement humain et social ».....	118
4.6.	La culture et le développement	119
4.7.	La dimension politique du développement	119
5.	<u>PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES.....</u>	122
Chapitre 3 : Présentation de la méthodologie utilisée		p.126
1.	<u>VERS UNE DEFINITION DES DONNEES PERTINENTES, OBSERVER QUOI ?</u>	126
	Indicateurs montrant la présence et le développement du sport dans sa globalité au Yémen 127	
2.	<u>VERS LA CONSTRUCTION D'UN ECHANTILLON, OBSERVER QUI ?</u>	127
2.1.	Les institutions du Yémen	128
2.2.	Le choix des personnes locales	128
	L'analyse multi facettes	128
	Le choix des personnes : nombre et caractéristiques	128
3.	<u>VERS LE CHOIX DES OUTILS DE RECUEIL DE DONNEES, OBSERVER COMMENT ?... 129</u>	
3.1.	Outil : le questionnaire	130
3.1.1.	Le questionnaire des fédérations générales yéménites sportives : Enquête auprès des fédérations sportives du Yémen.	130
3.1.2.	Le questionnaire « Sport, Culture, Loisir » de la Consultation nationale de la jeunesse. 133	
	La méthode statistique	138
3.2.	L'entretien semi-directif comme outil de questionnement des acteurs	139
	Un traitement des données : justification d'une analyse de contenu thématique.....	144
	Une analyse de contenu.....	144
	Une analyse de contenu thématique : justification d'un outil d'analyse.....	145
	Construction de la grille d'analyse thématique.....	146
3.3.	L'observation directe	146
3.4.	L'archivage	149
Deuxième partie : Structuration et développement du sport au Yémen ?		p.150
Chapitre 1 : Présentation historique des institutions sportives yéménites		p.152
1.	<u>LES JEUX SPORTIFS DANS LE PATRIMOINE PUBLIC</u>	155
1.1.	Présentation des pratiques traditionnelles : le festival de Husseiniah.....	159
1.2.	La course de dromadaires	159
1.3.	Le saut de dromadaires.....	160
1.4.	Les chevaux arabes.....	161
2.	<u>L'ENTREE DES SPORTS MODERNES AU YEMEN.....</u>	162
2.1.	L'héritage du passé colonial britannique sur l'organisation publique et sportive au Yémen du Sud.....	163
2.1.1.	Le début de l'apparition des clubs nationaux	164
2.1.2.	Sentiment d'appartenance à la nation à travers le développement du sport 167	
2.2.	Diffusion du Sud vers le Nord : entrée des sports modernes au Yémen du Nord 170	
3.	<u>VERS LA REUNIFICATION DE 1990 : INTEGRATION DU SPORT ENTRE LES DEUX PARTIES DU YEMEN</u>	172

3.1.	Le sport dans le processus d'unification : la Coupe du Yémen	173
3.2.	Sport et nationalisme	174
3.3.	Le Yémen, membre olympique international	175
	La visite historique du Président du Comité International Olympique au Yémen.....	176
4.	<u>POLITIQUE D'ETAT EN MATIERE SPORTIVE</u>	<u>177</u>
	Une politique d'Etat en matière sportive	177
4.1.	Le Ministère de la Jeunesse et des Sports : construction institutionnelle. ...	181
4.2.	Le Ministère de la Jeunesse et des Sports du Yémen (M.J.S.)	183
4.3.	La structure organisationnelle du M.J.S.....	187
4.4.	Les stratégies du Ministère de la Jeunesse et des Sports	189
4.4.1.	La stratégie nationale : Intégration des jeunes au développement - 2002-2006	189
4.4.2.	La stratégie nationale pour l'enfance et la jeunesse, 2006-2015	190
4.5.	Le soutien financier : le budget du M.J.S.....	191
4.5.1.	Le budget émanant du Gouvernement : budget du M.J.S.....	192
4.5.2.	Le fonds de Protection de l'enfance, de la jeunesse et des sports.....	193
4.6.	Les moyens humains	194
4.7.	Les structures nationales de la jeunesse et des sports.....	196
5.	<u>PRESENTATION DU MOUVEMENT SPORTIF YEMENITE : LES FEDERATIONS ET LES CLUBS</u>	<u>197</u>
5.1.	Principes d'organisation des fédérations sportives	197
5.2.	Les unités de bases : les clubs sportifs yéménites	200
5.2.1.	Principes d'organisation des clubs sportifs et socioculturels.....	200
5.2.2.	Présentation des visites de clubs sportifs au Yémen.....	204
	Etat des lieux des clubs sportifs visités en 2006	204
	Les besoins exprimés	207
6.	<u>PRESENTATION DU MOUVEMENT OLYMPIQUE YEMENITE : LE COMITE NATIONAL OLYMPIQUE YEMENITE</u>	<u>211</u>
7.	<u>PRESENTATION DE L'INSTITUT SUPERIEUR NATIONAL DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (I.S.N.E.P.S.).....</u>	<u>215</u>
7.1.	Instauration de l'Institut Supérieur National de l'Education Physique et Sportive	215
7.2.	Brève présentation des autres Instituts : Hodeidah et Aden	218
7.2.1.	L'Institut d'Hodeidah	218
7.2.2.	L'Institut d'Aden	219
8.	<u>PRESENTATION DU CENTRE DE MEDECINE SPORTIVE</u>	<u>220</u>
9.	<u>INEXISTENCE DU L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU SEIN DU SYSTEME EDUCATIF YEMENITE</u>	<u>222</u>
9.1.	Etat de la situation du sport scolaire dans le monde arabe	222
9.2.	La situation de l'éducation au Yémen	223
9.3.	Présentation de la visite de deux écoles à Sana'a.....	225
9.4.	Présentation de l'E.P.S. au Yémen selon un professeur de l'Hadramaout ..	227
9.5.	Deux rapports d'étudiants concernant l'E.P.S. au Yémen	229
9.6.	Situation latente entre M.J.S. et Ministère de l'Education Nationale	230
9.7.	Sport universitaire.....	232
9.8.	Quelques écoles privées yéménites.....	233
10.	<u>SPORT MILITAIRE, DE L'ARMEE ET DE POLICE.....</u>	<u>236</u>

Chapitre 2 : Aspect quantitatif de la croissance du phénomène sportif au Yémen p.240

<u>1.</u>	<u>EVOLUTION DES BUDGETS DU DOMAINE SPORTIF</u>	<u>241</u>
1.1.	Evolution du soutien financier des fédérations sportives du Yémen	242
1.2.	Evolution du soutien financier des clubs sportifs durant la période de 1996 à 2003	247
1.3.	Evolution du soutien financier pour les autres secteurs du domaine sportif	251
<u>2.</u>	<u>EVOLUTION DU NOMBRE D'INFRASTRUCTURES A VOCATION SPORTIVE.....</u>	<u>254</u>
<u>3.</u>	<u>EVOLUTION CROISSANCE DU MOUVEMENT SPORTIF : DONNEES QUANTITATIVES</u>	<u>261</u>
3.1.	L'évolution des fédérations sportives : le sport fédéral	261
3.2.	Forte croissance des unités de bases : les clubs sportifs.....	261
3.2.1.	Evolution du nombre de clubs sportifs des deux Yémen sur la période 1905-1990.	262
3.2.2.	Evolution du nombre de clubs sportifs du Yémen réunifié sur la période 1991-2009.....	263
3.3.	Exemple d'ouverture de clubs sportifs privés	265
<u>4.</u>	<u>CONSTITUTION DU MOUVEMENT SPORTIF : ENTRE ADHERENTS ET ENCADREMENT</u>	<u>266</u>
4.1.	Augmentation du nombre d'adhérents sportifs	266
4.2.	Augmentation du nombre de cadres dans le domaine sportif.....	269
<u>5.</u>	<u>VIE SPORTIVE.....</u>	<u>271</u>
5.1.	L'évolution du nombre de participations aux compétitions internationales	271
5.1.1.	Participation du Yémen aux Jeux Olympiques.....	271
5.1.2.	Participation du Yémen aux championnats du monde	272
5.1.3.	Participation du Yémen aux championnats asiatiques.....	277
5.1.4.	Participation du Yémen aux jeux Panarabes.....	277
5.2.	L'évolution du nombre d'organisations de compétitions locales, nationales et internationales	279
5.2.1.	20 ^{ème} édition de la Coupe de football des Pays du Golfe.....	279
5.2.1.	Diverses compétitions organisées au Yémen.....	281
<u>6.</u>	<u>DEVELOPPEMENT DU SECTEUR MARCHAND PRIVE : LES MAGASINS DE SPORTS ...</u>	<u>282</u>
<u>7.</u>	<u>LA PLACE DU SPORT DANS LES MEDIAS.....</u>	<u>282</u>
	La place du sport est présente au sein de l'ensemble des médias yéménites.	282
7.1.	La presse écrite	282
7.2.	Les chaînes télévisées	283

Chapitre 3 : Présentation de la consultation nationale de la jeunesse : diffusion de 2 000 questionnaires sport, culture, loisir p.283

<u>1.</u>	<u>LA PREMIERE PARTIE DU QUESTIONNAIRE : L'IDENTITE DE L'ECHANTILLON, PROFIL DES JEUNES.....</u>	<u>285</u>
1.1.	L'identité de l'échantillon : la répartition hommes/femmes et la répartition par âge	285
1.2.	L'occupation de la jeunesse	287
1.3.	Le niveau scolaire : le plus haut diplôme que le jeune possède.....	288
1.4.	La situation familiale du jeune et leurs modalités d'habitation.....	289
1.5.	La situation et diplômes des parents (père et mère) des jeunes	290
1.5.1.	La situation et le diplôme obtenu du père de famille.....	290
1.5.2.	La situation et le diplôme obtenu de la mère de famille	291
<u>2.</u>	<u>LA DEUXIEME PARTIE DU QUESTIONNAIRE : LE SPORT</u>	<u>292</u>

2.1.	Les jeunes pratiquent-ils un sport ?	292
2.2.	Les sports pratiqués par les jeunes	292
2.3.	Les raisons évoquées par les jeunes pratiquants	293
2.4.	Les raisons de la non pratique d'un sport.....	294
2.5.	Les lieux de pratique sportive	297
2.5.1.	Au sein d'un club.....	297
2.5.2.	Au sein d'une association	298
2.5.3.	Au sein de l'université.....	299
2.5.4.	Dans les rues, les places.....	299
2.5.5.	Chez moi, à domicile	299
2.6.	La fréquence de la pratique sportive par le jeune.....	300
2.7.	Le temps de déplacement jusqu'au lieu de pratique.....	301
2.8.	Le moyen de transport pour se rendre au lieu de pratique.....	301
2.9.	La qualité et la quantité de l'équipement et du matériel.....	302
2.9.1.	La qualité de l'équipement sportif.....	302
2.9.2.	La quantité de matériel sportif.....	303
2.9.3.	La qualité du matériel sportif.....	303
2.10.	L'encadrement de la pratique sportive	303
2.11.	Les compétitions et la participation du jeune	304
2.11.1.	L'organisation de compétitions	304
2.11.4.	La participation du jeune en tant que joueur.....	305
2.13.	L'abandon d'une pratique sportive et les raisons	305
2.13.1.	L'abandon d'une pratique sportive.....	306
2.13.2.	Les raisons évoquées de l'abandon d'une pratique sportive.....	306
2.14.	Le souhait de pratique d'un autre sport et les souhaits.....	307
2.14.1.	Le souhait d'une pratique sportive	307
2.14.2.	Les sports souhaités par les jeunes	308

Chapitre 4 : Existence d'une multitude de blocages structurels p.312

<u>1.</u>	<u>L'ILLUSION DU DEVELOPPEMENT DU SPORT AU YEMEN</u>	<u>318</u>
1.1.	Les faiblesses institutionnelles du M.J.S.	318
1.2.	Une gestion gérée au quotidien, sans stratégie.....	321
<u>2.</u>	<u>UNE FAIBLESSE INCONTOURNABLE : L'ASPECT FINANCIER</u>	<u>324</u>
<u>3.</u>	<u>UNE FAIBLESSE DE L'ENCADREMENT ET LE MANQUE DE QUALIFICATION DES CADRES DANS LE DOMAINE SPORTIF</u>	<u>326</u>
<u>4.</u>	<u>UN PARC D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET D'EQUIPEMENTS SPORTIFS INSUFFISANT.....</u>	<u>330</u>
<u>5.</u>	<u>DES FEDERATIONS TROP PETITES.....</u>	<u>338</u>
<u>6.</u>	<u>LE RECRUTEMENT DES JEUNES, UNE IMPOSSIBILITE ?</u>	<u>338</u>
<u>7.</u>	<u>EN TERME DE RELATIONS AVEC LE MILIEU ENVIRONNANT.....</u>	<u>341</u>
<u>9.</u>	<u>LA SANTE DES SPORTIFS</u>	<u>343</u>
9.1.	Le problème du qat	344
<u>10.</u>	<u>CORRUPTION : INTERET PERSONNEL, TRICHERIE ET OPACITE.....</u>	<u>346</u>
10.1.	Intérêts ou enjeux politiques et/ou professionnels de création ou de présidence de fédérations sportives	346
10.2.	Tricherie vis-à-vis des règlements internationaux.....	347
10.3.	L'opacité de l'utilisation des fonds alloués aux organismes associatifs.....	349

11. LA JEUNESSE YEMENITE ENTRE LES ACTES TERRORISTES ET LA PRATIQUE SPORTIVE..... 350

Chapitre 5 : Une possibilité d'une pratique sportive féminine au Yémen ? Blocages mentaux et poids de la tradition p.354

1. STATUT SOCIOCULTUREL DE LA FEMME YEMENITE 357

- 1.1. Une faible intégration dans le système scolaire 358
- 1.2. Des femmes faiblement représentées politiquement 359
- 1.3. Les organisations des femmes dans la société civile yéménite..... 360
- 1.4. Vers une pratique sportive féminine au Yémen ? 361

2. LA POLITIQUE DE L'ÉTAT EN MATIERE DE SPORT FEMININ..... 363

- 2.1. Les organisations sportives intervenantes..... 364
- 2.2. Orientation et stratégies du Ministère de la Jeunesse et des Sports 365

3. PROMOTION DU SPORT FEMININ VIA L'ADMINISTRATION GENERALE DU SPORT FEMININ..... 369

- 3.1. Premier club officiel du sport féminin : le Club Bilqis 371
- 3.2. Les difficultés rencontrées 374
- 3.3. Présentation d'une étude « La réalité du sport féminin » 378
 - 3.3.1. Première partie du questionnaire : Pouvoirs et possibilités humains et financiers 378
 - 3.3.2. Deuxième partie du questionnaire : Le côté des connaissances 380
 - 3.3.3. Troisième partie du questionnaire : le côté de l'analyse et l'esprit..... 383

4. FEDERATION GENERALE YEMENITE DU SPORT FEMININ 386

- 4.1. Quelques portraits et résultats sportifs 386
 - 4.1.1. En athlétisme 386
 - 4.1.2. En judo..... 387
 - 4.1.3. En volleyball..... 388
- 4.2. La place de la féminité au sein de quelques pratiques sportives..... 388
 - 4.2.1. En équitation : portraits : Naseela Al-Awlaki et Ahlam Al-Sayaghi 390
 - 4.2.2. Boxe : Portrait d'Isra Girgrah 392

5. COMMISSION DU SPORT FEMININ DU COMITE NATIONAL OLYMPIQUE DU YEMEN394

6. OBSERVATIONS ET INTERVENTIONS DE TERRAIN 396

- 6.1. Mise en place d'un stage de formation pour les enseignantes d'E.P.S. 397
 - 6.1.1. Sana'a : tentative d'un stage de formation des enseignantes d'E.P.S..... 397
 - 6.1.2. Aden : réussite du stage de formation des enseignantes d'E.P.S..... 398
- 6.2. Intervention au sein de l'Institut Supérieur de National de l'Education Physique et Sportive de Sana'a, section féminine..... 400
 - 6.2.1. Constats 401
 - 6.2.2. Le corps dans la société occidentale 403
 - 6.2.3. Culture locale et culture globale 407

CONCLUSION GENERALE..... 417

Bibliographie	p.423
Annexes	p.449
Abréviations	p.491
Cartes, graphiques, organigrammes, tableaux	p.492

TABLE DES MATIERES P.496